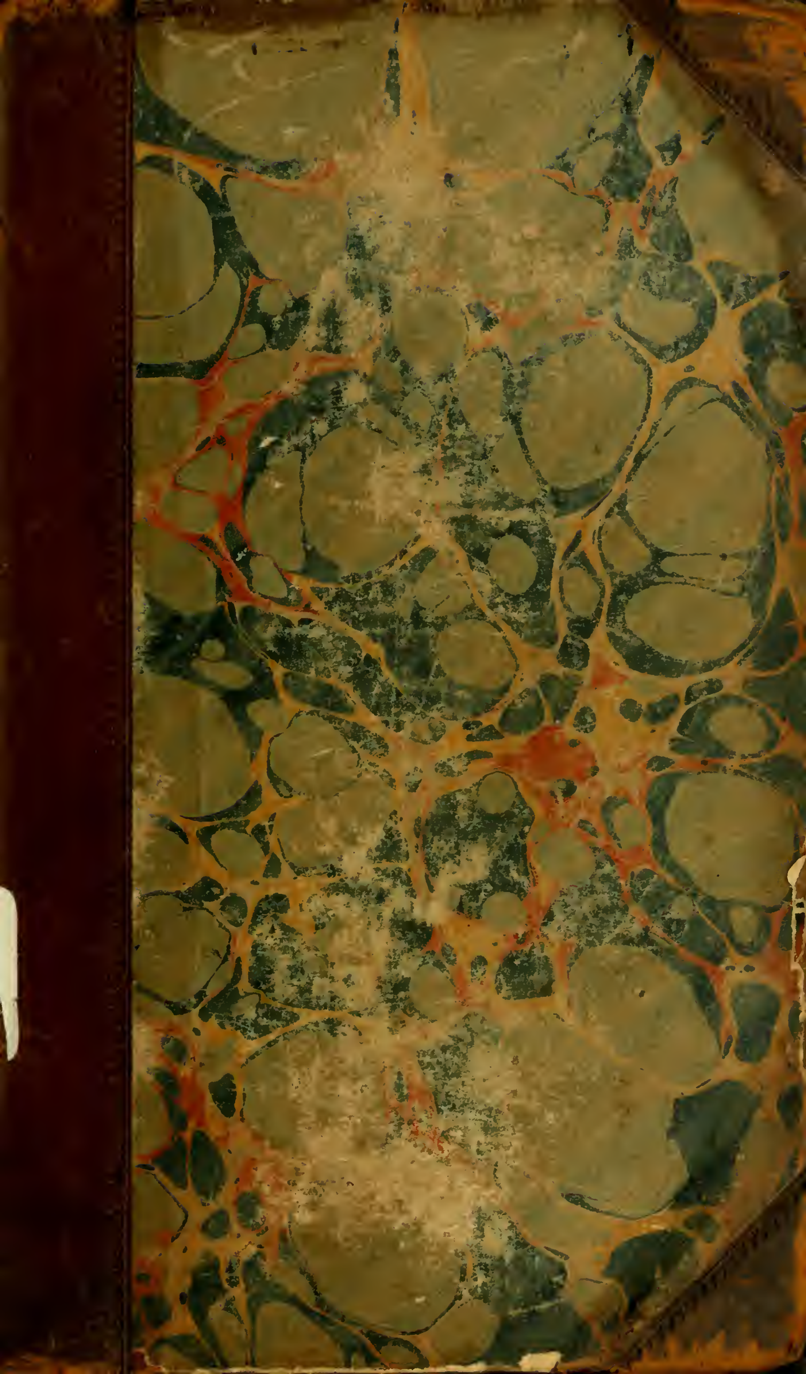


Première édit, Dumas — Buchon
cf J Barthélemy II p. 482.



4 50 cent Cf.

JEANNE D'ARC,

PAR

M. ALEXANDRE DUMAS;

SUIVI D'UN APPENDICE

CONTENANT UNE ANALYSE RAISONNÉE

DES

DOCUMENTS ANCIENS ET DE NOUVEAUX DOCUMENTS INÉDITS SUR LA PUCELLE D'ORLÉANS,

PAR J.-A. BUCHON;

AVEC UNE INTRODUCTION

PAR M. CHARLES NODIER
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.



PARIS.
LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN,
ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉLITE,
30, RUE JACOB.
MDCCCXLIII.


EX LIBRIS
TH.DOBBEL
MANN

880

INTRODUCTION.

Il n'y a rien à comparer, ni chez les anciens ni chez les modernes, ni dans la Fable ni dans l'histoire, à la Pucelle d'Orléans. Donnez à la muse épique le choix de l'invention la plus touchante et la plus merveilleuse, interrogez les traditions les plus imposantes que les âges d'héroïsme et de vertu aient laissées dans la mémoire des hommes, vous ne trouverez rien qui approche de la simple, de l'authentique vérité de ce phénomène du quinzième siècle. La France, à la suite du règne le plus malheureux dont les annales de la monarchie fassent mention jusqu'alors, envahie par ses ennemis, et à peine soutenue sur le penchant de sa ruine par la vaillance de quelques preux, n'oppose plus à la force de ses destinées qu'une vaine résistance. Paris est occupé par le duc de Bedfort, régent pour un roi anglais. L'infortuné Charles VII, errant de ville en ville sans

espérance et bientôt sans royaume, cède à l'infortune qui l'opprime. Près de chercher un asile dans une cour étrangère, il jette un dernier regard, un regard de désespoir sur la belle France, qui ne lui offre de toute part que d'affreux déchirements, les dissensions civiles, auxiliaires et complices des vainqueurs, et un petit nombre de braves mourant sans vengeance sur les ruines des villes incendiées qu'ils ont défendues. A peine quelques places arrêtent encore pour un moment les progrès de l'ennemi. A peine une vieille prophétie, qui annonce qu'une jeune fille, venue des environs du Bois-Chenu, délivrera le royaume, soutient encore la confiance des esprits faibles de ce temps peu fertile en esprits forts. Tout va périr, quand cette jeune fille paraît. C'est une paysanne de seize à dix-sept ans, d'une taille noble et élevée, d'une physionomie douce, mais fière, d'un caractère remarquable par un mélange de candeur et de force, de modestie et d'autorité, qui ne s'est jamais trouvé au même degré dans aucune créature; d'une conduite, enfin, qui fait l'admiration de toutes les personnes qui l'ont connue. Les mères ne désirent point de fille plus parfaite, les hommes n'ambitionnent pas le cœur d'une femme plus digne d'être aimée; mais dès l'enfance

elle a renoncé au bonheur d'être épouse et mère. Appelée à une vie d'héroïsme et de sacrifice par la voix même des anges, elle a voué sa virginité à Dieu à l'âge de treize ans. On ne sait rien autre chose de ce temps-là, sinon qu'elle a mené une vie toute pastorale dans le hameau qui l'a vue naître, conduisant les troupeaux de son père, ou s'occupant à coudre et à filer le chanvre et la laine, exercices dans lesquels elle surpassait toutes ses compagnes. Seulement, à certains jours de fêtes, on la voyait prosternée, à l'ermitage de Bermont, devant la sainte image de la Vierge, ou bien elle se réunissait aux jeunes filles de son âge pour chanter et pour danser sous l'*arbre des Fées*. C'était un hêtre magnifique, où, pendant toute la belle saison, les bergères allaient suspendre les chapeaux de fleurs et les guirlandes qu'elles avaient tressées dans la prairie; mais Jeanne d'Arc réservait les siennes pour la chapelle de Donremy. On dit aussi qu'elle dansait peu, mais qu'elle chantait avec un charme inexprimable, probablement des hymnes et des cantiques à la louange des saints, de celui, par exemple, dont le village de Donremy porte le nom, et qui, accoutumé à présider à l'onction sacrée de nos rois, implorait peut-être pour elle la faveur d'y conduire bien-

tôt Charles VII. Quand les habitants de son village furent interrogés quelques années après sur ces différentes circonstances, ils affirmèrent presque tous que, quand elle était bien petite et qu'elle gardait les brebis, on avait vu souvent les oiseaux des bois et des champs *venir manger son pain dans son giron, comme s'ils fussent privés.* Telle est la puissance que Dieu suscite tout à coup pour lever le siége d'Orléans, faire sacrer le roi dans une ville occupée par les Anglais, et réduire leurs armées, si long-temps triomphantes, à abandonner la France. Les rebuts réitérés qu'elle essuie d'abord ne fatiguent point son courage. Elle insiste avec ardeur, parce qu'elle sait qu'elle a peu de temps pour accomplir ses desseins, et qu'elle ne doit pas avoir le succès tout entier de ses travaux et de ses promesses; mais elle ne se révolte point contre les refus, parce que les refus sont du nombre des difficultés qui lui ont été annoncées. Enfin, ses instances l'emportent sur les objections de l'incrédulité; elle part, et cette villageoise, transformée en guerrier, devient, dès ses premiers pas dans cette nouvelle carrière, le parfait modèle du chevalier chrétien : intrépide, infatigable, sobre, pieuse, modeste, habile à dompter les coursiers et versée dans toutes les parties de la

science des armes comme un vieux capitaine, il n'y a rien dans sa vie qui ne révèle une haute inspiration et qui ne porte le sceau d'une autorité divine. Les éléments eux-mêmes paraissent lui obéir. Obligée de parcourir, pour se rendre auprès de Charles, une route de cent cinquante lieues, coupée de rivières profondes, dans la plus mauvaise saison de l'année, et au milieu d'un pays couvert par les troupes ennemies, elle fournit cette course périlleuse en onze jours, sans accident et presque sans obstacles. Conduite dans l'appartement du roi, elle le distingue du premier coup d'œil parmi les grands de sa cour, quoiqu'il ne diffère d'eux par aucun attribut particulier; elle se fait reconnaître de lui à un signe ou à une confidence qui ne laisse point de doute à Charles sur sa mission. Depuis ce temps-là tous ses jours sont marqués par les plus brillants faits d'armes. Objet d'amour, d'espérance, de vénération pour les peuples, de terreur pour l'armée anglaise, elle combat près de Dunois, de Xaintrailles, de La Hire, et c'est elle qui remporte partout la palme de la valeur. L'étendard de Jeanne d'Arc, ainsi qu'elle l'a dit elle-même, est toujours où est le danger; mais, avare de sang, elle conduit les soldats dans la mêlée, brise devant eux l'effort de l'ennemi, et ne tue

jamais. Tout au plus, comme elle le disait encore devant ses juges, avec cette naïveté soldatesque dont il n'est pas permis d'altérer les expressions, elle se faisait jour au travers des Anglais en les frappant de la tête de sa hache d'armes, ou du plat de sa fameuse épée, *qui était propre à donner de bonnes buffes et de bons torchons*. En peu de mois, toutes ses prédictions s'accomplissent. Blessée à la défense d'Orléans d'une flèche qui lui traverse l'épaule, elle l'arrache de ses mains, retourne quelques minutes après au milieu des combattants, achève la déroute des Anglais, et délivre ces murailles qu'elle avait promis de délivrer. Charles doit être sacré à Rheims; elle lui ouvre un chemin vers cette ville, et les villes qui se trouvent sur son passage se rendent sans se défendre. A compter de ce moment, la puissance des Anglais, ébranlée, chancelante, prête à s'écrouler, n'est plus digne d'intéresser à sa chute une puissance plus qu'humaine. La mission héroïque de Jeanne d'Arc est finie; il ne lui reste qu'à la couronner par le martyre. Après quelques nouveaux prodiges de valeur, elle tombe dans les mains de ses implacables ennemis, et monte au bûcher avec la résignation d'une sainte. On assure qu'à l'instant où les flammes qui l'entouraient étouffèrent le

nom de Jésus dans sa bouche innocente, une colombe s'éleva du bûcher aux yeux épouvantés des Anglais, et prit son vol vers le ciel. Telle fut du moins l'illusion du remords pour les misérables qui l'avaient condamnée. J'ajouterai un seul trait à cette esquisse imparfaite : c'est qu'elle ne doit rien à l'imagination, et que l'histoire la moins ornée ne serait pas plus sobre d'embellissements poétiques que ce sommaire rapide, extrait des dépositions de cent quarante-quatre témoins oculaires.

On avouera qu'il ne manque rien dans ce récit de tout ce qui recommande une grande renommée à la postérité. Il a l'intérêt de la vertu, celui de la gloire et celui du malheur, qui, pour certaines âmes tendres, est le plus imposant de tous. Comment se fait-il donc que le nom de la Pucelle réveille si peu de souvenirs dans la foule des Français, ou qu'il n'y réveille que des souvenirs indignes d'elle? Le dirai-je! un poète, l'honneur de la nation par son génie, l'opprobre de la nation par l'usage qu'il en a fait trop souvent, hésita, jeune encore, entre deux sujets d'épopée, Jeanne d'Arc et Henri IV. Il eut le malheur peut-être de choisir le second, qui, placé dans un ordre d'inspirations moins merveilleuses, dans un siècle moins chevaleresque, moins poétique,

moins religieux, dans un système de mœurs moins convenable à la muse épique, ne pouvait fournir que la matière d'une histoire élégante et pompeuse. La haine du christianisme, qui dévorait son cœur, le dirigea probablement dans ce choix mal entendu. Il craignit d'ajouter aux pompes de cette religion en substituant les merveilles de sa croyance aux abstractions glacées de la religion philosophique. Cette fois-là, ses passions le trompèrent au préjudice de sa gloire et de son bonheur; car je ne suis pas éloigné de croire qu'en se familiarisant avec les hautes pensées de cette religion divine, il aurait pu devenir digne de mourir chrétien. Il paraît qu'effrayé du parti que pouvait tirer du même sujet le génie éclairé par la foi, il crut avoir un grand intérêt à le flétrir dans sa fleur, à lui ravir ce charme délicat qu'il est si facile de détruire en France, qu'une plaisanterie altère, qu'une équivoque avilit.

Comment me ferai-je comprendre maintenant par ceux qui ne connaissent pas ce monstrueux chef-d'œuvre, où l'esprit le plus ingénieux s'allie au cynisme le plus effronté pour déshonorer la vertu? L'héroïne de Donremy, cet ange d'innocence et de grâce, qui a coûté des larmes à ses bourreaux, et que l'histoire

ne nommera jamais sans respect; qui a répandu tant de sang pour la patrie; qui lui a conquis tant de drapeaux et redonné tant de villes....., cette pauvre jeune fille, qui avait délivré la France, et que les Anglais ont brûlée à dix-huit ans, Voltaire en a fait le principal personnage d'un roman de prostitution, d'un roman dont l'exécution inimitable a peut-être donné un rival à l'Arioste, mais qui souille notre littérature d'une tache ineffaçable. Quel genre de gloire littéraire peut jamais compenser la gloire morale, la gloire historique d'une nation? Il vaudrait mieux que tous les beaux-arts périssent chez un peuple qu'une seule idée noble. Que serait-il arrivé dans la république romaine si un poëte, du temps de Caton-le-Censeur ou des Scipions, avait fait le même outrage à la mémoire de Lucrèce ou de Clélie, toutes deux si peu dignes d'ailleurs de soutenir la moindre comparaison avec Jeanne d'Arc? Il eût été précipité dans le Tibre, noué de couleuvres vivantes, comme un parricide public, comme l'assassin de la gloire de Rome. Nos patriotes étaient moins sévères : mais quels patriotes que les nôtres!

Après cette rapide esquisse de l'histoire héroïque de Jeanne d'Arc, il reste quelque chose à désirer au lecteur philosophe, qui compte

pour peu de chose les événements quand il ne peut pas se rendre raison de leurs causes. Cette classe de lecteurs, infiniment plus nombreuse aujourd'hui qu'autrefois, a changé sous ce rapport le système de composition de l'histoire; et je ne sais pas si l'esprit humain y a gagné beaucoup de notions positives. Quoi qu'il en soit, une question se présente qu'il est difficile, et peut-être impossible, de résoudre avec les simples lumières de la raison : Qu'était-ce que Jeanne d'Arc? Il n'y a pas moins de quatre hypothèses sur ce point.

La première est celle des Anglais du quinzième siècle, qui attribuait tous les succès de la Pucelle aux merveilles de la magie : elle ne mérite plus d'être combattue, et il est bien probable que, du temps même de Jeanne d'Arc, elle ne fut que le prétexte d'une lâche vengeance et d'un horrible assassinat. La seconde est celle qui consiste à regarder la Pucelle comme une ambitieuse adroite et courageuse, que le désir de la gloire militaire et d'une grande influence politique sur son siècle arracha à l'obscurité de la vie de la campagne, et qui couvrit ses projets d'une fausse apparence d'inspiration pour tromper une cour crédule. Dans la troisième, ce n'était qu'une jeune fille ignorante, et, comme on dirait au-

jourd'hui, *fanatisée*, mais désintéressée et vertueuse, dont une politique habile se servit, comme d'un instrument, pour jeter la terreur dans l'armée anglaise, rendre le courage aux Français, et relever la monarchie de ses ruines. Dans la quatrième, enfin, c'était une héroïne vraiment suscitée par Dieu pour la conservation d'un royaume qu'il protége, pour le salut d'un peuple qu'il aime : celle-là n'obtiendrait de beaucoup de gens que le sourire d'une haute dérision, et il serait presque de mauvais goût de la discuter.

A ces diverses conjectures, je n'en ajouterai qu'une, qui est infiniment moins digne de considération, mais qui peut offrir quelques ressources au roman historique et même à l'épopée : celle qui fait naître Jeanne d'Arc du sang des rois, et qui lui donne pour frère le brave Bâtard d'Orléans.

Que si l'on demande maintenant à l'auteur de cette chronique quelle est son opinion particulière sur Jeanne d'Arc, il se contentera de répondre dans toute la simplicité de son cœur : *J'y crois.*

Ce n'est pas là, je le répète, une explication suffisante pour tout le monde; mais je doute que les hommes les plus éclairés de ce siècle, éclairé par excellence, en trouvent une autre

à l'histoire de Jeanne d'Arc, cette histoire qu'il faut écrire comme l'a fait M. Alexandre Dumas, avec le cœur d'un Français et la foi d'un chrétien. Il serait peut-être plus court de la nier. En effet, quand on pense que ces grandes inspirations politiques et militaires qui ont soutenu la France sur le penchant de sa ruine émanaient d'une jeune fille innocente et simple, revêtue de tout ce que la beauté a de plus enchanteur, de tout ce que la candeur de l'adolescence a de plus touchant, et en même temps d'un courage et d'une grandeur d'âme incomparables; quand, sur la foi de ses contemporains et des images qui nous restent d'elle, et qui ont été tracées d'après nature, on se la représente si semblable dans l'expression angélique, et cependant terrible, de sa physionomie, au *saint Michel* de Raphaël, qu'on croirait qu'elle lui a servi de modèle; quand on la suit avec l'historien au milieu de ces mêlées sanglantes, sur ces murailles ébranlées, qui vont un instant plus tard couvrir l'ennemi de leurs ruines, et qu'on la voit, impassible, n'opposer à l'effort des soldats furieux que son étendard flottant ou le revers de sa hache d'armes; quand on entend cette paysanne haranguer les premiers chevaliers du royaume, les hommes les plus polis et les plus distingués

de son temps, dans des termes qui les remplissent d'étonnement et de respect; quand on développe cette longue suite de faits si difficiles à prévoir, qu'elle a pourtant annoncés, et qui se sont toujours vérifiés suivant ses paroles, soit pendant qu'elle était à la tête des troupes, soit depuis même que, tombée dans les mains des Anglais et livrée à leurs bourreaux, elle cesse d'exercer la moindre influence sur les événements; quand on retrouve l'héroïne d'Orléans dans cette procédure monstrueuse, dernière épreuve de tant d'innocence et de vertu, quand on l'entend invoquer encore, au milieu des flammes prêtes à la dévorer, *les benoîts saints et saintes,* dont elle a raconté avec une conviction si profonde, avec des détails si ingénus, la merveilleuse assistance; quand on se rappelle qu'à ce moment suprême elle n'avait que dix-huit ou dix-neuf ans, et qu'elle venait de commencer, sous les yeux du monde, une jeunesse pleine de pureté et de gloire, qui n'avait pas même laissé de prétexte au plus léger soupçon, il est malaisé, j'en conviens, de se refuser à dire avec M. Alexandre Dumas : *J'y crois!* et de ne pas croire que l'être le plus étonnant qui ait jamais honoré l'humanité avait reçu sa mission d'une puissance supérieure à l'humanité.

Et pourquoi les faux sages du dix-huitième siècles, pourquoi les habiles tartufes de la philosophie, qui avaient un si grand intérêt à paraître patriotes pour tromper le peuple, auraient-ils avili à plaisir la plus pure des renommées de notre histoire, s'ils n'avaient craint de trouver Dieu dans le mot de cette merveilleuse énigme? Quelle étrange frénésie aurait armé nos prudents régénérateurs de 1793 contre l'innocente héroïne, si sa mission ne s'était pas révélée tout entière à leurs regards? Oh certainement! elle n'avait pas conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la nation, celle qui délivra la France de l'usurpation anglaise! Elle n'était pas soudoyée de Pitt et Cobourg, celle que les Anglais, incapables de la vaincre autrement, eurent la lâche indignité de livrer au bourreau. Elle était Française, elle était du peuple, c'est le peuple qu'elle avait sauvé, c'était en particulier le peuple d'Orléans; et il n'y a guère plus de quarante ans qu'un monceau de pierres, amassé à sa gloire dans une rue d'Orléans, devint l'objet des démonstrations de rage les plus effrénées pour l'horrible populace de la révolution. Le modeste monument fut détruit aux joyeux hurlements de cette multitude imbécile et féroce, à laquelle l'épée protectrice de Jeanne d'Arc avait conservé une patrie!

C'est une chose bien déplorable que la perversité des méchants dans les temps de dissolution sociale. C'est une chose bien déplorable aussi que l'apathie des pouvoirs dans les temps d'ordre et de conservation. La chambre où est née Jeanne d'Arc était une étable il y a vingt ans. J'aime à croire qu'un cœur français n'aura plus à gémir sur de pareils sacriléges. Nous marchons à si grands pas vers la perfection morale et politique! Nous avons fait tant de progrès dans la science *humanitaire!*

CH. NODIER.

JEHANNE-LA-PUCELLE.

1429-1431.

A LA MÉMOIRE

DE

S. A. R. LA PRINCESSE MARIE.

Hommage de respect à la Fille de France;
Hommage d'admiration à l'Artiste européenne.

ALEX. DUMAS

Voici un de ces livres qu'il faut lire comme il a été écrit, avec la foi.

Jeanne d'Arc est le Christ de la France; elle a racheté les crimes de la monarchie, comme Jésus a racheté les péchés du monde : comme Jésus, elle a eu sa passion; comme Jésus, elle a eu son Golgotha et son Calvaire.

Trois femmes impudiques avaient perdu la France : Éléonore de Guyenne, femme de Louis-le-Jeune; Isabelle de France, femme d'Édouard II; Isabelle de Bavière, femme de Charles VI.

Une Vierge la sauva.

Éléonore de Guyenne, pendant la croisade de son mari en Palestine, s'était éprise d'un jeune Turc nommé Salah-Eddin. Pour lui, reine, femme et chrétienne, elle avait tout oublié, patrie, époux, religion. A son retour en France, Louis-le-Jeune, au lieu de la punir de la mort des adultères, ou tout au moins de lui faire raser les cheveux et de l'enfermer dans un cloître, se contenta de la répudier en lui laissant emporter tous ses héritages : alors elle épousa le roi d'Angleterre, qui réunit ainsi à son trône d'outre-mer les duchés de Normandie et d'Aquitaine, les comtés de Poitou, du Maine, de Touraine et d'Anjou, et qui devint par conséquent l'un des plus redoutables vassaux de la couronne; de là, les prétentions de l'Angleterre sur le continent.

Isabelle de France épousa Édouard II : épouse adultère, elle fut bientôt reine parricide. Mais, sœur de Charles-le-Bel, son fils Édouard III se trouva, à la mort du roi de France, plus près de la couronne de France que Philippe de Valois, puisque ce dernier n'était que cousin de Charles-le-Bel, et qu'Édouard III était son neveu; mais les barons du royaume firent à Édouard III l'application de la loi salique, en lui préférant Philippe de Valois. De là les prétentions de l'Angleterre sur la couronne de France : de là les lis qu'elle portait dans ses armes, et qui n'ont disparu que lorsque Napoléon les gratta du bout de l'épée de Marengo et d'Austerlitz.

Enfin, Isabelle de Bavière, qui, comme les précédentes, reine infidèle, épouse impudique, et de plus mère dénaturée, se ligua avec le roi d'Angleterre, appela l'ennemi en France, et reconnut Henri VI pour roi, à l'exclusion de son propre fils.

Ce fut alors que parut Jehanne-la-Pucelle. Un an lui suffit pour sauver la France : venue de Dieu, elle retourna à Dieu; seulement elle était descendue du ciel avec la couronne des anges, elle y remonta avec la palme du martyre.

Ainsi mourut Jehanne-la-Pucelle. Vendue aux Anglais par un misérable, jugée par un tribunal inique, et mise à mort par des bourreaux infâmes, Charles, dont elle avait sauvé le royaume, ne fit pas un pas, pas une démarche, pas un mouvement pour la sauver.

Dieu le punit.

Charles mourut de faim, dans la crainte qu'il avait d'être empoisonné par son fils Louis XI, et, trente-sept ans après sa mort, sa race s'éteignit dans la personne de Charles VIII, son petit-fils.

JEHANNE-LA-PUCELLE.

1429-1431.

CHAPITRE I.

UNE FAMILLE DE PAYSANS.

Le saint jour des Rois de l'an de Notre-Seigneur 1429, vers les dix heures du matin, un chevalier armé de toutes pièces, monté sur son cheval de bataille, et suivi de son coustelier et de son page, qui marchaient à quelques pas derrière, entrait dans le village de Domremy, que l'on nommait Domremy-les-Qreux, et qui, depuis, a perdu cette seconde appellation. Arrivé en face de l'église, et voyant que le saint sacrifice de la messe n'était point achevé, il s'arrêta, descendit de son cheval, remit son casque, son épée et ses éperons aux mains de son page [1], et, ainsi désarmé, il monta les quatre marches qui conduisaient

[1] Le privilége d'entrer *armé, casqué, éperonné* dans les églises était chose rare en France, où l'on citerait à peine trois ou quatre exemples d'une pareille concession. Un des plus anciens chevaliers qui le possédassent était un seigneur breton nommé le sire de Kergournadech.

Ce privilége lui avait été accordé par saint Paul Aurélien, premier évêque de Lyon, mort vers l'an 600, en récompense de ce que ce chevalier s'était offert pour tuer un serpent qui désolait le pays. Cette maison s'est éteinte dans la personne d'Olivier, sire de Kergournadech, mort sans postérité, et de François de Kersaoson. Jeanne de Kergournadech, sa sœur aînée, hérita de ses biens, et les porta en dot à Alain de Kerhoent, à la condition que, tout en gardant son nom de Kerhoent, il ferait prendre à son fils aîné les armes de Kergournadech.

au porche de l'église, passant, de ce pas ferme et assuré du gentilhomme, au milieu des manants, dont la maison du Seigneur regorgeait de telle sorte que les derniers venus avaient été forcés de s'agenouiller sur les degrés et même dans la rue. Mais, comme on le comprend bien, le noble homme d'armes n'était point de ceux qui restent humblement à la porte; aussi fendit-il cette presse qui, du reste, au bruit résonnant de ses pas, s'ouvrait d'elle-même, et alla-t-il s'agenouiller à son tour près de la petite grille de fer qui séparait le prêtre des assistants : si bien qu'il était en avant même des chantres, et qu'il ne se trouvait entre le desservant et lui que le sacristain et les enfants de chœur. Malheureusement pour les désirs religieux du bon chevalier, il s'y était pris un peu tard, et comme la messe tirait à sa fin au moment où il était entré, à peine eut-il le temps de dire un *Pater*, que le prêtre prononça les paroles sacramentelles annonçant que le service divin était terminé, et passa devant lui, emportant dans la sacristie le ciboire d'argent dans lequel il venait de communier.

A cet avertissement et à ce départ de l'officiant, chacun, comme c'est la coutume, se releva, fit le signe de la croix, et s'achemina vers la porte, à l'exception du chevalier qui, n'ayant pas terminé son oraison sans doute, demeura le dernier de tous agenouillé devant le chœur et priant Dieu avec une religion qui, dès ce siècle, commençait à être bien rare parmi les hommes d'armes : aussi, soit que les paysans eussent été frappés de cette piété, soit que, voyant un homme qui paraissait appartenir à la noblesse, ils espérassent avoir par lui des nouvelles sur les affaires du temps, qui, à cette époque, étaient assez désastreuses pour occuper depuis les premiers du royaume jusqu'aux plus humbles villageois, une faible partie des fidèles seulement se retira chez soi; quant à la majorité, nonobstant un froid assez vif, causé par deux ou trois pouces de neige qui étaient tombés durant la nuit, elle resta sur la place, se formant par groupes, mais sans que, malgré la bonne envie

que chacun en avait, il y eût un seul de tous ces braves gens qui osât interroger ni le page ni le coustelier.

Parmi ces groupes, il y en avait un qui, sans offrir à la vue rien de plus remarquable que les autres, doit cependant attirer l'attention du lecteur.

Ce groupe se composait : d'un homme de quarante-huit à cinquante ans environ, d'une femme de quarante à quarante-cinq ans, de trois jeunes gens et d'une jeune fille. L'homme et la femme, quoique paraissant, à cause des rudes travaux de la campagne, un peu plus âgés qu'ils ne l'étaient réellement, semblaient être cependant d'une santé robuste, que devait contribuer à entretenir la sérénité d'âme qui se lisait sur leur visage; quant aux trois jeunes gens, dont les deux aînés pouvaient avoir, l'un vingt-cinq ans et l'autre vingt-quatre, et dont le troisième en paraissait seize, c'étaient de vigoureux laboureurs qui, depuis leur naissance, on le voyait bien, avaient été exempts de ces mille petites indispositions auxquelles est en butte la santé étiolée de l'enfant des villes; aussi paraissaient-ils devoir supporter joyeusement et vigoureusement le fardeau du travail héréditaire auquel Dieu condamna l'homme en le chassant du Paradis terrestre; enfin, quant à la jeune fille, c'était une grosse et fraîche paysanne, dans laquelle, malgré les formes adoucies de la femme, et quoiqu'elle eût dix-neuf ans à peine, on pouvait reconnaître encore la puissante organisation de son père et de ses deux frères aînés.

Quoique ce groupe fût le plus rapproché de celui que formaient le page, le coustelier et les trois chevaux, aucune des personnes qui le composaient ne paraissait décidée à interroger autrement que des yeux les serviteurs du chevalier, le page leur imposant par l'air dédaigneux et railleur de son visage, et le coustelier, par une physionomie dont la brutale expression allait jusqu'à la férocité : ils se contentaient donc de les regarder en silence, et d'échanger entre eux, et à voix basse, quelques suppositions, lorsqu'un

paysan, se détachant d'un des groupes voisins, s'approcha de celui que nous avons recommandé à l'attention de nos lecteurs, et frappant sur l'épaule de l'homme que nous avons indiqué comme le chef de la famille :

— Eh bien, frère Jacques, lui dit-il, es-tu plus savant que les autres, et peux-tu nous dire quel est ce chevalier qui fait une si longue et si sainte prière dans notre église ?

— Par ma foi ! frère Durand, répondit celui auquel la question était adressée, tu me rendrais fort service de me le dire toi-même, car je ne me rappelle pas avoir jamais vu son visage.

— C'est sans doute quelqu'un de ces capitaines qui courent notre malheureux pays bien plus pour faire leurs propres affaires que pour faire celles de notre pauvre roi Charles VII, que Dieu garde ! et sans doute il est resté le dernier dans l'église pour s'assurer si les vases et les chandeliers étaient d'argent et valaient la peine d'être volés.

— Frère, frère, murmura Jacques en secouant la tête, quoique l'âge devrait t'avoir corrigé de ce défaut, tu es toujours prompt et léger de paroles comme si tu avais encore vingt-cinq ans. Il n'est ni beau ni bon de censurer ainsi sans raison la conduite du prochain, surtout quand cette conduite n'a rien donné à reprendre, et tout au contraire s'est manifestée comme celle d'un prud'homme et d'un pieux chevalier.

— Eh bien ! répondit Durand, si tu es si sûr de sa courtoisie, que ne vas-tu hardiment lui demander d'où il vient et qui il est ?

— Oh ! si Jehannette était là, dit le plus jeune des trois frères, elle nous le dirait bien, elle.

— Et pourquoi penses-tu que ta sœur en saurait plus que nous, Pierre ? A-t-elle jamais vu ce chevalier ?

— Non, mon père, murmura le jeune homme, je ne crois pas qu'elle l'ait jamais vu.

— Et alors qui te fait penser, dit Jacques d'un air sé-

vère, que, ne l'ayant jamais vu, elle puisse savoir qui il est!

— J'ai eu tort, mon père, dit le jeune homme, auquel les premières paroles qu'il avait prononcées étaient échappées comme malgré lui, je n'aurais pas dû dire ce que j'ai dit, je le reconnais.

— En effet, reprit maître Durand en riant d'un gros rire, en effet, frère, si ta fille est visionnaire et devineresse, comme on le dit, elle pourrait peut-être savoir...

— Silence, frère, dit Jacques de ce ton d'autorité patriarcale que de nos jours encore a conservé sous la chaumière de nos paysans le chef de la famille; silence : il n'en faudrait pas plus que tu n'en viens de dire pour nous faire, si tes paroles étaient tombées dans des oreilles ennemies, une méchante affaire avec l'official de Toul. Femme, continua-t-il, où est donc Jehanne, et comment n'est-elle point ici avec nous?

— Elle sera restée à prier dans l'église, reprit celle à laquelle Jacques adressait cette question.

— Non, ma mère, reprit le jeune homme, elle est sortie avec nous, mais elle est allée à la maison chercher du grain pour ses oiseaux.

— En effet, la voilà, dit la mère en jetant un regard dans la rue où elle demeurait; puis se retournant vers son mari : — Jacques, notre homme, reprit-elle d'une voix presque suppliante, ne gronde pas cette pauvre enfant, je t'en prie.

— Et pourquoi la gronderais-je? répondit Jacques, elle n'a rien fait de mal.

— Non, mais quelquefois tu la rudoies plus qu'il ne conviendrait peut-être. Ce n'est pas sa faute si sa sœur a deux fois sa force; d'abord elle a dix-huit mois plus qu'elle, et, à cet âge, dix-huit mois, c'est beaucoup; ensuite, Jehanne, tu le sais, passe quelquefois ses nuits entières en prières, de sorte qu'il ne faut pas lui en vouloir si, pendant la journée, elle s'endort parfois malgré elle, ou si,

lorsqu'elle est éveillée, souvent il semble que son âme dorme encore, tant son corps reste étranger à ce qu'on lui dit. Mais avec tout cela, Jacques, Jehanne est une bonne et sainte fille, crois ce que je te dis.

— Et avec tout cela, femme, tu vois bien que tout le monde se rit d'elle, et même notre frère, qui est son oncle. Ce n'est pas une bénédiction dans une famille quand il y a de ces espèces de voyants, qu'on est tenté de prendre tantôt pour des fous et tantôt pour des prophètes.

— Sauf votre avis, mon père, remarqua Pierre, Jehanne est faite pour apporter la bénédiction du Seigneur à toute famille à laquelle elle appartiendrait, fût-ce à la famille d'un roi.

— Enfant, dit Jacques, prends exemple de tes frères, qui ne soufflent mot, quoiqu'ils soient tes aînés, et qui laissent parler les hommes et les vieillards.

— Je me tais, mon père, répondit respectueusement le jeune homme.

Pendant ce temps, la jeune fille qui était l'objet de la conversation s'approchait lentement et gravement : c'était une belle enfant de dix-sept ans à peine, grande, souple et bien faite, et dont la démarche avait quelque chose de tranquille et d'assuré qui n'appartenait point à la terre ; elle était vêtue d'une longue robe de laine bleu azur, pareille à celles dans lesquelles Beato Angelico enveloppe les formes divines de ses anges, et que serrait à la taille une corde de même couleur ; elle portait sur sa tête une espèce de chaperon d'étoffe pareille à la robe, le tout sans aucun ornement ni d'argent ni d'or; et cependant, avec ses yeux noirs, ses cheveux blonds et son teint pâle, elle semblait, quoique la plus simple de toutes, la souveraine des jeunes filles du village.

Chacun des interlocuteurs que nous venons de mettre en scène vit s'avancer la jeune fille avec une expression de physionomie différente : maître Durand, avec ce sourire narquois si familier à nos paysans; Jacques, avec cette

impatience de l'homme qui voudrait trouver une occasion de se fâcher, et qui la cherche vainement ; la mère, avec cette crainte silencieuse et protectrice dont Dieu a doué jusqu'aux femelles des animaux ; les deux frères aînés, avec insouciance ; la sœur, avec une gaieté qui prouvait qu'elle n'avait rien vu de bien grave dans la petite altercation qui venait d'avoir lieu ; et Pierre, avec le respect qu'il devait avoir, non-seulement pour son aînée, mais encore qu'il aurait eu pour une sainte. Quant à la jeune fille, elle s'avançait toujours vers sa famille; mais ses yeux vagues, quoique fixés sur ce groupe bien-aimé, indiquaient visiblement que le mouvement imprimé à son corps était tout machinal, et que, tout en laissant aux yeux du corps le soin de la conduire, les yeux de l'âme regardaient ailleurs.

— Sois la bienvenue, nièce Jehanne, dit maître Durand, nous sommes tous embarrassés pour savoir quel est ce chevalier, et voilà ton frère Pierre qui prétend que, si tu le voulais bien, tu pourrais nous le dire.

— Quel chevalier? demanda Jehanne.

— Celui qui est entré dans l'église, répondit Durand.

— Je ne l'ai point vu, dit Jehanne.

— Si tu ne l'as point vu, poursuivit l'interrogateur, tu as dû l'entendre au moins, car il a fait si grand bruit avec son jacques de mailles et ses sandales de fer, que le prêtre lui-même s'est retourné pour savoir qui entrait ainsi.

— Je ne l'ai point entendu, dit Jehanne.

— Si tu ne l'as ni vu ni entendu, interrompit Jacques avec humeur, que faisais-tu alors, et à quoi pensais-tu donc ?

— Je faisais ma prière, et je pensais à mon salut, mon père, répondit doucement Jehanne.

— Eh bien, si tu ne l'as pas vu, regarde, car le voilà, reprit Durand, en lui montrant du doigt le chevalier qui apparaissait en ce moment sur le seuil de la porte.

— C'est lui! s'écria Jehanne en devenant plus pâle que

d'habitude, et en s'appuyant sur le bras de son jeune frère, comme si elle sentait ses jambes prêtes à lui manquer.

— Qui, lui? demanda Jacques avec un étonnement mêlé d'inquiétude.

— Le capitaine Robert de Beaudricourt, répondit Jehanne.

— Et quel est ce capitaine Robert de Beaudricourt? demanda Jacques de plus en plus étonné.

— Un vaillant chevalier, répondit Jehanne, lequel tient le parti du gentil dauphin Charles dans la ville de Vaucouleurs.

— Et qui vous a dit toutes ces belles choses, péronnelle que vous êtes? s'écria Jacques, ne pouvant plus maîtriser sa colère.

— C'est lui, répondit Jehanne; voilà tout ce que je puis vous dire, mon père; car ceux qui me l'ont dit ne peuvent pas se tromper.

— Par ma foi, dit maître Durand, j'en aurai le cœur net; et, si cet enfant a dit la vérité, je croirai, les yeux bandés, à tout ce qu'il lui plaira désormais de me raconter.

A ces mots, maître Durand quitta le groupe dont il faisait partie, et, mettant son chapeau à la main, marcha à la rencontre du chevalier, qui venait de prendre la bride des mains de son page et s'apprêtait à monter à cheval. Le chevalier, voyant alors que ce manant s'avançait avec l'intention évidente de lui parler, appuya le bras sur le pommeau de sa selle, croisa une jambe sur l'autre et attendit.

— Messire chevalier, dit alors maître Durand de la voix la plus pateline qu'il put prendre, s'il est vrai, comme quelqu'un vient de le dire, que vous soyez ce brave capitaine Robert de Beaudricourt, dont nous avons si grandement entendu parler, j'espère que vous pardonnerez à un pauvre paysan qui est Armagnac du fond du cœur de vous demander si vous ne venez pas de devers la Loire, et si

vous ne pourriez pas nous donner quelque bonne nouvelle de notre seigneur le roi Charles septième ?

— Mon ami, répondit le chevalier d'un ton plus affable que la noblesse ne le prenait d'habitude pour parler à ces sortes de gens, je suis effectivement le capitaine Robert de Beaudricourt, et celui qui t'a dit mon nom ne t'a point trompé. Quant aux nouvelles du roi, elles sont petites, car les choses vont chaque jour de mal en pis dans le pauvre royaume de France, depuis l'affaire du pont de Montereau.

— Et cependant, pardon, messire, si un si pauvre homme que moi parle de si hauts personnages, continua maître Durand enhardi par le ton du chevalier; mais il me semble que tout allait mieux depuis que M. le connétable Arthur de Richemond avait fait justice du sire de Beaulieu, et avait placé près de notre roi bien-aimé le sire Georges de la Trémoïlle.

— Hélas ! tout au contraire, et vous avez fort besoin de nouvelles, en effet, mon ami, si vous n'en êtes encore que là, reprit le chevalier en secouant la tête; le sire de la Trémoïlle à fait pis que n'avait fait le sire de Beaulieu; car à peine a-t-il été en faveur, qu'il en a profité pour éloigner le connétable et circonvenir le roi de sorte que Dieu lui pardonne; mais monseigneur Charles ne voit plus que par les yeux de son favori, si bien qu'il ne reste plus près de lui que Tanneguy-Duchâtel, le président Houret, et maître Michel le Masson, trinité du diable qui le mène tout droit en enfer.

— Mais je croyais, reprit Durand, qui peu à peu se voyait entouré de tout le village, et qui était tout fier de la manière affable dont lui parlait le chevalier; je croyais que le roi d'Écosse avait promis d'envoyer en France son cousin Jean Stuart avec bon nombre d'Écossais pour venir en aide aux braves capitaines qui, comme vous, ne se sont faits ni Anglais ni Bourguignons, et tiennent encore la campagne.

— Écossais, Anglais, Irlandais, murmura messire Robert de Beaudricourt, sont tous chiens sortant du même chenil, et courant, j'en ai bien peur, la même bête. Vienne la chute complète du royaume de France, et vous les verrez tous s'en partager les morceaux comme une meute à la curée. D'ailleurs, quelque diligence qu'ils fassent maintenant, j'ai bien peur, en supposant qu'ils viennent, qu'ils ne viennent point à l'heure de sauver la bonne ville d'Orléans, qui est le dernier boulevard que le roi ait sur la Loire, et que le comte de Salisbury assiége, au mépris de la promesse solennelle qu'il avait faite en Angleterre à monseigneur le duc d'Orléans de ne point porter la guerre sur des domaines que leur maître ne pouvait défendre, puisqu'il est prisonnier.

— Et comme tout parjure est une offense au ciel, dit une voix douce s'élevant aux côtés de maître Durand, messire a permis que le déloyal fût puni du sien.

— Que veut dire cette jeune fille? demanda Robert de Beaudricourt étonné qu'une si jeune enfant se mêlât d'une conversation que bien peu de ceux qui se trouvaient là eussent été capables de soutenir.

— Je veux dire, reprit Jehanne avec la même voix douce et modeste, mais calme et assurée, que voici déjà dix-huit ou vingt jours pour le moins que le comte de Salisbury est mort en péché mortel, frappé par l'éclat d'une pièce de canon.

— Et d'où sais-tu de si riches nouvelles, jeune fille, quand je ne le sais pas encore moi-même? reprit en riant le chevalier.

— Oh! ne faites point attention à elle, messire, s'écria Jacques avec empressement, passant entre sa fille et Robert de Beaudricourt; cette enfant est une ignorante, qui ne sait ce qu'elle dit.

— Et, le sût-elle, reprit le chevalier, le comte fût-il mort comme votre fille l'annonce, brave homme, car je suppose que c'est votre fille....

— Hélas! oui, murmura Jacques; et elle nous cause bien du chagrin à tous.

— Eh bien! fût-il mort, pour un de trépassé n'en reste-t-il pas dix autres presque aussi puissants que lui? Ne reste-t-il pas le comte de Suffolk, messire Guillaume de la Poule, messire Jehan Falstaff, messire Robert Héron, les seigneurs de Gray, de Talbot, de Seales, Lancelot de Lille, Gladesdale, Guillaume de Rochefort et tant d'autres?

— Et à nous, reprit Jehanne en s'animant, et au gentil dauphin notre sire, ne reste-t-il pas le duc d'Alençon, le comte de Clermont, le comte de Dunois, Vignoles de Lahire, Poton de Xaintrailles, et tant et tant d'autres aussi braves et loyaux que vous, messire, et comme vous prêts à sacrifier leur vie pour le bien du royaume? Puis, derrière tout cela, ne reste-t-il pas encore notre Seigneur Jésus-Christ, qui aime la France, et qui ne permettra pas qu'elle tombe aux mains de ses ennemis les Anglais et les Bourguignons?

— Hélas! hélas! messire, pardonnez à cette enfant de vous contredire ainsi, s'écria Jacques au désespoir; mais, je vous l'ai dit, elle a des instants où elle dit des choses si étranges qu'on la croirait folle.

— Oui, reprit le chevalier avec tristesse, oui, il faut qu'elle soit folle pour conserver un espoir que le roi lui-même n'a plus, et pour croire qu'Orléans résistera, quand non-seulement la capitale, mais encore les bonnes et fortes villes de Nogent, de Jargeau, de Sully, de Jaurille, de Beaugency, de Marchenois, de Rambouillet, de Montpipeau, de Thoury, de Pithiviers, de Rochefort, de Chartres et même du Mans, se sont rendues les unes après les autres; quand, de quatorze provinces que le sage roi Charles V a léguées à Charles VI l'insensé, il n'en reste plus que trois à son fils. Non, non, bonnes gens, le royaume de France est condamné pour les grands péchés qui s'y sont commis.

— Les péchés des hommes, si grands qu'ils soient, ont

été rachetés dans le passé et dans l'avenir par le sang de Notre-Seigneur, reprit Jehanne avec une assurance extraordinaire et en levant au ciel ses yeux pleins d'inspiration ; le royaume de France ne mourra pas, Dieu dût-il faire un miracle pour le sauver.

— *Amen*, répondit le chevalier en montant à cheval et en se signant ; en attendant, bonnes gens, ajouta-t-il en s'assurant sur ses arçons, si les Bourguignons revenaient encore une fois pour piller le village de Domremy, faites-le savoir en toute hâte à Robert de Beaudricourt, et il faudra, foi de chevalier, qu'il soit bien occupé ailleurs pour ne pas venir à votre aide.

A ces mots, le capitaine, qui s'était arrêté à Domremy plus long-temps qu'il ne comptait le faire, piqua son cheval des deux et partit au grand trot par le chemin qui conduisait à Vaucouleurs, suivi de ses deux serviteurs et accompagné des bénédictions de tous les paysans, qui le suivirent des yeux pendant tout le temps qu'ils le purent apercevoir.

Lorsqu'il eut disparu, Jacques se retourna pour gronder Jehanne de la grande hardiesse qu'elle venait de faire paraître ; mais il l'appela et la chercha vainement ; Jehanne n'était plus là, et, préoccupé que tout le village était du départ du sire de Beaudricourt, pas un des paysans n'avait remarqué de quel côté la jeune fille s'en était allée.

CHAPITRE II.

LES VOIX.

En effet, aussitôt qu'elle avait vu les préparatifs de départ du chevalier, Jehanne avait quitté le cercle qui s'était formé autour de lui, et, de ce même pas lent et tranquille

dont elle était venue, elle s'éloignait à cette heure, suivant le chemin qui conduit à Neufchâteau, sans paraître faire attention que la terre, comme nous l'avons dit, était couverte de deux pouces de neige.

C'est que cette jeune fille étrange, dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire, n'était en rien semblable à ses compagnes; sa naissance, sa jeunesse, son adolescence avaient été précédées, accompagnées ou suivies de tous ces signes fatidiques qui, aux yeux de ceux qui l'entourent, désignent clairement l'élu du Seigneur : voilà ce qu'on disait alors d'elle avec l'accent du doute, voilà ce qu'on a répété depuis avec la voix de la reconnaissance et de la foi.

Jehanne, ou plutôt Jehannette, comme on l'appelait plus communément encore, était née à Domremy, charmant vallon arrosé par la Meuse, et situé entre Neufchâteau et Vaucouleurs. Son père se nommait Jacques d'Arc, et sa mère Isabelle Romée, connus tous deux pour être d'une probité sévère et jouissant d'une réputation sans tache. La nuit pendant laquelle était née Jehanne, et qui était celle de l'Épiphanie de l'an de grâce 1412, ce qui fait qu'à l'époque où s'ouvre cette chronique elle avait juste dix-sept ans, fut une de ces nuits de fête que donne parfois le ciel à la terre : quoique ordinairement vers cette saison le temps eût coutume d'être froid et pluvieux, une douce brise s'éleva vers le soir, tout embaumée de ces suaves senteurs que l'on respire pendant les crépuscules du mois de mai. Comme c'était à la fin d'un jour de repos que cette espèce de miracle se faisait sentir, chacun avait voulu jouir de ce bienfait inattendu, et la plupart des habitants étaient restés sur leur porte, lorsque vers minuit une étoile sembla se détacher du ciel, et, traçant dans l'air une brillante traînée de lumière, s'abattit sur la maison de Jacques d'Arc. En même temps les coqs chantèrent en battant des ailes et en faisant entendre des sons inconnus, quoique l'heure où ils étaient accoutumés de chanter ne fût point encore venue, et chacun, sans savoir pourquoi, se sentit pénétré

d'une joie si vive que tous les habitants du village se mirent à courir par les rues, se demandant les uns aux autres quelle chose venait de se passer au ciel ou sur la terre, qui leur mettait tant d'allégresse dans le cœur. Au nombre de ceux qui couraient ainsi était un vieux berger qui était connu pour avoir souvent fait des prédictions qui s'étaient réalisées, et qui jouissait, non-seulement à Domremy, mais encore à dix lieues à la ronde, d'une grande réputation de science; ce vieux berger, interrogé par quelques personnes, répondit : — « Trois courtisanes ont perdu la France[1], une vierge la sauvera. » On fit d'autant plus attention à ces paroles qu'elles s'accordaient avec une vieille prophétie de Merlin conçue en ces termes :

Descendet virgo dorsum Sagittari
Et flores virgineos obscultavit.

Et chacun cria Noël dans l'espérance de quelque grand événement.

Le lendemain on apprit que juste à cette heure de minuit Isabelle Romée, femme de Jacques d'Arc, était accouchée d'une fille.

[1] Ces trois femmes étaient, la première, Éléonore, femme de Louis-le-Jeune, qui, répudiée par son mari, épousa en secondes noces Henri d'Anjou, roi d'Angleterre, et lui apporta en dot l'Aquitaine, le Poitou, la Touraine et le Maine, qui, réunis au duché de Normandie et à la comté d'Anjou, livraient le tiers de la France aux mains de son ennemi.

La seconde, Isabelle de France, femme d'Édouard II, qui, en transmettant à son fils Édouard III les droits qu'elle prétendait avoir au trône, avait amené cette fameuse guerre qui durait encore, et par conséquent les batailles de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, qui en furent les trois plus sanglants épisodes.

Et la troisième, Isabelle de Bavière, mère de Charles VII, qui à cette heure excitait les Anglais et les Bourguignons contre son propre fils.

Quant à la vierge qui devait sauver la France, si rudement compromise par ces trois courtisanes royales, c'était l'humble paysanne dont nous écrivons l'histoire.

Le lendemain, cette fille fut baptisée sous le nom de Jehanne. Le prêtre qui la baptisa s'appelait Nynet. Elle eut deux parrains et deux marraines. Ses deux parrains s'appelaient Jehan Barent et Jehan Lingue, et ses deux marraines Jehanne et Agnès.

Malgré tous les signes de prédestination qui avaient signalé sa naissance, la jeunesse de Jehanne s'écoula pareille à celle des autres enfants; lorsqu'elle eut atteint l'âge de sept ans, ainsi que c'est la coutume des laboureurs, ses parents l'employèrent à la garde de leur troupeau : une chose à laquelle on ne fit point attention d'abord, mais que l'on remarqua ensuite, fut que jamais Jehanne n'égara ni une brebis ni un mouton. Quand quelque agneau s'était perdu, elle n'avait qu'à l'appeler par le nom qu'elle avait l'habitude de lui donner, et l'agneau revenait aussitôt. Quand le loup sortait du bois, elle n'avait qu'à marcher au-devant de lui avec sa houlette, une simple branche d'arbre ou même une fleur, le loup rentrait aussitôt dans le bois d'où il était sorti. Enfin, tant qu'elle était dans la maison de son père, jamais le moindre malheur n'y arrivait; et si la cabane héréditaire fut témoin de quelque accident, on se rappela plus tard que c'était toujours en l'absence de Jehanne que cet accident était arrivé. Jehanne atteignit ainsi l'âge de douze ans, portant la bénédiction de Dieu sur ses pas, mais sans que rien se fût manifesté à elle de l'avenir auquel elle était destinée.

Un jour qu'elle était dans une prairie située entre Domremy et Neufchâteau, gardant les troupeaux avec plusieurs de ses compagnes, les jeunes filles proposèrent de se réunir toutes pour faire un bouquet, et, ce bouquet une fois formé, d'en faire un prix pour une course entre elles. Jehanne accepta la proposition, et concourut, comme les autres, à la confection du bouquet; puis, au moment de s'élancer pour savoir qui le gagnerait, elle le voua à sainte Catherine, promettant de le déposer sur son autel s'il arrivait en sa possession; à peine avait-elle fait ce vœu que

le signal du départ fut donné, et que les jeunes filles partirent comme une volée de tourterelles; mais bientôt Jehanne dépassa toutes ses jeunes amies, et cela avec une telle rapidité que ses pieds touchaient à peine la terre, et que celle qui la suivait de plus près s'arrêta toute découragée au bout de cent pas, lui criant : « Jehannette! Jehannette! tu ne cours pas sur la terre comme nous, tu voles à travers l'air comme un oiseau. » En effet, la jeune fille, sans savoir ni pourquoi ni comment, se sentait soulevée elle-même, comme cela arrive parfois dans un rêve; et, toujours rasant la terre ainsi, elle arriva au but et ramassa le bouquet; mais, lorsqu'elle releva la tête, un beau jeune homme qu'elle n'avait pas vu se trouva là debout, et la regardant en souriant : « Jehanne, lui dit-il, courez vite à la maison, car votre mère a besoin de vous. » Jehanne, croyant que ce jeune homme était quelque garçon de Neufchâteau que sa mère ou ses frères avaient chargé de cette commission pour elle, laissa son troupeeu à la garde d'une de ses compagnes, et revint promptement vers la maison; mais, arrivée sur le seuil, sa mère lui demanda pourquoi elle retournait avant l'heure accoutumée, et d'où elle venait, et pourquoi elle abandonnait ainsi son troupeau. — Ne m'avez-vous point appelée? demanda Jehanne. — Non, répondit la mère. Alors Jehanne alla déposer son bouquet devant l'autel de sainte Catherine, et repassa par le jardin de sa maison, pour n'avoir pas à longer toute la rue et abréger ainsi le chemin en coupant court; mais, arrivée dans le jardin, une voix se fit entendre à droite, du côté de l'église : Jehanne leva la tête et vit une nuée lumineuse; la voix sortait de cette nuée et disait : « Jehanne, tu es née pour accomplir des choses merveilleuses, car tu es la vierge choisie par le Seigneur pour le rétablissement du roi Charles; habillée en homme, tu prendras les armes, tu seras chef de guerre, et tout dans le royaume se fera par ton conseil. » Après avoir prononcé ces paroles, la voix cessa de se faire entendre, le nuage disparut, et la jeune

fille demeura muette et immobile, épouvantée qu'elle était d'un semblable prodige.

Plus tard, et lorsque Jehanne eut accompli sa mission, on remarqua que cette première vision lui était apparue le 17 août 1424, c'est-à-dire le jour même de la bataille de Verneuil, dans laquelle avaient péri le comte de Douglas, messire Jacques son fils, le comte de Buchan, le comte d'Aumale, Jean de Harcourt, le comte de Tonnerre, le comte de Ventadour, le sire de Roche-Baron, le sire de Gamaches, et tant d'autres nobles et loyaux chevaliers que cette bataille fut estimée avoir été aussi fatale à la noblesse de France que l'avaient été celles de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt.

Cependant Jehanne revint à elle, et, songeant à son troupeau qu'elle avait laissé seul, elle reprit le chemin de la prairie : son troupeau s'était rassemblé tout seul, et l'attendait réuni sous un beau mai qu'on appelait l'arbre des Dames ou l'arbre des Fées, parce que des paysans qui revenaient parfois de nuit prétendaient y avoir vu danser de longues figures blanches qui, toutes les fois qu'on s'approchait d'elles, s'évanouissaient dans l'air ou se perdaient dans la vapeur. Une des tantes de Jehanne était même une de celles qui prétendaient y avoir rencontré de semblables apparitions; mais, quoique souvent Jehanne y eût dansé et surtout chanté avec ses jeunes amies, elle n'avait pour son compte jamais rien vu de pareil. Cet arbre était en face d'un bois qu'on appelait le bois Chenu, et près d'une source d'eau où venaient en grande quantité les pauvres gens malades de la fièvre : cet arbre, qui était un des plus beaux qui se pussent voir, et qui devait une grande célébrité à tous ces récits, appartenait à M. Pierre de Bolemont, seigneur de Domremy.

Jehanne resta toute la journée aux environs de cet arbre qu'elle affectionnait beaucoup, tressant des couronnes en l'honneur de sainte Catherine et de sainte Marguerite, auxquelles elle avait une grande dévotion, et attachant des

couronnes aux branches de cet arbre ; puis, le soir venu, elle ramena son troupeau à la maison.

Comme Jehanne, ayant douze ans, commençait à se faire grande, et qu'elle était en outre élancée et bien faite, ses parents décidèrent qu'on ne l'enverrait plus aux champs, et que son frère Pierre, qui avait un an moins qu'elle, garderait désormais le troupeau à sa place : on lui apprit alors les différents travaux d'aiguille qui conviennent à une femme, et elle arriva bientôt à y être aussi adroite que la plus adroite ménagère du village.

Cependant le souvenir de l'aventure du jardin revenait dix fois le jour à son esprit, et le son de cette voix miraculeuse qu'elle avait entendue bruissait incessamment à son oreille. Un jour de dimanche qu'elle était restée après tout le monde à l'église, absorbée dans sa prière, elle entendit tout à coup la même voix qui l'appelait par son nom ; elle leva la tête, et il lui sembla que la voûte de l'église s'était ouverte pour laisser passer un beau nuage d'or, et, au milieu de ce nuage, elle vit un jeune homme qu'elle reconnut pour celui qui lui avait parlé dans la prairie ; mais, comme cette fois il avait de longues ailes blanches attachées aux épaules, elle comprit que c'était un ange, et, se sentant toute réjouie à cette vue, elle lui demanda doucement :

— Monseigneur, est-ce vous qui m'avez appelée ?

— Oui, Jehanne, répondit l'ange ; c'est moi.

— Que voulez-vous de votre servante ? demanda Jehanne.

— Jehanne, dit le beau jeune homme, je suis l'archange Michel, et je viens de la part du roi du ciel pour te dire qu'il t'a choisie entre toutes les femmes pour sauver le royaume de France du péril qui le menace.

— Et que puis-je faire pour cela, moi pauvre bergère des champs ? demanda Jehanne.

— Sois toujours une sage enfant comme tu l'as été jusqu'aujourd'hui, reprit l'ange, et quand le temps sera venu nous te le dirons, sainte Catherine, sainte Marguerite et moi ; car toutes deux t'ont prise dans une miraculeuse

amitié en récompense de la grande religion que tu as pour elles.

— Que la volonté de Dieu soit faite, répondit la jeune fille, et qu'il dispose de sa servante quand et comment il voudra.

— *Amen!* dit l'ange; et la nuée, se refermant sur lui, passa à travers la voûte de l'église et disparut.

Dès ce moment, Jehanne n'eut plus aucun doute : ce n'était ni une vision ni un rêve, c'était une miraculeuse réalité; et comme dans ce moment le prêtre, qui avait fini de dire la messe, traversait l'église pour rentrer au presbytère, Jehanne le pria de l'entendre en confession, et lui raconta ce qu'elle venait de voir et d'entendre. Le prêtre, qui était un vieux curé simple et bon, eut une grande joie de cet aveu de Jehanne, qu'il avait toujours aimée à cause de sa modestie et de sa dévotion; puis il lui recommanda de ne rien dire à personne de ces apparitions, et de suivre ponctuellement les ordres qu'elle recevrait du ciel.

Trois ans se passèrent sans que Jehanne revît rien de ce qu'elle avait vu; mais elle continuait à grandir, fraîche et modeste comme une fleur des champs, et, quoique rien de cette protection céleste ne se manifestât matériellement aux yeux de ce qui l'entourait, elle se sentait cependant intérieurement dans la grâce du Seigneur : aussi souvent, lorsqu'elle était seule, il lui semblait entendre les chœurs des anges; et alors elle élevait doucement la voix et chantait des airs sur un mode inconnu qu'elle ne pouvait plus retrouver quand cette musique céleste était évanouie. Souvent encore, quand l'hiver était venu, quand la neige couvrait la terre, elle sortait en disant qu'elle allait cueillir un bouquet pour ses saintes : c'est ainsi qu'elle nommait sainte Catherine et sainte Marguerite; et chacun se moquait d'elle, lui montrait la terre toute neigeuse; et elle souriait doucement, sortait du village par la route de Neufchâteau, et revenait avec une belle couronne de violettes, de primevères et de boutons d'or, qu'elle avait cueillie et tressée

sous l'arbre des Dames. Alors ses jeunes compagnes la regardaient avec étonnement ; et, comme elles y allaient à leur tour et ne trouvaient rien, elles disaient que c'étaient les fées qui donnaient à Jehanne ces couronnes toutes tressées. Enfin il y avait une chose plus étrange encore, c'est que les animaux les plus sauvages n'avaient aucune frayeur d'elle, que les petits chevreuils et les jeunes faons venaient jouer et bondir à ses pieds, et que souvent quelque fauvette ou quelque chardonneret se venait poser sur son épaule ; et là chantait sa mélodieuse chanson, comme s'il eût été perché sur la plus haute branche d'un arbre.

Pendant ces trois ans, les affaires du roi et de la France avaient empiré de plus en plus ; le royaume jusqu'à la Loire était devenu pareil à une vaste solitude, les campagnes étaient désertes, les villages en ruines, et les seuls lieux habités étaient les bois et les villes : les bois, à cause de leur épaisseur, qui offrait une retraite ; les villes, à cause de leurs murailles, qui promettaient une sûreté : il n'y avait plus de culture, et par conséquent plus de moisson, à l'exception d'un trait d'arc autour des murailles ; une sentinelle était toujours placée sur le clocher, et, dès qu'elle apercevait l'ennemi, elle sonnait le tocsin. A ce bruit, les laboureurs rentraient hâtivement sans s'occuper de leurs troupeaux ; car les troupeaux eux-mêmes avaient appris à connaître ce bruit, et, dès qu'ils entendaient retentir la cloche, ils revenaient à grande course, mugissant et bêlant d'une voix lamentable, se pressant aux portes, et se battant à qui entrerait les premiers pour se mettre à couvert sous la protection des hommes.

Vers ce temps, c'est-à-dire vers le commencement de l'an 1428, monseigneur Thomas de Montaigu, chevalier, comte de Salisbury, fut commis et député par les trois états d'Angleterre pour venir en France faire la guerre. Ce fut alors que la connaissance de cette expédition étant venue au duc d'Orléans, qui était prisonnier en la ville de Londres depuis la bataille d'Azincourt, sans que les Anglais

eussent permis qu'il se rachetât, il alla trouver le comte de Salisbury, et le pria, en bon et loyal ennemi, de ne point mener la guerre sur des terres et des domaines qu'il n'était plus là pour défendre; le comte le lui promit et jura; et, ayant passé la mer avec une grande puissance, il débarqua à Calais et s'achemina aussitôt vers la partie de la France qui n'était point encore conquise.

Ainsi le péril devenait plus pressant qu'il n'avait jamais été; aussi les visions de Jehanne reparurent-elles. La première fois qu'elle revit saint Michel, il était, comme il l'avait promis à la jeune fille, accompagné de sainte Catherine et de sainte Marguerite; les deux saintes se nommèrent d'elles-mêmes à Jehanne, et la remercièrent de sa dévotion envers elles, et lui dirent que, comme elle était restée pieuse, bonne et sage, Dieu la tenait toujours pour celle qui devait délivrer la France : en conséquence, elles lui ordonnèrent d'aller trouver le roi Charles VII, et de lui dire qu'elle venait de la part de Dieu pour se faire chef de guerre, et marcher avec les Français contre les Anglais et les Bourguignons.

Jehanne resta muette à cet ordre, car elle était faible et timide comme une jeune fille, ne pouvant voir souffrir sans s'émouvoir, ne pouvant voir couler le sang sans pleurer : comment était-ce donc à elle, cœur plein de pitié, que l'on ordonnait d'accomplir la rude tâche d'un capitaine? Aussi hésita-t-elle, pauvre enfant de seize ans qu'elle était, devant le terrible avenir auquel elle était destinée, priant le Seigneur de la laisser dans son obscurité, et de rejeter sur quelque autre plus digne qu'elle le poids de cette sanglante élection.

Mais Jehanne était choisie; ni muets élans du cœur ni prières à voix haute ne devaient changer le décret de la Providence. Un jour qu'elle était agenouillée à une petite chapelle dédiée à Notre-Dame et bâtie en un carrefour du bois Chenu, le nuage s'abaissa de nouveau entre ses yeux et le ciel, mais plus lumineux encore cette fois que d'ha-

bitude; puis, s'étant ouvert, il découvrit les trois envoyés du Seigneur; seulement cette fois les deux saintes, qui, à leur première apparition, n'avaient qu'une coudée, étaient de grandeur naturelle. Alors Jehanne baissa les yeux, car des regards humains ne pouvaient supporter cette splendeur divine, et elle entendit, sans savoir laquelle des trois personnes célestes lui parlait, une voix qui lui adressait ce reproche :

— Pourquoi tarder ainsi, Jehanne? Qu'attends-tu, lorsque l'ordre est donné, et pourquoi ne te hâtes-tu pas de l'accomplir? En ton absence, la France est meurtrie, les villes sont renversées, les gens de bien périssent, les nobles sont massacrés, et un sang précieux coule à terre, comme si c'était l'eau inutile et fangeuse des torrents. Pars donc, Jehanne, pars donc d'un pas agile, puisque le roi du ciel t'a envoyée.

Alors Jehanne alla trouver son confesseur, et lui raconta ce qu'elle venait de voir et d'entendre. Le vieux prêtre lui donna le conseil d'obéir.

— Mais, lui dit Jehanne, quand bien même je voudrais partir, comment pourrais-je le faire? je ne sais pas les chemins, je ne connais ni le peuple ni le roi; ils ne me croiront pas; tout le monde rira de moi, et avec raison; car qu'y a-t-il de plus insensé que de dire aux grands : Une enfant délivrera la France, elle dirigera des expéditions militaires par son habileté, elle ramènera la victoire par son courage; et d'ailleurs quoi de plus étrange et de plus inconvenant, mon père, qu'une jeune fille avec des habits d'homme?

A ce discours si sensé, le bon vieux prêtre ne savait que répondre, sinon que Dieu était bien puissant et qu'il fallait obéir; puis, comme Jehanne se mettait à pleurer en songeant à la pénible tâche qui lui était imposée, il la consola et la réconforta de son mieux, en lui disant d'attendre encore; et la première fois qu'elle verrait saint Michel et les deux saintes, de leur demander comment il fallait faire,

par quel chemin il fallait prendre, et en quel lieu il lui fallait aller.

Cependant, soit que les voix, comme les appelait la jeune fille, fussent courroucées de son hésitation, soit que le temps d'agir ne fût point encore venu, Jehanne resta quelques mois sans rien voir. Alors l'inquiétude la prit; la pauvre enfant se crut tombée dans la disgrâce du Seigneur; et, voyant qu'elle était abandonnée par ses protectrices célestes, elle se composa une oraison pour les prier de revenir à elle, puis elle alla s'agenouiller devant l'autel de sainte Catherine, et la récita du plus profond de son cœur. La prière était conçue en ces termes :

« Je requiers Notre-Seigneur et Notre-Dame de m'envoyer conseil et confort sur ce qu'il lui plaît que je fasse, et cela par l'intermédiaire du bienheureux saint Michel et des bienheureuses sainte Catherine et sainte Marguerite. »

A peine Jehanne avait-elle prononcé ces paroles que la nuée lumineuse s'abaissa et s'ouvrit comme d'habitude, et que les envoyés célestes parurent. Seulement, cette fois, c'était l'ange Gabriel qui accompagnait les deux saintes. Alors Jehanne baissa la tête, et la voix habituelle se fit entendre :

— D'où vient que tu doutes et que tu hésites, Jehanne? dit la voix. D'où vient que tu demandes comment les choses que tu dois accomplir s'accompliront? Tu ne sais pas le chemin qui conduit au roi, dis-tu; les Hébreux non plus ne connaissaient pas le chemin qui pouvait les conduire à la Terre promise, et cependant ils se mirent en route, et la colonne de feu les guida.

— Mais, dit Jehanne, enhardie par la douceur de cette voix qu'elle s'attendait à trouver courroucée; où est l'ennemi que je dois combattre, et quelle est la mission que je dois accomplir?

— L'ennemi que tu dois combattre, répondit la voix, est devers Orléans; et pour que tu ne fasses plus de doute que nous te disons la vérité, aujourd'hui son chef de guerre,

le comte de Salisbury, a été tué : la mission que tu dois remplir est de faire lever le siége de la bonne ville du duc d'Orléans, qui est prisonnier en Angleterre, et de mener sacrer Charles VII à Rheims; car, tant qu'il ne sera point sacré, il ne sera que dauphin, et non pas roi.

— Mais, dit Jehanne, je ne puis aller ainsi seule. A qui faut-il que je m'adresse pour me prêter aide et secours?

— Tu as raison, Jehanne, reprit la voix ; va donc au lieu voisin nommé Vaucouleurs, qui seul, dans la contrée de Champagne, a conservé sa fidélité au roi; et là demande à parler au bon chevalier Robert de Beaudricourt; dis-lui hardiment de quelle part tu viens, et il te croira. Et de peur qu'on ne cherche à te tromper ou que tu ne t'adresses à un autre, regarde, et tu verras la vraie ressemblance de ce chevalier.

Jehanne leva la tête, et vit effectivement un chevalier sans casque, sans épée et sans éperons : elle le regarda quelques secondes pour bien graver ses traits en sa mémoire; puis peu à peu cette nouvelle vision disparut. Jehanne se retourna vers le saint et les saintes, mais ils étaient remontés au ciel.

Dès lors, Jehanne n'hésita plus et se prépara dans son cœur au départ; mais c'était une si terrible résolution à prendre pour une jeune fille que celle de quitter ainsi parents et patrie, que les jours se succédèrent, et que Jehanne sans force passait son temps à pleurer. Un jour qu'elle était tout en larmes, elle fut surprise par son jeune frère Pierre : elle l'aimait beaucoup, et lui-même, de son côté, l'aimait beaucoup aussi. Il lui demanda ce qu'elle avait, Jehanne lui conta tout. L'enfant lui offrit de partir avec elle; c'était tout ce qu'il pouvait offrir.

Quelques jours s'écoulèrent encore, la nouvelle du siége d'Orléans et du grand danger que courait la ville se répandit alors de tous côtés, et redoubla la consternation de ceux qui étaient restés fidèles au roi. Ce fut sur ces entrefaites que le saint jour de l'Épiphanie arriva, et qu'eurent

lieu à Domremy les événements que nous avons racontés dans notre premier chapitre.

Ces événements annoncèrent à Jehanne que l'heure de son départ était arrivée ; car elle avait vu le sire de Beaudricourt tellement semblable à l'image qui lui en était apparue, qu'elle n'avait eu qu'à jeter un regard sur lui pour le reconnaître : elle avait donc pris la décision de chercher la solitude pour consulter une fois encore ses voix ; et si ses voix lui ordonnaient de partir, fût-ce à l'instant même, elle était, cette fois, résolue à leur obéir.

CHAPITRE III.

LE CAPITAINE DE BEAUDRICOURT.

A peine Jehanne eut-elle fait quelques pas sur la route que les oiseaux des champs et des bois, qui, par la neige qui était tombée, étaient privés depuis la veille de nourriture, accoururent autour d'elle, comme s'ils eussent su que Jehanne leur apportait du grain. La jeune fille se rappela alors que sa première intention avait été celle-là ; et elle sema, tout en marchant, autour d'elle le blé et le chènevis dont, comme l'avait dit Perre, elle était rentrée pour faire provision. Elle arriva ainsi sous l'arbre des Fées, qui, à cette époque, était tout dépouillé de son beau feuillage, toujours accompagnée de son escorte ailée, qui couvrit les branches du beau mai, et qui se mit à chanter les louanges du Seigneur dans une langue qui, pour être inintelligible aux hommes, n'en est pas moins entendue de Dieu.

En ce moment la cloche du village sonna midi ; Jehanne avait remarqué que c'était surtout lorsque sonnaient les cloches que ses visions avaient l'habitude de lui apparaître. Elle se mit alors à genoux, comme elle était accoutumée de faire dès qu'elle entendait cette voix de bronze qui parle

aux hommes au nom du Seigneur, et, pleine d'espérance et de foi, elle fit aux saints et saintes sa requête accoutumée. Jehanne n'avait point cru et espéré vainement. A peine la prière fut-elle finie que les oiseaux qui couvraient les branches de l'arbre se turent, que la nuée s'abaissa, et que ses protecteurs célestes apparurent à ses yeux.

— Jehanne, lui dirent-ils, tu as eu foi en Dieu et en nous; sois bénie! fais ainsi qu'il a été ordonné, enfant; marche sans crainte de t'égarer, et ne te rebute pas d'un premier refus : messire le roi du ciel te donnera la persuasion.

— Mais, demanda Jehanne, dois-je ainsi m'exposer toute seule par les chemins, ou me hasarder dans les villes, sans protection visible; et ne me prendra-t-on pas pour quelque enfant perdu, ou quelque aventurière de méchante vie?

— La protection de Dieu suffit à qui croit en Dieu, Jehanne; mais, puisque tu désires un protecteur, avant que tu ne te sois relevée de dessus tes genoux le Seigneur t'en enverra un. Ainsi donc, plus de délai, d'hésitation : marche! marche, Jehanne, car le moment est venu.

— Que la volonté de Messire soit faite! dit Jehanne. Je ne suis que la plus humble entre ses servantes, et j'obéirai.

A peine Jehanne avait-elle prononcé ces mots, que la nuée s'envola et que les oiseaux recommencèrent leurs chants. Quant à Jehanne, elle achevait une oraison mentale, oraison pieuse et filiale, dans laquelle elle priait ses parents de lui pardonner si elle les quittait ainsi sans leur dire adieu et leur demander leur bénédiction. Mais Jehanne connaissait son père : c'était un homme sévère de cœur et d'esprit, et elle savait qu'il ne lui permettrait jamais de quitter la maison pour se hasarder ainsi au milieu des hommes d'armes et sur les champs de bataille.

Jehanne était encore à genoux quand elle entendit qu'on l'appelait. En même temps tous les oiseaux qui chantaient sur l'arbre s'envolèrent. Jehanne se retourna, et aperçut son oncle Durand Haxart. Elle comprit que c'était le pro-

tecteur que ses voix lui avaient promis, et, se relevant aussitôt, elle marcha droit à lui, pleine de confiance et de sérénité, quoique les larmes involontaires du départ tremblassent encore aux cils de ses longues paupières.

— C'est toi, Jehannette, dit maître Durand; que fais-tu donc là, mon enfant, tandis que ton père et ta mère te cherchent de tous côtés?

— Hélas! mon oncle, répondit la jeune fille en secouant tristement la tête, ils m'appelleront et me chercheront long-temps encore ainsi : car je viens de les quitter peut-être pour toujours.

— Et où vas-tu donc, Jehannette?

— Je vais où Dieu m'envoie, mon oncle, et mes voix viennent de me dire que je pouvais compter sur vous pour m'accompagner où je vais.

— Écoute, Jehannette, répondit maître Durand, si ce matin tu m'avais fait une pareille proposition, je t'eusse prise par le bras et ramenée à ton père en lui disant de te mieux garder désormais qu'il ne l'avait fait jusqu'alors; mais, après ce que j'ai vu de mes yeux et entendu de mes oreilles, je me sens tout disposé à t'aider, fût-ce à faire une folie. Raconte-moi donc ce qui t'est arrivé, dis à quoi je puis t'être bon, et compte sur moi.

Jehanne prit avec son oncle le chemin de Neufchâteau, où il demeurait, et tout le long de la route lui narra les choses que nous venons de raconter nous-même; de sorte que, par cette réaction si naturelle aux gens incrédules, en arrivant à la porte de sa maison, c'était M. Durand Haxart qui soutenait et reconfortait Jehanne. Cependant il jugea à propos de faire un petit changement au projet adopté par la jeune fille : ce projet, c'était de la précéder à Vaucouleurs, et de prévenir le capitaine Robert de Beaudricourt de la visite qu'il allait recevoir. Comme Jehanne hésitait surtout à se présenter seule, elle accepta l'offre de son oncle avec reconnaissance.

Maître Durand partit le lendemain; mais l'accueil du

capitaine Beaudricourt fut loin d'être tel qu'on l'attendait : déjà une femme, nommée Marie Davignon, s'appuyant sur la prophétie de Merlin, avait demandé à être présentée au roi, affirmant qu'elle avait des choses importantes à lui révéler; mais, une fois en sa présence, elle n'avait rien eu à lui dire, sinon qu'une fois un ange lui était apparu qui lui avait présenté des armes, et qu'à la vue de ces armes elle avait eu une si grande peur, que le céleste envoyé s'était hâté de lui dire que ces armes n'étaient point pour elle, mais bien pour une autre femme à qui il était réservé de sauver la France. Or, comme le capitaine Beaudricourt craignait d'avoir affaire à quelque aventurière du même genre, il répondit à maître Durand que sa nièce était une folle, et qu'il lui conseillait de la ramener à son père et à sa mère, après l'avoir bien souffletée.

Maître Durand rapporta cette réponse à sa nièce, qui se mit aussitôt en prière, invoquant les voix dans les termes accoutumés : cette fois, comme les autres, l'archange et les saintes apparurent; Jehanne les interrogea sur l'échec qu'elle venait d'éprouver, et la voix lui dit : « Tu as douté, Jehanne, tandis que Dieu veut des cœurs pleins de foi : Dieu t'avait ordonné d'aller là toi-même, et tu y as envoyé un autre; et cet autre n'a point réussi, car c'est à toi seule que Dieu a donné le don de la persuasion. Pars donc, car tout peut se réparer encore; tandis que, si tu attends, tout sera perdu.

Jehanne vit qu'il n'y avait plus à hésiter, et elle partit le jour qui était le vendredi d'après les Rois de l'an de grâce 1429; elle arriva à Vaucouleurs dans la nuit : son oncle, qui l'avait accompagnée, frappa à la porte d'un charron qui leur donna l'hospitalité. La femme du charron voulait partager son lit avec Jehanne; mais Jehanne refusa, et, s'étant mise en oraison, elle pria jusqu'au jour.

Cette oraison lui donna une si grande assurance, que, lorsqu'elle crut que l'heure était venue de se présenter chez le sire de Beaudricourt, elle refusa l'aide de son

oncle en disant que les voix lui avaient recommandé d'y aller seule : en effet, vers les neuf heures du matin, elle se présenta chez le capitaine. Comme il était de fort bonne heure encore, cette visite égaya fort les gens d'armes qui l'introduisirent aussitôt chez leur maître, quoiqu'il fût en ce moment en conférence avec un brave chevalier nommé Jean de Novelompont, qui arrivait à l'instant même de Gien sur la Loire, et qui apportait au sire de Beaudricourt la nouvelle de la mort du comte de Salisbury.

Jehanne entra, et, s'avançant vers le capitaine : — Messire Robert, lui dit-elle, sachez que mon Seigneur m'a depuis long-temps ordonné d'aller devers le gentil dauphin, qui doit être, qui est, et qui sera le seul et véritable roi de France.

— Et quel est ce seigneur, ma mie? demanda en souriant le sire de Beaudricourt.

— Le roi du ciel, répondit Jehanne.

— Et quand vous serez près du dauphin, qu'arrivera-t-il ?

— Que le dauphin me donnera des gens d'armes; que je ferai lever le siége d'Orléans, et qu'après l'avoir fait lever, je le mènerai sacrer à Rheims.

Les deux chevaliers se regardèrent et éclatèrent de rire.

— Ne doutez pas, dit Jehanne de cet air sérieux et calme qui lui était habituel, car, par ma foi, je vous dis l'exacte vérité.

— Mais ce n'est pas la première fois que je vous vois, ce me semble? dit le sire de Beaudricourt en regardant Jehanne.

— C'est moi, répondit la jeune fille, qui, le jour des Rois, vous ai annoncé à Domremy la mort du comte de Salisbury, que ce noble chevalier, ajouta-t-elle en se tournant vers Jean de Novelompont, vient de vous confirmer tout à l'heure.

Le chevalier tressaillit, car il était arrivé dans la nuit et n'avait parlé à personne de la nouvelle qu'il apportait; le capitaine lui-même fut ébranlé dans son doute.

— Mais, dit-il à la jeune fille, si tu savais avant tout le monde le trépassement du noble comte, tu dois savoir aussi de quelle façon il est trépassé?

— Oui, sans doute, répondit Jehanne : il était près d'une fenêtre, dans une tournelle d'où il regardait la bonne et fidèle ville d'Orléans, lorsque Messire, qui connaît, qui traite et qui récompense les hommes selon leur mérite, permit qu'il fût frappé par un éclat de pierre qui lui creva l'œil du coup, et dont, deux jours après, il est passé de vie à trépas.

Les deux chevaliers se regardèrent avec étonnement, car tous ces détails étaient de la plus grande exactitude. Cependant, comme ces révélations pouvaient venir aussi bien de l'enfer que du ciel, messire de Beaudricourt, afin d'avoir le temps de se consulter, congédia Jehanne sans lui rien promettre.

Jehanne s'en revint chez le charron, sans être trop rebutée encore par le froid accueil qu'elle avait reçu, car ses voix lui avaient dit qu'on ferait doute d'elle pendant quelque temps, mais qu'à la fin Dieu lui donnerait le don de la persuasion. Là elle s'établit, tenant le moins de place possible chez ces bonnes gens afin de ne les point gêner, passant ses journées à l'église, se confessant souvent, jeûnant et communiant, et ne cessant de répéter qu'il fallait la conduire chez le noble dauphin, et qu'arrivée là elle le mènerait sacrer à Rheims après avoir fait lever le siége d'Orléans : elle était si jeune, elle était si belle, de si douces et si chastes paroles tombaient de ses lèvres, que le pauvre peuple, toujours plus porté vers l'espérance que ne le sont les grands, parce que plus on est malheureux plus on est crédule, la suivait quand elle sortait, lui faisant une escorte de ses prières, et disant que c'était réellement une sainte femme, et que, si on la repoussait, les

malheurs qui menaçaient la France retomberaient en même temps sur ceux qui l'auraient repoussée.

Ce concert universel de louanges arriva au sire de Beaudricourt, qui, déjà ému en lui-même de ce qui s'était passé, alla trouver le curé de Vaucouleurs, et lui raconta tout ce qu'il savait. Le curé réfléchit un instant, puis, partageant les craintes du capitaine à l'endroit de la magie, il lui dit qu'il n'y avait qu'un moyen de s'assurer si la divination lui venait de Dieu ou de Satan, et que ce moyen était l'exorcisme. Le sire de Beaudricourt accepta la proposition; le curé revêtit son étole, prit un crucifix, et tous deux s'acheminèrent vers la maison où demeurait Jehanne.

Ils trouvèrent Jehanne en prière; le curé et le capitaine entrèrent dans sa chambre et ouvrirent la porte afin que chacun pût voir ce qui allait se passer. Jehanne resta en oraison comme elle était, et alors le curé lui présenta le crucifix, et l'adjura, si elle était mauvaise, de s'éloigner d'eux; mais Jehanne, au contraire, se traîna sur ses genoux jusqu'au prêtre, puis baisa les deux bouts de l'étole, et les plaies du côté, des mains et des pieds du Christ, le tout avec tant de foi et de ferveur, que le curé déclara qu'elle pouvait être folle, mais qu'à coup sûr elle n'était pas possédée.

Sire Robert de Beaudricourt s'éloigna donc, rassuré sur le fait de magie; mais cette assurance n'était point suffisante pour le déterminer à faire ce que demandait Jehanne. Elle n'était point possédée, il est vrai, mais, comme le disait le curé, elle pouvait être folle, et que dirait-on, d'ailleurs, d'un homme d'armes portant lance et épée, et qui enverrait à son roi une femme pour le défendre? Jehanne avait donc vaincu le doute, mais il lui restait à combattre l'orgueil.

Le lendemain de ce jour, comme sa renommée de piété s'étendait de la ville de Vaucouleurs aux villages environnants, René d'Anjou, duc de Bar, qui depuis long-temps

était malade et que les médecins ne pouvaient guérir, l'envoya chercher pour la consulter sur son mal. Jehanne se hâta de se rendre près de lui, comme elle faisait près de tout souffrant qui l'appelait ; mais, arrivée en sa présence, elle lui déclara qu'elle n'avait reçu du ciel qu'une seule mission, celle de faire lever le siége d'Orléans et de mener sacrer Charles VII à Rheims. Au reste, elle lui dit de prendre bon courage et de ne plus donner à ses sujets le scandale de vivre en inimitié avec sa femme, comme il le faisait; puis, lui recommandant la crainte de Dieu, elle prit congé de lui en lui promettant de prier pour sa guérison. Le duc lui donna quatre francs qu'elle distribua aux pauvres en sortant de chez lui.

Comme elle rentrait à Vaucouleurs, elle rencontra le chevalier Jehan de Novelompont, qui se promenait par les rues avec un autre prud'homme nommé Bertrand de Poulangy. Jehan de Novelompont, qui la reconnut, alla à elle, et, comme cette jeune fille avait fait sur lui une forte impression, et qu'il arrivait chaque jour de plus tristes nouvelles du siége :

— Ah! Jehanne, lui dit-il, serons-nous donc réduits à voir le roi chassé de France et forcés de nous faire Anglais?

— Ah! répondit Jehanne, rien de tout cela n'arriverait cependant si l'on me voulait croire; mais malheureusement le sire de Beaudricourt n'a souci ni de moi ni de mes paroles, et ainsi il nous fait perdre un précieux temps : il faut cependant que je sois devers monseigneur le dauphin avant la Mi-Carême, et dussé-je user mes jambes jusqu'aux genoux, j'y serai certainement, car personne au monde, ni empereur, ni roi, ni duc, ni fille de roi d'Écosse, ni aucun autre, ne peut relever le royaume de France : il n'y a de secours pour lui qu'en moi. Et pourtant j'aimerais mieux rester à filer près de ma pauvre mère, car ce n'est pas là mon ouvrage ; mais il faut que j'aille et que je le fasse, puisque mon Seigneur le veut.

Alors le seigneur de Novelompont regarda fixement Jehanne, et voyant la foi et la confiance qui brillaient dans ses yeux :

Écoutez, Jehanne, lui dit-il, je ne sais d'où cela me vient, et malheur à vous si c'est de l'enfer ! mais je me sens persuadé de la vérité de ce que vous dites : je vous engage ma foi, si Beaudricourt continue à demeurer dans son endurcissement, de vous mener au roi sous la conduite de Dieu.

Et il mit la main dans les siennes en signe d'engagement.

— Oh ! faites cela, faites cela, dit Jehanne en serrant cette main loyale ; mais seulement hâtez-vous de le faire ; car aujourd'hui même, près d'Orléans, le gentil dauphin a eu un bien grand dommage, et il est menacé d'un bien plus grand encore si vous ne me conduisez ou m'envoyez en toute hâte près de lui.

Messire Bertrand de Poulangy, qui avait entendu toute la conversation, se sentit en même temps que sire Jehan de Novelompont touché de la foi ; et, étendant la main à son tour, il jura de son côté à Jehanne qu'il ne l'abandonnerait pas non plus, et, ainsi que son ami, l'accompagnerait partout où il lui plairait d'aller.

Jehanne les remercia tous deux, elle était si joyeuse qu'elle leur eût baisé les genoux : elle voulait partir à l'instant même et sans plus attendre ; mais ils lui répondirent que, par courtoisie, ils devaient demander, pour accomplir cette entreprise, le congé de sire Robert.

— Et si sire Robert le refuse ? demanda en tremblant la jeune fille.

— Si sire Robert le refuse, répondirent les deux chevaliers, nous n'en ferons pas moins à notre plaisir ; mais du moins nous aurons agi comme il était de notre devoir de le faire.

— Adieu donc et que Dieu vous garde ! dit Jehanne ;

et étant rentrée chez son hôte le charron, elle se mit en prière en les attendant.

Comme nous l'avons dit, messire Robert était déjà plus qu'à moitié persuadé, mais il était retenu par la crainte du ridicule; il fut donc enchanté que deux si braves chevaliers que l'étaient Jehan de Novelompont et Bertrand de Poulangy missent, en engageant leur responsabilité, la sienne à couvert : il consentit donc à tout, et leur dit d'amener Jehanne afin qu'ils réglassent ensemble tous les apprêts de son départ.

Les deux chevaliers revinrent querir Jehanne, qui apprit avec une grande joie ce qui venait d'être décidé à son égard : elle se leva aussitôt et les accompagna chez messire Robert de Beaudricourt. Le capitaine lui demanda alors quelles choses lui étaient nécessaires pour se mettre en route. Jehanne lui répondit que ses voix lui avaient ordonné de prendre un vêtement d'homme, et que pour tout le reste elle s'en rapportait à lui. On lui en fit aussitôt faire un, et le surlendemain il était prêt; Jehanne le revêtit avec autant de facilité et d'aisance que si elle n'en eût point porté d'autre de toute sa vie, ajusta son chaperon, chaussa ses houzaulx et attacha ses éperons. Sire Robert voulut lui donner une épée; mais elle refusa, disant que l'épée dont elle devait se servir n'était point celle-là, mais une autre. Alors les deux chevaliers lui demandèrent quel chemin il fallait prendre pour aller jusqu'au roi, qui était à Chinon.

— Le plus court, répondit Jehanne.

— Mais par le plus court, répondirent-ils, nous rencontrerons force Anglais qui nous barreront le passage.

— Au nom de Dieu! s'écria Jehanne, faites ce que je dis; et pourvu que vous me conduisiez devers monseigneur le dauphin, soyez tranquilles, nous ne rencontrerons aucun empêchement sur la route. Les chevaliers, convaincus par ce ton d'assurance, ne firent plus aucune observation et la suivirent pleins de croyance et de foi.

Arrivée à la porte, elle prit congé de son oncle, qu'elle embrassa affectueusement, le priant de l'excuser près de ses parents, et de leur dire qu'elle partirait avec une joie entière si elle partait avec leur bénédiction, mais qu'elle espérait qu'il viendrait un temps où ils la loueraient d'avoir obéi au Seigneur.

Un superbe cheval noir acheté par messire Robert attendait Jehanne; elle voulut aussitôt le monter, mais le cheval se démena si fort que la chose fut impossible. Alors Jehanne dit : — Menez-le près de la croix qui est devant l'église auprès du chemin. Le serviteur qui tenait la bride obéit, et à peine le beau coursier fut-il devant la croix, qu'il devint doux comme un agneau, et que Jehanne monta dessus sans difficulté aucune, au milieu de toute la population, qui, émerveillée de la confiance et de l'adresse de la jeune fille, criait de tous côtés : Noël! Noël!...

Alors Robert de Beaudricourt reçut le serment de Jehan de Novelompont et de Bertrand de Poulangy de conduire Jehanne au roi; et, ce serment fait, il se tourna vers la jeune fille, et la saluant une dernière fois de la main :

— Va, lui dit-il, et advienne que pourra.

Aussitôt Jehanne se tournant vers les prêtres et les gens d'église qui la regardaient du haut des degrés du portail :

— Et vous, les prêtres et les gens d'église, dit-elle, faites procession et prière à Dieu.

Puis, piquant son cheval des deux comme aurait pu faire le plus hardi et le plus habile cavalier :

— Tirez avant! dit-elle, tirez avant!

Et elle partit au trot, accompagnée des deux chevaliers, et suivie de leurs serviteurs, d'un archer et d'un messager du roi.

CHAPITRE IV.

LE GENTIL DAUPHIN.

Malgré la grande confiance que faisait paraître Jehanne, messire Bertrand de Poulangy et messire Jehan de Novelompont n'étaient que médiocrement rassurés; ils avaient cent cinquante lieues à peu près à faire pour aller de Vaucouleurs à Chinon, c'est-à-dire la moitié de la France à traverser, et près des deux tiers de ce chemin étaient en la puissance des Anglais et des Bourguignons. Mais lorsqu'après trois ou quatre jours de marche ils eurent vu qu'ils n'avaient rencontré aucun parti ennemi, lorsqu'ayant trouvé des forêts sur leur chemin ils eurent vu la jeune fille s'y engager hardiment et y reconnaître sa route sans guides, lorsqu'arrivés au bord de rivières larges et profondes, ils eurent vu le cheval de leur conductrice trouver tout seul des gués inconnus, et qu'ils furent arrivés à l'autre bord sans accident, ils commencèrent à avoir une foi entière dans Jehanne, et s'abandonnèrent complétement à elle, la laissant s'arrêter quand elle voulait pour faire ses dévotions dans les églises, ce qu'ils ne voulaient pas lui permettre auparavant, de peur d'être reconnus pour Armagnacs et d'être dénoncés par le peuple et attaqués par les garnisons. Au reste, bien leur en prit de s'être confiés à l'inspirée: elle les conduisit comme l'étoile des Mages; et enfin après quatorze jours de marche, après avoir traversé Chaumont et Auxerre, ils arrivèrent à Gien sur la Loire, et là ils apprirent la fameuse défaite de Rouvray, que l'on appelle la journée des Harengs, parce que les Anglais avaient été attaqués par les Français tandis qu'ils conduisaient au comte de Suffolk, qui commandait le siége, un convoi composé en grande partie de poisson salé. Dans

cette bataille, où Jean Falstaff, chef du convoi, avait maintenu sa réputation de grand capitaine, Jean Stuart, connétable d'Écosse, les sires de Dorval, de Lesqot et de Châteaubrun avaient été tués avec trois ou quatre cents des plus braves hommes d'armes qui tenaient encore le parti de la France, et le comte de Dunois avait été blessé, de sorte que la terreur était plus grande que jamais; mais aussi, d'un autre côté, cette nouvelle rehaussa encore grandement le crédit de Jehanne dans l'esprit de ses deux compagnons, car Jehan de Novelompont se rappela que cette défaite avait justement eu lieu le jour même où Jehanne lui avait annoncé à Vaucouleurs qu'il venait d'arriver un nouveau dommage au dauphin.

Arrivés à Gien, nos voyageurs avaient achevé leur plus dure besogne, car ils se trouvaient enfin sur la terre française, et cette besogne avait été faite comme l'avait prédit Jehanne, sans qu'il fût advenu le moindre accident ni aux chevaliers, ni à leurs serviteurs, ni même à leurs chevaux; là le bruit se répandit que la prophétie de Merlin allait s'accomplir, et que la jeune fille qui devait sauver miraculeusement le royaume de France était trouvée : chacun accourut hâtivement et voulut voir l'élue. Jehanne alors parut à la fenêtre de l'hôtellerie, et dit hautement que l'on pouvait faire fête, et que la désolation allait finir, attendu qu'elle était envoyée de Dieu pour délivrer la France et faire sacrer le dauphin. Jehanne avait une telle assurance, et elle se présentait tellement comme un instrument de la Providence, ses discours étaient si pleins d'humilité d'elle-même et de foi en Dieu, que là, comme à Vaucouleurs, le peuple commença à se réjouir, ne faisant aucun doute qu'elle ne dît la vérité.

Le lendemain on se remit en route, car si fatigant que fût un pareil chemin pour une jeune fille qui jamais n'avait monté à cheval, Jehanne ne paraissait aucunement souffrir, et elle insistait pour que l'on tirât le plus vite possible devers le dauphin, qui était à Chinon dans une

position plus déplorable qu'aucun roi de France ne s'était jamais trouvé. En effet, on racontait que la misère du peuple était enfin montée jusqu'au trône, et que cette misère était si grande qu'il n'y avait plus d'argent ni dans la bourse du roi ni dans le trésor royal, et que son argentier, Renaut de Bouligny, disait à qui voulait l'entendre que, tant de la pécune du roi que de la sienne, il n'avait pas en tout quatre cents écus dans sa caisse; si bien que Saintrailles et La Hire étant venus voir un jour le roi, et le roi les ayant invités à dîner avec lui, il n'avait pu leur donner pour tout régal que deux poulets et une queue de mouton.

Il était donc temps, comme on le voit, que Jehanne arrivât. Cependant elle voulut s'arrêter en l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, qui était un saint lieu de pèlerinage, pour y faire ses dévotions. De là, elle fit écrire au roi par les chevaliers qui l'accompagnaient, lui annonçant qu'elle arrivait de bien loin pour le secourir et lui apprendre des choses de la plus haute importance. La réponse ne se fit pas attendre : Jehanne était mandée à Chinon. Les voyageurs se remirent aussitôt en route, et, en arrivant à la résidence royale, Jehanne descendit dans une hôtellerie, tandis que ses deux compagnons de voyage se rendaient près de Charles VII.

Mais Charles VII était défiant comme un roi malheureux : souvent trompé par ceux qu'il regardait comme ses meilleurs amis, souvent abandonné par ceux qu'il tenait pour ses plus fidèles, il ne pouvait croire au dévouement désintéressé d'une étrangère. Aussi fit-il grande difficulté pour recevoir Jehanne, et se contenta-t-il d'envoyer auprès d'elle trois de ses conseillers. D'abord Jehanne ne voulut pas leur répondre, leur disant que c'était à monseigneur le dauphin qu'elle avait affaire, et non pas à eux. Mais enfin elle consentit à leur répéter ce qu'elle avait dit tant de fois déjà sans qu'on la crût, à savoir, qu'elle venait pour faire lever le siége d'Orléans et conduire le dauphin

à Rheims; et les conseillers, bien renseignés par elle-même, s'en allèrent porter cette nouvelle au roi.

Jehanne fut deux jours sans voir reparaître personne. Cependant elle avait toujours bonne confiance, réconfortant les deux chevaliers qui l'avaient amenée et disant avec une assurance merveilleuse que le roi finirait par l'entendre, qu'elle en était sûre, et qu'ainsi ils eussent à demeurer aussi tranquilles qu'elle. En effet, le troisième jour, le comte de Vendôme se présenta à l'hôtellerie et annonça à Jehanne qu'il venait la chercher pour la conduire devant le roi. Jehanne ne parut ni confuse ni étonnée : elle s'attendait depuis long-temps à cette entrevue et s'y était préparée. Elle répondit donc au comte de Vendôme que sa visite ne l'étonnait point, attendu que ses voix lui avaient dit qu'il devait venir ; puis elle ajouta qu'elle était prête à le suivre, le priant de ne pas perdre davantage de temps, car il n'y en avait déjà que trop de perdu.

Cependant le roi, toujours défiant, avait, après le départ du comte de Vendôme, proposé à son conseil d'éprouver Jehanne, et l'épreuve qu'il avait indiquée était de se confondre parmi les chevaliers de sa suite, et de mettre un autre à sa place pour voir si Jehanne s'y tromperait. Cette épreuve fut adoptée, et le roi fit mettre sur son trône un jeune seigneur de son âge, et qui était même plus richement vêtu que lui, tandis qu'il se tint debout derrière les autres. A peine la substitution était-elle faite, que la porte s'ouvrit et que Jehanne entra.

Mais ce fut alors que resplendit toute la vérité de sa mission, car Jehanne, sans s'arrêter aux apparences, alla droit à Charles VII, et s'agenouillant devant lui :

— Dieu, lui dit-elle, vous donne bonne et longue vie, noble et gentil dauphin.

— Vous vous méprenez, Jehanne, lui répondit Charles VII, ce n'est pas moi qui suis le roi, mais bien celui-là qui est assis sur le trône.

— Par mon Dieu! gentil prince, reprit Jehanne, ne

cherchez point à me tromper, car c'est vous qui êtes le dauphin et non un autre.

Puis comme un murmure d'étonnement courait par l'assemblée :

— Gentil dauphin, continua-t-elle, pourquoi ne me croyez-vous point ? Je vous dis, monseigneur, et faites foi en mes paroles, que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple ; car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant lui et faisant prière pour vous. D'ailleurs, je vous dirai, s'il vous plaît, telle chose qui vous donnera bien à connaître que vous me devez croire.

Alors le roi Charles l'emmena dans un oratoire qui était à côté de la salle du conseil, et arrivé là :

— Eh bien, Jehanne, lui dit-il, nous sommes seuls, parlez.

— Je ne demande pas mieux, reprit Jehanne. Mais si je vous dis des choses si secrètes qu'il n'y a que Dieu et vous qui les puissiez savoir, aurez-vous confiance en moi enfin, et croirez-vous que c'est bien Dieu qui m'envoie ?

— Oui, Jehanne, répondit le roi.

— Eh bien, sire, continua la jeune fille, n'avez-vous pas bien mémoire que, le jour de la Toussaint dernière, pendant que vous étiez tout seul en votre oratoire du château de Loches, vous fites trois requêtes à Dieu ?

— Rien n'est plus vrai, Jehanne, répondit le roi, et je m'en souviens à merveille.

— Sire, reprit Jehanne, n'avez-vous jamais révélé ces requêtes ni à votre confesseur ni à aucun autre ?

— Jamais, dit le roi.

— Eh bien, je vais vous dire quelles étaient ces trois requêtes, continua la jeune fille. La première que vous adressâtes à Dieu fut que, si vous n'étiez pas le véritable héritier du royaume de France, il vous ôtât le courage de poursuivre cette guerre qui coûte tant d'or et de sang à votre pauvre royaume. La seconde fut que, si le terrible fléau qui s'appesantissait sur la France procédait de vos pé-

chés, vous le suppliiez de relever ce pauvre peuple d'une faute qui n'était pas la sienne, et d'en faire retomber sur votre tête tout le châtiment, ce châtiment fût-il une pénitence éternelle, ou même la mort. Enfin la troisième fut que si, au contraire, le péché procédait du peuple, vous le suppliiez d'avoir pitié de ce peuple et de le recevoir dans sa miséricorde, afin que le royaume sortît enfin des tribulations où il était plongé depuis plus de douze ans.

Le roi demeura long-temps pensif après avoir entendu ces paroles, baissant la tête pour réfléchir, et la relevant pour regarder attentivement la jeune fille. Enfin, rompant à son tour le silence :

— Tout ce que vous avez rapporté là est vrai, Jehanne, lui dit-il; mais ce n'est pas le tout que je sois convaincu que vous venez de la part de Dieu, il faut encore que mes conseillers partagent mon opinion, ou sinon vous mettrez le trouble entre nous, et nous sommes déjà assez malheureux et divisés tels que nous sommes.

— Eh bien, dit Jehanne, assemblez demain trois ou quatre de vos plus fidèles, et, s'il est possible, des gens d'église, et je vous donnerai un signe après lequel personne ne doutera plus : car mes voix m'ont promis de m'accorder ce signe, et je suis certaine qu'à ma requête elles l'accorderont.

— Alors, le roi et Jehanne rentrèrent dans le conseil, où l'on attendait leur retour avec impatience. A peine la porte fut-elle ouverte, que tous les yeux se tournèrent vers le roi, et que l'on vit, à sa physionomie grave et réfléchie, que ce que lui avait dit la jeune fille lui avait fait une profonde impression.

— Messieurs, dit le roi, c'est assez pour aujourd'hui; il y a dans ce qui nous arrive grande matière à réflexion, et il faut que nous prenions sur cet événement l'avis de nos plus intimes conseillers. Quant à vous, Jehanne, retirez-vous, car vous devez être fatiguée de la

longue route que vous venez de faire, et n'oubliez pas ce que vous nous avez promis pour demain.

— Avec l'aide de Dieu, répondit Jehanne, non-seulement ce que j'ai promis pour demain, mais encore ce que j'ai promis pour l'avenir, s'accomplira!... Et mettant un genou en terre devant le roi, elle lui baisa la main et se retira avec la même modestie et le même calme qu'elle était venue.

Au moment où Jehanne arrivait à la porte de la rue, un cavalier passa qui menait boire son cheval à la Loire. Comme le bruit de l'arrivée de Jehanne s'était déjà répandu dans la ville, le cavalier, qui était fort incrédule en ces sortes de matières, s'arrêta devant Jehanne, l'insultant par des paroles grossières, et entremêlant ces insultes de blasphèmes. Jehanne, voyant que c'était à elle que s'adressaient ces propos, releva la tête, et le regardant avec plus de tristesse que de colère : — Hélas! dit-elle, malheureux que tu es, peux-tu renier ainsi Dieu, lorsque peut-être tu es si proche de la mort!

Le cavalier ne tint compte de cette espèce de prophétie; au contraire, il s'éloigna en continuant de blasphémer Dieu dans les mêmes jurements, et arriva ainsi à la rivière; mais, au moment où son cheval buvait, il fut effrayé par un bruit quelconque, et s'élança dans l'eau; le cavalier voulut le ramener au bord, mais, quelque effort qu'il fît, le cheval continua de s'avancer vers le plus profond de la rivière, et bientôt perdit pied. Le cavalier s'élança alors de sa monture et voulut gagner le bord à la nage; mais, soit que quelque crampe le surprît, soit que ce que venait de lui dire Jehanne lui revînt à l'esprit et le paralysât, il n'eut que le temps de dire : — Pardonnez-moi, mon Dieu, et il disparut. Deux heures après, on retrouva son cadavre à l'écluse d'un moulin.

Comme plusieurs personnes avaient entendu ce qu'avait dit le cavalier à Jehanne et ce que Jehanne lui avait répondu, cet événement fut considéré comme un miracle, et

la réputation de la jeune inspirée s'en augmenta de telle façon que le soir tout le peuple accourut sous les fenêtres de son hôtellerie et demanda à la voir. Jehanne parut aussitôt sur un balcon, et répéta au peuple, de sa voix douce et pleine de foi, qu'elle était envoyée du Seigneur pour sauver le roi et la France, de sorte que le pauvre peuple, plus rassuré par les paroles de cette jeune fille qu'il ne l'eût été par une armée de vingt mille hommes, se retira tout joyeux en criant : Noël ! Le soir, une partie de la ville fut illuminée en signe d'allégresse.

Le lendemain, à dix heures du matin, le roi envoya chercher Jehanne. Jehanne, qui s'attendait à ce message, ne fit aucunement attendre l'envoyé royal, mais, au contraire, le suivit aussitôt; tous deux arrivèrent à Château-Chinon, où le roi les attendait. Ils étaient accompagnés d'une grande foule de peuple qui, aussitôt qu'elle avait aperçu Jehanne, s'était pressée sur ses pas, et qui resta en dehors de la porte afin d'avoir des nouvelles de cette entrevue. Jehanne monta hardiment l'escalier et entra dans la chambre du roi ; elle y trouva Charles VII, avec l'archevêque de Rheims et messeigneurs de Bourbon et de la Trémoïlle.

Alors l'archevêque de Rheims commença à interroger Jehanne, lui demandant d'où elle était, comment se nommaient ses parents et de quelle manière l'inspiration lui était venue. Jehanne raconta toute la partie de sa vie dont elle put se souvenir, et cela si simplement et si modestement que les auditeurs sentirent la foi qui les gagnait à leur tour. Lorsqu'elle eut fini son récit, l'archevêque de Rheims lui demanda s'il n'y avait pas dans les environs de la maison de son père un bois, et quel était le nom de ce bois. Jehanne répondit qu'effectivement il y avait une forêt, laquelle forêt on voyait du seuil de sa porte, et que cette forêt s'appelait le bois Chenu. Alors l'archevêque se retourna vers le roi et les sires de Bourbon et de La Trémoïlle en disant : — C'est bien cela. En effet, la prophé-

tie de Merlin disait que la jeune fille qui devait sauver la France viendrait *e nemore canuto.* Le roi et ses conseillers paraissaient donc à peu près convaincus; cependant ils voulurent pousser Jehanne jusqu'au bout; en conséquence, l'archevêque, revenant à elle :

— Jehanne, lui dit-il, vous avez promis à notre sire le roi de faire connaître la vérité de votre mission par un signe irrécusable; quel est ce signe? nous attendons qu'il se manifeste à nos yeux; et s'il est tel que vous nous le dites, nous sommes tous prêts à croire que vous êtes la véritable envoyée de Dieu.

— Attendez-moi, dit Jehanne, et mettez-vous en prière en m'attendant.

Alors elle sortit et passa dans la chapelle voisine, où elle se trouva seule; arrivée en face de l'autel, elle s'agenouilla, et d'une voix pleine de cette foi qui soulève les montagnes :

— Mon très-doux Seigneur, dit-elle, je vous requiers en l'honneur de votre sainte passion de permettre que le bienheureux archange Michel et les bienheureuses saintes Catherine et Marguerite se manifestent à votre humble servante, s'il est toujours en votre intention que ce soit moi, pauvre fille, qui vienne en aide en votre nom au royaume de France.

A peine Jehanne avait-elle prononcé ces paroles, que le nuage s'abaissa de la façon accoutumée et s'ouvrit, laissant voir non-seulement l'archange et les deux saintes, mais encore, dans un lointain resplendissant, une foule d'autres anges qui battaient des ailes et chantaient les louanges du Seigneur. Jehanne fut tellement éblouie de cette splendeur qu'elle baissa les yeux.

— Tu nous as appelés, Jehanne, dit la voix, que veux-tu?

— Bienheureux saint Michel, et vous, mes saintes protectrices, répondit Jehanne, je vous ai appelés pour que vous donniez le signe à l'aide duquel je dois me faire re-

connaître à monseigneur le dauphin pour la véritable envoyée de notre Seigneur.

— Tu as foi en nous, Jehanne, dit la voix, et nous tiendrons la promesse que nous t'avons faite.

A ces mots, saint Michel fit un geste, et un ange se détachant du chœur céleste descendit d'un seul coup d'aile des profondeurs du ciel à la surface de la terre : cet ange tenait à la main une couronne de pierreries tellement resplendissante qu'à peine si des yeux humains en pouvaient supporter l'éclat.

— Voilà le signe promis, Jehanne, dit la voix ; et quand les plus incrédules l'auront vu, à l'instant même ils cesseront de douter.

— Ainsi soit-il, dit Jehanne.

Et aussitôt le nuage se referma et remonta au ciel. Mais l'ange qui portait la couronne resta sur la terre, et quand Jehanne releva les yeux, elle le vit debout devant elle.

L'ange alors, sans dire un seul mot, mais avec un doux sourire, fit signe à Jehanne de le suivre, et, la menant par la main, il marcha ou plutôt glissa vers la porte de la chapelle qui donnait dans la chambre du roi : arrivés là, Jehanne et l'ange trouvèrent Charles VII et ses conseillers encore à genoux et priant ; mais à peine eurent-ils vu la jeune fille et l'envoyé céleste qu'elle leur amenait, qu'ils se relevèrent pleins de surprise. L'ange alors lâcha la main de Jehanne et, s'avançant vers le roi, qui était distant de la porte d'une longueur de lance à peu près, il s'inclina devant lui, et remettant la couronne aux mains de l'archevêque qui était à ses côtés :

— Sire, dit-il, je viens vous annoncer que vous êtes en la grâce du Seigneur, qui vous envoie cette jeune fille pour la délivrance du royaume : mettez-la donc hardiment à la besogne en lui donnant des gens d'armes en aussi grande quantité que vous en pourrez réunir ; et en preuve qu'elle doit vous faire sacrer à Rheims, voici la couronne céleste que le Seigneur notre Dieu vous envoie. Ne doutez

donc plus, sire: car douter encore, ce serait offenser le Seigneur.

Et à ces mots, l'ange lâcha la couronne qu'il avait tenue jusqu'alors, et glissant de nouveau sur la terre, de manière qu'il était impossible de distinguer, à cause de sa longue robe, s'il marchait ou volait, il rentra dans la chapelle, d'où Jehanne le vit quitter doucement le sol et s'élever à travers le plafond. A cette vue, la pauvre enfant se mit à pleurer, car son âme, qui pressentait tout ce que son corps aurait à souffrir sur la terre, avait grand désir de suivre ce bel ange au ciel; mais le moment du bonheur éternel n'était point encore venu pour elle. Et l'envoyé du ciel la laissa les mains jointes, sans lui octroyer sa prière, quelque ardente qu'elle fût.

Alors Jehanne se releva avec un profond soupir, et allant au roi :

— Gentil dauphin, lui dit-elle en lui indiquant la couronne du doigt, mais sans la toucher, voici votre signe, prenez-le.

Et alors Charles VII s'inclina devant l'archevêque de Rheims, qui lui posa la couronne sur la tête.

A partir de ce moment il fut à peu près décidé qu'on aurait foi entière dans Jehanne; cependant les conseillers demandèrent au roi que la jeune fille fût préalablement envoyée à Poitiers, où étaient la cour du parlement et plusieurs grands clercs en théologie; mais alors le roi déclara que ce serait lui-même qui conduirait Jehanne dans cette ville; en conséquence il lui fit dire le lendemain de se tenir prête à partir. Jehanne demanda où on allait la mener, et il lui fut répondu que c'était à Poitiers.

— Par ma foi, je sais que j'aurai beaucoup à y faire, dit Jehanne; mais n'importe, Messire m'aidera. Allons-y donc, du moment où c'est le bon plaisir du roi que nous y allions.

Le lendemain Jehanne partit pour la ville de Poitiers. Elle y trouva assemblés et l'attendant tout ce qu'il y avait

de clercs et de docteurs à vingt lieues à la ronde : ils savaient déjà la grande confiance que le roi avait en cette jeune fille, et comme, cette confiance, il l'avait sans les avoir consultés, ils en avaient conçu un si grand dépit qu'ils eussent voulu pour tout au monde la faire tomber dans quelque contradiction ; aussi, comme elle l'avait dit d'avance, Jehanne eut-elle fort à faire avec eux ; mais sa présence d'esprit à Poitiers comme à Chinon ne l'abandonna point un seul instant, si bien que chacun s'émerveillait comment une si pauvre jeune fille qui n'avait jamais rien appris de la science des hommes, pouvait répondre aussi prudemment. Quoique le roi, l'archevêque de Rheims, messire Charles de Bourbon et messire de La Trémoïlle assurassent que Jehanne leur avait donné un signe irrécusable de sa mission, la docte assemblée n'en voulut pas croire le roi et les deux nobles seigneurs sur parole, et un carme dit fort aigrement que, puisque Jehanne avait donné un signe, il ne lui en coûterait pas davantage d'en donner deux.

— Ainsi ferai-je, répondit Jehanne, et le signe que je vous donnerai sera la levée du siége d'Orléans et le sacre du roi à Rheims. Baillez-moi donc des gens d'armes en si petite quantité que cela soit ; venez avec moi, et vous aurez deux signes pour un.

— Mais, dit un docteur en théologie de l'ordre des frères prêcheurs, si c'est le plaisir de Dieu que les Anglais soient chassés de la France, Dieu n'a pas besoin de soldats pour opérer ce miracle, puisqu'il n'a qu'à vouloir pour que cela soit, et que son seul plaisir peut non-seulement les faire retourner dans leur pays, mais encore les détruire depuis le premier jusqu'au dernier.

— Les gens d'armes combattront, reprit Jehanne, et Dieu donnera la victoire.

— Et, dit frère Seguin avec un accent limousin des plus prononcés, dites-nous, ma mie ! quel langage parlaient vos voix ?

— Meilleur que le vôtre, répondit Jehanne.

Un autre lui cita des livres de théologie qui disaient qu'on ne devait croire ni aux visions ni à ceux qui prétendaient en avoir.

— Par ma foi! répondit Jehanne, je ne sais pas ce qu'il y a dans vos livres; mais ce que je sais, c'est qu'il y en a plus au livre de Dieu que dans tous les vôtres.

Au reste, à Poitiers comme à Chinon et comme à Vaucouleurs, sa façon de vivre édifiait tout le monde; elle était descendue dans l'hôtel de maître Jehan Rabateau, lequel avait épousé une bonne et digne femme, à laquelle Jehanne avait été donnée en garde; et comme Jehanne passait presque tout son temps en prières et en actes de religion, la brave hôtesse s'en allait partout disant qu'elle n'avait jamais vu fille si sage et si pieuse que celle qui était logée en son hôtel, de sorte que c'était bien plutôt elle qui devait garder les autres que d'être gardée par qui que ce fût. Il en était de même de tous ceux qui la venaient voir et qui, après avoir causé avec elle, s'en retournaient disant que c'était une créature de Dieu et qu'il fallait croire à ses paroles comme à l'Évangile; enfin, cette voix du peuple, que cette fois, à coup sûr, on pouvait appeler la voix de Dieu, parvint jusqu'aux docteurs eux-mêmes, et comme, quelques subtilités qu'ils eussent mises dans leurs demandes, ils n'avaient pu une seule fois faire tomber Jehanne ni dans une contradiction ni dans une hérésie, ils finirent par déclarer à l'unanimité qu'il fallait se fier à elle et essayer d'exécuter ce qu'elle proposait.

Le roi bien joyeux ramena donc Jehanne à Chinon, et il fut décidé que la première expédition à laquelle on l'emploierait serait de faire entrer dans Orléans un convoi de vivres que l'on rassemblait depuis quinze jours dans la ville de Blois, et dont on savait que la bonne et fidèle cité d'Orléans avait grand besoin.

CHAPITRE V.

LE CONVOI.

On retrouva à Chinon le duc d'Alençon, qui était prisonnier des Anglais depuis la bataille de Verneuil, et qui ne s'était racheté que moyennant la somme de deux cent mille écus, dont il avait payé moitié comptant, laissant en otage pour le reste sept de ses gentilshommes. Aussi n'était-il pas revenu incontinent devers le roi, mais s'était-il occupé de vendre sa terre et seigneurie de Gougers, dont il avait tiré cent quarante mille écus; si bien qu'avec cent mille il avait dégagé les otages, et arrivait avec le reste pour remonter sa maison de guerre.

Le duc d'Alençon trouva toute la ville de Chinon dans la joie et l'espérance; car le bruit s'y était déjà répandu que Jehanne avait été reconnue pour une sainte fille. Sans partager encore cette allégresse, le duc n'y fut cependant point entièrement insensible; l'influence morale de l'inspirée se faisait déjà sentir, et chacun parlait de marcher aux Anglais comme s'il s'agissait d'aller à une fête. Ce fut dans ce moment que le roi et Jehanne revinrent à Chinon.

Le duc avait un tel désir de venger sur les Anglais la captivité qu'il venait de subir, que tout moyen qui devait le conduire directement à ce but lui paraissait excellent. Aussi reçut-il Jehanne sinon avec une foi bien entière, du moins avec une grande confiance apparente. Le roi, après avoir embrassé en bon parent le duc d'Alençon, sachant son grand désir de retourner à la bataille, lui donna mission de précéder Jehanne à Blois, et de mettre tout en état pour que le convoi fût prêt avant huit jours.

Le duc d'Alençon partit aussitôt; la duchesse, qui était restée une semaine à peine avec son mari, pleurait fort

d'un départ si précipité ; mais Jehanne la reconforta, en lui disant : « Au nom de Dieu, madame la duchesse, je vous promets de vous ramener le gentil duc sain et sauf. » La duchesse, qui était une pieuse femme, se consola à cette promesse, car elle était de ceux qui croyaient fermement à l'inspiration de Jehanne.

Lorsque le duc d'Alençon fut parti, on s'occupa immédiatement du départ de Jehanne. On lui donna l'état d'un chef de guerre, c'est-à-dire un écuyer, un page, deux hérauts et un chapelain. L'écuyer se nommait Jehan Daulon ; le page, Louis de Comtes dit Imerget ; l'un de ses hérauts, Guyenne ; l'autre, Ambleville, et enfin le chapelain, frère Pasquerel.

Ce premier soin accompli, le roi lui fit donner une armure complète ; mais Jehanne renvoya l'épée, disant que ce n'était point de celle-là qu'elle devait se servir, mais bien du glaive que l'on trouverait sur le tombeau d'un vieux chevalier qui était dans une des chapelles de l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois. On lui demanda à quoi on reconnaîtrait ce glaive ; elle répondit que c'était à cinq fleurs de lis qui se trouvaient sur la lame et près de la poignée. On s'informa encore si elle connaissait cette arme pour l'avoir vue : ce à quoi elle dit qu'elle ne la connaissait aucunement, mais que ses voix lui avaient recommandé de se servir de celle-là et non d'une autre. L'armurier du roi fut envoyé à Sainte-Catherine-de-Fierbois, et trouva l'épée à l'endroit désigné. Elle fut fourbie et nettoyée, et Charles VII lui fit faire un beau fourreau de velours tout parsemé de fleurs de lis d'or.

Cependant les jours s'écoulaient, et l'on était arrivé à la fin d'avril ; il n'y avait plus de temps à perdre, la ville d'Orléans n'étant soutenue dans son courage et sa fidélité que par le secours miraculeux qu'elle attendait. Le roi donna congé à Jehanne, et elle partit pour Blois, accompagnée du maréchal de Rayz, de la Maison, de Laval, de Poton, de La Hire, d'Ambroise de Loré, de l'amiral de

Ceilant, et de deux cent cinquante à trois cents hommes d'armes à peu près.

Arrivée à Blois, elle fut forcée de s'y arrêter quelques jours pour attendre plus nombreuse compagnie; car, quoique Jehanne répétât sans cesse que peu importait le nombre des soldats avec lequel elle partait, pourvu qu'elle partît, les autres chefs ne voulurent pas se mettre en route sans une force un peu imposante. Jehanne fut donc forcée de séjourner à Blois encore une semaine à peu près; ce que voyant, à son grand regret, elle mit le temps à profit en faisant faire un étendard de soie blanche, tout parsemé de fleurs de lis d'or, avec notre Seigneur au milieu, tenant le monde dans sa main, et, à sa droite et à sa gauche, deux anges à genoux et en prières; puis, du côté où n'étaient point peintes les saintes images, elle fit écrire ces deux mots : *Jhesus Maria.* En outre de cet étendard de guerre, elle ordonna qu'une autre bannière pareille fût faite, et elle la remit aux mains de frère Pasquerel, son chapelain, pour la porter dans les marches, les fêtes et les processions. Les deux étendards furent bénits dans l'église de Saint-Sauveur de Blois.

Ce ne fut pas tout encore. Pendant ce séjour forcé, Jehanne dicta au frère Pasquerel une lettre que, ne sachant point écrire, elle signa d'une croix. Cette lettre était conçue en ces termes, et nous la copions textuellement sur un manuscrit contemporain, et avec la langue et l'orthographe de l'époque.

« Jesus Maria,

» Roy d'Angleterre, faites raison au Roy du ciel de son sang royal; rendez les clefs à la Pucelle de toutes les bonnes villes que vous avez enforcées : elle est venue de par Dieu pour réclamer le sang royal, et est toute prête de faire paix si vous voulez faire raison; par ainsi que vous mettrez jus, et payerez de ce que vous l'avez tenue; roy d'Angle-

terre, si ainsi ne le faites, je suis chef de guerre; en quelque lieu que j'atteindrai vos gens en France, s'ils ne veulent obéir, je les ferai issir, veuillent ou non; et s'ils veulent obéir, je les prendrai à mercy. Croyez que s'ils ne veulent obéir, la Pucelle vient pour les occir : elle vient de par le Roy du ciel corps pour corps vous bouter hors de France; et vous promet et certifie qu'elle y fera si gros hahay, que depuis mille ans en France ne fut veu si grand, si vous ne lui faites raison : et croyez fermement que le Roy du ciel lui envoyera plus de forces à elle et à ses bonnes gens d'armes, que ne sauriez avoir à cent assauts. Entre vous, archers, compagnons d'armes, gentils et vaillants, qui êtes devant Orléans, allez vous-en en votre pays de par Dieu; et si ne le faites ainsi, donnez-vous de garde de la Pucelle, et qu'il vous souvienne de vos dommages. Ne prenez mye votre opinion que vous tiendrez la France du Roy du ciel, le fils de sainte Marie. Mais la tiendra le roy Charles, vray héritier, à qui Dieu l'a donnée, qui entrera à Paris en belle compagnie. Si vous ne croyez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous ferirons dedans à horions, et sy verrez lesquels auront meilleur droit de Dieu ou de vous, Guillaume de la Poule, comte de Suffort; Jehan, sire de Tallebot, et Thomas, sire de Seales, lieutenant du duc de Betfort, soi-disant régent du royaume de France pour le roy d'Angleterre.

» Faites réponse si voulez faire paix à la cité d'Orléans; se ainsi ne le faites, qu'il vous souvienne de vos dommages, duc de Betfort, qui vous dites régent de France pour le roy d'Angleterre, la Pucelle vous requiert et prie que vous ne vous faciez mye destruire. Si vous ne lui faites raison, elle fera tant que les François feront le plus beau fait que oncques fut fait en la chrestienneté.

» Escript le mardi en la grande semaine. »

Au dos de la lettre était cette suscription :

« Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle. Au

duc de Betfort, qui se dit régent du royaume de France pour le roy d'Angleterre. »

Cette lettre achevée, Jehanne la remit à Guyenne, l'un de ses deux hérauts, et le chargea de la porter au chef du siége d'Orléans.

Le jour du départ si long-temps attendu arriva enfin. L'armée, pendant cette semaine où elle était restée à Blois, s'était recrutée du maréchal de Saint-Sevère, du sire de Gaucourt et d'un grand nombre d'autres nobles qui étaient accourus sur le bruit de l'expédition qu'on allait tenter, de sorte que la compagnie, telle qu'elle était, présentait un aspect assez formidable. Quant au convoi, il était fort considérable, et tel que la pauvre ville, s'il y pouvait entrer, en devait recevoir un grand soulagement; car il se composait de bon nombre de chariots et de charrettes chargés de grains, et d'une grande quantité de bétail, comme bœufs, vaches, moutons, brebis et pourceaux. Au moment de partir, Jehanne ordonna que tous les gens de guerre se confessassent; puis, ce devoir de religion accompli, on se mit en route pour Orléans.

A l'heure du départ, il y avait eu entre les principaux chefs un conseil auquel n'avait point assisté Jehanne. Toujours confiante dans sa mission, la jeune fille avait ordonné de suivre la rive droite, sur laquelle était toute la puissance des Anglais, disant qu'on ne s'inquiétât ni de leur nombre, ni de leur position, notre Seigneur ayant décidé que le convoi entrerait dans la ville sans empêchement. Mais, quelle que fût la foi des chefs dans Jehanne, ils pensaient que c'était tenter Dieu que d'agir ainsi, et, sans rien dire à Jehanne et tout en lui laissant croire que l'on suivait ses instructions, ils avaient pris la rive gauche, sur laquelle ils ne risquaient que de rencontrer quelques coureurs isolés.

Le convoi se mit donc en chemin, traversant la Sologne au lieu de traverser la Beauce. Frère Pasquerel ouvrait la marche, portant sa bannière, et chantant des hymnes

avec les autres prêtres qui accompagnaient l'armée. Jehanne les suivait chevauchant au milieu des chefs, qu'elle réprimandait à chaque instant sur la liberté de leurs propos, et le plus souvent marchant côte à côte de La Hire, qu'elle avait pris en grande amitié, malgré ses éternels jurements, et qui de temps en temps, pour la faire enrager, lui disait: » Jehanne, je renie... ma lance; » et qui soir et matin faisait sa prière habituelle, que la jeune fille ne put lui faire changer, et qui était conçue en ces termes: « Bon Dieu! faites pour La Hire ce que La Hire feroit pour vous s'il étoit le bon Dieu et que vous fussiez La Hire. » Quant à elle, son maintien et ses paroles étaient si exemplaires qu'ils avaient fini par imposer, même aux soldats, qui avaient commencé, les uns par rire, et les autres par murmurer, de ce qu'eux, habitués à marcher sous la conduite des plus braves et des plus nobles chevaliers, ils marchaient maintenant sous celle d'une pauvre paysanne.

Le troisième jour, on arriva devant Orléans, et là seulement Jehanne s'aperçut qu'on l'avait trompée, car elle vit la rivière entre elle et la ville. Elle fut alors bien fâchée de cette tromperie, et si ce n'eût été un si grand péché, elle serait entrée dans une bien grande colère, mais enfin elle pensa à tirer le meilleur parti de sa position; et comme, à son approche, les Anglais effrayés avaient abandonné une de leurs bastides, située sur la rive gauche, Jehanne ordonna que l'on s'en emparât, mouvement qui fut exécuté sans aucune résistance. Au même moment le bâtard d'Orléans, qui avait été prévenu de l'arrivée du convoi, s'était jeté dans un petit bateau, et venait d'aborder sur la rive gauche. On annonça cette nouvelle à Jehanne, qui courut aussitôt à l'endroit qu'on lui avait indiqué, et qui trouva le bâtard d'Orléans bien joyeux au milieu des chefs, et se consultant avec eux sur les moyens de faire entrer le convoi dans la ville.

— Êtes-vous le bâtard d'Orléans? demanda Jehanne en s'avançant vers lui.

— Oui, répondit-il, et bien content de votre arrivée.

— C'est vous, continua Jehanne, qui avez donné le conseil de passer par la Sologne au lieu de passer par la Beauce?

— J'ai donné ce conseil, parce que c'était, non-seulement le mien, mais celui des plus sages capitaines.

— Et vous avez eu tort, dit Jehanne, car le conseil de Messire est plus sage que celui des hommes : si nous avions suivi le sien, nous serions à cette heure dans Orléans, tandis qu'il nous reste la rivière à traverser.

— Eh bien! reprit le bâtard, il y a un moyen de la traverser tranquillement, c'est de la remonter jusqu'au château de Checy, qui est à deux lieues environ au-dessus d'ici, et qui a garnison française : les barques d'Orléans remonteront en même temps que nous, et on les chargera sous la protection de la forteresse.

— Au nom de Dieu, faisons donc ainsi, dit Jehanne; et elle se remit en chemin la première, quoique depuis le matin elle fût restée à cheval sans en descendre ni se désarmer. De son côté, le bâtard d'Orléans rentra dans la ville afin de diriger en personne les bateaux qui devaient remonter vers le château de Checy.

Le convoi se remit en route, et vers les trois heures de l'après-dînée arriva au château de Checy; mais le ciel était à l'orage depuis une heure; la pluie tombait par torrents, et le vent, qui venait de l'est, était si contraire qu'il n'y avait pas possibilité, tant que ce vent durerait, que les barques pussent remonter le courant du fleuve. Jehanne vit le découragement que cette découverte amenait dans son escorte; alors se retournant vers les chefs :

— Ne vous ai-je pas assuré au nom de Messire, dit-elle, que le plaisir de Messire était que nous missions les vivres dans Orléans à notre aise, et que les Anglais ne feraient pas même semblant de nous empêcher?

— Oui sans doute, vous nous avez assuré cela, répon-

dit le duc d'Alençon, mais je ne vois pas que le moment soit bien choisi pour nous rappeler cette promesse.

— Au nom de Dieu, ayez donc patience, dit Jehanne, car avant un quart d'heure le vent sera changé.

A ces mots, Jehanne descendit de cheval, et, s'éloignant de quelques pas, elle commença de prier Dieu avec son ardeur et sa foi accoutumées, et, en effet, avant même que sa prière fût achevée, le vent avait sauté de l'est à l'ouest, et, de contraire, était devenu favorable : les hommes d'armes se regardaient les uns les autres, ne sachant que penser de ce qu'ils voyaient de leurs propres yeux; mais il n'y avait pas à douter, Jehanne avait prédit ce qui arrivait; les plus incrédules furent donc convaincus.

Une heure après, les bateaux arrivèrent, remontant légèrement le fleuve, comme si c'était la main de Dieu qui les poussât : sur le premier était le bâtard d'Orléans avec plusieurs autres nobles hommes d'armes, et les premiers parmi les bourgeois de la ville.

On chargea les grains, les animaux et les munitions sur les bateaux, et l'on n'eut qu'à les abandonner au fil de la rivière ; pendant ce temps la garnison faisait une sortie et occupait les Anglais sur la rive droite, de sorte que rien n'empêcha le convoi d'arrriver à sa destination. Dans le dernier bâtiment venait Jehanne, entre le comte de Dunois et La Hire : deux cents lances les suivirent, tandis que le reste de la compagnie retournait à Blois pour y préparer un second convoi.

Toute la population prévenue par Dunois s'était portée sur le quai et attendait Jehanne; la jeune fille mit pied à terre et trouva un beau cheval blanc tout équipé sur lequel elle monta : son entrée fut triomphale ; les Orléanais, devançant l'avenir, la recevaient déjà en libératrice.

Jehanne, après s'être rendue à l'église où l'on chanta un *Te Deum*, descendit en l'hôtel du trésorier du duc d'Orléans : c'était un brave homme nommé Jacques Boucher, fort dévoué à son maître, qui avait demandé et obtenu la

faveur d'être son hôte : ce fut là seulement qu'elle se désarma et qu'elle demanda un peu de vin ; on lui en apporta la moitié d'une tasse d'argent qu'elle remplit d'eau, y coupa cinq ou six tranches de pain, et ne voulut rien manger autre chose pour son souper ; puis presque aussitôt elle se retira dans sa chambre avec la femme et la fille de son hôte. Bientôt la femme se retira, mais la fille resta avec elle, Jehanne l'ayant priée de partager son lit.

Ce fut ainsi que Jehanne fit son entrée dans la ville d'Orléans, le 29 avril 1429 ; au milieu d'un enthousiasme tel qu'il semblait, dit le journal du siége, aux bourgeois et aux hommes d'armes qu'un ange de Dieu ou Dieu lui-même fût descendu parmi eux.

CHAPITRE VI.

LE SIÉGE D'ORLÉANS.

L'entrée de Jehanne dans Orléans n'avait point opéré d'une façon moins extraordinaire sur l'esprit des assiégeants que sur celui des assiégés : seulement, autant sa présence apportait de confort aux derniers, autant elle jetait d'inquiétude parmi les autres. Les Anglais avaient beaucoup ri d'abord en apprenant qu'une femme s'était présentée au roi Charles VII, disant qu'elle avait mission de les chasser de France ; puis le bruit que cette femme était véritablement inspirée s'était répandu. On parlait de miracles opérés par elle ; et, qu'on se le rappelle, on était encore dans une époque de foi ou de superstition, où l'on croyait facilement aux choses extraordinaires, soit qu'elles vinssent de Dieu, soit qu'elles vinssent de Satan ; soit que ce fût le ciel qui les opérât, ou l'enfer qui leur donnât naissance. Quoi qu'il en soit, Jehanne avait dit que le convoi entrerait dans Orléans, et deux fois, la première en

remontant, et la seconde en descendant la Loire, le convoi était effectivement passé à un trait d'arc des bastides des Anglais, sans que d'aucune de ces bastídes le moindre mouvement eût été fait pour s'opposer à ce passage, si bien que la première prophétie de la Pucelle s'était déjà accomplie en tout point : il y avait donc, comme nous l'avons dit, un grand trouble dans l'armée anglaise.

Soit que Jehanne devinât l'effet qu'elle avait produit, soit que l'inspiration du Seigneur la poussât à agir ainsi, elle voulait, dès le lendemain de son arrivée, attaquer les ouvrages des Anglais ; mais Dunois, le sire de Gamache, et plusieurs autres braves capitaines, dont les noms seuls indiquaient que ce n'était point par crainte qu'ils s'opposaient au projet, furent d'un avis tout contraire. Jehanne, qui croyait que le roi lui avait donné le commandement en chef de l'armée, insistait avec toute l'opiniâtreté de la confiance, et, en effet, elle était presque prête à l'emporter, lorsque le sire de Gamache, irrité de ce ton de commandement qui l'humiliait dans une femme, se leva, et s'adressant à La Hire et au sire d'Illiers que Jehanne avait amenés à son avis :

— Puisqu'on écoute, dit-il, l'avis d'une péronnelle de bas lieu mieux que celui d'un chevalier tel que moi, je ne me rebifferai plus contre. En temps et lieu ce sera ma bonne épée qui parlera, et peut-être y périrai-je. Mais le roi et mon honneur le veulent, désormais je défais ma bannière, et je ne suis plus qu'un pauvre écuyer. J'aime mieux avoir pour maître un noble homme qu'une fille qui auparavant a peut-être été je ne sais quoi. Et à ces mots, ployant sa bannière, il la remit aux mains du comte de Dunois.

Dunois était, comme nous l'avons dit, d'une opinion opposée à celle de Jehanne ; il est probable même qu'il n'avait pas grande foi lui-même dans la mission dont elle se disait chargée ; mais il comprenait le parti qu'on pouvait tirer de la foi qu'elle inspirait aux autres : aussi s'in-

terposa-t-il aussitôt entre Jehanne et le sire de Gamache, disant à celui-ci qu'il serait toujours libre de combattre quand et comme il le voudrait, et qu'il était de ceux-là qui n'ont d'ordres à recevoir que de Dieu et du roi, disant à Jehanne que ce n'était qu'un léger retard, et que l'on combattrait aussitôt qu'un renfort, qu'il attendait de Blois, serait arrivé. Enfin il fit si bien que Jehanne et le sire de Gamache se donnèrent la main, fort en rechignant il est vrai; mais enfin ils se la donnèrent : c'était tout ce que désirait Dunois, qui espérait que cette mésintelligence disparaîtrait sur le champ de bataille.

Ce qui avait surtout calmé Jehanne, c'était la promesse que lui avait faite Dunois qu'il partirait le lendemain en personne pour Blois, afin de hâter l'arrivée de ce renfort : de son côté, elle voulut employer fructueusement sa journée, et dicta une seconde lettre adressée aux chefs anglais, èt rédigée dans les mêmes termes à peu près que la première ; puis, lorsque cette lettre fut écrite et signée de sa croix, elle appela Ambleville, son second héraut, et lui ordonna de la porter au comte de Suffolk. Mais alors Ambleville fit remarquer à Jehanne que Guyenne, qui était porteur de la première lettre, n'était point encore revenu, et que, bien loin de le relâcher, les Anglais, contre le droit des gens, l'avaient retenu prisonnier, et menaçaient de le brûler comme hérétique ; mais Jehanne le rassura. — Au nom de Dieu, dit-elle avec sa confiance ordinaire, va en toute sécurité, car ils ne te feront aucun mal, ni à toi ni à lui ; bien au contraire, ne fais aucun doute que tu ramèneras ton compagnon, et dis à Talbot que s'il s'arme je m'armerai aussi : libre à lui, s'il peut me prendre, de me faire brûler ; mais si je le déconfis, que de son côté, en revanche, il fasse lever les siéges, et s'en retourne en son pays avec les Anglais.

Tout cela ne rassurait que médiocrement le pauvre Ambleville; mais le comte de Dunois lui remit de son côté, pour le comte de Suffolk, une lettre dans laquelle il an-

nonçait au général anglais que la vie de tous les prisonniers ainsi que celle des hérauts envoyés pour traiter des rançons, lui répondaient de la vie des deux messagers d'armes de la Pucelle : en effet, comme l'avait prédit Jehanne, Ambleville et Guyenne furent renvoyés le même soir, mais sans rapporter aucune réponse des chefs anglais aux deux lettres qu'ils avaient reçues.

Le lendemain, après avoir conduit avec La Hire et une bonne partie de la garnison, jusqu'à une lieue hors de la ville, le comte de Dunois qui, ainsi qu'il lui en avait fait la promesse la veille, allait chercher du renfort à Blois, Jehanne voulut répéter de vive voix aux Anglais ce qu'elle leur avait déjà fait savoir par écrit. En conséquence, elle monta sur un des boulevards des assiégés qui se trouvait en face de la bastille anglaise des Tournelles, et s'approchant d'eux à découvert jusqu'à la distance de soixante pas à peine, elle leur ordonna, sous peine de malheur et honte, de se retirer, non-seulement de devant la ville, mais encore de sortir du royaume. Mais, au lieu d'obtempérer à cette réquisition, sire Guillaume Gladesdale et le bâtard de Grandville, qui commandaient la bastille des Tournelles, ne répondirent à Jehanne que par de grosses injures, la renvoyant garder les vaches dans son village, et traitant les Français d'hérétiques et de mécréants. Jehanne écouta assez patiemment toutes les injures qui lui étaient personnelles, si grossières qu'elles fussent; mais lorsqu'elle entendit insulter les Français : — Vous mentez, s'écria-t-elle; et puisque vous ne voulez point partir d'ici de bonne volonté, vous en partirez bientôt de force; mais vous qui m'insultez, vous ne verrez point ce départ.

Cependant le bâtard d'Orléans, accompagné des seigneurs de Retz et de Loré, tirait vers Blois, où ils arrivèrent le lendemain au soir : ils se présentèrent aussitôt au conseil du roi pour remontrer le grand besoin que la ville avait d'un nouveau convoi de vivres et d'un nouveau renfort d'hommes; l'un et l'autre leur fut accordé, et cette fois

l'on décida que, pour plus grande diligence, on passerait par la Beauce au lieu de passer, comme la première fois, par la Sologne, et cela au mépris des Anglais; car depuis l'heureuse réussite de Jehanne, l'armée du roi avait repris une telle confiance que, dit la chronique anonyme de la Pucelle, avant qu'elle arrivât, deux cents Anglais chassaient aux escarmouches quatre cents Français, tandis que, depuis sa venue, deux cents Français chassaient quatre cents ennemis.

On fit une telle diligence pour rassembler vivres et soldats, que le troisième jour de mai le second convoi se trouva prêt à partir. Il se mit donc en route vers les neuf heures du matin, et le soir même coucha à mi-chemin de Blois et d'Orléans, en un village que le chroniqueur ne nomme pas, mais qui devait être Beaugency ou Saint-Ay. Le 4, il continua son chemin vers la ville, décidé à forcer le passage, quoique, dans le cas où l'on en viendrait aux mains, les Anglais dussent se trouver plus de trois contre un; mais, comme le Bâtard arrivait en vue de la ville, il aperçut la Pucelle, avec La Hire et la plupart des capitaines d'armes qui venaient au devant de lui en belle ordonnance et enseignes déployées. Bientôt les deux troupes se joignirent, et passèrent ainsi réunies devant les Anglais, qui n'osèrent sortir de leurs bastides, et laissèrent ce second convoi rentrer dans la ville sans lui faire plus d'opposition qu'ils n'en avaient fait au premier.

Le comte de Dunois trouva la garnison renforcée d'un très-grand nombre d'hommes d'armes qui étaient arrivés la veille de Montargis, de Gien, de Château-Renard, du pays de Gâtinois et de Châteaudun, de sorte qu'il fut convenu entre lui et Jehanne que dès le lendemain on reprendrait l'offensive.

Jehanne était très-fatiguée; car, les deux jours précédents, il lui avait fallu recevoir chez elle tous les notables de la ville, et sortir par les rues pour se montrer au peuple; puis, la nuit précédente, elle s'était tenue éveillée et

armée, de peur que le Bâtard ne revînt, et que si elle était désarmée elle n'eût point le temps de lui porter secours: confiante dans la promesse que venait de lui faire Dunois pour le lendemain, elle se fit donc désarmer, se jeta tout habillée sur son lit et s'endormit.

Cependant quelques notables de la ville, voyant la garnison toute reconfortée par la présence de Jehanne et par l'arrivée des vivres, profitèrent de ce moment de réaction pour entraîner sur leurs pas quantité de gens de trait et du commun, et faire une sortie; cette sortie improvisée fut dirigée contre la bastille de Saint-Loup, une des plus fortes et des mieux défendues; en effet, elle était commandée par un vaillant capitaine nommé Guerrard, et elle était parfaitement garnie d'hommes d'armes et de munitions. Aussi les Français furent-ils vigoureusement reçus; mais comme ils avaient repris dans leur enthousiasme un courage extrême, ils s'acharnèrent aux murailles, rendant coup pour coup, mort pour mort, de sorte que le combat s'engagea des deux côtés avec un si terrible acharnement que depuis le commencement du siége on n'en avait point encore vu un pareil.

Tout à coup Jehanne, qui, ainsi que nous l'avons dit, s'était jetée sur son lit et qui dormait depuis une heure à peu près, s'éveilla en criant :

— A moi, mon écuyer! à moi, sire Daulon, à moi!

— Qu'y a-t-il? demanda Daulon en entrant vivement dans sa chambre.

— Il y a, s'écria Jehanne en sautant en bas de son lit et en saisissant son casque, il y a que les Français ont affaire en ce moment devant une bastille, et qu'il me faut armer, car il y en a déjà beaucoup de tués et de blessés.

Et elle s'arma en toute hâte, en criant : — Mon cheval! mon cheval! Mais Daulon ne la pouvait armer et aller chercher son cheval tout à la fois : il acheva de lui boucler sa cuirasse, et voulut sortir; mais Jehanne l'arrêta.

— Restez, restez, lui dit-elle; achevez de vous armer,

et me venez rejoindre au plus vite; j'irai chercher mon cheval moi-même.

Alors elle prit une petite hache d'armes à la main, et descendit si vivement, qu'elle oublia sa bannière qui était dans sa chambre. Sur l'escalier, elle rencontra son hôtesse.

— Mon Dieu, dit-elle, le sang de nos gens coule par terre, et vous ne m'avez pas éveillée; c'est mal fait à vous; puis elle continua son chemin, criant : — Mon cheval! mon cheval!

Sur le seuil de la porte elle trouva son page qui jouait.

— Ah! méchant garçon! s'écria-t-elle, qui ne m'êtes point venu dire que le sang des Français était répandu. Allons, vite mon cheval! mon cheval!

Tandis qu'Immerget courait à l'écurie, elle s'aperçut qu'elle avait oublié sa bannière, et appela Daulon, qui la lui passa par la fenêtre. Jehanne la déploya. Dans ce moment on lui amena son cheval; la jeune guerrière sauta dessus, malgré le poids de ses armes, comme aurait pu faire un chevalier consommé; et, sans demander de quel côté était la bastille Saint-Loup, elle piqua des deux, guidée par l'esprit qui l'illuminait, traversant les rues au grand galop de son cheval, qui, pareil à celui de l'ange exterminateur, faisait jaillir le feu de ses quatre pieds. Arrivée à la porte de Bourgogne, elle y rencontra un homme de la ville que l'on rapportait tout blessé; alors elle arrêta son cheval, et tandis qu'elle regardait le malheureux, deux grosses larmes coulèrent le long de ses joues; puis, secouant la tête : — Hélas! je n'ai jamais vu couler le sang d'un Français sans que mes cheveux se dressassent sur mon front!

Mais bientôt le bruit des armes qui se rapprochait, les cris des fuyards, rappelèrent à Jehanne que ce n'était pas le moment de s'attendrir : elle s'élança hors de la porte, et vit les Français qui revenaient en grand désordre, ramenés par les ennemis. Alors elle redoubla de vitesse, levant

sa bannière, en criant : — Courage! courage! voici venir la fille de Dieu! Et, sans s'inquiéter si elle était suivie, elle s'élança au plus pressé des Anglais.

Cette apparition produisit un double effet : les Français en reprirent courage et les Anglais s'en épouvantèrent ; il en résulta dans les rangs des assiégeants un moment d'hésitation dont Jehanne profita pour appeler à elle les fuyards. A sa voix ils s'arrêtèrent aussitôt et revinrent à la charge. En même temps, Daulon et quatre ou cinq autres braves capitaines parurent à la porte de Bourgogne, accourant avec leurs hommes d'armes au secours de Jehanne. Chacun alors se rua de son mieux sur les Anglais, remarquant avec étonnement que, depuis l'arrivée de Jehanne, pas un Français n'était blessé, tandis qu'eux, au contraire, semblaient porter tous coups mortels. Les Anglais repoussés se prirent à fuir à leur tour; mais ils étaient poursuivis de si près que les Français entrèrent pêle-mêle avec eux dans la bastille, et qu'un instant après on vit flotter au haut de la muraille la bannière triomphante de Jehanne.

Alors Talbot, qui commandait la bastille Saint-Laurent, voulut porter secours à ses compagnons; mais le comte de Dunois, suivi des sires de Graville, du maréchal de Boussac, du baron de Coulonge et d'une partie de la garnison, prévenu de ce mouvement, se plaça contre les Anglais et la bastille attaquée, leur présentant le combat, ce que depuis bien long-temps les Français n'avaient osé faire. Et, cette fois, ce furent les Anglais qui eurent peur et n'osèrent attaquer, de sorte que la Pucelle eut tout le temps d'achever sa victoire.

En effet, la bastille prise, on ne se trouva qu'à la moitié de la besogne. Cette forteresse avait été faite avec une église dont on avait utilisé les épaisses murailles; de sorte que les Anglais se réfugiaient dans le clocher, dont ils se firent une seconde citadelle : mais les Français les y poursuivirent avec acharnement; beaucoup furent tués dans les escaliers, beaucoup précipités du haut en bas de la pla-

te-forme, si bien qu'il y périt près de deux cents hommes, et qu'il n'y eut de sauvés que quelques Anglais qui, ayant trouvé dans la sacristie des costumes de prêtres, essayaient de fuir sous ce déguisement; encore la fureur des Français était telle qu'ils allaient les mettre à mort sans pitié, lorsque Jehanne, en l'honneur de l'habit dont ils étaient couverts, ordonna qu'il leur fût fait grâce. Ils furent donc reçus à rançon et ramenés à la ville comme prisonniers de guerre.

Quant à la bastille, afin qu'elle ne pût servir davantage de rempart aux Anglais, elle fut brûlée et démolie après qu'on en eut tiré les vivres et les munitions qu'elle renfermait.

La Pucelle rentra à Orléans avec les autres chefs, mais personne ne pouvait se dissimuler qu'à elle appartenait la gloire de toute la journée : elle avait été miraculeusement avertie par ses voix ; elle avait trouvé le chemin de la bastille Saint-Loup, qu'elle ne connaissait point, sans que personne le lui indiquât, et, une fois arrivée là, elle avait, par sa seule présence, et sans faire autre chose que marcher la première en écartant les ennemis du bois de sa lance ou avec la petite hache d'armes qu'elle tenait à la main, changé la déroute en victoire. Aussi, à son entrée, toutes les cloches sonnèrent, comme si des mains invisibles les balançaient dans l'air, et les Anglais, de leur camp, purent entendre ce bruit insultant, qui célébrait le premier triomphe de celle qu'ils avaient traitée de gardeuse de vaches et de sorcière.

Jehanne en rentrant le soir avait demandé qu'on ne laissât point de relâche aux Anglais, et que, profitant du trouble où ils étaient, on les attaquât encore le lendemain. Mais les chefs de guerre firent observer à Jehanne que le lendemain était jour de grande fête, et que, pour la gloire de Notre-Seigneur, il était bon de passer ce jour en prières ; Jehanne se rendit à grand'peine, disant que la meilleure façon de prier Dieu c'était de lui obéir, et que Dieu

lui ordonnait de combattre ce jour-là; mais, comme elle vit que l'avis universel était contraire au sien, elle décida qu'elle profiterait de ce jour de repos pour sommer une fois encore les Anglais de se rendre. En conséquence elle se rendit sur le bout du pont qui était rompu aux trois quarts à peu près, et en face duquel était une forte bastille commandée par Gladesdale, et là, ayant fait attacher une troisième copie de sa lettre au bout d'une flèche, elle ordonna à un archer de la lancer dans les retranchements ennemis; l'archer lança la flèche au milieu des Anglais en même temps que Jehanne leur criait : — Lisez! Mais au lieu de lire ils prirent la lettre et la déchirèrent. Alors Jehanne s'écria : — Au nom de Dieu, je vous dis que vous avez tort, car le plaisir de Notre-Seigneur est que vous leviez le siége et que vous vous en alliez! Mais, comme la première fois, les Anglais ne répondirent que par des injures, et ces injures étaient si grossières et si offensantes, qu'en les entendant Jehanne ne put s'empêcher de pleurer, et, levant les mains au ciel : — Oh! s'écria-t-elle, méchants que vous êtes, Messire sait que toutes ces choses que vous dites-là ne sont que faussetés et menteries! Puis en même temps ses yeux parurent rencontrer une vision; ses larmes se séchèrent, le sourire reparut sur ses lèvres, et se retournant vers les deux ou trois hommes d'armes qui l'accompagnaient : — Dieu soit loué! dit-elle, car je viens d'avoir des nouvelles de mon Seigneur!

Pendant l'absence de Jehanne, et peut-être pour profiter de cette absence, les chefs s'étaient réunis en conseil, et avaient décidé qu'il fallait le lendemain feindre d'assaillir les bastilles de droite, et, lorsque les Anglais se seraient dégarnis, attaquer celles de la rive gauche. Au moment où cette décision venait d'être prise, Jehanne rentra; Dunois la fit aussitôt appeler, et lui dit que selon son désir on marcherait le lendemain contre les bastilles du couchant. Mais Jehanne secoua la tête. — C'est cela, c'est cela, messeigneurs les capitaines, dit-elle; il vous semble,

parce que je ne suis qu'une femme, qu'on ne doit pas tout me dire, attendu que je ne saurais pas garder un secret. Eh bien ! je sais tout ce que vous avez décidé ; mais soyez tranquilles, je sais taire les choses qui sont à céler.

Alors, voyant qu'il était inutile d'essayer de cacher quelque chose à cette femme extraordinaire, le bâtard d'Orléans, qui était un de ses plus chauds amis, lui rapporta la détermination telle qu'on l'avait prise, et lui demanda si elle approuvait cette décision. Jehanne répondit que oui, et que le projet était bon ; puis elle défendit à tout homme d'armes de marcher le lendemain au combat sans s'être confessé, et elle-même donna l'exemple en se confessant et en communiant.

Le lendemain, au point du jour, Jehanne et les principaux chefs rassemblèrent les troupes qui avaient été désignées pour l'expédition d'outre-Loire : comme il y avait dans la ville grand nombre de bateaux que l'on avait mis à la disposition du sire de Gaucourt, gouverneur de la ville, Jehanne passa avec La Hire dans une petite île qui était proche de la rive gauche ; deux autres bateaux placés en travers formèrent un pont à l'aide duquel on pouvait facilement gagner la rive ; puis les soldats montèrent sur ce qu'il en restait, et passèrent de la rive droite à l'île, et de l'île à la rive gauche.

Toutes ces précautions avaient été prises parce qu'on s'attendait que les Anglais s'opposeraient au débarquement ; mais loin de là, ils abandonnèrent la première bastille, qui était celle de Saint-Jehan-le-Blanc, la brûlant et la désemparant pour qu'elle fût inutile aux Français, et se retirèrent dans la seconde, qui était celle des Augustins, aux boulevards et aux tournelles. Enhardie par cette retraite, Jehanne passa de l'autre côté avec une cinquantaine d'hommes seulement ; car l'avant-garde seule était arrivée, et les autres troupes étaient occupées à passer de la rive droite dans l'île, ce qui ne pouvait se faire que lentement à cause du petit nombre de bateaux.

Mais Jehanne ne comptait ni les siens ni ceux contre lesquels elle combattait; elle allait poussée par la main de Dieu, et les calculs ordinaires des hommes n'étaient rien pour elle : elle marcha droit au boulevard et planta sa bannière à une demi-portée de trait des murailles; puis, se retournant, elle appela à elle les cinquante ou soixante hommes qui l'avaient suivie. En ce moment un cri s'éleva que les Anglais s'avançaient à grande puissance du côté de Saint-Rive; à ce cri, les hommes d'armes qui accompagnaient la Pucelle, et qui étaient pour la plupart de communes gens, s'épouvantèrent et s'enfuirent droit au passage de la Loire : une quinzaine d'hommes cependant restèrent autour d'elle, et avec cette petite troupe elle se retira lentement à son tour. Aussitôt qu'ils la virent battre en retraite, les Anglais sortirent en grand nombre de la bastille Saint-Augustin, et la poursuivirent avec de grandes huées et des paroles si diffamantes, que si peu qu'elle eût d'hommes autour d'elle, Jehanne fit volte-face et courut sus aux Anglais; alors Dieu voulut que, pour faire éclater dans tout son jour la mission céleste de la sainte jeune fille, toute cette multitude d'Anglais se prit à fuir devant le fer de son étendard, comme un troupeau de moutons devant la houlette. Jehanne les poursuivit jusqu'au boulevard, suivie non-seulement des quinze soldats qui lui étaient restés fidèles, et des cinquante qui avaient fui d'abord et s'étaient ralliés ensuite, mais encore de tout ce qui était passé de la rive droite dans l'île, et qui, voyant la Pucelle aux prises avec l'ennemi, se hâta d'accourir à son secours. La Pucelle se trouva donc tout à coup à la tête d'une troupe considérable qui s'augmenta bientôt encore de toute l'arrière-garde que lui amenait le sire de Retz. Alors Jehanne marcha droit aux palissades; un Espagnol, nommé le sire de Partada, et le sire Daulon y firent une trouée par laquelle Jehanne passa aussitôt, et l'on vit sa bannière flotter au-dessus des pieux. Chacun se rua alors par le passage, qui devint bientôt une énorme

brèche ; les Anglais voulurent résister, mais il n'y avait pas de courage humain qui pût repousser des hommes qui marchaient animés de la colère de Dieu. En un instant la bastille des Augustins fut prise, et, de peur que ses gens ne s'occupassent à piller et n'offrissent ainsi à l'ennemi une occasion de prendre sa revanche, Jehanne y mit le feu de sa propre main.

Les clochers et les toits d'Orléans étaient couverts d'une foule de peuple qui suivait des yeux la marche héroïque de la Pucelle, l'animant par ses cris et battant des mains comme à un théâtre. A peine eut-on vu se déployer sur la bastille l'étendard sacré, que toutes les cloches sonnèrent en signe de triomphe. La Pucelle ordonna à ses gens de passer la nuit où ils étaient, leur promettant de revenir avec de nouvelles forces le lendemain matin. Quant à elle, comme elle s'était blessée au pied avec une chausse-trappe et qu'elle avait jeûné toute la journée, attendu que c'était vendredi, elle rentra dans la ville pour prendre quelque repos et un peu de nourriture ; car maintenant qu'elle n'était plus soutenue par la fièvre du combat, elle tombait à la fois de fatigue et d'inanition.

Pendant le soir il y eut conseil des chefs. Contre la résolution prise, tout l'effort s'était porté sur la rive gauche ; il fut convenu que, maintenant que rien n'empêchait plus les renforts d'arriver, puisque les bastilles de Saint-Loup, de Saint-Jean-le-Blanc et des Augustins n'existaient plus, on ne risquerait point de dégarnir ainsi la ville, qui, en l'absence des trois quarts de ses défenseurs, avait la chance d'être enlevée d'un coup de main.

Jehanne apprit cette résolution : — Vous avez été à votre conseil, dit-elle, et moi j'ai été au mien. Or, le conseil de Messire est contraire au vôtre : aussi tiendra-t-il, tandis que le vôtre périra. Qu'on soit prêt de bonne heure, car j'aurai plus à faire demain que je n'ai fait jusqu'à présent. Puis, ajouta-t-elle avec un soupir et comme

si elle frissonnait de douleur, demain il sortira du sang de mon corps : je serai blessée !

Jehanne passa une nuit fort inquiète. Elle se réveillait d'instant en instant, craignant toujours que les Anglais ne tombassent sur ses gens, et courait à la fenêtre qu'elle ouvrait pour écouter si elle n'entendrait point quelque bruit; mais à chaque fois la femme de Jacques Boucher, qui partageait son lit, la rassurait, lui disant de dormir tranquille, attendu que les Anglais étaient si fort effrayés de ce qui venait de se passer dans les deux journées précédentes, qu'ils étaient bien plus disposés à fuir qu'à attaquer. Jehanne se rassurait un peu et revenait se coucher; mais au bout d'un instant les mêmes craintes lui reprenaient, de sorte qu'elle se fit armer avant même qu'il fût jour.

Avant de sortir, elle répéta, avec le même frémissement involontaire qui l'avait agitée la veille, la prédiction relative à sa blessure.

— Mais alors pourquoi sortez-vous? lui demanda sa bonne hôtesse.

— Dieu me pousse! répondit Jehanne.

Comme elle allait sortir, des mariniers apportèrent à Jacques Boucher une superbe alose.

— Restez avec nous, au lieu d'aller combattre, dit le brave homme, et nous mangerons ce poisson.

— Non, dit Jehanne, non; attendez plutôt le souper pour en manger, car je reviendrai en prendre ma part par le pont, et je vous ramènerai quelques Anglais pour en manger avec nous.

— Dieu vous entende! dit Jacques Boucher, car pour revenir par le pont, il faut que vous preniez la bastille des Tournelles.

— Avec l'aide de Dieu, répondit Jehanne, nous la prendrons, n'en faites aucun doute.

A ces mots, elle sortit; il était à peu près sept heures et demie du matin. En arrivant à la porte de Bourgogne, elle la trouva fermée : c'était le sire de Gaucourt qui, en

vertu de la décision du conseil, avait donné ordre de ne point laisser sortir Jehanne. Mais Jehanne s'écria que les ordres du conseil ne la regardaient pas, qu'elle était chef de guerre, et que d'ailleurs les ordres d'un conseil bien autrement souverain que celui qui voulait l'enchaîner lui ordonnaient d'aller dehors. Il résulta de ce conflit une grande émeute à la porte. On courut prévenir le sire de Gaucourt, qui accourut; mais, quelque chose qu'il pût dire, Jehanne resta ferme dans sa résolution. Le peuple alors commença à murmurer en sa faveur. Le sire de Gaucourt voulut élever la voix. —Vous êtes un méchant homme, cria alors la Pucelle, couvrant la voix du gouverneur de la sienne; mais vous n'aurez pas le pouvoir de vous opposer à la volonté de notre Seigneur. Les hommes d'armes sortiront malgré vous; les hommes d'armes obéiront à ma voix et non à la vôtre; les hommes d'armes me suivront, et gagneront la journée d'aujourd'hui, comme ils ont gagné celles d'hier et d'avant-hier.

— Oui! oui! crièrent de toutes parts les soldats, les archers et le peuple; oui, Jehanne est notre seul chef, et nous ne voulons suivre qu'elle.

Et comme le sire de Gaucourt faisait encore des difficultés, on se jeta sur lui et sur sa suite avec une telle fureur, que, sans Jehanne, lui et tous ses gens étaient égorgés. Enfin la porte fut ouverte: Jehanne sortit la première, et toute cette multitude rugissante s'écoula derrière elle.

Jehanne, comme la veille, passa la rivière en bateau, tenant par la bride son cheval qui la suivait en nageant. Arrivée à l'autre bord, elle éleva son étendard, et ses soldats, qui avaient passé la nuit campés, voyant qu'elle tenait la promesse qu'elle leur avait faite de revenir de grand matin se mettre à leur tête, poussèrent des cris de joie, répétant d'un bout à l'autre des rangs: — Aux armes! aux armes! La Pucelle ne leur donna pas le temps de se refroidir, et leur ordonna de monter à l'assaut.

La bastille des Tournelles était la plus forte de toutes; aussi sir Guillaume Gladesdale s'y était-il enfermé avec la fleur de ses hommes d'armes. Elle était bâtie sur une arche même du pont rompu, de sorte qu'elle était isolée au tiers de la largeur de la Loire à peu près, et que de tous côtés la rivière lui servait de fossés. En outre, un boulevard parfaitement fortifié, et qui communiquait avec la bastille par un pont-levis, s'élevait sur la rive gauche, défendant les approches des Tournelles; de sorte qu'il fallait d'abord enlever le boulevard, et que, ce boulevard enlevé, on n'était encore qu'à la moitié de la besogne.

La Pucelle marcha au combat avec sa confiance habituelle, et bientôt même elle vit arriver à son aide tous les chefs, qui, ayant honte de laisser une femme combattre seule, accouraient pour prendre leur part de la journée. C'étaient le bâtard d'Orléans, les sires de Retz, de Gaucourt, de Gamache, de Graville, de Quitey, de Villars, de Chailly, de Coaraze, d'Ylliers, de Thermes, de Gontaut, l'amiral Culant, La Hire, de Xaintrailles; c'est-à-dire, à peu d'exceptions près, la fleur de la chevalerie française. En les voyant approcher, sir Guillaume Gladesdale rappela aux Anglais qu'ils étaient du même sang que ceux qui avaient vaincu à Crécy, à Poitiers et à Azincourt; et encore, ajouta-t-il, ceux qui combattaient à ces grandes journées combattaient des hommes, et non pas une femme. Les Anglais jurèrent de se montrer dignes de leurs pères et d'eux-mêmes, et l'assaut commença.

Au premier choc, en voyant de quelle façon on attaquait et l'on défendait, chacun comprit bien que c'était une lutte suprême et mortelle, et que cette journée serait décisive pour la France ou pour l'Angleterre. Depuis dix heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi, c'est-à-dire pendant trois longues heures, les Français ne cessèrent d'assaillir et les Anglais de les repousser. Chacun se battait, non pas avec la froide régularité d'une bataille générale, mais avec l'acharnement d'un duel particulier.

Chacun choisissait son ennemi, chacun l'attaquait, chacun le renversait ou était renversé par lui ; les Français se servant surtout de leurs épées et de leurs lances, avec lesquelles ils atteignaient de plus loin ; les Anglais frappant avec des masses de plomb et des haches de fer, précipitant les hommes avec de grosses poutres, brisant les échelles avec d'énormes pierres ; puis jetant sur tous ces hommes renversés, meurtris, navrés, de la chaux, de l'huile bouillante ou du plomb fondu. Pendant trois heures entières, comme nous l'avons dit, l'horrible mêlée rugit et s'agita ainsi ; pendant trois heures on entendit au-dessus de toutes les autres voix la voix de la Pucelle qui criait : — Courage ! pendant trois heures on vit sa bannière, en avant de toutes les bannières, monter, redescendre, remonter encore ; enfin harassés de fatigue, repoussés de tous côtés, les Français firent un pas en arrière, malgré les efforts de Jehanne qui s'acharnait à la muraille, criant : — Au nom de Dieu, ne vous retirez pas; au nom de Dieu, courage ! car dans un bref délai, je vous le dis, ils seront tous à notre merci. Et voulant alors les ramener par son exemple, elle prit une échelle, la dressa contre le rempart et monta seule, criant : — Rendez-vous, Anglais, rendez-vous; car, si vous ne vous rendez pas, la volonté de Dieu est que vous soyez tous déconfits.

En ce moment, et presque à bout portant, un trait d'arbalète vint frapper Jehanne à l'épaule et, entrant au-dessus du sein, ressortit de quatre à cinq pouces derrière le cou. C'était la blessure qu'avait prévue la veille la pauvre Jehanne ; elle jeta un cri de douleur, descendit de l'échelle, et, vaincue par la souffrance, se laissa tomber dans le fossé; aussitôt les Anglais reprirent courage et se précipitèrent hors du boulevard pour la prendre ; mais, de leur côté, les chevaliers français s'élancèrent à son aide. Le sire de Gamache arriva près d'elle, et abattant avec sa hache les deux premiers Anglais qui essayèrent de la toucher : — Jehanne, lui dit-il, vous êtes une brave fille, et

j'avais mal présumé de vous; je vous en demande pardon. Prenez mon cheval, et sans rancune. — Oui, sans rancune, répondit la Pucelle en lui tendant la main, car jamais je ne vis chevalier mieux appris que vous. Alors on emporta Jehanne à une centaine de pas du boulevard, car elle avait essayé vainement de monter à cheval, et là on la désarma. Jehanne porta la main au carreau qui l'avait blessée, et s'aperçut seulement à cette heure qu'il sortait d'un demi-pied par derrière. Alors la femme succéda à la guerrière, la faiblesse à la force : Jehanne eut peur et se prit à pleurer; mais tout à coup ses larmes s'arrêtèrent, elle leva les yeux au ciel, son visage prit une expression radieuse, et ses lèvres murmurèrent quelques paroles que personne ne comprit. C'étaient ses saintes qui lui apparaissaient et qui venaient la consoler.

Aussitôt la vision évanouie, Jehanne se sentit de nouveau forte et confiante; elle prit le carreau à pleines mains et l'arracha elle-même de la plaie : alors un des hommes d'armes qui avaient aidé à la transporter s'approcha d'elle et lui offrit de charmer la douleur qu'elle éprouvait avec des paroles magiques. Mais Jehanne se reculant de lui avec effroi : — J'aimerais mieux mourir, dit-elle, que d'aller ainsi contre la volonté de Dieu. Si l'on peut sans pécher guérir ma blessure, je le veux bien. Mais j'aimerais mieux qu'elle restât ouverte toute ma vie et perdre par elle jusqu'à la dernière goutte de mon sang, que de la voir se fermer par de pareils moyens. Alors un autre s'approcha qui mit dessus une compresse de coton imbibé d'huile, ce qui la soulagea quelque peu.

En ce moment, Dunois arriva près d'elle; il venait lui annoncer qu'il fallait qu'elle songeât à se retirer, la retraite étant ordonnée, et les canonniers commençant déjà d'emmener les canons. Alors Jehanne reprit toute sa force, remit son armure, remonta à cheval, et, laissant son étendard aux mains d'un des soldats, elle s'élança au milieu des chefs, criant : — Au nom de Dieu! courage, car

nous entrerons bientôt. Faites un peu reposer vos gens, buvez et mangez, puis retournez à l'assaut, et vous verrez qu'en moins d'une demi-heure tout sera en notre pouvoir.

Mais tout le monde était tellement découragé de cette longue lutte sans résultat, que les plus braves étaient d'avis de rentrer dans la ville, quand tout à coup le sire Daulon, pensant que si l'on voyait marcher la bannière de Jehanne contre le boulevard tout le monde la suivrait, voulut la prendre des mains du soldat pour la porter en avant ; mais le soldat à qui Jehanne l'avait confiée, et qui était tout fier d'un pareil dépôt, ne voulut pas la rendre. Daulon lui proposa d'aller ensemble contre les Anglais ; il y consentit, et tous deux se prenant par la main coururent vers le fossé, criant : — En avant ! hommes d'armes, en avant !

Ce qu'avait prévu le sire de Daulon réussit alors pleinement ; sans s'inquiéter davantage des chefs de guerre, les soldats et les gens du commun coururent au boulevard. Jehanne, qui s'était retirée dans une vigne pour prier Dieu de rendre le courage aux cœurs faibles, entendit un grand bruit, elle leva la tête, vit tout le monde qui retournait à l'assaut. Elle se jeta aussitôt au plus pressé de cette foule, arriva jusqu'à l'endroit où était son étendard, le reprit des mains du soldat qui le tenait, et, le levant au-dessus de sa tête, elle l'agita de toute sa force. L'effet de cette apparition fut magique : les plus éloignés revinrent, les moins assurés reprirent cœur. De leur côté, les Anglais, qui croyaient Jehanne morte ou du moins grièvement blessée, s'effrayèrent de la revoir armée, vigoureuse et presque saine et sauve ; il leur sembla qu'un miracle seul pouvait amener ce retour, et ils s'intimidèrent à la pensée que Dieu combattait pour les Français. En ce moment, pour augmenter encore la confusion qui commençait à se répandre parmi eux, les bourgeois d'Orléans, conduits par le commandeur de Girenne, vinrent attaquer

la bastille par le pont. Un brave charpentier vint jeter une large poutre de l'arche brisée sur les Tournelles : le commandeur de Girenne s'y élança le premier, en criant : — A mort, à mort les Anglais!

Sir Guillaume Gladesdale, entendant ces cris, et craignant qu'en son absence ses gens ne se défendissent mal et ne se laissassent surprendre par derrière, voulut courir à l'endroit d'où venaient ces cris. Jehanne le vit s'éloigner pour gagner le pont-levis à l'aide duquel on communiquait du boulevard aux Tournelles : — Rends-toi, Gladesdale, rends-toi! lui cria-t-elle; rends-toi au Roi des cieux, et il te sera fait merci ! Tu m'as vilainement injuriée, et cependant je n'en ai pas moins pitié de ton âme et de celles des tiens! Mais Gladesdale ne répondait pas; il venait de mettre le pied sur le pont-levis, et, l'épée à la main, passait suspendu au-dessus de la rivière, quand tout à coup le sire de Daulon, qui avait ordonné à un brave canonnier de diriger sa bombarde contre le pont, lui ordonna de faire feu : la pierre dont elle était chargée porta en plein bois; le pont, chargé d'hommes, craqua et se rompit par le milieu, et Gladesdale tomba dans la Loire, où il disparut, entraîné au fond de l'eau par le poids de son armure. Le sire de Moulins et le sire de Pommier, ainsi que beaucoup d'autres chevaliers anglais, tombèrent en même temps que lui, et se noyèrent avec lui.

Un cri de désespoir retentit à la fois sur le boulevard et dans la bastille : Dieu se déclarait visiblement pour nous. Un Anglais cria qu'il voyait au-dessus de nos rangs l'archange Michel et saint Aignan, le patron de la ville d'Orléans, qui, montés sur des chevaux blancs et armés d'épées flamboyantes, combattaient avec nous. Le chef n'était plus là pour donner des ordres; les plus braves après lui étaient morts ou blessés; il n'y avait plus de résistance possible. Le cri de *sauve qui peut!* se fit entendre; les uns sautèrent du boulevard dans la rivière, les autres se rendirent à merci ; quelques-uns, qui ne voulaient ni fuir

ni se rendre, furent tués les armes à la main. Enfin, comme l'avait dit Jehanne, une demi-heure ne s'était point écoulée depuis le nouvel assaut, que le boulevard et la bastille étaient à nous.

Ainsi qu'elle l'avait annoncé à son hôtesse, Jehanne rentra dans la ville par le pont.

Cette entrée fut un triomphe plus grand pour elle qu'aucun de ceux qu'on lui eût encore faits. Il est vrai que jamais sa miraculeuse mission n'avait si évidemment éclaté. Tout ce qu'elle avait prédit était arrivé : elle avait été blessée, la bastille avait été prise, et elle était revenue par le chemin qu'elle avait désigné pour son retour. Le *Te Deum* fut chanté, les cloches sonnèrent toute la nuit, et jusqu'au jour les bourgeois se promenèrent dans les rues illuminées, s'embrassant en signe de joie, et criant Noël en action de grâces.

Jacques Boucher attendait Jehanne avec son alose ; mais Jehanne était trop fatiguée et trop souffrante pour en prendre sa part ; elle mangea seulement un peu de pain, but la moitié d'un gobelet d'argent de vin et d'eau, fit mettre un nouvel appareil sur sa blessure, qui était déjà refermée, et se coucha.

A la pointe du jour, on réveilla Jehanne en lui disant qu'on voyait une grande flamme et une épaisse fumée du côté du logis des Anglais. Jehanne se leva aussitôt, se couvrit, au lieu de sa lourde cuirasse, d'un léger jacques de mailles, et monta à cheval. En arrivant sur les remparts, elle vit les Anglais en bataille, qui avaient rangé leurs troupes jusque sur les fossés de la ville, et qui semblaient offrir le combat aux Français. Pendant la nuit, lord Talbot, le comte de Suffolk et les autres chefs anglais avaient décidé de lever le siége ; mais, comme ils voulaient, pour sauver l'honneur, faire cette retraite, non pas en hommes que l'on chasse, mais en gens qui s'en vont de leur propre volonté, ils avaient mis le feu à leurs logis et

rangeaient leurs soldats en bataille : ils étaient venus faire un dernier défi à leurs vainqueurs.

Les chefs français, à cette démonstration, voulaient sortir de la ville et accepter le combat; mais, cette fois, ce fut Jehanne qui, au lieu d'exciter leur courage, essaya de calmer leur ardeur. — Pour l'amour et l'honneur du saint dimanche! s'écria-t-elle, ne les attaquez point les premiers et ne leur demandez rien : car c'est le bon plaisir et la volonté de Dieu qu'on leur permette de s'en aller s'ils veulent partir. S'ils vous attaquent, défendez-vous hardiment : car, dans ce cas, vous serez les maîtres.

Alors elle envoya chercher des gens d'église avec leurs habits sacerdotaux ; et, tandis qu'ils chantaient des hymnes et des oraisons accompagnées en chœur par le peuple, elle fit apporter une table et un marbre bénits. Aussitôt, à l'aide de ces deux objets, on improvisa un autel, où les prêtres dirent deux messes que Jehanne écouta dévotement et à genoux. A la fin de la seconde, elle demanda si les Anglais avaient le dos ou le visage tourné vers la ville.

— Ils ont le dos tourné, et ils font retraite, répondit-on à Jehanne.

— En ce cas, laissez-les aller, dit Jehanne : car il ne plaît pas à Messire qu'on les combatte aujourd'hui. Une autre fois, Dieu vous les rendra.

Quel que fût le désir des chefs de poursuivre l'ennemi, il y avait une telle inspiration dans la voix de Jehanne, que cette voix les arrêta, et qu'ainsi qu'elle le désirait ils laissèrent les Anglais se retirer tranquillement; seulement les soldats et les communes gens sortirent de la ville, et s'en allèrent piller les deux bastilles qui restaient encore debout; puis on les rasa après en avoir retiré les canons et les bombardes, que l'on ramena à Orléans.

Une partie de la population et la garnison tout entière étaient sur les remparts, du haut desquels ils regardaient s'éloigner les Anglais. Au moment où la cloche sonna midi, on les perdit de vue : le siége d'Orléans était levé.

Neuf jours avaient suffi à la Pucelle pour accomplir la première promesse qu'elle avait faite au nom de Dieu.

CHAPITRE VII.

JARGEAU ET PATAY.

Une fois le siége levé, Jehanne n'avait plus rien à faire à Orléans; aussi quitta-t-elle la ville qu'elle venait de sauver si miraculeusement le 13 mai suivant. Le bâtard d'Orléans et presque tous les chefs de guerre l'accompagnaient : car en la voyant si brave pendant la bataille, si modeste après, si pieuse toujours, ils avaient cessé de la jalouser, et c'était à qui lui rendrait justice. Ils chevauchèrent ainsi jusqu'à Tours, où était le roi, lequel fit grande fête à tous, mais particulièrement à la Pucelle : et c'était justice, car elle avait fait tout ce qu'elle avait promis; et ce qu'elle avait promis, il n'y avait pas un chef dans toute l'armée, si grand et si hardi qu'il fût, qui eût osé seulement concevoir l'espérance de l'accomplir.

Alors de grands conseils furent tenus pour savoir ce qu'il y avait à faire. Jehanne insistait fortement pour conduire à l'instant même le roi à Rheims, disant qu'à partir de l'heure où il serait sacré, la puissance des Anglais dans le royaume irait toujours en diminuant; mais il fut décidé que l'on commencerait d'abord par nettoyer la Loire, en prenant les quelques villes que les Anglais possédaient encore sur cette rivière. En conséquence, on convoqua une grande assemblée de nobles, que le roi mit sous la conduite du duc d'Alençon, en lui recommandant cependant de prendre le cônseil de la Pucelle en toutes choses; puis on marcha sur Jargeau, la plus forte de ces villes. La duchesse, comme la première fois, était fort désolée de voir partir son mari; mais, comme la première fois, Jehanne

lui jura qu'elle le lui ramènerait sain et sauf. Comme en effet pareille promesse s'était déjà accomplie, la duchesse reprit bon courage, et embrassa Jehanne en recommandant le duc à ses prières.

On arriva le 20 juin devant Jargeau, et le lendemain, qui était le jour de la saint Barnabé, on commença le siége. Les Français avaient dans leur armée le duc d'Alençon, qui en avait le commandement en chef, Jehanne, le bâtard d'Orléans, le sire de Boussac, le sire de Gravelle, le sire de Culant, messire Ambroise de Loré et Étienne de Vignoles. Quant à la ville, elle était défendue par le comte de Suffolk en personne, et Alexandre et Jehan de Poole, ses frères. On devait donc s'attendre que si elle était bien attaquée, elle serait bien défendue.

Dès le jour de l'arrivée on commença à tirer contre les murailles. Toute la journée du lendemain, qui était un samedi, on continua si bien que, le dimanche au matin, la brèche fut praticable, et que l'on ordonna l'assaut. En effet, il n'y avait pas de temps à perdre, car les Anglais attendaient de Paris un renfort considérable, lequel devait être amené par le fameux sire Falstaff, qui avait si cruellement battu les Français à la fameuse journée des Harengs.

La veille de ce jour, Jehanne avait donné une nouvelle preuve de l'esprit de divination qui l'animait. Comme le duc d'Alençon s'était avancé avec le sire du Lude pour diriger le feu d'une batterie dont les pierres passaient par-dessus le rempart, Jehanne lui cria tout à coup de se retirer en arrière; et, comme il ne l'écoutait pas, elle courut à lui, le prit par le bras, et le fit reculer de deux toises environ. Au même instant, une bombarde anglaise fit feu, et le sire du Lude, qui avait repris juste la place que venait de quitter le duc, eut la tête emportée. Le duc d'Alençon aimait déjà fort Jehanne, en laquelle il avait, dès le commencement, eu confiance entière; mais, à partir de ce moment, son amitié s'augmenta encore d'une reconnaissance suprême, car il n'y avait aucun doute à faire

qu'elle venait de lui sauver la vie. Au reste, comme cet événement s'était passé aux yeux de toute l'armée, chacun cria au miracle, et se prépara à combattre plus hardiment.

Au moment où l'assaut allait commencer, le comte de Suffolk demanda à parlementer. Les Anglais n'étaient plus ces mêmes hommes qui, deux mois auparavant, attaquaient les Français partout où ils les rencontraient, fussions-nous trois contre un : maintenant, au contraire, ni leur nombre ni leurs murailles ne les rassuraient, et ils évitaient autant que possible le combat.

Plusieurs étaient d'avis de ne pas même écouter le parlementaire et de continuer l'assaut; mais Jehanne et le duc déclarèrent qu'il devait être entendu. Le parlementaire s'avança donc entre les deux armées, et demanda, au nom du comte de Suffolk, à traiter, promettant de rendre la ville dans quinze jours s'il n'était pas secouru. Il fut répondu par le duc que, tout ce qu'il pouvait accorder à la garnison, c'était la vie sauve, les nobles ayant de plus la permission d'emmener leurs chevaux; mais le parlementaire dit qu'il ne pouvait accepter une pareille proposition.

— Alors nous vous prendrons d'assaut, répondit la Pucelle.

Le parlementaire se retira.

— En avant! gentil duc! cria alors Jehanne; à l'assaut! à l'assaut!...

— Mais, dit le duc, croyez-vous la brèche assez praticable, Jehanne; et ne vous semble-t-il point que nous devrions attendre encore?

— N'ayez aucun doute, reprit Jehanne, et marchez hardiment; l'heure est prête quand il plaît à Dieu. Or, Dieu veut que nous allions en avant, et se tient prêt à nous aider.

— Cependant... dit le duc hésitant encore.

— Ah! interrompit Jehanne, as-tu donc peur, gentil

duc, et oublies-tu que j'ai promis à ta femme de te ramener?

— Allons donc, dit le duc, puisque vous le voulez absolument, Jehanne, qu'il soit fait selon votre plaisir. Puis, élevant la voix : — A l'assaut! cria-t-il, à l'assaut!

Chacun alors courut aux murailles avec une admirable ardeur. Comme l'avait pensé le duc, la brèche était trop haute encore, et il fallait se servir d'échelles pour y atteindre; mais ce n'était chose facile, car il y avait à l'endroit le plus abordable, et par conséquent le plus attaqué, un grand et fort Anglais armé de toutes pièces, lequel faisait merveille, tantôt avec une massue, tantôt avec de gros quartiers de rocher qu'il lançait avec la même force qu'aurait pu le faire une machine de guerre. Alors le duc d'Alençon, voyant le ravage que ce géant faisait parmi nous, alla à un maître canonnier qui passait pour un très-habile pointeur, et, lui montrant l'Anglais, lui demanda s'il ne pouvait pas le débarrasser de cet incommode ennemi. Le canonnier, qui se nommait maître Jean, et qui, en effet, était digne de sa réputation, chargea aussitôt sa coulevrine, et la dirigeant contre l'Anglais, qui justement se découvrait fort en ce moment, l'atteignit au milieu de la poitrine si rudement, que du coup il fut rejeté de quatre ou cinq pas en arrière, et du haut de la brèche où il était s'en alla tomber mort dans la ville. Aussitôt, profitant du désordre que ce beau coup avait jeté parmi les Anglais, Jehanne descendit dans le fossé, son étendard à la main; et dressant une échelle au lieu même où les Anglais faisaient la plus âpre défense, elle mit le pied sur le premier échelon, appelant et encourageant ses compagnons. En ce moment elle fut reconnue par les Anglais, et l'un d'entre eux prenant une grosse pierre qu'il avait peine à soulever, la lui lança sur la tête avec une telle force que la pierre se brisa en mille morceaux sur son casque, et que Jehanne, étourdie du coup, fut contrainte de s'asseoir. Mais presque aussitôt elle se releva, et avec une

énergie et une foi plus grande encore qu'auparavant :

— Montez hardiment! montez! dit-elle, et entrez dedans; vous n'y trouverez plus de résistance : car leur heure sonne et Messire les a condamnés!

A ces mots, donnant l'exemple, elle monta la première; et en effet les Français eurent à peine fait un dernier effort que tout céda devant eux, et que les Anglais commencèrent à fuir. Les assiégeants les poursuivirent l'épée dans les reins; et le comte de Suffolk, qui venait de voir périr son frère, Alexandre de Poole, fuyait comme les autres, lorsque, se voyant serré de trop près par un gentilhomme nommé Guillaume Renault, qui, tout en le poursuivant, lui criait de se rendre, il se retourna :

— Es-tu gentilhomme? demanda le comte à son ennemi.

— Je le suis, répondit celui-ci.

— Es-tu chevalier? demanda encore le comte.

— Non, mais je suis digne de l'être, puisque le comte de Suffolk a fui devant moi, reprit Guillaume.

— Eh bien! sur mon âme, dit le comte, tu le seras, et de ma main encore... A genoux!

Guillaume Renault obéit et s'agenouilla devant le comte; celui-ci lui donna alors sur l'épaule trois coups du plat de son épée, en lui disant : — Au nom de Dieu et de saint Georges, je te fais chevalier. — Puis aussitôt il lui rendit cette même épée avec laquelle il venait de lui donner l'accolade.

Cette bonne nouvelle fut aussitôt transmise au roi Charles, tandis que l'armée française, après avoir laissé garnison à Jargeau, se retirait à Orléans, où elle comptait se reposer et se rafraîchir. Le roi, tout joyeux d'une si riche prise, après en avoir grandement remercié Dieu par des messes et des processions, fit une nouvelle convocation de nobles et de gens d'armes; et comme, à cette heure que la fortune revenait à lui, il lui arrivait des renforts de tous côtés, il les envoya tous tant qu'il en vint à Orléans, où,

comme nous l'avons dit, se tenaient le duc d'Alençon et la Pucelle; les principaux, parmi les nouveaux arrivants, étaient le seigneur de Retz, le seigneur de Chavigny, le sire de Loheac, son frère Guy de Laval et le seigneur de Latour-d'Auvergne.

A peine le duc d'Alençon se vit-il renforcé ainsi, qu'il résolut de continuer cette période de succès ouverte par la prise de Jargeau. Il marcha vers Meung-sur-Loire, où commandait lord Scales; mais celui-ci, ne se jugeant pas assez fort pour résister, abandonna la ville et se retira dans la citadelle. Les Français continuèrent alors leur marche sur Beaugency, où commandait lord Talbot; mais, de même que lord Scales, celui-ci, n'osant point défendre la ville, laissa une petite garnison dans la forteresse, et s'en alla rejoindre la compagnie de gens de guerre qu'amenait de Paris sir Falstaff, et qui arrivait trop tard pour secourir Jargeau.

Le duc d'Alençon était donc devant Beaugency lorsque la nouvelle lui arriva que le comte Arthur de Richemont, connétable de France, et que l'influence du sire de La Trémoïlle éloignait du roi, venait le rejoindre avec une armée. En effet le connétable, qui était jeune et brave, et de plus Français de cœur, s'était ennuyé du repos où le tenait une intrigue de cour tandis que s'accomplissaient de si grandes choses; il était, en conséquence, parti de Parthenay avec grand nombre de gentilshommes des premières familles de Bretagne, et il venait, comme on l'avait dit au duc d'Alençon, mettre son épée fleurdelisée au service du roi, et, si besoin était, servir Charles VII malgré lui-même.

La situation du duc d'Alençon se trouvait des plus embarrassantes : il avait l'ordre positif du roi de ne pas accepter les secours du connétable, et le connétable, déjà arrivé à Amboise, envoyait les sires de Rostrenen et de Carmoisen pour retenir des logis pour lui et ses gens dans la même ville où se trouvait le duc. Placé entre ces deux

extrémités, de désobéir au roi ou de se faire un ennemi du connétable qu'il estimait, le duc d'Alençon était sur le point de se retirer. Quant à Jehanne, comme elle ignorait parfaitement ce que c'était que le comte de Richemont, et qu'elle prenait, au trouble qu'il causait dans l'armée française, pour un ennemi, elle proposa tout d'abord de marcher contre lui et de le défaire. Mais cette proposition souleva une grande clameur contre elle, et beaucoup de chevaliers, et même La Hire, qui était de ses meilleurs amis, dirent tout haut que si l'on marchait contre Arthur de Richemont, il ne fallait pas compter sur eux, attendu qu'ils préféraient de beaucoup le connétable à toutes les pucelles du royaume.

Sur ces entrefaites, on apprit que lord Talbot approchait avec sire Jehan Falstaff. Alors, la Pucelle, qui s'était fait instruire de ce qu'était le connétable, dit la première que, bien loin de se diviser et de se battre, il fallait se soutenir et s'entre-aider les uns les autres; en conséquence, elle déclara qu'elle prenait tout sur elle vis-à-vis du roi; et le duc d'Alençon, qui ne demandait pas mieux que de se réunir au connétable, pourvu qu'un autre prît la responsabilité de cette réunion, convoqua les premiers chefs de son armée pour marcher avec eux au-devant de lui. En rencontrant l'armée bretonne, les chevaliers français mirent pied à terre, et la Pucelle, s'avançant la première et en avant de tous, s'inclina pour embrasser les genoux du connétable; mais le connétable la relevant aussitôt : — Jehanne, lui dit-il, on m'a assuré que vous me vouliez combattre : je ne sais si vous venez de la part de Dieu ou non. Si vous êtes de Dieu, je ne vous crains en rien, car Dieu sait mon bon vouloir; si vous êtes du diable, je vous crains encore moins.

Après Jehanne vint le duc d'Alençon; les deux princes se serrèrent franchement et loyalement la main; puis, Français et Bretons se mêlèrent, et chacun commença à parler des choses merveilleuses qui venaient de s'accom-

plir ; tous y puisèrent un nouveau courage pour la rencontre qui ne pouvait manquer d'avoir lieu prochainement.

Le premier effet de cette réunion fut de causer un tel effroi à la garnison de la forteresse de Beaugency que le sire de Gueten, qui la commandait, demanda à traiter. Le lendemain, une capitulation fut signée, par laquelle chaque Anglais enfermé dans la forteresse en pouvait sortir, gardant son cheval, son armure et la valeur d'un marc d'argent.

Pendant ce temps, lord Talbot, lord Scales et Jehan Falstaff s'étaient réunis et marchaient sur nous avec l'intention évidente de nous proposer la bataille en rase campagne : c'était donc un grand bonheur que ce bon accord qui régnait entre les Bretons et les Français ; Jehanne s'en réjouissait plus que personne :

— Ah ! beau connétable, disait-elle, vous n'êtes pas venu de par moi, mais vous n'en êtes pas moins le très-bienvenu.

Les encouragements de la Pucelle ne se bornaient point là ; elle réconfortait jusqu'au dernier soldat qu'elle rencontrait, disant : — Les Anglais viennent, il faut combattre sans hésiter, car, fussent-ils pendus aux nues, nous les atteindrons ; Dieu nous a envoyés pour les punir. Et ainsi elle allait encourageant tout le monde, si bien que chacun, oubliant les journées de Vrevent, de Verneuil et de Rouvray, pour ne se souvenir que de celles d'Orléans et de Jargeau, demandait à marcher à l'ennemi.

Le duc d'Alençon et le connétable résolurent de profiter de ces bonnes dispositions, et ordonnèrent à l'armée de se préparer, non pas à attendre les Anglais et à se défendre, mais à marcher au-devant d'eux et à les attaquer. On forma une avant-garde choisie parmi les meilleurs hommes d'armes et commandée par Ambroise de Loré, le sire de Beaumanoir, James de Tillet, la Hire et Xaintrailles. La Pucelle demandait à toute force d'en être, car c'était

son habitude, disait-elle, de marcher au premier rang; mais on exigea d'elle qu'elle demeurât au corps de bataille avec le connétable, le duc d'Alençon, le comte de Dunois, l'amiral de Culant, le maréchal de Boussac et les seigneurs de Laval, d'Albret et de Gaucourt.

On se mit en route. L'ordre était donné à cette avant-garde d'attaquer les Anglais aussitôt qu'elle les rencontrerait, afin de ne leur point laisser le temps de se ranger en bataille, notre grand désavantage avec eux ayant toujours tenu à leur habileté pour disposer leurs armées. On marchait donc ainsi droit devant soi, dans les belles plaines de la Beauce, où l'on savait rencontrer les Anglais, lorsqu'en arrivant près de Patay, à un endroit nommé les Coignées, d'où la vue ne pouvait s'étendre bien loin, à cause des petits bois qui la masquaient, l'avant-garde fit lever un cerf. La Hire et les chevaliers qui étaient près de lui suivirent quelque temps des yeux l'animal avec l'attention d'hommes qui, après la guerre, ne connaissaient pas de plus noble besogne que la chasse, lorsque, quelques minutes après que le cerf eut disparu dans la lisière d'un bois, on entendit de grands cris et on le vit reparaître épouvanté; il avait été donner en plein dans l'armée anglaise, et ces cris qu'on entendait, c'étaient ceux de l'ennemi. La Hire rangea aussitôt son avant-garde en bon ordre, et fit dire au duc d'Alençon qu'il venait de rencontrer les Anglais, demandant si, comme la chose avait été convenue d'abord, il lui fallait attaquer. Le duc d'Alençon était près de Jehanne lorsque le messager vint lui apporter cette nouvelle. Se retournant alors vers elle :

— Jehanne, lui dit-il, voici les Anglais en bataille; combattrons-nous ?

— Avez-vous vos éperons, gentil duc ? demanda à son tour Jehanne en souriant.

— Pourquoi cela, nos éperons, Jehanne? pensez-vous à nous retirer et nous faudra-t-il fuir ?

— Non point, dit Jehanne; au contraire, car ce sont

eux qui s'enfuiront et non pas nous ; ce sont eux qui seront déconfits, et le gentil dauphin aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il ait jamais eue ; car mon conseil m'a dit qu'ils étaient à nous : c'est pour cela que je vous demandais si vous aviez vos éperons, car vous en aurez grand besoin pour les poursuivre.

— C'est bien, c'est bien, Jehanne, répondit le duc ; nous pouvons donc aller en avant ?

— Allons-y, au nom de Dieu, dit Jehanne, car je vous réponds d'avance qu'ils sont à nous.

Et le messager reporta aussitôt à La Hire l'ordre d'attaquer.

La Hire ne se le fit pas dire deux fois : il fondit sur les Anglais si précipitamment, que ceux-ci ne sachant pas les Français si près d'eux, et n'étant nullement préparés à cette attaque, n'eurent point le temps d'ordonner leurs batailles. D'ailleurs, la discorde était dans leurs rangs : les uns voulaient accepter, les autres voulaient refuser le combat ; lord Talbot était du premier avis, et sir Jehan Falstaff était du second : mais déjà il était trop tard pour battre en retraite, et force leur fut, bon gré mal gré, de faire face aux Français. Alors une autre discussion s'établit : les uns voulaient combattre à l'endroit même où ils se trouvaient, prétendant être suffisamment défendus par une forte haie qui s'étendait sur leur droite ; les autres voulaient prendre une meilleure position, afin de s'appuyer d'une part sur l'abbaye de Patay, et de l'autre sur un bois : comme ceux qui soutenaient ce dernier conseil étaient les plus nombreux, ils l'emportèrent. Alors chacun se mit à courir pour gagner l'endroit proposé ; mais pendant ce temps l'avant-garde française avait gagné du terrain, nos chevaliers voyant courir les Anglais crurent qu'ils prenaient la fuite sans les attendre ; leur courage s'en augmenta encore, et ils pressèrent tellement leurs chevaux qu'ils arrivèrent pêle-mêle avec l'ennemi à l'endroit où il devait se former : il en résulta qu'avant que les chevaliers anglais

n'eussent leurs lances en arrêt, avant que leurs hommes d'armes n'eussent mis pied à terre, avant que leurs archers n'eussent planté les pieux derrière lesquels ils combattaient et qui les mettaient à l'abri des charges de cavalerie, notre avant-garde frappait déjà à droite et à gauche, abattant tout ce qu'elle rencontrait; il en résulta que, lorsque le corps de bataille arriva, la victoire était déjà en si bon train qu'il n'eut qu'à se montrer pour tout achever. Sir Jehan Falstaff et le bâtard de Thian prirent la fuite; lord Talbot, lord Scales et lord Hungerfort furent faits prisonniers; deux mille deux cents Anglais restèrent sur le champ de bataille, les autres furent poursuivis jusqu'à Janville, où ils espéraient se retirer; mais il en arriva tout autrement : les bonnes gens de Janville, qui étaient Français de cœur, voyant les Anglais en déroute, leur fermèrent leurs portes, de sorte qu'ils furent obligés de passer outre; de plus, le gouverneur de la ville, voyant que la fortune se déclarait décidément pour le roi de France, proposa aux vainqueurs de leur rendre Janville et de se faire Français si on voulait lui donner vie et bagues sauves : la proposition fut acceptée, et du même coup une bataille fut gagnée et une ville prise.

Mais là ne se bornèrent point encore les résultats de cette grande journée, où la Pucelle avait vaincu, on peut le dire, par la terreur qu'inspirait sa seule présence. La consternation fût si grande chez les Anglais qu'ils abandonnèrent, sans combattre, Meung, Montpipeau et Saint-Simon, mettant le feu aux forteresses, et se concentrant sur Paris.

Quant à la Pucelle, au duc d'Alençon et aux autres chefs de guerre, ils retournèrent à Orléans, où ils entrèrent le 18 juin. Le connétable et ses Bretons restèrent seuls à Beaugency pour y attendre les ordres du roi.

CHAPITRE VIII.

LE SACRE.

On avait cru d'abord que le roi viendrait à Orléans, et c'eût été bonne justice qu'il fît cet honneur à une ville qui lui avait été si noblement fidèle ; aussi les bourgeois et les gens d'église, qui l'attendaient, avaient-ils fait tendre les maisons et les rues comme pour la Fête-Dieu. Mais l'espérance de ces bonnes gens fut trompée : le roi se tint à Sully, sans venir à Orléans. De Sully, il passa à Châteauneuf-sur-Loire ; enfin, de Châteauneuf-sur-Loire, il vint à Gien ; et comme il avait avec lui une armée formidable, il somma les capitaines qui tenaient les villes de Bonny, de Cosne et de La Charité de rentrer en son obéissance ; mais cette sommation fut inutile, et les commandants de ces différentes places demeurèrent Anglais.

Jehanne était allée voir une première fois le roi à Sully, et en avait été fort grandement reçue. Cependant, quelles que fussent ses instances, son influence n'avait point été telle qu'elle eût pu faire rentrer le connétable en grâce. Le roi déclara, au contraire, tant était grande sur lui l'influence de M. de La Trémoïlle, que c'était à son grand déplaisir qu'il avait été servi à la bataille de Patay par un homme qu'il regardait comme son ennemi. D'autres seigneurs, parmi lesquels était le duc d'Alençon lui-même, s'étaient alors joints à Jehanne ; mais ils n'avaient pu obtenir plus qu'elle. Alors le connétable, voyant qu'il lui fallait servir le roi malgré lui, en avait pris son parti, et, pour continuer de nettoyer le pays, il était allé mettre le siége devant Marchenois.

Lorsque Charles VII fut à Gien, Jehanne se rendit une seconde fois près de lui. La nouvelle de son arrivée fut, comme la première fois, reçue avec grande joie par le roi,

et il ordonna qu'elle fût aussitôt introduite devant lui. Jehanne s'approcha de Charles avec son respect habituel ; puis s'agenouillant devant lui :

— Très-cher sire, dit-elle, vous voyez comme, avec l'aide de Dieu et de vos bons serviteurs, vos affaires ont été bien conduites jusqu'ici, ce dont vous devez rendre grâces au Seigneur seul, car c'est le Seigneur qui a tout fait : or, il faut maintenant que vous vous prépariez à faire votre voyage de Rheims, afin d'y être oint et sacré, comme l'ont ci-devant été vos prédécesseurs les rois de France. Le temps en est venu, et il plaît à Dieu que la chose soit faite, attendu qu'il en doit résulter un très-grand avantage pour vous; car, après votre consécration, votre nom royal s'augmentera de considération et d'honneur auprès du peuple de France, tandis qu'en même temps il deviendra plus formidable à vos ennemis. N'ayez ni doute ni peur de ce qu'ils tiennent les villes, les châteaux et les places du pays de Champagne, par lesquels il vous faut passer; car, avec l'aide de Dieu et de vos bons capitaines, nous vous conduirons de telle manière que vous passerez sûrement. Assemblez donc vos gens d'armes, très-cher sire, afin que nous exécutions le vouloir de Dieu.

Quelque difficile que parût l'entreprise que proposait Jehanne, les pays que l'on avait à traverser pour se rendre à Rheims étant pleins d'ennemis, la jeune fille, par la conduite pieuse qu'elle avait menée et par les services militaires qu'elle avait rendus, avait acquis une telle influence que cette proposition, qui, venant de la part du plus brave et du plus habile capitaine, eût été de prime abord jugée impraticable, devint à l'instant même l'objet d'un sérieux examen. Il y eut alors une assez vive discussion entre ceux qui pensaient qu'il fallait suivre les inspirations de Jehanne et ceux qui étaient d'avis de profiter du découragement des Anglais pour porter immédiatement la guerre en Normandie, le centre de leur puissance. Alors, comme chacun soutenait son parti, le duc d'Alençon, qui était pour le

sacre, proposa tout bas de faire de nouvelles questions à Jehanne pour s'éclairer encore sur la source de ses inspirations. Le roi et plusieurs de ses conseillers furent de cet avis; mais ils craignaient que cette indiscrétion ne déplût à la jeune fille, lorsque, allant elle-même au-devant de leurs désirs :

— Messeigneurs, dit-elle, au nom de Dieu, ne vous cachez point de moi; car que vous parliez haut, que vous parliez bas, je sais parfaitement ce que vous pensez. Vous voulez que je vous répète ce que m'ont dit mes voix touchant votre sacre? eh bien, je vous le dirai : Je me suis mise en oraison en ma manière accoutumée, me plaignant que ni le duc d'Alençon ni le comte de Dunois ne voulaient croire à ce que je leur disais, que vous seriez oint et sacré sans empêchement : alors les voix m'ont dit : « Fille de Dieu, va trouver le gentil dauphin lui-même; va, va, et nous te serons en aide. » Et aussitôt je suis partie; car, dès que j'entends ces voix, je suis remplie d'une grande confiance et d'une grande conviction; et, comme elles ne m'ont jamais trompée, je fais aussitôt ce qu'elles m'ordonnent. En disant ces paroles, Jehanne levait les yeux au ciel, et toute sa physionomie prenait le caractère d'une sublime exaltation.

— Mais, dit alors le roi déjà à moitié convaincu, si nous faisions d'abord l'expédition de Normandie et le sacre ensuite?

— Le sacre d'abord et avant tout, gentil dauphin, reprit Jehanne; ou alors je ne pourrai plus vous aider.

— Pourquoi cela, Jehanne? demanda le roi.

— Parce que je ne durerai guère plus d'un an, dit Jehanne en secouant tristement la tête.

— Comment cela, dit le roi, et qu'arrivera-t-il donc de vous passé cette époque?

— Je ne sais répondit Jehanne, mes voix ne me l'ont pas dit; mais ce que je sais seulement, c'est que ma mission se borne à faire lever le siége d'Orléans, et à vous

mener sacrer à Rheims. Partons donc, gentil dauphin, et cela le plus tôt possible, car c'est la volonté de Dieu.

La jeune fille parlait avec une telle conviction que la confiance qu'elle avait en Dieu passa dans le cœur de tous les assistants, et que, si difficile que parût cette nouvelle entreprise, comme elle était moindre, à tout prendre, que celles qu'elle avait exécutées déjà avec tant de bonheur, il fut résolu, à l'unanimité, que l'on ferait selon son désir, et que l'on partirait incontinent pour la ville de Rheims, sans essayer de recouvrer la Normandie, et sans même faire aucune tentative sur les villes de Cosne et de La Charité.

En conséquence, le roi envoya des messages par le pays afin de convier les capitaines qui devaient l'accompagner dans ce grand voyage; et lorsque tous les élus furent rassemblés, après avoir pris congé de la reine, qui était venue de Bourges à Gien à cet effet, et que l'on n'osait emmener à Rheims à cause des hasards de l'entreprise, il ordonna l'avant-garde qui, sous les ordres de la Pucelle, devait éclairer le pays par lequel il devait passer, et partit de Gien le jour même de la Saint-Pierre, piquant droit sur Rheims, et marchant à travers le pays comme si le pays lui appartenait.

Au reste, le roi avait autour de lui une plus grande puissance qu'il n'en avait jamais eu; car, avec sa bonne fortune, la fidélité lui était revenue de tous côtés, et chacun était, à l'occasion du sacre, accouru avec un tel empressement qu'il avait décidé qu'on emmènerait tous ceux qui se présenteraient, à l'exception du connétable, auquel il tenait toujours rancune. Or, tous ceux auxquels était parvenue la nouvelle de ce voyage étaient accourus, et chacun tenait à si grand honneur d'en être que de très-nobles chevaliers, qui étaient ruinés par la guerre et qui n'avaient pas de quoi racheter de grands chevaux de bataille, y allaient comme archers et comme cousteliers, y allaient montés sur les premiers chevaux qu'ils avaient trouvés;

et, dans cette multitude, il n'y en avait pas un seul qui élevât le moindre doute sur le succès de l'entreprise, tant Jehanne était regardée à cette heure comme une sainte fille et une pieuse inspirée. Quant à elle, elle chevauchait à l'avant-garde, comme nous l'avons dit, toujours armée de toutes pièces, supportant toutes les fatigues comme un capitaine de guerre, toujours la première au départ, la dernière à la retraite, et conduisant par la route ses gens en si belle ordonnance, que Dunois ou La Hire n'auraient pu faire mieux. Aussi une pareille discipline était-elle l'objet d'une grande admiration pour les capitaines et les gens de guerre qui, cinq mois à peine auparavant, avaient vu Jehanne arriver de son village, simple, pauvre et petite paysanne, et qui la voyaient maintenant menant les affaires du royaume à l'égal des plus intimes conseillers du roi; et cette admiration s'augmentait encore lorsqu'en s'approchant d'elle ils la trouvaient de si belle et si bonne vie, de si douce et si modeste conversation, et qu'ils la voyaient, toujours pieuse, s'arrêter à toutes les églises pour prier, et chaque mois, une fois au moins, se confessant et recevant en communion le précieux corps de notre Sauveur.

Le premier jour, la Pucelle était partie de Gien et était allée coucher en un village à quatre lieues au delà : c'était la distance qu'elle devait maintenir pendant toute la route entre son avant-garde et le corps d'armée du roi, qui ainsi pouvaient conserver l'une avec l'autre de faciles communications. Le roi partit le lendemain, et, toujours précédé par Jehanne, marcha droit sur Auxerre. Auxerre tenait pour les Anglais; aussi, en voyant arriver l'armée française devant leurs murailles, les bourgeois firent-ils prier le roi de passer outre, et qu'ils lui paieraient une contribution. Jehanne voulait que l'on n'entendît à rien, disant que le roi étant dans son royaume n'avait qu'à ordonner, et que la ville lui ouvrirait ses portes; mais les bourgeois avaient déjà trouvé l'endroit vulnérable, et s'étaient adressés au sire de La Trémoïlle, de sorte que le

tout-puissant conseiller persuada au roi de ne pas s'arrêter à un siége qui pouvait traîner en longueur et lui faire perdre un précieux temps. La proposition des bourgeois fut donc acceptée, et le roi reçut en manière de soumission une petite somme, tandis que, à ce que l'on assurait, le sire de La Trémoïlle avait reçu pour sa part plus de six mille écus. Les capitaines du conseil du roi furent très-mécontents de cette concussion, et surtout Jehanne, qui, au moment du départ, n'avait pu obtenir qu'un écu par homme sur la solde arriérée que l'on devait à ses soldats, et qui voyait ainsi gaspiller par un favori l'argent dont les pauvres gens d'armes avait si grand besoin.

Cependant, comme pour faire prise de possession, le roi demeura trois jours logé devant Auxerre, et pendant ces trois jours la ville pourvut à tous ses besoins ainsi qu'à ceux de son armée; puis il se mit en route, tirant sur Saint-Florentin, qui lui fit pleine et entière obéissance: il ne s'y arrêta donc que pour s'y reposer, et, après avoir reçu le serment de fidélité de ses habitants, il partit pour Troyes, laquelle ville ne laissait pas que de le fort inquiéter, étant une grosse cité fermée de murs et ayant une garnison anglaise de près de mille hommes.

Ce n'était point sans raisons que le roi avait élevé ces doutes; car à peine l'avant-garde fut-elle en vue de la ville, que les Anglais sortirent bravement et vinrent présenter le combat aux gens du roi. Ceux-ci, qui n'étaient point habitués à une telle audace, surtout lorsqu'ils marchaient en compagnie de la Pucelle, se ruèrent sur les ennemis, et, après une courte lutte, les repoussèrent dans la ville.

Sur ces entrefaites le roi arriva et campa avec son armée autour de la ville, espérant que, sur cette simple démonstration, la garnison anglaise composerait; mais, contre son attente, cinq ou six jours se passèrent ainsi sans que les assiégés répondissent à aucune des promesses ou des menaces qui leur furent faites.

La situation était grave, et, sans une espèce de miracle

qui eut alors son accomplissement, elle fût devenue plus critique encore : il y avait quatre ou cinq mois à peu près qu'un cordelier, nommé frère Richard, qui était du parti du roi et qui allait prêchant par le pays, s'était arrêté à Troyes et avait terminé tous les sermons qu'il avait faits pendant l'Avent par ces paroles : « Semez largement des fèves, mes frères, semez largement; c'est moi qui vous le dis, car celui qui les doit moissonner viendra bientôt. » Comme on avait une grande confiance dans la sagesse de frère Richard, chacun avait obéi à cet ordre, laissant à Dieu le soin de lui en apprendre la signification : or, les fèves avaient été semées, les fèves avaient grandi, les fèves étaient mûres, et l'on allait se mettre à la récolte lorsque le roi Charles avait paru avec son armée : dès lors il était évident que c'était là le moissonneur annoncé; et en même temps que l'armée, qui manquait de vivres, bénissait Dieu de trouver ainsi sur pied une bonne et saine nourriture, les gens de la ville se disaient tout bas que c'était un gros péché, comme Français et comme chrétien, de se défendre contre un prince qui avait si évidemment le Seigneur de son côté; de sorte que, malgré ces fières réponses que faisaient les Anglais, il y avait dans la cité même un parti royaliste qui était tout prêt, s'il arrivait à une certaine puissance, d'ouvrir les portes au roi Charles VII.

Et le roi avait en effet besoin que ce parti conquît promptement sa majorité, car, après cinq ou six jours d'attente, les champs de fèves, si copieux qu'ils fussent, commençaient à être fort entamés; aussi, le septième jour, les ducs d'Alençon et de Bourbon, le comte de Vendôme et plusieurs autres des plus nobles et des plus sages furent-ils convoqués chez le roi, où se trouvait monseigneur l'archevêque de Rheims, et là on commença à délibérer sur ce qu'il y avait à faire. Quant à Jehanne, on l'avait écartée à dessein de cette délibération; car, comme c'était par son avis que l'on s'était mis dans ce fâcheux cas, on craignait que sa grande confiance dans ses révélations, qui cette fois

semblaient lui avoir fait faute, ne la portât à maintenir son opinion et à pousser l'armée dans une position plus fâcheuse encore.

Alors chacun, encouragé qu'il était par l'absence de Jehanne, exposa le danger dans toute sa grandeur. Quelque promesse qu'on eût pu faire aux paysans que les vivres qu'ils apporteraient leur seraient payés, ils avaient été si souvent trompés par de telles promesses qu'ils n'apportaient plus rien ; d'un autre côté l'armée n'avait avec elle ni canons, ni bombardes, ni aucune machine de siége, et la ville la plus proche dont on en pouvait faire venir était Agin, et d'Agin à Troyes il y avait trente lieues. Ces difficultés bien exposées, le roi requit son chancelier de recueillir les voix pour savoir ce qu'il y avait à faire. Tout le monde fut d'avis qu'il fallait lever le siége et s'en retourner derrière la Loire ; car, disait-on, si le roi n'avait pu entrer dans une petite ville comme était celle d'Auxerre, il n'arriverait jamais à forcer Troyes, qui était une grosse cité bien armée et bien défendue ; mais lorsque l'on arriva à l'ex-chancelier maître Robert-le-Manon, seul contre tous il fut d'avis qu'il fallait prendre patience et pousser plus avant : — Car, dit-il au roi, lorsque vous avez, très-cher et très-honorable sire, entrepris ce voyage, ce n'était point par la foi que vous aviez dans les forces humaines, mais dans la confiance que vous avait inspirée Jehanne. Or, mon conseil est donc, continua-t-il, que, ce voyage ayant été décidé par l'influence de la Pucelle, la Pucelle doit être ici présente à la résolution qu'on prendra pour qu'elle puisse approuver ou combattre cette résolution.

Comme il achevait ces paroles, on heurta fortement à la porte ; l'huissier ouvrit, et l'on vit paraître Jehanne.

Alors la jeune fille fit quelques pas en avant, et après avoir salué le roi :

— Sire, dit-elle, mes voix m'ont appris qu'il se débattait ici de grandes choses, et je suis venue ; car, si le conseil des hommes est bon, celui de Messire est encore meilleur.

— Soyez la bien-arrivée, Jehanne, dit le chancelier : car le roi et son conseil sont à cette heure dans de grandes perplexités sur ce qu'il y a à faire. Et il lui répéta mot pour mot tout ce qui avait été dit avant qu'elle arrivât, lui exposant en toute franchise l'avis de chacun.

— Sire, dit alors Jehanne en s'adressant au roi, serai-je crue en ce que je dirai ?

— Jehanne, répondit le roi, n'en faites aucun doute : si vous dites des choses possibles et raisonnables, nous vous croirons volontiers.

Alors elle se retourna vers les conseillers.

— Encore une fois, messieurs, demanda-t-elle, serai-je crue ?

— C'est selon ce que vous direz, Jehanne, répondit le chancelier.

— Eh bien ! sachez, gentil dauphin, dit de nouveau Jehanne en s'adressant au roi, que cette cité est vôtre ; et que si vous voulez demeurer encore devant elle seulement deux ou trois jours, elle sera en votre obéissance, soit par force, soit par amour.

— Mais, dit le roi, qui vous porte à me donner cette assurance, Jehanne ?

— Hélas ! répondit la jeune fille, je n'ai aucune preuve, ni aucun signe, que la promesse que mes voix m'en ont faite ; mais il me semblait avoir assez souvent dit la vérité jusqu'à présent pour que l'on me crût sur parole, surtout quand je ne demande pas une chose plus difficile que d'attendre deux ou trois jours.

— Jehanne, reprit alors le chancelier, après avoir consulté chacun des yeux, si l'on était seulement certain que la ville se rendît dans six jours, on attendrait bien encore jusque-là ; mais qui nous dira que ce que vous dites est la vérité ?

— C'est la vérité comme tout ce que j'ai dit jusqu'à présent, n'en faites aucun doute, dit Jehanne avec tranquillité.

— Eh bien ! dit le roi, qu'il soit donc fait comme vous le désirez, Jehanne ; mais croyez-moi, c'est une grande responsabilité que celle dont vous vous chargez là.

— Qu'on me laisse faire, dit Jehanne, et je réponds de tout.

— Faites donc, dit le roi, car vous parlez d'un ton si convaincu, qu'il faut bien que chacun se rende à votre avis.

Jehanne fit une révérence au roi ; puis, sortant aussitôt du conseil, elle monta à cheval, prit une lance, et, suivie de son porte-étendard, elle mit en besogne chevaliers, écuyers et gens d'armes, afin d'apporter des fagots, des fascines, des poutres, et jusqu'à des portes et des fenêtres, afin de faciliter les approches de la ville, et d'asseoir le plus près possible des murailles une petite bombarde et quelques canons de moyen calibre qui étaient dans l'armée, donnant des ordres aussi exacts et aussi précis que si de toute sa vie elle n'eût fait autre chose que de commander des siéges : ce qui émerveillait tout le monde et surtout les petites gens qui, ayant le bonheur d'avoir moins de science que les grands, avaient aussi plus de foi.

Or, les gens de Troyes, voyant les grands préparatifs que l'on faisait contre eux, commencèrent à s'assembler sur les murailles et à murmurer hautement. En ce moment, soit hasard, soit signe du ciel, une nuée de papillons blancs vint voltiger autour de l'étendard de Jehanne, si nombreux qu'ils semblaient un nuage. A cette vue, les bourgeois de la ville n'y tinrent pas davantage, et, criant au prodige, ils déclarèrent aux Anglais que c'était offenser Dieu que de résister à celle qui était envoyée de par lui ; et, que ce fût ou non le plaisir des gens de guerre, ils voulaient parlementer. De leur côté, les gens de guerre, qui n'étaient pas trop éloignés d'entrer en arrangement, de peur qu'il ne leur en arrivât autant qu'à ceux de Jargeau, nommèrent quelques-uns d'entre eux pour accompagner l'évêque et les bourgeois les plus notables de la ville qui

s'étaient incontinent réunis pour venir au-devant du roi. Le même soir, et comme Jehanne continuait toujours ses préparatifs, Charles, à son grand étonnement, vit donc s'ouvrir les portes de la ville, et une nombreuse députation s'avancer vers lui. Elle venait demander au roi des conditions si raisonnables, qu'elles furent à l'instant même acceptées : ces conditions étaient que les gens de guerre auraient la vie sauve et s'en iraient chez eux avec leurs biens, et que ceux de la ville se mettraient en l'obéissance du roi.

Le soir même, il y eut une grande fête et grande réjouissance dans la ville : car les bourgeois ne pouvaient même attendre que l'ennemi fût parti pour exprimer la joie qu'ils avaient d'être redevenus français; et, comme ils savaient qu'il y avait dans l'armée des pauvres gens qui depuis cinq ou six jours ne vivaient d'autres choses sinon que de fèves et d'épis de froment, ils envoyèrent au camp bon nombre de voitures de vivres qui furent distribués parmi les hommes d'armes : et chacun, depuis le roi jusqu'au dernier soldat, bénissait Jehanne de ce que, dans une si dure circonstance, elle avait constamment eu confiance en Dieu, ce dont Dieu évidemment la récompensait.

Le lendemain, la garnison anglaise sortit par une porte tandis que les archers du roi entraient par l'autre et se formaient en haie par toutes les rues où il devait passer; mais à cette sortie, il s'éleva une grande contestation : les Anglais voulaient emmener leurs prisonniers avec eux, prétendant qu'ils avaient traité à la condition de sortir de la ville eux et leurs biens, et que les prisonniers de guerre, devenant la propriété jusqu'à rançon de ceux qui les avaient faits, devaient être compris dans ces *biens*. Jehanne, de son côté, soutenait que l'on n'avait entendu par *biens* que les chevaux, les armes et l'argent. On en était donc là, tenant bon pour soi et ne voulant point changer d'opinion, lorsque le roi Charles envoya dire que les An-

glais n'avaient qu'à mettre leurs prisonniers à un prix raisonnable, et qu'il les rachèterait. Les Anglais, qui avaient été sur le point de se les voir enlever pour rien, se montrèrent accommodants, de sorte que, le roi ayant accepté leurs conditions et leur ayant envoyé la somme qu'ils demandaient, les pauvres prisonniers se trouvèrent libres, bénissant de grand cœur la Pucelle, à laquelle ils devaient leur liberté; et la joie était d'autant plus grande parmi ces malheureux, que beaucoup étaient de pauvres Écossais qui, dans leur pays même, n'avaient pas de grandes ressources, et à plus forte raison, comme on le comprend, quand ils en étaient éloignés de cinq cents lieues.

Vers les dix heures du matin, tous les Anglais étant sortis de la ville, le roi, les seigneurs et les capitaines y firent leur entrée magnifiquement vêtus. Quant aux gens de l'armée, comme on avait peur, vu les grandes privations qu'ils avaient souffertes, qu'ils n'occasionnassent quelques dégâts chez les bourgeois, ils demeurèrent aux champs sous la conduite du seigneur de Loré, et on leur y envoya, comme la veille, bon nombre de voitures richement chargées de pain, de viandes et de fruits.

Le lendemain, sur l'exhortation de la Pucelle, qui semblait ne vouloir prendre aucun repos tant que le roi ne serait point sacré, Charles VII reprit la route de Rheims; alors, en signe de possession, toute l'armée qui avait campé, comme nous l'avons dit, hors des portes, défila par la cité, en belle ordonnance et sans qu'il en résultât aucun désordre. De leur côté, ceux de la ville firent serment d'être bons et loyaux serviteurs du roi; serment qu'ils tinrent exactement depuis lors.

Et le roi et les seigneurs, toujours précédés de la Pucelle, chevauchèrent tant qu'ils arrivèrent bientôt devant la ville de Châlons en Champagne. Pendant toute la route, on avait eu quelque crainte sur la façon dont on serait reçu dans cette cité, lorsqu'en approchant des murailles le roi vit les portes s'ouvrir, et venir au-devant de lui l'é-

vêque et les plus notables de la ville, qui demandaient à lui faire serment d'obéissance. Le roi voulait, comme à Troyes, que son armée campât hors des murailles; mais les bourgeois étaient si contents qu'ils demandèrent à recevoir les soldats chez eux et à les festoyer. En quittant Châlons, le roi y mit, comme il avait fait à Troyes, un capitaine, des officiers et une garnison.

Et il en fut autant de la ville de Sept-Saux, dont le château appartenait à l'archevêque de Rheims, mais qui avait garnison anglaise. Cette garnison, quoique commandée par deux braves gentilshommes tenant le parti des Anglais, ne voulut point attendre l'armée royale, et partit, laissant les bourgeois libres de se rendre ou de se défendre : les bourgeois ne furent pas plutôt maîtres de cette liberté, qu'ils en profitèrent pour ouvrir leurs portes et pour venir joyeusement au-devant du roi.

Cette ville n'était qu'à quatre lieues de Rheims : il fut donc convenu qu'on ne ferait que s'y reposer, et que le roi en partirait le lendemain dès le matin, avec l'archevêque, pour recevoir son sacre; aussi toute la nuit fit-on force diligence pour que tout fût prêt. Et ce fut un miracle comment toutes choses se trouvèrent, entre autres les habits royaux, lesquels, sans que l'on sût comment ils étaient venus là, étaient si riches, si beaux et si frais, qu'on eût dit que le roi les y avait envoyés à l'avance.

Le roi, attendu que l'abbé de Saint-Remy n'a coutume de remettre la sainte-ampoule, dont il est le gardien, qu'après que certaines formalités sont accomplies, ordonna, pour les accomplir, le maréchal de Boussac, le seigneur de Retz, le seigneur de Graville et l'amiral Culant : tous quatre partirent avec leurs bannières et bien accompagnés pour aller chercher l'abbé de Saint-Remy. Arrivés à l'abbaye, les messagers royaux firent le serment de conduire à Rheims et de ramener sûrement à Saint-Remy l'abbé et la précieuse relique dont il était porteur; puis ils remontèrent à cheval et accompagnèrent l'abbé, chacun mar-

chant à un coin du poêle sous lequel il cheminait dévotement et solennellement, avec autant de piété que s'il eût tenu dans ses mains le précieux corps de notre Seigneur Jésus-Christ. Ils cheminèrent ainsi, suivis d'une grande foule de peuple, jusqu'en l'église de Saint-Remy, où ils s'arrêtèrent et où l'archevêque de Reims, revêtu de ses habits sacerdotaux et accompagné de ses chanoines, la vint querir, et, l'ayant prise de ses mains, la porta dans la cathédrale et la posa sur le grand-autel. Les quatre seigneurs à qui la garde en était confiée entrèrent avec elle dans l'église, à cheval et toujours armés de toutes pièces, et ne mirent pied à terre qu'au chœur; encore gardèrent-ils la bride de leurs chevaux à la main gauche, tandis qu'à la main droite ils tenaient leur épée nue.

Puis, le roi vint à son tour magnifiquement vêtu, prononça entre les mains de l'archevêque tous les serments accoutumés, et, s'étant mis à genoux, fut fait chevalier par monseigneur le duc d'Alençon : alors l'archevêque procéda à la consécration, suivant d'un bout à l'autre toutes les cérémonies et solennités indiquées par le Livre pontifical; si bien que la cérémonie dura depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, et pendant tout ce temps la Pucelle se tint près de lui, portant son étendard dans sa main : puis enfin le roi fut sacré; on lui posa la couronne sur la tête, et en ce moment tout homme cria : Noël! et comme les trompettes sonnèrent en même temps, ce fut un si grand et si joyeux bruit, qu'il semblait que les voûtes de la cathédrale dussent en éclater.

La cérémonie achevée, Jehanne se jeta aux pieds du roi, et lui baisant les genoux : — Gentil roi, dit-elle, maintenant le plaisir de Dieu est exécuté; vous venez de recevoir votre digne sacre, et vous avez montré par là que vous étiez le seul et vrai roi de France, et que le royaume doit vous appartenir. Or, maintenant ma mission est accomplie, et je n'ai plus rien à faire ni à la cour ni en l'armée; per-

mettez donc que je me retire dans mon village, près de mes parents, afin que j'y vive ainsi qu'il convient à une humble et pauvre paysanne; et, ce faisant, sire, j'aurai une plus grande reconnaissance de votre simple congé que si vous me nommiez la plus grande dame de France après la reine.

— Jehanne, répondit le roi qui depuis long-temps s'attendait à cette demande, tout ce que je suis en ce jour, c'est à vous que je le dois; vous m'avez, il y a cinq mois, pris pauvre et faible à Chinon, et vous m'avez mené fort et triomphant à Rheims; vous êtes donc la maîtresse, et c'est à vous d'ordonner, bien plutôt que de requérir. Mais vous ne m'abandonnerez pas ainsi; je suis oint et sacré, il est vrai; pourtant, afin que la cérémonie soit complète, il me reste encore à faire le pèlerinage de Corbigny, où est, comme vous le savez, le corps du glorieux saint Marcoul, qui est de notre race. Venez donc avec nous à Corbigny, Jehanne; puis, après, vous ferez ce que vous voudrez.

— Hélas! hélas! dit Jehanne, mes voix m'avaient dit de partir aujourd'hui même; c'est la première fois que je leur désobéis, et j'ai grande crainte qu'il ne m'en arrive malheur.

Le roi essaya de rassurer Jehanne; mais, sans répondre à tout ce qu'il pouvait lui dire, elle demeura triste et abattue; si bien qu'en sortant de cette église, où elle était entrée triomphante, elle avait l'air d'une condamnée. En arrivant à la porte, cependant, elle releva la tête et jeta un grand cri de joie : elle venait de reconnaître dans la foule son jeune frère Pierre, qui s'était sauvé de Domremy, et qui était venu jusqu'à Rheims pour voir si c'était bien sa sœur, cette femme dont on racontait par toute la France de si grandes merveilles. Jehanne se jeta dans ses bras, car, comme on le sait, Pierre était son frère bien-aimé, et passa toute la journée avec lui à parler de ses parents, de son vieux curé et de son village. Tous la bé-

nissaient à qui mieux mieux, et chantaient ses louanges comme si elle eût déjà été sainte et dans le paradis.

Le soir, le roi envoya chercher le jeune homme, et Jehanne l'attendit vainement jusqu'à dix heures, moment où, accablée de fatigue, elle se coucha. Le lendemain, à son réveil, la première personne qu'elle aperçut fut l'enfant richement vêtu en page : il venait annoncer à sa sœur qu'il faisait désormais partie de sa maison, et que, pour qu'il fût l'égal d'Imerget et du sire de Daulon, le roi lui avait accordé à elle et à toute sa famille des lettres de noblesse, ainsi qu'un blason si beau, qu'il n'y avait point son égal dans toute l'armée. C'était un écu d'azur à deux fleurs de lis d'or, avec une épée d'argent à la garde dorée, avec la pointe en haut férue en une couronne d'or.

— Hélas! hélas! répéta Jehanne en soupirant, plût à Dieu que je fusse restée une simple paysanne, que je n'eusse jamais porté d'autre épée que ma houlette, et que les seules couronnes que j'eusse touchées fussent les couronnes de fleurs que je suspendais aux branches de l'arbre des Fées, ou que je déposais sur l'autel de la pauvre église de Domremy!

Néanmoins, Jehanne, qui sentait l'esprit se retirer d'elle, fit encore quelques tentatives pour partir; mais sa retraite, dans les circonstances où l'on se trouvait, et au moment où son influence sur l'armée était à son comble, parut une chose si fatale, que le conseil du roi s'assembla, et qu'il fut convenu que l'on remontrerait à Jehanne toutes les conséquences de son départ. Au reste, le roi ne voulut commettre à personne le soin d'une négociation si importante; il fit venir la Pucelle, et la supplia, en son nom et en celui des gens de guerre, de ne point quitter l'armée, prétendant qu'elle était l'ange gardien de la France, et que, si elle s'en allait, sa bonne fortune s'en irait avec elle. Jehanne soupira fort et parut long-temps hésiter; enfin, comme Charles VII insistait de nouveau : — Gentil roi, dit-elle, ce n'est point à une pauvre fille comme moi

de lutter de volonté avec un puissant prince comme vous : qu'il soit fait ainsi que vous le désirez, et advienne de moi ce que Dieu décidera.

Le même soir, Charles VII annonça tout joyeux à son conseil que la Pucelle restait près de lui.

Quant à Jehanne, décidée alors à se rejeter de nouveau dans cette existence de guerre et de politique qu'elle voulait quitter, et, ayant vu avec grand'peine cette place qu'en son triple titre de pair du royaume pour la Flandre, l'Artois et la Bourgogne, le duc Philippe avait laissée vide au sacre du roi, elle fit venir le même soir le frère Paquerel, qui lui servait de secrétaire, et lui dicta pour le noble duc la lettre suivante, qu'elle signa de sa croix.

Cette lettre écrite, Jehanne demeura encore quatre jours à Rheims : pendant ces quatre jours, un Écossais fit son portrait. Elle était représentée tout armée, agenouillée sur un genou et présentant une lettre au roi. C'est, d'après la propre déclaration de Jehanne, la seule image qui ait jamais été faite d'elle.

†

« Jhesus Maria.

» Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jehanne la Pucelle vous requiert, de par le Roi du ciel, mon droiturier souverain Seigneur, que le roi de France et vous fassiez bonne paix, ferme et qui dure longuement. Pardonnez-vous l'un à l'autre de bon cœur, entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens; et, s'il vous plaît de guerroyer, allez sur le Sarrazin. Prince de Bourgogne, je vous prie, supplie et requiers tant humblement que je puis requérir, que ne guerroyiez plus au saint royaume de France; et faites retirer incontinent et brièvement vos gens qui sont en aucunes places et forteresses dudit royaume. De la part du gentil roi de France, il est prêt de faire la paix avec vous, sauf son honneur. Et je vous fais savoir

de par le Roi du ciel, mon souverain et droiturier Seigneur, pour votre bien et pour votre honneur, que vous ne gagnerez point de bataille contre les loyaux François, et que tous ceux qui guerroient audit saint royaume de France guerroient contre le roi Jhésus, roi du ciel et de tout le monde. Et je vous requiers et vous prie à mains jointes que vous ne fassiez nulle bataille ni ne guerroyiez contre nous, vous, vos gens et vos sujets. Croyez sûrement, quelque nombre de gens que vous ameniez contre nous, qu'ils n'y gagneront rien : et sera grand'pitié de la grande bataille et du sang qui sera répandu de ceux qui y viendront contre nous. Il y a trois semaines que je vous ai écrit et envoyé de bonnes lettres par un héraut, pour que vous fussiez au sacre du roi, qui, hier dimanche, dix-septième jour de ce présent mois de juillet, s'est fait en la cité de Rheims. Je n'en ai pas eu de réponse ni oncques depuis n'ai pas eu de nouvelles du héraut.

« A Dieu vous recommande et soit garde de vous s'il lui plaît, et prie Dieu qu'il y mette bonne paix. Écrit audit lieu de Rheims, le 18 juillet. »

CHAPITRE IX.

L'ÉPÉE DE SAINTE-CATHERINE DE FIERBOIS.

Comme le roi l'avait dit à Jehanne, il se rendit de Rheims à Corbigny pour y faire ses dévotions sur le tombeau du bienheureux saint Marcoul ; puis, cette dernière formalité de son sacre accomplie, il décida que l'on entrerait, pour se rapprocher de Paris, dans cette province que l'on appelle encore de nos jours l'Ile-de-France, et qui entoure la capitale. Le moment en effet était bien choisi pour une pareille expédition : le régent était allé au-devant des troupes que lui envoyait le cardinal de Winchester ; le duc

de Bourgogne, toujours hésitant entre une rupture avec l'Angleterre et un raccommodement avec la France, avait retiré ses hommes d'armes de la Picardie; enfin, les ducs de Lorraine et de Bar et le seigneur de Commercy, qui autrefois étaient Anglais, étaient venus d'eux-mêmes rejoindre le roi pendant sa marche triomphante vers Rheims, et lui avaient fait de nouveau serment de fidélité.

Aussi, à peine le roi fut-il arrivé à Vailly, qui était une petite ville à quatre lieues de Soissons, qu'il apprit que tout marchait à ses désirs : Château-Thierry, Provins, Coulommiers, Crécy-en-Brie, sur la seule sommation de ses capitaines, s'étaient rendues françaises. Soissons et Laon, sommées à leur tour en son nom et par lui-même, suivirent bientôt cet exemple; Soissons surtout l'appelait si joyeusement, qu'il s'y rendit aussitôt pour satisfaire au désir de ses habitants; puis, de Soissons, il passa à Château-Thierry, et enfin de Château-Thierry à Provins, où il séjourna quelques jours, sur les nouvelles qu'il eut que de leur côté les Anglais s'approchaient.

En effet, le 24 juillet, le duc de Bedfort était rentré à Paris avec les nouvelles troupes que lui amenait le cardinal de Winchester, de sorte qu'il était sorti de la capitale avec douze mille combattants à peu près, et venait au-devant de l'armée; de son côté il avait passé par Corbeil et Melun, et s'était arrêté à Montereau, de sorte que quelques lieues séparaient seulement les deux armées.

A Provins, le roi reçut une lettre du régent anglais. Cette lettre, qui lui fut remise par un héraut qui portait le propre nom de son maître, contenait un défi. Le régent offrait au roi de France de vider par une seule bataille toute cette longue et sanglante querelle. La lettre, comme on le comprend, fut reçue avec grande joie par Charles VII et la brillante chevalerie qui l'entourait; de sorte qu'après avoir grandement fêté le héraut anglais, le roi le fit venir, et lui ayant donné de nouveaux présents, et entre autres la propre chaîne qu'il portait à son cou :

— Va dire à ton maître, lui dit-il, qu'il aura peu de peine à me trouver, puisque c'est moi qui le cherche, et que je suis venu de Rheims ici dans le seul espoir de le rencontrer.

Alors le roi fit la moitié du chemin qui le séparait de l'ennemi, et, ayant trouvé pour combattre un lieu à la convenance de tous les gens de guerre, il y assit son camp, résolu d'y attendre les Anglais. Aussitôt cette place choisie, chacun fit ses diligences pour s'y fortifier de son mieux, et c'était merveille comme, au milieu de tous ces capitaines si braves et si expérimentés, la Pucelle tenait son rang, donnant, pour les préparatifs, de si bons avis, que parfois le duc d'Alençon, Dunois et La Hire abandonnaient le conseil qu'ils venaient d'émettre pour se ranger au sien. Cependant il était évident que, si le courage était toujours le même chez la jeune fille, la confiance était disparue. Quand on lui demandait s'il fallait combattre, elle répondait :

— Sans doute il faut aller en avant.

Mais ce n'était plus elle qui disait :

— Marchez! marchez ! le Roi du ciel est avec nous, et il nous donnera la victoire !

L'espérance était demeurée, mais la foi était remontée au ciel.

Quant au duc de Bedfort, il était resté dans son camp, qui était bien assis et bien fortifié, espérant que le roi de France, emporté par la colère que ne pouvait manquer de lui inspirer sa lettre, l'y viendrait attaquer ; mais lorsqu'il vit que Charles s'était contenté de faire la moitié du chemin, et se disposait à son tour à l'attendre derrière ses retranchements, il n'osa point lui donner cet avantage ; et, comme il craignait toujours qu'en son absence quelque révolution éclatât dans la capitale, il reprit le chemin de Paris, dont les Français, par le fait de leur position, s'étaient trouvés un instant plus rapprochés que lui.

Le roi, voyant alors son entreprise sur la capitale man-

quée par le retour précipité du duc de Bedfort et le renfort de troupes qu'il avait ramené avec lui, assembla son conseil. La majorité fut d'avis, tant la crainte des Anglais était encore grande, et tant les succès nouveaux causaient de l'étonnement sans avoir amené encore la confiance, que l'on se retirât sur la Loire. On avait consulté comme d'habitude Jehanne. Jehanne s'était contentée de répondre qu'elle croyait qu'il fallait marcher sur Paris, car elle savait que, sans aucun doute, le roi y entrerait; mais elle ne pouvait dire quand; et, comme elle ne prenait plus rien sur elle depuis le jour du sacre, elle n'avait eu aucune influence pour déterminer une opinion contraire à celle qui avait été prise.

En conséquence, on envoya des coureurs par le pays, afin d'éclairer les environs et de savoir par quelle route le roi regagnerait Gien. Quelques-uns de ces coureurs revinrent le lendemain de leur départ, et dirent qu'il y avait une petite ville, nommée Bray-sur-Seine, laquelle avait un beau pont par lequel le roi et toute l'armée pouvaient se retirer, et que les habitants de cette ville promettaient au roi obéissance et passage. L'armée, toute victorieuse qu'elle était, se mit donc en mouvement pour battre en retraite, comme si elle eût été vaincue, lorsque, en arrivant en vue de la ville, on apprit que, la nuit précédente, un fort détachement d'Anglais s'en était emparé. Quelques gens d'armes, envoyés en reconnaissance pour s'assurer du fait, furent les uns pris et les autres détroussés.

Le passage était donc rompu et empêché, et cela si à point que, dans un moment où Dieu s'était si visiblement déclaré pour la France, cet obstacle, qui, en tout autre temps, eût été considéré comme un revers, fut tenu, tout au contraire, pour une miraculeuse faveur. Les ducs d'Alençon, de Bourbon et de Bar, les comtes de Vendôme et de Laval, Dunois et La Hire, tous les chefs de guerre enfin qui avaient été d'opinion de marcher sur Paris furent bien joyeux, et, secondés par l'événement, reprirent

à leur tour l'influence que l'hésitation de Jehanne leur avait fait perdre un instant ; de sorte qu'une résolution contraire à celle qu'on accomplissait fut prise à l'instant même, et que le même jour on reprit la route de Château, d'où l'on gagna Crespy-en-Valois, d'où l'on partit pour Dammartin, un peu en arrière de laquelle on logea au milieu des champs.

On n'était qu'à dix lieues de Paris, et tout continuait de prospérer au roi Charles VII ; partout où il paraissait, le pauvre peuple du pays venait au-devant de lui, criant : Noël, et chantant : *Te Deum laudamus.* Un enthousiasme si universel rendait parfois à Jehanne sa force passée, mais cette force n'était jamais exempte d'une certaine mélancolie qui indiquait que le Seigneur n'était plus là pour la soutenir.

— Au nom de Dieu, disait-elle à Dunois et au chancelier qui marchaient presque toujours auprès d'elle, voici un bon peuple, bien loyal et dévot, et quand je devrai mourir je voudrais bien que ce fût dans ce pays-ci.

Alors le comte de Dunois lui demanda :

— Jehanne, savez-vous quand vous devez mourir et en quel lieu ?

— Non, répondit Jehanne, je ne sais, et c'est la volonté de Messire ; mais ce que je sais, c'est que le moment de ma mort ne peut être éloigné, car j'ai accompli ce que Messire m'avait commandé, qui était de faire lever le siége d'Orléans et de faire sacrer le gentil roi. Or, je désirerais maintenant, ajouta-t-elle en secouant tristement la tête, qu'il voulût bien me faire ramener près de mon père et de ma mère, afin que je pusse encore garder leurs brebis, comme j'étais accoutumée à le faire.

Et ceux qui entendaient dire à Jehanne de telles paroles étaient plus que jamais persuadés qu'ellè venait de Dieu, et, comme elle le disait elle-même, qu'elle devait bientôt retourner à Dieu.

Mais ce nouveau mouvement du roi était venu presque

aussitôt à la connaissance du duc de Bedfort, et il était parti de Paris avec tout ce qu'il avait pu rassembler de troupes pour venir au-devant de nous. Tandis que Charles était campé en avant de Dammartin, il apprit donc que le duc de Bedfort venait d'arriver à Mitry, et était campé en arrière de la montagne sur laquelle est située la ville qui les séparait.

Alors le roi sortit aussitôt et se mit en bataille, tandis que l'on choisissait des coureurs qui, sous les ordres de La Hire, devaient aller reconnaître l'ennemi. La Hire s'acquitta de la mission avec son audace accoutumée; il était parvenu jusqu'à un trait de flèche de l'armée anglaise, avait tout examiné et revenait convaincu que ce serait une grande faute au roi de l'attaquer dans la situation où elle se trouvait. Le roi s'en tint donc à ce conseil, et attendit que l'ennemi sortît de son camp ; mais il attendit vainement, et le lendemain on lui vint dire que le duc de Bedfort était retourné vers Paris, où venaient de lui arriver, à ce que l'on assurait, quatre mille hommes de renfort.

Le roi tira aussitôt vers Crespy-en-Valois, et, arrivé dans cette ville, qui était d'une assez bonne défense, il s'y arrêta et fit sommer Compiègne de se rendre. La sommation eut, comme dans les autres villes, son plein effet : les bourgeois firent répondre à Charles qu'ils l'attendaient avec grande impatience et le recevraient avec grande joie ; ce que voyant ceux de Beauvais, ils firent encore mieux, car à peine virent-ils les hérauts aux fleurs de lis qu'ils se mirent à crier : « Vive Charles ! vive le roi de France ! » et renvoyant leur évêque et seigneur, qui était un nommé Pierre Cauchon, lequel était furieux pour le parti des Anglais, quoiqu'il fût Français de naissance, ils ouvrirent leurs portes sans attendre même qu'ils en fussent sommés.

Restait Senlis, qui était demeurée sous l'obéissance des Anglais, et que Charles VII ne voulait pas laisser derrière lui dans le cas où il marcherait de nouveau sur la capitale. Il s'avança donc jusqu'à un village nommé Baron, et situé

à deux lieues de cette ville, qu'il comptait assaillir le lendemain, lorsque, arrivé là, il apprit que le duc de Bedfort venait de nouveau de partir de Paris avec les quatre mille hommes dont on avait déjà entendu parler. Seulement, comme on le sut alors, ces quatre mille hommes, amenés par l'évêque de Winchester, avaient été levés avec l'argent du pape pour marcher contre les Bohêmes, et, par un abus étrange d'autorité, étaient conduits contre les catholiques. Cela prouvait, au reste, le degré de faiblesse où en étaient venus les Anglais, et, pour se renforcer d'une si faible troupe, ils allaient jusqu'à se jouer avec les choses saintes.

Mais, destinés à combattre Bohêmes ou Français, ils n'en venaient pas moins; de sorte que le roi ordonna que les sieurs Ambroise de Loré et Xaintrailles monteraient à cheval et s'en iraient les reconnaître, afin de s'assurer de leur nombre et de leur intention. Les deux chevaliers désignés s'appareillèrent aussitôt, et, prenant avec eux vingt de leurs gens seulement, qu'ils choisirent parmi les mieux montés, ils chevauchèrent si bien qu'ils arrivèrent sur le chemin de Senlis, et qu'arrivés là ils aperçurent un gros nuage de poussière qui semblait monter jusqu'au ciel. Ils dépêchèrent aussitôt un courrier au roi pour le prévenir de ce qu'ils avaient vu, et qu'ils croyaient que c'était l'armée du duc de Bedfort, lui assurant que, lorsqu'ils auraient quelque certitude, ils lui enverraient un second messager, mais le prévenant de se mettre toujours sur ses gardes. Effectivement, ils avancèrent encore, et si près et si hardiment qu'ils reconnurent toute l'armée anglaise marchant droit sur Senlis. Alors, comme ils l'avaient dit, ils envoyèrent immédiatement un second chevaucheur, et le roi, prévenu, sortit aussitôt de Baron, où il était trop resserré, et se rangea en bataille dans les champs, ordonnant son armée entre la rivière qui passe à Baron et la tour de Montépiloy. De son côté, le duc de Bedfort arriva vers deux heures à Senlis, et commença à passer la petite rivière, sur les bords de laquelle l'armée française était rangée. Aussitôt Am-

broise de Loré et Xaintrailles, qui avaient côtoyé jusque-là l'ennemi, mirent leurs chevaux au galop et revinrent vers le roi pour l'inviter à attaquer les Anglais au moment même où ils étaient occupés de leur passage. Le conseil parut bon à Charles, et il ordonna aussitôt de marcher contre eux. Mais, quelque diligence que fît le roi, le régent fit plus grande diligence encore, de sorte que l'avant-garde de l'armée française trouva en arrivant le passage effectué et l'armée en bataille. Comme il était déjà presque nuit, chacun campa où il se trouvait : les Anglais sur les bords de la Nonnette, et les Français à Montépiloy. Le soir même il y eut entre les coureurs des deux partis quelques escarmouches, mais sans qu'elles amenassent pour les uns ni pour les autres aucun résultat important.

Le lendemain, au point du jour, le roi rangea son armée en bataille : l'avant-garde était commandée par le duc d'Alençon et le comte de Vendôme ; le corps d'armée était sous les ordres des ducs de Bar et de Lorraine ; un troisième corps formant l'aile de l'armée était commandé par les maréchaux de Boussac et de Retz ; le sire de Graville et un chevalier limousin nommé Jehan Foucault menaient les archers ; enfin une arrière-garde, destinée à se porter en escarmouchant partout où besoin serait d'elle, était commandée par le bâtard d'Orléans, le seigneur d'Albret, Jehanne la Pucelle et La Hire ; quant au roi, il se tenait sur le côté, sans aucun commandement, et ayant pour sa garde le duc de Bourbon, le seigneur de La Trémoïlle, et bon nombre de braves chevaliers.

Le roi avait si grande envie d'attaquer que, s'avançant le premier en dehors des batailles, il passa et repassa sur le front de l'armée française, avec le comte de Clermont et le sire de La Trémoïlle, pour voir de quel côté l'ennemi était vulnérable ; mais la science habituelle aux Anglais ne leur avait point failli en cette occasion : le duc de Bedfort avait choisi une situation presque inexpugnable, près de l'abbaye de la Victoire, fondée par Philippe-Auguste après

la bataille de Bouvines ; il avait ses flancs couverts par des haies et des fossés ; la rivière et un grand étang le protégeaient par derrière ; enfin, sur tout son front, des pieux aiguisés des deux bouts avaient été plantés aussi serrés qu'une palissade, et derrière ces pieux se tenaient ces terribles archers anglais qui, en montrant les douze flèches que contenaient leurs trousses, se vantaient de porter au côté chacun la mort de douze hommes.

En d'autres temps, à l'époque où Jehanne était inspirée, aux jours d'Orléans, de Jargeau et de Patay, la Pucelle n'aurait eu qu'à déployer son étendard, à marcher en avant, et chacun l'aurait suivie sans faire aucun doute de la victoire ; mais la confiance, en l'abandonnant, avait abandonné l'armée dont elle était l'âme, si bien que les chefs de guerre, réunis au conseil, décidèrent que la position était trop forte pour être attaquée, et pour que le roi risquât de perdre ainsi en un seul jour ce qu'il avait reconquis avec tant de peine. On fit donc offrir aux Anglais la bataille s'ils voulaient sortir ; mais de leur côté les Anglais n'étaient plus les hommes de Crevent, de Verneuil et de Rouvray ; ils répondirent qu'ils étaient prêts à combattre, mais dans leur camp, et qu'ils attendraient en conséquence qu'on les y vînt attaquer : de sorte que comme la veille il n'y eut que quelques escarmouches entre les plus braves des deux armées.

Le soir venu, les Anglais se retirèrent dans leur parc et les Français regagnèrent leurs batailles ; puis la nuit se passa de notre côté dans l'attente d'une affaire décisive pour le lendemain, car on avait su par un prisonnier que les sires de Croy, de Créquy, de Béthune, de Fosseuse, de Lannoy, de Lalaing et le bâtard de Saint-Paul, seigneurs bourguignons, qui tenaient le parti du duc Philippe et qui servaient dans l'armée anglaise, avaient été faits chevaliers par le duc de Bedfort, ce qui n'arrivait guère qu'à l'occasion d'une grande bataille ; chacun se prépara donc de son mieux ; mais, le jour venu, on s'aperçut que les An-

glais avaient quitté leur camp pendant la nuit et avaient repris la route de la capitale.

En effet, il était arrivé de tristes nouvelles au duc de Bedfort : le connétable, que le roi ne voulait pas souffrir en sa présence, agissait de son côté, et, étant entré dans le Maine, il avait pris Ramefort, Malcione et Gallerande. Il y avait plus, on disait qu'il marchait sur Évreux. Ainsi, ce n'étaient plus les Anglais qui menaçaient le Poitou, la Saintonge et l'Auvergne ; c'étaient les Anglais au contraire qui étaient menacés jusqu'au cœur de la Normandie. Le retour du duc de Bedfort vers Paris n'était donc point inopportun, car, en rentrant dans la capitale, il apprit la reddition de cinq nouvelles villes : c'étaient Aumale et Torcy, près de Dieppe ; Estrapagny, proche de Gisors, et Bon-Moulin et Saint-Célerin, proche d'Alençon. De plus, le duc de Bourgogne, ému par la lettre de la Pucelle, avait consenti à recevoir des ambassadeurs à Arras, et dans les premiers jours d'août les premiers pourparlers avaient eu lieu. Il n'y avait donc pas de temps à perdre de la part du duc de Bedfort s'il voulait faire face à la fois à tous les dangers qui le menaçaient ; aussi, laissant deux mille cinq cents hommes à Paris, distribua-t-il le reste dans la Normandie, et accourut-il à Rouen pour y tenir ses états.

Voyant que cette fois encore l'ennemi lui échappait, et ne sachant point quelle cause le ramenait à Paris, le roi, au lieu de poursuivre le duc de Bedfort, ce qui l'eût mis dans un grand embarras, partit de Montépiloy pour Crespy, et sans s'y arrêter s'achemina vers Compiègne, où il fut reçu par les bourgeois avec un grand enthousiasme. Le roi leur donna pour gouverneur et capitaine un gentilhomme de Picardie, nommé Guillaume de Flavy ; et ayant appris que ceux de Senlis, se croyant abandonnés par le duc de Bedfort, venaient de se soumettre à lui, il partit pour cette ville, où il vint loger le soir même du jour où il avait quitté Compiègne.

Néanmoins, pendant les quelques jours que le roi avait

passés à Compiègne, un grand événement y avait eu lieu. En réponse aux ouvertures d'Arras, le duc de Bourgogne avait envoyé des ambassadeurs à Compiègne : ces ambassadeurs étaient Jehan de Luxembourg, l'évêque d'Arras, les sires de Brimeux et de Charny ; et sur un premier échange de conditions, une trêve avait été conclue. Une des conditions de cette trêve était que les Anglais seraient admis à traiter ; le roi y avait consenti à condition que les princes prisonniers en Angleterre depuis quinze ans seraient admis, de leur côté, à rançon. Cette trêve que le roi devait encore à Jehanne, et que l'on espérait être le préliminaire d'une paix, n'était cependant que partielle ; elle s'étendait pour tous les pays de la rive droite de la Seine, depuis Nogent jusqu'à Honfleur, Paris et les villes servant de passage sur la rivière exceptées ; le roi ayant le droit de les attaquer, et le duc se réservant de les défendre.

Mais pendant que toutes ces conditions se discutaient à Compiègne, La Hire, qui n'avait rien à faire avec la politique et que tout repos lassait, s'en était allé avec quelques hardis compagnons pour chercher des aventures de guerre, et il avait tant chevauché, lui et les siens, qu'un matin il s'était trouvé en face de la forteresse de Château-Gaillard, à sept lieues de Rouen. Comme c'était au point du jour à peine, et que le commandant, nommé Kingston, n'avait aucune crainte d'être attaqué, sachant les Français à plus de vingt lieues de lui, La Hire eut le temps de s'emparer d'une des portes avant que les Anglais n'opposassent de résistance : il profita de ce premier avantage pour faire sommer le gouverneur de se rendre. Celui-ci, se voyant surpris à l'improviste, et ignorant le nombre de ceux à qui il avait affaire, demanda la vie sauve, avec grande crainte de ne pas l'obtenir. La Hire la lui accorda, et, à son grand étonnement, il vit entrer les vainqueurs ; la garnison anglaise était numériquement du double plus forte que ceux à qui elle se rendait. Kingston n'en tint pas moins sa parole ; il rendit le château avec tout ce qui était dedans,

ainsi que la condition en avait été faite, et partit. La Hire s'installa aussitôt en son lieu et place.

Tandis qu'il était en train de déjeuner, on vint lui annoncer que dans une salle basse on venait de trouver un prisonnier français enfermé dans une cage de fer; La Hire descendit aussitôt et ne reconnut point le captif, tant il était changé; mais le captif le reconnut. C'était le noble et brave sire de Barbazan, qui, depuis neuf ans qu'il avait été pris à Melun, avait été renfermé et vivait dans cette cage, dont la porte même était rivée, de peur que le captif ne parvînt à l'ouvrir. La Hire en fit rompre les barreaux à l'instant même. Mais, quoiqu'il vît cette issue inespérée ouverte devant lui, le vieux chevalier secoua la tête et s'assit dans un coin, déclarant qu'il avait promis au gouverneur d'être son loyal prisonnier, et que tant qu'il ne serait pas relevé de sa promesse rien au monde ne pourrait le faire sortir de sa cage. La Hire eut beau lui affirmer sur son honneur que Kingston avait rendu le château avec tout ce qui était dedans, et que par conséquent il se trouvait tout naturellement compris dans la capitulation; Barbazan répondit que cela pouvait être, mais qu'il n'en resterait pas moins où il était jusqu'à ce que sa parole fût dégagée. Force fut donc à La Hire de faire courir après Kingston, lequel revint délivrer Barbazan, qui ne sortit effectivement de sa cage que lorsque son geôlier lui eut rendu sa parole. La Hire laissa garnison à Château-Gaillard et revint vers le roi avec le vieux chevalier, qui s'était hâté de reprendre ses armes et mourait d'envie de s'en servir : tous deux le trouvèrent à Senlis, et il fut bien joyeux, ainsi que tous ceux qui l'entouraient, de revoir le brave sire de Barbazan, dont personne n'avait entendu parler depuis un si long temps que chacun le croyait mort.

Le roi venait d'apprendre en même temps le départ du duc de Bedfort pour Rouen, et il était résolu de faire un mouvement sur Paris, afin de profiter de son absence : le renfort des deux braves chevaliers qui lui arrivaient le

confirma encore dans cette résolution, et ayant appris que son avant-garde était parvenue jusqu'à Saint-Denis et y était entrée sans résistance, il partit à son tour, et arriva dans cette vieille nécropole de la royauté, le 29 août suivant. A peine y fut-il que toutes les villes environnantes se soumirent : Creil, Chantilly, Gournay-sur-Aronde, Luzarches, Choisy, Lagny, firent leurs actes d'obéissance; enfin les seigneurs de Montmorency et de Mouy prêtèrent serment.

Tout allait donc à merveille ; aussi, arrivée à Saint-Denis, la Pucelle vint-elle de nouveau trouver le roi, et, se jetant à ses genoux, le supplia-t-elle, puisqu'il n'avait plus besoin de son secours, de la laisser partir, disant au roi, tout en pleurant de grosses larmes, qu'elle sentait bien qu'elle ne pouvait plus lui être utile, et que ses voix lui avaient dit que, si elle restait encore dans l'armée, il ne lui arriverait plus que malheur. Le roi lui demanda quel était ce malheur qui devait lui arriver : Jehanne lui répondit qu'elle devait être blessée d'abord, et prise ensuite. Mais le roi ne voulut entendre à rien, disant que, si elle était blessée, ce qu'à Dieu ne plaise, il en serait ce qui avait déjà été, c'est-à-dire qu'elle serait guérie promptement ; et que, si elle était prise, il vendrait la moitié de son royaume pour la racheter. Jehanne se releva en secouant la tête, et, voyant qu'elle ne pouvait rien obtenir du roi, elle alla faire ses dévotions dans l'église, afin, s'il lui arrivait malheur, de se trouver au moins dans la grâce de Dieu.

Le lendemain on résolut de s'avancer vers Paris, et l'on quitta Saint-Denis pour venir camper à La Chapelle. Jehanne marchait tristement à cheval, tandis que son jeune frère la suivait portant sa lance, et le sire Daulon son étendard, lorsqu'elle aperçut, suivant la même route qu'elle, un soldat donnant le bras à une femme de mauvaise vie. Jehanne avait fort défendu, en tout temps, que les femmes de ce genre suivissent l'armée ; aussi lui fit-elle

dire à l'instant par frère Paquerel de se retirer. Mais, au lieu de lui obéir, la femme lui répliqua insolemment ; et, comme Jehanne s'avançait pour la chasser elle-même, le soldat s'élança au-devant d'elle l'épée à la main, disant qu'il y avait trop long-temps que de braves gens d'armes comme eux obéissaient à une femme, et qu'il était bien l'heure que cela changeât. Jehanne, habituée à se voir respectée comme un chef de guerre, ne put souffrir une telle insolence ; elle tira son épée ; mais, réfléchissant que si elle frappait du tranchant elle pouvait le tuer, elle le frappa du plat sur son casque, en lui ordonnant de se retirer ; mais, si faible qu'eût été le coup, l'heure de cette bonne épée, qui avait tant de fois résisté à des chocs bien autrement rudes, était venue : la lame vola en morceaux, et la poignée seule resta dans la main de Jehanne.

En ce moment, le roi, qui avait entendu quelque bruit, accourut de sa personne pour voir ce qui se passait, et il aperçut Jehanne qui regardait tristement sa lame brisée et la poignée inutile. Alors on lui raconta ce qui s'était passé, et s'approchant de la jeune fille :

— Jehanne, lui dit-il, vous auriez dû frapper avec le bâton de votre lance, et non avec cette bonne épée qui vous était venue divinement.

— Et elle s'en va comme elle était venue, dit Jehanne : car, croyez-moi bien, sire, c'est le dernier avertissement de Dieu qui me dit que je dois me retirer.

Alors le roi se mit à rire de cette persévérance à croire au malheur, et, pour consoler Jehanne de la perte qu'elle venait de faire, il lui offrit sa propre épée ; mais Jehanne refusa, disant qu'elle en prendrait quelque autre aux Anglais.

En effet, comment croire aux pressentiments de cette jeune fille, quand sa réputation croissait de tous côtés, et quand chacun s'adressait à elle comme à une prophétesse et à une sainte? A Troyes, plusieurs femmes étaient venues la supplier de servir de marraine à leurs enfants, et

elle en avait tenu jusqu'à trois sur les fonts de baptême, donnant le nom de Jehanne aux filles et le nom de Charles aux garçons. A Lagny, on était accouru la chercher pour qu'elle priât près de la couche d'un enfant qui, depuis trois jours, semblait mort, et que le prêtre ne voulait pas baptiser, disant qu'il était trépassé; et Jehanne était venue près de cette couche, s'était agenouillée et avait prié; alors l'enfant avait ouvert les yeux, si bien que le prêtre avait profité de ce moment et l'avait ondoyé, disant hautement que c'était à la prière de Jehanne que Dieu avait fait ce miracle. Enfin, pendant qu'elle était à Compiègne, tout dernièrement encore, le comte d'Armagnac, qui était un des premiers du royaume, lui avait écrit, à elle, pauvre et ignorante paysanne, pour lui demander auquel des trois papes qui se disputaient le trône de saint Pierre il lui fallait accorder sa croyance, lui promettant de reconnaître celui qu'elle-même reconnaîtrait.

C'étaient, certes, là de grands honneurs, et qui eussent ébloui tout autre que Jehanne; mais Jehanne, au contraire, était plus humble et plus modeste que jamais, car elle sentait que Dieu se retirait d'elle chaque jour.

CHAPITRE X.

COMPIÈGNE.

Le même soir, les Français se présentèrent devant Paris, qui était défendu par messire Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, par un chevalier anglais nommé sir Jehan Ratcliff, et par trois mille hommes à peu près, sans compter ceux des bourgeois qui, ayant pris part dans le temps au massacre des Armagnacs, étaient plus intéressés encore que les Anglais à ce que le roi ne reprît point sa capitale, sachant bien que, Paris repris, il n'y aurait pas

de merci pour eux. Les Français passèrent au-dessous de Montmartre, et vinrent se ranger en bataille depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à la butte aux Pourceaux, c'est-à-dire sur l'espace compris aujourd'hui entre la Madeleine et la rue des Martyrs. Là ils établirent une batterie de canons, et tirèrent plusieurs coups pour en essayer la portée. Elle était bonne, et les boulets portèrent jusque dans la ville. Aussitôt Anglais et bourgeois coururent aux murailles; il y avait aussi un corps de Bourguignons parmi eux, ce qui était facile à reconnaître à la croix vermeille qu'ils portaient sur leur étendard.

Mais ce soir-là il n'y eut rien autre chose que quelques coups de canon échangés. A l'aspect de l'ennemi, au bruit des bombardes, à l'odeur de la poudre, Jehanne avait repris son ancien courage et s'était chargée de conduire l'assaut, tandis que les ducs d'Alençon et de Bourbon se tiendraient tout armés avec leurs gens derrière la butte aux Pourceaux, qui les mettait à couvert de l'artillerie de la place, pour tomber sur les assiégés s'ils tentaient quelque sortie.

Cependant, malgré ces préparatifs, les Parisiens croyaient pouvoir demeurer tranquilles pendant la journée du lendemain, car c'était le jour de la Nativité de Notre-Dame, et ils ne croyaient pas que les Français osassent attaquer la ville pendant une si grande solennité; aussi leur terreur fut-elle grande lorsque, vers onze heures à peu près, ils entendirent les cloches qui venaient de sonner la messe heurter le tocsin, et qu'ils virent nombre de gens courir par la ville en criant : Alarme! alarme! les Armagnacs sont au rempart! Paris est pris! tout est perdu! Mais le son des cloches et les cris des fuyards, loin d'intimider la garnison, lui donnèrent courage. Anglais, Bourguignons et bourgeois coururent aux murailles, et ils virent qu'effectivement l'assaut était commencé, mais que les choses étaient loin d'être en aussi bon train pour les Français que le disaient ces prétendus fuyards, qui n'étaient autres que

les partisans du roi Charles, lesquels, à l'aide de ces cris, avaient espéré soulever la ville.

En effet, quel que fût le courage des assaillants, leur tâche était difficile, pour ne pas dire impossible. Ils s'étaient bien emparés de la première barrière, à laquelle ils avaient mis le feu, et, la Pucelle et le sire de Saint-Vallier en tête, ils avaient pénétré dans le boulevard du dehors; mais, arrivés là, ils avaient trouvé qu'il leur restait encore deux fossés à franchir avant d'arriver à la muraille. La Pucelle, à la tête des plus braves, franchit le premier au milieu d'une grêle de flèches, de traits d'arbalète et de mitraille lancée par les canons et les bombardes. Mais le premier fossé franchi, il se trouva que le second était profond et plein d'eau. Cependant cet obstacle, dont Jehanne n'avait point été prévenue, quoique plusieurs dans l'armée française le connussent, qui s'étaient tus par envie, ne parut point à Jehanne devoir lui faire renoncer à l'assaut. Elle parvint sur le point le plus élevé du fossé, et, agitant son étendard, elle appela à elle ceux des chevaliers et des gens d'armes qui étaient désignés pour l'attaque, et qui accoururent conduits par le maréchal de Retz. Alors Jehanne ordonna d'apporter des fascines, des poutres, tout ce que l'on trouverait enfin d'apte à frayer un chemin solide à travers cette eau et cette fange, et elle s'avança elle-même jusqu'au bord du fossé pour en sonder la profondeur avec la lance de son étendard, criant à haute voix : « Rendez-vous, bonnes gens de Paris! rendez-vous, de par Jhésus! car, si vous ne vous rendez pas avant la nuit, nous entrerons de force dans la ville, et vous serez tous mis à mort, sans pitié ni mercy. » Mais, en ce moment même, un des arbalétriers l'ajusta, et lui traversa la cuisse avec son vireton.

Jehanne tomba, car la blessure était cruelle; et, comme on la crut morte, chacun commença de fuir. Alors elle remit son étendard aux mains du premier soldat qui se trouvait près d'elle, et lui commanda de monter sur

haut du fossé, et de l'agiter de toute sa force, afin qu'on vît qu'elle n'était que blessée. Le soldat fit ce qui lui était ordonné; mais pendant qu'il secouait l'étendard et criait : — A l'assaut! à l'assaut! un trait l'atteignit au pied; il se baissa alors pour arracher le fer de sa blessure, et, afin de mieux voir, releva la visière de son casque; mais, au moment même, un second trait l'atteignit au visage et le renversa mort.

En ce moment le sire de Daulon arrivait : il vit Jehanne couchée sur le talus du fossé, et la terre, tout autour d'elle, hérissée de flèches qu'on lui lançait. Il voulut alors la prendre par-dessous les bras et l'éloigner de la bataille; mais Jehanne, de ce ton qu'elle savait prendre quand elle voulait être obéie, lui ordonna de n'en rien faire, mais au contraire de ramasser son étendard et de rallier les Français. Alors le sire de Daulon, secondé par le maréchal de Retz, appela si haut et si ferme, que chacun accourut. Pendant ce temps, Jehanne avait arraché le vireton de la plaie; mais, comme elle souffrait horriblement, elle était restée couchée à la même place, ordonnant toujours que l'on comblât le fossé. Alors, encouragé par tant d'héroïsme dans une femme, chacun se mit à la besogne. C'était, comme nous l'avons dit, une œuvre presque impossible, tant l'eau était profonde. Toute la journée se passa donc à jeter des fascines dans le fossé sans pouvoir le combler; et, quoique blessée depuis plus de cinq heures sans qu'aucun appareil eût été mis à sa blessure, Jehanne était encore ordonnant l'attaque, et ne voulant point qu'on abandonnât l'assaut, lorsque vint un ordre du roi de se retirer vers Saint-Denis. Si positif que fût cet ordre, Jehanne ne voulait point y obéir, disant que, si l'on voulait s'entêter à l'assaut, on aurait Paris avant qu'il fût deux heures. Deux fois le duc d'Alençon l'envoya chercher sans qu'elle consentît à se retirer : enfin, comme il l'aimait fort, il vint la querir lui-même. Jehanne alors se décida à s'éloigner, et, se remettant sur ses jambes, elle se retira enfin,

mais avec un si merveilleux courage, que, malgré sa terrible blessure, à peine s'apercevait-on qu'elle boitât.

La retraite des Français ne fut troublée que par les décharges d'artillerie qui les poursuivirent ; mais les assiégés s'en tinrent là, nul n'osant sortir de la ville, de peur des embuscades. Cela permit aux assiégeants de ramener leurs morts, qui étaient en grand nombre ; mais, comme ils n'avaient point le temps de leur creuser des fosses, ils les entassèrent dans une grange des Mathurins, et les y brûlèrent.

Les Français regagnèrent pendant la nuit Saint-Denis, où ils s'arrêtèrent. Là, on fit le rapport au roi de tout ce qui s'était passé, et le duc d'Alençon et le maréchal de Retz lui racontèrent comment Jehanne avait fait tout ce qu'elle avait pu pour se faire tuer. Alors le roi la vint trouver en son logement, où elle avait une forte fièvre, et lui fit de grandes remontrances sur le découragement qui l'avait prise. En voyant le roi, Jehanne se mit à pleurer, et lui avoua qu'elle aimait mieux mourir que de tomber aux mains des Anglais, comme ses voix lui avaient dit que la chose devait arriver si elle ne retournait pas dans son village. Alors le roi, pour lui rendre son courage, lui dit de guérir d'abord, et qu'ensuite il lui donnerait congé de faire tout ce qu'elle voudrait. Le même soir, Jehanne fit former un trophée de ses armes, les vouant à saint Denis ; et, comme quelques jours après, grâce à sa grande jeunesse et à la force de sa constitution, sa blessure était refermée, elle ordonna une messe dans la basilique royale, et, après s'être prosternée devant l'autel du martyr et avoir remercié Dieu, la Vierge et les saints des faveurs qu'ils lui avaient accordées, elle suspendit elle-même ses armes à la colonne la plus proche de la châsse qui renfermait les reliques du saint apôtre. Puis, cette pieuse cérémonie achevée, elle s'en alla chez le roi lui demander le congé qu'il lui avait promis.

Mais pendant ce temps on avait remontré à Charles

quelle faute ce serait à lui que de laisser s'éloigner, au moment où rien n'était décidé encore, celle que tout le monde, depuis le premier capitaine jusqu'au dernier soldat, regardait comme son bon génie ; de sorte que Charles répondit à Jehanne que ce qu'il lui avait promis était pour lui rendre bon courage; mais que, maintenant qu'elle était guérie, c'était lui au contraire qui la suppliait de ne point se retirer, lui affirmant que les gens les plus experts de son conseil lui avaient dit que si elle se retirait tout était perdu. Jehanne voulut insister; mais aux premiers mots qu'elle dit, et à la connaissance qu'elle avait du caractère du roi, elle vit bien que c'était peine perdue, et que c'était un parti pris de ne pas la laisser s'éloigner. Alors la pauvre enfant se résigna. Comme le roi lui offrait de nouvelles armes, elle les accepta, à l'exception de l'épée, disant, comme la première fois, qu'elle en prendrait une aux Anglais à la première occasion, ce qu'effectivement elle avait fait.

En effet, à partir de ce moment, et pour lui donner plus d'importance encore, le roi augmenta le train de Jehanne, et le porta à la hauteur de celui de ses premiers capitaines; il lui délivra ces lettres de noblesse qu'il lui avait offertes, lui permit de faire venir près d'elle son second frère, lui donna douze chevaux de main et un trésor particulier pour payer le petit corps d'armée qu'à compter de cette heure elle devait commander en personne ; mais toutes ces faveurs ne purent distraire Jehanne de cette triste pensée qu'elle devait tomber bientôt aux mains des Anglais; elle se résigna, mais ne se consola point.

Le conseil avait décidé que le roi se retirerait de l'autre côté de la Loire, et cette décision fut exécutée; Charles revint à Gien, en suivant la route de Lagny, de Bray et de Sens, et en laissant des gouverneurs dans les villes qu'il avait conquises : ainsi Ambroise de Loré demeura à Lagny, Jacques de Chabannes à Creil, Guillaume de Flavy à Compiègne, et le comte de Vendôme à Saint-Denis et à

Senlis ; quant à la Pucelle, elle suivit le roi avec les autres chefs de guerre.

A peine les Français avaient-ils quitté les environs de Paris, que le duc de Bedfort revint dans la capitale, où le duc de Bourgogne arrivait de son côté avec un sauf-conduit de Charles, sous prétexte de traiter de la paix ; mais lorsque les deux beaux-frères se trouvèrent en présence, le duc de Bedfort fit si bien que les belles résolutions du duc Philippe s'évanouirent, et que les sentiments éveillés par la lettre de Jehanne firent place à ceux suscités par l'ambition ; il est vrai que peu de cœurs eussent résisté à des offres pareilles à celles qui étaient faites au duc de Bourgogne. Le duc de Bedfort lui abandonnait la régence de Paris, se contentant de son gouvernement de Normandie, et lui promettait la Brie et la Champagne. Il en résulta que, quoiqu'en même temps qu'on publiait la nouvelle régence on publiât aussi le traité de Compiègne, il était évident que, pour cette fois encore, l'espoir de la paix était sinon entièrement détruit, au moins très-fort reculé.

Après quinze jours de conférences dans la ville de Paris, les deux princes se séparèrent : le duc de Bedfort se retirant dans son gouvernement de Rouen, et le duc Philippe revenant à Bruges pour épouser madame Isabelle, fille du roi Jean Ier de Portugal, et pour y fonder l'ordre de la Toison-d'Or.

Pendant ce temps, comme on le pense bien, la trêve jurée ne s'observait guère ; et ni Anglais, ni Français, ni Bourguignons ne s'en souciaient le moins du monde. Le duc d'Alençon avait envoyé ses gens sous la conduite d'Ambroise de Loré, gouverneur de Lagny, pour reconquérir son apanage de Normandie ; le conseil du roi, de son côté, en était revenu à l'ancien projet de s'assurer de toutes les villes qui commandaient le cours de la Loire, et le sire d'Albret, vaillamment secondé par Jehanne, venait de prendre d'assaut Saint-Pierre-le-Moutier. Cette prise,

un des plus beaux faits d'armes de la Pucelle, avait rendu un si grand courage aux Français, que, contre l'avis de Jehanne, le maréchal de Boussac et le sire d'Albret étaient allés du même pas mettre le siége devant La Charité; mais, par le résultat de cette entreprise, on reconnut encore une des dernières lueurs de cette inspiration qui s'éteignait dans la Pucelle : les Français furent repoussés par Perrin Granet, qui commandait la ville, et furent forcés de se retirer en abandonnant leurs canons; cet échec, prédit par Jehanne, augmenta encore sa renommée en réalisant sa prédiction.

Cependant les nouvelles qui arrivaient de la capitale et de ses environs étaient telles que les yeux du roi et de son conseil se reportaient de ce côté. Non-seulement les garnisons françaises avaient presque toutes réussi à se maintenir, mais encore les habitants de Melun avaient chassé les Anglais de chez eux, et remis leur ville au commandeur de Giresme; Saint-Denis, de son côté, avait été surpris, et était redevenu Français; enfin La Hire, qui ne cessait de faire la guerre en partisan, s'était emparé de Louviers, et étendait ses courses jusqu'aux portes de Rouen, qu'il avait même failli prendre par le complot de quelques bourgeois; il n'y avait pas jusqu'à Paris, qui s'était si bien défendu l'année précédente, qui, abandonné qu'il semblait être par le duc de Bedfort et le duc Philippe aux pillages et aux rapines d'une garnison moitié picarde, moitié bourguignonne, ne se remplît de mécontents : c'étaient de riches nouvelles, comme on le voit, pour le parti du roi Charles, et dont chacun était d'avis de profiter. Aussi son conseil décida-t-il qu'au retour du printemps on reporterait la guerre de ce côté; en attendant, on fit de grandes proclamations pour rassembler les troupes, et de grands appels au peuple pour avoir de l'argent.

Sur ces entrefaites, une conjuration qui s'ourdissait à Paris, quoique découverte et réprimée, donna de nou-

velles espérances à ceux qui suivaient le parti du roi, car elle leur prouva qu'ils avaient des intelligences dans la capitale. Quelques seigneurs de Paris, réunis à ceux du parlement et du Châtelet, après s'être adjoint quelques marchands et gens de métiers, avaient résolu d'introduire les Français dans la capitale : un carme, nommé Pierre Dallée, était le messager qui portait et rapportait les lettres entre ceux du dedans et ceux du dehors; mais les gardes de la porte Saint-Denis, étonnés de voir toujours passer et repasser ce carme, l'arrêtèrent un matin, et le conduisirent en prison; là, comme il ne répondait à toutes les questions qu'en déniant qu'il fût pour quelque chose dans les affaires politiques, on le mit à la torture, où la force des tourments lui fit tout avouer : six têtes furent tranchées aux Halles, et plus de cinquante cadavres retrouvés sur les bords de la Seine.

Le moment était donc favorable pour reprendre les hostilités : Jehanne partit avec son petit corps d'armée, et parvint jusqu'à Lagny sans rencontrer d'Anglais. Là, elle apprit qu'un brave, mais impitoyable capitaine, nommé Franquet d'Arras, faisait, avec quatre cents hommes à peu près qu'il avait réunis sous ses ordres, les courses les plus désastreuses pour les bonnes gens du parti du roi; car il ne recevait personne à rançon, ni hommes, ni femmes, pillant et égorgeant tout ce qui n'était pas Anglais ou Bourguignon. Jehanne ne voulut point passer si près d'un pareil homme et laisser ses crimes sans punition. Elle sortit de Lagny avec un nombre de soldats à peu près pareil à celui qu'elle avait à combattre, et à une lieue de la ville elle rencontra celui qu'elle cherchait : elle marcha droit à lui, et l'attaqua aussitôt avec la même vigueur qu'elle avait montrée aux premiers jours. Mais les quatre cents hommes de Franquet étaient de vaillants archers qui tinrent ferme, et qui deux fois à coups de flèches repoussèrent les troupes royales; mais deux fois Jehanne les ramena à la bataille, et enfin Franquet et ses partisans fu-

rent forcés de se renfermer dans un petit fort à peu près imprenable pour la Pucelle et ses gens, qui n'avaient point de canons. Dans ce moment, par bonheur, Jehan de Foucault, qui commandait à Lagny, arriva avec une partie de la garnison et de l'artillerie : les batteries furent donc dressées, on battit en brèche, et aussitôt que la muraille fut praticable, on donna l'assaut. Franquet et ses soldats se battirent en désespérés; mais ils avaient affaire à encore plus terribles qu'eux; une partie des partisans fut passée au fil de l'épée; l'autre se rendit à merci : le capitaine Franquet d'Arras était au nombre de ces derniers.

Alors arrivèrent les juges de Lagny et le bailli de Senlis, qui réclamèrent Franquet comme traître, larron et meurtrier. De son côté, Jehanne déclara que, comme il était son prisonnier, elle ne le rendrait à personne, comptant l'échanger contre le seigneur de Loré, qui venait d'être pris; mais à ceci il lui fut répondu que cet échange était devenu impossible, le seigneur de Loré étant mort en captivité. Sur cette assurance, elle abandonna Franquet et le remit au bailli en disant : « Faites de lui ce que justice voudra. » Le procès dura quinze jours, et Franquet, après avoir avoué tous ses crimes, eut la tête tranchée.

Pendant ce temps, une nouvelle conspiration venait d'éclater à Paris, et, réprimée comme la première, n'en avait pas moins fait une profonde impression, tant elle avait été près de réussir. Un des prisonniers de guerre de la Bastille, qui avait payé sa rançon, et qui, étant déjà presque élargi, allant et venant à son plaisir, trouva un jour le geôlier endormi sur un banc dans la cour; il s'approcha alors doucement de lui, et, lui enlevant le trousseau de clefs qu'il avait à la ceinture, il ouvrit la prison de trois de ses camarades, et tous quatre, armés de couteaux et de bâtons, s'en vinrent tomber sur les gardes, dont ils massacrèrent quelques-uns avant que ceux-ci n'eussent eu le temps de se reconnaître, si bien qu'ils allaient peut-être se rendre maîtres de la Bastille, lorsque

le sire de l'Isle-Adam, gouverneur de Paris, qui faisait sa ronde avec une troupe de gens d'armes dans les environs, accourut aux cris de ceux que l'on égorgeait, et, entrant à cheval dans la cour, une hache à la main, fendit la tête du chef du complot; les autres alors furent pris, mis à la torture, avouèrent qu'ils avaient voulu prendre le château pour le livrer aux gens du roi, et, condamnés à mort, furent décapités ou jetés à la rivière.

Cette nouvelle parvint à Jehanne comme elle était à Lagny, et elle avait déjà résolu de marcher sur Paris, afin de profiter de ces bonnes intentions qu'elle y voyait éclater, lorsqu'elle apprit une autre nouvelle bien autrement importante : le duc de Bourgogne, qui plus que jamais s'était refait Anglais, arrivait avec une forte armée et avait mis le siége devant Compiègne, où commandait, comme nous l'avons dit, le sire de Flavy. Jehanne résolut d'aller au plus pressé : elle envoya devant elle Jacques de Chabannes, Régnault de Fontaine et Xaintrailles, faisant dire par eux au gouverneur de tenir ferme et qu'elle arrivait. En effet, ses derniers ordres donnés, elle s'arrête à Crépy un seul jour pour y faire ses dévotions; puis, la nuit venue, elle part pour Compiègne, où elle pénètre sans obstacle, à la faveur de l'obscurité, quoique la ville fût entourée presque de de tous côtés, et que le sire de Luxembourg, le sire de Noyelles, sir John Montgomery et le duc lui-même gardassent les points principaux.

Le matin, Jehanne se rendit à l'église Saint-Jacques pour y entendre la messe, comme c'était son habitude toutes fois qu'elle se trouvait dans une ville. A peine sut-on qu'elle y était, que l'église se remplit de monde, et surtout de femmes et d'enfants. Elle était appuyée contre une colonne, s'agenouillant aux endroits indiqués, priant dévotement et pleurant tout en disant ses prières. Tant que la messe dura on se contenta de la regarder, sans la distraire; mais à peine la messe fut-elle finie, que la foule se précipita vers elle, demandant à baiser un petit anneau

d'or qu'elle portait au doigt, et sur lequel étaient gravés trois croix et le nom de Jésus ; alors Jehanne abandonna ses mains à ces bonnes gens, et comme un de ceux qui étaient à genoux devant elle lui demandait ce qu'elle avait à les regarder si tristement : — Hélas ! mes bons amis et mes chers enfants, répondit-elle, je vous le dis en toute assurance : il y a un homme qui m'a vendue ; je suis trahie, et bientôt je serai livrée à la mort. Priez donc Dieu pour moi, je vous en supplie ; car bientôt je ne pourrai plus servir mon roi ni le noble royaume de France ! Alors toute cette foule, entendant ces paroles, se mit à pleurer et à sangloter, lui disant d'indiquer le traître si elle le connaissait, et qu'il en serait fait bonne justice. Mais Jehanne se contenta de secouer tristement la tête, et, sortant de l'église, elle revint chez elle suivie par cette foule, qui resta encore long-temps devant la porte de sa maison dans l'espérance de la revoir.

Jehanne passa la journée en prière. Comme Jésus sur la montagne des Oliviers, elle buvait sans doute le calice que quelque ange lui apportait. Puis, comme la veille elle avait dit à la troupe qui l'accompagnait de se tenir prête à faire une sortie, vers les quatre heures après midi, Pothon-le-Bourguignon, un de ses capitaines, vint à l'heure convenue lui annoncer que ses gens d'armes étaient prêts et qu'on n'attendait plus qu'elle.

Jehanne était vêtue de son costume habituel, c'est-à-dire qu'elle avait une armure d'homme recouverte d'un surcot de velours rouge brodé or et argent ; une forte épée qu'elle avait conquise à Lagny sur un Bourguignon, car, ainsi qu'on l'a vu, depuis qu'elle avait brisé l'épée de Fierbois elle ne voulait plus se servir que de celles qu'elle prenait à l'ennemi ; et sa petite hache d'armes. Elle monta à cheval, prit son étendard des mains de son écuyer, puis ayant fait une ou deux fois encore le signe de la croix, et ayant recommandé à ceux qui la regardaient partir de prier pour elle : — Allons ! dit-elle à Pothon ; et, mettant son

cheval au trot, elle se dirigea vers la porte, où l'attendait sa troupe. Au même instant la porte fut ouverte, et Jehanne, suivie de cinq ou six cents gens d'armes à peu près, s'élança dans la plaine, et vint fondre sur les quartiers du sire de Noyelles au moment où Jehan de Luxembourg et quelques-uns de ses cavaliers se trouvaient là, y étant venus pour examiner la ville de plus près.

Rien ne pouvait faire prévoir cette sortie, aussi le premier effet en fut terrible : tous les gens du sire de Noyelles étaient surpris sans armes, et Jehan de Luxembourg seul, avec les cavaliers qu'il conduisait, essaya de faire résistance, tandis qu'un messager courait ventre à terre à son quartier pour y demander du secours. Pendant ce temps les Français sabraient à qui mieux mieux, renversant tout ce qui résistait, et pénétrant jusqu'au logis de sir John Montgomery. Alors chacun se mit hâtivement sur pied, car le cri : La Pucelle ! la Pucelle ! avait retenti d'un bout à l'autre du camp ; bientôt des masses dix fois plus nombreuses que ne l'était la petite troupe des assaillants s'avancèrent contre eux, et force leur fut de reculer. La Pucelle menait la retraite comme elle avait mené l'attaque, la dernière à l'une comme la première à l'autre, se retournant chaque fois qu'elle était trop pressée, et à chaque fois qu'elle se retournait voyant reculer devant son étendard toute cette masse d'ennemis. Mais en arrivant à la barrière elle ne put empêcher qu'un peu de désordre ne se mît dans sa troupe ; chacun voulait rentrer le premier, et il y avait lutte pour passer. Jehanne vit que si elle ne donnait pas un peu de temps à ses hommes, la moitié serait étouffée dans les portes ou jetée du haut du pont au fond des fossés. Elle se retourna une dernière fois pour charger l'ennemi ; c'était la troisième : l'ennemi recula. Jehanne le poursuivit avec une centaine d'hommes à peu près qui formait son arrière-garde, mais lorsqu'elle revint elle trouva que les Anglais s'étaient glissés entre elle et le boulevard ; alors elle tira son épée, ce qu'elle n'avait point encore fait de la

journée, et chargea pour s'ouvrir un passage. Les Anglais furent renversés du choc, car c'étaient les plus hardis qui étaient restés avec la plus brave ; mais en arrivant à la barrière Jehanne trouva que la barrière était fermée et que malgré ses cris personne ne venait l'ouvrir. Alors il lui fallut essayer de faire retraite à travers champs; elle se retira donc entre la rivière et Compiègne, afin de gagner ou bien le large, ou bien quelque autre porte qu'on lui ouvrirait; mais quand on la vit ainsi abandonnée avec une centaine d'hommes à peine, les plus lâches reprirent cœur et se ruèrent sur elle. Attaquée par-devant, coupée en arrière, force fut alors à Jehanne de s'arrêter et de faire face à l'ennemi. La lutte fut longue et terrible : Pothon-le-Bourguignon fit des prodiges de valeur, et Jehanne des miracles. Enfin un archer picard qui s'était glissé entre les pieds des chevaux parvint jusqu'à elle, la saisit par son surcot de velours, et la tira si violemment à lui qu'il la renversa de son cheval. Cependant à l'instant même Jehanne se remit sur pied et continua de se défendre; mais enfin ses forces s'épuisèrent, elle tomba sur un genou : elle jeta un dernier regard sur ses soldats; chacun combattait pour son compte, nul ne pouvait la secourir; elle comprit que tout était perdu pour elle, que l'heure fatale prédite par ses voix était arrivée, et elle rendit son épée à Lionel, bâtard de Vendôme, qui lui parut le plus considérable de ceux qui l'entouraient.

Aussitôt un grand cri s'éleva qui parcourut le camp des Bourguignons et qui devait retentir par toute la France :
— Jehanne-la-Pucelle est prisonnière!

Cet événement arriva le 28 mai 1430.

CHAPITRE XI.

LE PROCÈS.

Ce fut une grande joie, comme on le pense bien, que la prise de Jehanne au quartier des Bourguignons et des Anglais ; on eût dit que l'on y avait gagné quelque bataille pareille à Crécy, à Poitiers et à Azincourt, et que c'était le roi de France lui-même qui était prisonnier. En effet, cette pauvre fille, maintenant chargée de chaînes, était le plus terrible adversaire qu'ils eussent rencontré sur la terre de France : avant son apparition, ils avaient presque conquis le royaume ; tandis qu'au contraire, depuis qu'elle avait paru, ils n'avaient compté que par défaites, et avaient reperdu les deux tiers de la France.

Aussi chacun se hâta-t-il d'accourir au quartier du sire de Luxembourg pour voir la prisonnière que le bâtard de Vendôme lui avait remise. Le duc de Bourgogne y vint comme les autres, et même des premiers ; et, comme il s'enferma seul avec elle, nul ne sait sur quel sujet roula leur conversation ; seulement on remarqua qu'en quittant Jehanne c'était le duc qui semblait le vaincu et la jeune fille la victorieuse.

Et cependant le péril que courait Jehanne était imminent ; des courriers avaient été envoyés au duc de Bedfort, au comte de Warwick et à l'évêque de Winchester ; et trois jours s'étaient écoulés à peine, que les Anglais, ardents à la vengeance, avaient fait adresser au duc de Bourgogne, par frère Martin, maître en théologie et vicaire-général de l'inquisiteur de la foi au royaume de France, la sommation suivante :

« Usant des droits de notre office et de l'autorité à nous commise par le saint-siége de Rome, nous requérons

instamment et enjoignons, en faveur de la foi catholique, et sur les peines de droit, d'envoyer et amener par devers nous prisonnière ladite Jehanne, véhémentement soupçonnée de plusieurs crimes sentant hérésie, pour être, selon le droit, par devers nous procédé contre elle par le promoteur de la sainte inquisition. »

Mais ni le duc de Bourgogne ni le sire de Luxembourg n'étaient disposés à obtempérer à cette réquisition : ils savaient que livrer cette jeune fille aux Anglais, c'était la livrer à la mort ; et le duc de Bourgogne, qui avait reçu ses lettres et qui s'était entretenu près d'une heure avec elle à l'instant où elle avait été prise, savait mieux que personne que c'était une noble héroïne, et non pas, comme le disaient ses ennemis, une misérable sorcière. Il fut donc convenu entre lui et Jehan de Luxembourg qu'on ne ferait aucune réponse aux Anglais, et qu'on attendrait, avant de rien décider sur la prisonnière, des nouvelles du roi de France.

Cependant ces nouvelles devaient arriver dans un certain délai, afin de produire quelque efficacité. Il y avait un traité de guerre entre le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre, par lequel ce dernier pouvait réclamer certains prisonniers moyennant dix mille livres de rançon ; seulement il fallait que ce prisonnier fût un roi, un prince du sang royal, un connétable, un maréchal de France ou un général. Or, comme Jehanne n'avait aucun grade positif dans l'armée, le duc de Bourgogne pouvait s'excuser sur ce point dans le cas où, moyennant une rançon égale ou supérieure à celle qu'il attendait du roi d'Angleterre, il la rendrait au roi de France.

Mais le duc de Bourgogne attendit vainement : Charles VII, qui avait retenu la pauvre fille de Domremy au moment où elle avait voulu se retirer, en lui disant que, si elle était prise, il vendrait, pour la racheter, la moitié de son royaume, Charles VII n'envoya point de messager de Paris, Charles VII n'offrit point de rançon. Ainsi, à

peine la couronne était-elle affermie sur sa tête qu'il oubliait celle qui l'y avait posée : il est vrai qu'il en était alors au plus tendre de ses amours avec Agnès Sorel.

Six semaines s'écoulèrent, pendant lesquelles les Anglais, voyant qu'ils ne pouvaient obtenir aucune réponse du duc de Bourgogne, assemblèrent plusieurs conseils ; chacun de ces conseils fut suivi d'une nouvelle sommation, mais toutes furent inutiles.

Cependant la réponse du régent d'Angleterre était parvenue : il consentait à traiter Jehanne en général d'armée, et à offrir pour elle une somme égale à celle qu'il eût offerte pour un roi ou pour un prince royal, c'est-à-dire dix mille livres. En même temps on invitait Pierre Cauchon, le même qui avait été chassé de son diocèse lorsque la ville de Beauvais s'était faite française, à réclamer Jehanne tant en son nom qu'au nom du roi d'Angleterre, sous prétexte qu'ayant été arrêtée sur les terres de sa juridiction c'était à lui d'instruire son procès. Pierre Cauchon résista quelque temps : une fois chargé du procès de Jehanne, il se trouvait placé entre la vengeance des Anglais s'il la reconnaissait innocente, et l'exécration de la postérité s'il la déclarait coupable. L'évêque crut alors se tirer d'affaire en répondant qu'il devait, avant de rien décider par lui-même, prendre l'avis de l'université de Paris. On le pressa de prendre cet avis; Pierre Cauchon tarda tant qu'il put, mais enfin il fut forcé d'écrire. L'université se composait en grande partie de docteurs vendus aux Anglais : la réponse fut donc que, puisque Jehanne avait été prise dans son diocèse, il devait la réclamer et instruire son procès.

Pendant ce temps, la prisonnière, conduite d'abord au château de Beaulieu, avait été transférée ensuite dans celui de Beaurevoir, situé à quatre lieues de Cambrai, où elle trouva la femme et la sœur de Jehan de Luxembourg. Les deux nobles dames étaient d'abord fort prévenues contre Jehanne, qu'elles regardaient comme sorcière, ou tout au moins comme hérétique ; mais, au premier aspect

de leur captive, en voyant cette simplicité, cette modestie, cette chasteté empreintes dans toute sa personne, elles se laissèrent aller à un mouvement d'intérêt qui fit bientôt place à une pitié réelle et profonde. Un mois après, Jehanne était devenue leur amie.

Aussi leur premier et seul désir était-il de la sauver. Plusieurs fois elles obtinrent du sire de Luxembourg, impatient du silence de la France et effrayé des menaces de l'Angleterre, de nouveaux délais. Cinq mois s'écoulèrent ainsi.

Pendant ces cinq mois, comme on le pense bien, les Anglais n'avaient point ralenti leurs poursuites. L'évêque de Beauvais, pressé par cette université même à laquelle il avait déclaré s'en référer, était parti le 15 juillet de Paris avec un notaire apostolique et un envoyé de l'université. Le 16, une seconde sommation fut signifiée au duc de Bourgogne et à Jehan de Luxembourg, au nom du roi d'Angleterre. Dans cette sommation, le régent réclamait Jehanne comme un des principaux généraux du roi de France, et offrait en conséquence à Jehan de Luxembourg la somme portée au traité, c'est-à-dire 10,000 livres, ce qui faisait à peu près 70,000 francs de notre monnaie; de plus, une rente viagère de 300 livres était assignée à Lyonel, bâtard de Vendôme, auquel, comme nous l'avons vu, elle avait rendu son épée.

Les offres étaient pressantes et le refus dangereux : tous les jours le sire de Luxembourg racontait à sa sœur et à sa femme la marche ascendante des choses, et tous les jours ces deux nobles femmes obtenaient de lui qu'il ne prît encore aucune décision. On espérait éternellement dans le roi de France; mais le roi de France restait froid et silencieux, préoccupé, à ce qu'il paraît, d'intérêts plus importants que celui de racheter une pauvre paysanne.

Cependant Jehanne menait, en attendant la décision de son sort, une sainte vie qui édifiait et attendrissait tous ceux qui s'approchaient d'elle : elle passait son temps en

prières et en pratiques de religion ; puis, de ces mêmes mains qui avaient manié l'épée royale et porté la bannière de Dieu, elle cousait et filait comme au temps de sa jeunesse et de son obscurité. Ses visions étaient revenues ; et, quoique ses voix ne lui parlassent plus que de résignation et de martyre, elle se sentait, sinon plus consolée, du moins plus forte à chaque fois qu'elle les avait entendues.

Enfin, vers le milieu de septembre, le sire de Luxembourg annonça à sa femme et à sa sœur qu'il ne pouvait plus reculer, et qu'il lui fallait livrer Jehanne aux Anglais. Toutes deux, à ces mots, se jetèrent à ses pieds, le suppliant de sauver la pauvre jeune fille : car on savait que la livrer aux Anglais c'était la condamner au martyre. Jehan de Luxembourg promit d'offrir une dernière chance de salut à sa prisonnière : c'était de déclarer qu'il consentait, il est vrai, à sa cession, mais qu'elle resterait sous sa garde tant que les 10,000 livres ne seraient pas payées, et que tant que les 10,000 livres ne seraient point payées il serait libre de traiter de son rachat avec le roi de France.

Cette condition, qui, au premier abord, paraissait peu profitable à la prisonnière, lui ouvrait cependant un assez long délai. Le duc de Bedfort n'avait point d'argent, et Jehan de Luxembourg le savait parfaitement ; mais, comme à tout prendre, il en pouvait trouver d'un jour à l'autre, soit en France, soit en Angleterre, il chargea sa femme et sa sœur d'annoncer à Jehanne qu'il avait été forcé de traiter avec les Anglais, et que d'un moment à l'autre elle devait se tenir prête à leur être livrée. Les deux femmes essayèrent encore de fléchir leur seigneur ; mais cette fois il fut inflexible.

Il fallut donc annoncer cette terrible nouvelle à Jehanne. La pauvre enfant, en l'apprenant, oublia qu'elle était l'héroïne d'Orléans et la victorieuse de Jargeau, pour ne plus se souvenir de rien que de sa faiblesse et de son isolement. Du jour de sa captivité, la guerrière était dispa-

rue, et la femme seule était restée. Elle fondit en larmes comme un enfant, baisant les mains des deux femmes dont elle avait fait ses amies, comme si elle eût dû les quitter à l'instant même et leur dire adieu pour toujours. Et cependant il ne sortit point de sa bouche une prière indigne d'elle, il ne lui échappa point un seul reproche contre son roi; seulement elle joignit les mains en s'écriant : « Mon Dieu! mon Dieu! je savais que cela devait être ainsi, car mes voix m'en avaient prévenue. »

Le soir, lorsqu'elle fut remontée en sa chambre, qui était située au troisième étage d'une des tours du château, elle se mit en prières, et ses saintes lui apparurent. Alors, comme d'habitude, ses larmes se séchèrent, et elle tomba dans cette pieuse extase avec laquelle elle avait l'habitude d'attendre les ordres du Seigneur.

— Jehanne, lui dit alors sa voix, nous venons pour te réconforter : tu auras fort à souffrir; mais le Seigneur te donnera le courage. Ainsi donc, à défaut d'espérance, conserve la foi.

Ces paroles indiquaient à Jehanne qu'elle était réservée à quelque sombre et terrible catastrophe; aussi, contre son habitude qui la faisait si obéissante aux ordres divins, essaya-t-elle vainement de se résigner. De toute la nuit elle ne put dormir un instant, pleurant sans cesse et se levant de quart d'heure en quart d'heure pour se mettre en oraison devant un grand Christ d'ivoire qu'elle avait demandé que l'on transportât de la chapelle dans sa chambre.

La journée du lendemain s'écoula comme la nuit, dans les larmes et dans les prières; seulement Jehanne paraissait rouler dans son esprit quelque sombre projet. Plusieurs fois les deux femmes, effrayées, l'interrogèrent; mais elle ne leur répondit rien autre chose, sinon que : « J'aime mieux mourir que d'être remise aux Anglais. »

Le soir, elle se retira à l'heure accoutumée; alors, comme la veille, elle aperçut une grande lumière; sa

chambre s'éclaira, elle leva la tête et vit ses saintes, elles avaient l'air triste et presque irrité; Jehanne baissa les yeux devant leur colère.

— Jehanne, dit alors la voix, Dieu, qui voit le fond des cœurs, a lu dans le tien tes coupables pensées et t'ordonne d'y renoncer. Le martyre conduit au ciel, et le suicide à la damnation éternelle.

— Oh! mes saintes! mes saintes! s'écria Jehanne en se tordant les bras, j'aime mieux mourir que d'être livrée aux Anglais.

— Il en sera ce que Dieu ordonnera, dirent les voix, et ce n'est point à toi à disposer de toi-même.

— Hélas, mon Dieu! dit Jehanne en sanglotant, pourquoi ne m'avez-vous pas laissée pauvre et obscure dans mon village?

Le lendemain, lorsque la femme du sire de Luxembourg, ne voyant pas descendre Jehanne, entra chez elle, elle trouva la jeune fille froide, pâle et étendue sur les dalles de sa chambre; elle avait passé la nuit dans la situation où son apparition l'avait laissée.

La dame de Luxembourg fit de vives instances à Jehanne pour qu'elle vînt comme d'habitude partager leur repas; mais Jehanne répondit qu'elle ne le pouvait, désirant communier; la dame de Luxembourg connaissait les pieuses habitudes de Jehanne, elle savait de plus quels puissants secours les malheureux trouvent dans la religion; elle redescendit seule et lui envoya le chapelain.

Vers quatre heures de l'après-midi, Jehanne descendit à son tour; sa reconnaissance paraissait plus grande que jamais pour les deux femmes qui, de ses geôlières, s'étaient faites ses amies; mais elle les quitta long-temps avant l'heure où elle avait l'habitude de remonter.

La femme et la sœur du sire de Luxembourg n'étaient pas sans inquiétude sur ce pâle et froid désespoir qui avait succédé dans Jehanne à l'exaltation de la veille; aussi demeurèrent-elles tard à causer ensemble de leur prisonnière

et des craintes qu'elle leur inspirait. Tout concourait au reste à augmenter chez elles ces inquiétudes instinctives que l'on éprouve parfois à l'approche des grands événements. On était arrivé au commencement d'octobre; le ciel était sombre et nuageux, comme il l'est à cette époque de l'année dans les contrées septentrionales de la France. Le vent battait les vieilles tours du château de Beaurevoir, s'engouffrant par les cheminées et se répandant en longues plaintes dans les chambres vides et dans les sombres corridors. Les deux femmes étaient seules dans un appartement situé au-dessous de celui de Jehanne, écoutant tous ces bruits mystérieux et indicibles de la nuit, lorsqu'il leur sembla tout à coup, au moment où minuit venait de sonner, qu'un cri douloureux traversait l'espace. Toutes deux tressaillirent et écoutèrent; mais à ce cri succéda le silence le plus profond. Elles crurent s'être trompées. Bientôt pourtant montèrent jusqu'à elles des gémissements qui semblaient venir des fossés du château. Elles coururent alors, pleines d'une vague épouvante, jusqu'à la porte de leur prisonnière; mais elles eurent beau appeler et frapper, personne ne répondit. Alors, se doutant qu'un événement étrange venait d'arriver, elles ordonnèrent aux sentinelles de sortir avec des torches et de faire le tour du château. Arrivée sous les fenêtres de Jehanne, la patrouille nocturne rencontra le corps de la jeune fille; on crut d'abord que ce n'était plus qu'un cadavre; bientôt on s'aperçut qu'elle n'était qu'évanouie. On la transporta aussitôt dans la chambre même de la dame de Luxembourg, où, grâce aux soins que lui prodiguèrent les deux femmes, Jehanne reprit ses sens; comme elle l'avait dit, elle avait mieux aimé mourir que d'être livrée aux Anglais, et, malgré l'ordre de ses voix, elle avait, dans l'espérance de fuir ou dans celle d'être tuée, sauté du troisième étage de la tour; sans doute Dieu l'avait soutenue dans sa chute : car elle eût dû s'écraser contre le talus du fond, et, comme nous l'avons dit, on l'avait retrouvée évanouie seulement.

En revenant à elle, Jehanne parut fort repentante de ce qu'elle avait fait, mais l'impression produite par cet événement sur le sire de Luxembourg ne pouvait être effacée par ce repentir. Il craignit que, dans quelque tentative pareille à celle qu'elle venait de faire, Jeanne, moins heureuse, ne se tuât et ne lui fît perdre ainsi les 10,000 livres offertes pour son rachat ; il déclara donc au régent d'Angleterre qu'il était prêt à mettre Jehanne à sa disposition, mais qu'il entendait que le procès ne commençât qu'à l'heure où il aurait touché la rançon de sa prisonnière. Le duc de Bedfort passa par toutes les conditions qu'il plut au sire de Luxembourg de lui imposer, tant il avait peur que le roi de France n'entrât en concurrence avec lui. Mais le régent s'inquiétait à tort. Le roi de France paraissait avoir complétement oublié l'existence de celle à laquelle il devait sa couronne.

Le régent avait convoqué, le 4 août 1430, les états de la province de Normandie à Rouen, et il leur avait demandé une contribution de 80,000 livres, qui avait été votée. Sur les 80,000 livres, 10,000 étaient destinées au rachat de la Pucelle; ces 10,000 livres furent payées au sire de Luxembourg vers le 20 octobre.

L'évêque de Beauvais s'occupa alors, avec une activité derrière laquelle se faisait incessamment sentir la haine des Anglais, d'assembler le tribunal qui devait juger Jehanne. En attendant, elle avait été transportée du château de Beaurevoir dans les prisons d'Arras et du Crotoy ; puis de cette dernière ville elle avait été conduite à Rouen, où se trouvait alors le jeune roi Henry, pauvre enfant qu'on allait associer, sans qu'il se doutât du crime dont on tachait son innocence, au meurtre juridique qui se préparait. Arrivée à Rouen, Jehanne fut conduite dans la grosse tour où l'on avait fait d'avance forger pour elle une cage de fer, qui se fermait avec deux cadenas et une serrure, et dans laquelle elle était encore retenue par des chaînes qui, à l'aide d'une espèce de collier, lui entrelaçaient le bas de

chaque jambe. Là, elle fut exposée aux outrages de la multitude comme une bête fauve. Les soldats l'insultaient et la piquaient du bout de leur lance pour la faire lever lorsque venaient pour la voir quelques personnages de distinction. Le sire de Luxembourg lui-même, après avoir touché le prix de son sang, eut la cruelle curiosité de la venir voir une dernière fois : il était accompagné du comte de Warwick et du comte de Strafford : — Jehanne, lui dit-il en riant, je suis venu pour te mettre à rançon, mais il faut que tu me promettes de ne jamais plus tirer l'épée contre moi. — Hélas, mon Dieu, répondit la jeune fille, je sais bien que vous vous riez de moi, car vous m'avez vendue, et vous n'avez maintenant ni le pouvoir ni le vouloir de me racheter. Il y a plus, je sais que les Anglais me feront mourir, croyant, par ma mort, gagner le royaume de France ; mais il n'en sera rien ; car fussent-ils cent mille de plus qu'ils ne sont maintenant, ils n'auront pas ce royaume. A ces mots, le comte de Strafford s'emporta tellement qu'il l'insulta par les plus grossières injures; il tirait son épée pour la frapper; mais le comte de Warwick l'arrêta au moment où Jehanne, voyant son intention, se jetait au-devant du coup.

Et cependant toute captive, tout enfermée dans une cage de fer, tout enchaînée et gardée à vue qu'elle était, la pauvre Jehanne inspirait encore une si grande terreur à ses ennemis, que des lettres écrites au nom du roi d'Angleterre, et datées du 12 décembre 1430, ordonnaient de faire arrêter et traduire devant des conseils de guerre tout soldat à qui la peur inspirée par la Pucelle ferait abandonner ses drapeaux. En effet, dans les derniers temps, aucune armée ne voulait plus marcher contre elle, et les soldats aimaient mieux s'exposer à la mort en désertant qu'en combattant.

Aussi les préparatifs se poursuivaient-ils avec la plus grande activité. Enfin, le mercredi 21 février 1431, le tribunal s'assembla en la chapelle royale de Rouen, et les lettres par lesquelles le roi ordonnait que la Pucelle fût re-

mise à la justice ecclésiastique furent lues en présence de messeigneurs et maîtres Gilles, abbé de Fécamp, Jehan Beaupère, Jehan de Châtillon, Jacques le Terrier, Nicole Midi, Guérard Feuillet, Guillaume Hecton, Thomas de Courcel et maître Richard Prati. Alors maître Jehan Estevit, promoteur du procès, demanda que Jehanne fût amenée pour être interrogée, ce qui fut à l'instant même accordé par l'évêque. Un huissier présenta une requête de Jehanne, demandant qu'avant l'ouverture du procès il lui fût permis d'entendre une messe. L'évêque et les juges délibérèrent, et décidèrent que la requête devait être refusée à Jehanne, attendu les crimes dont elle était diffamée. L'ordre fut en conséquence donné de la conduire à l'instant même devant le tribunal. Jehanne fut amenée aussitôt, et le même jour l'interrogatoire commença.

Ce fut alors que Jehanne se montra vraiment grande et belle. La pauvre jeune fille, qui ne savait ni lire ni écrire, à qui l'on avait seulement appris à coudre et à filer, et qui, outre cela, connaissait pour toutes choses, comme elle le disait elle-même, son *Pa er*, son *Ave Maria* et son *Credo*, la pauvre prisonnière isolée, sans conseil humain, soutenue seulement par Dieu et par sa conscience, se montra toujours calme, souvent énergique, quelquefois sublime : aussi nous contenterons-nous de citer, pour donner à nos lecteurs une idée de cette majestueuse figure, quelques questions et quelques réponses prises presque au hasard dans son interrogatoire :

Admonestée de jurer sur tous les saints Évangiles qu'elle dirait la vérité en toutes choses sur lesquelles elle serait interrogée,

Jehanne répondit : — Je ne jurerai point, attendu qu'il y a telles choses concernant le roi de France sur lesquelles je ne puis répondre à ses ennemis.

— Mais, reprit l'évêque, vous jurerez au moins de dire la vérité sur ce qui concernera la foi catholique et sur les choses qui n'intéresseront que vous.

Jehanne répondit que, sur ses père et mère et sur toutes choses qu'elle avait faites depuis que, partant de Domremy, elle avait pris le chemin de la France, elle était prête à répondre et jurerait volontiers de dire la vérité; mais, que sur les révélations à elle faites de la part de Dieu, et qu'elle n'avait jamais confiées qu'au roi Charles, lui dût-on couper la tête, elle ne les révélerait point avant d'en avoir congé du roi Charles et de Dieu.

Cette réponse faite avec la simplicité d'une jeune fille et la fermeté d'un héros, l'évêque l'admonesta de jurer de dire la vérité en ce qui toucherait la foi. Jehanne alors se mit à genoux, posa les deux mains sur le missel, et jura qu'elle dirait la vérité sur les choses concernant la foi; mais elle ajouta que de ses révélations elle ne dirait rien à personne qu'elle n'en eût reçu la permission de la même voix qui les lui avait faites. Puis s'adressant à l'évêque et le regardant en face :

— Regardez-y à deux fois, lui dit-elle, avant de vous faire mon juge ; car, au nom de Dieu, je vous réponds que vous prenez là une lourde charge.

Interrogée sur le lieu de sa naissance, sur l'âge qu'elle a et sur l'éducation qu'elle a reçue,

Elle répond qu'elle est née à Domremy, qu'elle a dix-neuf ans ou environ, et qu'elle sait le *Pater noster*, l'*Ave Maria* et le *Credo*.

Interrogée à quelle époque elle eut ses premières révélations et par quel intermédiaire,

Elle répond que c'était à l'âge de treize ans et par la même voix qui l'enseigna toujours depuis à se bien gouverner; mais que la première fois qu'elle entendit cette voix, elle eut grand'peur; que ladite voix retentit en temps d'été, en plein midi, et tandis qu'elle était dans le jardin de son père.

Interrogée sur ce que lui ordonna cette voix,

Elle répond que deux ou trois fois la semaine cette voix lui ordonnait de partir pour venir en France sans que son

père sût rien de son départ, et qu'il fallait qu'elle se hâtât de partir, et qu'elle ferait lever aux Anglais le siége d'Orléans et mènerait sacrer le dauphin à Rheims.

Interrogée si, quand elle quitta son père et sa mère, elle croyait pécher,

Elle répond : — Puisque Dieu le commandait, eussé-je eu cent pères et cent mères, et eussé-je été fille de roi, je fusse partie.

Interrogée si elle trouva quelque empêchement sur sa route,

Elle répond que, sans empêchement aucun, elle vint jusqu'au roi.

Interrogée du lieu où était le roi,

Elle répond qu'elle trouva le roi à Chinon, où elle arriva vers le midi; qu'elle se logea dans une petite hôtellerie, et qu'après le dîner elle se rendit devers le roi qui était en son château.

Interrogée si le roi lui fut désigné,

Elle répond que non, mais qu'elle le reconnut par le conseil de sa voix.

Interrogée de quelle étoffe était son étendard, et si c'était de toile ou de drap,

Elle répond que c'était de blanc satin.

Interrogée par quel sortilége elle rendait le courage aux soldats qui suivaient son étendard,

Elle répond : — Je disais : Entrez hardiment parmi les Anglais, et j'y entrais la première.

Interrogée d'où vient que son étendard était au sacre plus près du chœur qu'aucun autre,

Elle répond : — C'était bien le moins, étant le premier à la peine, qu'il fût le premier à l'honneur.

Interrogée si l'espérance de la victoire était fondée en elle ou en son étendard,

Elle répond : — Elle était fondée en Dieu et non ailleurs.

Interrogée si ceux de son parti croyaient fermement qu'elle fût envoyée de par Dieu,

Elle répond : — S'ils le croient, ils ne sont pas abusés.

Interrogée si saint Michel lui apparaissait nu ou habillé,

Elle répond : — Croyez-vous que Dieu n'a pas de quoi le vêtir ?

Interrogée si elle fit la sortie de Compiègne à l'instigation de ses voix,

Elle répond qu'un jour, étant sur les fossés de Melun, il lui fut dit par ses voix qu'avant qu'il fût la Saint-Jean d'été elle serait prise par les Anglais ; mais qu'il ne fallait pas qu'elle s'en abattît, mais qu'au contraire elle prît la chose comme lui venant du Seigneur, et que le Seigneur l'aiderait.

Interrogée si depuis ce jour ses voix lui ont renouvelé le même avertissement,

Elle répond que plusieurs fois elle l'a reçu, et qu'alors elle a demandé quand cela arriverait et dans quel lieu, mais qu'à cette demande elle n'a jamais eu de réponse.

Interrogée dans le cas où elle eût su qu'elle devait être prise si elle eût fait cette sortie,

Elle répond qu'elle ne l'eût pas faite volontiers, mais que si cependant ses voix l'eussent ordonné, elle eût suivi leur commandement jusqu'à la fin.

Interrogée pourquoi elle sauta du haut de la tour de Beaurevoir dans les fossés,

Elle répond : — Il m'était plus cher de mourir que de tomber aux mains des Anglais.

Interrogée si ses voix lui ont conseillé ce moyen d'évasion,

Elle répond qu'au contraire elles le lui ont défendu, et que c'est la première fois qu'elle leur a désobéi.

Interrogée si, en sautant ainsi, elle croyait se tuer,

Elle répond qu'elle n'en savait rien, et qu'en sautant elle se recommanda à Dieu.

Interrogée si, après cet essai de fuite, elle fit pénitence pour l'avoir tenté contre l'avis de ses voix,

Elle répond : — Ma pénitence fut la douleur que je me fis en tombant.

Interrogée si la blessure fut grave,

Elle répond qu'elle l'ignore, mais que ce qu'elle sait, c'est qu'elle fut deux ou trois jours sans pouvoir boire ni manger; mais qu'enfin elle fut consolée par sainte Catherine, qui lui ordonna de se confesser et de remercier Dieu de ce qu'elle ne s'était point tuée; qu'au reste les gens de Compiègne auraient secours avant la Saint-Martin d'hiver; et que sur cette consolation elle se prit à recommencer à manger, et bientôt fut guérie.

Interrogée si ses voix lui ont dit qu'elle serait délivrée des mains des Anglais,

Elle répond que ses voix lui ont dit : — Prends tout en patience, et ne t'inquiète pas de ton martyre, c'est le chemin du paradis.

Interrogée si, depuis que ses voix lui ont fait cette promesse, elle croit effectivement qu'elle ira en paradis et ne sera point damnée en enfer;

Elle répond qu'elle le croit aussi fermement que si elle était déjà au royaume des cieux; et comme on lui disait que cette promesse qu'elle avait reçue était d'un grand poids, elle répond qu'elle la tient en effet pour son plus grand trésor.

Interrogée si, après une telle révélation, elle croit être dans la grâce de Dieu,

Elle répond : — Si je n'y suis pas, je prie Dieu de m'y mettre; si j'y suis, je prie Dieu de m'y conserver.

C'était ainsi que Jehanne répondait; c'était ainsi que la jeune fille, après être passée de la foi à l'héroïsme, passait de l'héroïsme au martyre; car, si saintes que fussent ses réponses, si éclatante que fût son innocence, elle était d'avance condamnée.

Cependant on n'osait point parler de mort, car toutes ces accusations de sorcellerie et d'impiété avaient été successivement écrasées sous les pieds de la jeune fille. Dès le commencement du procès, on avait introduit dans sa prison un misérable, nommé Loyseleur, lequel s'était

donné pour prêtre lorrain, persécuté et martyr comme elle, lequel l'avait plusieurs fois entendue en confession, tandis que le comte de Warwick et le duc de Bedfort écoutaient, cachés derrière une tapisserie. Mais la confession de Jehanne était celle d'un ange : on n'avait rien pu surprendre par ce moyen; il avait donc fallu y renoncer, et un matin l'infâme espion de Jehanne était sorti de la prison pour n'y plus rentrer.

On avait envoyé prendre des informations à Domremy, dans le pays de Jehanne, et tout le pays avait répondu d'une seule voix que Jehanne était une sainte.

On avait appelé de savants docteurs en médecine et de vénérables matrones, et ils avaient déclaré à l'unanimité que Jehanne était vierge; il n'y avait donc point à dire que Jehanne avait conclu un pacte avec le démon, puisque le rituel dit positivement que le démon ne peut pactiser avec une vierge.

Tous les chefs d'accusation, détruits les uns après les autres, s'étaient donc réfugiés dans quelques misérables subtilités : *elle refusait de se soumettre à l'Église et elle continuait à porter des habits d'homme.*

Son refus de se soumettre était un piége où l'avaient fait tomber ses juges : on lui avait fait une si subtile distinction de l'église triomphante dans le ciel et de l'église militante sur la terre, que, malgré sa lucide et prompte conception, elle n'y avait rien compris. D'ailleurs ce misérable prêtre, qu'elle croyait toujours un homme de Dieu, et dont elle déplorait la perte chaque jour, lui avait persuadé que se soumettre à l'Église, c'était reconnaître un tribunal composé entièrement de ses ennemis.

Quant à son obstination à conserver les habits d'homme, elle s'explique tout naturellement : plusieurs fois Jehanne, belle et jeune, avait été en butte aux violences de ses gardiens, que l'on disait même encouragés par le duc de Bedfort, et elle croyait sa chasteté mieux défendue par des habits d'hommes que par des vêtements de femme.

Cependant plusieurs des juges avaient des remords sur la manière dont ils voyaient la procédure se dérouler, et l'un d'entre eux, pressé par la voix de sa conscience, suggéra à Jehanne, en plein tribunal, l'idée de se soumettre au concile général de Bâle, qui était alors assemblé.

— Qu'est-ce qu'un concile général ? demanda Jehanne.

— C'est une congrégation de l'Église universelle, lui répondit frère Isambart, et vous y trouverez autant de docteurs de votre parti que du parti des Anglais.

— Oh ! dans ce cas, messieurs, s'écria Jehanne, soyez témoins que non-seulement je m'y soumets, mais encore que je le réclame.

— Taisez-vous donc ! de par le diable ! interrompit alors l'évêque ; puis se tournant vers le notaire apostolique : — Je vous défends, lui dit-il, d'insérer cette demande au procès-verbal.

— Hélas ! répondit la jeune fille avec cet accent de triste résignation qui ne l'abandonna point un instant, vous écrivez tout ce qui est contre moi, et vous ne voulez rien écrire de ce qui est pour.

A la porte du tribunal, le comte de Warwick attendait frère Isambart ; en l'apercevant il s'approcha de lui la main levée ; mais réfléchissant au danger qu'il encourait en frappant un ecclésiastique, il baissa la main ; puis, d'une voix qui avait conservé toute la menace de son geste :

— Pourquoi, lui-dit-il, as-tu soufflé ce matin cette méchante ? Par la mort-Dieu ! vilain, si je m'aperçois encore que tu veuilles l'avertir pour la sauver, je te ferai jeter dans la Seine.

Les interrogatoires terminés, les juges se rassemblèrent, le 12 mai, chez l'évêque de Beauvais ; là, comme ils n'osaient assumer sur eux seuls la responsabilité d'un jugement aussi inique que celui auquel Jehanne était destinée, ils rédigèrent douze articles inexacts et mensongers qu'ils envoyèrent, sous forme de mémoire à consulter, et sans

même nommer l'accusée, à l'Université de Paris, au chapitre de Rouen, aux évêques de Coutances, d'Avranches et de Lisieux, et à cinquante ou soixante docteurs qui avaient été assesseurs dans le procès. La réponse fut que : « L'accusée avait cru légèrement ou orgueilleusement à des apparitions et révélations qui venaient sans doute du malin esprit, qu'elle blasphémait Dieu en soutenant que Dieu lui ordonnait de porter l'habit d'homme, et qu'elle était hérétique en refusant de se soumettre à l'Église. »

Pendant toute cette enquête, Jehanne tomba malade; alors l'ordre arriva d'avoir d'elle les plus grands soins, et les meilleurs médecins de Paris furent envoyés pour la traiter. — Pour l'empire du monde, disait le comte de Warwick, le roi ne voudrait pas qu'elle mourût de mort naturelle; il l'a achetée assez cher pour en faire ce qu'il en veut, et il entend qu'elle soit brûlée vive.

Jehanne guérit, comme le désirait le roi d'Angleterre; et comme elle pouvait, avec toutes les fatigues de corps et d'esprit qu'elle endurait, tomber une seconde fois malade et ne s'en plus tirer aussi heureusement, on pressa la sentence, et la sentence fut rendue : c'était, selon l'habitude des jugements ecclésiastiques, une déclaration faite à l'accusée qu'elle était retranchée de l'Église comme un membre corrompu, et qu'elle était livrée à la justice séculière. Cependant les conseillers avaient ajouté que, dans le cas où l'accusée consentirait à se rétracter et renoncerait à ses habits d'homme, ils engageaient les juges à modérer la peine en ce qui touchait la mort ou la mutilation.

Mais ce n'était pas chose facile que de faire reconnaître à l'inspirée que les révélations qu'elle continuait d'avoir, et qui seules lui donnaient la force qui la soutenait, lui venaient du démon et non pas de Dieu. On essaya d'abord de vaincre ce que l'on appelait son obstination par la peur de la torture. En conséquence, l'évêque de Beauvais se rendit à la prison avec le bourreau et les instruments de la question. On annonça alors à Jehanne que si elle ne

voulait pas abjurer et reconnaître ses hérésies, on allait la mettre à la gêne; en même temps le bourreau préparait le chevalet. Jehanne, en voyant ces préparatifs, devint très-pâle; mais sa constance ne fut point une seule minute ébranlée, et se retournant vers l'évêque : — Faites, lui dit-elle; mais je vous préviens que le mal qui sera fait à mon corps et à mon âme retombera sur votre âme et sur votre corps. Une pareille menace, comme on le comprend bien, n'était point capable d'arrêter son persécuteur; mais comme Jehanne était encore très-faible de la maladie qu'elle venait de faire, le médecin déclara qu'il était possible que l'accusée mourût dans les tourments.

Comme cette mort était le malheur que redoutaient le plus les Anglais, et que Pierre Cauchon répondait pour ainsi dire de Jehanne sur sa tête, on eut alors recours à ce misérable prêtre nommé Loyseleur, que l'on avait déjà introduit dans sa prison, sans qu'il eût rien pu tirer de Jehanne que l'on trouvât moyen de retourner contre elle. Il se glissa dans le cachot de Jehanne et prétendit avoir séduit le geôlier par ses prières. Jehanne le reçut comme son libérateur spirituel, et le misérable lui donna le conseil de se soumettre à tout ce qu'en exigeait d'elle, lui répondant que, sa soumission faite, elle passerait immédiatement des chaînes des Anglais aux mains de l'Église. Jehanne combattit, toute une nuit, les sophismes de ce misérable avec la logique lucidité de son esprit; mais enfin, croyant que c'était par dévouement qu'il lui donnait ce conseil, et, humiliant son ignorance devant la sagesse de celui qu'elle regardait comme l'homme de Dieu, elle promit de faire tout ce qu'on voudrait.

En conséquence, dès le surlendemain de cette promesse, c'est-à dire le 24 mai 1431, Jehanne fut tirée de sa prison et conduite sur la place du Cimetière de Saint-Ouen pour y entendre sa sentence. Deux échafauds y avaient été dressés : l'un pour l'évêque de Beauvais, le vice-inquisiteur, le cardinal de Winchester, l'évêque de Noyon, l'évêque

de Boulogne et trente-trois assesseurs ; l'autre pour Jehanne et Guillaume Érard, qui était chargé de la prêcher ; au pied de l'échafaud était le bourreau avec sa charrette tout attelée, et prêt, en cas de refus, à conduire Jehanne sur la place du Marché-Vieux, où le bûcher l'attendait. Toutes choses, comme on le voit, étaient prévues ; et, le cas échéant, il n'y avait pas de retards à craindre.

Tout le peuple de Rouen semblait divisé en deux parties : l'une qui attendait Jehanne sur la place du Cimetière, l'autre qui l'attendait à la porte de sa prison et dans les rues où elle devait passer. Cette dernière portion se mit à sa suite à mesure qu'elle avançait, de sorte qu'en arrivant sur la place, comme déjà elle était presque pleine, l'encombrement devint tel que l'on fut obligé de faire ouvrir un chemin jusqu'à l'échafaud à coups d'épée et à coups de pique.

A peine Jehanne fut-elle montée sur l'échafaud, que Guillaume Érard prit la parole, et essaya de l'écraser sous le poids d'un discours tout rempli non-seulement d'accusations, mais d'insultes. Jehanne écouta toute cette diatribe avec sa résignation ordinaire et sans répondre un seul mot, paraissant tellement absorbée dans une prière mentale, qu'on eût dit qu'elle n'entendait même pas les paroles de l'orateur. Cette insensibilité apparente exaspéra Guillaume Érard, et, lui posant la main sur l'épaule : — C'est à toi, s'écria-t-il en secouant la jeune fille, c'est à toi, Jehanne, que je parle ; et c'est non seulement à toi, mais c'est à ton roi, et je dis que ton roi est schismatique et hérétique ! Mais à ces mots, Jehanne se releva pour défendre encore avec la parole celui qu'elle avait défendu du glaive, et qui en récompense l'avait si lâchement abandonnée. — Par ma foi, et révérence gardée, s'écria-t-elle, je vous ose bien dire et bien jurer sur la peine de ma vie, que ce roi que vous insultez est le plus noble chrétien parmi les chrétiens, celui qui aime le mieux la foi et l'Église, et qui par conséquent n'est point tel que vous le dites.

— Faites-la taire ! faites-la taire ! crièrent alors ensem-

ble et d'une seule voix, s'adressant à l'appariteur Massieu, l'évêque de Beauvais et Guillaume Érard.

Alors l'appariteur se leva, força Jehanne à s'asseoir, et, prenant la cédule d'abjuration, il la lut tout haut ; et, cette lecture finie, il étendit la cédule vers Jehanne en lui criant : — Abjure !

— Hélas ! répondit Jehanne, je ne sais ce que vous voulez dire en m'ordonnant d'abjurer.

— Alors expliquez-lui ce que c'est ! cria l'évêque, et surtout dépêchons.

L'appariteur s'approcha alors de Jehanne ; c'était celui qui était chargé d'accompagner les criminels en prison, au tribunal et à l'échafaud ; et cependant cet homme, en voyant la candeur et la résignation de Jehanne, se sentit touché d'une profonde compassion pour elle. Il lui donna donc le conseil, au lieu d'abjurer, de s'en rapporter à l'Église universelle.

Jehanne se leva alors, et d'une voix douce, mais ferme :

— Je m'en rapporterai, dit-elle, à l'Église universelle pour savoir si je dois abjurer ou non.

— Abjure sans condition, abjure à l'instant même, s'écria Guillaume Érard, ou, par le Dieu du ciel, je te jure que ce jour est ton dernier jour, et qu'avant la nuit tu seras brûlée.

Jehanne, à cette menace, pâlit et frissonna ; puis l'on vit couler deux grosses larmes sur ses joues : elle était au bout de ses forces, le héros faisait place à la femme.

— Eh bien ! dit-elle en éclatant en sanglots, je déclare que je m'en rapporte sur le tout à mes juges et à notre sainte mère la sainte Église.

— Alors, signe, dit Guillaume Érard en lui présentant un papier qu'il prit des mains de Laurent Callot, secrétaire du roi d'Angleterre.

— Qu'est cela ? demanda la jeune fille.

— L'acte d'abjuration qu'on vient de te lire, et par lequel tu promets de ne plus porter d'armes, de laisser

croître tes cheveux, et de renoncer aux habits d'homme.

— Mais, dit Jehanne en hésitant, celui que l'on vient de me lire me semblait plus court que celui-ci.

— Non, c'est le même, dit Guillaume Érard ; et mettant une plume dans la main de Jehanne et la main de Jehanne sur le papier : — Signe, lui dit-il, signe à l'instant même, ou sinon... Il appela le bourreau, qui, poussant son cheval en arrière, fit reculer sa charrette jusqu'à l'échafaud,

— Hélas! dit Jehanne d'Arc, Dieu est témoin que je suis seule ici contre vous tous et que si vous me trompez, c'est bien infâme!

A ces mots, elle leva les yeux au ciel comme pour demander un dernier conseil à Dieu ; puis, laissant retomber sa tête sur sa poitrine, elle fit une croix en poussant un soupir. C'était, comme on s'en souvient, la seule signature qu'elle sût tracer.

Mais cette abjuration qui infamait Jehanne, en avouant que tout ce qu'elle avait fait était fait contre le conseil et la volonté de Dieu, et à la suggestion des mauvais esprits, car bien véritablement, comme avait cru s'en apercevoir Jehanne, on lui avait fait signer une cédule différente de celle qu'on lui avait lue ; cette abjuration, dis-je, sauvait sa vie ; car la consultation disait qu'au cas où l'accusée abjurerait, se laisserait pousser les cheveux et reviendrait à ses habits de femme, on implorerait pour elle toute la miséricorde de ses juges. Au moment où Jehanne abjura, une grande clameur s'éleva donc dans la foule, joyeuse parmi les Français qui voyaient Jehanne sauvée, menaçante parmi les Anglais qui voyaient Jehanne échapper à la mort.

Alors l'évêque de Beauvais se leva et imposa silence à toute cette multitude agitée de sentiments si divers, en faisant signe qu'il allait lire la sentence. Nous la rapportons ici textuellement.

« *In nomine Domini, amen.*

» Tous les pasteurs de l'Église, qui ont soin et désir de

conduire le peuple de Dieu, doivent loyalement et diligemment prendre garde que le diable, par ses arts subtils, ne séduise et ne déçoive par ses fraudes les brebis de Jésus-Christ, ce à quoi il travaille sans cesse; ce pourquoi il est nécessaire par grande diligence de résister aux fausses et déloyales entreprises; comme toi, Jehanne, dite vulgairement la Pucelle, as été circonvenue de plusieurs erreurs en la foi de Jésus-Christ, sur quoi tu as été appelée en jugement, vus par nous tous les points et articles de ton procès, les confessions, réponses et assertions par toi faites et dites, et tout le procès vu et délibéré par les maîtres et docteurs de la Faculté de théologie de Paris, et plusieurs prélats et docteurs ès-droits, tant en droit canon qu'en droit civil, étant dans cette ville de Rouen, par lesquels tu as été charitablement et longuement admonestée; nonobstant lesquelles monitions et remontrances tu as témérairement péché à bouche ouverte; par quoi, afin que tu fasses pénitence salutaire, nous t'avons condamnée et condamnons, par sentence définitive, à chartre perpétuelle, avec le pain de douleur et l'eau de tristesse, afin que tu pleures tes péchés, et que désormais tu n'en commettes plus, sauf toutefois notre grâce et modération si tu te conduis à l'avenir de façon à la mériter. »

Après la lecture de cette sentence, Guillaume Érard se leva de nouveau et cria trois fois : « O France! France! tu as été séduite par une femme qui t'a faite hérétique! »

Mais Jehanne se leva, et d'une voix forte :

— Ce n'est point vrai, dit-elle, ce n'est point vrai; dites cela de moi si vous le voulez, mais non point de la France qui est un saint royaume.

— Taisez-vous, lui cria-t-on, taisez-vous, Jehanne, car il n'y a pas si long-temps déjà que l'on vous a fait miséricorde qu'on ne puisse revenir là-dessus.

— Eh bien! alors, dit Jehanne, comme la chose a été convenue, que l'on me tire donc des mains des Anglais, et que l'on me mène dans les prisons de l'Église.

Mais, sans écouter cette réclamation, fondée cependant sur une promesse positive, Jehanne fut reconduite dans la grosse tour. Elle y fut bientôt suivie par le vicaire de l'inquisition, et par plusieurs de ses juges qui venaient pour lui faire sentir le prix de la grâce qu'elle avait reçue, et pour lui signifier d'abandonner ses habits d'homme. Jehanne répondit avec humilité qu'elle était prête à obéir en tout à la teneur du jugement. En conséquence, on lui apporta un ballot contenant des habits de femme. Jehanne demanda à rester seule, et les revêtit; alors les Anglais rentrèrent, et l'attachèrent à un poteau situé au milieu de sa prison, par une chaîne qui lui ceignait le milieu du corps : la nuit, deux chaînes fixées au pied de son lit devaient répondre d'elle; en outre, elle était gardée par cinq soldats dont trois ne devaient point quitter l'intérieur de son cachot et dont deux veil'aient à la porte.

Cependant le but des Anglais n'était point rempli. Ce n'étaient point des tortures qu'ils voulaient, c'était sa mort : aussi, en sortant de son cachot, le comte de Warwick exprima toute sa colère à Pierre Cauchon, et lui dit que le roi d'Angleterre souffrait un si grand dommage de ce que Jehanne n'était point livrée au supplice, qu'il s'en prendrait certainement à lui de la douceur du jugement.

— Et, au nom de Dieu, soyez donc tranquille, répondit l'évêque; elle n'est point sauvée encore, et nous la retrouverons bien.

En effet, cette occasion, si impatiemment attendue, ne tarda point à se présenter. Jehanne enfermée, comme on l'a dit, dans son cachot avec trois de ses gardiens, eut, la nuit même de son abjuration, à se défendre contre leur violence. Prévoyant que les hommes dont elle savait devoir tout craindre se porteraient contre elle à quelque attentat de ce genre, elle s'était couchée tout habillée, afin de se mieux défendre. Néanmoins, comme ses habits d'homme, dans le cas où elle aurait à renouveler une pareille lutte, lui parurent de meilleurs gardiens de sa chasteté que ses

vêtements de femme, pendant que ses gardiens, fatigués de la lutte désespérée qu'elle avait soutenue, s'étaient endormis, elle descendit de son lit, reprit les habits d'homme que, dans cette intention, sans doute, on avait laissés à sa portée, de sorte que le lendemain, lorsqu'on rentra dans sa prison, le premier qui l'aperçut poussa un cri de joie en appelant les autres : Jehanne avait manqué au serment qu'elle avait fait de ne plus quitter ses habits de femme; Jehanne avait par conséquent mérité la mort.

Aussitôt l'évêque de Beauvais, prévenu de cette infraction, à laquelle il était tout préparé, accourut à la prison, et, malgré la déclaration de Jehanne, qui prouvait que la crainte seule d'un malheur qu'elle redoutait plus que la mort avait pu la déterminer à ce sublime parjure, malgré les traces de la lutte que conservaient son visage déchiré et ses bras meurtris, il dressa procès-verbal de sa désobéissance; ce procès-verbal terminé, il sortit joyeusement de la prison, et, rencontrant sur l'escalier le comte de Warwick : — Allons, allons, comte, lui dit-il, faites bonne chère, tout est fini!

Le lendemain, Jehanne fut conduite de nouveau au tribunal : interrogée sur les causes qui l'avaient amenée à désobéir à l'Église, elle raconta tout, mais on se garda bien de consigner cette déclaration à l'interrogatoire, car le simple exposé des faits rejetait tout le crime sur ses ennemis. Alors ce fut Jehanne qui, forte de son innocence, apostropha ses juges. — Si j'eusse été dans la prison ecclésiastique et gardée par des gens d'église, dit-elle, rien de tout cela ne serait arrivé, et je ne serais pas maintenant misérable comme je le suis. Mais, de tout ce qui m'arrive, j'en appelle devant Dieu, le grand juge des torts et des injustices que l'on me fait.

Néanmoins, tout ce que pouvait dire Jehanne était inutile; sa mort était résolue et sa prétendue désobéissance n'était que le prétexte sur lequel ses meurtriers s'appuyaient : aussi, le mercredi 31 mai, après une délibéra-

tion dans laquelle il fut reconnu que Jehanne, obstinée en ses erreurs qu'elle était, avait, par malice et obstination diabolique, faussement montré des signes de repentir et de pénitence; qu'elle avait abusé du saint et divin nom de Dieu, blasphémé damnablement en se montrant incorrigible hérétique, qu'elle était retombée enfin en hérésie et en erreur, ce qui la rendait indigne de toute miséricorde, la sentence suivante fut rendue. Huit jours s'étaient écoulés entre la sentence provisoire et la sentence définitive, et, comme on le voit, les Anglais, soutenus par la présence de Pierre Cauchon, n'avaient pas eu trop long-temps à prendre patience.

« *In nomine Domini, amen.*

» Nous, Pierre, par la misération divine, évêque de Beauvais; et nous, frère Jehan Magistri, vicaire de l'inquisiteur de la Foi, compétent en cette partie :

» Comme toi, Jehanne, dite la Pucelle, as été retrouvée par nous être retombée en diverses erreurs et crimes de schisme et idolâtrie, d'invocation du Diable et de plusieurs autres méfaits, et que, pour ces causes et par juste jugement, nous t'avions déjà déclarée schismatique et idolâtre : toutefois, parce que l'Église ne ferme jamais ses bras à ceux qui veulent retourner à elle, nous estimâmes que de pleine pensée et de bonne foi tu t'étais retirée de toutes pareilles erreurs dans lesquelles tu avais voué, juré et promis publiquement de ne jamais retomber ni en aucune autre hérésie, mais, au contraire, demeurer dans l'union catholique et la communion de notre Église et de notre saint-père le pape, comme il est contenu en une cédule signée de ta propre main; toutefois et derechef tu es retombée, comme le chien qui a coutume de retourner à son chenil. Pour cette cause, nous te déclarons avoir encouru les sentences d'excommunication que tu avais d'abord méritées, et être retombée en tes erreurs précédentes. Pourquoi nous te déclarons hérétique, et par cette séance,

séants en siége et tribunal de justice, en cet écrit déclarons que, comme un membre pourri, nous t'avons déboutée et rejetée de l'unité de l'Église, et t'avons livrée à la justice séculière, laquelle nous prions de te traiter doucement et humainement, soit en perdition de vie, ou d'aucuns membres. »

Le même jour, vers les onze heures du matin, cette sentence mortelle fut lue à Jehanne.

CHAPITRE XII.

LE MARTYRE.

Jehanne écouta la lecture du jugement avec assez de calme. Depuis sept mois qu'elle était aux mains des Anglais, ses geôliers lui avaient fait subir de si atroces tortures, que souvent elle avait invoqué cette mort qui arrivait enfin, et qui d'ailleurs lui avait été plusieurs fois prédite par ses voix. Mais le genre de cette mort n'était point spécifié dans la sentence; Jehanne demanda donc à quel supplice elle était réservée, et on lui répondit que c'était au supplice du feu.

A cette déclaration, Jehanne perdit toute sa force; elle n'avait rien tant redouté que le supplice auquel elle était enfin condamnée, et dans la crainte duquel elle avait encouru la colère de ses voix en abjurant. Habituée à la guerre et à voir luire l'épée au milieu de ses sanglantes mêlées, elle ne craignait point le fer, car il lui semblait que c'était encore mourir sur un champ de bataille que de mourir frappée du glaive ou de la hache. Mais mourir par le feu, par ce supplice si lent, si cruel, si infamant, c'était plus que toute sa résignation n'en pouvait supporter.

— Hélas! hélas! s'écria-t-elle, réduire en cendre mon corps qui est pur et qui n'a rien de corrompu; j'aimerais

sept fois mieux qu'on me coupât la tête. Ah! si, comme je le demandais, j'eusse été gardée par des gens d'église, tout cela ne serait point advenu.

En ce moment, Pierre Cauchon entra dans sa prison avec plusieurs juges.

— Évêque, s'écria Jehanne, évêque, je meurs par vous; mais c'est une lourde charge que vous avez prise, entendez-vous bien, que de me faire mourir d'une si cruelle mort!

Puis se retournant vers un des assesseurs :

— Oh! maître Pierre, ajouta-t-elle, où serai-je aujourd'hui?

— N'avez-vous point bonne espérance en Dieu? demanda celui-ci.

— Oh! si fait, reprit-elle, Dieu aidant, j'espère bien aller dans le paradis; mais y aller par ce chemin de flammes. ... Mon Dieu! mon Dieu!

— Ayez bon courage, Jehanne, reprit le même assesseur qui lui avait déjà parlé.

— Il me semble que je l'aurais, répondit Jehanne, si l'on me donnait un bon prêtre pour me confesser. Mon Dieu, messieurs, est-ce que vous me refuserez un prêtre?

Les juges se consultèrent entre eux, et il fut convenu qu'on lui en enverrait un. Jehanne, en apprenant cette bonne nouvelle, les remercia grandement, et demanda si ce ne pourrait pas être frère Loyseleur : car elle ignorait toujours que cet homme fût un traître et qu'il eût si fort contribué à sa mort. Mais il était revenu à l'évêque que Loyseleur était tombé dans le repentir à la suite d'une vision qu'il avait eue, et qu'il avait cherché une ou deux fois à pénétrer dans la prison de Jehanne pour lui tout avouer. De sorte qu'on répondit à la jeune fille que ce qu'elle demandait là était impossible, et qu'on lui en enverrait un autre. Sur ce refus, Jehanne n'insista point davantage, et pria qu'on la laissât seule pour qu'elle pût se mettre en prière.

Au moment du martyre, les juges s'étaient laissé toucher eux-mêmes, peut-être par la propre crainte, il est vrai, de cette terrible responsabilité que Jehanne avait appelée sur leur tête; mais enfin, quelle que fût la cause qui les poussât à cette bonne pensée, ils lui envoyèrent, pour l'assister dans ses derniers moments, trois hommes qui, pendant les débats, s'étaient constamment montrés pour elle : c'étaient l'appariteur Massieu, l'assesseur La Pierre et frère Martin Ladvenu.

Aussitôt que Jehanne les aperçut : — Mes pères, dit-elle, vous savez que mes juges ont eu pitié de moi et qu'ils me permettent de me confesser.

— Ils font plus encore, ma fille, répondit Martin Ladvenu en s'approchant d'elle, ils permettent que je vous donne la communion.

— Alors béni soit Dieu, dit Jehanne; car il y a sept mois passés que je n'ai reçu le précieux corps de Notre-Seigneur-Jésus-Christ.

A ces mots elle se mit à genoux où elle était, car la chaîne qui lui ceignait le corps ne lui permettait pas de s'éloigner de son poteau. Martin Ladvenu prit un siége et s'approcha d'elle; alors, comme elle vit que les deux autres assistants se retiraient dans un angle de la prison, elle demanda s'ils n'étaient point prêtres; et lorsqu'on lui eut répondu que oui, elle les pria d'approcher, disant qu'elle était si sûre de son innocence et de la miséricorde de Dieu, qu'elle se confesserait devant toute la terre.

En effet, en écoutant cette confession sublime, où Jehanne n'avait qu'à raconter une vie de pureté, de dévouement et de torture, qui enfin allait être terminée par le supplice le plus horrible que les hommes eussent inventé pour les plus grands criminels, c'étaient les auditeurs qui pleuraient, tandis qu'à mesure qu'elle se rapprochait de la mort, et par conséquent de Dieu, la victime semblait recevoir de la miséricorde céleste la force dont elle avait si grand besoin.

Après la confession, le Saint-Sacrement fut apporté sur une patène couverte d'un voile, sans cierge, étole ni surplis, et l'on prononça pendant toute la communion la litanie des agonisants *Orate pro eâ*, priez pour elle.

A deux heures, Jehanne, qui avait continué de prier, assistée de frère Martin Ladvenu, entendit le bruit de la charrette, les cris des Anglais qui l'accompagnaient, et cette lente et sourde rumeur de la foule, qui monte incessante et profonde comme le bruit de la marée. Elle comprit que le moment était arrivé, et se leva la première. En ce moment ses gardiens entrèrent, et on lui détacha la chaîne qui lui ceignait le corps; aussitôt deux autres lui apportèrent des habits de femme que Jehanne revêtit humblement et chastement dans le coin le plus obscur de sa prison; puis alors on lui lia les mains, et on lui passa à chaque jambe un anneau de fer : les deux anneaux étaient réunis par une chaîne.

Jehanne descendit, appuyée sur le bras de l'appariteur Massieu et de frère Martin Ladvenu; l'assesseur La Pierre marchait devant elle pour la préserver, autant qu'il était en lui, des insultes des Anglais. Arrivée à la porte, au milieu des cris, des injures et des huées qui la saluèrent, Jehanne entendit une voix qui priait et qui suppliait : elle se retourna du côté par lequel venait cette voix, et vit maître Loyseleur qui se débattait au milieu des gardes; poussé par ses remords, il voulait monter sur la charrette infâme et obtenir, à quelque prix que ce fût, le pardon de Jehanne; mais les Anglais, qui savaient son intention et qui craignaient qu'une pareille confession ne soulevât la pitié de la multitude en faveur de l'accusée, et ne causât quelque émeute, le retinrent de force. Mais à peine la charrette fut-elle en marche, qu'il leur échappa et se mit à suivre le tombereau en criant : — Grâce! Jehanne, miséricorde! Jehanne, Dieu m'accorde longue vie pour expier mes péchés par une pénitence égale à mon crime. Grâce! grâce!

Jehanne ignorait ce que cela voulait dire ; car, ainsi que nous l'avons dit, elle croyait ce malheureux un saint et digne prêtre. Frère Martin lui raconta alors ce qu'il en était, et comment elle avait été trahie par cet homme. Aussitôt elle se leva, et d'une voix forte : — Frère Loyseleur, dit-elle, je vous pardonne ; priez Dieu pour moi. Le prêtre alors tomba la face contre terre, tellement abîmé dans les remords qu'il se voulait faire écraser par les chevaux des Anglais qui escortaient Jehanne, et qu'il le fallut emporter, tant son aveu public causait déjà d'émotion dans la multitude.

La charrette était accompagnée de huit cents Anglais armés de toutes pièces, qui, si nombreux qu'ils fussent, avaient grand'peine à faire ouvrir un passage, tant la foule était nombreuse et serrée. Aussi Jehanne mit-elle près d'une heure et demie à aller de la tour à la place du Vieux-Marché. En y arrivant elle s'écria : —Oh ! Rouen, Rouen, est-ce ici que je dois mourir !

Trois échafauds étaient dressés sur cette place : l'un pour les juges et les assesseurs, l'autre pour Jehanne, le troisième enfin pour le supplice. A la vue du bûcher, Jehanne pâlit et détourna la tête ; mais son confesseur lui donna le crucifix à baiser, et Jehanne reprit assez d'assurance pour relever le front et pour regarder le bûcher.

Arrivée au pied de l'échafaud où elle devait entendre la sentence, elle descendit par le derrière de la charrette, dont on ôta les planches, et monta les degrés, soutenue par Martin Ladvenu ; La Pierre et Massieu restèrent au bas.

A peine fut-elle parvenue à l'endroit qui lui était destiné que le prêtre Misi commença contre elle un discours qui contenait plus d'injures qu'elle n'en avait jamais reçu des Anglais. Jehanne parut ne pas entendre, et pria et baisa le Christ tout le temps qu'il dura. Enfin le prédicateur termina sa longue diatribe par ces mots : — Allez en paix, l'Église ne peut plus vous défendre et vous remet

entre les mains séculières. L'évêque prit alors la parole à son tour, et lut à Jehanne pour la seconde fois le jugement que le greffier lui avait déjà lu une première.

Dès que Jehanne l'eut entendu prononcer, elle se jeta à genoux, adressant à Dieu notre rédempteur les plus dévotes prières, et demandant à tous les assistants, de quelque état et condition qu'ils fussent, tant du parti anglais que du parti français, merci très-humblement, les requérant avec larmes, et en étendant ses mains liées vers eux, qu'ils priassent pour elle. Pendant ce temps, le bailli ordonnait au bourreau de s'emparer de la patiente et de la conduire au bûcher; mais le bourreau lui-même, attendri par cette grande foi que Jehanne laissait voir, prolongeait ses préparatifs pour lui laisser le temps de faire ses dévotions; et elle les faisait avec une telle ardeur, dit la chronique, que les juges, prélats et autres assistants furent provoqués à grands pleurs et larmes, et que plusieurs Aglais confessaient et reconnaissaient le nom de Dieu en voyant celle qu'on leur avait représentée comme hérétique faire une si pieuse fin.

Cependant il y en avait d'autres qui, loin d'être émus de ce spectacle, n'en recevaient comme impression qu'une grande impatience de le voir terminé, tant ils craignaient toujours quelque sédition dans la ville. Aussi plusieurs soldats et capitaines criaient-ils : — Pourquoi tant de façons et tant de longueurs? donnez-nous-la, et nous en aurons bientôt fini avec elle. Parmi toutes ces voix, celles de deux ou trois juges impatients se faisaient entendre, criant : — Allons, prêtre ; allons, bourreau, dépêchons-nous! Avez-vous donc envie de nous faire dîner ici ?

Il n'y avait plus moyen de retarder : les gardes se saisirent d'elle, lui mirent sur la tête une mitre sur laquelle étaient écrits ces mots : *Hérétique, relapse, apostate et idolâtre*, et la traînèrent du côté du troisième échafaud. Arrivée au pied du bûcher, ils la jetèrent dans les mains du bourreau en lui criant : —Fais ton office. Quant

à Jehanne, elle se retourna vers maître Martin, lui tendant les bras et lui disant : — Mon père, je vous en supplie, ne m'abandonnez pas.

Le digne homme n'avait point besoin de cet appel, et il avait suivi Jehanne; et comme l'échafaud était très-élevé, afin que tout le monde pût la voir mourir, il l'aida à y monter, ce qui était difficile à cause des chaînes qui lui attachaient les jambes. Enfin le bourreau et le prêtre la soulevèrent dans leurs bras, tandis qu'un aide-bourreau l'attirait à lui par-dessous les épaules. Maître Martin monta après elle, et le bourreau monta le dernier.

Alors, avec l'aide de son valet, il l'attacha par le milieu du corps au poteau qui formait le centre du bûcher. Jehanne ne faisait aucune résistance, se laissant faire et se contentant de dire à haute voix : — Vous tous qui êtes ici et qui croyez en Dieu, priez Dieu pour moi! Enfin le bourreau en finit avec elle, et, redescendant suivi de son valet, il la laissa seule avec frère Martin sur le bûcher. La Pierre et Massieu étaient restés au bas et lui criaient : — Bon courage, Jehanne! bon courage, et Dieu t'assistera! Elle, elle répondait : — Merci, bonnes gens, merci.

En ce moment, le bourreau s'approcha du bûcher avec une torche, et comme aux quatre coins on avait amassé de la résine et autres matières combustibles, le feu y prit rapidement. Ce feu gagna avec une telle promptitude, que maître Martin, tout occupé de ses pieuses fonctions, ne s'aperçut pas qu'il s'approchait de lui. Ce fut Jehanae qui le remarqua et qui lui dit : — Au nom de Dieu! prenez garde, mon père ; la flamme va prendre à votre robe! Descendez, descendez vite, et montrez-moi toujours le crucifix jusqu'à ce que je meure!

En effet, le prêtre n'eut que le temps de descendre, car le feu gagnait avec une telle rapidité que les Anglais se plaignaient à cette heure que ce supplice, tant attendu et tant retardé, allât trop vite. En ce moment, on ne sait pourquoi, l'évêque eut le courage de descendre de son

échafaud et de s'avancer vers le bûcher. — Évêque, évêque! cria Jehanne, c'est par vous que je meurs, vous le savez bien! Puis, sentant déjà la chaleur de la flamme : — O Rouen, Rouen! s'écria-t-elle une seconde fois, j'ai bien peur que tu ne souffres de ma mort!

Alors la flamme continua de gagner, tandis que la fumée faisait un rideau entre la patiente et les spectateurs; mais, tant qu'on la put distinguer, on la vit les yeux levés au ciel et l'on entendit sa voix qui invoquait Dieu. Enfin la flamme succéda à la fumée; on entendit une dernière fois le mot de Jésus; puis un grand cri d'angoisse retentit : c'était l'*Eli, Eli, sabactani!* du Christ de la France.

A peine Jehanne fut-elle morte, que le bourreau s'avança vers maître Ladvenu, lui demandant s'il croyait que Dieu ne le punirait pas du mal qu'il avait fait à cette femme qu'il regardait, disait-il, comme une sainte. Maître Ladvenu essaya de le rassurer en lui disant qu'il n'était que l'instrument, et que Dieu saurait distinguer l'instrument qui avait frappé du bras qui l'avait conduit. Mais ce fut bien pis, lorsque le bourreau, montant sur l'échafaud, vit que malgré l'huile, le soufre et le charbon qu'il avait appliqués sur la poitrine de Jehanne, son cœur était resté intact, entier et plein de sang. C'était la première fois que cela lui arrivait depuis dix-neuf ans qu'il exerçait sa terrible profession.

Mais cette compassion que ressentait le bourreau avait encore atteint bon nombre d'autres personnes : au moment où le bourreau avait mis le feu au bûcher, plusieurs des assesseurs, et entre autres Houppeville Migot, Fabry, Riquier et Mauchon, avaient quitté leur place, et s'étaient retirés, disant qu'ils ne pouvaient supporter un pareil spectacle. Mauchon, qui était notaire apostolique, déclara même que jamais il n'avait versé tant de larmes pour aucun des malheurs qui lui étaient arrivés; et cela était si vrai, que d'une partie de l'argent qu'il avait reçu pour le procès il

acheta un missel dans lequel il ne cessa de prier pour Jehanne durant tout le reste de sa vie. Bien plus, au moment où la patiente expira, on entendit un chanoine de Rouen, nommé Jean de la Pie, qui disait : — Hélas! hélas ! mon Dieu, faites-moi la grâce à l'heure de ma mort de mettre mon âme dans le même lieu où est celle de Jehanne. Il n'y eut pas jusqu'au secrétaire du roi d'Angleterre, nommé Jehan Frappart, qui revint de l'exécution, pleurant d'une manière lamentable, et disant : — Malheur à nous! malheur à nous! nous sommes tous perdus; car on vient de brûler une sainte personne dont l'âme est dans la main de Dieu.

Mais le récit qui frappa le plus l'esprit de tous fut celui d'un Anglais qui haïssait tellement Jehanne, qu'il l'avait insultée dans sa prison, à ses interrogatoires et à sa première exposition, lui jetant des malédictions plus furieuses qu'aucun autre, et qui enfin avait dit que le jour où elle serait brûlée il apporterait un fagot au bûcher. En effet, il s'approchait de l'échafaud avec sa charge de bois, lorsque tout à coup les jambes lui manquèrent, et on le vit tomber à genoux, les mains étendues vers Jehanne, criant grâce, et prêt à s'évanouir. Aussitôt on accourut à lui, on le releva, et on lui demanda ce qu'il avait : alors il déclara hautement qu'au moment où Jehanne avait crié Jésus! il avait vu une colombe sortir du feu et monter au ciel, et qu'il avait la certitude que cette colombe était l'âme de la martyre.

Le même jour, le cardinal d'Angleterre, craignant que s'il restait quelques reliques de Jehanne ces reliques ne fissent quelque miracle, ordonna que le cœur resté intact lui fût remis, et que les cendres de son corps, mêlées à celles du bûcher, fussent jetées au vent du haut du pont, et emportées ainsi par la Seine vers l'Océan.

Et ces choses arrivèrent le trentième jour de mai 1431.

FIN.

APPENDICE

CONTENANT

UNE ANALYSE RAISONNÉE

DES

DOCUMENTS ANCIENS ET DE NOUVEAUX DOCUMENTS INÉDITS

SUR LA PUCELLE D'ORLÉANS,

PAR J.-A. BUCHON.

ANALYSE RAISONNÉE

DES DOCUMENTS ANCIENS

ET

DE NOUVEAUX DOCUMENTS INÉDITS

SUR JEANNE D'ARC.

No longer on Saint-Denis will we cry,
But Joan-la-Pucelle shall be France's saint.

SHAKSPEARE, 1re partie d'*Henry VI*, act. I,

Il n'est pas un seul épisode de nos annales qui excite autant d'admiration et d'intérêt que la courte histoire de l'arrivée de Jeanne d'Arc au camp français, de ses exploits, de ses vertus et de son supplice. Un événement aussi extraordinaire a donné lieu aux conjectures les plus opposées et souvent les plus étranges : les uns, partageant les idées du temps, l'ont crue véritablement inspirée de lumières surnaturelles, et ont vu en elle un instrument des desseins secrets de la Providence ; d'autres, moins disposés à croire à l'intervention directe de la divinité dans les choses humaines, n'ont regardé son enthousiasme que comme l'effet d'une exaltation de sentiments patriotiques et religieux, qui se confondaient dans cet esprit aussi simple que pur et élevé ; ceux-ci, toujours empressés à supposer de profondes

combinaisons dans les événements les plus spontanés, en font l'agent ou la dupe d'une vaste et profonde intrigue ourdie par les hommes d'état de la cour de Charles VII pour agir plus efficacement sur l'esprit des peuples ; un dernier, enfin, bâtit sur cette sublime histoire un doucereux roman d'amour, transforme la paysanne lorraine en une sœur de Charles VII, et, tout satisfait de cette ingénieuse découverte, en déduit à son aise l'explication des faits qui avaient offert les difficultés les plus insurmontables aux historiens moins hardis que lui.

De tous ceux qui ont parlé avec quelques détails de l'apparition de la bergère de Greux à la tête des hommes de cour et des guerriers de la France, apparition qui, sous quelque point de vue qu'on la considère, n'en a pas moins eu sur l'avenir du pays les conséquences les plus vastes et les plus importantes, Voltaire et Hume ont été, il faut l'avouer, ceux qui ont mis le plus de légèreté dans l'étude des faits et le moins d'esprit de critique dans leur discussion ; leur profond dédain pour toutes les superstitions humaines, et leur horreur pour tous les fléaux que l'ambition et la cupidité d'un côté, et l'ignorance de l'autre, avaient accumulés sur les peuples pendant les âges précédents, les ont rendus quelquefois injustes envers les hommes comme envers les choses, et trop souvent ils se sont refusés à reconnaître la vertu parce qu'elle se trouvait associée à un peu de déraison partielle, le bien parce qu'il était mêlé à un peu de mal. Nés à une époque où la raison humaine commençait à ressaisir son empire, ils ont voulu profiter de ce moment de succès pour lui assurer un triomphe durable, en anéantissant d'un coup et sans retour toutes les erreurs et les folies humaines. Ce qu'ils ont fait ne pouvait être fait peut-être que par eux, de cette manière et à ce temps. Nous, qui sommes arrivés après la victoire, nous sommes obligés aujourd'hui à plus d'impartialité, et le triomphe certain de la philosophie est la meilleure garantie de la modération et de l'esprit de justice des écri-

vains. Nous n'allons donc plus scruter les événements pour les combattre, mais bien pour les connaître. Nous voulons qu'on nous reproduise les faits tels qu'ils ont agi sur les hommes à chaque époque, et nous aimons à nous identifier pour quelques instants avec les erreurs et les préjugés, que nous combattrions le plus vivement si, à travers la poussière des tombeaux, ils venaient à se faire jour pour arriver jusqu'à nous.

Cet esprit de recherche, si avide et si indépendant, est ce qui convient particulièrement à l'époque dont je vais donner la chronique : le sublime s'y trouve à chaque instant mêlé au ridicule, l'ignorance, la superstition, l'héroïsme, l'amour de la patrie, s'y présentent tour à tour et souvent confondus; mais, comme dans un drame bien composé, il ne faut pas faire de retour sur le temps où l'on vit, pour ne rien perdre de l'intérêt que l'on prend à des temps si différents des nôtres.

Afin de rappeler plus constamment le lecteur au sentiment de l'époque à laquelle apparut Jeanne d'Arc, et le rendre, pour ainsi dire, contemporain de notre héroïne, je vais rechercher dans les monuments historiques du quinzième siècle, publiés et inédits, tout ce qui se rapporte à ce grand drame du salut de la France, en citant exactement les textes; et, pour donner plus de clarté et d'autorité à la narration ainsi qu'au développement de tous ces faits, je distribuerai ces divers matériaux sous neuf grandes divisions :

1. Enfance de Jeanne d'Arc.
2. Ses premières inspirations avant son départ de Greux.
3. Sa présentation au roi et son admission.
4. Ses services jusqu'au couronnement de Rheims.
5. Ses services après le couronnement, et sa prise à Compiègne.
6. Son emprisonnement et sa remise aux Anglais.
7. Son procès et ses interrogatoires.
8. Sa condamnation et son exécution.
9. La réhabilitation de sa mémoire.

I. ENFANCE DE JEANNE D'ARC.

« L'an mil quatre cent vingt neuf, il y avoit une jeune fille vers les marches de Vaucouleurs, native d'un village nommé Domp-Remy, de l'élection de Langres, qui est tout un avec le village de Greux, fille de Jacques d'Arc et d'Ysabeau sa femme, simple villageoise, qui avoit accoustumé aucunes fois de garder les bestes; et quand elle ne les gardoit, elle apprenoit à coudre, ou bien elle filoit. Elle estoit agée de dix sept à dix huit ans, bien compassée de membres et forte. » (Chronique de la Pucelle [1].)

« Elle est née dans un petit village appelé Dom-Remy et en Bassigny aux confins du royaume de France, sur la Meuse qui est là en Lorraine. Ses parents, comme on sait, étaient de bons et simples villageois. C'est dans la nuit de l'Épiphanie de Notre Seigneur, nuit où les fidèles ont coutume de se rappeler avec allégresse les actions du Christ, qu'elle vint au monde. Tous les habitants furent saisis d'une joie extraordinaire. Sans être instruits de la naissance de l'enfant ils couraient de tous côtés et se demandaient ce qu'il y avait de nouveau. Il y avait des cœurs brisés de joie. Bien plus les coqs, pour annoncer l'événement, firent entendre, non leur chant accoutumé, mais bien des sons qu'on n'avait jamais ouïs. Ils battirent des ailes pendant deux heures comme pour présager la gloire du nouveau-né. L'enfant grandissait. A sept ans, selon l'usage des laboureurs, ses parents l'employèrent à la garde des moutons. La jeune fille n'en perdit jamais un seul, soit qu'il eût pu être égaré, soit qu'il eût pu être dévoré par les loups. Quand elle était dans la maison de son père, tout y était si bien en sûreté, que celui-ci n'essuya jamais le moindre dommage, soit du pillage des ennemis, soit de la méchanceté des barbares. » (Lettre de Per-

[1] Édition du Panthéon, p. 428.

ceval, sieur de Boulourmack, adressée au duc de Milan, en date de Bourges 21 juin 1429 [1].)

» Interrogée de ses nom et surnom, respondit : que au lieu où elle avoit esté née, on l'appeloit Jehannette, et en France Jehanne ; et du surnom [2] n'en sçait rien.

» Interrogée du lieu de sa naissance, respondit : qu'elle avoit esté née en un village qu'on appeloit Domp Remy de Grue [3] ; auquel lieu de Grue est la principale église.

» Interrogée du nom de ses père et mère, respondit : que son père estoit nommé Jacques d'Arc et sa mère Isabeau.

» Interrogée où elle fut baptisée, respondit : que ce fut en l'église de Domp Remy.

» Interrogée qui fut ses parrains et marraines, respondit : que une femme nommée Agnès et une autre nommée Jehanne [4]; et un nommé Jehan Barent fut son parrain [5]. Dit outre : qu'elle avoit bien ouy-dire à sa mère qu'elle avoit d'autres parrains et marraines que les dessusdits.

» Interrogée qui fut le prestre qui la baptisa, respondit : que ce fut un nommé Jehan Nynet [6], ainsi comme elle croit.

» Interrogée si ledit Nynet vit encore, respondit : que ouy, ainsi comme elle croit.

» Interrogée quel age elle avoit, respondit : qu'elle avoit dix neuf ans environ. Et outre dit que sa mère lui apprint le *Pater noster*, *Ave Maria* et *Credo* et que autre personne que sa dite mère ne lui apprint sa créance. (Premier interrogatoire en séance publique le 21 février [7].)

[1] Vol. du Panthéon sur la Pucelle, p. 521.

[2] Le surnom de Pucelle.

[3] Greux.

[4] Les actes latins en désignent encore une troisième nommée Sibylle. V. Procès de Jeanne d'Arc publié par la Société de l'hist. de France, t. I, p. 46.

[5] Patrinorum vero unus vocabatur Johannes Lingué, alter Johannes Barrey. Id., ibid.

[6] Les actes latins le nomment Johannes Minet. Id., ibid.

[7] Vol. du Panthéon, p. 469.

» Interrogée [1] si elle avait apprins aucun art ou métier, dit : que ouy et que sa mère lui avoit apprins à coudre, et qu'elle ne cuidoit point qu'il y eust femme dedans Rouen qui lui en sceust apprendre aucune chose. Dit outre : qu'elle avoit laissé la maison de son père en partie pour doubte des Bourguignons, et qu'elle se estoit allée au Neuf-Chastel avec une femme nommée La Rousse, où elle demeura pour quinze jours ; en laquelle maison elle faisoit les négoces de ladite maison, et ne alloit point aux champs garder les brebis et autres bestes.

» Interrogée si elle se confessoit tous les ans, dit : que ouy, à son propre curé ; et se il estoit empesché, elle se confessoit à un autre prestre par le congé du dit curé. Et si dist : qu'elle s'est confessée deux ou trois fois à des religieux mendiants, et qu'elle recevoit le corps de Nostre Seigneur tous les ans à Pasques.

» Interrogée si elle recevoit point le corps de Nostre Seigneur à autre feste qu'à Pasques, respondit : Passez outre. (Interr. du 22 février 1430.)

» Interrogée se, en sa jeunesse, elle alloit se esbattre avec les autres aux champs, dit : qu'elle y a bien esté aucunes fois, mais ne sçait en quel age.

» Interrogée si elle fut oncques avec les petits enfants qui se combattoient pour le party des Anglois et des François, respond : que non, dont elle ayt mémoire ; mais a bien vu que aucuns de ceux de leur ville s'estoient combattus contre ceux de Marey [2] et en revenoient aucunes fois bien blessés et saignants.

» Interrogée se, a son jeune age, elle avoit grande intention de persécuter les Bourguignons, respond : qu'elle avoit bonne volonté que le roi eust son royaume.

» Interrogée se elle menoit point les bestes aux champs, dit : qu'elle a respondu ; et que depuis qu'elle est grande et

[1] Page 471, éd. du Panthéon.

[2] Qui étaient du parti bourguignon. *Maxey-sur-Meuse.*

qu'elle a eu entendement ne les gardoit pas, mais aydoit bien à les conduire ès prés, en un chastel nommé l'Isle, pour doubte des gens d'armes; mais de son jeune age, se elle les gardoit ou non, n'en a pas la mémoire.

» Interrogée de l'arbre, respond : que assez près de Domp Remy a un arbre qui se appelle l'Arbre des Dames, et les autres l'appellent l'Arbre des Fées; et auprès a une fontaine; et a ouy dire que les gens malades de fiebvre en boivent; et mesme en a veu aller querir pour en guérir; mais ne sçait se ils en guérissent ou non.

» Dit : qu'elle a ouy dire que les malades, quand ils se peuvent lever, vont à l'Arbre pour leur esbattre. Et si dit : que c'est un grand arbre nommé Fou, dont vient de beau may, et souloit estre à monseigneur Pierre de Bolemont.

» Dit : qu'elle alloit aucunes fois avec les autres jeunes filles en temps d'esté et y faisoit des chapeaux pour Nostre Dame de Domp Remy.

» Dit : qu'elle a ouy dire à plusieurs anciens, non pas de son lignage, que les fées y repairoient; et a ouy dire à une nommée Jehanne, femme du mari de la fille de sa marraine, qu'elle les avoit veues là. Se il estoit vray, elle ne sçait.

» Dit : qu'elle ne vit jamais fée qu'elle sache, à l'arbre ne ailleurs.

» Dit : qu'elle avoit veu mettre ès branches du dit arbre des chapeaux par les jeunes filles, et elle-mesme y en a mis avec les autres filles; et aucunes fois les emportoient et aucunes fois les laissoient.

» Dit : que despuis qu'elle sceut qu'elle debvoit venir en France, elle fit pou d'esbatements et le moins qu'elle peust; et ne sçait point que, despuis qu'elle eut entendement, qu'elle ayt dansé près du dit arbre; mais aucunes fois y peut bien avoir dansé avec les enfants; mais y avoit plus chanté que dansé.

» Dit bien : qu'il y a un bosc que on appelle le Bois-Chenu que on voit de l'huys de son père; et y a petite es-

pace, non pas d'une lieue ; mais qu'elle ne sçait, ne ouyt oncques dire que les fées y repairassent. (Interrog. du samedi 24 février, p. 474 et 475.)

» Interrogée se elle savoit point au devant d'aujourd'hui que les fées fussent mauvais esprits, respond : qu'elle n'en savoit rien. (Interrog. du 13 mars, p. 492.)

» Interrogée se elle sçait rien de ceux qui vont avec les fées, respond : qu'elle n'en fit oncques ou sceut quelque chose, mais en a ouy parler, et qu'on y alloit au jeudi ; mais n'y croit point, et croit que ce ne soit que sorcerie. (Interrog. du 17 mars, p. 494.)

» Quant à son instruction, dit : qu'elle a apprins sa créance, et qu'elle est bien instruite et enseignée comme un bon enfant doibt estre. (Interrog. du 27 mars, p. 497.)

II. SES PREMIÈRES INSPIRATIONS AVANT SON DÉPART DE GREUX.

» A l'âge de douze ans, elle eut la première apparition de la manière suivante : comme elle était avec les jeunes filles de sa société et qu'elle gardait les moutons de ses parents, elle s'avança dans la prairie. Ses compagnes lui demandèrent si elle voulait courir pour un bouquet de fleurs ou quelque chose de semblable. Elle y consentit, et après avoir pris cet engagement, elle se mit à courir, à plusieurs reprises, avec une telle agilité que ses camarades ne croyaient pas qu'elle touchât la terre, au point que l'une d'elles lui cria : « Jeanne (c'était le nom de notre jeune fille), je crois » te voir voler au-dessus de la terre à travers l'air. » Ayant fini sa course et étant au bout de la prairie, comme ravie en extase et toute hors d'elle-même, elle reprenait ses sens et se reposait de sa fatigue. Il y avait auprès d'elle un jeune homme qui lui dit : « Jeanne, courez à la maison ; » car votre mère a dit qu'elle avait besoin de votre aide. » Jeanne, croyant que l'avertissement lui était donné par son frère ou un des petits garçons du voisinage, retourna

bien vite à la maison. Sa mère l'ayant rencontrée lui demanda la cause de son retour et pourquoi elle avait laissé le troupeau. Jeanne, à cette question, lui répondit ingénument : « Ne m'avez-vous pas demandée ? — Non, lui dit sa mère. » La jeune fille crut s'être trompée et voulut aller rejoindre ses camarades ; mais tout à coup une nuée claire et brillante s'offrit à ses yeux, et du milieu de la nuée une voix lui cria : « Jeanne, tu es née pour suivre une autre » carrière, et pour faire des choses merveilleuses; car tu » es celle que le roi du ciel a choisie pour le rétablisse- » ment du roi de France, et pour être l'aide et l'appui du » roi Charles, dépouillé de son empire. Habillée en homme, » tu prendras les armes ; tu seras un chef de guerre, et » tout se fera par ton conseil. » La voix cessa de se faire entendre ; le nuage disparut et la jeune fille resta épouvantée de ce prodige. Elle n'ajoutait elle-même aucune foi à ce qu'on venait de lui dire ; mais, demeurant toute troublée, elle ne savait si elle devait croire ou non ; et quoique jour et nuit des apparitions semblables à celle qu'on vient de rapporter se présentassent aux regards de Jeanne et se renouvelassent d'ailleurs avec des signes frappants, elle gardait le silence et n'ouvrait son âme à personne, si ce n'est seulement à son confesseur. Elle demeura cinq ans entiers dans un pareil trouble.

» A l'époque où le comte de Salisbury fut appelé d'Angleterre en France, les visions et les apparitions dont on vient de parler recommencèrent et se répétèrent à plusieurs reprises pour Jeanne. Son esprit fut bouleversé, son imagination s'enflamma. Un jour qu'à la campagne elle était à contempler l'apparition ordinaire, elle la vit plus grande et plus brillante qu'elle ne l'avait aperçue, et une voix lui fit entendre ces mots : « Jusques à quand tarde- » ras-tu ? Que ne te hâtes-tu ? Pourquoi ne pars-tu point » d'un pas agile et précipité, puisque le roi du ciel t'a en- » voyée ? En ton absence, la France est déchirée, les villes » sont renversées, les gens de bien périssent, les nobles

» sont massacrés, le sang précieux est versé. » Pressée en quelque sorte par ces exhortations, elle dit à son confesseur : « Que ferai-je? et quand bien même je voudrais » partir, comment pourrai-je le faire; je ne sais pas le » chemin, je ne connais ni le peuple ni le roi; ils ne me » croiront pas; tout le monde rira de moi et avec raison; » car qu'y a-t-il de plus insensé que de dire aux grands : » Une jeune fille délivrera la France; elle dirigera ses ex- » péditions militaires; par son habileté elle ramènera la » victoire. Quoi de plus inconvenant qu'une jeune fille » avec des habits d'homme! » Comme elle rappelait souvent ces paroles et d'autres semblables, elle reçut cette réponse : « Le roi du ciel l'ordonne et le veut; à l'avenir » ne demande plus comment cela se fera, car si telle est » la volonté de Dieu au ciel, telle elle sera sur la terre. » Va donc au lieu voisin, appelé Vaucouleurs, qui, seul » dans les contrées de la Champagne, a conservé sa fidé- » lité au roi; celui qui commande en ce lieu te conduira » sans difficulté comme tu le désires. » La jeune fille fit ce qui lui était ordonné, et lorsqu'elle eut prouvé tout le merveilleux dont elle était l'objet, le commandant de Vaucouleurs la fit conduire au roi, accompagnée de quelques personnes nobles[1].

» Un jour, sans congé de père et de mère (non mie qu'elle ne les eust en grand honneur et reverence et qu'elle ne les craignoit et redoubtoit, mais elle ne s'osoit descouvrir à eux, pour doubte qu'ils ne lui empeschassent son entreprise), s'en vint à Vaucouleurs devers messire Robert de Baudricourt, un vaillant chevalier tenant le parti du roy. Et avoit dans sa place quantité de gens de guerre vaillants, faisants guerre tant aux Bourguignons qu'autres tenants le parti des ennemis du roy. Et lui dit Jehanne tout simplement les paroles qui s'en suivent : « Capitaine, messire, sça- » chez que Dieu, despuis aucun temps en ça, m'a plusieurs

[1] Vol. du Panthéon. Lettre du sieur Perceval de Boulourmack, 521 et 522.

» fois fait à sçavoir et commandé que j'allasse devers le gen-
» til dauphin qui doibt estre et est vray roy de France, et
» qu'il me baillast des gens d'armes, et que je leverois le siége
» d'Orléans et le menerois sacrer à Reims. » Lesquelles choses messire Robert réputa une moquerie et desrision, s'imaginant que c'estoit un songe ou fantaisie ; et lui sembla qu'elle seroit bonne pour ses gens à se divertir et esbattre en péché ; mesme il y eut aucuns qui avoient volonté d'y essayer ; mais, aussitost qu'ils la véoient, ils estoient refroidis et ne leur en prenoit volonté. Elle pressoit toujours instamment ledit capitaine à ce qu'il l'envoyast vers le roy et lui fist avoir un habillement d'homme, avec un cheval et des compagnons pour la conduire, et entre autres choses lui dit :
» En nom Dieu, vous mettez trop à m'envoyer, car aujour-
» d'hui le gentil dauphin a eu assez près d'Orléans un bien
» grand dommage, et sera-t-il encore taillé de l'avoir plus
» grand, si ne m'envoyez bientost vers lui. » Lequel capitaine mit les dites paroles en sa mémoire et imagination, et sceut despuis que le dit jour fut quand le connestable d'Escosse et le seigneur de Dorval furent desfaits par les Anglois. Et estoit le dit capitaine en grande pensée de ce qu'il en feroit. Si deslibera et conclut qu'il l'envoyeroit. Et lui fit faire robe et chaperon à homme, jupon, chausses à attacher housseaux, et esperons, et lui bailla un cheval ; puis ordonna à deux gentilshommes du pays de Champagne et un valet qu'ils la voulussent conduire, l'un des gentilshommes nommé Jehan de Metz[1] et l'autre Bertrand de Pelonge[2] ; lesquels en firent grande difficulté, et non sans cause, car il falloit qu'ils passassent par les dangers et périls des ennemis. La dite Jehanne reconnut bien la crainte et le doubte qu'ils faisoient, si leur dit : « En nom Dieu,
» menez-moi devers le gentil dauphin, et ne faites aucun
» doubte que vous ne moi n'aurons aucun empeschement. »

[1] Jean de Nouvelompont, dit Jean de Metz.

[2] Bertrand de Poulangy.

Et est à savoir qu'elle n'appela le roi que dauphin jusqu'à ce qu'il fust sacré. Et lors les dits compagnons conclurent qu'ils la meneroient vers le roy, lequel estoit alors à Chinon. (*Chronique de la Pucelle*[1].)

» A la dite Jehanne, ainsi qu'elle disoit, avoit esté révélé que Dieu vouloit qu'elle allast devers le roy Charles septiesme pour lui ayder et conseiller à recouvrer son royaume et les villes et places que les Anglois avoient conquises en ces pays. Laquelle revelation elle n'osa dire à ses père et mère, pour ce qu'elle sçavoit bien que jamais n'eussent consenty qu'elle y fust allée; et pour ce s'alla adresser à un sien oncle[2], auquel elle déclara ses dites révélations, et le persuada tant qu'il la mena devers un gentilhomme, nommé Robert de Baudricourt, qui pour lors estoit capitaine de la ville ou chasteau de Vaucouleurs, qui est assez prochain de là, auquel elle pria très instamment qu'il la fist mener devers le roy de France, en lui disant qu'il estoit très nécessaire qu'elle parlast à lui pour le bien de son royaume, et que elle lui feroit grand secours et ayde à recouvrer son dit royaume, et que Dieu le vouloit ainsi, et que il lui avoit esté révélé par plusieurs fois. Desquelles paroles il ne faisoit que rire et se moquer, et la réputoit insensée. Toutesfois, elle persévéra tant et si longuement qu'il lui bailla un gentilhomme nommé Ville-Robert, et quelque nombre de gens, lesquels la menèrent devers le roy qui pour lors estoit à Chinon. (*Chronique et procès de la Pucelle*[3].)

» Si dit : que, dès l'age de treize ans, eut révélation de Nostre Seigneur par une voix qui l'enseigna à soy gouverner; et pour la première fois qu'elle avoit eu grand paour. Et dit : que la dite voix vint ainsi que à midy, en temps d'esté, elle estant au jardin de son père, en un jour de jeusne. Et si dit : que la dite voix vint au costé dextre vers

[1] Vol. du Panthéon. Page 429.

[2] Nommé Durand Laxard.

[3] Page 454

l'église. Et dit : que la dite voix n'est guères sans clarté, laquelle est toujours du costé de la dite voix. Dit outre : que la dite voix, après qu'elle l'eust ouye par trois fois, elle congneut que c'estoit la voix d'un ange. Dit aussi : que ceste voix l'a toujours bien gardée.

» Interrogée quel enseignement ceste voix lui disoit pour le salut de son ame, respondit : qu'elle lui apprint à se bien gouverner, et lui disoit qu'elle debvoit fréquenter l'église ; et après lui dit qu'il estoit nécessaire qu'elle vinst en France et que son père ne sceust rien de son partement ; avec ce lui dit qu'il falloit qu'elle se hastast de venir et qu'elle leveroit le siége devant Orléans ; et qu'elle allast à Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, et qu'il lui bailleroit des gens pour la conduire. A quoy elle respondit : qu'elle estoit une pauvre femme qui ne sçauroit ne chevaucher, ne faire ne demener la guerre. Et après ces paroles, elle s'en alla en la maison d'un sien oncle où elle demeura huit jours ; et que après, son oncle la mena au dit Robert de Baudricourt, lequel elle cogneut bien, et si ne l'avoit jamais veu. Et dit : qu'elle le cogneut par la voix qui lui avoit dit que c'estoit il. Dit outre : que le dit de Beaudricourt la refusa par deux fois ; à la tierce, la receut et lui bailla gens pour la mener en France. (Interrog. du 22 février, p. 471.)

Dit : qu'elle a ouy dire à son père que on disoit au pays qu'elle avoit prins ses révélations à l'Arbre des Fées ; mais non avoit ; et lui disoit bien le contraire. Et dit outre : quand elle vint devers le roy, que aucuns demandoient se en son pays avoit point de bois que on appelast le Bois-Chesnu ; car il y avoit prophéties qui disoient que de devers le Bois-Chesnu debvoit venir une pucelle qui venroit faire merveilles ; mais en ce n'a point adjousté de foy. (Interrog. du 24 février, p. 475.)

» Dit : qu'il y a sept ans que la première fois sainte Catherine et sainte Marguerite lui ont apprins à se gouverner.

» Interrogée qui estoit la première voix qui vint à elle

en l'age de treize ans, respond : que ce fut saint Michel qu'elle vit devant ses yeux ; et n'estoit pas seul, mais estoit bien accompagné des anges du ciel. Et dit outre : qu'elle ne vint en France sinon du commandement de Dieu.

» Interrogée si elle vit saint Michel et les angels corporellement et formément, respond : Je les vis de mes yeux corporels aussi bien que je vous vois ; et quand ils se partirent de elle, elle pleuroit, et eut bien voulu que ils l'eussent emportée.

» Interrogée en quelle figure estoit saint Michel : Je ne vous ay pas encore à respondre, et je n'ay pas encore congé de le dire.

» Interrogée, à celle première fois que saint Michel lui dit, respond : Vous n'en aurez ennuit (maintenant) response.

» Interrogée si il estoit nud : Pensez-vous, respondit-elle, que Nostre-Seigneur n'ayt de quoy le vestir.

» Interrogée si ledit saint Michel avoit sa lance, respond : Je n'en sçay rien. (Int. du 27 fév. p. 476.)

» Interrogée sur ce qu'elle avoit dit que saint Michel avoit apparu à elle, et avec ce de saintes Catherine et Marguerite, qu'elle ne avoit point parlé de corps ou membres, respond : Je vous en ay dit tout ce que je sçay et ne vous en respondray autre chose.

» Dit : qu'elle les a si bien vus qu'elle sçait bien qu'ils sont saints et saintes en paradis.

» Interrogée si elle a vu autre chose que le visage, respond : Je vous en ay dit ce que je sçay, j'aimerois mieux que vous me fissiez trancher le col.

» Interrogée si saint Michel et saint Gabriel ont testes naturellement, respond : Oui, à mes yeux ; et crois que ce soient ils aussi fermement comme Dieu est.

» Interrogée si elle croit que Dieu les ayt formés en ces testes èsquelles elle les a veus, respond : Je les ay veus de mes yeux, je ne vous en diray autre chose.

» Interrogée si elle croit que Dieu les ayt formés en ces testes èsquelles elle les a veus, respond : que oui.

» Interrogée si elle croit que en celle forme et manière Dieu les ayt créés du commencement, respond : Vous ne aurez autre chose pour le présent, fors ce que j'ay respondu. (Int. du 3 mars, p. 477.)

» Interrogée si, quand elle promit à Nostre-Seigneur de garder sa virginité, elle parloit à lui, respond : Il debvoit bien suffire de promettre à ceux qui estoient envoyés de par lui, c'est à sçavoir à sainte Catherine et à sainte Marguerite.

» Interrogée qui la meut de faire citer un homme à Toul en cause de mariage, respond : Je ne le fis pas citer, mais ce fut lui qui me fit citer ; et là jura devant le juge de dire la vérité ; et enfin qu'elle ne lui avoit pas fait promesse.

» Dit que la première fois qu'elle ouyt sa voix, elle voua sa virginité tant qu'il plairoit à Dieu, et estoit en âge de treize ans ou environ.

» Interrogée si de ses visions elle n'a point parlé à son curé ou autre homme d'église, respond : que non, mais seulement à Robert de Baudricourt et à son oncle. Et dit outre : qu'elle ne fut point contrainte de sa voix à le céler; mais doubta moult le révéler, pour doubte des Bourguignons, que ils ne l'empeschassent de son voyage; et par espécial doubtoit moult son père que il ne l'empeschast de faire son voyage.

» Interrogée si elle cuidoit bien faire de partir sans le congé de père ou mère, comme il soit ainsi que on doit honorer père et mère, respond : que, en toutes autres choses, elle a bien obéi à eux, excepté de ce partement; mais despuis leur a escript, et lui ont pardonné.

» Interrogée si, quand elle partit de ses père et mère, elle cuidoit point pécher; respond : Puisque Dieu le commandoit, si elle eust eu cent pères et cent mères, et si elle eust esté fille du roy, elle fust partie.

» Interrogée si elle demanda à ses voix qu'elle dict à son père et à sa mère son parlement, respond : que, quant

est de père ou de mère, ils estoient assez contents qu'elle leur dist, si n'eust esté la peine qu'ils lui eussent fait si elle leur eust dist ; et quant est à elle, elle ne leur eust dit pour chose quelconque.

» Dit : que ses voix se rapportèrent à elle de dire à père ou à mère, ou de s'en taire.

» Interrogée si, quand elle vit saint Michel et les anges, elle leur faisoit révérence, respond : que oui ; et baisoit la terre, après leur partement, où ils avoient reposé, en leur faisant révérence.

» Interrogée se ils estoient longuement avec elle, respond : Ils viennent beaucoup de fois entre les chrestiens qu'on ne les voit point. Et les a beaucoup de fois vus entre les chrestiens. (Int. du 12 mars, p. 483-484.)

» Interrogée des songes de son père, respond : que, quand elle estoit avec son père et sa mère, lui fut dit plusieurs fois par sa mère, que son père disoit qu'il avoit songé que avec les gens d'armes s'en iroit la dite Jehanne, sa fille ; et en avoient grande cure ses père et mère de la bien garder, et la tenoient en grande subjection ; et elle obéissoit à tout, sinon au procès de Toul, au cas de mariage.

» Dit qu'elle a ouy dire à sa mère que son père disoit à ses frères : Si je cuidois que la chose advinst que j'ay songé de elle, je voudrois que la noyissiez, et, si vous ne le faisiez, je la noyerois moi-mesme. Et à bien peu perdirent le sens quand ils sceurent qu'elle fut partie pour aller à Vaucouleurs.

» Interrogée si ces pensées ou songes venoient à son père despuis qu'eut ses visions, respond : Oui, plus de deux ans despuis qu'elle ouyt les premières voix. (Int. du 12 mars, p. 484.)

» Interrogée comment elle cognut que c'estoit saint Michel, respond : Par le parler et le langage des anges.

» Interrogée comment elle cognut que c'estoit langage d'anges, respond : qu'elle le crut assez tost et eut volonté de le croire et d'écouter ; que saint Michel, quand il vint

à elle, lui dit que saintes Catherine et Marguerite viendroient à elle, et qu'elle fit par leur conseil, et estoient ordonnées de la conduire et conseiller en ce qu'elle auroit à faire, et qu'elle les crust de ce qu'elles lui diroient, et que c'estoit par le commandement de Nostre-Seigneur.

» Interrogée, si l'ennemy (le diable) se mettoit en signe ou forme d'ange, comme elle cognoistroit que ce fust bon ange ou mauvais ange, respond : que elle cognoistroit bien si ce seroit saint Michel ou une chose contrefaite comme lui.

» Respond : que à la première fois elle fit grand doubte si c'estoit saint Michel; et à la première fois eut grand peur; et le vit maintes fois avant qu'elle sceust que ce fust saint Michel.

» Interrogée pourquoi elle cognut plus tost que c'est saint Michel que à la fois première elle ne crut que c'estoit il, respond : La première fois elle estoit jeune enfant et eut peur de lui; despuis lui enseigna et monstra tant qu'elle crut fermement que c'estoit il.

» Interrogée quelle doctrine lui enseignoit, respond : Sur toutes choses il lui disoit qu'elle fust bonne enfant et que Dieu lui ayderoit; et, entre les autres choses, qu'elle vinst au service du roy de France; et lui racontoit l'ange la pitié qui estoit au royaume de France. (Int. du 16 mars, p. 490.)

» Interrogée de donner response en quelle forme et espèce, grandeur et habit, vint saint Michel, respond : Il estoit en la forme de très-vray grand homme, et de l'habit et de autres choses; et ne en dira autre chose; quant aux anges, elle les a vus de ses yeux, et n'en aura-l-en plus autre chose d'elle.

» Dit : qu'elle croit aussi fermement les dits et faits de saint Michel qui s'est apparu à elle, comme elle croit que Nostre-Seigneur-Jésus-Christ souffrit mort et passion pour nous; et ce qui la meut à le croire, c'est le bon conseil, confort et bonne doctrine que il lui a faits et donnés. (Int. du 17 mars, p. 491.)

» Interrogée, pour ce que ès saintes de paradis on fait volontiers oblation de chandelles, si ès saints et saintes qui viennent à elle elle n'a point fait oblation de chandelles ardentes ou d'autres choses, à l'église ou ailleurs, ou fait dire des messes, respond : que non, si ce n'est en offrant à la messe, en la main du prestre, et en l'honneur de sainte Catherine; et croit que c'est l'une de celles qui se apparut à elle; et n'en a point tant allumé comme elle feroit volontiers à saintes Catherine et Marguerite qui sont en paradis; et elle croit fermement que ce sont elles qui viennent à elle.

» Interrogée si, quand elle mit ses chandelles devant l'image de sainte Catherine, elle les mit en l'honneur de celle qui se apparut à elle, respond : Je le fais en l'honneur de Dieu, de Nostre-Dame et de sainte Catherine qui est en ciel. Et ne fais point de différence de sainte Catherine qui est en ciel et de celle qui se appert à moy.

» Interrogée si elle le mit en l'honneur de celle qui se apparut à elle, respond : Je le fais en l'honneur de Dieu, de Nostre-Dame, et de sainte Catherine qui est au ciel et de celle qui se appert à moy.

» Interrogée si elle le mit en l'honneur de celle qui se apparut à elle, respond : oui, car elle ne mit point de différence entre celle qui se apparut à elle et celle qui est au ciel.

» Interrogée si elle fait et accomplit toujours ce que ses voix lui commandent, respond : que de tout son pouvoir elle accomplit le commandement de Nostre-Seigneur à elle fait par ses voix, de ce que elle en sçait entendre; et ne lui commandent rien sans le bon plaisir de Nostre-Seigneur. (Int. du 15 mars, p. 490.)

Interrogée de l'un de ces anneaux, où il estoit escript *Jésus Marie*, pourquoy c'estoit qu'elle le regardoit volontiers quand elle alloit en fait de guerre, respond : que par plaisance, et pour l'honneur de son père et de sa mère, et que, elle ayant son annel en sa main et en son doy, a touché à sainte Catherine qui lui apparoissoit.

Interrogée en qu'elle partie de ladite sainte Catherine, respond : Vous n'en aurez autre chose.

» Interrogée si elle baisa ou accola oncques sainte Catherine ou Marguerite, respond : Elle les a accolées toutes deux.

» Interrogée si elles flairoient bon, respond : Il est bon à savoir qu'elles sentoient bon.

» Interrogée si, en les accolant, elle y sentoit point de la chaleur ou autre chose, respond : qu'elle ne les pouvoit accoler sans les sentir et toucher.

» Interrogée par quelle partie elle les accoloit, ou par haut ou par bas, respond : Je y affiers mieux à les accoler par le haut que par le bas.

» Interrogée si elle leur a point donné de chapeaux, respond : que en l'honneur d'elles, en leurs images ès églises en a plusieurs fois donné ; et quant à celles qui s'appèrent à elle, n'en a point baillé dont elle ayt mémoire.

» Interrogée, quand elle mettoit chapeaux en l'arbre, si elle les mettoit en l'honneur de celles qui lui apparoient, respond : que non.

» Interrogée si, quand les saintes venoient à elle, elle leur faisoit point révérence, comme de se agenouiller et incliner, respond : que oui, et le plus qu'elle pouvoit leur faire de révérences elle leur faisoit ; et elle sçait que ce sont celles qui sont en royaume de paradis. (Interrog. du 17 mars, p. 493.)

» Interrogée si toutes fois que saintes Catherine et Marguerite viennent, elle se signe, respond : qu'aucunes fois elle fait le signe de la croix et autres fois non. (Int. du même jour, p. 495.)

» Interrogée si sa marraine, qui a vu les fées, est réputée sage femme, respond : qu'elle est réputée bonne prude femme, non pas devine ou sorcière.

» Interrogée de l'âge et des vestements de saintes Catherine et Marguerite, respond : Vous estes respondus de ce que vous aurez de moy, et n'en aurez autre chose; et vous en ay respondu tout au plus certain que je sçay.

» Interrogée si elle savoit point au devant d'aujourd'hui que les fées fussent mauvais esprits, respond : qu'elle n'en sçavoit rien.

» Interrogée si elle ne sçait point que saintes Catherine et Marguerite hayent les Anglois, respond : Elles aiment ce que Nostre-Seigneur aime, et hayent ce que Dieu hayt.

» Interrogée se Dieu hayt les Anglois, respond : que de l'amour ou hayne que Dieu a aux Anglois, et que Dieu leur fait à leurs ames, ne sçait rien; mais sçait bien qu'ils seront mis hors de France, excepté ceux qui y mourront; et que Dieu envoyera victoire aux François contre les Anglois.

» Interrogée se Dieu estoit pour les Anglois quand ils estoient en prosperité en France, respond : qu'elle ne sçait se Dieu hayoit les François, mais croit qu'il vouloit permettre de les laisser battre, pour leurs peschés, se ils y estoient. » (Interrog. du 17 mars, p. 492.)

Dans ces déclarations si simples, si ingénues, si uniformes, Jeanne d'Arc se montre toujours supérieure à ses juges, et déjoue noblement leur perfidie par sa franchise, leur lâcheté par son courage, leur niaiserie par sa ferme intelligence, leur dévotion étroite par sa haute piété. Sa vie, telle que cet interrogatoire la fait apparaître, est une vie d'innocence et de poésie. On voit la jeune Jeannette, aimée de sa famille et de ses compagnes, s'instruire dans sa famille de sa foi religieuse en même temps qu'elle a appris à exceller dans les délicats travaux des femmes. Aux jours de fête, elle tresse des guirlandes et chante tandis que ses jeunes compagnes dansent autour de l'Arbre des Fées. Vienne la crainte des désordres des gens de guerre, et Jeannette, déjà courageuse, escorte dans des lieux peu sûrs celles de ses compagnes qui redoutaient d'y mener leurs troupeaux. L'âge de treize ans arrive, et c'est à ce jeune âge que, dans cette nature vigoureuse, devait se manifester le plein développement de toutes ses facultés physiques, car déjà les facultés morales et intellectuelles avaient eu un développement prématuré. Jeannette était dans le jardin de

son père, un jour de jeûne, à midi, pendant l'été. A ce moment, tous les habitants des campagnes vivaient dans la terreur continuelle des Bourguignons alliés aux Anglais ; et les petits enfants des villages se divisaient pour combattre sous les noms de Français et de Bourguignons, comme se combattaient leurs pères. Les affaires du dauphin étaient dans la plus triste situation, tandis que les Anglais marchaient de succès en succès. Un profond découragement abattait tous les courages. La jeune imagination de Jeannette avait été enflammée par le spectacle des maux de son pays, de son hameau, de sa famille. L'adolescence, qui demandait chez elle à succéder en ce moment à l'enfance, imprimait à son sang et à son cerveau une agitation extraordinaire. Dans cette espèce de crise, elle tourna les yeux vers les vitraux de l'église, sur lesquels venaient se réfléchir les rayons ardents du soleil. Elle en fut éblouie et resta plongée dans une espèce d'extase. Une voix inconnue retentit à ses oreilles. Saint Michel, l'ange guerrier, lui apparaissait plein d'éclat, de douceur et de beauté, accompagné d'un chœur d'anges ; lui racontait la pitié qui était au royaume de France ; l'appelait à venir, elle simple bergère comme Geneviève, au secours du roi de France ; l'engageait à être bonne enfant et que Dieu lui aiderait, et la laissait sans méfiance sur la réalité de sa vision, par la suavité des paroles et la pureté des pensées qui se révélaient à son oreille et à son cœur.

Ce grand moment d'hallucination passé, Jeannette rentra en elle-même et douta de ce qu'elle avait vu. Pendant plusieurs semaines, son sang plus calme ne porta à son cerveau ni ces ardeurs belliqueuses, ni ces visions merveilleuses, ni ces inspirations d'avenir ; mais chaque fois qu'au bout d'un certain nombre de semaines se manifestaient en elle des symptômes d'une grande révolution constitutive qui ne semble pas s'être jamais réalisée, les mêmes hallucinations se reproduisaient devant ses yeux éblouis. Saint Michel lui apparaissait, et elle retombait dans ses rêveries

extatiques, dans ses entretiens mystiques avec lui, avec l'ange Gabriel, avec sainte Catherine et sainte Marguerite, dont les figures étaient *couronnées de belles couronnes moult richement et moult précieusement.* En vain sa raison voulait-elle résister, le retour des mêmes phénomènes leur donnait chaque fois plus d'autorité; et comme les voix qui se faisaient entendre à son cœur noble et pur ne murmuraient que des pensées d'honneur et de dévouement, elle s'habituait à ne s'en plus méfier et à les appeler avec autant d'empressement qu'elle les avait redoutées. Déjà, depuis près de sept ans, elle avait vécu dans ce commerce intime avec les plus hautes pensées, qui trouvaient un écho en elle. Dix-neuf ans arrivèrent. Elle était dans toute la force de sa belle organisation. Elle demande à accomplir son sacrifice. Elle se présente au gouverneur de Vaucouleurs, et, après une longue hésitation, celui-ci, touché enfin de tant de courage et de persévérance, dont l'exemple pouvait réchauffer les cœurs les plus découragés, cède à ses prières, l'arme et l'envoie à Chinon.

III. SA PRÉSENTATION AU ROI ET SON ADMISSION.

« Si partirent lesdits compagnons, et passèrent par Auxerre et plusieurs autres villes, villages et passages de pays des ennemis, et aussi par les pays obéissants au roy, où régnoient toutes pilleries et roberies, sans ce qu'ils eussent ou trouvassent aucuns empeschements, et vindrent jusques en icelle ville de Chinon. Eux-mesmes disoient qu'ils avoient passé aucunes rivières à gué bien profondes, et des passages renommés pour leurs périls et dangers, sans quelconque inconvénient; dont ils estoient esmerveillés. Eux donc estants arrivés en ladite ville de Chinon, le roy manda ces gentils-hommes qui estoient venus en sa compagnée, et les fit interroger en sa présence; lesquels ne sceurent que dire, sinon ce qui est récité ci-dessus. Si eut le roy, et ceux de son conseil, grand doubte si ladite

Jehanne parleroit au roy ou non, et s'il la feroit venir devers lui; sur quoy il y eut diverses opinions et imaginations, et fut conclu qu'elle verroit le roy. Ladite Jehanne fut donc amenée en sa présence. Et dit qu'on ne la déceust point, et qu'on lui montrast celui auquel elle debvoit parler. Le roy estoit bien accompagné; et combien que plusieurs feignissent qu'ils fussent le roy, toutesfois elle s'addressa à lui assez pleinement, et lui dit : que Dieu l'envoyoit là pour lui ayder et le secourir, et qu'il lui baillast gens, et elle léveroit le siége d'Orléans, et si le mèneroit sacrer à Reims; et que c'estoit le plaisir de Dieu que ses ennemis les Anglois s'en allassent en leurs pays; que le royaume lui debvoit demeurer; et que s'ils ne s'en alloient, il leur mescherroit. Après ces choses ainsi faites et dites, on la fit ramener en son logis, et le roy assembla son conseil pour sçavoir ce qu'il avoit à faire. Auquel conseil estoient l'archevesque de Reims, son chancelier, et plusieurs prélats, gens d'église et laïcs. Si fut advisé que certains docteurs en théologie parleroient à elle et l'examineroient, et aussi des canonistes et légistes; et ainsi fut fait. Elle fut donc examinée et interrogée par diverses fois et par diverses personnes. C'estoit chose merveilleuse comme elle se comportoit et conduisoit en son fait, avec ce qu'elle disoit et rapportoit lui estre enchargé de la part de Dieu, et comme elle parloit grandement et notablement, veu que en autres choses elle estoit la plus simple bergère que on vit oncques. Entre autres choses, on s'esbahissoit comme elle dit à messire Robert de Baudricourt, le jour de la bataille de Rouvray, autrement dite des Harencs, ce qui estoit advenu, et aussi de la manière de sa venue, et comme elle estoit arrivée sans empeschement jusques à Chinon.

« Un jour elle voulut parler au roy en particulier, et lui dit : « Gentil dauphin, pourquoy ne me croyez-vous? Je » vous dis que Dieu a pitié de vous, de vostre royaume, » et de vostre peuple; car saint Louys et Charlemagne » sont à genoux devant lui, en faisant prières pour vous;

» et je vous diray, s'il vous plaist, telle chose, qu'elle vous » donnera à cognoistre que me debvez croire. » Toutesfois elle fut contente que quelque peu de ses gens y fussent ; et, en la présence du duc d'Alençon, du seigneur de Trèves, de Christofle de Harcourt et de maistre Gérard Machet, son confesseur, lesquels il fit jurer, à la requeste de ladite Jehanne, qu'ils n'en révèleroient ni diroient rien, elle dit au roy une chose de grand, qu'il avoit faite bien secrète ; dont il fut fort esbahy ; car il n'y avoit personne qui le peust savoir, que Dieu et lui. Et dès lors il fut comme conclu que le roy essayeroit à exécuter ce qu'elle disoit. Toutesfois il advisa qu'il estoit expédient qu'on l'amenast à Poitiers, où estoit la cour de parlement et plusieurs notables clercs de théologie, tant séculiers comme réguliers, et que lui-mesme iroit jusques en ladite ville. Et de fait le roi y alla ; et faisoit amener et conduire ladite Jehanne ; laquelle, quand elle fut comme au milieu du chemin, demanda où on la menoit. Il lui fust respondu que c'estoit à Poitiers. Alors elle dit : « En nom Dieu, je sçay que je » auray bien affaire, mais messire m'aydera : or allons de » par Dieu. » Elle fut donc amenée en la cité de Poitiers, et logée en l'hostel d'un nommé maistre Jehan Rabateau, lequel avoit espousé une bonne femme, à laquelle on la bailla en garde. Elle estoit toujours en habit d'homme, ne n'en vouloit autre vestir. Si fit-on assembler plusieurs notables docteurs en théologie, et des bacheliers, lesquels entrèrent en la salle où elle estoit ; et quand elle les vit, elle s'alla seoir au bout du banc, et leur demanda ce qu'ils vouloient. Lors il lui fut dit par la bouche de l'un d'eux : qu'ils venoient devers elle, pource qu'on disoit qu'elle avoit dit au roy que Dieu l'envoyoit vers lui ; et monstrèrent par belles et douces raisons qu'on ne la debvoit pas croire. Ils y furent plus de deux heures, où chacun d'eux parla sa fois ; et elle leur fit des responses dont ils furent grandement esbahis ; sçavoir comme une si simple bergère, jeune fille, pouvoit ainsi prudemment respondre. Entre les

autres, il y eut un carme, docteur en théologie, bien aigre homme, qui lui dit que la Sainte-Escriture deffendoit d'adjouster foy à telles paroles, si on ne monstroit signe; et elle respondit pleinement : « qu'elle ne vouloit pas tenter » Dieu; et que le signe que Dieu lui avoit ordonné, c'es- » toit lever le siége de devant Orléans, et de mener le roy » sacrer à Reims; qu'ils y vinssent, et ils le verroient »; qui sembloit lors chose fort difficile à croire, et comme impossible, veue la puissance des Anglois, et que, d'Orléans ne de Blois jusques à Reims il n'y avoit aucune place françoise. Il y eut un autre docteur en théologie, de l'ordre des frères prescheurs, qui lui va dire : « Jehanne, » vous demandez des gens d'armes, et si, vous dites que » c'est le plaisir de Dieu que les Anglois laissent le » royaume de France, et s'en aillent en leur pays; si cela » est, il ne faut point de gens d'armes : car le seul plaisir » de Dieu les peut destruire, et faire aller en leur pays. » A quoy elle respondit : qu'elle demandoit des gens, non mie en grand nombre, lesquels combattroient, et Dieu donneroit la victoire. Après laquelle response faite par icelle Jehanne, les mesmes théologiens s'assemblèrent pour voir ce qu'ils conseilleroient au roy. Et conclurent, sans aucune contradiction, combien que les choses dites par ladite Jehanne leur sembloient bien estranges, que le roy s'y debvoit fier, et essayer à exécuter ce qu'elle disoit. Le lendemain y allèrent de nouveau plusieurs notables personnes, tant de présidents et de conseillers de parlement que autres de divers estats. Et avant qu'ils y allassent, ce qu'elle leur disoit leur sembloit impossible à faire, disants que ce n'estoient que resveries et fantaisies; mais il n'y eut celui, quand il en retournoit et l'avoit ouye, qui ne dist après que c'estoit une créature de Dieu; aucuns mesme, en retournants, pleuroient à chaudes larmes. Semblablement y furent dames, damoiselles et bourgeoises, qui lui parlèrent; et elle leur respondit si doucement et gracieusement qu'elle les faisoit pleurer. Entre autres choses, ils lui de-

mandèrent pourquoy elle ne prenoit pas un habit de femme, et elle leur respondit : « Je crois bien qu'il vous » semble estrange, et non sans cause ; mais il faut, pource » que je me dois armer et servir le gentil dauphin en ar- » mes, que je prenne les habillements propices et néces- » saires à cela ; et aussi, quand je seray entre les hommes, » estant en habit d'homme, ils n'auront pas concupiscence » de moi ; et me semble qu'en cest estat je conserveray » mieux ma virginité de pensée et de fait. » Pour le temps de lors, on faisoit grande diligence d'assembler vivres, et espécialement bleds, chairs salées et non salées, pour essayer à les conduire et jetter dedans la ville d'Orléans. Si fut deslibéré et conclu qu'on esprouveroit ladite Jehanne sur le fait desdits vivres. Et lui furent ordonnés harnois, cheval, et gens ; et lui fut espécialement baillé pour la conduire et estre avec elle un bien vaillant et notable escuyer, nommé Jehan Dolon, prudent et sage, et pour page, un bien gentil-homme, nommé Louys de Comtes, dit Imerguet, avec des autres valets et serviteurs. Durant ces choses, elle dit qu'elle vouloit avoir une espée qui estoit à Sainte-Catherine-de-Fierbois[1], où il y avoit en la lame, assez près du manche, cinq croix. On lui demanda si elle l'avoit oncques veue ; et elle dit que non ; mais qu'elle sçavoit bien qu'elle y estoit. Elle y envoya donc. Et n'y avoit personne qui sceust où elle estoit, ne ce que c'estoit. Toutesfois, il y en avoit plusieurs qu'on avoit autrefois données à l'église, lesquelles on fit toutes regarder. Et on en trouva une toute enrouillée, qui avoit lesdites cinq croix ; on la lui porta, et elle dit que c'estoit celle qu'elle demandoit. Si fut-elle fourbie et bien nettoyée, et lui fit-on faire un beau fourreau tout parsemé de fleurs de lys. Tant que ladite Jehanne fut à Poitiers, plusieurs gens de bien alloient tous les jours la visiter, et tousjours disoit de bonnes paroles : entre les autres, il y eut un bien no-

[1] En Touraine, dans l'arrondissement de Chinon.

table homme, maistre des requestes du roy, qui lui dit : « Jehanne, on veut que vous essayez à mettre les vivres » dedans Orléans; mais il semble que ce sera forte chose, » veu les bastilles qui sont devant, et que les Anglois sont » forts et puissants. — En nom Dieu, dit-elle, nous les » mettrons dedans Orléans à nostre aise; et si, il n'y aura » Anglois qui saille, ne qui fasse semblant de l'empescher. » Elle fut donc armée et montée à Poitiers; puis elle en partit; et en chevauchant, elle portoit aussi gentiment son harnois, que si elle n'eust fait autre chose tout le temps de sa vie; dont plusieurs s'esmerveilloient; mais bien davantage les docteurs, capitaines de guerre et autres, des responses qu'elle faisoit, tant des choses divines que de la guerre. Le roy avoit mandé plusieurs capitaines pour conduire et estre en la compagnée de ladite Jehanne, et entre autres, le mareschal de Rays, messire Ambroise de Loré, et plusieurs autres, lesquels conduisirent icelle Jehanne jusques en la ville de Blois. Les nouvelles de ceste Pucelle vindrent à Orléans, sçavoir : comme c'estoit une fille de sainte et religieuse vie, qui fut fille d'un pauvre laboureur de la contrée de l'élection de Langres près de Barrois, et d'une pauvre femme du mesme pays, qui vivoient de leur labeur; qu'elle estoit agée environ de dix-huit à dix-neuf ans, et avoit esté pastourelle au temps de son enfance; qu'elle sçavoit peu de choses mondaines, parloit peu, et le plus de son parler estoit seulement de Dieu, de sa benoiste mère, des anges, des saints et saintes de paradis; disoit que par plusieurs fois lui avoient esté dites aucunes révélations, touchant la salvation du roy et préservation de toute sa seigneurie, laquelle Dieu ne vouloit lui estre tollue ni usurpée, mais que ses ennemis en seroient déboutés, et estoit chargée de dire et signifier ces choses au roy dedans le terme de la Saint-Jehan mil quatre cents vingt-neuf; que ladite Pucelle avoit esté ouye par le roy et son conseil, où elle ouvrit les choses à elles chargées, et traita merveilleusement des manières de faire

vuider les Anglois hors du royaume ; et ne fut là chef de guerre qui sceust tant proprement qu'elle remonstrer les manières de guerroyer ses ennemis, dont le roy et tout son conseil fut esmerveillé ; car elle fut autant simple en toutes autres manières comme une pastourelle ; que pour ceste merveille, le roy alla à Poitiers, et mena là la Pucelle qu'il fit interroger par notables clercs de parlement, et par docteurs bien renommés en théologie ; et elle ouye, affermèrent qu'ils la réputoient inspirée de Dieu, et approuvèrent tout son fait et ses paroles, pourquoy le roy la tint en plus grande révérence ; et manda dès lors gens de toutes parts, et fit mener à Blois grande quantité de vivres et d'artillerie pour secourir la cité d'Orléans ; que la Pucelle requit, pour conduire le secours, qu'il pleust au roy lui bailler telles gens et tel nombre qu'elle requerroit, qui ne seroit pas grand nombre ni grande puissance, et pour son corps se fit administrer un harnois entier ; alors le roy ordonna que tout ce qu'elle requerroit lui fust baillé ; puis la Pucelle print congé du roy pour aller en la cité d'Orléans : et elle venue à Blois à peu de gens, séjournoit illec par aucuns jours, attendant plus grande compagnée. Pendant son séjour, elle fit faire un estandart blanc, auquel elle fit portraire la présentation du saint Sauveur et de deux anges, et le fit bénistre en l'église Saint-Sauveur de Blois. Auquel lieu vindrent tantost après le mareschal de Sainte-Sevère, les sires de Rays et de Gaucourt, à grande compagnée de nobles et de commun, qui chargèrent une partie des vivres pour les mener à Orléans. Ladite Pucelle se mit en leur compagnée ; et cuidoit bien qu'ils deussent passer par-devant les bastides du siége, devers la Beauce ; mais ils prindrent leur chemin par la Soulongne ; et ainsi fut menée à Orléans le pénultiesme jour d'avril, au mesme an. (*Chronique de la Pucelle*, p. 429 et suiv.)

Auquel lieu de Chinon elle fut présentée audit seigneur roy. Et sitost qu'elle fut entrée en la chambre où il estoit,

elle fit les inclinations et révérences accoustumées à faire aux roys, comme si toute sa vie eust esté nourrie en cour. Après lesquelles inclinations et révérences, elle adressa sa parole au roy, lequel elle n'avoit jamais veu, et lui dit : « Dieu vous donne bonne vie, très noble roy! » Et pour ce que en la compagnée y avoit plusieurs seigneurs vestus aussi richement ou plus que lui, dit : « Se ne sçay-je pas » que suis roy, Jehanne. » Et en lui monstrant quelqu'un des seigneurs qui estoient là présents, lui dit : « Voilà qui » est roy ! » Elle respondit : « C'est vous qui estes roy, et » non autre, je vous cognois bien. » Après lesquelles paroles, le roy lui fit demander qui la mouvoit de venir devers lui. A quoy elle respondit : qu'elle venoit pour lever le siége d'Orléans et pour lui ayder à recouvrer son royaume, et que Dieu le vouloit ainsi. Et si lui dit : que après qu'elle auroit levé ledit siége, qu'elle le mèneroit oindre et sacrer à Reims, et qu'il ne se souciast des Anglois; et qu'elle les combattroit en quelque lieu qu'elle les trouveroit; et qu'il lui baillast telle puissance de gens d'armes qu'il pourroit finer, et qu'elle ne faisoit doubte de faire toutes les choses dessusdites, ne mesme de chasser lesdits Anglois hors du pays du roy. Après lesquelles paroles, le roy la fit interroger de la foy, et lui fit demander plusieurs questions tant des choses divines et de la guerre, que autres questions curieuses. A toutes lesquelles elle respondit si sagement que le roy, les prélats et autres gens clercs qui estoient présents, en furent esmerveillés; et non sans cause, attendu la simplicité et la qualité de la personne, qui n'avoit jamais fait autre chose que garder les bestes aux champs.

» Après lesquelles interrogations et responses dessusdites, le roy assembla son conseil, auquel fut advisé que on lui demanderoit qu'elle vouloit faire. A quoy elle respondit qu'elle vouloit lever le siége qui estoit devant Orléans et combattre les Anglois; et supplia au roy qu'il envoyast un de ses armuriers ou autres à Sainte-Catherine de Fierbois, et qu'il lui apportast une espée qu'il trouveroit en l'église,

au lieu qu'elle lui diroit, en laquelle espée, en chacun des costés, y a cinq fleurs de lys empreintes. Et sur ce lui fut demandé si autrefois elle avoit esté audit lieu de Sainte-Catherine. Dit que non, mais qu'elle sçavoit par révélation divine, que ceste espée estoit en ladite église, entre aucunes vieilles ferrailles estants en icelle. Et si dit au roy que, avec ladite espée et l'ayde de Dieu et de ses bons capitaines et gens d'armes, elle lèveroit le siége d'Orléans, et le mèneroit sacrer et couronner à Reims, ainsi que ses prédécesseurs roys de France ont esté par ci-devant. Après lesquelles paroles, il lui fut conseillé envoyer audit lieu de Sainte-Catherine un de ses armuriers; lequel véritablement trouva ladite espée, et l'apporta audit seigneur, laquelle il donna à ladite Jehanne la Pucelle; laquelle très humblement lui en rendit graces, et lui pria lui donner un cheval, un harnois, une lance, et autres choses nécessaires pour la guerre. Toutes lesquelles choses incontinent lui furent baillées et deslivrées. Et sitost qu'elles les eut receues, elle se fit armer et monta à cheval, et courut la lance, et fit tous actes de gens d'armes, comme un homme qui auroit esté toute sa vie nourry en la guerre. Et avec ce, quand elle fut appelée au conseil pour adviser et deslibérer de ce qui estoit à faire, tant pour relever ledit siége d'Orléans, ou recouvrer villes et places, et faire entreprinses contre les ennemis, elle en parloit et deslibéroit si sagement, et fondoit son opinion en si bonnes raisons, que très souvent, contre l'opinion de tous les capitaines, on usoit de son conseil ès choses qu'on vouloit faire; et qui est plus grande merveille, quand le roy et ses capitaines tenoient quelque conseil en son absence, elle sçavoit tout ce qui avoit esté dit et conclu comme si elle y eust esté présente; dont ledit seigneur et ceux de sa compagnée estoient moult esbahis, et non sans cause.

» Et combien que ès chroniques que j'ai veues ne soit fait mention d'une chose que, long temps a, j'ouys dire et révéler, non pas en une fois seulement mais plusieurs, à

grands personnages de France, qui disoient l'avoir veu en chronique bien authentique, laquelle chose rédigée par escript dès lors, tant pour l'autorité et réputation de celui qui la disoit que pource qu'il me sembla que ceste chose estoit digne de mémoire, je l'ai bien voulu ici mettre par escript. C'est que, après que le roy eust ouy ladite Pucelle, il fut conseillé par son confesseur, ou autres, de parler en secret et lui demander en secret s'il pourroit croire certainement que Dieu l'avoit envoyée devers lui, afin qu'il se pust mieux fier à elle, et adjouster foy en ses paroles; ce que ledit seigneur fit. A quoy elle respondit : « Sire, se je vous dis des choses si secrètes qu'il n'y a que » Dieu et vous qui les sachez, croirez-vous bien que je » suis envoyée de par Dieu? » Le roy respond que la Pucelle lui demande : « Sire, n'avez-vous pas bien mémoire » que, le jour de la Toussaint dernière, vous estant en la » chapelle du chasteau de Loches, en vostre oratoire, tout » seul, vous fistes trois requestes à Dieu? » Le roy respondit qu'il estoit bien mémoratif de lui avoir fait aucunes requestes. Et alors la Pucelle lui demanda se jamais il avoit dit et révélé lesdites requestes à son confesseur ne à autres. Le roy dit que non. « Et se je vous dis les trois re» questes que lui fistes, croirez-vous bien en mes paroles? » Le roy respondit que oui. Adonc la Pucelle lui dit : « Sire, » la première requeste que vous fistes à Dieu, fut, que » vous priastes que, se vous n'estiez vray héritier du » royaume de France, que ce fust son plaisir vous oster le » courage de le poursuivre, afin que vous ne fussiez plus » cause de faire et soustenir la guerre, dont procéde tant » de maux pour recouvrer ledit royaume. La seconde fut, » que vous lui priastes que, se les grandes adversités et tri» bulations que le pauvre peuple de France souffroit et » avoit souffert si long temps, procédoient de vostre pesché » et que vous en fussiez cause, que ce fust son plaisir en » relever le peuple, et que vous seul en fussiez puny et » portassiez la pénitence, soit par mort ou autre peine qu'il

» lui plairoit. La tierce fut, que se le pesché du peuple es-» toit cause desdites adversités, que ce fust son plaisir » pardonner audit peuple et appaiser son ire et mettre le » royaume hors des tribulations ès quelles il estoit, jà avoit » douze ans et plus. » Le roy cognoissant qu'elle disoit vérité, adjousta foy en ses paroles, et crut qu'elle estoit venue de par Dieu, et eut grande espérance qu'elle lui ayderoit à recouvrer son royaume ; et se deslibéra soy ayder d'elle et croire son conseil en toutes ses affaires.

» Or faut retourner à mon propos. Le roy voyant qu'il estoit nécessaire de promptement secourir iceux qui estoient assiégés dans la ville d'Orléans, il assembla son conseil, à quoy il fit appeler ladite Jehanne, pour adviser comment on pourroit sçavoir advitailler les assiégés ; laquelle chose elle entreprit, se on lui vouloit bailler des gens d'armes. Le roy considérant la grande nécessité en quoy estoient les assiégés, la grande prospérité des Anglois, qui tousjours estoient venus à chef de toutes leurs entreprinses, et l'extrémité en laquelle estoient venues les affaires du roy et du royaume, ils furent d'opinion que le roy debvoit faire par le conseil de ladite Pucelle ; et fut conclud ainsi faire. Et pour la conduire et accompagner, lui furent baillés les sires de Rays et de Loré, lesquels la menèrent à Blois où estoient messire Regnault de Chartres, archevesque de Reims, chancelier de France, le bastard d'Orléans, le sire Poton et autres capitaines, par lesquels ladite Jehanne et sa compagnée furent receues honorablement, et ce fait, adviser de pourvoir à toute diligence de ce qui estoit nécessaire pour advitailler ladite ville d'Orléans ; c'est à sçavoir de vivres, de charriots, charrettes, chevaux et autres choses requises en tel cas. » (Autre *Chronique de la Pucelle*, p. 454.)

« Les voyageurs eurent à traverser un pays ennemi ; cependant ils n'éprouvèrent aucun obstacle, aucun accident. Lorsqu'ils furent arrivés à Chinon, auprès de Tours, où le roi résidait, il fut résolu dans le conseil du roi : que la

jeune fille ne devait point voir le prince ni lui être présentée avant trois jours ; mais il se fit une révolution subite dans tous les cœurs : la Pucelle fut admise. Lorsqu'elle fut descendue de cheval, et après avoir été examinée avec empressement dans sa foi et dans ses mœurs par des archevêques, des évêques, des abbés, des docteurs, le roi l'emmena avec lui dans son conseil, qui était rassemblé, afin de l'interroger avec plus de soin encore et de sévérité. Elle fut reconnue en tout comme une bonne catholique, pensant bien sur la foi, sur les sacrements et sur les lois de l'Église. Elle fut encore examinée avec un zèle tout particulier par des matrones expertes, par de jeunes filles instruites et par des veuves et des femmes mariées. Cet examen n'apprit rien autre chose sur le compte de Jehanne, sinon que c'était une jeune fille pleine d'honneur. Après cela, elle fut pendant six semaines gardée à vue et observée. On voulait s'assurer si elle ne tomberait pas dans quelque faute, ou s'il s'opérerait quelque changement dans sa conduite; mais cela n'arriva pas. Au contraire, invariable dans sa conduite, servant Dieu, entendant la messe, recevant le saint sacrement, elle persistait dans sa première résolution, et elle suppliait tous les jours le roi par ses larmes et ses soupirs de lui donner la permission d'attaquer les ennemis ou de retourner à la maison paternelle. Après avoir obtenu avec peine la permission de porter du secours, elle s'introduisit dans Orléans. » (Lettre de Perceval, sieur de Boulourmack, au duc de Milan.)

Le sieur de Boulourmack, qui avait été témoin des premiers succès militaires de la Pucelle, la décrit ainsi dans cette même lettre :

« La Pucelle est d'une physionomie agréable ; elle supporte les fatigues à l'égal des hommes; elle parle peu, montre une prudence admirable. En parlant et dans la conversation, elle a une voix pleine de charmes, à la manière d'une femme. Elle mange peu, boit du vin modérément. Quant au luxe des chevaux et des armes, elle est

fort recherchée. Elle aime beaucoup les nobles et les hommes armés. Si on parle trop, on la fâche, et tout mot superflu ne fait aucune impression sur elle. Elle endure le travail à un point incroyable, et sa constance sous les armes est telle qu'elle reste six jours de suite complétement armée, et sans interruption, jour et nuit. Elle dit que les Anglais n'ont aucun droit sur la France, et se croit envoyée de Dieu exprès pour les vaincre et les chasser, toutefois après des avertissements préalables. Elle promet des honneurs éclatants au roi ; elle le nomme bien-aimé de Dieu, conservé miraculeusement jusqu'alors, et qui le sera jusqu'à la fin. Elle a prédit au duc d'Orléans, votre neveu, sa délivrance miraculeuse ; mais elle a fait parvenir auparavant un avertissement aux Anglais qui le retiennent prisonnier. Prince, pour mettre fin à mes paroles, j'ajouterai qu'il est arrivé plus de choses merveilleuses que je ne peux vous en écrire. » (P. 523.)

Matthieu Thomassin, qui fut conseiller du dauphin de Vienne, depuis Charles VII, et secrétaire de son fils Louis XI, a écrit en 1456, sous le titre de *Registre Delphinat*, par le commandement de Charles VII, son seigneur, un recueil de faits historiques. Le manuscrit en est conservé à Grenoble. Le récit de ce qui concerne la Pucelle a été rédigé au moment même, et il a écrit à Paris plusieurs fragments de ce manuscrit. La relation de l'apparition de la Pucelle commence au folio 91. Je rapporterai ici en entier ce fragment intéressant.

« Le roy [1], dit-il, estant ès mains des Anglois, mourut l'an mil quatre cent vingt et deux. Et adonc s'appela roy mondit seigneur le daulphin [2]. Et pour ce que les ennemys tenoient toutes les places jusques à Reims, et aussi Reims, il ne fut point couronné jusques à l'advènement de la Pucelle. Et s'appeloit roy de France, daulphin de Vien-

[1] Charles VI.

[2] Il était devenu dauphin le 17 juin 1415, et régent en 1418, après son départ de Paris.

nois, ès lettres qui se adressoient par deça, jusques au temps qu'il bailla l'administration du Daulphiné à monseigneur[1]. Et les ennemys se truffoient et moquoient de lui, et l'appelloient Roy de Bourges, pource qu'il se y estoit retraict et y faisoit le plus sa demeurance.

» L'an mil quatre cent vingt et quatre, le dix-septiesme d'aoust fut la bataille de Verneil; et là mourut environ trois cents chevaliers et escuyers du Daulphiné, et toute la fleur; dont fut grand dommage. Les gens des trois estats du Daulphiné, en mémoire perpétuelle de la vaillance et loyauté des Daulphiniens ont faict fonder une messe tous les jours au couvent des Jacobins de Grenoble, qui se dit au grand autel; et au-dessous des chaires là où se séent le prestre, diacres et soub-diacres, ont faict peindre une grande image de Nostre-Dame, ayant ung grand mantel dedans lequel sont peints lesdits nobles qui furent morts à ladite bataille, tous armés avec leur cotte d'armes. Et pareille messe et pareille peinture a esté faicte à Saint-Anthoine de Viennoys, au monastère.

» Les autres batailles et rencontres qui ont esté faites auparavant et despuis je n'en dis rien. Et est vray que, tant par batailles, par rencontres, par siéges, par assauts, que autrement, le royaume fut mené atant qu'il eust esté du tout mené et mis à l'obéissance des Anglois et de leurs alliés, si Dieu n'en eust eu pitié, et envoyé secours, par le moyen d'une pauvre bergerette appelée Jehanne.

» L'an 1429, vint ladite Pucelle, et par son moyen fut levé le siége ainsi comme inexpugnable que les Anglois tenoient devant la cité d'Orléans.

» L'an dessusdit elle mena le roy à Reims; et là fut couronné le dix-septième jour de juillet, comme par miracle; mais après fut-il toujours daulphin jusques au temps cy déclaré.

» La dessusdite Pucelle estoit de Lorraine, du lieu de

[1] Depuis, Louis XI.

Vaucouleurs, et fut amenée à mondit seigneur le daulphin par le chastelain dudit lieu, habituée comme un homme ; avoit courts les cheveux et ung chapperon de layne sur la teste, et portoit petits draps[1] comme les hommes, de bien simple manière. Et parloit peu, sinon qu'on parloit à elle. Son serment estoit : « Au nom de Dieu. » Elle appeloit mondit seigneur le daulphin : « le gentil daulphin. » Et ainsi l'appela jusques à ce qu'il fust couronné. Aucunes fois l'appeloit : « l'auriflambe. » Et si disoit qu'elle estoit envoyée de par Dieu pour deschasser les Anglois , et que pour ce faire il la falloit armer. Dont chacun fut esbahy de celles nouvelles. Et de prime face , chacun disoit que c'estoit une trufferie ; et à nulle chose que elle dist l'on ne adjoustoit point de foy.

» Clercs et autres gens d'entendement pensèrent sur cette matière. Et entre les autres escriptures , fut trouvée une prophétie de Merlin parlant en ceste manière : *descendet virgo deorsùm sagittarii et flores virgineos obscurabit.*

» Sur lesdits vers furent faits autres vers dont la teneur s'en suit ci dessous.

» Virgo puellaris artus induta virili
Veste, Dei monitu, properat relevare jacentem
Liliferum regemque suos delere nefandos
Hostes, præcipuè qui nunc sunt Aurelianis
Urbe sub hâc, illam deterrent obsidione;
Et si tanta viris mens est se jungere bello ,
Arma sequique sua, quæ nunc parat alma puella ,
Credit et fallaces Anglos succumbere morti ,
Marte puellari Gallis sternentibus illos ;
Et tunc finis erit pugnæ, tunc fœdera prisca ,
Tunc amor et pietas et cætera jura redibunt ;
Certabunt de pace viri, cunctique favebunt
Sponte sua regi, qui rex librabit et ipsis

[1] Culottes. J. du Clercq dit dans sa Chronique : « Et les petits » draps , qu'on appelle communément des brayes. »

Cunctis justitiam quos pulchra pace fovebit ;
Dummodo nullus erit Anglorum pardiger hostis
Qui se Francorum præsumat dicere regem[1]. »

» Avant que mondit seigneur le daulphin voulsist mettre ne ajouter foy à ladite Pucelle, comme prince sage, mit en conseil ceste besongne ; et furent les clercs mis ensemble, lesquels, après plusieurs disputations, furent de l'opinion qui s'en suit :

« Premièrement que mondit seigneur daulphin, attendu » la nécessité de lui et du royaume, et considéré les conti- » nuelles prières du pauvre peuple envers Dieu et tous au- » tres aimant paix et justice, ne debvoit point débouter ni » mettre arrière ladite Pucelle qui se dit estre envoyée de » par Dieu pour la réconforter et lui donner secours, no- » nobstant que les promesses et les paroles de ladite Pu- » celle soient pardessus œuvres humaines ; aussi mondit » seigneur ne doibt pas ajouter foy et légèrement croire à » elle ; mais, en suivant la sainte escripture, la doibt faire » esprouver par deux manières ; c'est à sçavoir : par pru- » dence humaine, en enquérant de sa vie, de ses mœurs, » de son instruction, comme dit Paul l'apostre : *Probate*

[1] Voici la traduction faite alors de ces vers :

« Une vierge vestue de vestements d'homme, et qui a les membres appartenants à pucelle, par la monicion de Dieu, s'appareille de relever le roy portant les fleurs-de-lys, qui est couché, et de chasser ses ennemis maudits ; et mesmement ceux qui maintenant sont devant la cité d'Orléans, laquelle ils espavantent par siége. Et se les hommes ont grand courage d'eux joindre à la bataille, les faux Anglois seront succombés par mort, par le Dieu de la bataille de la Pucelle ; et les François les tresbucheront ; et adonc sera la fin de la guerre ; et retourneront les anciennes alliances et amour ; pitié et autres droits retourneront ; et traiteront de la paix ; et tous les hommes s'outroyeront au roi de leur bon gré, lequel roy leur pesera et leur administrera justice à tous, et les nourrira de belle paix. Et dorénavant nul Anglois ennemy portant le liépart ne sera, qui présumera soy dire roy de France, et d'ensuir les armes ; lesquelles armes la sainte pucelle appareille. »

» *opera priùs si ex Deo sunt;* et la seconde manière,
» par dévote oroison requérir à Dieu signe d'aucune œu-
» vre ou espérance divine, par quoy on peut juger que la-
» dite Pucelle est venue de la volonté de Dieu. Ainsi dit
» Dieu à Achar : qu'il demandast signe quand il plairoit à
» Dieu qu'il eust victoire, en lui disant : *Pete signum à*
» *Domino Deo tuo;* aussi semblablement Gédéon de-
» manda signe, et plusieurs autres.

» Mondit seigneur le daulphin en ensuivant ladite déli-
» bération fit esprouver ladite Pucelle de sa naissance, de
» sa vie, de ses mœurs et de son intention, et n'y trouva
» que tout bien. Puis la fit garder bien et honnestement
» par l'espace de six sepmaines, en la tousjours examinant;
» et fut monstrée à clercs, à gens d'église, à gens de grande
» prudence et dévotion, à gens d'armes, à femmes honnes-
» tes, vefves et autres, publiquement et secrètement. La-
» dite Pucelle a conversé avec toute manière de gens; mais
» en elle on n'a trouvé que tout bien, comme humilité,
» virginité, dévotion, honnesteté en toutes choses et sim-
» plesse. De sa naissance, de sa vie plusieurs choses mer-
» veilleuses ont été dites comme vrayes.

» Quant à la seconde manière de la probation, mondit
» seigneur le daulphin luy demanda et pria qu'elle fist au-
» cun signe parquoy on dust ajouter foy à elle qu'elle fust
» envoyée de par Dieu. Elle respondit : que devant la ville
» d'Orléans elle le monstreroit, et non pas avant ny en au-
» cun autre lieu; car ainsi lui avoit esté ordonné de par
» Dieu.

» Ces choses dessus dites faictes, fut conclu, attendu la-
dite probation faite par mondit seigneur le roy, en tant
» que lui a esté possible, et que nul mal n'a trouvé en la-
» dite Pucelle, et considérée sa response, qui est de mons-
» trer signe divin devant Orléans, veue sa constance et sa
» persévérance en son propos, et ses instantes requestes
» de soy armer et aller devant Orléans pour y monstrer
» signe de divin secours, que mondit seigneur le daulphin

» ne la debvoit point empescher d'aller à Orléans avec ses
» gens d'armes, et la debvoit faire conduire honnestement,
» ayant bonne espérance en Dieu ; car la rebouter et des-
» laisser, sans apparence de mal, ce seroit répugner au
» Saint-Esprit et soy rendre indigne de la grace et ayde de
» Dieu, comme dit Samatiel au conseil des juifs contre les
» apostres. »

» Veue et considérée la conclusion, mondit seigneur le daulphin fit armer et monter ladite Pucelle. Et si ay ouy dire à ceux qui l'ont veue armée qu'il la faisoit très bon voir, et se y contenoit aussi bien comme eust fait un bon homme d'armes. Et quand elle estoit sur faict d'armes, elle estoit hardye et courageuse et parloit hautement du faict des guerres. Et quand elle estoit sans harnoys elle estoit moult simple et peu parlant.

» Avant qu'elle voulsist aller contre les Anglois, elle dit qu'il falloit qu'elle les sommast et requist, de par Dieu, qu'ils vuydassent le royaume de France. Et fit escrire des lettres qu'elle mesme dicta, en gros et lourd langage et mal ordonné [1]; j'en ay leu les copies dont la teneur s'en suit. Et audessus desdites lettres avoit escript : « Entendez les merveilles de Dieu et de la Pucelle. »

I. *Lettre au roy d'Angleterre.*

» Roy d'Angleterre, faictes raison au roy du ciel de son sang royal. Rendez les clefs à la Pucelle de toutes les bonnes villes que vous avez enforcées en France. Elle est venue de par Dieu pour réclamer tout le sang royal. Elle est toute preste de faire paix, si voulez faire raison, par ainsi que rendez France, et payez de ce que l'avez tenu. Et si ainsi ne le faictes, je suis chef de guerre, en quelque lieu

[1] Le lecteur moderne ne sera probablement pas de l'avis de Thomassin Ces lettres sont claires et précises; mais Thomassin était trop de son temps pour ne pas dédaigner ce qui était simple, et ne pas réserver son admiration pour les fleurs de rhétorique.

je atteindray vos gens en France, s'ils ne veulent obéir, je les en feray issir, veulent ou non, et s'ils veulent obéir je les prendray à mercy. Elle vient, de par le roy du ciel, corps pour corps vous bouter hors de France. Et vous promet et certifie la Pucelle qu'elle fera si grand hahay, qu'il y a mil ans qu'en France ne fut se grand. Si vous ne lui faictes raison, créez fermement que le roy du ciel lui envoyera plus de force que ne lui sçaurez mener d'assaux à elle et à ses bonnes gens d'armes.

II. *L'autre lettre aux gens d'armes.*

» Entre vous autres archers, compagnons d'armes, gentils et vaillants, qui estes devant Orléans, allez en vostre pays, de par Dieu. Et se ainsi ne le faites, donnez-vous garde de la Pucelle, et de vos dommages vous souvienne briefvement. Ne prenez mye vostre opinion, car vous ne tiendrez mye France qui est au roy du ciel, le fils de sainte Marie, mais la tiendra le gentil Charles. Se vous ne créez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous frapperons dedans à grands horions; et verrons lesquels meilleur droit auront, de Dieu ou de vous.

III. *L'autre lettre aux capitaines des Anglois.*

» Guillaume La Poulle comte de Suffort, Jehan sire de Tallebot, et vous Thomas sire de Scalles, lieutenants du duc de Bethfort, soy disant régent de France de par le roy d'Angleterre, faites response se voulez faire paix à la cité d'Orléans; et si ainsi ne le faictes, de vos dommages vous souvienne.

IV. *L'autre lettre au duc de Bethfort.*

» Duc de Bethfort, qui vous dites régent de France par le roy d'Angleterre, la Pucelle vous prie et requiert que vous

ne vous faciez destruire. Se vous ne faictes raison, aux yeux pourrez veoir qu'en sa compagnée les François firent le plus beau fait qui oncques fut faict en chrestienté [1].

» Lesdites lettres feurent portées et baillées; desquelles on ne tint pas grand compte; et pour ce elle délibéra de tirer outre à ce pourquoy elle estoit venue. Elle mit sus

[1] Les mémoires du temps rapportent deux autres lettres de la Pucelle que nous donnerons ici; l'une au duc de Bourgogne, l'autre au comte d'Armagnac. Celles rapportées par Thomassin me paraissent les seules authentiques; elle en fait mention elle-même dans son interrogatoire; quant aux deux lettres données ci-dessous, elles ont aussi eu cours en France. Les autres chroniqueurs du temps rapportent une lettre aux Anglais qui n'est qu'une copie défigurée des quatre lettres du texte réunies en une.

Lettre au duc de Bourgongne.

« Jésus, Maria.

» Hault et redoubté prince de Bourgongne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par le roy du ciel, mon droiturier et souverain seigneur, que le roy de France et vous faciez bonne paix ferme, qui dure longuement. Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur entièrement, ainsi que doivent faire loyaux Chrestiens, et, s'il vous plaist à guerroyer, se allez sur les Sarrasins. Prince de Bourgongne, je vous prie, supplie et requiers tant humblement que requérir vous puis, que ne guerroyez plus au saint royaume de France, et faictes retraire incontinent et briefvement vos gens qui sont en aucunes places et forteresses dudit saint royaume; et de la part du gentil roy de France, il est prest de faire paix à vous, sauve son honneur, s'il ne tient en vous. Et vous fait à sçavoir de par le roy du ciel, mon droiturier et souverain seigneur, pour vostre bien et vostre honneur, et sur vos vies, que vous n'y gagnerez point bataille à l'encontre des loyaux François, et que tous ceux qui guerroient au saint royaume de France, guerroient contre le roy Jhésus, roy du ciel et de tout le monde, mon droit et souverain seigneur. Et vous prie et requiers à jointes mains que ne faciez nulles batailles ne ne guerroyez contre nous, vous, vos gens ou subjets; et croyez seurement que quelque nombre de gens que amenez contre nous, qu'ils n'y gagneront mie; et sera grand pitié de la grande bataille et du sang qui y sera répandu de ceux qui y viendront contre nous. Et a trois

un estendart dedans lequel estoit...[1] et monta sur un grand cheval, bien armée et habillée; et avec les gens d'armes que mon seigneur le daulphin lui bailla, alla à Orléans où les Anglois avoient mis le siége très fort et, selon cours de nature, inexpugnable. Et n'y avoit espérance quelconque d'avoir secours ne ayde humaine, car mon seigneur le daulphin avoit très peu de gens pour faire un tel exploit, et estoit quasi du tout au bas, et tellement que, quand ladite Pucelle vint, on avoit mis en délibération que l'on debvroit faire se Orléans estoit prins. Et fut advisé par la plus grande part, s'il estoit prins, qu'il ne falloit tenir compte du demeurant du royaume, veu l'estat en quoy il estoit, et qu'il n'y avoit remède, fors tant seulement que

sepmaines que je vous avois escript et envoyé bonnes lettres par un hérault, que fussiez au sacre du roy, qui, aujourd'hui dimanche dix-septiesme jour de ce présent mois de juillet, se fait en la cité de Reims; dont je n'ay point eu de response, ne ouys oncques puis nouvelles dudit hérault. A Dieu vous command et soit garde de vous, s'il lui plait; et prie Dieu qu'il y mette bonne paix. Escript audit lieu de Reims, le dix-septiesme jour de juillet. »

Lettre au comte d'Armagnac.

« JÉSUS, MARIA.

» Comte d'Armagnac, mon très-cher et bon ami, Jehanne la Pucelle vous fait savoir que votre message est venu par-devers moy, lequel m'a dit que l'avez envoyé par deçà, pour sçavoir de moy auquel des trois papes que mandez par mémoire vous deviez croire; de laquelle chose ne vous puis bonnement faire sçavoir au vray pour le présent, jusques à ce que je sois à Paris, ou ailleurs à requoy; car je suis pour le présent trop empeschée aux faicts de la guerre; mais quand vous saurez que je seray à Paris, envoyez-moy un message par-devers moy, et je vous feray sçavoir tout au vray auquel vous devez croire, et que en aurez sceu par le conseil de mon souverain seigneur le roy de tout le monde, et que en aurez affaire à tout mon pouvoir. A Dieu vous command; Dieu soit garde de vous. Escript à Compiègne, le vingt-deuxiesme jour d'aoust 1429. »

[1] Lacune d'une demi-ligne dans le manuscrit

de retraire mondit seigneur le daulphin en cestuy pays du Daulphiné, et là le garder en attendant la grace de Dieu. Les autres dirent que plus convenable estoit d'attendre ladite grace au royaume; et qui autrement le feroit, l'on donneroit trop grand courage aux ennemys, et seroit pour tout perdre sans aucun rescours, et que meilleur estoit que tenir autre voye, car l'autre party estoit ainsi comme voye de désespération, qui moult déplaist à Dieu. Mon seigneur le daulphin estoit en cestuy estat quand arriva ladite Pucelle, l'an que dit est; et par son moyen, et moiennant la grace de Dieu, par miracle évident, furent assaillies moult vaillamment et prinses les très fortes et inexpugnables batailles que les Anglois avoient faictes, et tout le siége levé, au très grand dommage et très grande confusion des Anglois. Adonc furent faicts, par la Pucelle et par les gens de mondit seigneur le daulphin, faicts de guerre merveilleux et ainsi comme impossible.

» De là en après ladite Pucelle fit une très grande poursuite encontre les Anglois, en recouvrant villes et chasteaux; et si fit plusieurs faits merveilleux; car despuis ladite prinse d'Orléans, les Anglois ne leurs alliés n'eurent force ne vertu. Par ainsi le restaurement de France et recouvrement a esté moult merveilleux. Et sache ung chascun que Dieu a monstré et monstre ung chascun jour qu'il a aimé et aime le royaume de France, et l'a spécialement esleu pour son propre héritage, et pour, par le moyen de lui, entretenir la sainte foi catholique et la remettre du tout sus. Et par ce, Dieu ne le veut pas laisser perdre. Mais sur tous les signes d'amour que Dieu a envoyés au royaume de France, il n'y a point eu de si grand ne de si merveilleux comme de ceste Pucelle. Et pour ce grandes chroniques en sont faites. Et entre les autres une notable femme appelée Christine[1], qui a fait plusieurs livres en françois (je l'ai souvent veue à Paris), fit de l'advènement de ladite

[1] Christine de Pisan.

Pucelle et de ses gestes ung traicté[1] dont je mettrai ci seulement le plus espécial touchant ladite Pucelle ; et ay laissé le demourant, car ce seroit trop long à mettre icy. Et j'ay plus tost désiré de mettre icy le traicté de ladite Christine que des autres, afin de tousjours honnorer le sexe féminin par le moyen duquel toute chrestienté a eu tant de biens : par la pucelle Vierge Marie, la réparation et restauration de tout le humain lignage ; et par ladite pucelle Jehanne la réparation et restauration du royaume de France qui estoit du tout en bas, jusques à prendre fin, se ne fust sa venue. Pour ce, bien doibt de chacun estre louée, combien que les Anglois et les alliés en ont dit tous les maux qu'ils ont peu dire ; mais les faicts de ladite Pucelle les ont rendus et rendent tous mensongers et confus.

VERS DE CHRISTINE DE PISAN SUR JEHANNE D'ARC[2].

1.

Je, Christine, qui ay plouré
Onze ans en l'abbaye close
Où j'ay tousjours puis demeuré
Que Charles, c'est estrange chose !
Le fils du roy, si dire l'ose,
S'est fouy de Paris, de tire,

[1] Ce Traité en vers sur la Pucelle n'existe pas parmi les manuscrits de Christine de la Bibliothèque royale de Paris. Le nº 205 de la Bibliothèque de Berne est le seul qui en contienne une copie. Sinner, dans son Catalogue, t. III, p. 412, le décrit ainsi : « Poème en vers de huit syllabes, fait par Christine, à l'honneur de la Pucelle d'Orléans et du rétablissement de la France. » J'ai le premier publié dans le volume du Panthéon sur Jeanne d'Arc les trente-deux strophes de ce poème de Christine données par le chroniqueur Mathieu Thomassin. Depuis, M. Raymond Thomassy en a publié quelques autres strophes dans sa Notice sur Christine, et M. Achille Jubinal a, plus tard, publié le poème en entier à la suite de son Rapport au ministre de l'instruction publique sur la Bibliothèque de Berne.

[2] Aux trente-cinq strophes données par moi, d'après Mathieu Thomassin et Sinner (Catalogue de Berne), j'ajouterai ici, d'après le

Par la traïson là enclose :
Ore à prime me prens à rire.

2*.

A rire bonement de joie
Me prens pour le temps, por vernage
Qui se départ, où je souloie
Me tenir tristement en cage;
Mais or changeray mon langage
De pleur en chant, quant recouvré.
Ay bon temps...
Bien me part avoir enduré.

3.

L'an mil quatre cents vingt et neuf,
Reprint à luire le soleil.
Il ramène le bon temps neuf
Que on avoit véu du droit œil.
* Puis longtemps, dont plusieurs en deuil
Orent vesqui; j'en suis de ceux.
Mais plus de rien je ne me deuil
Quant ores voy ce que je veux.

4*.

Si est bien le vers retourné
De grant duel en joie nouvelle,
Depuis le temps qu'ay séjourné
Là où je suis, et la très belle
Saison que printemps on appelle
La Dieu merci qu'ay désirée,
Où toute rien se renouvelle
Et est du sec au vert temps née.

manuscrit de Berne cité par M. Achille Jubinal, les strophes qui complètent le poème.

J'indiquerai par un astérisque celles des strophes ou des demi-strophes qui n'étaient pas données par Mathieu Thomassin.

Le même manuscrit contient quelques autrès chants héroïques, tel que :

« Ditié de la paix nouvellement faite entre le roy Charles et le duc de Bourgongne, en 1435. »

« Vers latins et françois sur la Pucelle. »

5*.

C'est que le dégeté enfant
Du roy de France légitime,
Qui longtemps a esté souffrant
Mains grans ennuiz, qui or à prime
Se lieva ainsi que vous, prime
Venant comme roy coronné,
En puissance très grande et fine
Et d'esprons d'or esperonné.

6*.

Or fesons feste à nostre roy,
Que très bien soit-il revenu!
Resjoïz de son noble arroy
Alons trestous, grans et menu,
Au devant, nul ne soit tenu,
Menant joie le saluer,
Louant Dieu, qui l'a maintenu :
Criant Noel! en hault huer.

7*.

Mais or veuil raconter comment
Dieu a tout ce fait de sa grace,
A qui je pri qu'avisement
Me doint que rien je n'y trespasse.
Raconté soit en toute place,
Car ce est digne de mémoire,
Et escript, à qui que desplace,
En mainte cronique et histoire.

8*.

Oyez partout l'univers monde
Chose sur toute merveillable;
Notez se Dieu, en qui habonde
Toute grace, est point secourable
Au droit enfin. C'est fait notable,
Considéré le présent cas;
Si soit aux decéus valable
Que fortune a flati à cas.

9*.

Et notez comment esbahir
Ne se doit nul pour infortune,

Se voiant a grant tort haïr,
Et com vint sus par voix comune.
Voiez comment toujours n'est une
Fortune, qui anuit a maint;
Car Dieu, qui aux tors faiz rexune,
Ceulx relièvé en qui espoir maint.

10*.

Qui vit doncques chose avenir
Plus hors de toute opinion,
Qui à noter et souvenir
Fait bien en toute region :
Que France, de qui mention
En faisoit que jus est ruée,
Soit par divine mission
Du mal en si grant bien muée.

11.

* Par tel miracle vrayement
Que se chose n'y est notoire
Et évident, quoy et comment,
Il n'est home qui le peult croire.
Chose est bien digne de mémoire
Que Dieu par une vierge tendre
Ait adès voulu, chose est voire,
Sur France si grant grace estendre.

12*.

Oh ! quel honneur a la couronne
De France par divine preuve!
Car par les graces qu'il lui donne
Il appert comment il l'apreuve,
Et que plus foy qu'autre part treuve
En l'estat royal dont je lix,
Que oncques, ce n'est pas chose neuve,
En foy n'errèrent fleurs de lys.

13*.

Et tu, Charles roy des François,
Septième d'icellui hault nom,
Qui si grant guerre as eue ainçois
Que bien t'en prensist, se peu non,

Mais Dieu grace, or voiz ton renon
Hault eslevé par la Pucelle
Que a soubzmis sous ton penon
Tes ennemis, chose est nouvelle.

14*.

En peu de temps, que l'on cuidoit
Que ce feust com chose impossible
Que ton pays, qui se perdoit,
R'eusses jamais; or est visible
Menction, quoique nuisible
Ç'ait esté, tu l'as recouvré;
C'est par la Pucelle sensible,
Dieu mercy! qui y a ouvré.

15*.

Si croy fermement que tel grace
Ne te soit de Dieu donnée,
Se à toy, en temps et espace,
Il n'estoit de lui ordonnée
Quelque grant chose solempnée.
A terminer et mettre à chief
Et qu'il t'ait donné destinée
D'estre de très grans faiz le chief.

16*.

Car ung roi de France doit estre
Charles, fils de Charles nommé,
Qui sur tous rois sera grant maistre;
Prophécies l'ont surnommé
Le Cerf-volant, et consomé
Sera par cellui conquereur
Maint fait; Dieu l'a à ce somé,
Et enfin doit estre empereur.

17*.

Tout ce est le prouffit de l'ame.
Je prie à Dieu que cellui soies,
Et qu'il te doint sans le grief d'âme
Tant vivre qu'encores tu voyes
Tes enfans grans, et toutes joyes
Par toy et eulx soient en France;

Mais en servant Dieu toutes voies,
Ne guerre n'y face outréance.

18*.

Et j'ay espoir que bon seras,
Droiturier et amant justice
Et tous les autres passeras,
Mais que Orgueil ton fait ne honnisse;
A ton peuple doulz et propice
Et craignant Dieu qui t'a esleu
Pour son servant, si com prémisse
En as, mais que faces ton deu.

19*.

Et comment pourras-tu jamais
Dieu mercier à souffisance?
Servir, doubter, en tous tes fais,
Que de si grant contrariance
T'a mis a paix, et toute France
Relevée de tel ruyne,
Quand sa très grant saint providence
T'a fait de si grant honneur digne.

20.

Ah! soyes en loué, hault Dieu!
A toy gracier tous tenus
Sommes, qui donné temps et lieu
As où ces biens sont advenus.
A jointes mains, grans et menus,
Grace te rendons, roy céleste,
Par qui nous sommes parvenus
A paix et hors de grand tempeste.

21.

Et toy, Pucelle bien heurée,
N'y doibs-tu mie estre oubliée,
Puisque Dieu t'a tant honnourée,
Qui as la corde desliée,
Qui tenoit France estroit liée?
Te pourroit-on assez louer
Quand, ceste terre humiliée
Par guerre, as faict la paix donner?

22.

Ah! Jehanne de bonne heure née,
Benoist soit ciel qui te créa!
Pucelle de Dieu ordonnée,
En qui le saint esprit réa
Si grant grace, et qui ot et a
Toute largesse de hault don.
Oncq requeste ne te véa
Qui te rendra assez guerdon.

23.

Que peut-il d'autre estre dit plus
Ne des grands faicts du temps passé:
Moysès en qui Dieu afflus
Mit graces et vertus assez;
Il tira sans estre lassez
Le peuple Israël hors d'Égypte;
Par miracle ainsi repassez
Nous as de mal, Pucelle eslite.

24.

Considérée ta puissance,
Qui es une joenne pucelle
A qui Dieu a donné puissance
D'estre le champion, et celle
Qui donne à France la mammelle
De paix et doulce nourriture,
A ruer jus la gent rebelle :
Veci bien chose outre nature.

25.

Car si Dieu fit par Josué
Des miracles à si grant somme,
Conquerant lieux, et jus rué
En furent maints, il estoit homme
Fort et puissant : mais tout en somme
Veci femme, simple bergère,
Plus preux qu'homme qui fut à Rome.
Quant à Dieu c'est chose légère.

26.

Mais quant à nous, oncques parler
Ne ouymes de si grand merveille,

Car tous les preux au long aller
Qui ont esté, ne s'appareille
Leur proesse à ceste qui veille
A bouter hors nos ennemis.
Mais ce faict Dieu qui la conseille
En qui cœur plus que d'omme a mis.

27.

De Gédéon fait-on grand compte,
Qui simple laboureur estoit,
Et Dieu le fit, si dit le conte
Combatteur; ne nul n'arrestoit
Contre lui, et tout conquestoit.
Mais oncq miracle si appert
Ne fit, quoiqu'il ammonestoit,
Comme par ceste fois il appert.

28.

Esther, Judith et Delbora
Qui furent dames de grand prix,
Par lesquelles Dieu restaura
Son peuple qui serf estoit pris,
Et d'autres plusieurs qu'ay appris,
Qui furent premiers nés à celle :
Mais miracles en ce pourpris,
Plus a fait par ceste pucelle.

29.

Par miracle fut envoyée
Et divine ammonition,
De l'ange de Dieu convoyée
Au roy, pour sa provision.
Son faict n'est pas illusion,
Car bien a esté esprouvée
Par conseil; et conclusion,
A l'effect la chose est prouvée.

30.

Et bien esté examinée,
Inçois[1] qu'on l'aye voulu croire;

[1] Avant.

Devant clercs et sages menée,
Pour encherchier, c'est chose voire.
Disoit avant : qu'il fust notoire
Que Dieu l'avoit au roy transmise;
Mais on a trouvé dans l'histoire
Que Dieu l'avoit à ce commise.

31.

Car Merlin, la Sebille et Bede,
Plus de cinq cens a, la véirent
En esperit, et pour remède
A France en leurs escripts la mirent;
Et leurs prophéties en firent,
Disant : que porteroit bannière
Ès guerres françoyses; et dirent
De son faict toute la manière.

32.

Et sa belle vie, par foy!
Monstre qu'elle est de Dieu en grace,
Par quoy l'on adjoute plus foy
A son faict, car quoy qu'elle face,
Tousjours à Dieu devant sa face,
Qu'elle appelle, sert et déprye
En faict et dict, ne va en place
Où sa dévocion destrye [1].

33.

Comme lors bien y a paru
Que le siége ière [2] à Orléans.
Au premier sa force a paru.
Oncq miracle, si com je tiens,
Ne fut plus cler; car Dieu ès siens
Ayda tellement, qu'ennemys
Ne s'aydoient non plus que morts chiens:
Si furent prins et à mort mys.

34.

Ah! quel honneur au féminin
Sexe! Que l'ayme, il appert [3],

[1] Soit en retard, en défaut.
[2] Était.
[3] Il est évident que Dieu l'aime.

Car tout ce grand peuple chenin
Par qui tout le règne ert[1] désert,
Par femme est sus et recouvert,
Ce que cent mille hommes n'éussent,
Et les traistres mis au désert;
A peine devant nuls ne creussent.

35.

Une fillette de seize ans
(N'est-ce pas chose sur nature?),
A qui armes ne sont pesans,
Ains semble que sa nourriture
Y soit, tant y est forte et dure;
Et devant elle vont fuyants
Les ennemis, et nul n'y dure.
Elle a fait ce, maints yeux voyants.

36.

Et d'eux va France descombrant.
En recouvrant chasteaux et villes.
Jamais force ils n'auront si grand,
Soyent à cent, soyent à mille;
Et de nos gens preux et habiles
Est principale chevetaine[2].
Telle force n'ot n'Hector, n'Achilles;
Mais cela fait Dieu qui les maine.

37*.

Et vous, gens d'armes esprouvez,
Qui faites l'exécution,
Et bons et loyaulz vous prouvez,
Bien faire on en doit mention;
Louez en toute nation
Vous en serez, et sans faillance
Parle-en sur toute élection
De vous et de vostre vaillance.

38*.

Qui vos corps et vie exposez
Pour le droit en peine si dure,

[1] Était.
[2] Capitaine.

Et contre tous périls osez
Vous aler mettre à l'avanture.
Soiés constans, car je vous jure
Qu'en aurés gloire ou ciel et los;
Car qui se combat pour droitture
Paradis gaingne, dire l'os.

39.

Si rabaissez, Anglois, vos cornes,
Car jamais n'aurez beau gibier.
En France ne menez vos sornes;
Mats vous estes en l'eschiquier.
Pas ne pensiez l'autr'ier
Où tant vous monstriez perilleux;
Encores n'estes au sentier
Où Dieu pugnit les orgueilleux.

40.

Jà cuidiez France avoir gaignée,
Et qu'elle vous deust demourer.
Autrement va, fausse mesgnée[1] !
Vous irez ailleurs labourer,
Si ne voulez assavourer
La mort, comme vos compaignons,
Que loups peuvent bien devourer,
Car morts gisent par les buissons.

41.

Et sachez que, par elle, Anglois
Seront mis jus sans relever,
Car Dieu le veult, qui ot les voix
Des bons qu'ils ont voulu grever.
Le sang des occis sans lever
Crie contre eux : Dieu ne veult plus
Le souffrir, ains le resprouver
Comme mauvais, il est conclus.

42*.

En chrestienté et en l'église
Sera par elle mis concorde.

[1] Troupe déloyale.

Les mescréans dont on devise
Et les hérites de vie orde
Destruira, car ainsi l'acorde
Prophétie qui l'a prédit;
Ne point n'aura miséricorde
De li qui la foy Dieu laidit.

43*.

Des Sarrasins fera essart
En conquérant la Sainte Terre;
Là menra Charles, que Dieu gard!
Ains qu'il muire fera tel erre.
Cilz est cil qui la doit conquerre:
Là doit-elle finir sa vie
Et l'un et l'autre gloire acquerre:
Là sera la chose assouye.

44.

Donc! dessus tous les preux passés,
Ceste doit porter la couronne,
Car ses faits nous monstrent assez
Que plus prouesse Dieu lui donne
Que à tous ceulx dont l'on raisonne.
Ell' n'a pas encor tout parfaict.
Je crois que çà jus Dieu la donne
Affin que paix soit par son faict.

45.

C'est tout le moins qu'à faire y ait
Que destruire l'Anglescherie[1]
Car elle a ailleurs plus haut hait[2];
C'est que la foy ne soit pérye.
Quant des Anglois, qui que s'en rye
Ou pleure, il en est sué[3];
Le temps advenir mocquerie
En sera faict: jus sont rué.

46.

Et vous, rebelles ruppieux
Qui à eux vous estes adhers,

[1] La domination anglaise.
[2] Appel, mission.
[3] Decrété ainsi.

Ne véez-vous qu'il vous fust mieux
Estre allés droit que le revers
Pour devenir aux Anglois serfs.
Gardez que plus ne vous adviegne,
Car trop avez esté soufferts,
Et de la fin bien vous souviegne.

47.

N'appercevez-vous, gent aveugle,
Que Dieu a ici la main mise.
Qui ne le voit, il est bien veugle;
Car comme seroit en tel guise
Cette pucelle cy transmise
Qui tous morts vous faict jus abattre;
Et force n'avez qui suffise :
Voulez-vous contre Dieu combattre?

48.

Jà ell' mène le roy au sacre,
Que tenoit adès par la main.
Oncques si grand chose devant Acre
Ne fut faicte; car pour certain
Des contredits y ot tout plain.
Mais maugré tout, à grand noblesse,
Y fut receu et tout à plein
Sacré, et là ouyt messe.

49.

A très grand triomphe et puissance,
Fut le roy couronné à Rains,
L'an mil quatre cents, sans doubtance,
Et vingt-et-neuf, tout saulf et sains,
Avecques de ses barons maints,
Droit le vingt-cinquiesme jour
De juillet, pour plus et pour moins.
Par cinq jours fut là à séjour.

50.

Avecques lui la pucellette,
En retournant par son pays,
Cité, chasteau, n'aultre villette
Ne remaint, aymés ou hays,

Qui ne soit ou soient esbahys ;
Et mesmement les habitants
Se rendent sans estre envahys,
Tant sont sa puissance doubtants !

51.

Combien qu'aucuns de leur folie
Cuident résister; mais pou vault,
Car un dernier qui contrarie
A Dieu compare le deffault.
C'est pour nient; rendre le fault,
Veuillent ou non ; n'y a si forte
Resistance, qui à l'assault
De la Pucelle ne soit morte.

52.

Quoiqu'on ait faict grand assemblée
Cuidant son retour contredire
Et lui courir sus par emblée,
Mais plus n'y vaut confort ne mire[1] ;
Car tous morts et pris tire et tire
Y ont esté les contredicts,
Envoyés, comme j'ay ouy dire,
En enfer ou en paradis.

53*.

Ne sçai se Paris se tendra,
Car encores n'y sont-ilz mie,
Ne se la pucelle attendra ;
Mais s'il en fait son ennemie,
Je me doubt que dure escremie
Lui rende, si qu'ailleurs a fait :
S'ilz résistent heure ne demie,
Mal ira, je croy, de son fait.

54*.

Car ens entrera, qui qu'en groingne :
La Pucelle lui a promis.
Paris. Tu cuides que Bourgoigne
Defende qu'il ne soit ens mis?

[1] Ni médecin.

Non fera, car ses ennemis
Point ne se fait; nul n'est puissance
Qui l'en gardast, et tu soubmis
Seras et ton oultrecuidance.

55*.

O Paris! très mal conseillé!
Folz habitans sans confiance!
Ayme-tu mieulx estre essillié
Qu'à ton prince faire accordance?
Certes, ta contrariance
Te destruira, se ne t'avises :
Trop mieux te feust par suppliance
Requerir mercy : mal y vises.

56*.

Gens a de dedans mauvais, car bons
Y a maint, je n'en fais pas doubte;
Mais parler n'osent, j'en respons,
A qui moult desplaist et sans doubte
Que leur prince ainsi on deboute.
Si n'auront pas ceulz deservie
La punition où se boute
Paris, où maint perdront la vie.

57*.

Et vous toutes, villes rebelles,
Et gens qui avez regnié
Vostre seigneur, et ceulz et celles
Qui pour autre l'avez nié,
Or soit après aplanié
Par douleur requerant pardon,
Car se vous estes manié
A force, à tard vendrez ou don.

58*.

Et que ne soit occision,
Charles retarde tant qu'il peut,
Ne sur char d'omme incision,
Car de sang espandre se deult;
Mais au fort, qui rendre ne veult
Par bel et doulceur ce qu'est sien,

Se par force en effusion
De sang le requerre, il fut bien.

59*.

Hélas! il est si débonnaire
Qu'à chascun il veut pardonner,
Et la Pucelle lui fait faire,
Qui ensuit Dieu. Or ordonner
Veuillez vos cueurs et vous donner
Comme loyaulz François à lui,
Et quand on l'orra sermonner
N'en serés reprins de nulluy.

60*.

Si pry Dieu qu'il mecte en courage
A vous tous qu'ainsi le faciez,
Afin que le conseil orage
De ces guerres soit effaciez,
Et que vostre vie passiez
En paix soubz votre chief greigneur,
Si que jamais ne l'effaciez
Et que vers vous soit bien seigneur.

Amen.

61.

Donné ce ditié par Christine,
L'an dessusdit mil quatre cens
Et vingt et neuf, le jour où fine
Le mois de juillet. Mais j'entens
Qu'aucuns se tendront mal contens
De ce qu'il contient, car qui chière
A embrunche et les yeux pesans,
Ne peut regarder la lumière

» Plusieurs autres grands faits ont esté faits, tant par assaut de villes et chasteaux, par rencontres de villes que autrement par ladite Pucelle, qui trop longs seroient à mettre icy. Et jà-soit-ce qui a esté fait par ladite Pucelle ait esté fait seulement dedans le royaume de France et non pas dedans le Daulphiné, toutesfois je l'ay voulu mettre en cestuy registre, au moins le plus espécial, pource que les faicts de

ladite Pucelle ont esté faicts du temps que mondit seigneur Charles estoit daulphin, et a esté faict de son temps et dessoubs lui, aussi pour ce que le Daulphiné inséparablement, comme dit est, joint audit royaume; et, si le royaume eust esté perdu, comme on a fait ses efforts, comme sera cy-dessoubs déclaré. D'autre part la matière de la Pucelle est si haute et si merveilleuse que c'est chose bien à noter et digne d'entrer en tous livres-registres, pour mémoire perpétuelle, à la gloire de Dieu et honneur du royaume et du Daulphiné.

» Les Anglois et Bourguignons disoient plusieurs paroles diffamables et injurieuses de ladite Pucelle, et avec ce la menaçoient que, s'ils la pouvoient tenir, ils la feroient mourir mauvaisement. Elle fut par aucuns interrogée de sa puissance, si elle dureroit guères et si les Anglois avoient puissance de la faire mourir. Elle respondit que tout estoit au plaisir de Dieu. Et si certifia que, s'il lui convenoit mourir avant que ce pour quoy Dieu l'avoit envoyée fust accomply, que après sa mort elle nuyroit plus auxdits Anglois qu'elle n'auroit faict en sa vie, et que, nonobstant sa mort, tout ce pour quoy elle estoit venue se accompliroit, ainsi que a esté faict par grace de Dieu, comme clairement et évidemment il appert, et est chose notoire de nostre temps.

» Ladite Pucelle a souvent parlé à mondit seigneur daulphin à Paris, et lui a dit des choses secrètes que peu de gens sçavent.

» Ladite Pucelle fut trahie et baillée aux Anglois devant la ville de Compiègne, et fut menée à Rouen, et là lui fut fait ung procès de sa vie, pour trouver aucune chose sur elle pour la faire mourir; et autre chose ne sceurent trouver sur elle, mais qu'elle avoit laissé l'habit ordonné pour femme et prins habit d'homme, qui est chose deffendue. A ce et ès autres choses des quelles elle fut interrogée, elle respondit tellement que on n'y sçavoit que répliquer. Et nonobstant ce, elle fut condempnée à mourir au feu, pour

occasion seulement dudit habit d'homme. Elle fut menée au feu et là mourut et fut bruslée.

» On dit que durant son procès et sa mort furent faictes choses merveilleuses, dont procès a esté faict de l'auctorité de l'église. Celui qui l'a veu et leu en a eu la copie qu'il me debvoit envoyer, que je n'ai pas encore eue, dont me desplaist, car j'en eusse icy faict mention des choses principales[1]. » (Extrait du registre delphinal.)

On trouve dans l'interrogatoire de la Pucelle les détails suivants sur cette partie de sa vie :

« Si dit : que quand elle partit de Vaucouleurs elle estoit accompagnée d'un chevalier et de quatre autres hommes, et que ce jour s'en allèrent coucher en la ville de Saint-Urbain où elle coucha en l'abbaye.

» Dit aussi : que au chemin elle passa par Auxerre, où elle ouyt la messe en la grande église, et qu'elle avoit souvent ses voix avec elle.

» Dit outre : que ledit Robert de Baudricourt fit jurer ceux qui la menoient, que ils la mesneroient bien et seurement.

» Dit : que quand ledit de Baudricourt se despartit d'elle, il lui dit : Va-t'en, et en adviegne ce qu'il en pourra advenir.

» Interrogée quelles lettres elle envoya aux Anglois et que elles contenoient, dit : qu'elle envoya des lettres aux Anglois qui estoient devant Orléans, par les quelles elle leur escrivoit qu'ils se partissent de là. Et dit qu'en ses lettres, ainsi qu'elle ouyt dire, on a changé deux ou trois mots, c'est à savoir *rendez à la Pucelle*, et il y doibt avoir *rendez au roy ;* où il y a *corps pour corps* et *chef de guerre*, cela n'estoit point èsdites lettres.

» Dit : que sans empeschement elle vint jusques à son roy.

» Dit : qu'elle trouva son roy à Chinon, où elle arriva en-

[1] On ne voit pas que Thomassin ait reçu plus tard la copie qu'il désirait, car il n'en parle pas dans le reste de son Registre.

viron midi, et se logea dans une hostellerie; et après disner elle alla devers le roy, qui estoit au chastel.

» Dit : qu'elle entra avant en la chambre où estoit le roy, lequel elle cogneut bien entre les autres, par le conseil de la voix.

» Dit : qu'elle dit au roy qu'elle vouloit aller faire la guerre contre les Anglois.

» Interrogée se, quand la voix lui monstra le roy, se il y avoit point de lumière, respond : Passez outre.

» Dit : que, devant que le roy la mist en œuvre, il eut plusieurs apparitions et de belles révélations.

» Interrogée quelles révélations, respondit : Je ne les vous diray point encore, mais allez au roy et il vous les dira.

» Dit : que la voix lui promit que, bientost après qu'elle viendroit, le roy la recepvroit.

» Dit : que ceux de son parti cogneurent bien que la voix estoit de par Dieu, et que ils virent et cogneurent la voix, et que elle le sçait bien.

» Dit : que le roy et plusieurs autres de son conseil ouyrent et virent les voix qui venoient à elle, et entre autres Charles duc de Bourbon.

» Dit : que jamais ne requit à la voix, fors à la fin la salvation de son ame. (Interrog. du 22 février, p. 472.)

» Interrogée quel signe elle donna à son roy pour luy monstrer qu'elle venoit de par Dieu, respond : Je vous ai toujours respondu que vous ne me le tireriez jamais de la bouche; allez le lui demander.

» Interrogée se, en la compagnie où elle monstra le signe, se il y avoit autre personne que le roy, respond : Je pense il n'y avoit autre personne que lui, combien que assez près il y avoit assez de gens.

» Interrogée si elle vit point de couronne sur la teste du roy quand elle monstra le signe, respond : Je ne le vous puis dire sans moy parjurer. (Interrog. du 27 février, p. 476.)

» Interrogée, quand elle vint premièrement devers son roy, se il luy demanda se elle avoit révélation de muer son

habit, respond : Je vous en ay respondu ; et toutesfois ne me souvient se il me fut demandé.

» Interrogée se les maistres qui la examinèrent en l'autre obéissance, les uns par un mois, les autres par trois sepmaines, se ils la interrogèrent point de la mutation de son habit, respond : Je ne m'en souviens. Toutes fois elle dit qu'ils la interrogèrent où elle avoit prins tel habillement d'homme, et elle leur dit que ce avoit esté à Vaucouleurs.

» Interrogée se ils luy demandèrent point qu'elle l'eust prins par ses voix, respond : Je ne m'en souviens.

» Interrogée, quand elle alla premièrement visiter la royne, se elle luy demanda point de ses habits, respond : Je ne m'en souviens.

» Interrogée se le roy ou la royne ou autres de son party requirent point de mettre son habit jus et prendre habit de femme, respond : Cela n'est point de vostre procès.

» Interrogée se elle croit qu'elle eust fait péché mortel de prendre habit de femme, respond : qu'elle fait mieux d'obéir et servir son Seigneur, c'est à savoir Dieu, qu'aux hommes. (Interrog. du 3 mars, p. 478.)

» Dit : que quand elle dut partir pour aller à son roy, luy fut dit par sa voix : « Va hardiement, car quand tu » seras devers le roy, il aura bon signe de te recepvoir et » croire. »

» Interrogée, quand le signe vint à son roy, quelle révérence elle y fit, et se il y vint de par Dieu, respond : qu'elle mercya Nostre Seigneur de ce qu'il la deslivra de la peine des clercs de par de là, qui arguoient contre elle, et se agenouilla plusieurs fois.

» Dit : que un ange de Dieu, et non pas de autre, bailla le signe à son roy ; et elle en mercya moult de fois Nostre Seigneur.

» Dit : que les clercs de par de là cessèrent de l'arguer quant ils eurent sceu le dit signe.

» Interrogée se les gens de par de là virent le signe dessusdit, respond : que quand son roy et ceux qui estoient

avec lui eurent veu le dit signe et mesme l'ange qui le bailla, elle demanda à son roy se il estoit content, et il respondit que ouy; et lors il se partit et s'en alla en une petite chapelle assez près. Et ouyt lors dire que, après son partement, plus de trois cents personnes virent le dit signe.

» Dit outre : que, pour l'amour de elle et que ils la laissassent à interroger, Dieu vouloit permettre que ceux de son party, qui virent le dit signe, le vissent.

» Interrogée se son roy et elle firent point de révérence à l'ange quand il apporta le signe, respond : que ouy d'elle; elle se agenouilla et osta son chaperon. (Int. du 10 mars, p. 482.)

» Interrogée se l'ange qui apporta le signe parla point à elle, respond : que ouy et qu'il dit à son roy que on la mist en besougne et que après seroit tantost alegée.

» Interrogée se l'ange qui apporta le dit signe fut l'ange qui premièrement apparut à elle ou se ce fut un autre, respond : C'est toujours tout un; et oncques ne lui faillit. (Int. du 12 mars, p. 483.)

» Dit : que le signe ce fut que l'ange certifioit à son roy, en lui apportant la couronne et lui disant qu'il auroit tout le royaume de France entièrement à l'ayde de Dieu et moyennant son labeur, et qu'il la mist en besogne; c'est à savoir que, autrement qu'il lui baillast des gens, il ne seroit mie si tost couronné et sacré.

» Interrogée en quelle manière l'ange apporta la couronne, et il la mit sur la teste de son roy, respond : Elle fut baillée à un archevesque, c'est à sçavoir à celui de Reims, comme il luy semble; et le dit archevesque la receut et la bailla au roy.

» Interrogée du lieu où elle fut apportée, respond : Ce fut en la chambre du roy, au chastel de Chinon.

» Interrogée du jour et de l'heure : Du jour, je ne sçais; de l'heure, il estoit haute heure. Autrement n'ay mémoire de l'heure et du mois, que au mois d'avril pro-

chain, ou en ce présent mois, a deux ans; il estoit après pasques.

» Interrogée se la première journée qu'elle vit le signe, son roy le vit, respond : que ouy et qu'il l'eut luy-mesme.

» Interrogée de quelle matière estoit la dite couronne, respond : C'est bon à savoir qu'elle estoit de fin or. Et estoit si riche que je ne sçaurois nombrer la richesse. Et la couronne signifioit qu'il tiendroit le royaume de France.

» Interrogée se elle la mania ou baisa, respond : que non.

» Interrogée se l'ange qui l'apporta venoit de haut ou s'il venoit par terre, respond : Il vint de haut. Et entendis qu'il venait par le commandement de Nostre Seigneur ; et entra par l'huys de la chambre.

» Interrogée se l'ange venoit par terre et erroit despuis l'huys de la chambre, respond : Quand il vint devers le roy, il fit reverence au roy en s'inclinant devant lui et prononçant les paroles qu'elle a dites du signe ; et avec ce lui ramentevoit la belle patience qu'il avoit eue, selon les grandes tribulations qui lui estoient venues. Et despuis l'huys il marchoit et estoit sur la terre en venant au roy.

» Interrogée quel espace il y avoit de l'huys jusques au roy, respond : Comme elle pense, il y avoit bien l'espace de la longueur d'une lance; et par où il estoit venu s'en retourna.

» Dit : que quand l'ange vint, elle l'accompagna et alla avec luy par les degrés à la chambre du roy ; et entra l'ange le premier; et puis elle-mesme dit au roy : « Sire, voilà » vostre signe, prenez-le. »

» Interrogée en quel lieu il apparut à elle, respond : Je estois presque tousjours en prière, afin que Dieu envoyast le signe du roi, et estois-je à mon logis, qui est ciex (chez) une bonne femme, près de Chasteau-Chinon, quand il vint; puis nous allasmes ensemble au roy ; et estoit bien accompagné d'autres anges avec luy, que chacun ne véoit pas. Et dit outre : Se n'est pour l'amour d'elle, et de la oster hors de

peine de gens qui l'arguoyent, elle croit bien que plusieurs virent l'ange dessus dit qui ne le eussent pas veu.

» Interrogée se tous ceux qui là estoient virent l'ange, respond : qu'elle pense que l'archevesque de Reims, les seigneurs d'Orval, de La Trémouille et Charles de Bourbon le virent; et quant est de la couronne, plusieurs gens d'église et autres la virent, qui ne virent pas l'ange.

» Interrogée de quelle figure et quel grand estoit le dit ange, respond : qu'elle n'en a point congé et que demain en respondra.

» Interrogée se ceux qui estoient en la compagnie de l'ange estoient tout d'une mesme figure, respond : Ils se entre-sembloient volontiers les aucuns, et les autres non, en la manière qu'elle les vésit; et les aucuns venoient à elle. Et se y en avoit de couronnés, et les autres non; et y estoient en la compagnie saintes Catherine et Marguerite, et furent avec l'ange dessus dit, et les autres anges aussi, jusque dedans la chambre du roy.

» Interrogée comme celui ange se partit d'elle, respond : Il despartit d'elle en ceste petite chapelle; et fut bien courroucée de son partement, et pleuroit; et s'en fust volontiers allée avec lui; c'est à sçavoir son ame.

» Interrogée se au partement elle demeura joyeuse ou effrayée et en grand peur, respond : Il ne me laissa point en peur ne effrayée, mais estois-je courroucée de son partement.

» Interrogée se ce fut par le mérite de elle que Dieu envoya son ange, respond : Il venoit pour grand chose. Et fut en esperance que le roy creust le signe et que on laissast à l'arguer, et pour donner secours aux bonnes gens d'Orléans, et aussi pour le mérite du roy et du bon duc d'Orléans.

» Interrogée pourquoy elle plus tost que une autre, respond : Il pleut à Dieu ainsi faire par une simple pucelle, pour reboutter les adversaires du roy.

» Interrogée se il a esté dit à elle où l'ange avoit print

celle couronne, respond : qu'elle a esté apportée de par Dieu, et qu'il n'a orfebvre au monde qui la sceust faire si belle ou si riche. Et où il la print, elle se rapporte à Dieu. Et ne sçait point autrement où elle fut prinse.

» Interrogée se cette couronne flairoit point bon et avoit bonne odeur, et se elle estoit point reluisant, respond : que n'a point de mémoire de ce, et s'en advisera. Et après dit : Elle sent bon et sentira, mais que elle soit bien gardée ainsi qu'il appartient ; et estoit en manière de couronne.

» Interrogée se l'ange lui avoit porté lettres, respond : que non.

» Interrogée quel signe eurent le roy, les gens qui estoient avec luy et elle, de croire que c'estoit un ange, respond : que le roy le creuest par l'enseignement de gens d'église qui estoient là et par le signe de la couronne.

» Interrogée comment les gens d'église sceurent que c'estoit un ange, respond : Par leur science et pour ce qu'ils estoient clercs. » (Int. du 13 mars, p. 485.)

Pendant ces longs et fréquents interrogatoires, dans lesquels une jeune fille, élevée aux champs dans la simplicité d'une vie pauvre, avait à disputer sa vie à tout un cortége de prélats et de docteurs nourris dans toutes les subtilités de l'école, Jeanne ne perdit jamais sa présence d'esprit et son courage, et ses réponses aux questions les plus difficiles sont toujours remarquables par leur bon sens parfait et par la hauteur d'ame et d'intelligence qu'elles manifestent en elle.

IV. SES SERVICES JUSQU'AU COURONNEMENT DE REIMS.

« Ceste Pucelle séjournant à Blois[1], en attendant la compagnée qui la debvoit mener à Orléans, escripvit et envoya par un hérault, au chef de guerre qui tenoit siége devant Orléans, une lettre dont la teneur s'ensuit, et est telle :

[1] Chronique de la Pucelle, p. 432 du Panthéon.

JÉSUS MARIA [1],

» Après lesdites lettres ainsi envoyées par la Pucelle aux Anglois, il fut conclu qu'on iroit à Orléans mener des vivres. Et furent chargés en ladite ville de Blois plusieurs charriots, charrettes et chevaux de grains : et y assembla-t-on quantité de bétail, comme bœufs, vaches, moutons, brebis et pourceaux ; et fut conclu par les capitaines, tant par ceux qui les debvoient conduire comme par le bastard d'Orléans, qu'on iroit par la Soulongne pource que toute la grande puissance estoit du costé de la Beauce. Ladite Jehanne ordonna là-dessus que tous les gens de guerre se confessassent et se missent en estat d'estre en la grace de Dieu ; de plus, elle leur fist oster leurs fillettes et laisser tout le bagage ; puis ils se mirent tous en chemin pour tirer à Orléans. Ils couchèrent en chemin une nuit dehors. Et quand les Anglois sceurent la venue de ladite Pucelle et des gens de guerre, ils désemparèrent une bastide qu'ils avoient faite en un lieu nommé Saint-Jehan-le-Blanc ; et ceux qui estoient dedans s'en vindrent en une autre bastille que les mesmes Anglois avaient faite, aux Augustins, auprès le bout du pont ; et ladite Pucelle et ses gens, avec les vivres, vindrent vers vers la ville d'Orléans, au-dessus d'icelle bastille, en l'endroit dudit lieu de Saint-Jehan-le-Blanc.

» Ceux de la ville, tantost et incontinent préparèrent et habillèrent vaisseaux pour venir quérir tous lesdits vivres ; mais la chose estoit si mal à point que le vent estoit contraire. Or, ne pouvoit-on monter contremont (car on n'y peut conduire les vaisseaux, sinon à force de voile), laquelle chose fut dite à la susdite Jehanne, qui dit : « Attendez un petit, car, en nom de Dieu, tout entrera en » la ville. » Et soudainement le vent se changea, en sorte

[1] Voy. plus haut ces lettres dans le registre delphinal de Mathieu Thomassin.

que les vaisseaux arrivèrent très aisément et légèrement où estoit icelle Jehanne. En iceux estoient le bastard d'Orléans et aucuns bourgeois de la ville, qui avoient grand desir de voir ladite Jehanne : lesquels lui prièrent et la requirent de la part de toute la ville et des gens de guerre estant en icelle, qu'elle voulust venir et entrer en la ville, et que ce leur seroit un grand reconfort s'il lui plaisoit d'y venir. Alors elle demanda audit bastard : « Estes-vous » le bastard d'Orléans? » Et il respondit : « Oui, Jehanne. » Après elle lui dit : « Qui vous a conseillé de nous faire venir » par la Soulongne, et que n'avons-nous esté par la Beauce, » tout emprès la grande puissance des Anglois ; les vivres » eussent entré sans les faire passer par la rivière? » Le bastard, en s'excusant, lui respondit que ç'avoit esté par le conseil de tous les capitaines, veue la puissance des Anglois dans la Beauce ; à quoy elle répliqua : « Le conseil » de messire (c'est à sçavoir Dieu) est meilleur que le » vostre et celui des hommes, et si est plus seur et plus » sage. Vous m'avez cuidé décevoir, mais vous vous estes » déceus vous-mesmes ; car je vous amène le meilleur se- » cours que eut oncques chevalier, ville ou cité ; et ce est » le plaisir de Dieu et le secours du roy des cieux ; non » mie pour l'amour de moy, mais procède purement de » Dieu ; lequel, à la requeste de saint Louis et de saint » Charles-le-Grand, a eu pitié de la ville d'Orléans, et n'a » pas voulu souffrir que les ennemis eussent le corps du » duc d'Orléans et sa ville. Quant est d'entrer dans la ville, » il me feroit mal de laisser mes gens, et ne le doibs pas » faire ; ils sont tous confessés, et en leur compagnée je » ne craindrois pas toute la puissance des Anglois. » Alors les capitaines lui dirent : « Jehanne, allez-y seurement, » car nous vous promettons de retourner bien bref vers » vous. » Sur ce, elle consentit d'entrer dans la ville avec ceux qui lui estoient ordonnés, et y entra ; et fut receue à grande joye, et logée en l'hostel du thrésorier du duc d'Orléans, nommé Jacques Boucher, où elle se fit désar-

mer. Et est vray que, despuis le matin jusques au soir, elle avoit chevauché toute armée, sans descendre, boire ne manger. On lui avoit fait appareiller à souper bien et honnorablement ; mais elle fit seulement mettre du vin dans une tasse d'argent, où elle mit la moitié eau, et cinq où six soupes dedans, qu'elle mangea ; et ne print autre chose tout le jour pour manger ne boire, puis s'alla coucher en la chambre qui lui avoit esté ordonnée; et avec elle estoient la femme et la fille dudit thresorier, laquelle fille coucha la nuit avec ladite Jehanne. Et ainsi vint ladite Pucelle en la ville d'Orléans, le penultiesme jour d'avril, l'an mil quatre cents vingt-neuf. Or, aussitost elle sceut que les chefs du siège ne tindrent compte de ses lettres susmentionnées ne de tout leur contenu, mais qu'ils réputèrent tous ceux qui croyoient et adjoustoient foy à ses paroles pour heretiques contre la sainte foy ; et si avoient fait prendre les heraults et les vouloient faire ardoir, laquelle prinse estant venue à la cognoissance du bastard d'Orléans, lequel estoit pour lors à Orléans, il manda aux Anglois, par son herault, qu'ils lui renvoyassent lesdits heraults, en leur faisant sçavoir que, s'ils les faisoient mourir, il feroit mourir de pareille mort leurs héraults qui estoient venus à Orléans pour le fait des prisonniers, lesquels il fit arrester, et feroit le mesme de tous les prisonniers anglois, qui y estoient lors en bien grand nombre ; et tantost après lesdits héraults furent rendus. Toutesfois, aucuns disent que quand la Pucelle sceut qu'on avoit retenu les heraults, elle et le bastard d'Orléans envoyèrent dire aux Anglois qu'ils les renvoyassent ; et ladite Jehanne disoit toujours : « En nom Dieu, ils ne leur feront jà mal ; » mais lesdits Anglois en renvoyerent seulement un, auquel elle demanda : « Que dit Tallebot? » et le hérault respondit : que lui et tous les autres Anglois disoient d'elle tous les maux qu'ils pouvoient, en l'injuriant, et que s'ils la tenoient, ils la feroient ardoir. « Or, t'en retourne, lui dit-» elle, et ne fais doubte que tu amèneras ton compagnon.

» Dis à Tallebot que s'il s'arme, je m'armeray aussi, et » qu'il se trouve en place devant la ville; et s'il me peut » prendre, qu'il me fasse ardoir; et si je le desconfis, qu'il » fasse lever les siéges, et s'en aillent en leurs pays. » Le herault y alla et ramena son compagnon. Or, auparavant qu'elle arrivast, deux cents Anglois chassoient aux escarmouches cinq cents François; et despuis sa venue, deux cents François chassoient quatre cents Anglois; et en creut fort le courage et la bonne volonté des François.

» Quand les vivres susmentionnés furent mis dans les vaisseaux ou bateaux, avec ladite Jehanne, le mareschal de Rays, le seigneur de Loré et autres s'en retournèrent audit lieu de Blois; et là trouvèrent l'archevesque de Reims, chancelier de France, et tinrent conseil pour sçavoir ce qu'on avoit à faire. Aucuns estoient d'opinion que chacun s'en retournast en sa garnison; mais ils furent après tous d'opinion qu'ils debvoient retourner audit lieu d'Orléans, afin de les ayder et conforter pour le bien du roy et de la ville. Et ainsi qu'ils parloient de la manière, il vint nouvelles du bastard d'Orléans, lequel leur faisoit sçavoir que, s'ils désemparoient et s'en alloient, ladite cité estoit en voye de perdition; et lors il fut conclu, presque de tous, de retourner et de mener derechef des vivres à force de puissance, et qu'on iroit par la Beauce, où estoit la puissance des Anglois, en la grande bastide qu'on nommoit Londres, combien qu'à l'autre fois ils vindrent par la Soulongne; et toutesfois ils estoient trois fois plus de gens qu'on n'estoit à venir par la Beauce. Ils firent donc provision de quantité de vivres, tant de grains que de bestail, et partirent le troisiesme jour de may, et couchèrent la nuit en un village, estant comme à my-chemin de Blois et d'Orléans, et prindrent le lendemain leur chemin vers ladite ville. Le susdit troisiesme jour de may, vindrent aussi à Orléans les garnisons de Montargis, Gyen, Chasteau-Regnard, du pays de Gastinois et de Chasteaudun, avec grand nombre de gens de pied, garnis de traits et de guisarmes;

et le mesme jour, au soir, vindrent nouvelles que le mareschal de Sainte-Sevère, le sire de Rays, monseigneur de Bueil et La Hire, qui amenoient et conduisoient les vivres et l'artillerie, venoient de Blois par la Beauce. Si se doubtoit-on que les Anglois deussent aller au-devant d'eux; pourquoy, le mercredy matin, veille de l'Ascension, quatriesme jour de may, mil quatre cents vingt-neuf, partirent de très grand matin d'Orléans, le bastard et la Pucelle, armés, avec grande compagnée de gens d'armes et de trait, et allèrent, à estendart desployé, au-devant des vivres, qu'ils rencontrèrent; et si passèrent par-devant les Anglois, qui n'osèrent sortir ne issir de leurs bastilles; et puis entrèrent dedans la ville environ prime.

» Ledit jour, environ midy, aucuns des nobles firent une sortie d'Orléans avec grand nombre de gens de trait et du commun, qui livrèrent un fier et merveilleux assaut contre les Anglois qui tenoient la bastille de Saint-Loup, laquelle estoit de grande deffense et fortifiée; car elle avoit esté grandement bien garnie par le sire de Tallebot, tant de gens et vivres, comme d'habillements. Les François furent forts grevés en icelui assaut, durant lequel y survint très hastivement la Pucelle, armée, à estendart desployé parquoy l'assaut renforça de plus en plus. Ceste Pucelle ne sçavoit rien de la sortie d'iceux gens de guerre hors de la ville, ne n'en estoit nouvelles en son hostel ne en son quartier, et s'estoit mise à dormir; et n'y avoit audit hostel que son page et la dame de léans, qui s'esbattoient à l'huys. Et soudainement elle s'esveilla, puis se leva, et commença à appeller des gens. Alors vint la dame et le page, auquel elle dit: « Va querir mon cheval; en nom » Dieu, les gens de la ville ont affaire devant une bastille, » et y en a de blessés. » Si dit qu'on l'armast hastivement, et qu'on lui aydast à s'armer. Et quand elle fut preste, elle monta à cheval et courut sur le pavé, tellement que le feu en sailloit; et alla droit, comme si elle eust bien sceu le chemin auparavant; et toutesfois oncques n'y avoit-elle

entré. Ladite Jehanne dit despuis : « que sa voix l'avoit » esveillée et lui avoit enseigné le chemin, et que messire » lui avoit fait sçavoir. » Et despuis sa venue et arrivée audit lieu, il ne fut Anglois qui peust illec blesser aucun François ; mais bien les François conquirent sur eux la bastille ; puis les Anglois se retirèrent au clocher de l'église, et là les François commencèrent l'assaut, qui dura longuement, pendant lequel Tallebot fit issir les Anglois à grande puissance des autres bastilles, pour secourir ses gens. Mais à ceste mesme heure estoient saillis d'Orléans tous les chefs de guerre, atout leur puissance, qui se mirent aux champs et se rangèrent en batailles ordonnées, entre la bastille assaillie et les autres bastilles angloises, attendant illec les Anglois pour les combattre ; et le susdit de Tallebot, en voyant cela, fit retirer les Anglois audedans de leurs bastilles, estant ainsi contraint de deslaisser à l'abandon les Anglois de la bastille de Saint-Loup, qui furent conquis par puissance, environ l'heure de vespres. Il y eut là des Anglois audit clocher, qui se desguisèrent et qui prindrent des habillements de prestres ou gens d'église, pour, par ce moyen, se sauver ; lesquels néantmoins on voulut tuer ; mais ladite Jehanne les garda et préserva, disant qu'on ne debvoit rien demander aux gens d'église, et les fit amener à Orléans. Dont y fut l'occision nombrée à huit vingts hommes, et la bastille fut arse et démolie ; en laquelle les François conquirent très grande quantité de vivres et autres biens. Cela fait, la Pucelle, les grands seigneurs et leur puissance rentrèrent à Orléans. Duquel bon succès furent à ceste mesme heure rendues graces et louanges à Dieu par toutes les églises, en hymne et devotes oroisons, avec le son des cloches, que les Anglois pouvoient bien ouyr ; lesquels furent fort abaissés de puissance, et aussi de courage, par le moyen de ceste perte.

» La Pucelle desiroit fort de faire partir et retirer entièrement les Anglois du siége ; et pour ce, requit les chefs de

guerre qu'ils fissent une sortie à toute puissance, le jour de l'Ascension, pour assaillir la bastille de Saint-Laurent, où estoient renfermés tous les plus grands chefs de guerre et le plus de la puissance des Anglois; et néantmoins elle ne fit aucun doubte que tantost ne les deust conquérir; mais bien se tenoit seure de les avoir, et disoit ouvertement que l'heure estoit venue. Mais les chefs de guerre ne furent point d'accord de sortir, ne de besongner ceste journée, pour la reverence du jour. Et d'autre part furent-ils d'opinion de premièrement tant faire, que les bastilles et bouleverts du costé de la Soulongne peussent estre conquis avec le pont, afin que la ville peust recouvrer vivres du costé du Berry et autres pays. Ainsi la chose print deslay ceste journée au grand desplaisir de la Pucelle, qui s'en tint mal contente des chefs et capitaines de guerre. Ladite Pucelle avoit grand desir de sommer elle-mesme ceux qui estoient dans la bastille, du bout du pont et des tournelles, où estoit Glacidas, car on pouvoit parler à eux de dessus le pont; si y fut-elle menée. Et quand les Anglois sceurent qu'elle y estoit, ils vindrent en leur garde, puis elle leur dit: « que le plaisir de Dieu estoit » qu'ils s'en allassent, ou sinon qu'ils s'en trouveroient » courroucés. » Alors ils commencèrent à se mocquer et injurier ladite Jehanne, ainsi que bon leur sembla; dont elle ne fut pas contente, et son courage lui en creut; si deslibera-t-elle le lendemain de les aller visiter.

» La mesme année mil quatre cent vingt-neuf, le vendredy, sixiesme jour de may, les François passèrent outre la Loire avec grande puissance, à la veue de Glacidas, lequel aussitost fit désemparer et brusler la bastide de Saint-Jehan-le-Blanc, et fit retirer ses Anglois, avec ses habillements, en la bastide des Augustins, aux bouleverts et aux tournelles. Si marcha avant la Pucelle atout ses gens de pied, tenant sa voye droite à Portereau. Et à ceste heure, n'estoient encore tous ses gens de pied passés, ains y en avoit grande partie en une isle, qui pouvoient peu finer et avoir

de vaisseaux pour leur passage. Néantmoins la Pucelle alla tant, qu'elle approcha du boulevert, et là planta son estendart avec peu de gens. Mais à ceste heure, il survint un cry que les Anglois venoient à puissance du costé de Saint-Privé; pour lequel cry, les gens qui estoient avec la Pucelle furent espouvantés et se prindrent à retirer droit audit passage de Loire; de quoy la Pucelle fut en grande douleur; et fut contrainte de se retirer à peu de gens. Alors les Anglois levèrent grande huée sur les François, et issirent à puissance pour poursuivre la Pucelle, faisants de grands cris après elle, et lui disants des paroles diffamantes. Et tout soudain elle tourna contre eux, et tant peu qu'elle eut de gens, elle leur fit visage, et marcha contre les Anglois à grands pas, et estendart desployé. Si en furent les Anglois, par la volonté de Dieu, tant espouvantés, qu'ils prindrent la fuite laide et honteuse. Alors les François retournèrent, qui commencèrent sur eux la chasse, en continuant jusques à leurs bastides, où les Anglois se retirèrent à grande haste. Ce veu, la Pucelle assit son estendart devant la bastide des Augustins, sur les fossés du boulevert, où vint incontinent le sire de Rays. Et tousjours les François allèrent croissant, en telle sorte, qu'ils prindrent d'assaut la bastide desdits Augustins, où estoient les Anglois en très grand nombre, lesquels furent là tous tués. Il y avoit quantité de vivres et de richesses. Mais d'autant que les François furent trop attentifs au pillage, la Pucelle fit mettre le feu à la bastide, où tout fut bruslé. En icelui assaut, la Pucelle fut blessée de chausse-trapes en l'un des pieds; et à cause qu'il ennuitoit, elle fut ramenée à Orléans; et laissa nombre de gens au siége devant le boulevert et les tournelles. Ceste nuit les Anglois, qui estoient dedans le boulevert de Saint-Privé, s'en despartirent et y mirent le feu; puis passèrent la Loire en des vaisseaux, et se retirèrent en la bastide de Saint-Laurent. La Pucelle fut ceste nuit en grand doubte que les Anglois ne frappassent sur ses gens devant les tournelles; et pour ce, le samedy sep-

tiesme jour de may, environ le soleil levant, par l'accord et consentement des bourgeois d'Orléans, mais contre l'opinion et volonté de tous les chefs et capitaines qui estoient là de par le roy, la Pucelle partit à tout son effort, et passa la Loire. Et ainsi qu'elle desliberoit de passer, on présenta à Jacques Boucher, son hoste, une alose; et alors il lui dit : « Jehanne, mangeons ceste alose avant que par-» tiez. » — « En nom de Dieu, dit elle, on n'en mangera » jusques au souper, que nous repasserons par-dessus le » pont, et ramènerons un godon, qui en mangera sa part. » Si lui baillèrent ceux d'Orléans des canons, coulevrines, et tout ce qui estoit nécessaire pour attaquer d'un costé le susdit boulevert et les tournelles, avec des vivres, et des bourgeois d'Orléans afin de la seconder. Et pour assaillir icelles tournelles et conquerir le pont, ils establirent de la partie de la ville sur ledit pont, de l'autre part, grand nombre de gens d'armes et de trait, avec grand appareil, que les bourgeois avoient fait pour passer les arches rompues et assaillir les tournelles. A icelui assaut fut ladite Jehanne blessée dès le matin d'un coup de trait de gros carriau, par l'espaule tout outre. Et ensuite de ceste blessure, elle-mesme se desferra, et y fit mettre du coton et autres choses, pour estancher le sang : ce nonobstant, elle n'en laissa oncques à faire les diligences de faire assaillir. Or, quand ce vint sur le soir, il sembla au bastard d'Orléans et à d'autres capitaines, qu'en ce jour-là on n'auroit point ce boulevert, veu qu'il estoit desjà tard. Si desliberèrent de se retirer de l'assaut, et faire reporter l'artillerie en la ville, jusques au lendemain; et dirent ceste conclusion à Jehanne, laquelle leur respondit : « qu'en nom de Dieu ils y en-» treroient en brief, et qu'ils n'en fissent doubte. » Néantmoins, on assailloit tousjours; et lors elle demanda son cheval. Si monta dessus, et laissa son estendart; puis elle alla en un lieu destourné, où elle fit son oroison à Dieu, et ne demeura guères qu'elle ne retournast, et descendit; puis elle print son estendart, et dit à un gentil-homme qui

estoit auprès d'elle : « Donnez-vous garde, quand la queue de mon estendart touchera contre le boulevert. » Lequel lui dit un peu après : « Jehanne, la queue y touche. » Alors elle dit : « Tout est vostre, et y entrerez. » Si furent les Anglois assaillis des deux parties très asprement ; car ceux d'Orléans jettèrent à merveilles contre les Anglois des coups de canons, de coulevrines, de grosses arbalestes, et d'autre trait. L'assaut fut fier et merveilleux, plus que nul qui eust esté veu de la mémoire des vivants ; auquel vindrent les chefs qui estoient dedans Orléans, quand ils en apperceurent les manières. Les Anglois se deffendirent vaillamment, et tant jettèrent, que leurs poudres et autre trait s'en alloient saillant ; et deffendoient de lances, guisarmes, et autres bastons et pierres, le boulevert et les tournelles. Et est à sçavoir que du costé de la ville, on trouvoit très mal aisée la manière d'avoir une pièce de bois, pour traverser l'arche du pont, et de faire la chose si secrètement que les Anglois ne s'en apperceussent. Or, par adventure, on trouva une vieille et large gouttière ; mais il s'en falloit bien trois pieds qu'elle ne fust assez longue ; et aussitost, un charpentier y mit et adjousta un advantage, attaché avec de fortes chevilles, et descendit en bas, pour y mettre une estaye, et fit ce qu'il peut pour sa seureté ; puis y passèrent le commandeur de Geresme, et plusieurs hommes d'armes. Si réputoit-on, comme une chose impossible, ou au moins bien difficile, d'y estre passés ; et tousjours on asseuroit ledit passage. La Pucelle fit de son costé dresser des eschelles contremont par ses gens, dans le fossé du boulevert, et renforça de toutes parts l'assaut de plus en plus, qui dura jusques à six heures après midy. Si furent tant les Anglois chargés de coulevrines, et autre trait, qu'ils ne s'osoient plus monstrer à leurs deffenses ; et furent aussi assaillis de l'autre part, du costé des tournelles, dedans lesquelles les François mirent le feu. Enfin les Anglois furent tant oppressés de toutes parts, et il y en eut tant de blessés, qu'il n'y eut plus en eux de deffense. A

ceste heure, Glacidas et autres seigneurs anglois, se pensèrent retirer du boulevert ès tournelles, pour sauver leurs vies; mais le pont levis rompit soubs eux, par juste jugement de Dieu, et par ainsi se noyèrent dans la rivière de Loire. Alors les François entrèrent de toutes parts dedans le boulevert et les tournelles, qui furent conquises, à la veue du comte de Suffort, de Tallebot, et autres chefs de guerre anglois, sans qu'ils monstrassent ou fissent semblant d'aucun secours. Là fut fait grand carnage d'Anglois; car du nombre de cinq cents chevaliers et escuyers, réputés les plus preux et hardis de tout le royaume d'Angleterre, qui estoient là soubs Glacidas, avec d'autres faux François, n'en furent retenus prisonniers et en vie, fors environ deux cents. En ceste prinse furent tués ledit Glacidas, les seigneurs de Pouvains, de Commus, et autres nobles d'Angleterre, et d'autres pays. Si nous dirent et affirmèrent des plus grands capitaines des François, que après que ladite Jehanne eut prononcé les paroles dessusdites, ils montèrent contremont le boulevert, aussi aisément comme par un degré; et ne sçavoient considérer comment il se pouvoit faire ainsi, sinon par ouvrage comme divin et tout extraordinaire. Après laquelle glorieuse victoire, les cloches furent sonnées, par le mandement de la Pucelle, qui retourna ceste nuitée par-dessus le pont; et rendirent graces et louanges à Dieu, en fort grande solennité, par toutes les églises d'Orléans. La Pucelle fut blessée de trait, comme dit est. Avant lequel coup advenu, elle avoit bien dit qu'elle y debvoit estre frappée jusques au sang; mais aussitost elle revint à convalescence; aussi, après son arrivée, fut-elle diligemment appareillée, désarmée et très bien pansée; si voulut-elle seulement avoir du vin en une tasse, où elle mit la moitié d'eau, et s'en alla coucher et reposer. Or est à noter, que avant son partement elle ouyt la messe, se confessa, et receut en grande dévotion le précieux corps de Nostre-Seigneur Jésus-Christ; aussi se confessoit-elle, et le recebvoit-elle très souvent. Si se confessa à plusieurs

gens de grande dévotion et austère vie, lesquels disoient pleinement que c'estoit une créature de Dieu.

» Les Anglois furent réduits en grande détresse de ceste desfaite, et tindrent ceste nuitée grand conseil; si sortirent de leurs bastides le dimanche huitiesme jour de may mil quatre cent vingt-neuf, avec leurs prisonniers et tout ce qu'ils pouvoient emporter, mettants à l'abandon tous leurs malades, tant prisonniers comme autres, avec leurs bombardes, canons, artilleries, poudres, pavois, habillements de guerre, et tous leurs vivres et biens, et s'en allèrent en belle ordonance, leurs estendarts desployés, tout le chemin d'Orléans, jusques à Meun-sur-Loire. Si firent les chefs de guerre, estants dans Orléans, ouvrir les portes environ le soleil levant, dont ils sortirent partie à pied et à cheval, à grande puissance, et voulurent aller donner et frapper sur les Anglois; mais là survint la Pucelle, qui desconseilla la poursuite, et voulut qu'on les laissast libres de pouvoir partir, sans les assaillir de celle journée, s'ils ne venoient contre les François pour les combattre; mais les Anglois tournèrent en crainte le dos, et se retirèrent tant à Meun comme à Jargeau. Or, par ce désemparement de siége, se despartit le plus de la puissance des Anglois, qui se retirèrent tant en Normandie comme autre part. Et après ce désemparement, les Anglois estants encore postés à la veue de la Pucelle, elle fit venir au champ les gens d'église revestus, qui chantèrent en grande solemnité des hymnes, respons et oroisons dévotes, rendants louanges et graces à Dieu. De plus elle fit apporter une table et un marbre, et dire deux messes, lesquelles estants dites et achevées, elle demanda : « Or, regardez s'ils ont les visages tournés de-» vers vous, ou le dos? » Et on lui dit qu'ils s'en alloient, et avoient le dos tourné. A quoy elle répliqua : « Laissez-» les aller; il ne plaist pas à messire qu'on les combatte » aujourd'hui; vous les aurez une autre fois. » Elle estoit lors seulement armée d'un jesseran[1], à cause de la bles-

[1] Petite cuirasse.

seure qu'elle avoit receue la journée de devant. Ce fait, la commune d'Orléans sortit, qui entra ès bastides où ils trouvèrent largement des vivres et autres biens ; puis toutes les bastides furent jettées et renversées par terre, suivant la volonté des seigneurs et capitaines ; mais leurs canons et bombardes furent retirés en la ville d'Orléans. Si se retirèrent les Anglois en plusieurs places par eux conquises ; c'est à sçavoir le comte de Suffort à Jargeau, et les seigneurs de Scales, de Tallebot, et autres chefs de leur party, se retirèrent tant à Meun, à Boisgency, comme en d'autres places par eux conquises. Lesquels mandèrent hastivement ces choses au duc Jehan de Betfort, régent, qui de ce fut beaucoup dolent, craignant bien qu'aucuns de ceux de Paris se deussent pour ceste desfaite réduire en l'obéissance du roy, et faire esmouvoir le commun peuple contre les Anglois. Sur quoy il partit à très grande haste de Paris, et se retira au bois de Vincennes, où il manda gens de toutes parts ; mais peu y en vint, car les Picards et autres gens qui tenoient son parti se prindrent à deslaisser les Anglois, et à les haïr et mespriser.

» Or, ainsi que les susdits Anglois s'en alloient, Estienne de Vignolles, dit La Hire, et messire Ambroise de Loré, accompagnés de cent à six vingts lances, montèrent à cheval, et les chevauchèrent et poursuivirent, en les costoyant bien trois grosses lieues, pour voir et regarder leur maintien, puis ils s'en retournèrent en ladite ville. Les Anglois détenoient prisonnier en leur bastille un capitaine françois nommé Le Bourg de Bar, lequel estoit enferré par les pieds d'un gros et pesant fer, tellement qu'il ne pouvoit aller ; et estoit souvent visité par un augustin anglois, confesseur de Tallebot, maistre dudit prisonnier. Ledit augustin avoit accoustumé de lui donner à manger, et ledit de Tallebot se fioit en lui de le bien garder comme son prisonnier, espérant d'en avoir une grosse finance, ou deslivrance d'autres prisonniers. Donc, quand cet augustin vit les Anglois se retirer ainsi hastivement, il demeura avec ledit prison-

nier en intention de le mener après ledit Tallebot son maistre ; et le mena par-dessoubs le bras, bien demy trait d'arc de distance ; mais ils n'eussent jamais peu atteindre les Anglois. Lors icelui Bourg voyant les Anglois s'en aller en grand désordre, recognut bien qu'ils avoient du pire ; si print l'augustin à bons poings, et lui dit qu'il n'iroit plus avant, et que s'il ne le portoit jusques à Orléans, il lui feroit, ou feroit faire desplaisir. Et combien qu'il y eust tousjours des Anglois et François qui escarmouchoient encore, toutesfois cest augustin, par force et contrainte, le porta sur ses espaules jusques à Orléans ; et par icelui augustin on sceut et descouvrit plusieurs choses de la commune des Anglois.

» La Pucelle ne pouvant à ceste heure entretenir l'armée, par deffaut de vivres et de payement, elle partit, le mardy treiziesme jour de may, accompagnée de hauts seigneurs, et s'en alla par-devers le roy, qui la receut à grand honneur, et tint à Tours aucuns conseils, lesquels finis, il manda de toutes parts ses nobles ; et pour nettoyer la rivière de Loire, bailla la charge au duc d'Alençon, qui voulut avoir la Pucelle en sa compagnée. Si vindrent à grande puissance devant Jargeau, où estoit le comte de Suffort, avec grande compagnée d'Anglois, qui avoient fortifié la ville et le pont. Les François mirent là le siége de toutes parts, un samedy, jour de la Saint-Bernabé, vingt et uniesme jour du mois de juin ; et fut en peu d'heures cette ville fort battue et empirée des coups de bombardes et de canons. Enfin, le dimanche ensuivant, vingt-deuxiesme jour du mesme mois, la ville et le pont furent prins d'assaut, où fut tué Alexandre La Poule, avec grand nombre d'Anglois. Si furent là prins prisonniers Guillaume de La Poule, comte de Suffort, Jehan La Poule, son frère ; et fut la desfaite et perte des Anglois nombrée environ cinq cents combattants, dont la pluspart furent tués ; car les gens du commun tuoient entre les mains des gentils-hommes tous les prisonniers anglois qu'ils avoient prins à rançon ; par-

quoy il convint mener à Orléans de nuit, et par la rivière de Loire, le comte de Suffort, son frère, et autres grands seigneurs anglois, afin de sauver leurs vies. La ville et l'église fut du tout pillée; aussi estoit-elle pleine de biens; et ceste nuit se retirèrent à Orléans le duc d'Alençon, la Pucelle, et les chefs de guerre, avec la chevalerie de l'ost, pour se raffraischir, là où ils furent receus à très grande joie.

» Quand la Pucelle Jehanne fut devant le roy, elle s'agenouilla et l'embrassa par les jambes, en lui disant : « Gen- » til dauphin, vous prendrez vostre noble sacre à Reims; » je suis fort aiguillonnée que vous y alliez, et ne faites » doubte que vous y recevrez vostre digne sacre. » Lors le roy, et aucuns qui estoient devers lui, qui sçavoient et avoient veu les merveilles qu'elle avoit faites par la conduite, sens, prudence et diligence qu'elle avoit en faits d'armes, autant que si elle eust suivy les armes toute sa vie, considérants aussi sa belle et honneste façon de vivre, combien que la plus grande partie fust d'opinion qu'on allast en Normandie, changèrent leur imagination. Or, le roy en lui-mesme, et aussi trois ou quatre des principaux d'autour de lui, pensoient s'il ne desplairoit point à ladite Jehanne qu'on lui demandast ce que sa voix lui disoit. De quoy elle s'apperceut aucunement, et dit : « En nom » Dieu, je sçais bien ce que vous pensez; et voulez dire » de la voix que j'ay ouye touchant vostre sacre; et je » vous le diray. Je me suis mise en oroison en ma ma- » nière accoustumée. Je me complaignois, pour ce qu'on » ne me vouloit pas croire de ce que je disois. Et lors la » voix me dit : Fille, va, va, je seray à ton ayde; va. Et » quand ceste voix me vient, je suis tant resjouie que mer- » veilles. » Et en disant lesdites paroles, elle levoit les yeux au ciel, en monstrant signe d'une grande exaltation. Et lors on la laissa avec le duc d'Alençon.

» Or, pour plus à plein déclarer la forme de la prinse susmentionnée de Jargeau, et l'assaut qui y fut donné, il est

vray qu'après que le duc d'Alençon eut acquitté ses ostages, touchant la rançon accordée pour sa deslivrance, et qu'on vit et apperceut la conduite de la Pucelle, le roy, comme dit est, bailla la charge du tout au duc d'Alençon, avec la Pucelle, et manda des gens le plus diligemment qu'il peut; lesquels y venoient de toutes parts, croyants fermement que ladite Jehanne venoit de la part de Dieu, et plus pour ceste cause qu'en intention d'avoir soldes ou profits du roy. Là vindrent aussi le bastard d'Orléans, le sire de Boussac, mareschal de France, le seigneur de Graville, maistre des arbalestriers, le sire de Culant, admiral de France, messire Ambroise, seigneur de Loré, Estienne de Vignoles, dit La Hire, Gautier de Brussac, et autres capitaines, qui allèrent tous avec lesdits duc et Pucelle devant la ville de Jargeau, où estoit, comme dit est, le comte de Suffort. Et à mettre et tenir le siége, il y eut par divers jours plusieurs grandes et aspres escarmouches : aussi estoient-ils puissants en gens, comme de six à sept cents Anglois tous vaillants. Cependant on tiroit fort de la ville, où il y avoit quantité de traits, de canons et vuglaires. Quoy voyant, la Pucelle vint au duc d'Alençon, et lui dit: « Beau » duc, ostez-vous du logis où vous estes, comment que ce » soit, car vous y seriez en danger des canons. » Le duc creut ce conseil; et n'estoit pas reculé de deux toises, qu'un vuglaire de la ville fut laissé aller, qui emporta tout net la teste à un gentil-homme d'Anjou, assez près dudit seigneur, et au propre lieu où il estoit quand la Pucelle parla à lui. Les François furent environ huit jours devant la ville, laquelle fut fort battue de canons estants devant. Si fut assaillie devant bien asprement ; et ceux de dedans se deffendoient aussi vaillamment; et entre les autres, il y avoit un grand et fort Anglois, armé de toutes pièces, ayant en sa teste un fort bassinet, lequel faisoit merveilles de jetter grosses pierres, et d'abattre gens et eschelles, et estoit au lieu plus aisé à assaillir. Le duc d'Alençon, appercevant ceste chose, alla à un nommé maistre Jehan le canonnier,

et lui monstra cest Anglois. Alors le canonnier assortit sa coulevrine au lieu où estoit et se descouvroit fort l'Anglois; si fut frappé, par le moyen dudit canonnier, au travers de la poitrine, et cheut dans la ville, où il mourut. La Pucelle descendit au fossé, tenant son estendart au poing, au lieu où les Anglois faisoient plus grande et aspre deffense. Si fut apperceue par aucuns Anglois, dont un print une grosse pierre de faix et lui jetta sur la teste, tellement que du coup elle fut contrainte de s'asseoir. Bien que ladite pierre, qui estoit dure, se mist en menues pièces, de quoy on eut grand estonnement. Nonobstant elle se releva assez tost après, et dit tout haut aux compagnons françois : « Mon- » tez hardiment et entrez dedans; car vous n'y trouverez » plus aucune résistance. » Et ainsi fut la ville gagnée, comme dit est, et le comte de Suffort se retira sur le pont; si fut poursuivy par un gentil-homme, nommé Guillaume Renault, auquel ledit comte demanda : « Es-tu gentil- » homme ? » Et il lui respondit que oui. « Et es-tu che- » valier? » Et il respondit que non. Alors le comte de Suffort le fit chevalier, et se rendit à lui. Et semblablement y fut prins le seigneur de La Poule, son frère; et, comme dit est, il y en eut plusieurs de tués, et quantité de prisonniers qu'on menoit à Orléans : mais le plus furent aussi tués en chemin, soubs ombre d'aucuns débats meus entre les François. Ceste prinse de Jargeau fut aussitost mandée au roy, lequel en fut très joyeux, et en remercia et regracia Dieu, et manda très diligemment des gens de guerre de toutes parts, pour venir se joindre avec lesdits ducs d'Alençon et Jehanne la Pucelle, et autres seigneurs et capitaines.

» Le duc d'Alençon et la Pucelle séjournèrent en la ville d'Orléans par aucuns jours, pendant lesquels vindrent là, à grande chevalerie, le seigneur de Rays, le seigneur de Chavigny, le seigneur de Laval, et le seigneur de Lohéac, son frère, et autres grands seigneurs, pour servir le roy Charles en son armée; lequel vint environ ce temps à

Sully. Et d'autre part vint à Blois, avec grande chevalerie, le comte Artus de Richemont, connestable de France, et frère du duc de Bretagne, contre lequel le roy, pour aucuns rapports, avoit conceu hayne et malveillance. La Pucelle et les chefs de guerre firent faire grand appareil pour mettre le siége devant Meun et Boisgency, où se tindrent en icelui temps le sire de Scales et le sire de Tallebot, à grande compagnée d'Anglois. Et pour réconforter les garnisons desdites places, ils mandèrent les Anglois qui tenoient La Ferté-Hubert; lesquels, après en avoir receu le mandement, bruslèrent la basse-cour et abandonnèrent le chasteau, et s'en allèrent à Boisgency, pour aller au-devant de Jehan Fastolf, qui estoit party de Paris, à grande compagnée d'Anglois, de vivres et de trait, afin de venir avitailler et réconforter la puissance des Anglois. Mais pource qu'il ouyt nouvelles de la prinse de Jargeau, il laissa les vivres dedans Estampes, et vint avec sa compagnée dedans Janville, auquel lieu il trouva le sire de Tallebot; et eux estants là assemblés, ils y tindrent aucuns conseils.

» Le mercredy, quinziesme jour de juin mil quatre cent vingt-neuf, Jehan, duc d'Alençon, lieutenant général de l'armée du roy, accompagné de la Pucelle et de plusieurs hauts seigneurs, barons et nobles, entre lesquels estoient messire Louys de Bourbon, comte de Vendosme, le sire de Rays, le sire de Laval, le sire de Lohéac, le vidasme de Chartres, le sire de La Tour, et autres seigneurs, avec grand nombre de gens de pied et grand charroy chargé de vivres et d'appareil de guerre, partirent d'Orléans pour mettre le siége devant quelques places angloises. Tenants leur voye droit à Boisgency, ils s'arrestèrent devant le pont de Meun, que les Anglois avoient fortifié et fort garny; et tantost à leur venue, il fut prins par assaut et garny de bonnes gens. Cela fait, les François n'y restèrent point; mais, pensants que les sires de Tallebot et de Scales se fussent retirés, ils allèrent devant Boisgency; pour la venue desquels les Anglois abandonnèrent la ville, et se retirèrent

sur le pont et au chasteau. Alors les François entrèrent dedans ladite ville, et assiégèrent le pont et le chasteau par-devers le costé de la Beauce; si dressèrent et assortirent là canons et bombardes dont ils battirent fort ledit chasteau. Or, le comte de Richemont, connestable de France, vint en cestui siége, à grande chevalerie. Avec lui estoient le comte de Perdriac, Jacques de Dinan, frère du seigneur de Chasteaubriant, le seigneur de Beaumanoir, et autres. Et d'autant que ledit connestable estoit en l'indignation du roy, et à ceste cause tenu pour suspect, il se mit en toute humilité devant ladite Pucelle, lui suppliant que, comme le roy lui eust donné puissance de pardonner et remettre toutes offenses commises et perpétrées contre lui et son authorité, et que, pour aucuns sinistres rapports, le roy eust conceu hayne et mal talent contre lui, en telle manière qu'il avoit fait faire défense, par ses lettres, que aucun recueil, faveur ou passage ne lui fussent donnés pour venir en son armée, la Pucelle le voulust, de sa grace, le recepvoir pour le roy au service de sa couronne, afin d'y employer son corps, sa puissance et toute sa seigneurie, en lui pardonnant toute offense. Et à ceste heure, estoient là le duc d'Alençon et tous les hauts seigneurs de l'ost, qui en requirent la Pucelle; laquelle le leur octroya, moyennant qu'elle receut en leur présence le serment d'icelui connestable, de loyalement servir le roy, sans jamais faire ne dire chose qui doibve tourner à desplaisance. Et à ceste promesse tenir ferme, sans l'enfreindre, et estre contraints par le roy si ledit connestable estoit trouvé desfaillant, lesdits seigneurs s'obligèrent à la Pucelle par lettres scellées de leurs sceaux. Si fut alors ordonné que le connestable mettroit le siége du costé de la Soulongne, devant le pont de Boisgency. Mais le vendredy, dix-septiesme jour du mois de juin, le bailli d'Évreux, qui estoit dedans Boisgency, fit requérir la Pucelle d'un traité, qui fut fait et accordé environ heure de nuit, en telle manière : qu'ils rendroient au roy de France, entre les mains du duc d'A-

lençon et de la Pucelle, le pont et le chasteau, leurs vies sauves, le lendemain, à l'heure de soleil levant, sans en emporter ne emmener fors leurs chevaux et harnois, avec aucuns de leurs meubles, montants pour chacun à un marc d'argent seulement, et qu'ils s'en pourroient franchement aller ès pays de leur party; mais ils ne debvoient reprendre les armes contre les François, jusques après dix jours passés. Donc en ceste manière en partirent les Anglois qui estoient bien nombrés à cinq cents combattants, lesquels rendirent le pont et le chasteau, le samedy, dix-huitiesme jour de juin mille quatre cent vingt-neuf.

» En la ville de Meun, entrèrent une nuitée les sires de Tallebot, de Scales et de Fastolf, qui ne peurent avoir entrée au chasteau de Boisgency, par l'empeschement du siége. Or, eux croyants faire désemparer et quitter ce siége, ils assaillirent la nuit de la composition le pont de Meun, mais le susdit dix-huitiesme jour de juin, aussitost que les Anglois furent partis de Boisgency, vint l'avantgarde des François devant Meun, et incontinent toute leur puissance venant en batailles très bien ordonnées. Alors les Anglois cessèrent l'assaut du pont, et saillirent aux champs avec toute leur puissance, et se mirent en corps de batailles, tant à pied comme à cheval. Mais ils commencèrent à se retirer tout soubdain, deslaissant Meun avec leurs vivres et habillements, et prindrent leur chemin par la Beauce, du costé par-devers Patay. Si partirent hastivement le duc d'Alençon, la Pucelle, le comte de Vendosme, le connestable de France, le sire de Sainte-Sevère et de Boussac, mareschal, messire Louys de Culant, admiral de France, le sire d'Albret, le sire de Laval, le sire de Lohéac, le sire de Chavigny, et autres grands seigneurs, qui s'avancèrent en batailles ordonnées, et poursuivirent si aspremeut les Anglois, qu'ils les attrappèrent près Patay, au lieu dit des Coynées. Alors le duc d'Alençon dit à la Pucelle: « Jehanne, » voilà les Anglois en bataille, combattrons-nous? » Et elle demanda audit duc: « Avez-vous vos esperons? » Lors le

duc lui dit : « Comment dà, nous en faudra-t-il retirer, » ou fuir ? » Et elle dit : « Nenny, en nom Dieu allez sur » eux, car ils s'enfuiront, et n'arresteront point, et seront » desconfits, sans guères de perte de vos gens ; et pour ce » faut-il vos esperons pour les suivre. » Si furent ordonnés pour coureurs, par manière d'avantgarde, le seigneur de Beaumanoir, Poton et La Hire, messire Ambroise de Loré, Thiébaut de Termes, et plusieurs autres, lesquels embesongnèrent et embarrassèrent tant les Anglois, qu'ils ne peurent plus entendre à eux bien ordonner, et se mettre en bataille. Si s'assemblèrent contre eux les François en bataille, tant que les Anglois furent desfaits en peu d'heures, dont la tuerie fut nombrée sur le champ par les héraults d'Angleterre, à plus de deux mille deux cents Anglois. En ceste bataille, qui arriva le dix-huitiesme jour de juin mil quatre cent vingt-neuf, furent prins les seigneurs de Tallebot et de Scales, messire Thomas Rameston, et Hougue Foie, avec plusieurs chefs de guerre, et autres nobles du pays d'Angleterre; et furent bien nombrés en tout à cinq mille hommes. Si commença la chasse des fuyants, et fut poursuivie jusques près des portes de Janville ; en laquelle chasse plusieurs Anglois furent aussi tués. Les bonnes gens de Janville fermèrent leurs portes contre les Anglois qui fuyoient, et montèrent sur la muraille à leurs deffenses. Pour lors estoit au chasteau, avec peu de compagnée, un escuyer anglois, lieutenant du capitaine, qui avoit le chasteau en garde ; lequel, cognoissant la desfaite des Anglois, traita avec les bonnes gens de rendre ledit chasteau, sa vie sauve, et fit serment d'estre bon et loyal François ; à quoy ils le receurent. Il demeura en icelle ville grande quantité de provisions, munitions et despouilles, qui y avoient esté laissées par les Anglois à leur despart, pour aller à la susdite bataille, avec grande quantité de traits, de canons, et autres habillements de guerre, de vivres et marchandises. Et aussitost ceux de ladite ville de Janville se réduisirent en l'obéissance du roy. Or, après

la fuite des Anglois, les François entrèrent dedans Meun, et pillèrent toute la ville, d'où s'enfuit messire Jehan Fastolf et autres, jusques à Corbeil. Quand les Anglois qui estoient encore en plusieurs autres places dans le pays de Beauce, comme à Mont-Pipeau, Saint-Symon, et autres forteresses, ouyrent les nouvelles de ceste desfaite, ils prindrent hastivement la fuite, et mirent le feu dedans. Après lesquelles glorieuses victoires, et le recouvrement des villages et chasteaux susmentionnés, toute l'armée retourna dedans Orléans, le dix-huitiesme jour de juin, où ils furent receus à grande joye par les gens d'église, bourgeois, et commun peuple, qui en rendirent graces et louanges à Dieu. Or, les susdits gens d'église et bourgeois d'Orléans croyoient bien que le roy deust là venir : car pour le recepvoir, ils firent tendre les rues à ciel, et voulurent faire grand appareil, pour l'honnorer à sa glorieuse venue. Mais il se tint dedans Sully, sans venir à Orléans; de quoy aucuns qui estoient entour le roy, ne furent guères contents. Et atant demeura la chose à ceste fois. Parquoy la Pucelle alla devers le roy; et fit tant que le vingt-deuxiesme jour de juin en icelui an, il vint à Chasteau-Neuf-sur-Loire; auquel lieu se retirèrent par-devers lui les seigneurs et chefs de guerre. Là il tint aucuns conseils, après lesquels il retourna à Sully. La Pucelle vint ensuite à Orléans, et fit tirer par-devers le roy tous les gens d'armes avec habillements et charroy. Après se partit la Pucelle d'Orléans, et alla à Gyen, où le roy vint à grande puissance, et manda par héraults, aux capitaines et autres qui tenoient les villes et forteresses de Bonny, Cosne et La Charité, qu'ils se rendissent en son obéissance; de quoy ils furent reffusants.

» Le comte de Richemont, connestable de France, séjourna durant aucuns jours, après la bataille susmentionnée, en la ville de Boisgency, attendant response du duc Jean d'Alençon, de la Pucelle et des hauts seigneurs qui s'estoient portés forts d'appaiser le roy et lui faire pardonner

son mal talent ; à quoy ils ne peurent parvenir ; et le roy ne voulut souffrir qu'il allast par-devers lui pour le servir ; de quoy il fut en grand desplaisir. Néantmoins ledit connestable, qui avoit une grande compagnée de nobles, désirant nettoyer le pays du duc d'Orléans, voulut mettre le siége devant Marchenois, près Blois, que fut garny de Bourguignons et d'Anglois ; lesquels de ce ouyrent nouvelles, et redoubtants le siége, tirèrent, soubs sauf-conduit, à Orléans, par-devers le duc d'Alençon qui estoit là en ce temps. Si traitèrent tant lesdits Bourguignons, que moyennant qu'on leur feroit pardonner par le roy toutes offenses, et qu'on leur donnast dix jours de terme pour emporter leurs biens, ils seroient et demeureroient à tousjours bons et loyaux François. Et ainsi le jurèrent, et donnèrent aucuns ostages ès mains du duc d'Alençon, qui fit sçavoir ceste chose au connestable, lequel s'en partit atant ; mais après son despart, les Bourguignons dudit Marchenois firent tant, qu'ils prindrent et retindrent prisonniers aucuns des gens d'icelui duc d'Alençon, pour recouvrer leurs ostages ; et ainsi faussèrent leurs serments.

» Durant ces choses, le roy alla en la ville de Gyen, et il envoya mestre Louys de Culant, son admiral, devant Bonny, avec grand nombre de gens ; puis le dimanche après la Saint-Jean mil quatre cents ving-neuf, ceste place lui fut rendue par composition. Et pource que la Pucelle fut désireuse, avant que le roy employast sa puissance à recouvrer ses villes et chasteaux, de le mener tout droit à Reims, pour là estre couronné et recepvoir la sainte onction royale à quoy aucuns estoient de contraire opinion, tendante à ce que le roy assiégeast premièrement Cosne et La Charité, afin de nettoyer les pays de Berry, d'Orléans et du fleuve de Loire, il tint sur ces choses et affaires de grands conseils dans Gyen, pendant lesquels la royne fut là amenée, en espérance d'estre menée couronner à Reims avec le roy. Or, eux séjournants là, les barons et hauts seigneurs de plusieurs contrées du royaume vindrent au

service du roy avec grande puissance. A la fin, le roy deslibéra en son conseil de renvoyer la royne à Bourges, et qu'il prendroit son chemin droit à Reims, pour recepvoir son sacre, sans mettre aucuns siéges sur la rivière de Loire. Donc la royne retourna à Bourges, et le roy partit de Gyen, le jour de Saint-Pierre, au mois de juin mil quatre cents vingt-neuf, avec toute sa puissance, tenant sa voye droit à Reims, et ce par l'instigation et le pourchas de Jehanne la Pucelle, disant que c'estoit la volonté de Dieu qu'il allast à Reims se faire couronner et sacrer, et que combien qu'il fust roy, toutesfois ledit couronnement lui estoit nécessaire. Or, combien que plusieurs, et le roy mesme, de ce fissent difficulté, veu que ladite cité de Reims, et toutes les villes et forteresses de Picardie, Champagne, l'Isle-de-France, Brye, Gastinois, l'Auxerrois, Bourgongne, et tout le pays d'entre la rivière de Loire et la mer océane, estoient occupées par les Anglois, toutesfois le roy s'arresta au conseil de ladite Pucelle et deslibéra de l'exécuter. Si fit son assemblée à Gyen-sur-Loire; et vindrent en sa compagnée les ducs d'Alençon, de Bourbon, le comte de Vendosme, ladite Pucelle, le seigneur de Laval, les sires de Lohéac, de La Trimouille, de Rays, d'Albret, outre que plusieurs autres seigneurs, capitaines et gens d'armes venoient encore de toutes parts au service du roy; et plusieurs gentils-hommes, qui n'avoient de quoy s'armer et se monter, y alloient comme archers et coustillers, montés sur petits chevaux; car chacun avoit grande attente que, par le moyen d'icelle Jehanne, il adviendroit tout à coup beaucoup de biens au royaume de France; de sorte qu'ils désiroient et convoitoient de la servir et cognoistre ses faits, comme estant une chose venue de la part de Dieu. Elle chevauchoit tousjours armée de toutes pièces, revestue d'habillements de guerre autant ou plus que capitaine de guerre qui y fust; et quand on parloit de la guerre, ou qu'il falloit mettre des gens en ordonnance, il la faisoit bel ouyr et voir faire les diligences nécessaires;

et si on crioit à l'arme, elle estoit la plus diligente et la première, fust à pied ou à cheval; de sorte que c'estoit une très grande admiration aux capitaines et gens de guerre, de l'entendement qu'elle avoit en ces choses, veu que en autres elle estoit la plus simple villageoise que on vit oncques. Elle estoit, au reste, très dévote, se confessoit souvent, et recepvoit le précieux corps de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, estoit de très belle et bonne vie, et d'honneste conversation.

» En ce temps, le seigneur de La Trimouille estoit en grand crédit auprès du roy; mais il se doubtoit tousjours d'estre mis hors du gouvernement, et craignoit espécialement le connestable et autres ses alliés et serviteurs; par quoy, combien que le susdit connestable eust bien avec lui douze cents combattants et gens de fait, et que de plus il y avoit d'autres seigneurs, lesquels fussent volontiers venus au service du roy, ledit de La Trimouille ne le vouloit pas souffrir; et si n'y avoit personne qui en eust osé parler contre icelui de La Trimouille. Or, audit lieu de Gyen-sur-Loire, fut fait un payement aux gens de guerre de trois francs pour homme d'armes, qui estoit peu de chose; puis s'en partit la Pucelle, ayant plusieurs capitaines de gens d'armes en sa compagnée, avec leurs gens, et s'en allèrent loger à environ quatre lieues de Gyen, tirant le chemin vers Auxerre. Le roy partit le lendemain en prenant la mesme route. Le jour d'icelui despart du roy, se trouvèrent tous ses gens ensemble, qui estoit une belle compagnée; et vint loger avec son ost devant ladite cité d'Auxerre, laquelle ne fit pas pleine obéissance; car ils vindrent devers le roy lui prier et requérir qu'il voulust passer outre, en demandant et requerant abstinence de guerre; laquelle chose leur fut octroyée, par le moyen et la requeste du susdit de La Trimouille, qui en eut deux mille écus, ce qui fit que plusieurs seigneurs et capitaines furent très mal contents d'icelui de La Trimouille et du conseil du roy, et mesmement la Pucelle, à laquelle il sembloit qu'on l'eust

eue bien aisément d'assaut ; toutesfois ceux de ceste ville baillèrent et deslivrèrent plusieurs vivres aux gens de l'ost du roy, lesquels en estoient en grande nécessité. Or, ladite Pucelle avoit de coustume qu'aussitost qu'elle venoit en un village, elle s'en alloit à l'église faire ses oroisons, et faisoit chanter aux prestres une antienne de Nostre-Dame ; si faisoit ses prières et oroisons, et puis s'en alloit en son logis, lequel estoit communément ordonné pour elle, en la plus honneste maison qu'on pouvoit trouver, où il y avoit quelque femme honneste. Oncques homme ne la vit baigner ne se purger ; et le faisoit tousjours secrètement ; et se le cas advenoit qu'elle logeast aux champs avec les gens de guerre, jamais elle ne se désarmoit. Il y en eut plusieurs, mesme de grands seigneurs, deslibérés de sçavoir se ils pourroient avoir sa compagnée charnelle ; et pour ce venoient devant elle gentiment habillés; mais aussitost qu'ils la véoient, toute mauvaise volonté cessoit. Et quand on lui demandoit pourquoy elle estoit en habit d'homme et qu'elle chevauchoit ainsi en armes, elle respondoit : qu'ainsi lui estoit-il ordonné, et que principalement c'estoit pour garder sa chasteté plus aisément ; aussi que c'eust esté trop estrange chose de la voir chevaucher en habit de femme, entre tant de gens d'armes. Mesme quand des gens lettrés parloient à elle sur ces matières, elle leur respondoit tellement qu'ils estoient très contents, disants qu'ils ne faisoient doubte qu'elle estoit venue de la part de Dieu.

» Après que le roy eut esté logé devant ladite ville d'Auxerre trois jours, il en partit avec son ost, en tirant vers la ville de Saint-Florentin, où ceux de la ville lui firent plénière obéissance. Là il n'arresta guères, mais il s'en vint avec son ost devant la cité de Troyes, qui estoit grande et grosse ville ; et y avoit dedans cinq à six cents combattants anglois et bourguignons, lesquels saillirent vaillamment à l'arrivée des gens du roy ; et y eut dure et aspre escarmouche, où il y en eut de rués par terre d'un costé et

d'autre, car les gens du roy les receurent fort bien; et furent contraints iceux Anglois de se retirer en ladite cité. Les gens du roy se logèrent d'un costé et d'autre, au mieux qu'ils peurent, et le roy y fut cinq ou six jours, sans que ceux de dedans montrassent oncques semblant d'avoir volonté de se mettre en son obéissance; car il ne s'y pouvoit trouver appointement, combien que souvent on parlementoit. Pour lors il y avoit en l'ost si grand'cherté de pain et autres vivres, qu'il y avoit plus de cinq à six mille personnes qui avoient esté plus de huit jours sans manger de pain; et vivoient seulement d'espis de blé froissés et de fèves nouvelles, dont ils trouvèrent largement; et disoit-on qu'il y avoit un cordelier, nommé frère Richard, qui alloit preschant par le pays, et fut mesme en la ville de Troyes; où, preschant durant l'Avent, il disoit tous les jours: « Semez des fèves largement; celui qui doibt venir viendra » bref. » Et fit tellement, qu'on sema fèves tant largement que ce fut merveilles, dont l'ost du roy se nourrit par aucun temps: et toutesfois ledit prescheur ne pensoit point à la venue du roy. Les ducs d'Alençon et de Bourbon, le comte de Vendosme, et plusieurs autres seigneurs et gens de conseil en grand nombre, furent mandés par le roy pour sçavoir ce qu'il avoit à faire. Et là fut remonstré par l'archevesque de Reims, chancelier de France, comment le roy estoit là arrivé, et que lui ne son ost n'y pouvoit plus longuement demeurer, pour plusieurs causes, lesquelles il remonstra grandement et notablement: c'est à sçavoir pour la grande famine qui y estoit, et que vivres ne venoient en l'ost d'aucune part, et qu'il n'y avoit homme qui eust plus d'argent; en outre, que c'estoit merveilleuse chose de prendre la ville et cité de Troyes, qui estoit forte de fossés et bonnes murailles, bien garnie de vivres et de gens de guerre et de peuple, ayant par apparence volonté de résister et de non obéir au roy; joint qu'il n'y avoit bombardes, canons, artillerie, ne habillements nécessaires à battre ou rompre les murs d'icelle ville, ne à la guerroyer;

et si n'y avoit ville, ne forteresse françoise, dont on peust avoir ayde ou secours plus près que Gyen-sur-Loire : de laquelle ville jusques à Troyes, il y avoit plus de trente lieues. Il allégua encore plusieurs autres grandes et notables raisons et bien apparentes, par lesquelles il monstroit évidemment qu'il en pouvoit advenir un grand inconvénient si on s'y tenoit longement. Après cela, le roy ordonna à son chancelier qu'il demandast les opinions à tous les présents, pour sçavoir ce qu'il estoit de faire pour le meilleur ; et le chancelier commença à demander les opinions, en leur commandant que chacun s'en acquittast loyalement, et conseillast le roy, pour sçavoir ce qu'il avoit à faire sur ce que dit est. Or, tous les présents furent presque unanimement d'opinion, que veues et considérées les choses dessus desclarées, et que le roy avoit esté reffusé d'entrer en la ville d'Auxerre, en laquelle il n'y avoit aucune garnison de gens d'armes, et qui n'estoit si forte que la ville de Troyes, avec plusieurs autres raisons, que chascun alléguoit selon son entendement et imagination, que le roy et son ost s'en retournassent, et que de demeurer plus devant ladite ville de Troyes, ne d'aller plus avant, n'y sçavoient voir ou cognoistre que toute perdition de son ost. Les autres furent d'opinion que le roy passast, en tirant vers Reims, d'autant que tout le pays estoit plein de biens, et trouveroient assez de quoy vivre. Or, vint ledit chancelier à demander l'opinion à un ancien et notable conseiller du roy, nommé maistre Robert-le-Maçon, qui avoit esté chancelier et estoit seigneur de Trefves, lequel estoit sage et prudent. Si dit qu'il falloit envoyer querir Jehanne la Pucelle, dont dessus est faite mention (laquelle n'estoit pas pour lors présente à ce conseil, mais estoit en l'ost), et que bien pourroit estre qu'elle diroit telle chose qui seroit profitable pour le roy et sa compagnée. Et dit en outre, que quand le roy estoit party et qu'il avoit entreprins ce voyage, il ne l'avoit pas fait pour la grande puissance de gens d'armes qu'il eust lors, ne pour le grand argent de

quoy il fust garny pour payer son ost, ne pource que ledit voyage lui fust et semblast estre bien possible, mais seulement qu'il avoit entreprins ledit voyage par l'admonestement de ladite Jehanne, laquelle lui disoit tousjours qu'il tirast avant pour aller à son couronnement à Reims, et qu'il trouveroit bien peu de résistance, car c'estoit le plaisir et la volonté de Dieu ; et que se icelle Jehanne ne conseilloit autre chose qui n'eust esté dite en icelui conseil, qu'il estoit alors de la grande et commune opinion ; c'est à sçavoir, que le roy et son ost s'en retournassent d'où ils estoient venus. Or ainsi comme on desbattoit la matière, ladite Jehanne heurta très fort à l'huys où estoit le conseil : si lui fut ouvert, et elle entra dedans ; puis fit la révérence au roy, et icelle faite, ledit chancelier lui dit : « Jehanne, » le roy en son conseil a eu de grandes perplexités pour » sçavoir ce qu'il avoit à faire ; » et en effet, lui rescita les choses dessusdites, le plus amplement qu'il peut, en lui requerant qu'elle dist aussi son opinion au roy, et ce qu'il lui en sembloit. Alors elle adressa la parole au roy, en demandant si elle seroit crue de ce qu'elle diroit. Le roy respondit qu'il ne sçavoit, et que si elle disoit chose qui fust raisonnable et profitable, qu'il la croiroit volontiers. Elle demanda encore de rechef si elle seroit creue, et le roy respondit que ouy, selon ce qu'elle diroit. Alors elle dit telles paroles : « Gentil roy de France, ceste cité est vostre : » et si vous voulez demeurer devant deux ou trois jours, » sera en vostre obéissance, ou par amour ou par force, » et n'en faites aucun doubte. » Sur quoy il lui fut respondu par ledit chancelier : « Jehanne, qui seroit certain » de l'avoir dedans six jours, on attendroit bien : mais je » ne sçay s'il est vray ce que vous dites. » Et elle dit derechef, qu'elle n'en faisoit aucun doubte. A laquelle opinion de ladite Jehanne, le roy et son conseil s'arrestèrent, et fut conclu qu'on demeureroit là. Et à celle heure, ladite Jehanne monta sur un coursier, tenant un baston en son poing ; si mit en besongne chevaliers et escuyers, archers,

manouvriers et autres gens de tous estats, à apporter fagots, huys, tables, fenestres et chevrons pour faire des taudis et approches contre la ville, afin d'asseoir une petite bombarde, et autres canons estants en l'ost. Elle faisoit de merveilleuses diligences, aussi bien qu'eust sceu faire un capitaine, lequel eust esté en guerre tout le temps de sa vie, dont plusieurs s'esmerveilloient.

» Les gens de la ville sceurent et apperceurent les préparatifs qu'on faisoit, et sur ce considérèrent que c'estoit leur souverain seigneur : même aucuns simples gens disoient qu'ils avoient apperceu et veu tout autour de l'estendart de ladite Pucelle, une infinité de papillons blancs. Et comme meus soubdainement d'une bonne volonté inspirée de Dieu, cognoissants aussi les choses merveilleuses que ceste Pucelle avoit faites, pour faire lever le siége d'Orléans, deslibérèrent qu'on parlementeroit avec le roy, pour sçavoir quel traité ils pourroient avoir. Et les gens de guerre mesmes, ennemis du roy, estants dedans la ville, le conseillèrent. De fait, l'évesque et les bourgeois de la ville et des gens de guerre en bien grand nombre vindrent devers le roy, et prindrent finablement composition, et arrestèrent traité, c'est à sçavoir : que les gens de guerre s'en iroient, eux et leurs biens, et ceux de la ville demeureroient en l'obéissance du roy, et lui rendroient ladite ville, parmy qu'ils eurent abolition générale : et au regard des gens d'église qui avoient régales et collations de bénéfices du roy son père, il approuva les collations; et ceux qui les avoient du roy d'Angleterre prindrent lettres du roy; et voulut qu'ils eussent les bénéfices, quelques collations qu'il en eust fait à d'autres. Ceux de la ville firent grandes festes et grande joye, et ceux de l'ost eurent vivres à leur plaisir. Et le matin en partit presque toute la garnison, tant Anglois que Bourguignons, tirants là où ils voulurent aller. Or, combien que par le traité ils maintinssent qu'ils pouvoient emmener leurs prisonniers, et de fait ils les emmenoient, icelle Jehanne se tint à la porte en

disant que en nom Dieu ils ne les emmeneroient pas; et de fait les en garda. Et le roy contenta aucunement lesdits Anglois et Bourguignons des finances auxquelles lesdits prisonniers estoient mis; puis y entra le roy environ sur les neuf heures du matin. Mais premièrement y estoit entrée ladite Jehanne, et avoit ordonné des gens de trait à pied le long des rues. Avec le roy entrèrent à cheval les seigneurs et capitaines, bien habillés et montés, et il les faisoit très beau voir. Si mit en ladite ville capitaine et officiers, et fut ordonné par le roy que le seigneur de Loré demeureroit aux champs avec les gens de guerre de l'ost. Le lendemain tous passèrent par ladite cité en belle ordonnance, dont ceux de la ville estoient bien joyeux; et firent serment au roy d'estre bons et loyaux, et tels se sont-ils tousjours monstrés despuis.

» La Pucelle hastoit le roy, le plus diligemment qu'elle pouvoit, d'aller à Reims, et ne faisoit aucun doubte qu'il y seroit sacré. Pour ce le roy partit de la cité de Troyes et print son chemin à Chalons en Champagne, avec tout son ost, la Pucelle allant tousjours devant, armée de toutes pièces; et chevaucha tant qu'il vint devant ladite ville de Chalons. Quand ceux de la ville sceurent sa venue, l'évesque, avec grand nombre de peuple de ceste cité, vindrent au devant du roy, et lui firent pleine obéissance. Il logea à la nuit avec son ost en ladite ville, en laquelle il establit capitaine et autres officiers de par lui, le tout ne plus ne moins comme il avoit fait à ceux de Troyes. De ladite cité de Chalons, le roy print son chemin pour aller à Reims, et vint en un chasteau qui appartient à l'archevesque de Reims, nommé Septsaux, qui est à quatre lieues de Reims. En laquelle cité estoient les seigneurs de Chastillon-sur-Marne et de Saveuses, tenants le party des Anglois et Bourguignons, devers lesquels ceux de la ville vindrent par leur ordonnance et commandement; et s'en disoit ledit de Chastilllon capitaine. Ils demandèrent donc auxdits habitants s'ils avoient bonne volonté de tenir et se

deffendre. Et les habitants leur demandèrent s'ils estoient assez forts pour les ayder à se garder ; et ils respondirent que non, mais que s'ils pouvoient tenir six semaines, ils leur amèneroient un grand secours, tant du duc de Bedfort qne de celui de Bourgongne ; et sur ce ils en partirent par la volonté des habitants de la ville ; dedans laquelle il y avoit alors aucuns de bonne volonté, lesquels commencèrent à dire qu'il falloit aller devers le roy ; et le peuple respondit lors tout soubdain qu'on y envoyast ; et y envoya-t-on des notables gens de la ville, tant d'église qu'autres. Enfin, après plusieurs requestes qu'ils faisoient, sur lesquelles on trouva des expédients, ils deslibérèrent et conclurent de laisser entrer le roy avec l'archevesque d'icelle ville et leur compagnée dedans. L'archevesque n'avait point encore fait son entrée, laquelle il fit le samedy matin. Et après le disner, sur le soir, le roy avec ses gens entra dedans la ville où Jehanne la Pucelle estoit fort regardée. Là, vinrent par devers lui les ducs de Bar et de Lorraine, et le seigneur de Commercy, bien accompagnés de gens de guerre, s'offrants à son service. Le lendemain, qui fut le dimanche, on ordonna que le roy prendroit et recepvroit son digne sacre ; et toute la nuit fit-on grande diligence à ce que tout fust prest au matin ; et ce fut un cas bien merveilleux ; car on trouva en ladite cité toutes les choses nécessaires, qui sont grandes, et si ne pouvoit-on avoir celles qui sont gardées dans Saint-Denys en France. Or, pource que l'abbé de Saint-Remy n'a pas accoustumé de bailler la sainte ampoule, sinon en certaine forme et manière, le roy y envoya le seigneur de Rays, mareschal de France, le seigneur de Boussac et de Sainte-Sevère, aussi mareschal de France, le seigneur de Graville, maistre des arbalestriers, et le seigneur de Culant, admiral de France, lesquels firent les serments accoustumés, c'est à sçavoir de la conduire seurement et aussi raconduire jusques en l'abbaye. Après quoy ledit abbé l'apporta, estant revestu d'habillements ecclésiastiques, bien solem-

nellement et dévotement dessoubs un poille, jusques à la porte devant l'église Saint-Denys, là où l'archevesque, revestu d'habits sacerdotaux, accompagné de chanoines, l'alla querir et l'apporta dedans la grande église et la mit sur le grand autel. Lors vint le roy au lieu qui lui avoit esté ordonné, vestu et habillé de vestements à ce propices. Puis l'archevesque lui fit faire les serments accoustumés, et ensuite il fut fait chevalier par le duc d'Alençon. Par après, l'archevesque procéda à la consécration, gardant tout au long les cérémonies et solemnités contenues dans le livre pontifical. Le roy y fit le seigneur de Laval comte : il y eut plusieurs chevaliers faits par les ducs d'Alençon et de Bourbon. Là estoit présente Jehanne la Pucelle, tenant son estendart en sa main, laquelle en effet estoit, après Dieu, cause dudit sacre et couronnement et de toute ceste assemblée. Si fut rapportée et conduite ladite sainte ampoule, par les dessusdits, jusques en icelle abbaye Saint-Remy. Et qui eust veu ceste Pucelle accoller le roy à genoux par les jambes et lui baiser le pied en pleurant à chaudes larmes, il en eust eu pitié. Mesme elle provoquoit plusieurs à pleurer en disant : « Gentil roy, or est exécuté le plai-
» sir de Dieu, qui vouloit que vinssiez à Reims recepvoir
» vostre digne sacre, en monstrant que vous estes vray
» roy, et celuy auquel le royaume doibt appartenir. » Le roy séjourna en ladite cité par trois jours. De tout temps les roys de France, après leur sacre, avoient accoustumés d'aller en un prieuré, qui est de l'église de Saint-Remy, nommé Corbigny, assis et situé à environ six lieues de Reims, où est le corps d'un glorieux saint, qui fut du sang de France, nommé saint Marcoul; auquel lieu tous les ans il y a grande affluence de peuple, pour le sujet de la maladie des escrouelles, par les mérites duquel on dit que les roys en guérissent. Et pour ce il s'en alla audit lieu de Saint-Marcoul; et y fit bien et dévotement ses oroisons et offrandes. De ladite église, il print son chemin pour aller en une petite ville fermée, appartenant à l'archevesque de

Reims, nommée Vailly, qui est située à quatre lieues de Soissons et aussi à quatre lieues de Laon. Les habitants de ladite ville de Vailly lui firent pleine obéissance, et le receurent grandement bien selon leur pouvoir. Il se logea pour le jour, lui et son ost, audit pays; et de là envoya à Laon, qui est une notable et forte cité, pour en sommer les habitants, à celle fin qu'ils se missent en son obéissance, ce qu'ils firent très joyeusement et volontiers. Et pareillement en firent autant ceux de la cité de Soissons, en laquelle il alla droit d'icelui lieu de Vailly et il y fut receu à grande joye. Il y séjourna trois jours et son ost, tant dans la ville comme ès environs. Or, pendant qu'il y estoit, il lui vint nouvelles que Chasteau-Thierry, Provins, Coulommiers, Crecy-en-Brye et plusieurs autres, s'estoient rendues françoises, en son obéissance. Il y mit ensuite des officiers, et les habitants y laissoient entrer sans aucune contradiction ses gens et serviteurs.

» Quand le roy sceut que Chasteau-Thierry estoit venu en son obéissance, et qu'il eut séjourné par aucun temps en la ville et cité de Soissons, il se mit en chemin et alla audit lieu de Chasteau-Thierry, d'où il s'en alla à Provins et y séjourna deux ou trois jours. Lesquelles choses vindrent dans Paris à la cognoissance du duc de Betfort, qui se disoit régent du royaume de France pour le roy d'Angleterre, et lequel dit qu'il viendroit combattre le roy. Si assembla gens de toutes parts à bien grande puissance; puis il vint à Corbeil et à Meleun, et assembla bien dix mille combattants, qui estoit grande chose. Or, quand le roy sceut que le duc de Betfort le vouloit ainsi combattre, lui et les gens de son ost en furent bien joyeux. De sorte qu'il partit de ladite ville de Provins, et tint les champs; et rassembla son ost près d'un chasteau nommé La Motte-de-Nangis qui est en Brye; et là les batailles furent ordonnées bien notablement et prudemment. Au reste, c'estoit agréable chose que de voir le maintien de Jehanne la Pucelle, et les diligences qu'elle faisoit. Et tousjours

venoient nouvelles que le duc de Betfort s'avançoit pour combattre. Pour ce le roy se tint tout le jour en son ost emmy les champs, croyant que ledit duc de Betfort deust venir; mais il changea de conseil et s'en retourna à Paris, combien qu'il eust bien lors en sa compagnée dix ou douze mille combattants comme dit est. Le roy de son costé en avoit bien autant, et la Pucelle, et les seigneurs et gens de guerre estants avec lui avoient grand désir et volonté de combattre. Or, il y avoit aucuns en la compagnée du roy, qui avoient grand désir qu'il retournast vers la rivière de Loire, et le lui conseillèrent fort; auquel conseil il adhéra grandement, et estoit de leur opinion et conclud qu'il s'en iroit; et lui fit-on sçavoir qu'il repasseroit la rivière de Seine par une ville nommée Bray, située dans le pays de Champagne, où il y avoit un bon pont; et lui fut promis obéissance et passage par les habitants d'icelle; mais la nuit dont il debvoit passer le matin ensuivant, il y arriva certaine quantité d'Anglois auxquels on ouvrit la porte et ils entrèrent dedans, après quoy il y eut des gens du roy, lesquels s'avancèrent pour penser entrer des premiers, dont aucuns furent prins et les autres destroussés; et par ce moyen ce passage fut rompu et empesché. De quoy les ducs d'Alençon, de Bourbon et de Bar, et les comtes de Vendosme et de Laval, avec tous les capitaines, furent bien joyeux et contents pource que ladite conclusion de passer fut faite contre leur gré et volonté; car ils estoient d'opinion contraire, sçavoir que le roy debvoit passer outre pour tousjours conquester, veue la puissance qu'il avoit et que ses ennemis ne l'avoient osé combattre. Ensuite la vigile de Nostre-Dame de la my-aoust, le roy, par le conseil desdits seigneurs et capitaines, s'en retourna à Chasteau-Thierry, et passa outre avec tout son ost vers Crespy en Valois, et se vint loger aux champs assez près de Dampmartin. Tout le pauvre peuple du pays crioit *Noël!* et pleuroit de joye et de liesse. Laquelle chose la Pucelle considérant, et qu'ils venoient au devant du roy en chan-

tant *Te Deum laudamus*, avec aucuns respons et antiennes, elle dit au susdit chancelier de France et au comte de Dunois : « En nom de Dieu, voici un bon peuple et » dévot ; et quand je devray mourir, je voudrois bien que » ce fust en ce pays. » Et lors ledit comte de Dunois lui demanda : « Jehanne, sçavez-vous quand vous mourrez » et en quel lieu ? » Et elle respondit qu'elle ne sçavoit et qu'elle en estoit à la volonté de Dieu. Et si dit en outre auxdits seigneurs : « J'ai accomply ce que messire m'a » commandé, qui estoit de lever le siége d'Orléans et de » faire sacrer le gentil roy ; je voudrois bien qu'ils voulust » me faire ramener auprès de mes père et mère et garder » leurs brebis et bestail et faire ce que je soulois faire. » Et quand lesdits seigneurs ouyrent ladite Jehanne ainsi parler, et que les yeux tournés au ciel elle remercioit Dieu, ils crurent mieux que jamais que c'estoit chose venue de la part de Dieu plustost qu'autrement. (Chronique de la Pucelle[1].)

» Et cependant que on faisoit la provision des choses dessusdites, ladite Pucelle escripvit une lettre au roy d'Angleterre, au duc de Betfort, et autres sires et capitaines du pays, dont la teneur s'ensuit :

« JÉSUS MARIA, etc[2].

» Les préparatifs faits pour aller advitailler ladite ville d'Orléans, ladite Jehanne la Pucelle, accompagnée du bastard d'Orléans, des seigneurs de Rays et de Loré, de messire Robert de Baudricourt, qui estoit nouvellement venu de Vaucouleurs, etautres capitaines, avec quelque nombre de gens d'armes, se partit de Blois pour mener les vivres qui estoient prets ; et print son chemin du costé de la Soulongne, et à toute diligence fit marcher toute sa compagnée.

» Quand les Anglois, qui estoient en un fort boulevert qu'ils avoient fait à Saint-Jehan-le-Blanc, furent advertis

[1] P. 431 à 447 du Panthéon.

[2] Voy. cette lettre dans le registre delphinal de Thomassin.

de la venue des François, ils abandonnèrent ledit boulevert, et se retirèrent dedans les Augustins, qu'ils avoient très bien fortifiés. Ladite Pucelle voyant que les ennemis s'estoient retirés, fit passer tous les vivres par-devant eux, et à toute diligence les fit passer en bateaux et passer la rivière; et ce fait, passa elle et sa compagnée; et avec leurs vivres entrèrent en la ville, et y furent bien venus.

» Le lendemain, que ladite Jehanne et lesdits seigneurs et capitaines eurent regardé que les vivres qu'ils avoient amenés ne leur pouvoient durer que bien peu de temps, ils advisèrent de renvoyer à Blois, devers mondit seigneur le chancelier, pour faire provision d'autres vivres pour advitailler de nouveau ladite ville. Et à celle fin renvoyèrent le bastard d'Orléans et les seigneurs de Rays et de Loré avec leurs gens d'armes, pour remonstrer la nécessité de ceux de ladite ville, et dire que, se elle n'estoit secourue en brief, qu'il estoit force de la rendre aux ennemis. Et demeura ladite Jehanne la Pucelle dedans avec autres capitaines et gens d'armes, pour donner courage à ceux d'icelle ville, et pour leur ayder à la deffendre, se les ennemis se vouloient efforcer de la prendre d'assaut.

» Or, après lesdites remonstrances faites par ledit bastard, et les seigneurs de Rays et de Loré, à mondit seigneur le chancelier et autres du conseil du roy estants audit lieu, fut ordonné qu'on assembleroit grande quantité de vivres; ce qui fut fait à toute diligence; et advisé qu'on les mèneroit de par le costé de la Beauce. Et incontinent les choses prestes, ledit bastard et seigneurs de Rays et de Loré, avec autant de gens d'armes qu'ils en purent assembler, partirent de Blois et prindrent le chemin du costé de la Beauce, ainsi qu'il avoit esté conclud; et avec leurs vivres allèrent loger à la moitié du chemin, entre Blois et Orléans, et le lendemain bien matin se deslogèrent et marchèrent jusqu'à une petite lieue près dudit Orléans. La Pucelle advertie de leur venue, fit préparer tous les capitaines et gens d'armes qui estoient dedans la ville. Et in-

continent se partit; et mit ses gens en si bonne ordonnance qu'elle et sa compagnée passèrent par-devant leurs ennemis, qui ne saillirent point de leurs forts; et par ce passèrent sans empeschement, et se vindrent joindre avec ceux qui amenoient lesdits vivres. Et quand ils furent assemblés, et qu'il leur fut advis qu'ils estoient assez forts, ils marchèrent vers la ville avec leurs vivres, et passèrent par-devant lesdits forts, et entrèrent dedans la ville, sans contredit.

» Or, faut ici entendre que, du costé de la Beauce, les Anglois avoient fait faire deux fortes bastilles, l'une desquelles ils avoient nommée Londres, pource qu'elle estoit la plus grande et la plus forte, et l'autre estoit moindre, qu'ils nommoient la bastille Saint-Leu; et du costé de la Soulongue, en avoient fait deux autres, l'une au bout du pont, et l'autre aux Augustins, avec un boulevert qu'ils avoient fait à Saint-Jehan-le-Blanc.

» Et le lendemain matin, Jehanne la Pucelle print les armes et fit armer les seigneurs, capitaines et gens d'armes; et ce fait, saillit la première de la ville, et s'en va la première assaillir ladite bastille de Saint-Leu. Et quand les Anglois, qui estoient dedans la grande bastille, virent le dur assaut qu'on faisoit à leurs gens, saillirent de leur fort pour venir les secourir; lesquels furent si vertueusement repoussés, qu'ils furent constraints de eux retirer en leur dit fort. Et ce fait, les François recommencèrent l'assaut si fièrement, que ladite bastille fut assez tost prinse d'assaut, et tous ceux qui estoient dedans tués. Et incontinent ladite Pucelle fit desmolir ladite bastille, et s'en retourna avec sa compagnée dedans la ville.

» Le jour ensuivant, et autres jours après, les seigneurs et capitaines s'assemblèrent par plusieurs fois et eurent plusieurs parlements secrets, pource qu'ils debvoient assaillir l'autre bastille nommée Londres; èsquels conseils la Pucelle n'estoit point appellée. Et finablement fut deslibéré entre eux qu'on assailliroit ladite bastille, estimants que

ceux du costé de Soulongue passeroient la rivière, et qu'ils laisseroient leurs bastilles et leurs forts desgarnis, et qu'aucun petit nombre de gens pourroient facilement prendre lesdites bastilles du costé de la Soulongne. Après lequel advis fut deslibéré de parler à ladite Pucelle, pour sçavoir se il lui sembleroit bon d'assaillir ladite bastille. A quoy elle respondit : « Il semble à vous, messeigneurs les » capitaines, pource que je suis femme, que je ne sçaurois » céler une chose secrète : je vous dis que je sçay tout ce » qu'avez deslibéré ; mais je vous assure que je ne révèle- » ray jamais les choses qui sont à céler. » Ceste response ouye, il fut advisé que le bastard d'Orléans, qui estoit plus privé d'elle, lui diroit ce qui avoit esté advisé entre eux ; ce qu'il fit. Laquelle deslibération ouye par la Pucelle, fut respondu : qu'elle louoit ladite deslibération, s'il advenoit ainsi qu'ils l'avoient pensé ; mais pource qu'elle pensoit que non, elle ne fut pas de ceste opinion. Pourquoy lesdits seigneurs et capitaines n'osèrent entreprendre à exécuter leur deslibération contre son vouloir, considérants qu'elle estoit venue à bonne fin de toutes les entreprinses qu'elle avoit faites ; et pour ce lui firent demander qu'ils debvoient faire. A quoy elle respondit : qu'il lui sembloit advis qu'on debvoit assaillir les forts qui estoient de l'autre costé de la rivière, ès fauxbourgs Saint-Laurent ; ce qui fut conclud faire. Or, y avoit, joignant les murs de la ville, grand nombre de bateaux, èsquels elle fit charger tous les gens d'armes qu'elle vouloit mener, et les fit passer de l'autre costé de la rivière, et elle avec eux ; et en grande diligence les mit en ordre pour assaillir lesdits forts ; et les fit marcher vers celui qui estoit au bout dudit pont, lequel elle, se confiant en Dieu, fit assaillir vertueusement. Et aussi fut par les ennemis très bien deffendu ; et dura ledit assaut jusques à environ une heure devant le soleil couchant. La Pucelle, voyant la grande résistance que faisoient les ennemis, elle fit signe de retraite à ses gens, et les fit retirer vers les bateaux sur lesquels ils es-

toient passés. Les Anglois, voyants la retraite des François, saillirent de leur fort pour venir frapper sur les François qui vouloient se retirer, comme dit est. Ce voyant, la Pucelle mit ses gens en ordre pour résister, et leur donna si bon courage, qu'ils contraignirent les ennemis de reculer et eux retirer en la bastille des Augustins, laquelle elle fit si roidement assaillir que, combien qu'elle fust très forte et bien garnie d'artillerie et de gens, toutesfois elle la print d'assaut. Et furent contraints lesdits ennemis s'enfuir en ladite bastille qui estoit au bout du pont, en laquelle avoit une très forte tour de pierre ; et ce fait, elle ordonna le guet pour la nuit; et demeura elle et sa compagnée audit lieu des Augustins et ès fauxbourgs d'environ.

» Le lendemain au matin, elle mit ses gens en ordre et leur dit qu'il estoit temps d'assaillir les ennemis ; et leur promit que, sans difficulté, le temps estoit venu que lesdits ennemis debvoient estre vaincus et chassés du royaume de France. Laquelle promesse donna grand courage aux François; et en ce courage assaillirent ladite bastille, qui fut très bien deffendue par les ennemis. Nonobstant laquelle deffense les François ne laissèrent l'assaut, mais résistèrent, eux confiants ès paroles de ladite Pucelle, laquelle estoit tousjours devant. Et combien qu'elle fust blessée d'un trait d'arbaleste en une jambe, ou, comme aucuns disent, en l'espaule, toutesfois elle n'en fit semblant, ne ne se retira dudit assaut; mais donna si bon courage à ses gens, qu'ils se jettèrent tous après elle ès fossés dudit fort, et avec eschelles montèrent sur les murs et entrèrent dedans ; et fut prins d'assaut. Auquel furent tués de quatre à cinq cents Anglois; entre lesquels furent morts trois capitaines : c'est à sçavoir les seigneurs de Moulins, Jehan de Pommais et Guillaume Glacidas, principaux gouverneurs du siége de ce costé, et tous les autres prins. Les Anglois, qui estoient de l'autre costé de la rivière, virent bien l'assaut et la prinse, mais ne la pouvoient secourir. Ladite prinse faite, la Pucelle et sa compagnée retournè-

rent dans la ville par-dessus le pont, ce qu'elle avoit dit le jour de devant, au partir de ladite ville. Les habitants de la ville, après ladite victoire, commencèrent à chanter le *Te Deum laudamus*, et sonnèrent toutes les cloches des églises, et firent toute la nuit grande joye et grand bruit; et les ennemis, voyants le danger auquel ils estoient, le lendemain, bien matin, se deslogèrent de l'autre bastille et s'en allèrent à grande diligence à Meun. Et par ce fust deslivrée la ville dudit siége, à la grande honte, perte et confusion desdits Anglois, au grand honneur et grande gloire du roy et de ses amis.

» Le siège levé, comme dit est, la Pucelle sollicita fort le roy de assembler le plus de gens d'armes qu'il pourroit, afin qu'il peust recouvrer les villes et places que les ennemis tenoient à l'entour d'Orléans. Par quoy ledit sire manda au duc d'Alençon venir devers lui avec ce qu'il pourroit trouver de gens d'armes; ce que ledit duc fit à toute diligence. Et il y vint avec grand nombre de seigneurs et gens d'armes, lesquels, combien qu'ils n'eussent aucuns gages du roy, toutesfois grande partie d'eux vindrent pour voir ladite Pucelle, que on disoit estre venue de par Dieu, et pour faire la guerre avec elle contre les ennemis.

» La compagnée assemblée, ils marchèrent tout droit à Jargeau et mirent le siége devant; laquelle ville, dedans huit jours après, par le conseil et industrie de ladite Pucelle, fut prinse d'assaut; et furent prins le comte de Suffort et le seigneur de La Poule, et son frère tué avec grand nombre d'Anglois.

» Quatre ou cinq jours après, les seigneurs et toute la seigneurie se partirent dudit Jargeau, et s'en allèrent à Meun, où ils prindrent d'assaut le pont et la tour du bout d'icelui; en laquelle tour ils mirent garde, et à grande diligence ils marchèrent droit à Boisgency. Et quand les Anglois furent advertis de la venue des François, ils abandonnèrent la ville et se retirèrent au chasteau, lequel, deux

jours après, ils rendirent par composition. Assez tost après la prinse dudit chasteau, il fut bruit en l'ost des François, que le seigneur de Tallebot et Jehan de Scalles, accompagnés de cinq mille Anglois, estoient arrivés à Jenville en Beauce, qui pour lors estoit en l'obéissance des Anglois; et fut dit à nos gens que ledit Tallebot et toute sa compagnée marchoient vers Meun, cuidants que ladite ville fust assiégée des François. Ces nouvelles ouyes, les capitaines envoyèrent des chevaucheurs pour sçavoir la vérité du cas; lesquels rapportèrent, que ledit Tallebot venoit avec une grande compagnée. Sur quoy les seigneurs et capitaines prindrent conseil avec ladite Pucelle, qui fut d'opinion que toute la compagnée debvoit marcher à l'encontre dudit Tallebot, ce qui fut conclud faire. Et furent envoyés gens de nostre part pour voir la contenance des ennemis; par lesquels les nostres furent advertis que lesdits ennemis marchoient en bonne ordonnance; pourquoy fut advisé mettre nostre armée en ordre. Et ce fait, l'avant-garde alla loger en un village nommé Patay, auquel lieu avoit une forte tour en l'église; et furent envoyés le seigneur de Beaumanoir, messire Ambroise de Loré, La Hire et Poton, avec quelque nombre de gens d'armes pour les chevaucher; et le duc d'Alençon et le connestable, le comte de Vendosme, le bastard d'Orléans et Jehanne la Pucelle, marchoient après les Anglois, qui marchoient en bon ordre. Quand ils apperceurent les François et virent leur contenance, ils tournèrent leur chemin vers un bois qui estoit prochain, pour trouver place convenable pour combattre. Et quand ceux qui les chevauchoient virent qu'ils vouloient gagner ledit bois, ils frappèrent sur eux si rudement, qu'ils mirent en désordre et en fuite tous ceux à cheval desdits ennemis. Les gens de pied voyants la fuite de leurs gens de cheval, se retirèrent audit bois, et en un petit village qui estoit joignant, pour eux sauver : mais le duc d'Alençon et sa compagnée se hastèrent, et vindrent frapper sur eux et les desfirent; et là furent occis trois

mille hommes et plus de la part desdits Anglois, et plusieurs capitaines prins, entre lesquels estoit Tallebot. Après laquelle desfaite, ladite ville de Jenville et plusieurs autres places voisines se rendirent en l'obéissance du roi.

» Les victoires dessusdites et lesdites villes et places prinses par le conseil et industrie de ladite Pucelle, comme dit est, elle s'en alla devers le roy et lui dit : « Très cher sire, » vous voyez comme, à l'ayde de Dieu et de vos bons ser- » viteurs, vos affaires ont esté bien conduites jusques ici, » dont lui en debvez bien rendre grace. Or faut mainte- » nant que vous vous prépariez pour faire vostre voyage à » Reims, pour vous estre oing et sacré ainsi que par ci- » devant ont esté vos prédécesseurs roys de France, car le » temps en est venu, et plait à Dieu qu'ainsi soit fait. La- » quelle chose sera grand avantage pour vous : car, après » vostre consécration, vostre nom sera en plus grande vé- » nération et honneur envers le peuple de France, et en » auront les ennemis plus grande crainte et formidation. » N'ayez point de peur pource que vos ennemis tiennent » les villes, chasteaux et places du pays de Champagne, » par lequel il vous faut passer : car, à l'ayde de Dieu et » de vos bons capitaines et gens d'armes, nous vous ferons » aller en manière que vous passerez seurement. Assem- » blez vos gens d'armes, afin que nous exécutions le vou- » loir de Dieu. » Après lesquelles paroles, combien que ceste entreprinse semblast estre difficile au roy et à toute sa compagnée, pour ce que, comme dit est, le pays de Champagne estoit tout entièrement occupé et possédé par les Anglois, toutesfois la confiance qu'ils avoient en ladite Pucelle leur donna grande espérance de parvenir à ce qu'elle avoit dit, tant pour ce qu'elle estoit venue à chef de toutes ses entreprinses, que pour la sainte et honneste vie qu'elle menoit. Ils véoient qu'elle se confessoit très souvent, et recepvoit le corps de Nostre-Seigneur toutes les sepmaines; et, d'autre part ils ne lui véoient faire aucune œuvre de femme. Après les remonstrances faites par

ladite Pucelle, ainsi que dit est, le roy s'en alla à Gyen-sur-Loire, et manda ceux qui lui pourroient ayder en son voyage. Auquel lieu s'assemblèrent bon nombre de gens pour l'accompagner à aller à Reims. Et incontinent les choses préparées, il ordonna qu'aucuns capitaines, avec les gens d'armes, marcheroient devant avec la Pucelle, pour voir si les ennemis feroient quelque entreprinse pour lui venir à l'encontre; ce qui fut fait. Et prindrent lesdits capitaines et leurs compagnées le chemin tout droit à Auxerre, lesquels le roy et sa compagnée suivit. Quand ceux de la ville d'Auxerre sceurent la venue dudit seigneur, ils firent tant, par le moyen d'aucuns qui estoient près de lui, que lui ne aucun de sa compagnée n'entrèrent dedans ladite ville, mais saillirent et baillèrent des vivres aux gens d'armes en les payant. Le roy passa outre et s'en alla à Saint-Florentin, où il fut receu bénignement; et lui firent les habitants le serment de fidélité. Cela fait, toute la compagnée partit dudit lieu, et s'en alla à Troyes, laquelle ils assiégèrent; et après que le roy et ses gens eurent demeuré six jours devant, les vivres faillirent en l'ost, et n'en pouvoit-on recouvrer. Pourquoy ils se trouvèrent en si grande nécessité de vivres, que la plus grande partie des gens d'armes n'avoient à manger que des fèves et des espis de blé. Le roy voyant la famine qui estoit en son ost, assembla les seigneurs et capitaines, sans y assembler la Pucelle, pour sçavoir qu'il debvoit faire. Tous lesquels furent d'opinion qu'il s'en debvoit retourner et remener son ost, tant pource qu'il n'avoient point de vivres, que pource que ledit seigneur n'avoit que très peu d'argent pour soudoyer ses gens. Et de tous ceux qui furent appelés à ce conseil, il n'y en eut pas un qui ne fust de cet avis, fors un nommé Robert Maçon, qui dit que l'opinion de ceux qui en avoient parlé lui sembloit assez bonne, mais qu'il voudroit bien ouyr parler la Pucelle, qui avoit esté cause de ceste entreprinse. Laquelle le roy fit présentement venir; et lui fit remonstrer la nécessité de vivres qui estoit en son ost, et

qu'on n'en pouvoit recouvrer, la nécessité en quoy estoient ses gens, et mesme la force de la ville, et lui pria qu'elle le conseillast ce qu'il avoit à faire. A quoy elle respondit : « Sire, se je vous dis chose que je sçay de certain, le » croirez-vous ? » Et pource que le seigneur ne lui respondit pas promptement, elle lui demanda encore une autre fois. A quoy respondit le roy : « Jehanne, se vous me dites » choses qui me soient profitables, je vous croiray volon- » tiers. — Et je vous assure, disoit-elle, sire, que de- » vant qu'il soit deux jours, ceux de Troyes se rendront » à vous, et vous rendront la ville. » Lesquelles paroles ouyes, le roy fut conseillé attendre encore deux jours; et commanda que homme du monde ne partist du siége. Et incontinent après ledit commandement, ladite Pucelle print ses armes, et monta à cheval, et fit crier partout l'ost, que tous les gens d'armes et autres apportassent eschelles, fagots, bourrées, et autres choses nécessaires pour assaillir ladite ville ; et fit le tout mettre dedans les fossés, et dresser lesdites eschelles le long de la muraille. Laquelle chose voyants ceux de la ville, incontinent envoyèrent leur évesque, et aucun nombre de citoyens et gens d'armes qui estoient dedans, devers le roy, auquel ils offrirent rendre ladite ville, s'il vouloit promettre que les Anglois qui estoient dedans s'en allassent leurs bagues sauves ; ce que le roy leur accorda. Et fut appointé que le lendemain au matin il entreroit dedans ladite ville.

» Le lendemain matin, les Anglois partirent de la ville, avec leurs bagues sauves, avec lesquelles ils emmenoient des François, qu'ils tenoient prisonniers ; laquelle chose la Pucelle ne voulut souffrir et les leur osta. Mais pource que les Anglois se plaignirent qu'on leur faisoit tort, et que c'estoit contre la composition qui avoit esté faite, fut appointé que lesdits prisonniers demeureroient, mais que le roy payeroit quelque somme d'argent pour leur rançon. Et ce fait, le roy entra dans ladite ville; et le receurent les habitants très joyeusement, et lui firent le serment de

fidélité. Et y ordonna des officiers, tant pour la justice que pour la police, et y laissa gens pour la garder. Et ce fait, deslogea et fit marcher son ost vers Chalons, où il fut receu en grande joye de tous les habitants, qui lui firent le serment de fidélité; et institua des officiers nécessaires pour la chose publique dudit Chalons. Il s'en alla tout droit à Reims; auquel lieu, combien que ladite ville fust en l'obéissance des Anglois, toutesfois les habitants d'icelle le receurent très joyeusement, en le recognoissant leur roy et souverain seigneur.

» En ce lieu vindrent les ducs de Bar et de Lorraine, et le seigneur de Commercy, avec grand nombre de gens d'armes, eux offrir au service du roy, lesquels ledit seigneur receut très bénignement et les remercia grandement de leur bon vouloir.

» Deux jours après, il fut oingt et sacré par monseigneur Regnault de Chartres, archevesque de Reims, la Pucelle présente, tenant l'estendart du roy en ses mains; laquelle estoit très joyeuse de ce que, à son exhortation, par son conseil et diligence, avoit emmené oindre et sacrer ledit seigneur, lequel elle admonestoit de rendre grace à Dieu du bien et honneur qu'il avoit receu en sa coronation, et des belles victoires qu'il lui avoit données. » (Autre Chronique, p. 456 et suiv.)

Le jeune Guy, sire de Laval, témoin des premières actions militaires de la Pucelle, écrivit alors à sa mère et à sa grand'mère la lettre suivante, dans laquelle il raconte avec grâce le bon accueil que lui fit Jeanne d'Arc.

I. *Lettre de Guy, quatorziesme du nom, sire de Laval, à ses mère et ayeule, dames de Laval et de Vitré, dans laquelle il fait mention de ladite Pucelle d'Orléans*[1].

« Mes très redoubtées dames et mères, depuis que je vous escripvis de Sainte-Catherine de Fierbois, vendredy

[1] Tirée des Mémoires qui sont au cabinet de F. Duchesne.

dernier, j'arrivay le samedy à Loches et allay voir monsieur le dauphin au chastel, à l'issue de vespres, en l'église collégiale, qui est très bel et gracieux seigneur, et très bien formé et bien agile et habile, de l'age d'environ sept ans qu'il doibt avoir [1]. Et illec vis ma cousine, la dame de La Trimouille, qui me fit très bonne chère; et, comme on dit, n'a plus que deux mois à porter son enfant. Le dimanche j'arrivay à Saint-Aignan où estoit le roy; et envoyé quérir et venir de mon logis du sieur de Trèves. Et s'en alla au chastel avec lui mon oncle, pour signifier au roy que j'estois venu et pour sçavoir quand il lui plairoit que j'allasse devers lui; et j'eus response que j'y allasse sitost qu'il me plairoit. Et me fit très bonne chère et me dit moult de bonnes paroles. Et quand il estoit allé par la chambre, ou parloit avec aucun autre, il se retournoit chascune fois devers moy, pour me mettre en paroles d'aucunes choses; et disoit que j'estois venu au besoin, sans mander, et qu'il m'en sçavoit meilleur gré. Et quand je lui disois que je n'avois pas amené telle compagnée que je désirois, il respondit : qu'il suffisoit bien de ce que j'avois amené, et que j'avois bien pouvoir d'en recepvoir greigneur [2] nombre. Et dit le sire de Trèves, à sa maison, au sieur de la Chapelle : que le roi et tous ceux d'environ lui avoient esté bien contents des personnes de mon frère et de moy, et que nous leur revenions bien; et jura bien fort qu'il n'estoit pas mention que, à un de ses amis et parents qu'il eust, il eust fait si bon accueil ne si bonne chère; dont il n'est pas méshistre de faire bonne chère ne bon accueil, comme il disoit. Et le lundy, me partis d'avec le roy pour venir à Selles en Berry, à quatre lieues de Saint-Aignan; et fit le roy venir au-devant de lui la Pucelle qui estoit de paravant à Selles. Disoient aucuns que ce avoit esté en ma faveur,

[1] Il était né l'an 1422, ou, selon d'autres, 1423, et par conséquent cette lettre doit avoir été écrite en l'an 1429.

[2] Plus grand.

pource que je la visse. Et fit ladite Pucelle très bonne chère à mon frère et à moy, estant armée de toutes pièces, sauf la teste, et tenant la lance en main. Et après que fusmes descendus à Selles, j'allay à son logis la voir. Et fit venir le vin, et me dit qu'elle m'en feroit bientost boire à Paris. Et semble chose toute divine de son fait, et de la voir et de l'ouyr. Et s'est partie ce lundy aux vespres de Selles pour aller à Romorantin, à trois lieues en allant avant et approchant des advenues, le mareschal de Boussac et grand nombre de gens armés et de la commune avec elle; et la vis monter à cheval, armée tout en blanc sauf la teste, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir, qui à l'huys de son logis se démenoit très fort et ne souffroit qu'elle montast; et lors elle dit : « Menez-le à la croix » qui est devant l'église auprès, au chemin. » Et lors elle monta, sans ce qu'il se meust, comme s'il fust lié. Et lors se tourna vers l'huys de l'église qui estoit bien prochain, et dit en assez voix de femme : « Vous, les prestres et gens » d'église, faites procession et prières à Dieu. » Et lors se retourna à son chemin, en disant : « Tirez avant! Tirez avant! » son estendart ployé, que portoit un gracieux page; et avoit sa hache petite en la main. Et un sien frère[1] qui est venu despuis huit jours partoit aussi avec elle, tout armé en blanc. Et arriva ce lundy à Selles monsieur le duc d'Alençon, qui a très grosse compagnée; et ay aujourd'huy gagné de lui à la paume une convenance. Et n'est point encore ici venu mon frère de Vendosme. J'ai ici trouvé l'un des gentilshommes de mon frère de Chauvigny, pource qu'il avoit desjà ouy que j'estois arrivé de Sainte-Catherine; et m'a dit qu'il avoit escript aux nobles de ses terres, et qu'il pense estre bientost par-deçà; et dit que ma sœur est bien sa mie, et plus grasse qu'elle n'a accoustumée. Et l'on dit ici que monsieur le connestable[2] vient

[1] Il s'appelait Pierre. La pension qu'il eut est mentionnée dans la chambre des comptes.

[2] Arthus, depuis duc de Bretagne.

avec six cents hommes d'armes et quatre cents hommes de trait, et que Jehan de la Roche vient aussi, et que le roy n'eut pièça si grande compagnée que on espère estre ici; ne oncques gens n'allèrent de meilleure volonté en besongne que vont à ceste-ci. Et doibt ce jourd'huy arriver ici mon cousin de Rays, et croy en compagnée; et quoy que ce soit, ce qu'il y a est bien honneste et d'appareil. Et y est le seigneur d'Argenton, l'un des principaux gouverneurs, qui me fait bien bon recueil et bonne chère; mais de l'argent n'y en a-t-il point à la cour, que si estroitement, que pour le temps présent je n'y espère aucune rescousse ni soustenue. Pour ce, vous, madame ma mère, qui avez mon sceau, n'espargnez point ma terre par vente ne par engage, où advisez plus convenable à faire, là où nos personnes sont à estre sauvées, ou aussi par deffaut abaissées et par adventure en voye de périr; car si nous ne faisismes ainsi, veu qu'il n'y a point de soulde, nous demeurerons tous seuls. Et jusques ici nostre fait a encore esté et est en bon honneur; et a esté notre venue au roy, et à ses gens tous, et aussi aux autres seigneurs qui viennent de toutes parts, bien agréable; et nous font tous meilleure chère que ne vous pourrons escrire.

» La Pucelle m'a dit en son logis, comme je la suis allé y voir, que, trois jours avant mon arrivée, elle avoit envoyé à vous, mon ayeule, un bien petit anneau d'or, mais que c'estoit bien petite chose, et qu'elle vous eust volontiers envoyé mieux, considéré vostre recommandation. Ce jourd'huy, monsieur d'Alençon, le bastard d'Orléans et Gaucourt doibvent partir de ce lieu de Selles, et aller après la Pucelle. Et avez fait bailler je ne sçay quelles lettres à mon cousin de La Trimouille et sieur de Trèves, par occasion desquelles le roy s'efforce de me vouloir retenir avec lui, jusques à ce que la Pucelle ayt esté devant les places angloises d'environ Orléans, où l'on va mettre le siége; et est desjà l'artillerie pourveue. Et ne s'esmeut point la Pucelle, qu'elle ne soit tantost avec le roy, disant que, lors

qu'il prendra son chemin à tirer avant vers Reims, que je irois avec lui; mais jà Dieu ne veuille que je ne le fasse et que je ne aille. Et autretant en dit mon frère, comme monsieur d'Alençon, que abandonné seroit celui qui demeureroit. Et pense que le roy partira ce jeudy d'ici, pour s'y approcher plus près de l'ost. Et viennent gens de toutes parts chascun jour. Après, vous feray sçavoir, sitost qu'on aura aucune chose besongné, ce qui aura esté exécuté. Et espère-t-on que, avant que il soit dix jours, la chose soit bien advancée de costé ou d'autre. Mais tous ont si bonne espérance en Dieu, que je croy qu'il nous aydera. Mes très redoubtées dames et mères, nous nous recommandons, mon frère et moy, à vous, le plus humblement que pouvons; et vous envoye des blancs signés de ma main, afin, si bon vous semble, du datte de ceste présente, escrire aucune chose du contenu ci-dedans à monsieur le duc[1], que lui en escrivez; car je ne lui escris oncques puis. Et vous plaise aussi sommairement nous escrire de vos nouvelles, et vous, madame ma mère, en quelle santé vous vous trouvez après les médecines qu'avez prinses, car j'en suis à très grand malaise. Et vous envoye dessus ces présentes minute de mon testament, afin que vous, mes mères, m'advertissez, et escrivez par les prochainement venants, de ce que bon vous semblera que j'y adjouste; et y pense encore de moy y adjouster entre deux; mais je n'ay encore eu que peu de loisir. Mes très redoubtées dames et mères, je prie le benoist fils de Dieu, qu'il vous doint bonne vie et longue, et nous recommandons aussi tous deux à nostre frère Louys, et pour le liseur de ces présentes, que nous saluons, le seigneur du Boschet, et nostre cousine sa fille, ma cousine de la Chapelle, et toute vostre compagnée. Et pour l'accès et [2]... solliciter de

[1] Le duc de Bretagne.
[2] Lacune.

la chevance au mieux que faire se pourra ; et n'avons plus en tout qu'environ cent escus du poids de France.

» Escript à Selles, ce mercredi huit de juin (1429).

» *P. S.* Et ce vespres sont arrivés ici monsieur de Vendosme, monsieur de Boussac et autres. Et La Hire s'est approché de Loches, et aussi on besoignera bientost. Dieu veuille que ce soit à vostre desir.

» Vos humbles fils,

» GUY et ANDRÉ DE LAVAL. »

On trouve dans les archives de l'abbaye de Bénissons-Dieu, en Forez, une lettre curieuse adressée à la reine de Sicile à l'occasion du sacre de Charles VII à Rheims :

Copie d'une lettre écrite au temps de Jeanne d'Arc, sur le sujet du sacre de Charles VII, trouvée dans les archives de l'abbaye de la Bénissons-Dieu, en Forez.

« Nos très souveraines et très redoubtées dames, plaise vous sçavoir que hier le roy arriva en ceste ville de Reims, de laquelle il a trouvé toute et pleine obéissance. Aujourd'hui a esté sacré et couronné. Et a esté moult belle chose à voir le beau mystère, car il a esté aussi solemnel et accoustré de toutes les besongnes y appartenants aussi bien et si convenablement pour faire la chose, tant en habits royaux et autres choses à ce nécessaires, comme s'il les eust mandé auparavant; et y a eu tant de gens que c'est chose infinie à escrire, et aussi la grande joye que chacun en avoit.

» Messeigneurs le duc d'Alençon, le comte de Clermont, le comte de Vendosme, les seigneurs de Laval et La Trimouille, y ont esté en habits royaux, et monseigneur d'Alençon a fait le roy chevalier, et les dessusdits représentoient les pairs de France. Monseigneur d'Albret a

tenu l'espée durant ledit mystère devant le roy, et pour les pairs de l'église, y estoient, avec leurs croces et mitres, messeigneurs de Reims et de Chalons, qui sont pairs, et en lieu des autres les évesques de Séez et d'Orléans, et deux autres prélats; et mondit seigneur de Reims y a fait ledit mystère et sacre qui lui appartient.

» Pour aller querir la sainte ampoule en l'abbaye de Saint-Remy, et pour la apporter en l'église de Nostre-Dame, où a esté fait le sacre, furent ordonnés le mareschal de Boussac, les seigneurs de Rays, Graville, et l'admiral avec leurs quatre bannières que chascun portoit en sa main, armés de toutes pièces et à cheval, bien accompagnés, pour conduire l'abbé dudit lieu, qui apportoit ladite ampoule; et entrèrent à cheval en ladite grande église et descendirent à l'entrée du chœur, et en cest estat l'ont rendue après le service en ladite abbaye; lequel service a duré despuis neuf heures jusqu'à deux heures. Et à l'heure que le roy fut sacré, et aussi quand l'on lui assit la couronne sur la teste, tout homme cria Noël; et trompettes sonnèrent en telle manière qu'il sembloit que les voustes de l'église se deussent fendre.

» Et durant ledit mystère, la Pucelle s'est tousjours tenue joignant du roy, tenant son estendart en main. Et estoit moult belle chose de voir les belles manières que le roy tenoit et aussi la Pucelle. Et Dieu sache si vous y avez esté souhaitées.

» Aujourd'hui ont esté faits par le roy : comtes, le sire de Laval et le sire de Sully, et Rays mareschal. Vendredy eut huit jours, le roy mit le siége devant Troyes, et leur fit moult forte guerre. Si vindrent à obéissance ; et y entra le dimanche après par composition. Et s'ils ne lui eussent fait obéissance à son plaisir, il les eust prins par puissance, car c'est une chose merveilleuse de voir la grande puissance des gens qui sont en sa compagnée. Le lundy uivant se partit le roy de Troyes tenant son chemin à Chalons. Ceux de Chalons ont envoyé devant demie jour-

née rendre obéissance. Le roy y entra jeudy et s'en partit vendredy, tenant son chemin en ceste ville. Et pareillement ceux de ceste ville sont venus rendre obéissance, et sont bien joyeux de sa venue, comme ils monstrent à leur pouvoir. Demain doibt partir le roy tenant son chemin vers Paris. On dit en ceste ville que le duc de Bourgogne y a esté, et s'en est retourné à Lyon où il est de présent; il a envoyé si tost devers le roy qu'il arriva en ceste ville. A ceste heure nous espérons que bon traité y trouvera avant qu'ils ne partent; la Pucelle ne fait doubte qu'elle ne mette Paris en l'obéissance.

» Audit sacre, le roy a fait plusieurs chevaliers, et aussi lesdits seigneurs pairs en font tant que merveilles; il y en a plus de trois cents nouveaux.

» Nos souveraines et redoubtées dames, nous prions le benoist Saint Esprit qu'il vous donne bonne vie et longue.

» Escript à Reims, ce dimanche vingt-sept de juillet.

» Vos très humbles et obéissants serviteurs,

» BEAUVEAU, MOREAL, LUSSE. »

Et au dos de cette missive est écrit :

« A la Royne et à la royne de Secile [1], nos souveraines et très redoubtées dames. »

Quelques-unes des dépenses faites à cette occasion par le trésorier des guerres sont mentionnées dans la pièce suivante :

Extrait des comptes du thrésorier des guerres de Sa Majesté nostre souverain seigneur le roy Charles VII sur le fait de son voyage à Reims pour son sacre et couronnement, le XVII *juillet* XIVC.IIXIX (1429), *dimanche.*

« Aux capitaines et chefs de guerre estants à Reims pour le sacre et garde de nostre dit seigneur :

[1] Il est à présumer que les deux reines auxquelles cette lettre est écrite se trouvaient à la Bénissons-Dieu à cette époque.

» A Pierre Fontaine, escuyer, qui a gardé avec sa compagnée ledit seigneur. IIIIC.LIX livres tournois.

» *Item*, à messire Guilbert de La Haye, chevalier dudit pays. IIIC.IIXXII livres tournois.

» *Item*, à Michel Norvil, escuyer d'Escosse. CL escus tournois.

» *Item*, à Guillaume Berlier, gendarme, qui a suivy avec sa compagnée le roy nostre dit seigneur. VIIC.IIX livres tournois.

» *Item*, à Robert Jay et Gazzot de Haute-Ville, escuyers, pour avoir un cheval. CXCXV livres tournois ; etc. »

Pendant une mission littéraire qui m'avait été confiée sous le ministère Martignac, je visitai le département du Puy-de-Dôme et je trouvai à Clermont une pièce relative à la Pucelle, voilà ce que je disais à ce ministre si éclairé et si regrettable :

Au nombre des monuments historiques que renferme la ville de Clermont, je ne dois pas oublier de compter le volume des registres de délibération des consuls qui commence à 1410. Ces registres sont souvent de véritables chroniques, par suite de l'état d'anarchie dans lequel vivaient les villes jusqu'à ce que Charles VII eût recomposé la monarchie et que le chancelier de L'Hôpital eût fait rentrer chaque pouvoir dans ses limites, par sa célèbre ordonnance de Moulins, et par plusieurs autres qui la suivirent. Ce registre, intitulé : *Papiers des mémoires et diligences de la ville de Clermont*, contient ce qui suit au folio 47 verso :

« Memoyre soit que la pucelle Jehanne, en message de Dieu, et monseigneur de Le Bret[1], envoyèrent à la ville de Clermont, le septiesme jeur de novembre, l'an 1429, une lettre faisant mention que la ville leur voulsist ayder de poudre, de canon, de trait et d'artillerie, pour le siége de La Charité. Et fut ordonné par messeigneurs d'église,

[1] D'Albret.

esleus et habitants de ladite ville, de leur envoyer les choses qui s'ensuivent; lesquels leur furent envoyées par Jehan Merle, fourier de monseigneur le dauphin, comme appert par sa quittance, laquelle est en cest papier. Et premièrement, deux quintaux de saupêtre, un quintal seuphre, deux quaysses de traits contenant un malher; et pour la personne de ladite Jehanne, une espée, deux dagues et une hache d'armes. Et fut escript à messire Robert Andrieu, qui estoit devers ladite Jehanne, qu'il présentast ledit envoye à ladite Jehanne et le seigneur de Le Bret. »

Les diverses réponses qu'elle fit dans ses interrogatoires à toutes les questions qui lui furent faites sur cette époque glorieuse de sa vie, sont pleines de courage, de modestie, de patriotisme et de fermeté.

« Dit : que les Bourguignons auront la guerre, se ils ne font ce qu'ils doibvent; et le sçait par les voix. (Int. du 24 févr., p. 474.)

» Interrogée se elle dit point aux siens que les pennonceaux qui estoient à la semblance du sien estoient heureux, respond : qu'elle leur disoit aucunes fois : Entrez hardiment parmy les Anglois; et elle-mesme y entroit.

» Interrogée se elle leur dit qu'ils le portassent hardiment et qu'ils auroient bonheur, respond : que elle leur dit bien ce qui estoit venu et viendroit encore. (Int. du 3 mars, p. 478.)

» Interrogée se elle sçait point se ceux de son parti ayent fait service, messe ou oroison pour elle, respond : qu'elle n'en sçait rien; et se ils ont fait service, ne l'ont point fait par son commandement; et se ils ont prié pour elle, il lui est advis que ils n'ont point fait de mal.

» Interrogée se ceux de son party croyent fermement que elle soit envoyée de par Dieu, respond : Je ne sçay se ils le croyent, et m'en attends à leur courage, mais, se ils ne croyent, je suis envoyée de par Dieu.

» Interrogée si elle cuide pas que, en croyant qu'elle

soit envoyée de par Dieu, qu'ils ayent bonne créance, respond : Se ils croyent que je suis envoyée de par Dieu, ils ne sont point abusés.

» Interrogée se elle sçavoit point bien le courage de ceux de son party, quand ils lui baisoient les pieds et les mains et les vestements, respond : Beaucoup de gens me voient volontiers. Et dit : qu'ils baisoient le moins ses vestements qu'elle pouvoit. Et dit : que les pauvres gens venoient volontiers à elle, pource qu'elle ne leur faisoit point de desplaisir, mais les supportoit et gardoit à son pouvoir.

» Interrogée se elle fut guières de jours à Reims, respond : Je croys que nous y fusmes quatre ou cinq jours.

» Dit : que son estendart fut en l'église de Reims, et il lui semble qu'il fut près de l'autel ; et elle-mesme l'y tint un peu. (Id., ibid.)

» Interrogée se elle avoit point d'escu et d'armes, respond : qu'elle n'en eut oncques point ; mais son roy donna à ses frères armes, c'est à sçavoir, un escu d'azur, deux fleurs de lys d'or et une espée parmy. Et a devisé un peintre celles armes, pource qu'on lui avoit demandé quelles armes elle avoit.

» Dit : que ce fut donné par son roy pour ses frères, et à la plaisance d'eux, sans sa requeste et sans sa révélation.

» Interrogée qui lui avoit donné son cheval, respond : que son roy et ses gens le lui donnèrent, de l'argent du roy. Et si dit qu'elle avoit cinq coursiers, sans les trottiers, où il y en avoit plus de sept.

» Interrogée se elle eut onques autres richesses de son roy que ses chevaux, respond : qu'elle ne demandoit rien à son roy fors bonnes armes, bons chevaux et de l'argent à payer les gens de son hostel.

» Interrogée se elle avoit point de thrésor, respond : que dix ou douze mille francs qu'elle avoit vaillant n'est pas grand thrésor à mener la guerre, et que c'est peu de chose ; et laquelle somme ses frères ont eu, comme elle pense. Et

dit que ce qu'elle en a, c'est de l'argent propre de son roy. (Int. du 10 mars, p. 482.)

» Interrogée qui aydoit plus, elle à son estendart, ou son estendart à elle, elle respond : que de la victoire de l'estendart ou d'elle, c'est à Nostre-Seigneur tout.

» Interrogée se l'espoir d'avoir victoire estoit fondé en son estendart ou en elle, respond : Il estoit fondé en Nostre-Seigneur et non ailleurs.

» Interrogée, se un autre l'eust porté que elle, se il eust eu aussi bonne fortune comme d'elle de le porter, respond : Je n'en sçais rien ; je m'en attends à Nostre-Seigneur.

» Interrogée, se un des gens de son party lui eust baillé son estendart à porter, se elle l'eust porté, et si elle y eust eu aussi bonne espérance comme en celui d'elle, qui lui estoit disposé de par Dieu, et mesme celui de son roy, respond : Je portois plus volentiers celui qui estoit ordonné de par Nostre-Seigneur.

» Interrogée se on fit point flotter ou tourner son estendart autour de la coste de son roy, respond : que non qu'elle sache.

» Interrogée pourquoi il fut plus porté en l'église de Reims au sacre que ceux des autres capitaines, respond : Il avoit esté à la peine, c'estoit bien raison qu'il fust à l'honneur. (Int. du 17 mars, p. 493.) »

V. SES SERVICES APRÈS LE COURONNEMENT ET SA PRISE A COMPIÈGNE.

Une fois le roi couronné à Rheims, et le courage et l'espoir d'un meilleur avenir rendus aux Français, en même temps que cette série de succès avait porté le découragement dans le cœur de leurs ennemis, Jeanne d'Arc sentit sa confiance dans la sainteté de sa mission disparaître désormais, et elle voulait se retirer paisiblement dans son village pour y reprendre la vie des champs; mais le sol

français n'était pas encore complétement reconquis ; les Anglais étaient à Paris; le duc de Bourgogne était associé avec eux; l'œuvre de libération du pays n'était donc pas complétement terminée. Charles VII eut toujours une volonté trop vacillante et une tête trop légère pour se décider de lui-même à rien de sérieux en bien ou en mal ; il eût aisément laissé Jeanne d'Arc partir après le sacre, et eût oublié ses services dans la paisible retraite où elle voulait vivre, avec la même facilité qu'il l'oublia sur l'échafaud où elle monta pour l'avoir servi. Mais les hommes qui l'entouraient sentaient que le prestige de la présence de cette fille héroïque, qui les secondait toujours sans les gêner jamais, leur était encore nécessaire, et ils insistèrent pour qu'elle restât. Son interrogatoire prouve la modestie de ses désirs et la persévérance de son courage, lors même qu'elle avait perdu l'espoir.

« Dit : qu'elle a demandé à ses voix trois choses : l'une son expédition, l'autre que Dieu ayde aux François et garde bien les villes de leur obéissance, et l'autre le salut de son ame. (Int. du 14 mars, p. 487.)

» Dit que jamais ne requit à ses voix fors, à la fin, la salvation de son ame.

» Dit : que la voix lui avoit dit qu'elle demeurast à Saint-Denys en France et en quel lieu elle voulust demeurer ; mais les seigneurs ne lui voulurent point laisser, pource qu'elle estoit blessée. Dit : que autrement n'en fust point partie. Et si dit : qu'elle fut blessée dedans les fossés de Paris, de laquelle blessure elle fut guérie despuis cinq jours.

» Dit : qu'elle fit faire une grosse escarmouche devant Paris. Interrogée s'il estoit feste le jour qu'elle fit faire escarmouche, respondit, après plusieurs interrogatoires : qu'elle croyoit bien qu'il fust feste.

» Interrogée si c'estoit bien fait de faire un assaut à jour de feste, respond : Passez outre. (Int. du 22 février, p. 472.)

» Interrogée, quand elle fut venue en Compiégne, se elle fut à plusieurs journées avant qu'elle fist aucune saillie, respond : qu'elle vint à une heure secrète du matin et entra en la ville sans que ses ennemis le sceussent, comme elle pense ; et ce jour mesme, sur le soir, fit la saillie où fut prinse.

» Interrogée se elle fit ceste saillie du commandement de sa voix, respond : que en la semaine de Pasques dernière passée, et estant sur les fossés de Melun, lui fut dit par ses voix, c'est à sçavoir sainte Catherine et sainte Marguerite, qu'elle seroit prinse avant qu'il fust la Saint-Jehan, et que ainsi falloit qu'il fust fait, et qu'elle ne se esbahist ; mais qu'elle prinst tout en gré et que Dieu lui ayderoit.

» Interrogée se despuis ce lieu de Melun lui fut point de rechef dit par lesdites voix qu'elle seroit prinse, respond : que oui par plusieurs fois. Et comme tous les jours à ses voix requéroit, quand elle seroit prinse, qu'elle fust morte tantost sans long travail de prison, elles lui dirent qu'elle prinst tout en gré et que ainsi il falloit faire ; mais ne lui dirent point l'heure. Et se elle l'eust sceu, elle n'y fust pas allée. Et avoit plusieurs fois demandé sçavoir l'heure, mais elles ne lui voulurent pas dire ; et pria passer outre.

» Interrogée se les voix lui eussent commandé qu'elle fist saillie et signifié qu'elle eust esté prise se elle y fust allée, respond : que se elle eust sceu l'heure qu'elle eust deu estre prinse, elle n'y fust pas allée volontiers; toutesfois elle eust fait leur commandement; et le fit, quelque chose que il lui en eust deu advenir.

» Interrogée se, quand elle fit ceste saillie, elle avoit eu voix de partir et faire ceste saillie, respond : que ne sceut point sa prinse ce jour, et n'eut autre commandement de yssir ; mais tousjours lui avoit esté dit qu'il falloit qu'elle fust prisonnière.

» Interrogée se à faire saillie elle passa par le pont, respond : qu'elle passa par le pont et boulevert, avec la com-

pagnée des gens de son party, sur les gens de monseigneur de Luxembourg, et les reboutta par deux fois jusques au logis des Bourguignons; à la tierce fois jusqu'à my le chemin; et alors les Anglois qui là estoient coupèrent les chemins à elle et ses gens, entre elle et le boulevert; et pour ce se retrahirent ses gens; et elle, en soy retirant ès-champs au costé de Picardie, près du boulevert, fut prinse entre la rivière et Compiengne. Et n'y avoit seulement entre le lieu où elle fut prinse et Compiengne que la rivière, le boulevert et le fossé d'icelui boulevert. (Int. du 10 mars, p. 481, 482.)

» Interrogée se elle avoit un cheval quand elle fut prinse, et s'il estoit coursier ou haquenée, respond qu'elle estoit à cheval sur un demi-coursier. » (Int. du 10 mars, p. 482.)

Les historiens du parti anglais et ceux du parti bourguignon, malgré tous leurs efforts pour rabaisser le caractère comme les services réels de Jeanne, ne peuvent cependant disconvenir de l'effet si divers produit par sa présence sur les deux camps. George Chastelain, un des écrivains les plus zélés du parti bourguignon, mais en même temps un des écrivains les plus exacts, est le plus curieux à étudier sur ce point dans les fragments qui nous restent de lui. Malheureusement je n'ai pu encore retrouver ni les premières années du règne de Charles VII, ni l'année pendant laquelle s'opérèrent les triomphes de Jeanne d'Arc. Un manuscrit de la Bibliothèque Laurentienne de Florence m'a fourni toutefois quelques fragments nouveaux, parmi lesquels j'en trouve un relatif à la prise de Jeanne d'Arc à Compiégne. Voici ce morceau inédit.

« Ce fut par ung beau temps de may que le duc de Bourgogne approchoit Compiengne et que jà en estoit venu près, comme ung prince à redoubter moult, car avoit les gens et l'estoffe pour mener à chief ung grant faict, et estoit valereux de soy-mesmes, vert et fier, et dur ennemy amèrement, là où il le portoit.

» Or se parti de Noyon après y avoir prins repos de huit

jours pour adviser de ses affaires; et en approuchant le lieu sur quoy avoit son entreprise, voult passer par le Pont-à-Choisy, ung bel chastel et fort assis sur la rivière d'Ayne, lequel, premier que mettre son siége là où il le véoit, désiroit moult à avoir entre ses mains; car aultrement son siége en eust peu recepvoir des destourbiers beaucop. Si passa la rivière d'Oyse au pont l'Evesque, auprès Noyon; et là, affin que marchans et tous aultres peussent seurement aller et venir de Noyon au siége que mettroient, et eulx en retourner quant besoing leur seroit, commist deux vaillans chevaliers anglès, l'ung nommé le seigneur de Montgommery, l'aultre messire Jehan Steuart, à garder ledit passage avecques leurs gens.

» Et ce fait tyra oultre jusques audit pont à Choisy, là où Loys de Flavy, frère à Guillaume, estoit dedens; lequel de premier arrivée ne monstra pas semblant esbahy, mais de tenir fièrement sa place pour ung bon temps compétent, sur l'espoir de son frère Guillaume, lequel sçavoit près de luy.

» Or s'estoient gens d'armes logié jà tout à l'entour, et toutes manières d'engins dressiés devant eulx pour les battre et assaillir à tous costés; se n'est jà besoing d'en deviser la manière comment, car assez se fait à entendre de soy, mais convient bien dire comment les François logés en Compiengne, bien en nombre de deux mil combattans, entre lesquels estoient messire Jaques de Chabannes, messire Théaulde, Potton, messire Rigault de Fontaines, Jehanne la Pucelle, et pluiseurs aultres nobles hommes, par une belle nuyct partirent de leur ville, et à l'heure de soleil levant vindrent férir sur le logis que tenoient les Anglès au pont l'Evesque, qui durement en furent surprins, pour cause que chascun dormoit encoire et ne se donnoit garde de riens. Si commença l'alarme partout très hault et très dur; et se mist chascun à deffense, qui mieulx mieulx. Mais estoient jà les François entrés bien avant parmy les Anglès, et tuoient et abatoient ce que trouvoient devant

eulx, premier que se puissent trouver assamblés. Dont après, par force et vaillance, furent resistés très aigrement, par secours qui leur vint du seigneur de Saveuse et de Jehan de Brimeu, qui s'estoient apperceu de cest alarme; lesquels, par force de coups, aidèrent à garder l'honneur des Anglès, et à reboutter les ennemis; à très grant peine toutes voyes, car moult y faisoit dur et périlleux et très mortel, et y avoit des blessés beaucop à deux lez, et des mors environ soissante d'un costé et d'aultre. Mais enfin François voyans que ne pouvoient attaindre à la victoire et autant perdre que gaigner, se plus non, aviséement et en bonne ordonnance se retrairent et retournèrent dont estoient partis; et Anglès demeurèrent là où avoient esté commis et ordonnés, gardans leur passage tousjours. Or estoit Loys de Flavy, qui capitaine estoit de ceste place, moult esbaby quant vit que si aigrement on le travailloit par dehors et que de secours ne luy venoit espoir ne confort de nul lez. Se s'apensa de sa saulveté, car congnoissoit bien que dur party trouveroit s'il estoit tenu. Par quoy secrètement, par nuyct, se embla par la rivière d'Ayne; et, le plus couvertement que il peult, se rendy avecques aulcuns aultres en la ville de Compiengne vers son frère. Dont les aultres demourés dedens, et eulx voyans ainsy gabusés et non puissans de résister encontre leurs ennemis, demandèrent traictié, sur condition de rendre la place saulve corps et biens. Lesquels, après dix jours passés, furent receus en leur offre; et fut la place toute demollie jusques au fons, tantost après leur partement. Durant ce mesme siége aussi, devant ce chastel, ung aultre fut prins et mis en subjection par les gens de ce duc, nommé Arechy sur Ayne, lequel povoit faire prouffit grant et dommaige pour le party qui le tenoit.

» Tantost après que le pont à Choisy avoit esté prins et demoulli, le duc incontinent fit deslogier son ost de là où il estoit et le fit rappasser la rivière d'Oyse pour tyrer à Compiengne tout droit, car là désiroit à mettre siége. Sy

vint luy mesmes en personne loger à Condun, à une lieue près de la ville, que ceulx de dedens avoient bien mise à point et bien remparée de gros et puissans bollewers par dehors et d'aultres fortiffications, comme bien adverty de long temps que le siége y viendroit; et pour celle cause y estoient venus pour la garder les plus gens de guerre et de plus grans pris qui fussent au party des François, car la perte d'icelle leur eust tourné moult à dur et à grand meschief en la fin; sy leur séoit bien de la deffendre songneusement. Or estoit, comme je vous dys, le duc venu loger à Condun; le comte de Liney à Claron, messire Baudo de Noyelle à Maregny-sur-la-cauchée, et le seigneur de Montgommery atout ses Anglès à Venette au debout de la prée, là où gens de diverses nations, Bourgoingnons, Flamengs, Picars, Allemans, Haynnuyers, se vindrent rendre à ce duc en renforcement de son pouvoir, qui tous y furent receus et bien viengnés, combien que largement y avoit seigneurie et gens de grant fait, comme : le comte de Liney, le seigneur de Croy, messire Jehan son frère, le seigneur de Créquy, le seigneur de Santes, le seigneur de Commines, le seigneur de Mamines, les trois frères messire Jaques, messire David et messire Florimont de Brimeu, messire Le Beggue de l'Aunoy, tous chevaliers de l'Ordre, sans les aultres grant nombre dont les noms ne se mettent point et dont il fait bon à penser qu'il en y avoit largesse avecques ung tel prince, souverainement en ung tel lieu là où ils estoient pour monstrer son pouvoir et effort. Si me souvient maintenant comment, ung peu par avant que la Pucelle fust venue au secours de Compiengne, ung jour ung gentil homme d'armes, nommé Francquet d'Arras, tenant le party bourgoingnon, estoit allé courre vers Laigny sur Marne, bien accompaigné de bonnes gens d'armes et de archiers en nombre de trois cens ou environ. Si voult ainsi son aventure que ceste Pucelle, de quy Françoys faisoient leur ydolle, le rencontra en son retour. Et avoit avecques elle quatre cens François bons combattans, les-

quels, quand tous deux s'entrevirent, n'y avoit celluy qui peust ou voulsist par honneur fuir la bataille, excepté que le nom de la Pucelle estoit si grant jà et si fameux que chascun la resongnoit comme une chose dont on ne sçavoit comment jugier ne en bien ne en mal. Mais tant avoit fait jà de besongnes et menées à chief, que ses ennemys la doubtoient, et l'aouroient ceulx de son party, principallement pour le siége d'Orliens là où elle ouvra merveilles, pareillement pour le voyaige de Reims là où elle mena le roy couronner, et ailleurs en aultres grans affaires dont elle prédisoit les aventures et les événemens.

» Or estoit ce Francquet courrageux homme et de riens esbahy que véist, pour tant que remède s'il pouvoit mettre par combattre; et la Pucelle à l'aultre lez mallement enflambée sur les Bourgoingnons, et ne quéroit tousjours que à inciter Françoys à bataille encontre eulx. Se s'entreférirent et combattirent ensemble longuement les deux parties sans que Françoys emportassent riens des Bourgoignons, qui n'estoient point si fors toutes voyes comme les aultres, mais de grant valleur et de bonne deffense, pour cause des archiers que avoient avecques eulx, qui avoient mis piet à terre; laquelle chose, quant la Pucelle vit que riens ne faisoient se ancoires n'avoient plus grant puissance avecq eulx, manda hastivement à Laigny toute la garnison. Si fit elle de toutes les places de là entour, pour venir aydier à ruer jus ceste petite poignée de gens dont ne pouvoit estre maistre. Lesquels venus à haste reprindrent la tierce bataille encontre Franquet; et là, non soy quérant saulver par fuytte, mais espérant tout jours eschapper et saulver ses gens par vaillance, finablement fut pris et toutes ses gens mors la plus part et desconfits; et luy, mené prisonnier, fut descapité après par la crudelité de ceste femme qui désiroit sa mort, dont plainte assez fut faitte en son party, car vaillant homme estoit et bon guerroyeur.

» Et comme au lez de ça, le duc de Bourgoingne veilloit en la ruyne de ses ennemis, pareillement les princes fran-

çoys tous de la bende de delà estudièrent à luy faire desplaisir aussi et à porter grief et dommaige à ses adherans, comme maintenant Renier, duc d'Anjou et de Bar, frère second de la royne de France et duc de Lorraine par mariage, ayant fait son ban par tous ses pays, s'estoit mis sus en intention de renforcer la querelle du roy et de pourchasser le dommaige des Bourgoingnons, contre l'ordonnance toutes voyes et conseil de son beau père le duc de Lorraine, qui en son lict de mort luy requist que jamais, s'il vouloit vivre eureux et puissant, il n'entreprist riens allencontre du duc de Bourgoingne et de son pays, car en l'amictié des Bourgoingnons ses voysins gisoit son salut et son grant bien, et le contraire tout et oultre quant aultrement en feroit.

» Or y avoit en Champaingne, emprès Troyes tyrant vers Barrois, une place nommée Chappes, qui moult longuement avoit esté anuyeuse au duc Barrois; et appartenoit à ung noble homme du pays nommé le seigneur d'Aumont, homme de grant et bon hostel. Sy porta ainsy le conseil de cestuy duc qui emprès luy avoit le vaillant chevalier moult renommé en son temps, Barbasan, sailly nouvellement assez de la prison des Englès, qu'il iroit mettre le siége devant ceste place de Chappes qui moult avoit fait de maulx et de travaulx à ses pays. Sy y alla de faict; et accompaignié environ de trois mille combatans, y mist le siége, et y fit livrer des durs assaulx beaucop, desquels ceulx dedens estoient assez traveilliés et en très maulvais party. Par quoy, voyans la difficulté de la non pouvoir tenir longuement sans secours, envoyèrent querre secours en Bourgoingne, là où le seigneur du lieu estoit puissans de parenté des plus grands du pays. Sy se disposèrent les Bourgoingnons pour y aller en belle compaignie, comme messire Anthoine de Toulonjon, mareschal du pays, le conte de Joigny, messire Anthoine et messire Jehan du Vergey, le seigneur de Jonvelles, le seigneur de Chastelu, le Veau de Bar, et aultres grans seigneurs beaucop jusques au nombre de quatre mille comba-

tans ; lesquels, assamblés soubs la conduite du mareschal de Bourgoingne qui est nommé dessus, vindrent jusques auprès du logis du duc Barrois, à intention de le combattre.

» Or estoit adverty le duc de Bar de la venue des Bourgoingnons. Si se mist en ordonnance tantost bien asseurement, et délibéra de les attendre et de grant coeur ; et estoit encoires en son grant venir, par quoy tant plus se debvoit monstrer fier et courageux. Et les Bourgoingnons, qui oncques nulle part par coustume dont mémoire soit faicte n'ont esté trouvés lasches ne en train de desvoy, maintenant, ne sçay de quel malheur contraire de leur condicion et nature ancienne, se commencèrent à desroyer et à eulx monstrer abastardis en armes. Par quoy le duc de Bar soy perchevant de ce, féry en la queue de eulx et en rua jus quelque soixante, que mors que prins, sans y faire plus grant exploict ; et retournèrent les Bourgoingnons en leur pays dont ils estoient près, là où le duc Renier ne les vouloit sievir, car n'estoit pas fort assez pour ce faire. Sy y furent prins aulcuns seigneurs et nobles hommes du party des Bourgoingnons, comme le seigneur de Plancy, Charles de Rochefort et le seigneur de la place mesmes, son frère, avecques aulcuns de ses gens, parce que, quant il avoit veu ses parens et amis estre venus en son secours et pour le délivrer des mains de ses ennemis, cuidant que deussent combattre à bon escient le duc son assiégeur, il party dehors avecques ung nombre de gens, à intention de venir férir dedens le troppeau par derrière ; par quoy, cuidant retourner à temps pour rentrer, trouva le chemin empeschié et fut prins, dont après fut constrainct de rendre et abandonner sa maison à ses ennemis, qui sur pied fut demollye et toute mise à ruyne.

» La prinse de ceste place doncques a esté le premier exploict que le duc de Bar fit oncques sur son cousin le duc de Bourgoingne, dont le second cy après, et ne demoura guaires, luy coustera chier ; mais m'en tiendray à tant jusques l'heure y cherra propre ; et reviens au logis du

duc, principal de nostre matère, là où il estoit, à Condun, pourgettant tousjours ses approches de plus et de plus près pour mettre son siége clos et arresté comme il appartenoit, lequel y mist sens et entendement tout, pour en faire bien et convenablement et le plus à son honneur. Or est vray que la Pucelle, de qui tant est faitte mention dessus, estoit entrée par nuyct dedens Compiengne ; laquelle, après y avoir reposé deux nuycts, le second jour après donna à congnoistre pluiseurs folles fantommeries que mist avant; et dist avoir receues aulcunes révélations divines et annoncemens de grans cas advenus. Par quoy, faisant une générale assemblée du peuple et des gens de guerre qui moult y avoient mis créance et foy, follement, fist tenir closes depuis le matin jusques après disner bien tard toutes les portes; et leur dit comment sainte Catheline s'estoit apparue à elle transmise de Dieu, luy signifier que à ce jour mesmes il vouloit qu'elle se mist en armes et qu'elle issist dehors allencontre des ennemis du roy, Anglès et Bourgoingnons, et que sans doubte elle auroit victoire et les desconfiroit, et seroit prins en personne le duc de Bourgoingne, et toutes ses gens, la greigneur part, morts et desconfits. Sy adjoustèrent François foy à ses dicts par le peuple, de créance legière à ses folles delusions, par ce qu'en cas semblable avoient trouvé vérité aulcune fois en ses dicts, qui n'avoient nul fondement toutes voyes de certaine bonté, ains clère apparence de déception d'ennemy, comme il parut en la fin. Or estoient toutes manières de gent du party de delà boutés en l'opinion que ceste femme yci fust une saincte créature, une chose divine et miraculeuse envoyée pour le relevement du roy françois. Dont maintenant, en ceste ville de Compiengne, mettant avant si haulx termes que de desconfire le duc Bourgoingnon et l'emmener prisonnier mesmes en propre personne, n'y avoit celluy qui en sy haulte besongne comme cestuy-là ne se voulsist bien trouver, et qui voulentiers ne se boutast tout joyeulx en une si haulte recouvrance, par la

quelle ils seroient au dessus de tous leurs anemys. Par quoy tous d'ung commun assentement et à la requeste de ladite femme recoururent à leurs armes trestous, et faisant joye de ce dont ils trouveront le contraire, luy offrirent syeulte preste quand elle vouldroit. Sy monta à cheval armée comme feroit ung homme; et parée sur son harnois d'ung manteau de riche drap d'or vermeil, chevaulça ung coursier lyart moult beau et moult fier; et se cointyoit en son harnois et en ses manières, comme eust fait ung capitaine meneur d'ung grant ost. Et en cest estat, atout son estandart hault eslevé et volitant en l'air du vent, et bien accompaignée de nobles hommes beaucop, entour quatre heures après midy, saillit dehors la ville, qui toutsjours avoit esté fermée, pour faire ceste entreprinse, par une vigille de l'Ascension; et amena avecques elle tout ce qui pouvoit porter baston, à pied et à cheval; et en nombre de cinq cens armés, conclud de venir férir sur le logis que tenoit messire Baudo de Noyelle, chevalier bien hardy et vaillant, et esleu depuys pour ses haulx faicts à estre frère de l'Ordre; lequel logis, comme avez ouy, estoit à Maregny au bout de la cauchie.

» Or, donnoit ainsi l'aventure que le conte de Ligney, le seigneur de Crequy et pluiseurs aultres chevaliers de l'Ordre estoient partis de leur logis qui se tenoit à Claron, à intention de venir au logis de messire Baudo; et vindrent tous desarmés, non advisés de riens avoir à faire de leurs corps, comme capitaines vont souvent d'ung logis à aultre. Lesquels, ainsi que venoient devisans, oïrent cris très grant et noyse au logis où ils tendoient à aller, car jà estoit la Pucelle entrée dedens, et commença à tuer et à ruer gens par terre fièrement, comme se tout eust jà esté sien. Sy envoyèrent lesdicts seigneurs hastivement querir leurs harnois, et, pour donner secours à messire Baudo, mandèrent leurs gens à venir devers eulx, qui sur pied y vindrent; et avecques ceulx de Maregny qui estoient surprins, désarmés et despourveus, commencèrent à faire toute aigre

et fière résistence allencontre de leurs ennemis; dont aulcune fois les assaillans furent rondement reboutés, aulcune fois aussi les assaillis compressés de bien dur souffrir, pour ce que surpris estoient espars et non armés; mais le bruyt qui s'élevoit partout et la grant noyse des voix crians fit venir gens de tous lez et offrir secours vers eulx plus qu'il n'en failloit; mesmes le duc et ceulx de son logis qui en estoient bien loings s'en perceurent assez tost et se mirent en apprest de venir audict Maregny, et de faict y vindrent. Mais, premier que le duc y peust oncques arriver avec les siens, les Bourgoingnons avoient jà reboutté les Françoys bien arrière de leur logis, et commençoient Françoys avecques leur Pucelle à eulx retraire tout doulcement, comme qui ne trouvoient point d'avantaige sur leurs ennemis, ains plustost péril et dommaige. Par quoy Bourgoingnons voyans ce, et esmeus de sang et non contens tant seullement de les avoir enchassé dehors par deffense, s'il ne leur portoient plus grant grief par les poursuivir de près, férirent dedens valereusement à pied et à cheval, et portèrent du dommaige beaucop aux Françoys. Dont la Pucelle, passant nature de femme, soustint grant fès et mist beaucop peine à saulver sa compaignie de perte, demourant derrière comme chief et comme le plus vaillant du troppeau, là où fortune prinst pour fin de sa gloire et pour sa dernière fois que jamais porteroit armes, que ung archier, radde homme et bien aigre, ayant en grant despit que une femme, dont tant avoit oy parler, seroit rebouteresse de tant de vaillans hommes comme elle avoit entrepris, la prinst de costé par son manteau de drap d'or, et la tyra du cheval toute platte à terre, qui oncques ne pouvoit trouver rescousse ne secours en ses gens, pour peyne qu'il y meissent que elle peust estre remontée; mais ung homme d'armes nommé le bastard de Wandonne, qui survint ainsi qu'elle se laissa cheoir, tant l'appressa de près qu'elle luy bailla sa foy, pour ce que noble homme se disoit; lequel, plus joyeulx que s'il eust eu ung roy entre

ses mains, l'ammena hastivement à Maregny, et là la tint en sa garde jusques en la fin de la besoingne. Et fut prins emprès elle aussi Ponthon de Bourgoingnon, ung gentilhomme d'armes du party des Françoys, le frère du maistre d'hostel de la Pucelle, et aulcuns autres en petit nombre qui furent menés à Maregny et mis en bonnes gardes. Dont Françoys, voyans le jour contre eulx et leur adventure de petit acquest, se retrayrent le plus bel que peulrent, dolans et confus. Bourgoingnons et Anglès, joyeulx à l'aultre lez de leur prinse, retournèrent au logis de Maregny, là où maintenant le duc arriva atout ses gens, cuidant venir à heure au chapplis, quant tout estoit fait jà et mené à chief ce qui s'en pouvoit faire. Lors luy dist-on l'acquest qui y avoit esté fait, et comment la Pucelle estoit prisonnière avecques aulcuns aultres capitaines. Dont, qui moult en fut joyeulx ce fut il; et alla la veoir et visiter; et eust avecques elle aulcuns langaiges qui ne sont pas venus jusques à moy; se plus avant ne m'en enquiers; puis la laissa là, et la mist en la garde de messire Jehan de Lucembourg, lequel l'envoya en son chastel de Beaurevoir où long-temps demoura prisonnière; et puis chascun s'en retourna, pour celle nuyct, arrière en son logis ordonné; le duc au sien; le comte de Ligney au sien, et demourèrent ceulx de Maregny où ils estoient, jusques au lendemain que les ordonnances se changèrent en aultres affaires. En ceste meslée, fut très aigrement blessé au visaige le seigneur de Crequy, qui l'enseigne en porta jusques à la mort. »

La chronique, dite de la Pucelle, ne conduit pas les événements jusqu'au siége de Compiègne, mais uniquement jusqu'au siége de Paris.

« Le duc de Betfort, y est-il dit, estoit cependant[1] à Paris avec grande quantité d'Anglois, et autres gens ennemis et adversaires du roy. Si vint à sa cognoissance que le roy estoit sur les champs, vers Dampmartin; sur quoy il

[1] Pendant le couronnement de Charles à Rheims.

partit de Paris, avec bien grande et grosse compagnée, et s'achemina vers Victry en France, soubs et proche ledit lieu de Dampmartin; et print une place bien advantageuse, où il ordonna ses batailles. Le roy, d'autre costé, fit pareillement mettre ses gens en belle ordonnance, prest d'attendre la bataille, si l'autre le venoit assaillir, voire d'aller à lui, se ils se trouvoient en pareil champ. Or, pour sçavoir de leur estat et convine, il fut conclu qu'on y envoyeroit des gens par manière de coureurs. Espécialement y fut envoyé Estienne de Vignoles, dit La Hire, vaillant homme d'armes, entre les autres. Il y eut de grandes escarmouches qui durèrent presque tout le jour; et n'y eut comme point de perte ou dommage d'un costé et d'autre. Si fut rapporté au roy, par gens se cognoissants bien en fait de guerre, comme ce duc de Betfort estoit campé en place trop advantageuse, et que les Anglois s'estoient fortifiés; pour ce ne fut-il pas conseillé d'aller plus avant assaillir ses ennemis. Le lendemain, ledit duc de Betfort avec tout son ost s'en retourna à Paris, et le roy tira vers Crespy en Valois, d'où il envoya certains héraults à ceux de Compiègne, les sommer qu'ils se missent en son obéissance; lesquels respondirent qu'ils estoient prets et appareillés de le recepvoir et de lui obéir comme à leur souverain seigneur. Pareillement aussi allèrent des hauts seigneurs en ladite ville et cité de Beauvais, dont estoit évesque et seigneur, un nommé maistre Pierre Cauchon, extresme et furieux pour le party des Anglois, combien qu'il fust de la nation françoise, sçavoir d'auprès Reims. Et aussitost qu'ils virent des héraults qui portoient les armes de France, ils crièrent : *Vive Charles, roy de France!* et se mirent en son obéissance; et pour ceux qui ne voulurent demeurer en ladite obéissance, ils les laissèrent sortir et en aller avec leurs biens.

» Le roy deslibéra ensuite de venir en la ville de Compiègne, laquelle lui avoit fait obéissance. Si tira vers Senlis, et se logea en un village à deux lieues près de Senlis

nommé Barron. Laquelle ville de Senlis estoit encore soubs l'obéissance des Anglois et Bourguignons. Or, un matin, vindrent nouvelles au roy que le duc de Betfort partoit de Paris atout son ost, pour venir à Senlis, et que lui estoient venus de nouveau quatre mille Anglois, que le cardinal d'Angleterre, son oncle, avoit amenés; lequel cardinal les debvoit mener contre les Bohesmes, hérétiques en la foy; mais il les fit descendre pour guerroyer les vrais catholiques françois; et estoient souldoyés, comme on disoit, de l'argent du pape, et en intention que ce cardinal allast contre les susdits Bohesmes; lesquelles choses vindrent à la cognoissance du roy. Alors il fut ordonné que messire Ambroise de Loré et le seigneur de Sainte-Traille monteroient à cheval, et iroient vers Paris et ailleurs où bon leur sembleroit, et ainsi qu'ils adviseroient, pour sçavoir véritablement le fait et descouvrir le dessein du duc de Betfort et de son ost. Lesquels montèrent diligemment à cheval, et prindrent seulement vingt de leurs gens des mieux montés; puis ils partirent et chevauchèrent tant qu'ils approchèrent l'ost des Anglois. Si virent et apperceurent-ils sur le chemin de Senlis de grandes poudres qui s'élevoient en l'air et qui procédoient de la compagnée du duc; sur quoy diligemment ils envoyèrent un chevaucheur devers le roy, pour lui faire sçavoir. Si approchèrent encore de plus près, tant qu'ils virent ledit ost des Anglois qui tiroit vers Senlis. Et, derechef, envoyèrent un autre chevaucheur vers le roy, lui signifier ce qui dit est. Alors le roy avec son ost tira très diligemment emmy les champs. Si furent ordonnées les batailles; et commencèrent à chevaucher entre la rivière qui passe à Barron et Mont-Espilouer, en tirant droit à Senlis. Et le duc de Betfort et son ost arriva environ l'heure de vespres, près de Senlis; et se mit à passer une petite rivière, qui vient d'icelle ville de Senlis, au susdit village nommé Barron. Le passage en estoit si estroit qu'ils ne pouvoient passer que deux chevaux à la fois. Aussitost que lesdits

de Loré et de Sainte-Traille virent que lesdits Anglois commencèrent à passer, ils s'en retournèrent hastivement devers le roy, et lui acertenèrent que ledit de Betfort et son ost passoient au susdit passage. A ceste heure, le roy fit avancer les batailles vers ledit lieu tout droit, croyant de les combattre à ce passage. Mais la plupart, et comme tous, estoient desjà passés : et les deux osts s'entrevirent; aussi, n'estoient-ils esloignés qu'à une bien petite lieue l'un de l'autre. Il y eut de grandes escarmouches entre lesdites deux compagnées, et de belles armes faites. A ceste heure il estoit comme le soleil couchant. Lesdits Anglois se logèrent sur le bord et au bout d'icelle rivière, et les François se campèrent à Mont-Espilouer.

» Le lendemain au matin, le roy et son ost se mirent sur les champs. Il fit ordonner ensuite ses batailles, de la plus grande desquelles le duc d'Alençon et le comte de Vendosme avoient le gouvernement. De la seconde, les ducs de Bar et de Lorraine avoient la charge. De la tierce, qui estoit en manière d'une aile, les seigneurs de Rays et de Boussac, mareschaux de France, avoient la conduite. Et d'un autre corps de bataille de réserve, qui souvent se séparoit pour escarmoucher et guerroyer lesdits Anglois, avoient le gouvernement, le seigneur d'Albret, le bastard d'Orléans, Jehanne-la-Pucelle, La Hire, et plusieurs autres capitaines. Et à la conduite et gouvernement des archers, estoit le seigneur de Graville, maistre des arbalestriers de France, et un chevalier de Limousin, nommé Jehan Foucault. Le roy se tenoit tousjours assez près de ses batailles, lequel avoit autour de lui pour la garde de sa personne et en sa compagnée le duc de Bourbon, le seigneur de La Trimouille, et grande quantité de chevaliers et escuyers. Plusieurs fois le roy chevaucha, en présence de la bataille d'icelui du duc de Betfort, en la compagnée duquel estoit le bastard de Saint-Pol, et plusieurs Bourguignons; et estoient en bataille près d'un village; et avoient au dos un grand estang et la susdite rivière; et ne

cessèrent toute la nuit de se fortifier très diligemment de pieux, de taudis et de fossés. Or le roy et les seigneurs estant avec lui avoient prins conclusion et estoient tous deslibérés de combattre le duc de Betfort et les Anglois et Bourguignons. Mais quand les capitaines estants avec le roy eurent veu et bien considéré la place et le lieu qu'occupoient les Anglois, et leur fortification et assiette avantageuse, ils apperceurent et cogneurent évidemment qu'il n'y avoit aucune apparence de combattre le duc de Betfort en icelle place. Toutesfois, les batailles des François s'approchèrent à deux traits d'arbaleste desdits Anglois ou environ; et leur firent sçavoir que s'ils vouloient saillir hors de leur parc, qu'on les combattroit; mais ils ne voulurent oncques partir, ni desloger de leur parc. Il y eut néantmoins de grandes et merveilleuses escarmouches, tellement que les François alloient souvent à pied et à cheval, jusques aux fortifications des Anglois; et aucunes fois les Anglois faisoient des sorties, à grande puissance, et repoussoient les François. Il y en eut d'un costé et d'autre de tués et de prins, et tout le jour se passa ainsi en faisant lesdites escarmouches, jusques environ le soleil couchant.

» Le seigneur de La Trimouille, qui estoit bien joly[1] et monté sur un grand coursier, voulut venir aux escarmouches; et de fait il print sa lance et vint jusques au frapper. Mais son cheval cheut; et s'il n'eust eu bientost secours, il eust esté prins ou tué; mais il fut remonté, quoy qu'à grande peine. Il y eut à ceste heure une grande escarmouche. Et environ ladite heure de soleil couchant, se joignirent ensemble grand nombre de François, qui vindrent vaillamment jusques près du parc des Anglois, combattre main à main et escarmoucher. Et à ceste heure saillirent grande quantité d'Anglois à pied et à cheval, et aussi les François se renforcèrent. Et à ceste fois il y eut

[1] D'humeur vive et gaie.

une plus grande et rude escarmouche qu'il n'y avoit eu tout le jour; et y avoit tant de poudre sur la terre et de poussière en l'air, qu'on n'entre-cognoissoit ni François ni Anglois; tellement que, combien que les batailles fussent bien près les unes des autres, toutesfois elles ne pouvoient s'entrevoir. Ceste escarmouche dura tant qu'il fut nuit serrée et obscure; et les Anglois se retirèrent tous ensemble, et se resserrèrent en leur fort parc. Les François aussi se retirèrent vers leurs batailles. Les Anglois se logèrent donc en leur parc, et les François se campèrent là où ils avoient logé la nuit de devant, environ à demi-lieue de distance d'iceux Anglois, auprès de Mont-Espilouer. Les Anglois deslogèrent ensuite, et descampèrent le lendemain bien au matin, et s'en retournèrent à Paris. Et le roy et ses gens s'en allèrent à Crespy en Valois.

» Le lendemain, le roy partit de Crespy, et print son chemin vers Compiègne, où il fut receu grandement et honnorablement; car ceux de dedans se remirent en son obéissance; puis il y commit des officiers; et y ordonna pour capitaine et gouverneur un gentil-homme du pays de Picardie, bien allié de parents et amis, nommé Guillaume de Flavy. Là les manants et habitants de la ville de Beauvais envoyèrent devers lui, et mirent eux et la ville en son obéissance. Semblablement ceux de Senlis se soumirent à lui, et le roy y vint loger.

» Sur la fin du mois d'aoust, le duc de Betfort, doubtant que le roy ne tirast en Normandie, partit de Paris avec son ost, pour y aller; et despartit son armée en plusieurs et divers lieux, et mit ses gens en garnison ès pays où il avoit encore obéissance, afin de garder les places, laissant à Paris messire Louys de Luxembourg, évesque de Therouenne, soy-disant chancelier de France pour les Anglois, et un chevalier anglois nommé messire Jehan Rathclef[1], avec un chevalier françois nommé messire Symon

[1] Radcliffe.

Morhier, qui se disoit alors estre prévost de Paris ; lesquels avoient en leur compagnée environ deux mille Anglois, pour la garde et deffense d'icelle ville, ainsi qu'on disoit. Environ la fin du mesme mois d'aoust, le roy deslogea de Senlis, et s'en vint à Saint-Denys, où ceux de la ville lui firent ouverture et pleine obéissance ; et avec lui tout son ost se tint et logea en ladite ville.

» Alors commencèrent de grandes courses et escarmouches entre les gens du roy estants à Saint-Denys, et les Anglois et autres estants lors dans Paris. Puis quand ils eurent esté par aucun temps à Saint-Denys, comme trois ou quatre jours durant, le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Vendosme, le comte de Laval, Jehanne-la-Pucelle, les seigneurs de Rays et de Boussac, et autres en leur compagnée, se vindrent loger en un village qui est comme à mi-chemin de Paris à Saint-Denys, nommé la Chapelle. Après quoy, le lendemain, commencèrent de plus grandes escarmouches et plus aspres qu'auparavant ; aussi estoient-ils plus près les uns des autres. Et vindrent lesdits seigneurs aux champs vers la porte Saint-Honnoré, sur une manière de butte ou de montagne, qu'on nommoit le Marché-aux-Pourceaux ; et firent assortir plusieurs canons et coulevrines, pour jetter dedans la ville de Paris, dont il y eut plusieurs coups de jettés. Les Anglois estoient cependant autour des murs, en tournoyant avec des estendarts, entre lesquels il y en avoit un qui paroissoit sur tous, lequel estoit blanc avec une croix vermeille, et alloient et venoient par ladite muraille.

» Or, aucuns seigneurs estants là devant, voulurent aller jusques à la porte Saint-Honnoré ; et entre les autres espécialement, un chevalier nommé le seigneur de Saint-Vallier et ses gens allèrent jusques au boulevert, et mirent le feu aux barrières. Et combien qu'il y eust quantité d'Anglois et de ceux de Paris qui le deffendoient, toutesfois ledit boulevert fut prins par les François d'assaut, et les ennemis se retirèrent par la porte dedans la ville. Les Fran-

çois, sur ces entrefaites, eurent imagination et crainte que les Anglois ne vinssent par la porte Saint-Denys frapper sur eux; parquoy les ducs d'Alençon et de Bourbon avoient assemblé leurs gens, et s'estoient mis, comme par manière d'embuscade, derrière ladite butte ou montagne; et ne pouvoient bonnement approcher de plus près, pour doubte des coups de canons, vuglaires et coulevrines, qui venoient de ladite ville, et qu'on tiroit sans cesse. La susdite Jehanne dit là dessus qu'elle vouloit assaillir la ville; mais elle n'estoit pas bien informée de la grande eau qui estoit ès fossés; et toutesfois il y en avoit aucuns audit lieu qui le savoient bien, et lesquels, selon ce qu'on pouvoit considérer et conjecturer, eussent bien voulu par envie, qu'il fust mescheu à icelle Jehanne. Néantmoins elle vint à grande puissance de gens d'armes, entre lesquels estoit le seigneur de Rays, mareschal de France; et descendirent en l'arrière fossé avec grand nombre de gens de guerre; puis, avec une lance, elle monta jusques sur le dos d'asne, d'où elle tenta et sonda l'eau, qui estoit bien profonde; quoy faisant elle eut d'un coup de trait les deux cuisses percées, ou au moins l'une; mais ce nonobstant elle ne vouloit en partir, et faisoit toute diligence de faire apporter et jetter des fagots et du bois en l'autre fossé, dans l'espoir de pouvoir passer jusques au mur, laquelle chose n'estoit pas possible, veu la grande eau qui y estoit. Enfin, depuis qu'il fut nuit, elle fut envoyée requérir par plusieurs fois; mais elle ne vouloit partir ne se retirer en aucune manière; et fallut que le duc d'Alençon l'allast querir, et la ramenast lui-mesme. Puis toute la susdite compagnée se retira audit lieu de la Chapelle-Saint-Denys, où ils avoient logé la nuit de devant; et lesdits ducs d'Alençon et de Bourbon, avec la susdite Jehanne, s'en retournèrent le lendemain en la ville de Saint-Denys, où estoit le roy et son ost. Et disoit-on qu'il ne vint oncques que de lasche courage de ne vouloir prendre la ville de Paris d'assaut, et que s'il y eussent esté jusqu'au matin, il y eust eu des habitants de ceste ville qui

se fussent advisés. Or, il y en eut en ces rencontres plusieurs de blessés, mais presque point de tués.

» Au susdit mois d'aoust mil quatre cents vingt-neuf, un capitaine du pays de Bretagne, nommé Ferbourg, s'advisa comment il pourroit avoir la place de Bons-Molins, laquelle les Anglois tenoient. De fait il trouva moyen d'y entrer, et d'en mettre les Anglois dehors; le duc d'Alençon lui en donna la capitainerie. En ce mesme temps, il y avoit un gentilhomme au pays, nommé Jehan Armange, de la compagnée de messire Ambroise de Loré, lequel se mit dedans la place de Saint-Séverin, qui avoit esté abattue; avec lui il y avoit un gentilhomme de Bretagne, nommé Henry de Ville-Blanche, et ils réparèrent icelle place. Or, le troisiesme jour après qu'ils furent entrés dedans, les Anglois de la garnison d'Alençon, avec d'autres dans leur compagnée, s'assemblèrent, et vindrent devant ladite place, garnis de canons, vuglaires, coulevrines et arbalestes. Ensuite qu'ils eurent esté aucun temps devant, ils la crurent prendre d'assaut; et de fait ils l'assaillirent grandement et merveilleusement; mais lesdits capitaines et leurs gens se deffendirent si vaillamment et tellement, qu'ils demeurèrent les maistres en icelle place, et que lesdits Anglois s'en retournèrent à Alençon, sans y avoir pu rien gagner.

» Le vingt-neuviesme jour du susdit mois, le prieur de l'abbaye de Laigny et un nommé Artus de Saint-Mery, avec plusieurs autres, vindrent vers le roy audit lieu de Saint-Denys, pour remettre ceste ville de Laigny en son obéissance; lequel les receut très bénignement et doucement, et ordonna au duc d'Alençon qu'il y pourveust. Lequel y envoya messire Ambroise de Loré, qui y fut receu par les habitants à grande joye. Puis, quand il y eut eu plainière obéissance, il fit faire aux habitants le sermen en tel cas accoustumé.

» Le douziesme jour de septembre, le roy assembla son conseil, pour sçavoir ce qu'il avoit à faire, veu que ceux de Paris ne monstroient encore aucun semblant de se vou-

loir réduire. Et aussi n'eussent-ils osé parler ensemble, veue la puissance des Anglois et Bourguignons; et si n'y avoit denier de quoy il eust pu entretenir son ost. Si fut deslibéré par le conseil : qu'il laissast de grosses garnisons par-deçà, avec aucuns chefs de son sang, et qu'il s'en allast vers et outre la rivière de Loire. Et en exécutant ceste deslibération du conseil, il laissa le duc de Bourbon, le comte de Vendosme, messire Louys de Culant, admiral de France, avec autres capitaines; et ordonna que ledit duc seroit son lieutenant. De plus, il laissa dans Saint-Denys le comte de Vendosme et le seigneur de Culant, avec grande compagnée de gens d'armes; puis le roy s'en partit avec son ost, et alla au giste à Laigny-sur-Marne, d'où le lendemain il partit; et ordonna à messire Ambroise de Loré qu'il demeurast en icelui lieu de Laigny; et lui fut baillé en sa compagnée un vaillant chevalier Limousin, nommé messire Jehan Foucault, avec plusieurs gens de guerre. Or, quand les Anglois et Bourguignons sceurent que le roy estoit ainsi party, ils assemblèrent de toutes parts de leurs gens en grand nombre. Sur quoy ceux qui estoient dans Saint-Denys, considérant que la ville estoit foible, ils en partirent; c'est à sçavoir que le susdit comte de Vendosme et autres deslaissèrent ceste ville-là, et s'en vindrent à Senlis.

» Environ le mesme mois de septembre, audit an, vindrint les Anglois, et aussi leurs alliés de la langue françoise, nommés Bourguignons; et se mirent à grande puissance sur les champs, en intention, comme on disoit, de venir mettre le siége devant Laigny, laquelle ville estoit mal fermée et mal munie et pourveue des choses appartenant à la deffense de la guerre. Ils vindrent donc devant ceste ville, et faisoient comme mine d'y arrester; mais quand iceux messire Ambroise de Loré et Foucault les virent, considérant que ceste ville estoit foible, et qu'ils n'auroient aucun secours, ils saillirent aux champs eux et leurs gens en belle ordonnance contre les Anglois et Bour-

guignons, et leur tindrent si grandes et fortes escarmouches, par trois jours et trois nuits, que lesdits Anglois et Bourguignons n'approchèrent oncques des barrières, plus près que du trait d'une arbaleste. Enfin, quand ils apperceurent si grande résistance, et qu'ils virent avec lesdits chevaliers tant de gens de guerre et si vaillants, ils se retirèrent et s'en retournèrent à Paris, sans faire autre chose. Auxdites escarmouches il y en eut plusieurs de tués, tant d'un costé que d'autre.

» Le seigneur de Tallebot, vaillant chevalier anglois, print par escalade, à faute de guet et de bonne garde, la ville de Laval, et ce avant le siége mis à Orléans, comme ci-dessus il a esté touché; et y gagna de fort grandes richesses et chevances. Pour lors estoit dedans messire André de Laval, seigneur de Lohéac, lequel estoit dans le chasteau dudit lieu de Laval; et fit composition pour lui et les autres d'icelui chasteau, à vingt mille escus d'or, comme dessus est dit; et demeura prisonnier jusques à ce qu'il eust payé ladite somme, ou baillé plège. Or, audit mois de septembre, fut faite une entreprinse par les seigneurs du Hommet, messire Raoul du Bouchet et Bertrand de la Ferrière, sçavoir comme ils pourroient recouvrer ladite ville de Laval. Et par le moyen d'un meunier, homme de bien, qui avoit desplaisir de ce que les Anglois estoient devenus seigneurs et maistres en icelle ville, ils firent bien secrètement une embuscade de gens d'armes à pied en un moulin, dont ledit meunier avoit le gouvernement, estant sur la rivière de Maine[1] qui passe au-dessoubs et joignant ladite ville, et joignant aussi au bout du pont et du costé de ladite ville dont les barrières sont par icelui pont. Et un matin, à l'ouverture d'icelle porte, saillirent lesdites gens de guerre à pied, ainsi que les portiers estoient allés ouvrir les barrières estant sur icelui pont; et entrèrent en ladite ville de Laval, criants : Nostre-Dame! Saint-

[1] Mayenne.

Denys ! En laquelle place il y avoit deux à trois cents Anglois, et les François n'estoient pas plus de deux cents, combien qu'il y en avoit plus de six cents qui les suivirent. Il y eut plusieurs Anglois de tués et prins; les autres saillirent par dessus la muraille de la ville pour se sauver; et par ce moyen, ladite ville fut remise en l'obéissance du roy.

» Environ ceste mesme saison, le duc de Bourbon, lequel estoit demeuré lieutenant du roy ès pays de nouveau réduits en son obéissance, dont dessus est faite mention, se tenoit à Senlis, Laon, Beauvais, et autres villes, pour tousjours les garder, et y mettre provision, ordre et gouvernement; car en plusieurs lieux il ne trouvoit pas bonne obéissance, combien qu'il prenoit grand peine à bien conduire le fait du roy, et d'entreprendre et exécuter quelque chose sur les Anglois, lesquels estoient bien diligents et mettoient peine à grever les François. Or advint que lesdits messire Ambroise de Loré et messire Jehan Foucault estant à Laigny, avoient en mêsme temps fait certaine entreprinse sur la ville de Rouen, par le moyen d'un nommé le Grand-Pierre. Et pource que, au temps que l'exécution se debvoit faire, il n'estoit point de clair de lune pour pouvoir chevaucher de nuit, ils prolongèrent, et remirent à un autre jour icelui Grand-Pierre; car il leur sembloit qu'il n'étoit pas possible de mener si grosse compagnée par le pays où il falloit passer, sans s'entre-perdre si c'estoit en nuit obscure. Et s'en alla ledit Grand-Pierre par Senlis, où il trouva le duc de Bourbon, le comte de Vendosme et l'archevesque de Reims, chancelier de France; mais pour conclusion, ceste entreprinse fut perdue et faillie pour l'heure. » (*Chronique de la Pucelle*, p. 447.)

Une autre chronique de la Pucelle que j'ai publiée, d'après un manuscrit de la ville d'Orléans, prend le récit où l'a laissé la première chronique.

« Et pour retourner à mon propos, à parler de ladite Pucelle, de laquelle, la renommée croissoit tous les jours :

pource que les affaires du royaume venoient toutes à bonne fin, et ne failloit ledit seigneur de venir à chief de toutes les entreprinses qu'il faisoit par le conseil de ladite Pucelle; aussi elle avoit l'honneur et la grace de tout ce qui se faisoit; ce dont aucuns seigneurs et capitaines, ainsi que je trouve par escript, conceurent grande hayne et envye contre elle; qui est chose vraisemblable et assez facile à croire, attendu ce qui advint assez tost après; car, elle estant à Laigny-sur-Marne, fut advertie que le duc de Bourgongne et grand nombre d'Anglois avoient mis le siége devant la ville de Compiègne, qui avoit, n'a pas longtemps, esté réduite en l'obéissance du roy; et se partit avec quelque nombre de gens d'armes qu'elle avoit avec elle, pour aller secourir les assiégés dudit lieu de Compiègne. La venue de laquelle donna grand courage à ceux de ladite ville.

» Un jour ou deux après sa venue, fut faite une entreprinse, par aucuns de ceux qui estoient dedans, de faire une saillie sur les ennemis. Et combien qu'elle ne fust d'opinion de faire ladite saillie, ainsi que j'ay veu en quelques chroniques, toutesfois, afin qu'elle ne fust notée de lascheté, elle voulut bien aller en la compagnée; dont il lui print mal; car, ainsi que elle se combattoit vertueusement contre les ennemis, quelqu'un des François fit signe de retraite; par quoy chascun se hasta de soy retirer. Et elle, qui vouloit soustenir l'effort des ennemis cependant que nos gens se retiroient, quand elle vint à la barrière, elle trouva si grande presse qu'elle ne put entrer dedans ladite barrière; et là fut prinse par les gens de monseigneur Jehan de Luxembourg, qui estoit audit siége avec mondit seigneur le duc de Bourgongne. Aucuns veulent dire que quelqu'un des François fut cause de l'empeschement qu'elle ne se put retirer; qui est chose facile à croire, car on ne trouve point qu'il y eut aucun François, au moins homme de nom, prins ne blessé en ladite barrière. Je ne veux pas dire qu'il soit vray; mais, quoiqu'il en soit, ce

fut grand dommage pour le roy et le royaume, ainsi qu'on peut juger par les grandes victoires et conquestes qui furent, en si peu de temps qu'elle fut avec le roy.

» Ladite Pucelle prinse par les gens dudit Luxembourg, en la manière que dit est, icelui de Luxembourg la fit mener au chasteau de Beau-Revoir, auquel lieu la fit garder bien soigneusement de jour et de nuit, pource qu'il doubtoit qu'elle eschappast par art magique, ou par quelque autre manière subtile. » (Petite chronique de la Pucelle, p. 161.)

VI. SON EMPRISONNEMENT ET SA REMISE AUX ANGLAIS.

Ce qu'elle avait le plus redouté c'était l'infortune d'être prise et l'infortune plus grande d'être remise aux mains des Anglais, et ce double malheur lui était réservé. Elle-même décrit au vif, dans son interrogatoire, la terreur qu'elle éprouvait à l'idée d'être remise entre les mains de ses ennemis les Anglais.

« Interrogée premièrement, quelle fut la cause pour quoi elle saillit de la tour de Beau-Revoir, respond : qu'elle ouyt dire que ceux de Compiégne, tous, jusques à l'âge de sept ans, devoient estre mis à feu et à sang, et qu'elle aimoit mieux mourir que vivre après une telle destruction de bonnes gens ; ce fut l'une des causes ; l'autre, qu'elle sceut qu'elle estoit vendue aux Anglois, et eust eu plus cher mourir que d'estre en la main des Anglois ses adversaires.

» Interrogée si sa sainte fut du conseil de ses voix, respond : que sainte Catherine lui disoit à presque tous les jours, qu'elle ne saillist point et que Dieu lui ayderoit, et mesme à ceux de Compiégne. Et ladite Jehanne dit à sainte Catherine, puisque Dieu ayderoit à ceux de Compiégne elle y vouloit estre. Et sainte Catherine lui dit sans faute : « Il » faut que preniez en gré ; et ne serez point deslivrée tant que » vous ayez vu le roi des Anglois. » Et ladite Jehanne respon-

dit : « Vraiement je ne voulsisse point le voir ; je aimasse » mieux mourir que de estre mise en la main des Anglois. »

» Interrogée, quand elle saillit, se elle se cuidoit tuer, respond : que non, mais en saillant se recommanda à Dieu ; et cuidoit, par le moyen de se saut, eschapper et évader qu'elle ne fust livrée aux Anglois. (Interrog. du 14 mars, p. 485.)

» Dit : que la demoiselle de Luxembourg requit à monseigneur de Luxembourg qu'elle ne fust point livrée aux Anglois. (Interrog. du 3 mai, p. 478.) »

Jean de Luxembourg, comte de Ligny, hésita longtemps et finit par céder aux demandes du roy d'Angleterre et de l'université de Paris alors composée des suppôts du roi d'Angleterre, tous les hommes indépendants ayant quitté Paris pour suivre Charles VII.

Voici comment la chronique de la bibliothèque d'Orléans raconte ce fait :

« Après ladite prinse, le roy d'Angleterre et son conseil craignants que ladite Pucelle eschappast, en payant rançon ou autrement, fit toute diligence de la recouvrer. Et à ceste fin envoya plusieurs fois vers ledit duc de Bourgongne et ledit Jehan de Luxembourg ; à quoy icelui de Luxembourg ne vouloit entendre ; et ne la vouloit bailler à nulle fin : dont ledit roy d'Angleterre estoit bien mal content. Pourquoy assembla son conseil par plusieurs fois, pour adviser qu'il pourroit faire pour la recouvrer. Et en la fin fut conseillé mander l'évesque de Beauvais, auquel il fit remonstrer : que ladite Pucelle usoit d'art magique et diabolique, et qu'elle estoit hérétique ; qu'elle avoit esté prinse en son diocèse, et qu'elle y estoit prisonnière ; que c'estoit à lui à en avoir cognoissance et en faire la justice, et qu'il debvoit sommer et admonester ledit duc de Bourgongne et ledit de Luxembourg de lui rendre ladite Pucelle, pour faire son procès, ainsi qu'il est ordonné par disposition de droit aux prélats faire le procès contre les hérétiques, en lui offrant payer telle somme raisonnable qu'il sera trouvé

qu'elle debvra payer pour sa rançon. Laquelle chose, après plusieurs remonstrances, ledit évesque accorda faire par conseil, s'il trouvoit qu'il le deust et peust faire. Et pour ce se conseilla à messieurs de l'université de Paris, qui furent d'opinion qu'il le pouvoit et debvoit faire. Et pour complaire au roy d'Angleterre, accordèrent audit évesque, qu'ils escriroient de par l'université de Paris à monseigneur Jehan de Luxembourg, qui tenoit la Pucelle prisonnière : qu'il la debvoit rendre pour faire son procès, et que s'il faisoit aultrement, il ne se monstreroit pas bon catholique, et plusieurs autres remonstrances contenues ès dites lettres, ainsi qu'il sera veu par le double d'icelles, qui est escript ci-après.

Lettre de l'Université de Paris au duc de Bourgogne pour l'engager à remettre Jeanne d'Arc à l'inquisiteur et à l'évêque de Beauvais[1].

» Très hault et très puissant prince et nostre très redoubté et honoré seigneur, nous nous recommandons très humblement à vostre noble haultece. Combien que autreffois nostre très redoubté et honoré seigneur, nous ayons pardevers vostre haultece escript[2], et supplié très humblement a ce que celle femme dicte la Pucelle estant, la mercy Dieu, en vostre subjeccion, fust mise ès mains de la justice de l'église pour lui faire son procès deuement sur les ydolatries et autres matières touchans nostre sainte foy, et les escandes réparer à l'occasion d'elle survenues en ce royaume, ensemble les dommages et inconvéniens innumerables qui en sont ensuis : toutesvoies, nous n'avons en aucune responce sur ce; et n'avons point sceu que pour faire du fait d'icelle femme discucion convenable, ait esté

[1] M. Jules Quicherat a inséré cette lettre en français dans l'interrogatoire latin (p. 8); c'est d'après lui que je la donne ici, car elle est omise par le chroniqueur de la Bibliothèque d'Orléans.

[2] Cette première lettre, que l'Université rappelle au duc de Bourgogne, n'est pas consignée dans la grosse du procès.

faicte aucune provision; mais doubtons moult, que par la faulceté et séduccion de l'ennemy d'enfer, et par la malice et subtilité des mauvaises personnes, vos ennemis et adversaires, qui mettent toute leur cure, comme l'on dit, à vouloir délivrer icelle femme par voyes exquises, elle soit mise hors de vostre subjeccion par quelque manière; que Dieu ne veuille permettre! car en vérité, au jugement de tous bons catholiques cognoissant en ce, si grant lésion en la sainte foy, si énorme péril, inconvenient et dommaige pour toute la chose publique de ce royaume ne sont avenues de mémoire d'ommes, si comme seroit se elle partoit par telles voyes dampnées, sans convenable reparaccion, mais seroit-ce en vérité grandement au préjudice de vostre honneur et du chrestien nom de la maison de France, dont vous et vos très nobles progéniteurs avez esté et estes continuelment loyaulx protecteurs et très nobles menbres principaulx. Pour ces causes, nostre très redoubté et honoré seigneur, nous vous supplions de rechief très humblement que, en faveur de la foy de Nostre Sauveur, à la conservacion de sa sainte église et tuicion de l'onneur divin, et aussi pour la grant utilité de ce royaume très chrestian, il plaise à vostre haultesce ycelle femme mettre ès mains de l'inquisiteur de la foy, et envoier seurement pardeçà, ainsi que autreffois avons supplié, ou icelle femme bailler ou faire bailler à révérend père en Dieu monseigneur l'évesque de Beauvais, en la jurisdicion espirituele du quel elle a esté apprehendée, pour à icelle femme faire son procès en la foy, comme il appartendra par raison, à la gloire de Dieu, à l'exaltacion de nostre dicte sainte foy, et au prouffit des bons et loyaulx catholiques et de toute la chose publique de ce royaume, et aussi à l'onneur et louenge de vostre dicte haultece, la quelle Nostre Sauveur veuille maintenir en bonne prospérité et finablement lui donner sa gloire. Escript[1].........

[1] Aucune des expéditions authentiques ne donne la date de cette lettre.

Autre lettre de l'université de Paris à messire Jehan de Luxembourg pour la rendition de la Pucelle[1].

» Très-noble, honnoré et puissant seigneur, nous nous recommandons très-affectueusement à vostre haute noblesse. Vostre noble prudence sçait bien et cognoit que tous bons chevaliers catholiques doibvent leur force et puissance employer, premièrement au service de Dieu et en après au prouffit de la chose publique. En espécial le serment premier de l'ordre de chevalerie si est garder et deffendre l'honneur de Dieu et la foy catholique et la sainte église. De ce serment vous est bien soubvenu quand vous avez vostre noble puissance et présence personnelle employée à appréhender ceste femme qui se dit la Pucelle, au moyen de laquelle l'honneur de Dieu a esté sans mesure offensé, la foy excessivement blessée, et l'église trop fort déshonnorée; car, par son occasion, idolatries, erreurs, mauvaises doctrines et autres maux et inconvénients irréparables se sont ensuivis en ce royaume. Et en vérité tous loyaux chrestiens vous doibvent mercier grandement d'avoir fait si grand service à nostre sainte foy et à tout ce royaume; et quant à nous, nous en remercions Dieu de tous nos courages et vostre noble prouesse, tant acertes que faire le povons. Mais peu de chose seroit avoir fait une telle prinse, s'il ne s'ensuivoit ce qu'il appartient, pour satisfaire à l'offense par icelle femme perpétrée contre nostre très-doux créateur et sa foy et sa sainte église, avec ses autres meffaits innumérables, comme on dit. Et seroit plus grand inconvénient que oncques mais, et plus grant erreur demourroit au peuple que par avant, et si fort intolérable offense contre la majesté divine, se ceste chose

[1] M. de l'Averdy, page 9, dit que la lettre de l'Université au duc de Luxembourg est sans date; on verra plus bas qu'elle est datée du 14 juillet 1430.

demeuroit en ce point, et qu'il advint que ceste femme fust deslivrée ou perdue, comme ont dit aucuns des adversaires soy vouloir efforcer de faire, et y appliquer tout leur entendement par toutes voyes exquises, soit par argent ou rançon. Mais nous espérons que Dieu ne permettra pas advenir si grand mal sur son peuple, et que aussi vostre bonne et noble prudence ne le souffrira pas, mais y sçaura bien pourvoir convenablement; car se ainsi estoit faite deslivrance d'icelle, sans convenable réparation, ce seroit déshonneur irréparable à vostre grande noblesse, et à tous ceux qui de ce se seroient entremis. Mais, à ce que tel escande cesse le plus tost que faire se pourra, comme le besoing est, pource que en ceste matière le deslay est trop périlleux et très-préjudiciable à ce royaume, nous supplions très-humblement et de cordiale affection à vostre puissante et honnorée noblesse, que, en faveur de l'honneur divin, à la conservation de la sainte foy catholique et au bien et exaltation de tout ce royaume, vous vueillez icelle femme mettre en justice, et envoyer par-deçà à l'inquisiteur de la foy, qui icelle a requise et requiert très-instamment pour faire discussion de ses grandes charges, tellement que Dieu en puisse estre content, et le peuple édifié duement et en bonne et sainte doctrine; ou vous plaise icelle femme rendre et deslivrer à révérend père en Dieu, et nostre très-honnoré seigneur l'évesque de Beauvais, qui icelle a pareillement requise, à la jurisdiction duquel elle a esté appréhendée comme on dit. Lesquels prélat et inquisiteur sont juges d'icelle en la matière de la foy; et est tenu d'obéir tout chrestien, de quelque estat qu'il soit, à eux en ce cas présent, sur les peines de droit qui sont grandes. Et en ce faisant, vous acquerrez la grace et amour de la haute divinité, vous serez moyen de l'exaltation de la sainte foy, et aussi accroistrez la gloire de vostre haut et noble nom, et mesmement de très-haut et très-puissant prince nostre très-redoubté seigneur et le vostre, mon seigneur le duc de Bourgongne, et sera chacun tenu à prier Dieu pour

la prospérité de vostre très-noble personne ; laquelle Dieu Nostre Sauveur veuille conduire par sa sainte grace en tous ses affaires, et finalement lui rétribuer joye sans fin.

» Escript à Paris, le quatorzieeme jour de juillet mil quatre cents trente.

» Quand ledit évesque eut ouy le conseil et l'offre de ladite université, il accorda faire ladite sommation, qui fut mise par escript, de laquelle la teneur s'ensuit.

Double de la cédulle de la sommation faite par l'évesque de Beauvais au duc de Bourgongne et monseigneur Jehan de Luxembourg, pour rendre la Pucelle.

» C'est ce que requiert l'évesque de Beauvais à monseigneur le duc de Bourgongne, à monseigneur Jehan de Luxembourg et au bastard de Waendonne[1], de par le roy nostre seigneur, et de par lui comme évesque de Beauvais : que icelle femme nommée Jehanne la Pucelle, prisonnière, soit envoyée au roy pour la deslivrer à l'église, pour lui faire son procès, pource qu'elle est souspeçonnée et diffamée d'avoir commis plusieurs crimes, comme sortiléges, idolatries, invocations d'ennemi[2], et autres plusieurs cas touchant nostre foy et contre icelle. Et combien qu'elle ne doiye point estre de prinse de guerre, comme il semble, considéré ce que dit est, néant-moins, pour la rémunération de ceux qui l'ont prinse et détenue, le roy veut libéralement leur bailler jusques à la somme de six mille livres, et pour ledit bastard qui l'a prinse lui donner et assigner rente pour soustenir son estat jusques à deux ou trois cents livres.

[1] Il s'appelait Lyonel et servait en qualité d'homme d'armes dans la compagnie de Jean de Luxembourg, qui, pour le récompenser de cette prise, le nomma capitaine de Nesle et de Beaulieu en Vermandois. Wendonne, aujourd'hui Wandomme, est un bourg du département du Pas-de-Calais.

[2] C'est-à-dire de l'esprit malin.

» *Item*, ledit évesque requiert de par lui aux dessusdits et à chascun d'iceux : comme icelle femme ayt été prinse en son diocèse et soubs sa juridiction spirituelle, qu'elle lui soit rendue pour lui faire son procès, comme il appartient ; à quoy il est tout prest de entendre, par l'assistance de l'inquisiteur de la foy, si besoin est, et par l'assistance des docteurs en théologie, en décrets, et autres notables personnes experts en fait de judicature, ainsi que la matière requiert, afin qu'il soit duement et meurement fait, à l'exaltation de la foy et l'instruction de ceux qui ont esté en ceste matière deceus et abusés à l'occasion d'icelle femme.

» *Item*, et en la parfin, se par la manière avant dite, les dessusdits ou aucuns d'eux ne vueillent estre contents, ni obtempérer à ce que dessus est dit, combien que la prinse d'icelle femme ne soit pareille à la prinse de roy, prince ou autres personnes de grant estat, (les quels toutes voyes se prins estoient, ou aucun de tel estat, fust le roy, le dauphin ou autre grand prince, le roy pourroit l'avoir s'il vouloit, en baillant au preneur dix mille francs, selon le droit, usage et coustume de France), ledit évesque somme et requiert les dessusdits, au nom comme dessus, que ladite Pucelle lui soit deslivrée, en baillant seureté de ladite somme de dix mille francs pour toutes choses quelconques ; et ledit évesque, de par lui, selon les formes et peines de droit, la requiert à lui estre baillée et deslivrée comme dessus est dit. »

On fit aussi écrire la lettre suivante au duc de Bourgogne par l'inquisiteur de la foi :

Lettre de l'inquisiteur de la foi au duc de Bourgogne [1].

« A très hault et très puissant prince Philipe, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne

[1] Donnée par M. Jules Quicherat, p. 12.

et de Namur, et à tous autres à qui il appartendra, frère Martin, maistre en théologie, et général vicaire de l'inquisiteur de la foy au royaume de France, salut en Jhesucrist nostre vray sauveur. Comme tous loyaulx princes chrestians et tous autres vrais catholiques soient tenus extirper tous erreurs venans contre la foy, et les escandes qui s'ensuivent ou simple peuple chrestian; et de present soit voix et commune renommée que, par certaine femme nommée Jehanne que les adversaires de ce royaume appellent la Pucelle, aient esté, à l'occasion d'icelle, en plusieurs cités, bonnes villes et autres lieux de ce royaume, semés, dogmatisés, publiés, et fais publier et dogmatiser pluseurs et divers erreurs, et encores font de present, dont sen sont ensuis et ensuyent pluseurs grans lésions et escandes contre l'onneur divin et nostre sainte foy, a la perdicion des âmes de plusieurs simples chrestians; lesquelles choses ne se pevent ne doivent dissimuler ne passer sans bonne et convenable reparation; et il soit ainsi que, la mercy Dieu! la dicte Jehanne soit de présent en nostre puissance et subjeccion, ou de vos nobles et loyaulx vassaulx; pour ces causes, nous supplions de bonne affeccion à vous, tres puissant prince, et prions vos dis nobles vassaulx : que la dicte Jehanne par vous ou iceulx nous soit envoiée seurement pardeça, et briefment; et avons esperance que ainsi le ferez, comme vrais protecteurs de la foy et défendeurs de l'onneur de Dieu. Et à ce que aucunement on ne face empeschement ou delay sur ce, que Dieu ne veuille! nous, en usant des droits de nostre office de l'auctorité à nous commise du saint-siége de Romme, requerons instamment et enjoignons, en faveur de la foy catholique et sur les peines de droit, au dessusdit et à toutes autres personnes catholiques, de quelque estat, condicion, prééminence ou auctorité qu'ils soient, que, le plustost que seurement et convenablement faire se pourra, ils et chacun d'eulx envoient et amènent toute prisonnière par devers nous, ladicte Jehanne, souspeçonnée véhémentement de plusieurs crimes

sentans hérésie, pour ester à droit pardevant nous contre le procureur de la sainte Inquisition, respondre et procéder, comme raison devra, au bon conseil, faveur et aide des bons docteurs et maistres de l'université de Paris, et aultres notables conseillers estant pardeça.

» Donné à Paris, soubs nostre scel de l'office de la Sainte Inquisicion, l'an mil CCCCXXX, le XXVI[e] jour de May. *Sic signata :* LEFOURBEUR, HÉBERT.

» Ladite sommation et lettres dessus escriptes et dépeschées, l'évesque de Beauvais, nommé messire Pierre Cauchon, accompagné d'un homme qui portoit les lettres de l'université de Paris, et d'un notaire apostolique, partit de Paris, et s'en alla à Compiègne, où le duc de Bourgongne et le duc de Luxembourg estoient au siége devant ledit Compiègne; auquel dit duc, ledit évesque présenta la cédulle de la sommation. Lequel duc, après qu'il l'eust receue, la bailla à monseigneur Nicolle Rollin, son chancelier, qui estoit présent; et lui dit qu'il la baillast à monseigneur Jehan de Luxembourg et au seigneur de Beau-Revoir; ce qu'il fit présentement; car tous deux survindrent là. Laquelle cédulle ledit de Luxembourg receut et lut. Et après, lui furent présentées les lettres de l'université, qu'il leut pareillement, ainsi qu'il est contenu en l'instrument d'un notaire apostolique nommé Triquelot, auquel est seulement fait mention de la cédulle de la sommation, lequel instrument j'ay translaté de latin en françois ainsi qu'il s'en suit.

La teneur de l'instrument du notaire qui fut présent à la sommation faite pour rendre la Pucelle.

» En l'an de grâce mil quatre cents trente, le seiziesme jour de juillet, en l'indiction huitiesme du pape Martin cinquiesme, l'an treiziesme de son pontificat, en la bastille de très-illustre prince, monseigneur le duc de Bourgongne, establye au siége devant Compiègne, en présence

de nobles hommes messeigneurs Nicolle de Mailly, bailly de Vermandois, et Jehan de Pressy, chevalier, avec plusieurs autres nobles en grande multitude, fut présentée par révérend père en Dieu, monseigneur Pierre, évesque et comte de Beauvais, audit très-illustre prince, monseigneur le duc de Bourgongne, une cédulle en papier, contenante de mot en mot cinq articles escripts en double d'icelle ici devant escripte ; laquelle cédulle mondit seigneur le duc bailla réalment à noble homme Nicolle Rollin, son chancelier, qui estoit présent, et lui commanda la bailler à noble et puissant seigneur, monseigneur Jehan de Luxembourg, chevalier et seigneur de Beau-Revoir. Laquelle cédulle icelui chancelier réalment bailla audit de Luxembourg présent ; laquelle il receut, ainsi qu'il me sembla. Ces choses dessus escriptes ont esté faites en ma présence. Ainsi signé TRIQUELOT, notaire et tabellion apostolique et impérial. »

» Après ladite cédulle et lettres de l'université baillées et présentées comme dit est, ledit évesque parla audit de Luxembourg. Et après plusieurs paroles, il fut appointé, que, en lui baillant une certaine somme d'argent[1], ladite

[1] 10,000 livres, valant environ 60,000 de notre monnaie ; car, dans les comptes de la ville d'Orléans pour l'année 1430, on lit que le marc d'argent était estimé 7 liv. 15 sous parisis ou 8 liv. tournois, c'est-à-dire à peu près six fois plus qu'il ne vaut actuellement.

Lorsque Jean de Luxembourg eut promis de rendre la Pucelle à condition qu'on lui payerait une rançon de 10,000 liv., le duc de Bedford, n'ayant point de fonds, se trouva fort embarrassé ; pour s'en procurer, il convoqua à Rouen, pour le quatre août 1430, les états de la province de Normandie et des provinces qui avaient été conquises depuis dix à douze ans : 10,000 liv. devaient servir à payer la rançon de Jeanne d'Arc, 10,000 à faire le siége de Louviers ou de Bon-Moulins, et on exigea que, sur cette somme, on payât 80,000 liv. avant la fin du mois de septembre. On possède, à la bibliothèque d'Orléans, plusieurs pièces curieuses qui ont été copiées en 1775, par M. Mercier, abbé de Saint-Léger de Soissons, sur les actes originaux qui se trouvaient alors dans les archives de

Pucelle lui seroit deslivrée; ce qui fut fait trois ou quatre jours après[1]. Laquelle Pucelle receue par ledit évesque, la mit entre les mains des Anglois, qui la menèrent à Rouen; et la mirent dedans le chasteau dudit lieu, en une forte prison, bien enferrée, bien enfermée et bien gardée. » (Petite chronique de la Pucelle, p. 464.)

VII. SON PROCÈS ET SES INTERROGATIONS.

Lorsque la Pucelle eut enfin été remise par le duc de Bourgogne et par Jean de Luxembourg aux mains du roi d'Angleterre, l'université de Paris écrivit au roi Henri la lettre suivante pour hâter sa mise en jugement :

Lettre de l'Université de Paris au roi d'Angleterre[1].

« A très excellent prince, le roy de France et d'Angleterre,

Saint-Martin-des-Champs. Parmi ces pièces, il se trouve une répartition faite sur les paroisses de la vicomté d'Argenteau et d'Exmes, de la somme de 6,430 l. pour leur quote-part de la somme de 80,000 l., dont 10,000 liv. devaient servir à payer la rançon de la Pucelle. Elle était payée le vingt octobre; car une des pièces dont je viens de parler est une quittance de Jehan Bruyse, écuyer, garde des coffres du roi, de 5,249 liv. 19 sous 10 deniers reçus de Pierre Sureau, receveur général de Normandie, en vertu de lettres du roi données à Rouen le vingt octobre quatorze cent trente, pour remplacer pareille somme qui était sortie de ses coffres « pour l'employer en certaines » ses affaires touchant les 10,000 livres payées par ledit seigneur, » pour avoir Jehanne, qui se dit Pucelle, personne de guerre. »

[1] M. de l'Averdy, page 13, donne à entendre que la négociation qui avait pour objet la rançon de la Pucelle, a traîné en longueur; cependant elle a été terminée en peu de jours, parce que l'évêque de Beauvais traitait en personne avec le duc de Luxembourg, et que celui-ci ne pouvait retenir sa prisonnière malgré le roi d'Angleterre, qui s'était enfin déterminé à la réclamer comme conduisant les osts du dauphin, et à offrir la plus forte rançon qu'on pouvait exiger de lui. La Pucelle ne fut cependant remise aux Anglais qu'au mois d'octobre, parce qu'ils ne purent payer sa rançon qu'à cette époque.

[1] Donnée par M. Jules Quicherat.

nostre très redoubté et souverain seigneur et père. Nous avons de nouvel entendu que en vostre puissance est rendue à présent ceste femme dicte la Pucelle ; dont nous sommes moult joyeulx, confians que par vostre bonne ordenance sera icelle femme mise en justice, pour réparer les grans maléfices et escandes advenus notoirement en ce royaume à l'occasion d'icelle, au grant préjudice de l'onneur divin, de nostre sainte foy et de tout vostre bon peuple. Et pour ce qu'il nous appartient singulièrement, selon nostre profession, extirper telles iniquités manifestes, mesmement quand nostre foy catholique est en ce touchée, nous ne povons au fait d'icelle femme dissimuler la longue retardacion de justice, qui doit desplaire à chacun bon chrestian et mesmement à vostre royal majesté plus que à nul autre, pour la grant obligacion que vous devez à Dieu en cognoissant les haulx biens, onneurs et dignités qu'il a ottroyés à vostre excellence. Et combien que sur ce nous ayons par plusieurs fois escript et encores à-présent, nostre très redoubté et souverain seigneur et père, en proposant tousjours très humble et loyal recommendacion, à ce que ne soions notés de négligence aucune en si favorable et nécessaire matière, nous supplions très humblement et en l'onneur de nostre Sauveur Jhesucrist, déprions très acertes vostre haulte excellence, que icelle femme vous plaise ordener estre mise briefvement ès mains de la justice de l'église, c'est-à-dire de révérent père en Dieu nostre honoré seigneur l'évesque et comte de Beauvais, et aussi l'inquisiteur ordené en France, ausquels la cognoissance des meffais d'icelle appartient especialement en ce qui touche nostre dicte foy, afin que par voie de raison soit faicte discucion convenable sur les charges d'icelle, et telle reparacion comme au cas appartendra, en gardant la sainte vérité de nostre foy, et mettant toute erreur faulse et scandaleuse opinion hors des courages de vos bons, loyaulx et chrestians subgets. Et nous semble moult convenable, se ce estoit le plaisir de vostre haultesce, que la dicte

femme fust amenée en ceste cité pour faire son procès notablement et seurement ; car, par les maistres, docteurs et autres notables personnes estans par deça en grant nombre, seroit la discucion d'icelle de plus grant réputacion que en autre lieu ; et si est assez convenable que reparacion desdis escandes soit fait en ce lieu , auquel les fais d'icelle ont esté divulgués et notoires excessivement. Et en ce faisant gardera vostre royal majesté sa grant loyaulté envers la souveraine et divine majesté ; laquelle veuille octroyer à vostre excellence, prospérité continuelment, félicité sans fin. Escript à Paris , en nostre congregacion générale , solennelment célébrée à Saint-Maturin , le XXIe jour de novembre, l'an mil CCC.XXX. Vostre très humble et dévote fille l'UNIVERSITÉ DE PARIS. *Sic signata :* HÉBERT.

» Certain bien bref temps après, ledit évesque de Beauvais , sollicité par le roy d'Angleterre et les gens de son conseil, qui désiroient la mort de ladite Pucelle, se transporta à Rouen ; en quel lieu il fit appeller tous les plus grands personnages et les plus clercs et lettrés, les advocats et notaires, les noms desquels sont ici après escripts. Et quand ils furent assemblés, il leur dit et desclara comme le roy de France et d'Angleterre, leur souverain seigneur, avoit esté conseillé de par les seigneurs de son conseil et par l'université de Paris, de faire faire le procès d'icelle femme, nommée Jehanne, vulgairement appellée la Pucelle , laquelle est accusée de hérésie et d'art diabolique et de plusieurs autres crimes et maléfices, et que, pource que ladite femme avoit esté prinse et appréhendée en son diocèse, c'estoit à lui à faire son procès , auquel il vouloit besongner par leur conseil ; et leur pria assister avec lui pour y faire ce que sera trouvé par raison. Tous lesquels respondirent qu'ils estoient prests à obéir au roy, et qu'ils assisteroient volontiers audit procès.

» Le lendemain, pourçe que alors le siége archiépiscopal estoit vacant, et que la jurisdiction estoit ès mains du chapitre de l'église de Rouen, ledit évesque se trouva

audit chapitre, et dit au doyen et chanoines d'icelle église pareilles paroles qu'il avoit dites le jour de devant. Mais, pource qu'il estoit hors de son diocèse, vouloit bien avoir congé et permission de besongner au territoire de l'archevesque de Rouen ; et leur pria lui permettre besongner audit territoire; ce qui lui fut accordé; dont il demanda lettre, ce qui lui fut octroyé. Ces préparatifs faits pour commencer le procès, combien qu'on eust remonstré audit évesque, attendu que ledit procès se faisoit en matière de foy et par gens d'église, qu'on debvoit mettre ladite Jehanne Pucelle ès prisons de l'archevesque de Rouen, toutesfois, ce bon seigneur, voulant complaire au roy d'Angleterre et avoir la grace des Anglois, ne le voulut faire ; mais la laissa aux prisons desdits Anglois ses mortels ennemis : en quoy il commença à monstrer le vouloir qu'il avoit de faire bonne justice en ce procès, en quel lui et sa compagnée ne se monstrèrent pas moins affectés à faire mourir ladite Pucelle, que Cayphe et Anne, et les scribes et pharisées se monstrèrent affectés à faire mourir Nostre-Seigneur, ainsi qu'on pourra clairement voir en la déduction dudit procès, auquel il y a plusieurs mensonges, ainsi que j'ay trouvé en deux livres èsquels est escript le procès de sa condampnation, où il y a plusieurs diversités, espécialement en ses interrogations et en ses responses ; et aussi est bien prouvé par le procès de son absolution, que le procès de sa condampnation estoit falsifié en plusieurs lieux.

» *S'ensuit la teneur des lettres envoyées par le roy d'Angleterre pour ordonner à ceux qui gardoient Jehanne, dite la Pucelle, de la remettre à l'évesque de Beauvais, toutes les fois qu'il la requerroit.*

» Henry, par la grace de Dieu, roy de France et d'Angleterre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut,

» Il est assez notoire et congnu comment despuis aucun temps en ça, une femme qui se fait appeler Jehanne la Pucelle, laissant l'habit et vesture du sexe féminin, s'est, contre la loy divine, comme chose abominable à Dieu et répugnée et deffendue de toute loy, vestue, habillée et armée en estat et habit d'homme, a fait et exercé cruels faits et homicides, et, comme l'on dit, a donné à entendre au simple peuple, pour le séduire et abuser, qu'elle estoit envoyée de par Dieu, et avoit cognoissance de ses secrets divins, ensemble plusieurs autres dogmatisations très-périculeuses, et à nostre foy catholique très-préjudiciables et scandaleuses. En poursuivant par elle lesquelles abusions, et exerçant l'hostilité à l'encontre de nous et nostre peuple, a esté prinse armée devant Compiègne par aucuns de nos loyaux subjets, et despuis emmenée prisonnière pardevers nous. Et pour ce que de superstitions, fausses dogmatisations et autres crimes de lèze-majesté divine, comme l'on dit, a esté de plusieurs réputée suspecte, notée et diffamée, avons esté requis très-instamment par révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseiller l'évesque de Beauvais, juge ecclésiastique et ordinaire de ladite Jehanne, pour ce qu'elle a esté prinse et appréhendée ès termes et limites de son diocèse, et pareillement exhorté de par nostre très-chère et très-amée fille l'université de Paris, que icelle Jehanne vueillions faire rendre et bailler et deslivrer audit révérend père en Dieu, pour la interroger et examiner sur lesdits cas, et procéder outre contre elle, selon les ordonnances et dispositions des droits divins et canoniques, et appeller ceux qui y seront à appeller. Pour ce est-il que nous qui, pour révérence et honneur du nom de Dieu, deffense et exaltation de sainte église et foy catholique, voulons dévotement obtempérer, comme vrais et humbles enfants de sainte église, aux requestes et instances dudit révérend père en Dieu, et exhortations des docteurs et maistres de nostredite fille l'université de Paris, ordonnons et consentons que, toutes et quantes fois

que bon semblera audit révérend père en Dieu, icelle Jehanne lui soit baillée et deslivrée réalment et de fait par nos gens et officiers qui l'ont en garde, pour icelle interroger et examiner, et faire son procès selon Dieu, raison et les droits divins et saints canons par ledit révérend père en Dieu.

» Si donnons en mandement à nosdits gens et officiers qui icelle Jehanne ont en garde, que audit révérend père en Dieu[1] la baillent et deslivrent réalment et de fait, sans reffus ou contredit aucun, toutes et quantes fois que par lui en seront requis. Mandons outre à tous nos justiciers et officiers et subjets, tant françois comme anglois, que audit révérend père en Dieu, et à tous autres qui sont ou seront ordonnés pour assister, vaquer et entendre audit procès, ne donnent de fait ne autrement aucun empeschement ou destourbier; mais, se requis en sont par ledit révérend père en Dieu, leur donnent garde, ayde et deffense, protection et confort, sur peine de griefve punition. Toutesfois, c'est nostre intention de ravoir et reprendre pardevers nous icelle Jehanne, se ainsi estoit qu'elle ne fust convaincue ou atteinte des cas des susdits ou d'aucuns d'iceux, ou d'autres touchants et regardants nostre dite foy. En tesmoin de ce, nous avons fait mettre nostre scel ordinaire, en l'absence du grand, à ces présentes données à Rouen, le tiers jour de janvier, l'an de grace mil quatre cents trente, et de nostre règne le neuviesme. *Sic signata* par le roy, et à la relation de son grand conseil. J. DE RIVES.

[1] Georges Chastellain raconte dans son chapitre LXI (voyez p. 66 de mon édition) comment « maistre Pierre Cauchon fut pourveu en 1420 de l'éveschè de Beauvais par le moyen du duc bourgoingnon, et comment le roy anglois et le duc furent présens à son entrée pastorale. » Pierre Cauchon était un homme ambitieux et violent; c'était entre les mains du duc de Bedford un instrument tout à fait propre à servir ses haines, à fausser des jugements, et à substituer, dans une commission judiciaire, la vengeance à la justice.

» *Ci commence la déduction du procès fait par monseigneur Pierre Cauchon, évesque et comte de Beauvais, en matière de la foy, contre une femme nommée Jehanne, vulgairement appellée la Pucelle, translatée de latin en françois, par le commandement du roy Louys, douziesme de ce nom, et à la prière de monseigneur l'admiral de France, seigneur de Graville.*

» Et premièrement, ledit évesque estant en la ville de Rouen, l'an mil quatre cents trente[1], après l'Épiphanie, qui fut le douziesme jour du mois de janvier, fit appeller devant lui révérends pères et maistres, messeigneurs : Gille, abbé de Fescamp, docteur en théologie; Nicolle, abbé de Jumièges, docteur en décret; Pierre Maurice; le prieur de Longueville; Guiffort, docteur en théologie; Nicolle de Vendères, archidiacre en l'église de Rouen, licencié en décret; Raoul Roussel, thrésorier de l'église Nostre-Dame de Rouen, docteur en chacun droit; Nicolle Couppe-quesne, bachelier en théologie; Nicolle Loyseleur, maistre ès arts, chanoine de Rouen; tous lesquels se comparurent au mandement dudit évesque en la chambre du conseil près le chasteau de Rouen. Lequel évesque leur exposa : comment une femme nommée Jehanne, vulgairement appellée la Pucelle, avoit naguères esté prinse et appréhendée en son diocèse; laquelle, tant à la requeste de ce faite par le très-chrestien et très-illustre prince le roy de France et d'Angleterre, et à la prière de nostre mère l'université de Paris, à la sommation de lui et de vénérable homme frère Martin Billon, vicaire général de l'inquisiteur de la foy en France, pource que ladite femme estoit véhémentement suspectée de crime d'hérésie, lui avoit esté baillée et deslivrée pour enquérir et informer sur les cas, crimes et maléfices dont elle avoit esté accusée; et que lui, désirant, à l'honneur et louange de Dieu

[1] En 1431, nouveau style.

et l'exaltation de la sainte foy catholique, procéder juridiquement en ceste matière, selon la disposition de droit, pource que le siége archiépiscopal de la sainte foy catholique estoit alors vacant, avoit obtenu de messeigneurs du chapitre permission et congé de pouvoir procéder, au territoire de Rouen, aux inquisitions et informations qu'il estoit besoin de faire sur lesdits crimes, ainsi qu'il estoit contenu ès lettres sur ce faites, lesquelles il exhiba avec le double des lettres que ceux de ladite université de Paris[1]

[1] Dans les pièces copiées par M. Mercier dans les archives de Saint-Martin-des-Champs, se trouvent des ordonnances de Thomas Blunt, chevalier et général gouverneur des finances du roi d'Angleterre, adressées à Pierre Sureau, receveur général de Normandie, pour lui enjoindre, par ordre du roi, de payer :

1° 20 sous par jour à six membres de l'université de Paris, qui avaient été envoyés à Rouen pour assister au procès de la Pucelle, à compter du dix-huit février quatorze cent trente et un jusqu'à leur retour à Paris. Ces docteurs sont : Jehan Beau-Père, Jacques de Touraine, frère mineur, Nicole Midy, Pierre Morice, Gérard Feuillet et Thomas de Courcelles;

2° 20 sous d'or à Pierre Le Maire, vicaire de l'inquisition et prieur du couvent des frères prêcheurs de Rouen, pour ses peines, jusqu'au quatorze avril ;

3° 100 liv. à quatre des docteurs ci-dessus nommés, savoir : Jehan Beau-Père, Nicole Midy, Jacques de Touraine et Gérard Feuillet, pour les indemniser des frais qu'ils ont faits en portant à Paris les douze articles auxquels on avait réduit les aveux de la Pucelle, et afin de les communiquer au duc de Bedford et aux gens de son conseil, et à l'université de Paris;

4° 20 sous par jour à Guillaume Érard, pendant tout le temps qu'il aura vaqué à l'instruction dudit procès : il s'est fait payer 31 francs pour y avoir vaqué depuis le six mai jusqu'au cinq juin.

M. Mercier a aussi copié plusieurs quittances des personnes ci-dessus dénommées. Il en résulte que les docteurs de Paris ont demeuré à Rouen jusqu'au dix juin, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'information qui suivit la mort de la Pucelle fût terminée. Il est vrai que les Anglais ne payaient pas les docteurs qui avaient leur résidence à Rouen, mais on les menaçait de les condamner à une amende s'ils négligeaient d'assister à tous les interrogatoires. A la fin de celui du premier mars, on lit dans la minute française :

avoit escriptes à monseigneur Jehan de Luxembourg, qui tenoit ladite Pucelle prisonnière ; ensemble la cédulle de la sommation qui lui avoit esté faite, desquelles les copies sont escriptes ci-devant[1].

» *Le premier acte du procès.*

» Le lundy, dix-neuviesme jour de février, sont comparus devant l'évesque de Beauvais, en la maison de maistre Jehan Ruble, chanoine de Rouen : messeigneurs l'abbé de Fescamp, maistre Jehan Beau-Père, Guillaume Hecton, Jacques de Touraine, Nicolle Midy, Nicolle des Vendères, Pierre Maurice, Guérart Feuillet, Thomas de Courcelles et Nicolle Loyseleur. Ledit évesque leur remonstra comment une femme nommée Jehanne, dite la Pucelle, laquelle estoit accusée et diffamée de plusieurs invocations de dyables et autres maléfices, lui avoit esté baillée et deslivrée de la part de l'illustre prince le roy de France et

« Fut faite assignation à tous les assistants, au samedi ensuivant, » heure de huit heures du matin, et fut requis de eux s'y trouver » aux jour et heure dessusdits, qu'ils ne fussent intéressés, c'est- » à-dire, » ajoute la minute, « sur certaines peines. »

[1] Il paraît que dans la minute française, l'acte du 9 janvier 1431 est incomplet, puisqu'il n'y est point parlé de la nomination du promoteur, des deux notaires-greffiers, et de Jean *de Fonte*, en qualité de conseiller et commissaire-examinateur; mais il est certain que Jehan Magistri n'y a pas assisté, et que l'évêque de Beauvais a présidé seul, quoique M. de l'Averdy avance le contraire, page 15. Jehan Magistri était convaincu que ses pouvoirs ne lui permettaient pas de prendre part au procès de Jeanne d'Arc. Il fallut le sommer, le 19 février, de se joindre à l'évêque de Beauvais, pour instruire ce procès conjointement avec lui ; il est seulement dit, dans l'acte du 9 janvier, que la Pucelle a été remise à ce prélat, en vertu de sa sommation et de celle de frère Martin Billon, vicaire-général du grand inquisiteur de la foi, à la requête du roi d'Angleterre et à la prière de l'université de Paris. La sommation de Martin Billon est celle qui avait été faite trois jours après la prise de la Pucelle. Les actes de procédure du 13 et du 23 janvier ne se trouvent pas dans la minute française.

d'Angleterre ; et que despuis qu'elle lui avoit esté rendue, on avoit fait des articles sur les choses qui pouvoient concerner la foy catholique ; et sur iceux articles on avoit fait examiner plusieurs témoins, ainsi que on pourra voir par la lecture des articles et dépositions des témoins examinés sur iceux ; lesquels articles et dépositions furent lus en présence des dessusdits. Après la lecture desquels, pource que l'inquisiteur général de la foy n'estoit point en la ville de Rouen, mais seulement y estoit son vicaire, fut ordonné et appointé par ledit évesque que ledit vicaire seroit appellé, et en présence des notaires seroit sommé de ouyr lire lesdits articles et informations qui avoient esté faites sur les crimes et maléfices de ladite Jehanne, et le scandale qui en estoit advenu. Et après, par le conseil de ceux qui estoient présents, icelui évesque appointa que icelle femme seroit appellée pour estre interrogée en matière de la foy ; et ce fait, tous les assistants jureroient tenir ferme tout ce qui sera fait en ceste matière.

» *Autre acte.*

» *Item*, ce jour, après disner, environ quatre heures du soir, ledit évesque somma et requit vénérable homme frère Jehan Magistri, vicaire dudit inquisiteur de la foy, qui avoit esté appellé pour assister audit procès ; et fut, par ledit évesque, requis et sommé de se adjoindre à procéder avec lui en la matière de ladite Jehanne, en offrant lui communiquer tout ce qui avoit esté fait audit procès ; lequel Magistri respondit : que si sa commission et vicairerie estoit suffisante, que volontiers il feroit ce qu'il debvroit et pourroit faire pour ladite inquisition. Ce fut fait en l'hostel dudit évesque, en présence de Jehan Massieu, frère Symon de Paris, Bosc Guillaume et Manchou.

» *Autre acte.*

» *Item*, le mardy, vingtiesme jour de février, comparants ledit évesque, lesdits Beau-Père, de Touraine, Midy, Ven-

dères, Maurice, Guérart et de Courcelles, maistre Jehan Magistri, Martin l'Advenu et Nicolle Loyseleur, icelui évesque desclara et dit : qu'il avoit veu la commission et vicariat dudit Magistri, qui estoit bonne et suffisante; et qu'il avoit trouvé par conseil que icelui Magistri, vicaire, se pouvoit adjoindre avec lui à faire ledit procès; et que ce néantmoins il avoit trouvé par conseil qu'il debvroit faire sommer l'inquisiteur en chef, se il estoit au pays de Normandie, de venir en ceste cité de Rouen pour assister audit procès, ou pourvoir en la matière dont estoit mention, ou commettre un vicaire qui auroit pleine puissance pour y procéder. Lequel Magistri respondit : qu'il ne voudroit se mettre de ladite matière, tant pour le scrupule de sa conscience que pour la seureté de la déduction du procès. Et outre, en tant que estoit l'inquisiteur général dont a esté parlé, il dit : qu'il accordoit que ledit évesque peust commettre tel qu'il lui plairoit pour assister au lieu dudit inquisiteur, jusqu'à ce qu'il se fust conseillé si le vicariat et commission qu'il avoit estoit suffisante pour soy adjoindre en la matière. Après lesquelles paroles ledit évesque lui offrit le procès et tout ce qui avoit esté fait. » (Petite chronique de la Pucelle, p. 466.)

Son interrogatoire fut pour elle un moment d'épreuve plus cruel même que son supplice, tant les juges se plurent à la tourmenter [1].

VIII. SA CONDAMNATION ET SON EXÉCUTION.

La sentence définitive de Jeanne d'Arc fut prononcée le 20 mai 1431 [2].

Georges Chastelain raconte ainsi en ennemi la fin déplorable de cette femme héroïque. Son unique souci est de défendre en toute occasion le duc de Bourgogne et son

[1] Voyez cet interrogatoire à la fin du volume.

[2] Voyez l'arrêt final à la suite de l'interrogatoire, et la condamnation telle que je l'ai publiée d'après le manuscrit d'Orléans.

parti, et il obéit ici aux passions les plus grossières et à la haine la plus aveugle, dont les succès de Jeanne d'Arc avaient rempli le cœur de ses ennemis. La manière de voir de G. Chastelain reproduit fidèlement l'opinion vulgaire des Anglais et celle que le duc de Bourgogne et le parti anglais cherchèrent à généraliser. Shakspeare n'a-t-il pas plus tard adopté lui-même ces absurdes préjugés?

« Or est bien de mémoire comment celle femme, que Françoys appelloient la Pucelle, avoit esté prinse en une envahye que elle fist sur les Bourgoingnons devant Compiengne, et comment messire Jehan de Lucembourg par aulcun temps la tint en son chasteau de Beau-Revoir prisonnière, et puys l'envoya à Rouen en la main du roy anglès et de ses officiers pour la faire interroguer deuement et examiner sur son estat et condition, en quoy se couvroient pluiseurs hérésies et estranges besoingnes bien périlleuses, sur lesquelles il besoingnoit avoir ung très grant et meur conseil pour en ouvrer salutairement et en bonne et vraye justice, à l'expédience du cas. Sy est vray que ceste Jehanne dicte la Pucelle, après que avoit esté prinse et délivrée en la main du roy anglès, l'évesque du dyocèse du lieu où elle fut prinse avoit fait très instamment requerre ladicte Jehanne, affin de l'avoir devers luy pour l'examiner comme son juge ordinaire; et à ceste cause avoit envoyé mesmes devers le roy anglès en la cité de Rouen, là où il se tenoit; lequel, considérant le cas estre assez raysonnable, la luy délivra voulentiers; et commist ledict évesque y estre son examinateur, ensemble le vicaire de l'inquisiteur de la foy, avecques adjoustance de grant nombre de maistres en théologie et de docteurs en décrets solempnés, qui tous entrefurent à l'examination. De laquelle femme toutes les hérésies, superstitions et abus en quoy elle avoit esté ataincte et clèrement cogneue et prouvée, tant par sa propre confession comme par diverses investigations et clères appertenances de son cas, lesdicts examinateurs par poincts et par articles les avoient envoyées publicquement en l'univer-

sité, affin de non estre notés jamais en temps nul advenir d'avoir procédé en cestuy cas légièrement ne par affection ne par hayne, fors en toute voye d'équité et d'humain salut qui apparoir peust et deust à tout le monde estre bien et justement faict; lesquels puys, veus et visités généralement et par meure délibération de toute l'université, furent jugés et condempnés pleyns de dol et de maulvaisté de l'ennemy, et ensemble ladicte Jehanne héréticque, blasphèmeresse en Dieu et superstitieuse divineresse. Après laquelle condempnation eue toutes voyes de la personne de Jehanne, et de sa confession, lesdicts examinateurs, en nom de sainte église qui tout ames voudroit saulver et reduyre à vray et bon estat, et non faire mourir nulluy corporellement par justice séculière, ains donner punition mesmes salutaire, en chartre ou aultrement, se perforcèrent et labourèrent longuement par diverses instances, que ceste femme icy se revocquast de ses faulses déceptions de l'ennemi qui conduy l'avoit, et qu'elle retournast à la vraye lumière de vérité et de contrition en délaissant ses faulses et erronicques opinions et ymaginations que avoit et maintenoit, contre l'honneur de la haulte divine magesté et en sa perpétuelle dampnation; mais si peu rendoient de fruict leurs instances et labeurs que finablement, par diabolicque obstination en quoy elle persévéroit et persévérer vouloit tousjours, elle fut délivrée à la justice séculière à Rouen pour en faire ce que son jugement porteroit. Et atant s'en déporta l'église, qui bien et sainctement s'en estoit acquittée, et en laissa convenir justice temporelle à l'appartenir du cas; laquelle chose, le roy anglès, tout ainsy que elle avoit esté conduite et démenée, il notifia par ses lettres expressément au duc de Bourgongne son oncle, dont la teneur sy est telle comme cy dessoubs[1].

[1] Cette proclamation, si remplie de haine hypocrite et d'accusations absurdes, fut évidemment dictée par l'évêque Cauchon, dans le dessein de diminuer l'énormité de cette condamnation et la terreur dont la Pucelle avait frappé ses ennemis. G. Chastelain est le

» Très cher et très amé oncle, la fervente amour et dévocion que vous sçavons avoir, comme vray prince catholicque, à nostre mère saincte esglise, et exaltation de sa saincte foy, raisonnablement nous exhorte et ammoneste de vous signifier et escripre ce que à l'honneur de nostre dicte mère sainte église, fortification de nostre foy, extirpation d'erreurs pestilentieuses, a esté en ceste nostre ville de Rouen fait n'a guaires solempnellement. Il est assez commune renommée, jà comme partout divulguée, comment celle femme qui se faisoit nommer Jehanne la Pucelle, erronée devineresse, s'estoit deux ans et plus contre la loy divine et l'estat de son sexe féminin vestue en habit d'homme, chose abhominable à Dieu, et en estat transportée devers nostre ennemi capital et le vostre; auquel et à ceulx de son parti, gens d'esglise, nobles et populaires, donna souvent à entendre que envoyée estoit de par Dieu, en soy présumptueusement vantant que souvent avoit communication personnelle et visible aveucques saint Michel et grant multitude d'anges et de saintes de paradis, comme sainte Catherine et sainte Marguerite. Par lesquels faulx donner à entendre et l'espérance qu'elle promettoit des victoires futures, diverty plusieurs cœurs d'hommes et de femmes de la vérité et les converty à fables et mensonges. Se vesty aussy d'armes applicquées à chevaliers, leva l'estandart, et en trop grant oultrage, orgueil et presumption, demanda à porter les très nobles et excellentes armes de France, ce qu'en partie elle obtint; et les porta en pluiseurs courses et assaulx, et ses frères aussi paraillement, comme l'on dict, est assavoir ung escu à deux fleurs de lis d'or en azur et une espée ferme en hault, la pointe en la couronne. En cest estat s'est mise ès champs et a conduicte gens d'armes en exercite et grandes compaignies, pour faire et exercer cruaultés inhumaines, en espandant sang

seul qui l'ait conservée. Une partie de cette lettre n'est que la répétition des accusations mises en avant dans l'arrêt royal qui prononce sa mise en jugement. (Voyez plus haut, p. 340 et 341.)

humain, en faisant séditions et commocions de peuples, le induisant à parjurement, rebellions, superstitions et faulses créances, en perturbant toute vraye paix, en renouvelant guerre mortelle, en soy souffrant aourer et revérer de pluiseurs comme sainctiffiée, et aultrement dampnablement ouvrant en divers aultres cas loings à exprimer, qui toutes voyes en pluiseurs lieux ont esté assez congneus, dont presque toute la crestienté a esté fort scandalisée. Mais la divine provision ayant pitié de son peuple léal et ne l'a voulu laissier longuement demourer ès vaines, périlleuses et nouvelles crudelités où jà legièrement se mettoit, ains a voulu permettre, de sa miséricorde et clémence, que ladicte femme ait esté prinse, en vostre ost et siége que teniez lors de par nous devant Compiengne, et mise par vostre bon moyen en nostre obéissance et domination. Et pour ce dès lors fusmes requis par l'évesque ou dyocèse duquel elle avoit esté prinse, que icelle Jehanne, comme notée et diffamée du crisme de lèse-majesté divine, luy feissions délivrer, comme à son juge ordinaire ecclésiasticque. Nous, tant pour la révérence de nostre mère saincte esglise, de laquelle nous voulons les sainctes ordonnances préserver à nos propres faicts et voulentés, comme rayson est, comme pour honneur aussi et exaltation de nostre dicte saincte foy, luy feismes baillier ladicte Jehanne adfin de luy faire son procès, sans la souffrir estre prinse par les gens et officiers de nostre justice séculière, ne aulcune vengence ne punition en estre faicte, ainsi que faire nous estoit raysonnable toutes voyes et licite, attendu les grands dommaiges et inconvéniens, les horribles homicides et détestables cruaultés et aultres maulx innumérables que elle avoit commis allencontre de nostre seignourie et loyalle obéissance. Lequel évesque, adjoinct avecques luy le vicaire de l'inquisiteur des hérésies, et appellé aveucque eulx grant et notable nombre de solempnels maistres et docteurs en théologie et droit canon, commença par grant solempnité et deue gravité le procès d'icelle Jehanne; et après ce que luy et ledict in-

quisiteur, juges en ceste partie, eulrent par pluiseurs diverses journées interrogué ladicte Jehanne, firent les confessions et assertions d'icelle meurement examiner par les maistres docteurs, et généralement par toutes les facultés de l'estude de nostre très chière et très amie fille l'université de Paris devers laquelle lesdictes confessions et assertions ont esté envoyées. Par l'opinion et délibération desquels, trouvèrent lesdicts juges icelle Jehanne superstitieuse divineresse des dyables, blasphémeresse en Dieu et en ses saincts et sainctes, scismaticque et errant par moult de fois en la foy de Jhesus-Crist. Et pour la réduire et ramener à l'unité et communion de nostre mère saincte esglise, la purgier des horribles et pernicieux crismes et péchiés, et préserver son ame et guarir de perpétuelle peyne et dampnation, fut souvent et par bien longtemps très charitablement et doulcement ammonestée ad ce que toutes erreurs par elle regettées fussent mises arrière, et voulsist humblement retourner à la voye et droit sentier de vérité, aultrement elle se mettoit en grief péril d'ame et de corps. Mais ce très périlleux et diverse esprit d'orgueil et d'oultrageuse présumption, qui tousjours s'efforce de vouloir empescher et pertourber l'unité et sainctetè des loyaux chrestiens, tellement occupa et détint en ses lyens le cœur d'icelle Jehanne que, pour quelquoncque aultre doulce exhortation qu'on luy sceust faire ne amministrer, son cœur endurcy et obstiné ne se veult oncques humilier ne ammollir; mais souvent se vantoit que toutes choses que elle avoit faictes estoient bien faictes, et les avoit fait du commandement de Dieu et des dictes sainctes vierges qui visiblement s'estoient à elle apparues. Et qui pis est, ne recognoissoit ne ne voulloit recongnoistre en terre fors que Dieu seullement et les saincts du paradis, en refusant et reboultant le jugement de nostre sainct père le pape, du concile général et de l'universelle esglise militante. Et voyant les juges ecclésiasticques son dict couraige par tant et par si longue espace de temps endurcy et ob-

stiné, la firent mener devant le clergié et le peuple illecques assemblé en très grant multitude, en la présence desquels furent solempnellement et publicquement, par ung notable maistre en théologie, ses cas, crismes et erreurs, en l'exaltation de nostre foy, extirpation des erreurs, édification et amendement du peuple chrestien, preschiées, exposées et declairées ; et de rechief fut charitablement ammonestée de retourner à l'union de saincte esglise et de corrigier ses faultes et erreurs, en quoy encoires demoura pertinace et obstinée. Et en ce considéré, les juges ordonnés dessus dicts procedèrent à pronuncier la sentence contre elle, en tel cas de droit introduicte et ordonnée. Mais devant ce que icelle sentence fut parleue, elle commença par semblant à muer son couraige, disant : que elle vouloit retourner à saincte esglise ; ce que voulentiers et joyeusement oyrent les juges et clergié dessus dict, et qui à ce la receuprent benignement, esperans par ce son ame et son corps estre rachettés de perdition et tourment. Adoncques se submist à l'ordonnance de saincte esglise, et ses erreurs et detestables crismes revocqua de la honte, et abjura publicquement, signant de sa propre main la chedulle de sa revocation et abjuration. Et par ainsy nostre piteuse mère saincte esglise, soy esjoyssant sur la pecheresse faisant penitence, veuillant la brebis recouvrer et retourner qui par le desvoy s'estoit esgarée et fourvoyée et ramener avecques les aultres, icelle Jehanne, pour faire pénitence salutaire, condempnèrent en chartre. Mais guaires de temps ne fut illecques que le feu de son orgueil, qui sembloit estre estainct en icelle, ne rembrasast en flammes pestilenticuses arrière, par les soufflemens de l'ennemy, et tantost renchcut la dicte Jehanne maleurée ès erreurs et faulses erragerics que par avant avoit proferées et despuis revocquées et abjurées, comme dict est. Pour lesquelles causes, selon ce que les jugemens et justifications de saincte esglise l'ordonnent, affin que dès-or-en-avant elle ne contaminast les aultres membres de Jhesu Crist, elle fut de re-

chief preschiée publiquement; et comme rencheute ès cismes et faultes par elle accoustumées, délaissée à la justice seculière, qui incontinent la condempna à estre bruslée. Laquelle, voyant approuchier son finement, congneut pleinement et confessa : que les esperits, que elle disoit estre apparus à elle souventes-fois, estoient maulvais et mensongiers, et que la promesse que iceuls luy avoient plusieurs fois faictes de la délivrer estoit faulse ; et ainsy se confessa par les dicts esperits avoir esté mocquée et deceupte. Si fut menée par la dessus dicte loy et justice au Vieil-Marchié dedens Rouen ; et là publicquement fut arse, à la veue de tout le peuple.

» Laquelle chose le roy d'Engleterre signifia au dict duc de Bourgongne son oncle, adfin que icelle exécution fust publiée par luy comme par les aultres chrestiens parmy tous ses pays et subjects, pour abollir et extirper l'erreur et maulvaises créances qui en estoient jà esparses par toute chrestienneté. »

J'extrairai de la Notice des manuscrits de M. de l'Averdy, et des dépositions des témoins cités au procès de révision, ce qui concerne ses derniers moments.

Dans la matinée du 31 mai 1431, Martin Ladvenu, frère prêcheur, fut chargé par l'évêque de Beauvais de préparer Jeanne à la mort et de lui annoncer le supplice dont elle devait périr dans la journée. Avant de l'en instruire, il crut devoir l'entendre en confession. Jeanne lui témoigna alors un si grand désir de communier qu'il crut devoir instruire l'évêque de Beauvais ; et, chose étrange ! cette femme qu'on venait de prononcer hérétique et relapse, et qu'on avait rejetée hors du sein de l'église, reçut du prélat et des assesseurs, réunis en conseil, la permission de communier. Martin Ladvenu assure, dans sa déposition, qu'elle communia très-dévotement et avec une si grande humilité et tant de larmes, avant de connaître sa condamnation, qu'il ne saurait l'exprimer lui-même. Sans rendre compte de ce qui se passa entre elle et lui dans la seconde confes-

sion qui précéda la communion, il a cru cependant devoir à l'honneur de la vérité de déclarer ce qu'elle lui avait révélé au sujet du viol dont on avait voulu la souiller depuis son abjuration. « Elle me déclara, dit-il, qu'après son ab-
» juration, on l'avait tourmentée violemment en la prison,
» molestée, battue et deschevelée ; que c'estoit la cause
» d'avoir repris l'habit d'homme. »

La Pierre, un des assesseurs, déposa aussi : « qu'il la vit
» epplourée, son visage plein de larmes, desfigurée et oul-
» tragée en telle sorte par les Anglois qui la vouloient vio-
» ler dans sa prison, que lui, qui en parle, en eut pitié et
» compassion. »

Le greffier Manchou déposa : qu'ayant été le lundi à la prison, avec l'évêque de Beauvais, pour procéder, Jeanne leur dit : qu'elle avait repris l'habit d'homme pour la défense de son honneur, attendu qu'on avait voulu attenter à sa pudeur et qu'elle n'était pas en sûreté avec ses gardes, en habit de femme.

Elle dit elle-même au comte de Warwick : qu'elle n'osait pas quitter l'habit d'homme, parce que ses gardes, ainsi qu'il le savait, avaient tenté plusieurs fois de la violer. Le témoin qui dépose de ce fait ajoute : qu'il se rappelle qu'en effet elle jeta un jour de grands cris, et qu'elle aurait été violée si le comte de Warwick ne fût pas accouru à son secours.

Aussi, lorsque la sentence lui fut annoncée par les bourreaux, elle leur répondit : « Si j'eusse esté en la prison
» ecclésiastique à laquelle je m'estois soubmise, et que
» j'eusse esté gardée par gens d'esglise, non par mes ad-
» versaires, je ne me fusse pas si misérablement mescheue
» comme il est. » (Le *crime* qu'on lui reprochait était d'avoir pris des habits d'homme.) « J'en appelle devant
» Dieu, le grand juge, des torts et ingravances qu'on me
» fait. » Et s'adressant particulièrement à l'évêque de Beauvais, qui lui reprochait d'être retournée à son *premier maléfice*, elle lui dit : « Si vous m'eussiez rendue

» entre les mains des concierges ecclésiastiques compétents
» et convenables, ceci ne me fust pas advenu ; par quoy
» je appelle de vous devant Dieu. »

Cette admirable patience et cette présence d'esprit, si courageuse dans une jeune fille si simple et si modeste, touchèrent profondément tous ceux qui s'approchèrent d'elle. Après sa confession, Martin Ladvenu ne la quitta plus jusqu'à sa mort. Le Saint-Sacrement lui fut d'abord apporté sur une patène couverte d'un voile, sans lumières, étole ni surplis, et on prononça pendant sa communion les litanies des agonisants : *Orate pro eâ*, priez pour elle.

Le prêtre Loyseleur, cet infâme agent de l'évêque de Beauvais, qui s'était insinué dans sa prison, sous prétexte de lui donner les secours de la confession, et qui, par ses trahisons et ses affreux conseils, avait préparé sa perte, à la nouvelle que la charrette fatale se rendait à la prison pour la conduire au supplice, dompté enfin par ses remords, accourut et voulut monter sur la charrette avec elle, pour lui révéler les crimes qu'il avait commis contre elle et tâcher d'en obtenir son pardon ; mais les gardes le repoussèrent, et, hors de lui-même, il se hâta de fuir de Rouen pour ne pas s'y trouver le jour du sacrifice de sa victime.

On revêtait pendant ce temps Jeanne des habits de son sexe ; on lui mit ensuite sur la tête la mître de l'inquisition, sur laquelle étaient écrits ses prétendus délits de sorcellerie, transcrits aussi plus en détail sur un tableau auprès du bûcher. Elle fut conduite dans la charrette au Vieux-Marché de Rouen, accompagnée de sept à huit cents Anglais armés. Trois échafauds avaient été dressés sur la place : sur l'un étaient les juges et les assesseurs ; Jeanne monta sur l'autre avec les prélats ; le troisième, qui était très-élevé, était celui du supplice. Le prêtre Midi prononça alors contre elle un sermon des plus violents et des plus grossiers, que Jeanne écouta avec beaucoup de patience. Sitôt que le prédicateur furibond eut dit à Jeanne : « *Vade*
» *in pace*, allez en paix, l'Église ne peut plus vous dé-

» fendre, et vous remet dans les mains séculières, » l'évêque de Beauvais, Cauchon, lut tout haut le jugement définitif de condamnation.

« Dès que Jeanne l'eut entendu prononcer, elle se jeta » à genouils et adressa à Dieu, nostre rédempteur, les plus » dévotes prières, demandant à toutes manières de gens, » de quelque condition ou estat qu'ils fussent, tant de son » party que d'autre, mercy très humblement, et requérant » qu'ils voulsissent prier pour elle ; ès quelles dévotions, » disent les témoins, elle persévéra et continua très long » espace de temps, comme une demi-heure, jusqu'à la fin, » tellement que les juges, prélats et autres assistants furent » provoqués à grands pleurs et larmes; et plusieurs même » des Anglois recongnurent et confessèrent le nom de Dieu, » voyant si notable fin. »

Le notaire greffier Manchou a déclaré que « jamais il ne » pleura tant pour chose qui lui advint; et que par un mois » après ne s'en pouvoit bonnement appaiser ; par quoy, » d'une partie de l'argent qu'il avoit eu au procès, il acheta » un petit missel, qu'il a encore, afin qu'il eust cause de » prier pour elle. »

Aussitôt que Jeanne eut été abandonnée à la justice séculière, elle fut mise sans intervalle dans les mains du bailli de Rouen et des officiers de la justice royale. Il fallait donc, pour procéder à l'exécution, un jugement et un arrêt de la justice séculière ; mais l'inquisition s'arrogeait, comme on sait, un privilége aussi absurde qu'inique, en vertu duquel les juges ecclésiastiques prétendaient que le juge laïque ne pouvait pas se défendre d'envoyer à la mort, sans examen et sans jugement, la personne que l'église avait condamnée. Conformément à cette doctrine de l'inquisition, le bailli ordonna donc au bourreau de s'emparer d'elle et de la mener au bûcher.

« Tandis que le bailli donnoit ses ordres, dit Massieu » son confesseur, et qu'elle faisoit lesdites dévotions, elle » fut fort précipitée par les Anglois, et même par plusieurs

» autres capitaines, de la laisser en leurs mains pour plus » tôt la faire mourir, disant à icelui qui parle (Massieu), » qui, à son entendement, la réconfortoit en l'échafaud : » Comment, prêtre, nous ferez-vous dîner ici ? »

Enfin ils se saisirent d'elle : elle salua tous les assistants ; elle pria tous les prêtres de dire une messe pour elle ; elle descendit de l'échafaud, accompagnée de La Pierre, de Massieu et de Ladvenu, en présence d'un peuple immense ; et les gardes la livrèrent au bourreau, en lui disant : *Fais ton office.* « Et ainsi, disent les témoins, fut amenée et » attachée. » Les Anglais avaient fait construire un très-haut échafaud de plâtre au-dessus du bûcher, de sorte que, ainsi que le rapporte l'exécuteur, « il ne pouvoit bonne- » ment et facilement expédier ou atteindre à elle ; de quoy » il estoit fort marry ; et avoit grand'compassion de la » forme et cruelle manière par laquelle on la faisoit mourir. »

Tandis que La Pierre et Massieu étaient en bas de l'échafaud à la regarder, Martin Ladvenu était monté sur le bûcher, à l'endroit où elle était liée, avec le visage découvert. Il y resta jusqu'au dernier moment, et il était si occupé à la bien préparer à la mort qu'il ne s'aperçut pas de l'instant où on commença à mettre le feu au bûcher. Jeanne, reconnaissante de sa charité, y veillait pour lui. Dès qu'elle s'en aperçut, elle eut la présence d'esprit et le courage de l'en avertir, de lui dire de se retirer et de le prier de tenir la croix élevée devant elle, afin qu'elle eût la consolation de la voir jusqu'à son dernier soupir ; ce qui fut exécuté, ainsi qu'il le déposa lui-même. « Elle es- » tant dans les flammes, oncques ne cessa de résonner jus- » qu'à la fin, et confesser à haute voix le nom de Jésus, » en implorant et invoquant sans cesse l'aide des saints et » des saintes du paradis ; et en rendant son esprit et incli- » nant sa tête, elle proféra le nom de Jésus, en signe » qu'elle estoit fervente en la foy de Dieu. »

Incontinent après l'exécution, le bourreau vint à lui et à son compagnon Ladvenu, « frappé et esmeu d'une mer-

» veilleuse repentance et sensible contrition, comme tout » désespéré, craignant de non savoir jamais impétrer par- » don et indulgence envers Dieu, de ce qu'il avoit fait à » ceste femme; et disoit et affirmoit ledit bourreau, que, » nonobstant l'huile, le soufre et le charbon qu'il avoit ap- » pliqués contre les entrailles et le cœur de ladite Jeanne, » toutesfois il n'avoit pu bonnement consommer ni reduire » en cendre les brueilles ni le cœur : de quoy estoit autant » estonné comme d'un miracle tout évident. »

Massieu, après avoir rendu compte de toutes les circonstances qui prouvent l'identité de Jeanne et de la personne brûlée, dit que Jean Fleury, clerc du bailli et greffier du bailliage, a assuré que, le corps de Jeanne étant réduit en cendres, son cœur était resté entier et plein de sang.

Tout ce qui s'est passé sur le premier échafaud avait été si touchant qu'une partie des assesseurs n'eut pas le courage d'assister à l'exécution : Houppeville, Miget, Fabry, Riquier, Manchou, et plusieurs autres dont nous n'avons pas les noms, se retirèrent en pleurant; d'autres d'entre eux y restèrent jusqu'à la fin : tel Jean de L'Espée, chanoine de Rouen, qui disait, en versant des flots de larmes amères, qu'il voudrait bien que son âme fût à la mort dans le même lieu où il croyait qu'était celle de Jeanne.

Dès que Jeanne fut morte, les Anglais, craignant toujours les erreurs populaires, ordonnèrent au bourreau d'écarter le feu pendant quelque temps, afin que tous les assistants fussent bien convaincus qu'elle était véritablement morte.

Une fin si pieuse fit, de l'aveu des témoins, une profonde impression dans les cœurs des assistants; presque tous pleuraient et se lamentaient, parce qu'ils la croyaient injustement condamnée. Tous faisaient son éloge. Ils disaient : qu'elle était bonne chrétienne; qu'elle s'était soumise à l'Église; qu'on lui avait fait une grande injustice. Ses juges encoururent une note ineffaçable d'infamie dans l'es-

prit des peuples ; on les montrait et on les abhorrait après sa mort.

Un des assesseurs nous apprend qu'il a vu Jean Frapart, secrétaire du roi d'Angleterre, revenir de l'exécution ; il était triste et il pleurait d'une façon lamentable : « Nous » sommes tous perdus, disait-il, parce qu'on a brûlé » une sainte personne, dont l'âme est dans la main de » Dieu. »

Un Anglais, qui la haïssait au delà de ce qu'on peut imaginer, avait juré de placer lui-même un fagot pour la brûler ; il tint son serment ; mais, voyant la façon dont elle mourait, il fut d'abord étonné, et se vit ensuite au moment de perdre connaissance si on ne fût pas venu à son secours ; et il avoua l'après-midi, devant La Pierre, qu'il avait eu tort, qu'il se repentait de ce qu'il avait fait contre elle, et enfin qu'il croyait que c'était une bonne femme, parce qu'au moment de sa mort, il avait vu une colombe blanche qui sortait de la flamme, *exeuntem de flammâ.*

On peut joindre à cette circonstance de la colombe blanche, émanée d'une imagination frappée, ce que rapporte un autre témoin, qui prétend que plusieurs des spectateurs lui ont dit avoir vu le nom de Jésus écrit dans les flammes.

Le même jour, le cardinal d'Angleterre ordonna de rassembler les restes du corps de Jeanne et de les jeter dans la Seine, ce qui fut exécuté par le bourreau, au rapport d'un grand nombre de témoins.

Martial d'Auvergne a publié sur les événements de son temps une chronique métrique intitulée : *Les Vigiles de Charles VII.* Il y consacra les neuf cent quatre-vingt-douze vers suivants à l'histoire de Jeanne d'Arc.

CHRONIQUE MÉTRIQUE EXTRAITE DE MARTIAL D'AUVERGNE ET RELATIVE A JEANNE D'ARC.

Comment la Pucelle vint devers le roy.

Tost après ceste douleur,
Vint au roy une bergerelle
Du vilage dit Vaucouleur,
Qu'on nommoit Jehanne la Pucelle.

C'estoit une pauvre bergère
Qui gardoit les brebis ès champs,
D'une douce et humble manière,
De l'aage de dix huit ans.

Devant le roy on l'amena,
Un ou deux de sa cognoissance;
Et alors elle s'enclina
En lui faisant la révérence.

Le roy par jeu si alla dire :
« Ah! ma mye, ce ne suis pas. »
A quoy elle respondit : « Sire,
» C'estes vous, ne je ne faulx pas. »

« Ou nom de Dieu, si disoit elle,
» Gentil roy, je vous mèneray
» Couronner à Reims, qui que veuille,
» Et siége d'Orliens lèveray. »

Le feu roy, sans riens s'esmouvoir,
Clercs et docteurs si fit eslire,
Pour l'interroguer et sçavoir
Qui la mouvoit de cela dire.

A Chinon fut questionnée
D'uns et d'autres bien grandement,
Auxquels, par raison assignée,
Elle respondit sagement.

Chacun d'elle s'esmerveilla,
Et pour à vérité venir,
De plusieurs grands choses parla
Qu'on a veues despuis advenir.

Elle dit tout publiquement :
Que le feu roy recouvreroit
Tout son royaume entièrement,
Et que Dieu si lui ayderoit.

Finis lesquels verbes et termes,
Requit au roy et à ses gens
Qu'on lui baillast harnoys et armes
Pour s'en aller à Orliens.

Ladite supplication
Fut octroyée sans contredire,
Et par déliberation
Eut gens d'armes pour la conduire.

Loré et autres gens de guerre
Si l'en emmenèrent à Blois,
Où de là print chemin et terre
Pour aller dessus les Anglois.

Vivres et biens furent chargés
Pour mener dedans Orliens,
Et les François la nuyt couchés
En Soulongne parmi les champs.

Le lendemain vindrent sarrer
Près d'une bastille aigrement,
Tant qu'en firent désemparer
Les Anglois moult légèrement.

Nonobstant toute résistance,
La Pucelle et François passèrent
A tous leurs vivres et puissance;
Dont la ville fort confortèrent.

Despuis, eux retournés à Blois,
Elle pria qu'on allast querre
Dedans l'église de Fierbois
Une espée, pour elle, de guerre.

L'en y envoya sans desdit.
Et fut trouvée ladite espée
Tout ainsi comme elle avoit dit,
Et après lui fut apportée.

Dunois alors vint arriver,
Priant chacun qu'on fist debvoir
D'aller ledit siége lever,
Ou tout estoit perdu pour voir.

La veille de l'Ascension,
En l'an quatre cents vingt-et-neuf,
Tous si prindrent affection
D'y aller en courage neuf.

Si partirent en bel arroy,
Ayant desir d'y travailler,
Là menant vivres et charroy
Pour les François avitailler.

Icelle Pucelle fit dire
Aux Anglois, comme que ce feust,
Qu'ils s'en allassent belle tire,
S'ils ne vouloient qu'il leur mescheust.

Par despit et pour eux venger,
Attachèrent de toutes pars
Celui hérault et messager,
Voulant qu'il fust truslé et ars.

Si envoièrent à Paris,
Pour sur ce conseiller adoncques;
Mais cependant furent péris,
Et n'eut ledit hérault mal oncques.

Les François dans la ville entrèrent
A leurs vivres et estandart,
Presents les Anglois, qui n'osèrent
Lors partir de leur boullevart.

Environ trois heures après,
Les chefs de guerre et gens de ville,
La Pucelle estant au plus près,
Si gagnèrent une bastille.

Là bien mourut soixante Anglois,
Et de leurs gens et personniers
Rendus au comte de Dunois
Quelque vingt et deux prisonniers.

Le soir passèrent la rivière
Les François devers la Soulongne,
Pous assaillir en la manière
Qu'on avoit emprins la besongne.

Les Anglois estant ès bastilles
De la Beauce et des Augustins,
Ne firent ce jour grands castilles,
Et n'y eut grands coups ne tatins.

Mais quand les François sur le tart
Les assauts voudrent repasser,
Anglois saillirent à l'escart,
Les cuidants tuer et blesser.

Sur quoy pied ferme si leur tindrent.
Et après moult grosse castille,
François féirent tant qu'ils prindrent
Et gagnèrent une bastille.

Un samedy, le lendemain,
Si eurent de la peine mont,
En combattant de main en main
Contre la bastille du pont.

Chacun frappoit à l'estourdy
Pour cuider gagner le fossé;
Et dura l'assaut puis midy
Jusques au soleil recoussé.

La Pucelle si eut un coup
D'un trait qui sur elle glissa;
Mais nonobstant le grand mal tout,
Oncques l'ost si n'en deslaissa.

Tout chacun de cueur et courage
Y travailloit à grand' puissance;
Et eust-on véu faire rage
De faits d'armes et de vaillance.

Si advint qu'en un mouvement
Les François dans la ville entrèrent,
Et que par armes vaillamment
Lesdites bastilles gagnèrent.

Là y eut maints anglois tués
En cest assaut, comme on peut croire,
Et les autres furent noyés
Par leur pont qui fondit en Loire.

En la ville sceues les nouvelles,
Toutes les cloches si sonnèrent,
En faisant grand feste à merveilles,
Et partout *Te Deum* chantèrent.

Et là le comte de Dunois,
L'admiral, Pothon et La Hire,
Gaucourt et autres chefs françois
Firent grand' vaillance à veoir dire.

Talbot, au dimanche matin,
Ledit siége désempara,
Et print son voyage et chemin
Vers Meun-sur-Loire, où il tira.

Comme Talbot si s'en alloit,
Un augustin, son confesseur,
Un François prisonnier vouloit
Amener après son seigneur.

Mais ledit François enferré
Par l'augustin devant les gens,
Se fit porter bon gré mau gré
Sur son col dedans Orliens.

Après le comte de Suffort,
Atout cinq cents lances d'Anglois,
Vint Jargeau fortifier fort
Pour là résister aux François.

Ledit Jargeau fut assailly,
Où les Anglois très fort se tindrent,
Monstrants non avoir cueur failly;
Mais les François d'assaut la prindrent.

A la prinse dudit Jargeau,
Y eut quelque cinq cents Anglois
Qui là si laissèrent la peau,
Sans les prisonniers des François.

Aussi le comte de Suffort
Fut soubs le pont prins prisonnier,
Et son frère noyé ou mort,
Qui fait avoient debvoir entier.

Delà les François et Pucelle
Si vindrent devant Boisgency,
Dont les Anglois eurent paour telle
Que tous se mirent à mercy.

Avant l'assaut se composèrent,
Aussi leur en estoit besoing;
Et atant d'illec s'en allèrent
Un chacun le baston au poing.

Environ deux heures après
Vindrent nouvelles en la ville
Que Tallebot marchoit là près,
Et d'Anglois bien quelque cinq mille.

Le sire de Scales, Falstot,
Avec eux arrivés estoient,
Pour secourir à Tallebot,
Dont les Anglois gros se portoient.

Lors les chefs et seigneurs de France,
Qui avoient esté à Orliens,
Si se mirent en ordonnance
Pour les aller combattre ès champs.

Outre, Richemont connestable,
Avec d'Albret et d'Alençon,
Y vint en compagnée notable,
Et en armée de grand' façon.

Chacune des parties tira
Qui mieux mieux en très bel array,
Tant que guères ne demeura,
Qu'ils se trouvèrent à Patay.

Les Anglois auprès d'un vilage
Estoient en bataille attendants,
Et lors les François de courage
Si frappèrent sur pieds dedans.

La Pucelle, Pothon, La Hire,
Chargèrent sur eux de cheval,
Tellement qu'ils les firent fuire
En abattant plusieurs d'aval.

Puis les batailles s'assemblèrent,
Et combattirent grandement;
Mais les François le champ gagnèrent,
Et la victoire vaillamment.

Illec d'Anglois et de leurs gens
Si mourut, par nombre compté,
Quelqu'environ vingt et trois cents,
Et deux cents prins d'autre costé.

Le sire de Scalles, Falstot
Et d'autres furent prisonniers,
Et aussi ledit Tallebot,
Puis mis à rançon de deniers.

La journée d'après advenant,
Melun, Jenville, La Ferté,
Se rendirent incontinent,
Et d'autres villes à planté.

Or, notons ci grande merveille,
Les faits de Dieu et les vertus,
Quand à la voix d'une Pucelle
Les Anglois furent abattus;

Une chose de Dieu venue,
Un ange de Dieu tout amable,
De quoy toutesfois la venue
Fut au royaume profitable.

Nostre-Seigneur communément
N'a point acoustumé d'ouvrer,
Ne de donner allégement,
Quand ailleurs on le peut trouver.

Mais ou nature et les humains
N'ont plus de povoir et puissance,
C'est alors qu'il y met les mains,
Et qu'il fait sa grace et clémence.

Au mois de juin d'icelui an,
Le roy fit à tous assigner
Qu'ils se rendissent à Gyen
Pour aller à Reims couronner.

Si eut tantost grande assemblée
Des barons et nobles de France,
Qui tous vindrent à ceste armée
De cueur en toute diligence.

Là furent les ducs de Bourbon,
Alençon, Vendosme, Dunois,
Richemont, La Hire, Pothon,
Et tous les vaillants chefs françois.

Plusieurs autres sans les mander
Si y vindrent pareillement,
Pour servir le roy et l'ayder
Au fait de son couronnement.

Or, sur ce point est à noter
Que Reims, Troyes, Chalons, l'Auxerrois,
Où il falloit se transporter,
Si estoient tenus des Anglois.

Toute Champagne et Picardie,
Brye, Gastinois, l'Ysle de France,
Et le pays de Normandie,
Estoient en leur obéissance.

Le roy, pour son pays conquerre,
Nonobstant son chemin tira
Droit devers la ville d'Auxerre,
Où son ost trois jours demeura.

Si lui fut faite obéissance
Et entrée par les habitants,
Qui eurent une surséance
Dont plusieurs ne furent contents.

De cest appointement ilà
Tremouille si fut blasmé fort;
Et puis Richemont s'en alla,
Car entre eux y avoit discort.

Le roy en l'ost si fit crier :
Que les gens d'armes si allassent
Avec leurs chefs, sans deslayer,
Et sans ce qu'en riens s'amusassent.

Ladite Pucelle, en allant,
Si rencontra devant sa veue
Deux fillettes et un galant
Qui là menoient vie dissolue.

Si frappa dessus rudement,
Tant qu'elle peut de son espée,
Et sur gens d'armes tellement
Qu'elle fut en deux parts coupée.

De les battre n'estoit que bon;
Et lui fut dit par l'assemblée
Que debvoit frapper d'un baston,
Sans despecer sa bonne espée.

Le roy, lendemain au matin,
Si mit en son obéissance
La ville de Saint-Florentin,
Qui lui fit grande révérence.

De là chemina devant Troyes,
Où les Bourguignons et Anglois
Saillirent dehors à Montjoye
Pour faire en aller les François.

Si demeura illec l'armée
Quelqu'environ six ou sept jours,
La gent estant toute affamée,
Par faute de pain et secours.

Les gens d'armes mouroient de faim,
Et estoit chacun descrepy,
Car ils ne mangeoient que le grain
De blé qui croissoit en l'espy.

Ces bourgeois de Troyes bien vouloient
Eux rendre au roy entièrement;
Mais les Anglois les empeschoient
Tant qu'ils povoient incessamment.

Si fut tenu conseil serré
Par le roy, qu'on avoit affaire;
Où fut dit et desliberé
Qu'il valoit mieux de se retraire.

Les uns assignoient la raison
Parce qu'ils n'avoient de quoy vivre,
Et qu'en si très-briefve saison
L'on ne peut telle œuvre poursuivre;

D'autre part la ville estoit forte,
Non ainsi de légier à prendre,
Veu l'assemblée et la cohorte
De tant d'Anglois à la deffendre;

Outre n'avoit artillerie
A suffisance n'aultrement,
Pour rompre ou faire abaterie,
N'argent à faire le payement.

L'opinion d'aucuns fut telle;
Mais un entr'autres alla dire
Qu'on debvoit ouyr la Pucelle
Pour la conclusion eslire.

Si fut envoyée querre en l'ost;
Et après qu'elle fut venue,
L'on lui raconta aussitost
L'opinion dessus tenue.

Si dit qu'on ne debvoit ce faire,
Enhortant chacun de pener
Et à l'entreprinse parfaire
Pour aller le roy couronner.

« Au nom de Dieu, ce disoit-elle,
» Gentil roy, dans deux jours entrerez
» Dans vostre ville de Troyes belle,
» Et par force ou amour l'aurez. »

« Qui en seroit, dit le chancelier,
» Seur dedans dix, on attendroit;
» Mais de riens faire et travailler,
» Point d'apparence n'y auroit. »

Toutesfois, après ce langage,
Tous les François finablement
Prindrent en eux cueur et courage
De procéder outre amplement.

Cela conclud, elle monta
Sur un beau grand coursier en main,
Et en l'ost si se transporta
Atout un baston en sa main.

Illà fit dresser et porter
Tables, fagots, huys et chevrons,
Pour faire taudis à getter
Une bombarde et deux canons.

Quand ceux de la ville de Troyes
Si virent ceste diligence,
Ils requistrent par toutes voyes
Parlamenter et surséance.

Puis vindrent prendre appointement
Avecques le roy de France,
En lui rendant entièrement
La ville en son obéissance.

Mais il fut dit que les Anglois
Et gens de guerre s'en yroient
Avecques leurs biens et harnois,
Et leurs prisonniers emmèneroient.

Ainsi, le lendemain, le roy
Entra en sa ville de Troye,
En belle ordonnance et arroy,
Et là fut receu à grand' joye.

Les enfans Noël si crièrent;
Feux et esbats là furent faits;
Et lui et ses gens festoièrent;
Dont ils furent trestous refaits.

Les Anglois vouloient au partir
Leurs prisonniers françois mener;
Mais la Pucelle consentir
N'y voult, ne souffrir emmener.

Elle-mesme vint à la porte
Ès mains des Anglois leur oster,
En leur disant de bonne sorte
Que ne les lairroit transporter.

Les François si s'agenouillèrent,
Lui priant qu'elle leur aidast,
Et sa grace là implorèrent,
Afin que de ce les gardast.

Les Anglois vouldrent soustenir
Que c'estoit grand' fraulde et malice
De contre le traité venir,
Requérant qu'on leur fist justice.

Le roy, qui en sceut la nouvelle,
Si commença à soy sourire
Du desbat et de la querelle,
Et en fut joyeux à vray dire.

Brief convint pour les prisonniers
Qu'il payast aux Anglois comptant
Tout leur rançon de ses deniers;
Ainsi chacun si fut content.

Quand les Anglois, selon l'accord,
Eurent leur argent et rançon,
Ils louèrent le roy fort,
L'appelant prince de façon.

Il fut prisé par sa justice
Qu'il gardoit à ses ennemis,
Qui avoit lieu en l'exercice
De son ost, tous abus postmis.

Quant en y a qui eussent dit :
« Les vilains sont plus que payés,
» Saufs s'en voisent sans contredit,
» Ou qu'ils soient pendus ou noyés. »

Hà ! déa ! ce n'est pas là la forme
De gens payer et les guider;
Ainçois convient à chacun homme
Son droit et la raison garder.

Puis le roy, le jour ensuivant,
Se mit sur les champs à puissance,
Où ceux de Chalons au-devant
Lui vindrent faire obéissance.

L'évesque et bourgeois l'emmenèrent
Dans la ville honnorablement,
Et le soir tous le festoièrent
Moult richement et grandement.

Le lendemain vint devant Reims,
Où, quand les bourgeois si le virent,
Comme de joie remplis et pleins,
Toutes les portes lui ouvrirent.

Là fut sacré et couronné
En la manière accoustumée,
Et fut ce jour là ordonné
A faire chère inestimée.

L'archevesque, lors chancelier,
Si fit l'office de la messe,
Où avoit des gens un millier,
Menant grande feste et liesse.

Les ducs de Bar et de Lorraine,
Commercy, et de grands seigneurs,
Vindrent à son service et règne
Eux offrir, et d'autres plusieurs.

Tous messeigneurs du sang de France,
Qui furent au couronnement,
S'y acquirent moult excellence
Et aussi honneur largement.

Aussi les barons, chevaliers,
Nobles qui y vindrent ayder,
Capitaines, gens, escuyers,
En furent à recommander.

Nobles vindrent, jeunes et vieux,
De tout le royaume de France,
Dont plusieurs si furent joyeux
Pour estre en son obéissance.

Notons ici comment fortune,
Gouvernée par le vueil de Dieu,
Après grand mal et desfortune,
Si donne grand' joye en ce lieu.

Qui eust cuidé ne espéré
Qu'en si très petit mouvement
Le roy eust ainsi prospéré,
Ne venu au couronnement?

Veu le cas et empeschement,
La chose n'estoit pas facile
D'y avenir si promptement;
Mais à Dieu rien n'est difficile.

Ce qu'il veut permettre est tost fait,
Sans ce que nul y puisse nuire,
Et c'est son ouvrage parfait
Où l'on ne trouve que redire.

Se Fortune communément
Si donne persécution,
C'est pour après plus hautement
Octroyer consolation.

Boëce dit en son tiers livre :
Que fortune adverse est plus seure
Pour cognoistre Dieu et bien vivre,
Et prouve que c'est la meilleure.

Elle impartit humilité,
Elle soustient tous aspres deuls,
Et après, par prospérité,
Un seul bien si fait valoir deux.

Elle instruit, conseille et advise,
La nuit fait tourner en clarté,
Muer servitude en franchise,
Et malheur en prospérité.

Par souffrir et cognoistre Dieu,
Le bien servir et honnorer,
Fortune si change son lieu,
Pour le servant rémunérer.

Plusieurs au monde se complaignent,
De fortune et malheureté,
Disants que les maux qui adviennent
Résident en sa faculté.

Et comme s'elle fust maistresse
Du monde et du gouvernement,
Maintenant que joye ou tristesse
Procèdent d'elle seulement.

Et s'il advient perdition
De quelque bataille ou journée,
Disent que c'est constellation
De fortune prédestinée.

Cela si est fort à cognoistre,
Quand l'un s'en loue, l'autre s'en deult;
Mais par-dessus Dieu, qu'est le maistre,
Si donne la victoire où veult.

Le feu roy Charles trespassé,
Eut de grands hurts terriblement,
Et se trouva fort bas percé,
Sans nul espoir d'allégement.

Il advint mesmes en un an
Qu'il perdit à dommage et deuil
Le siége et journée de Cravan,
Et la bataille de Verneuil.

Et puis au siége d'Orliens,
Où tout debvoit estre conclus,
La journée nommée des harans,
Et par ainsi n'en povoit plus.

Despuis fortune à cop tourna,
Pour au résidu lui pourveoir,
Et Dieu la victoire donna
A cil qui la debvoit avoir.

Les François lors se rallièrent
En prenant courage terrible,
Et de plus en plus prospérèrent,
Ne riens leur estoit impossible.

Ne fust-ce pas moult grand' merveille
D'avoir réveillé tant de gens
Au bruit d'une simple Pucelle
Et bergère nourrie ès champs.

Las en peu d'heures Dieu labeure!
N'au besoing jamais ne deffault;
La chose qu'il veut faire est seure,
Et sçait bien toujours qu'il nous fault.

Après ledit couronnement,
Le roy, avec sa compagnée,
De Reims vint loger droitement
A Saint-Mac'ou dans l'abbaye.

Là sur lui fut fait grand service
Et des ordres moult solemnelles,
Car au moyen du sacrifice
Le roy guerist des escrouelles.

D'illecques s'en vint à Velly,
Où il demeura tout le jour,
Et se réduisirent à lui
Les lieux et pays d'alentour.

Après, à Laon si tresmit
Un héraut aux armes de France,
Et tantost la ville se mit
En sa pleinière obéissance.

Si fut là receu à grand' joye,
Et fit la ville grand debvoir,
Puis le roy si tira sa voye
Vers Soissons, pour entrée avoir.

Mais tout ainsi pareillement
Lui firent pleine obéissance,
En le festoiant grandement,
Et tous ceux de son alliance.

A lui se rendirent aussi
Tout à coup, en un mouvement,
Chasteau-Thierry, Provins, Cressy,
Et d'autres villes largement.

Si vindrent nouvelles en l'ost
Que le duc de Betfort venoit,
Et qu'il arriveroit tantost
A douze mille qu'amenoit.

Adonc le roy fit en bataille
Mettre ses gens, et bien en point,
Pour frapper d'estoc et de taille ;
Mais les Anglois ne vindrent point.

Après, le roy vint à Crecy
Et sçeut de vray que les Anglois
Si estoient venus à Mitry,
Pour lors combattre les François.

Là les batailles se dressèrent
Tant d'un costé comme de l'autre,
Et si près et avant marchèrent
Qu'ils s'entrevéoient bien l'un l'autre.

Les escarmoucheurs et coureux
Si venoient courir à puissance
En un village nommé Thieux,
Joignant dudit Mitry en France.

Là au devant dudit village
Se tindrent un jour tout parfait,
Sans frapper ne porter dommage,
Et ne firent riens en effet.

Le duc de Betfort se tira
A Senlis et y vint loger,
Et le feu roy se retira
A Crespy pour soy héberger.

Le lendemain vint à Compiègne
Et y entra en grand' puissance,
Atout la bannière et enseigne
Des nobles fleurs de lys de France.

Ceux de la ville de Senlis
Lui firent après assavoir
Qu'ils désiroient les fleurs de lys,
En offrant de les recevoir.

La ville très bien y ouvra,
Et y entra le roy joyeux ;
Plus, de là Beauvais recouvra,
Dammalle, et plusieurs autres lieux.

Le duc de Betfort, qui le sceut,
Tantost à Rouen s'en alla,
Pour doubte que l'en ne s'esmeut,
Et mit garnison çà et là.

Puis le roy vint à Saint-Denys,
Qui lui rendit obéissance,
Laigny avec le plat pays,
Dependences et l'adjacence.

Outre, en procédant plus avant,
Son ost tira à La Chappelle,
Et de là au Moulin à vent,
Où y eut escarmouche belle.

Les Anglois qu'estoient à Paris
Tous ensemble se retirèrent,
Afin qu'ils ne féussent pris,
Et les murs si fortifièrent.

Le lendemain grand' compagnie
De l'ost des François, à Monceaux
S'en vindrent faire une saillie
Jusqu'au marché des pourceaux.

Sous la montagne s'embuschèrent
Pour illecques estre à couvert,
Et de là gagner s'en allèrent
D'assaut un petit boulevert.

D'un costé et d'autres canons
Et coulevrines se ruoient,
Et ne voyoit-on qu'empanons
De flèches qui en l'air tiroient.

Adonc Jehanne la Pucelle
Se mit dans l'arrière fossé,
Où fit de besongner merveille,
D'un courage en ardeur dressé.

Un vireton que l'on tira
La vint en la jambe asséner,
Et si point n'en désempara,
Ne ne s'en voult oncques tourner.

Boys, huys, fagots faisoit jetter,
Et ce qu'estoit possible au monde,
Pour cuider sur les murs monter;
Mais l'eau y estoit trop parfonde.

Les seigneurs et gens de façon
Lui mandèrent s'en revenir,
Et y fut le duc d'Alençon
Pour la contraindre à s'en venir.

Lors à Saint-Denys retourna,
Où par humbles et dévots termes
Elle offrit, laissa et donna
Le harnois dont avoit fait armes.

Atant le roy se despartit,
Et ès pays réduits çà et là
Mit de ses gens, et puis partit
Vers Berry, où lors s'en alla.

Un peu après son partement,
Plusieurs des Anglois s'assemblèrent
Pour eux tirer diligemment
A Saint-Denys, où ils entrèrent.

Les armures de la Pucelle
Y vindrent là prendre et saisir,
Par une vengeance cruelle,
Et en firent à leur plaisir.

D'illec à Laigny si tirèrent,
En faisant d'assiéger manière;
Mais les François les reculèrent,
Et n'approchèrent la barrière.

Messire Ambroise de Loré,
Foucault, deux vaillans hommes d'armes,
Tousjours leur tindrent pié ferré,
Et là firent maints beaux faits d'armes.

En l'an dudit couronnement,
Gaucourt, pour le roy gouverneur
Du Dauphiné, fit vaillamment
Et y acquit un grand honneur.

Illecques en pays estrange,
Il et ses gens si desconfirent
Vaillamment le prince d'Orange,
Et le Dauphiné rescouyrent.

Là y eut morts et prisonniers
Des Bourguignons bien largement,
En quoy François maints bons deniers
Y gagnèrent finablement.

En hyver ceux de la cité
De Sens au roy se réduisirent,
Et tous de bonne voulenté
Leur capitaine anglois hors mirent.

Ainsi que les Anglois un jour
Estoient allés courre au bestail,
Ils trouvèrent à leur retour
Les portes fermées au varrail.

Pareillement ceux de Melun
Les clefs du capitaine ostèrent,
Et d'un bon vouloir d'un chacun
Les François céans s'y boutèrent.

Les Anglois venant du pays
Qui avoient le vent poupe lors,
Se trouvèrent moult esbahys
Quand on leur dit : *Nescio vos.*

Au retour du sacre à Gyen,
Le roy si voulut envoyer
La Pucelle devant Rouen,
Pour y cognoistre et besongner.

Tremouille et autres opinèrent
Qu'il n'en estoit point de mestier,
Ains d'Albret et elle envoyèrent
Devant Saint-Pierre-le-Moustier.

Ilà devant la ville furent
En belle ordonnance et arroy
Faisants si grand debvoir qu'ils l'eurent,
Et qu'elle fut rendue au roy.

Après à la Charité vindrent,
Afin de l'assiéger et prendre,
Où l'espace d'un moys se tindrent
Sans l'avoir ou la faire rendre.

En l'an mil quatre cents et trente,
La ville de Laval reprinse
Fut, par une façon bien gente,
D'un meunier guidant l'entreprinse.

Par un matin que les Anglois
Si ne faisoient grand' garde et guet,
Y bouta dedans les François,
Avec le sire du Haumet.

Lors environ ceste saison,
Loré, Foucault, avec leurs gens,
Rencontrèrent d'Anglois foison
Près de Louvres emmy les champs

Si se serrèrent et frappèrent
De courage si asprement,
Que bien deux cents Anglois tuèrent,
A force d'armes vaillamment.

Le lendemain, pour leur estraine,
Devant Paris vindrent courir,
Et jusques aux murs Saint-Anthoine,
Pour leur avantage querir.

Cest an du pays de Berry
Si se despartit la Pucelle,
Pour venir secourir Laigny,
Et d'autres gens avecques elle.

Lors estoit bruit que les Anglois
Le vouloient venir assiéger;
Et l'eussent fait, se les François
Ne les eussent fait desloger.

Si vint après à cognoisssance
Que quelque trois cents combattans
D'Anglois estoïent en France,
Le pays pillants et gastants.

Adonc elle, Loré, Foucault,
Et un autre nommé Perrette;
Les cherchèrent par bas et hault,
Pour parler bien à leur barrette.

Si advint qu'ils se rencontrèrent,
Et que les François desconfirent
Les Anglois, dont plusieurs tuèrent,
Et les autres si s'enfouyrent.

Les Bourguignons et les Anglois,
Audit an, atout leur enseigne,
Vindrent assiéger les François
A Soisy, auprès de Compiègne.

Les comtes d'Arondel, Suffort,
Messire Jehan de Luxembourg,
Si y travaillèrent moult fort,
En mettant le siége à l'entour.

Lors Pothon et ses gens passèrent
L'eau, entre le pont et Soissons,
Et des Anglois plusieurs tuèrent
Parmi les bois et les buissons.

Durant ledit siége La Hire
Si passa Seine sur le tard,
Et d'eschelles print, sans mot dire,
La place de Chasteau-Gaillard.

Elle est à sept lieues de Rouen;
Et fut là trouvé enferré
Dans une fosse Barbazan,
Où neuf jours avoit demouré.

De sa deslivrance joyeux
Fut le roy merveilleusement,
Car il estoit vaillant et preux
Et l'aymoit chacun grandement.

Ledit Soissy se deffendit
Assez, et puis soudainement
Le capitaine le vendit
Aux Anglois deshonnestement.

Par le moyen de la besongne,
Lui fut promis grand avantage
Et grands dons du duc de Bourgongne
Par les conducteurs de l'ouvrage.

Delà Bourguignons et Anglois
Si vindrent Compiègne assiéger,
Où la Pucelle et les François
Y arrivèrent sans targer.

Là y eut courses, escarmouches
Et saillies qui assez durèrent,
Si advint qu'à unes approches
Les François très fort reculèrent.

Lors au conflit et par surprinse,
Comme chacun tiroit arrière,
Ladite Pucelle fut prinse
Par un Picart, près la barrière.

Ledit Picart si la bailla
A Luxembourg lec assistant,
Qui la vendit et rebailla
Aux Anglois pour argent comptant.

Si en firent après leurs monstres,
Comme ayants par trop besongné,
Et ne l'eussent donnée pour Londres,
Car cuidoient avoir tout gagné.

Chacun d'elle si fut marry.
Despuis Pothon, à son enseigne,
Se partit de Chasteau-Thierry,
Pour delà venir à Compiègne.

Boussac, lors mareschal de France,
Vendosme et les autres seigneurs,
Au siége vindrent à puissance,
Avec d'autres François plusieurs.

Ladite ville si endura
Moult d'afflictions et de peines,
Car le siége devant dura
Plus de troys moys et six semaines.

Si firent tant lesdits François
Qu'ils gagnèrent un grand fossé
Qu'avoient fait faire les Anglois
Afin qu'homme n'y fust passé.

Cela fait, dans les champs entrèrent,
Entre la forest et un lieu
Auprès duquel ils rencontrèrent
Les Anglois estant à Beaulieu.

Lors Pothon, près de la Justice,
Ayant avec lui six vingts lances,
Si mit ses gens en exercice
Pour combattre et faire vaillances.

Quand ceux de la ville si virent
Que c'estoit à bon escient,
Tous en un moment si saillirent
Pour joindre aux François quant et quant.

Si vindrent à une bastille
D'Anglois et de Portingalois,
Où là en mourut belle bille,
Car de cent n'en eschappa trois.

Les gens de Pothon lors y vindrent
A une bastille à charniers,
Laquelle par assaut ils prindrent,
Avecques plusieurs prisonniers.

Les Anglois voyants à costé
La perte desdites bastilles,
Si se mirent à sauveté,
Et tantost tirèrent leurs quilles.

Les Bourguignons si s'en allèrent
En leur pays semblablement;
Et ainsi les François levèrent
Ledit siége honnorablement.

Comment les Angloys amenèrent la Pucelle à Rouen et la firent mourir.

Atant les Anglois s'en allèrent,
Non pas en joyeuse manière,
Et à Rouen en emmenèrent
La Pucelle pour prisonnière.

Elle estoit très douce, amiable,
Moutonne, sans orgueil n'envie,
Gracieuse, moult serviable,
Et qui menoit bien belle vie.

Souvent elle se confessoit
Pour avoir Dieu en protecteur,
Ne guères feste se passoit
Que ne receust son Créateur.

Mais ce nonobstant les Anglois
Aux vertus et biens ne pensèrent;
Ainçois, en haine des François,
Très durement si la traitèrent.

Après plusieurs griefs et excès
Inférés en maintes parties,
Lui firent un tel quel procès
Dont les juges estoient parties.

Puis au dernier la condamnèrent
A mourir douloureusement,
Et brief l'ardirent et bruslèrent
A Rouen tout publiquement.

Ainsi voilà le jugement
Et la sentence bien cruelle
Qui fut donnée trop asprément
Contre icelle povre Pucelle.

Si firent mal ou autrement,
Il s'en faut à Dieu rapporter,
Qui de tels cas peut seulement
Lassus cognoistre et disculer.

Toutesfoyes, avant son trespas,
Dit aux Anglois qu'un temps vindroit
Qu'un pied en France n'auroient pas,
Et qu'on les dehors chasseroit.

Que le feu roy prospéreroit,
Et qu'au dernier, sans contredit,
Son royaume recouvreroit;
Et atant son esprit rendit.

Brief plusieurs choses narra
Qu'on a veu despuis advenir
Tout ainsi qu'elle déclara,
Dont à aucuns peut souvenir.

Longtemps après ce jugement,
La mère, aussi les frères d'elle,
Requirent au roy vengement
De la mort et sentence telle.

Le bon seigneur, considérant
Qu'avoit esté en son service
Et fait beaucoup en l'honnorant,
Si remit le cas en justice.

De fait envoya le procès
A Rome, devers le saint-père,
Où là, sans faveur ne accès,
Fut bien veue au long la matière.

Ce fait, il bailla mandement
Pour lors citer les commissaires
A soustenir leur jugement
Et appeler parties contraires.

Les Anglois furent appelés
Et les parties solennement,
Examens faits et recollés
Sur la vie d'elle entièrement.

Juvencel, de Reims archevesque,
Grands gens de justice et de bien,
Chartier, de Paris lors évesque,
Et autres y ouvrèrent bien.

A Rouen si se transportèrent,
Où le jugement estoit fait,
Et gens de bien examinèrent
Pour savoir vérité du fait.

Après le procès fut porté
Au saint-père et aux cardinaux,
Et fut bien veu et visité
En grand diligence et travaux.

Et le tout veu finablement,
Fut dit, par sentence authentique,
Le procès et le jugement
Faits contre la Pucelle, inique.

Estre abusif, défectueux,
Et qu'à tort si fut condampnée
Par juges très-suspectueux,
Disants leur sentence erronée.

Au procès de ceste innocente
Y a des choses singulières;
Et c'est une grande plaisance
De veoir toutes les deux matières.

Ledit procès est enchesné
En la librairie Nostre-Dame
De Paris, et fut là donné
Par l'évesque, dont Dieu ayt l'âme!

IX. RÉHABILITATION DE SA MÉMOIRE.

Long-temps encore après l'exécution de Jeanne d'Arc, son souvenir inspirait une telle terreur aux soldats anglais que ceux qui étaient enrôlés pour passer en France désertaient au moment de l'embarquement. Rymer rapporte, à la date du 3 mai 1440, une ordonnance ayant pour titre : *De proclamationibus contrà capitaneos et soldarios tergiversantes, incantationibus Puellæ terrificatos*[1].

On trouve ce qui suit dans un extrait du compte-rendu par Jean de Troyes, receveur des deniers communaux de la ville d'Orléans, pour sa recette et mise, commençant le 23 mars 1450 et finissant le 22 mars 1452 : « Donné à

[1] Actes de Rymer, t. IV, partie IV, p. 160.

» Isabeau, mère de Jeanne la Pucelle, pour dot que la » ville lui fait pour lui ayder à vivre, en chaque mois trois » francs. Pour ce, pour le mois d'apvril, quarante-huit » sous parisis. » On voit que, même après vingt ans, la reconnaissance de celui que Jeanne avait replacé sur son trône, perdu par ses premiers désordres, s'était encore fait peu sentir.

Ce ne fut que bien long-temps après, le 7 juillet 1456, que justice fut enfin rendue à la mémoire de Jeanne d'Arc sur les poursuites, non de Charles VII, mais d'Isabelle d'Arc, alors veuve, mère de Jeanne, et sur celles de Pierre et de Jean d'Arc ses frères[1].

[1] Voici le texte de la sentence qui fut rendue à cette occasion :

Sentence de la révocation du procès de Jehanne la Pucelle, à Rouen, le 7 juillet 1456.

« I. In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritûs sancti. Amen. Æternæ majestatis providentiâ Salvator Christus Dominus Deus et Homo, beatum Petrum et apostolicos successores, ad suæ militantis ecclesiæ regimen instituit speculatores præcipuos, qui luce veritatis apertâ justitiæ semitas incedere docerent, universos bonos amplexantes, relevantes oppressos, et declinantes ad deviam, per judicium rationis reducentes ad vias rectas. Hac autem auctoritate apostolicâ fungentes in hac parte, nos Johannes Remensis, Guillelmus Parisiensis, Ricardus Constantiensis, Dei gratiâ archiepiscopus et episcopi, ac Johannes Brehal, de ordine fratrum prædicatorum, sacræ theologiæ professor, hæreticæ pravitatis in regno Franciæ alter inquisitor, judices à sanctissimo domino nostro papâ moderno specialiter delegati.

» II. Viso processu coram nobis solemniter agitato, in vim suscepti per nos reverenter mandati apostolici, nobis directi pro parte honestæ viduæ Ysabellis d'Arc olim matris ac Petri et Johannis dictorum d'Arc fratrum germanorum naturalium ei legitimorum bonæ memoriæ Johannæ d'Arc, vulgariter dictæ *la Pucelle*, defunctæ, suis, suorumque parentum nominibus actorum contra et adversus sub-inquisitorem hæreticæ pravitatis in diocesi Belvacensi constitutum, contra promotorem negotiorum criminalium episcopalis curiæ Belvacensis, nec non contra reverendum in Christo patrem Guillelmum de Hellandâ, episcopum Belvacensem,

La France a été tardive aussi à manifester sa reconnaissance. Ce n'est que depuis quelques années seulement que cette gloire si pure a été reconnue de tous, sans que vînt se mêler à la reconnaissance publique aucun sourire dédaigneux. Les villes d'Orléans et de Rouen lui ont élevé

cæterosque universos et singulos suâ in hac parte, interesse credentes respective, tam conjunctim quam divisim, reos.

» III. Visâ in primis peremptoriâ evocatione et executione ejusdem, ad ipsorum actorum, simulque nostri promotoris ex officio nostro in hac causâ per nos instituti, jurati et creati instantiam, per nos decreta adversus dictos reos visuros, rescriptum ipsum executioni mandari dicturos in adversum responsurosque et processuros, prout ratio suaderet; visâ petitione ipsorum actorum, factisque rationibus et conclusionibus eorum in scriptis redactis, per formam articulorum concludentium, tendentium ad nullitatis, falsitatis, iniquitatis et doli declarationem cujusdam prætensi processûs in fidei materiâ olim contra dictam defunctam in hac civitate, per defunctos D. Petrum Cauchon tunc Belvacensem episcopum, Johannem Magistri sub-inquisitorem prætensum in eadem diœcesi, et Johannem de Estiveto, promotorem aut pro promotore ibidem se gerentem, facti, et executione demandati saltem ad ejusdem cassationem et adnullationem et adurationem, sententiarumque, ac omnium inde secutorum, et ad ejusdem defunctæ expurgationem, et fines alios ibidem expressos.

» IV. Visisque sæpius perlectis et examinatis litteris originalibus, instrumentis, munimentis et actis, notulis et protocolis processûs antedicti, nobis in vim nostrarum compulsoriarum litterarum à notariis et aliis traditis et ostensis, signisque et scripturis eorum in præsentiâ nostrâ recognitis, longéque super eis cum dictis notariis et officiariis in dicto processu constitutis et consiliariis ad dictum processum evocatis, quorum præsentiam habere potuimus, communicatione, ipsorumque librorum et notarum abbreviatarum collatione et comparatione præhabitis.

» V. Visis etiam informationibus præparatoriis, tam per reverendissimum in Christo patrem dominum Guillelmum, tituli S. Martini in montibus presbyterum cardinalem, sanctæ sedis apostolicæ in regno Franciæ tunc legatum, vocato secum nobis inquisitore; post visitationem eorumdem librorum et instrumentorum eidem præsentatorum, quam etiam per nos, et commissarios nostros in hujusmodi processûs exordio confectis; inspectis etiam

des monuments assez peu dignes de la postérité sans doute, mais honorables cependant pour leur bonne intention. J'ai publié moi-même en 1827, d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Orléans, l'interrogatoire français de Jeanne d'Arc.

et consideratis variis tractatibus prelatorum, doctorum et practicorum solemnium et probatissimorum, qui, libris et instrumentis antedicti processûs ad longum visitatis, dubia elucidanda duxerunt, et ex ejusdem reverendissimi patris ordinatione, et nostrâ, editis et compositis.

» VI. Visisque articulis, et interrogatoriis præfatis pro parte actorum et promotoris nobis præsentatis, et post plures evocationes ad probandum admissis, attentisque testium depositionibus et attestationibus, tam super conversatione et egressu ejusdem defunctæ à loco originis, quam super examinatione ipsius in præsentiâ plurimorum prælatorum, doctorum et peritorum; et præsertim reverendissimi patris Reginaldi, olim archiepiscopi Remensis, dicti tunc episcopi Belvacensis metropolitani, Pictavii et alibi facta diebus iteratis, tam super admirandâ liberatione civitatis Aurelianensis, progressusque ad civitatem Remensem, et coronationem regiam, quam super circumstantias ipsius processûs, qualitates judicum et procedendi modum.

» VII. Visisque etiam aliis litteris, instrumentis et munimentis, ultra dictas litteras, depositiones et attestationes in termino ad procedendum traditis et productis, præclusioneque dicendi contra hujusmodi productâ, nostroque deinde audito promotore, qui visis eisdem productis, dictisque auctoribus plenario se adjunxit, ac pro et nomine officii nostri præfata omnia jam producta pro suâ parte reproduxit ad fines in scripturis dictorum actorum jam expressos, sub certis protestationibus, aliisque requestis et reservationibus pro parte suâ et dictorum actorum factis et per nos admissis, una cum quibusdam motivis juris sub brevibus scripturis valentibus animum nostrum advertere, per nos receptis.

» VIII. Post quæ, in Christi nomine, in causâ conclusâ et die hodierno ad audiendum nostram sententiam assignato, visis, matureque revolutis et attentis omnibus et singulis superius expressis, una cum certis articulis incipientibus : Quædam fæmina, etc., quos post dictum primum processum indicantes prætenderunt extractos fore ex confessionibus dictæ defunctæ, ut ad quam plurimas et solemnes personas ad opinandum transmissos, per dictos tamen

Mais le monument le plus noble qui ait été élevé à Jeanne d'Arc l'a été par la princesse Marie d'Orléans, trop tôt ravie aux arts qu'elle aimait et cultivait avec succès, à sa famille dont elle faisait la gloire, au pays qu'elle ho-

promotorem et actores impugnatos tanquam iniquos, falsos, et à dictis confessionibus alienos ac mendose confectos.

» IX. Ut de Dei vultu nostrum præsens prodeat judicium, qui spirituum ponderator est, et solus revelationum suarum perfectus est cognitor et judicator verissimus, qui ubi vult spirat, et quandoque infirma eligit, ut fortia quæque confundat, non deserens sperantes in se, sed adjutor eorum in opportunitatibus et tribulatione : habitâ maturâ deliberatione, tam circa præparatoria quam circa decisionem causæ, cum peritis pariter et probatis ac timoratis viris, visisque solemnibus eorum determinationibus tam in tractatibus, magnâ cum revolutione librorum, editis et compositionibus multorum, visisque opinionibus verbo pariter atque scripto, tam super formâ quam super materiâ præfati processûs, traditis atque dictis; quibus facta dictæ defunctæ magis admiratione quam condemnatione digna existimant, reprobatorium et determinatum contra eam datum judicium, et formæ et materiæ ratione plurimum admirantes, et difficillimum dicentes de talibus determinatum præbere judicium, beato Paulo de suis revelationibus dicente : an eas in corpore vel spiritu habuerit se nescire, et Deo super hoc se referre.

» X. Imprimis dicimus, atque justitiâ exigente decernimus articulos ipsos incipientes : Quædam fæmina, etc., in processu prætenso et instrumento prætensarum sententiarum contra dictam defunctam latarum descriptos fore fuisse, et esse corrupte, dolose, calumniose, fraudulenter et malitiose, ex ipsis prætensis, processu et confessione dictæ defunctæ extractos, tacitâ veritate et expressâ falsitate in pluribus punctis substantialibus, et ex quibus deliberantium et judicantium animus poterat in aliam deliberationem pertrahi, plurimasque circumstantias aggravantes in processu et confessione præfatis non contentas tam indebile adjicientes, et nonnullas circumstantias relevantes et justificantes, in pluribus subtacentes, formamque verborum et substantiam immutando et alterando; quapropter ipsos articulos tanquam falsos, calumniose, dolose extractos à confessione eadem cassamus, irritamus et adnullamus, ipsosque quos à dicto processu extrahi fecimus, hic indicialiter decernimus lacerandos.

» XI. Insuper aliis ejusdem processûs diligenter inspectis, et præ-

norait et aimait. Je lui dédiai, le 1er février 1838, ma seconde édition de l'interrogatoire de Jeanne d'Arc.

« Madame, lui disais-je, seule de tous les poètes français et étrangers, vous avez senti et fait sentir tout ce qu'il y

sertim duabus prætensis in eodem processu contentis sententiis, quas lapsus et relapsus judicantes appellant, pensatâ etiam diutius qualitate judicantium prædictorum, et eorum sub quibus et in quorum custodiâ dicta Johanna detinebatur, visisque recusationibus, submissionibus, appellationibus, ac requisitione multiplici, per quam dicta Johanna ad sanctam sedem apostolicam, et sanctissimum dominum nostrum summum pontificem, se omniaque dicta pariter et facta ipsius ac processum transmitti sæpius et instantissime requisivit, se prædicta que omnia eidem submittendo; attentisque circa dicti processûs materiam quadam abjuratione prætensâ, falsâ, subdolâ, ac per vim et metum præsentiâ tortoris et per comminatam ignis cremationem extortâ, atque per dictam defunctam minime prævisâ et intellectâ :

» XII. Necnon præfatis tractatibus et opinionibus prælatorum ac solemnium doctorum in jure divino pariter et humano peritorum, crimina dictæ Johannæ imposita, in præfatis prætensis sententiis expressa, ex serie processûs non dependere, aut colligi posse dicentium, et multa elegantissime de nullitate et injustitiâ nihil et in aliis determinantium, cæterisque omnibus singulis diligenter attentis, quæ in hac parte attendenda et videnda erant, pro tribunali sedentes, Deum solum præ oculis habentes; per hanc nostram diffinitivam sententiam, quam pro tribunali sedentes ferimus, in his scriptis dicimus, pronunciamus, decernimus et declaramus : dictos processus et sententias dolum, calumniam, iniquitatem, repugnantiam, jurisque et facti errorem continentes manifestum, cum abjuratione præfatâ, executionibus et omnibus inde secutis, fuisse, fore et esse nullos et nullas, invalidos et invalidas, irritas et inanes; et nihilominus, quantum opus est, ratione jubente, ipsos et ipsas cassamus, irritamus et adnullamus, ac viribus omnino vacuamus, dictamque Johannam, ac ipsos actores et parentes ejusdem nullam notam infamiæ, seu maculam occasione præmissorum contraxisse seu incurrisse, immunemque à præmissis et expurgatam fore et esse declarantes, et, in quantum opus est, penitus expurgatos.

» XIII. Ordinantes nostræ hujusmodi sententiæ executionem seu solemnem intimationem in hac civitate protinus fieri in locis duo-

avait d'ineffable douceur et de résignation héroïque, de modestie et de grandeur, de simplicité et d'enthousiasme dans cette noble personnification du dévouement à la patrie qui nous est apparue sous le nom de Jeanne d'Arc. Schiller en avait fait une Velléda déchue de sa pureté par son amour pour un Anglais; Goërres, une sainte; Shakspeare, une virago qui invoque les esprits des ténèbres et méconnaît son père; j'aimerais à oublier ce qu'en a fait Voltaire. Tous, Southey, Soumet et tant d'autres, avaient méconnu sa beauté réelle pour créer un type beaucoup moins beau

bus, altero videlicet in promptu in plateâ sancti Andoni, generali processione præcedente, et in sermone generali, et alio die crastinâ in Veteri froro, in loco scilicet in quo dicta Johanna crudeli et horrendâ crematione suffocata extitit, cum solemni ibidem prædicatione et affixione crucis honestæ ad memoriam perpetuam, ac ejusdem et aliorum defunctorum exorandas salutes, ulteriorem dictæ nostræ sententiæ executionem, intimationem, et pro futurâ memoriâ notabilem significationem in civitatibus et hujus regni locis insignibus prout viderimus expedire; et si quæ alia supersunt peragenda, nostræ dispositioni et ex causâ reservantur.

» XIV. Lata, lecta et promulgata fuit hæc præsens sententia per dominos judices, præsentibus :

» Reverendo in Christo nostro domino episcopo Deuntiensi,

» Hectore de Caquerel.

» Nicolao du Bois,

» Alano Olivier,

» Johanne de Bec,

» Johanne de Gouys,

» Guillelmo Roussel,

» Laurentio, cancellario Nostræ-Dominæ Rothomagensis,

» Martino

» Johanne Roussel,

» Thomas

» De quibus omnibus.... promotor, Johanna d'Arc, et.... procurans, procuraverant instantiam.

» Acta fuerunt.... in palatio archiepiscopali Rothomagensi, anno domini MCCCCLVI, die VII mensis julii. »

Cette déclaration d'innocence fut en outre confirmée par les signatures de cent douze témoins.

qu'elle. Vous nous avez restitué cette gloire française dans toute sa grâce. C'est la véritable vierge de Vaucouleurs que vous avez rendue à nos affections ; et maintenant pour la première fois nous pourrons dire avec Charles VII :

> No longer on SAINT DENIS will we cry,
> But JOAN LA PUCELLE shall be France's saint [1].
>
> SHAKSPEARE, *Henry the VIth*.

» Il me serait doux de penser que son véritable interrogatoire, en langue française et avec les propres expressions sorties de cette bouche si pure, publié pour la première fois par moi, il y a une dizaine d'années, a contribué à vous faire retrouver les traits de cette belle et simple physionomie d'une bergère de dix-neuf ans, altérée jusque-là par tant de falsifications des légistes latins et de leurs interprètes.

» J'ai réuni dans ce volume et cet interrogatoire tel qu'il avait été copié sur les minutes originales par l'ordre de Louis XII, et diverses autres pièces propres à jeter un nouveau jour sur ce grand événement qui, après les longs déchirements de l'occupation anglaise, a rendu enfin la France à elle-même, et l'a constituée en corps de nation forte et compacte, et je me plais à publier ces faits glorieux sous les auspices d'une princesse dont le cœur est aussi parfaitement français que l'est le vôtre. »

Peu de mois après, la princesse Marie s'éteignit non loin de sa patrie, à la fleur de son âge ; et des deux monuments qu'elle nous a laissés, l'un, la statue en pied de Jeanne d'Arc, est placé dans le musée de Versailles ; l'autre, une petite statue de Jeanne d'Arc à cheval, étonnée de son premier coup de hache qui a renversé un Anglais à ses pieds, reste dans sa famille et mériterait d'être connu.

[1] Ce n'est plus SAINT-DENIS qui nous servira de cri de guerre, mais JEANNE LA PUCELLE sera désormais notre patronne.

ACTES D'INTERROGATOIRE.

PREMIER INTERROGATOIRE.

(*Mercredi* 21 *février*.)

Le mercredy vingt-uniesme jour de février quatorze cent trente [1], en la chapelle royale du chasteau de Rouen, és présence dudit évesque et de messeigneurs et maistres, monseigneur Gilles, abbé de Fescamp, Jehan Beau-Père, Jehan de Chastillon, Jacques le Tessier, Nicolle Midy, Guérart Feuillet, Guillaume Hecton, Thomas de Courcelles et maistre Richard Prati, furent lues les lettres du roy d'Angleterre, par lesquelles il mandoit aux juges ordinaires de Rouen qu'ils baillassent et deslivrassent la Pucelle audit évesque, pour faire son procès, les lettres du chapitre de Rouen, comment ils avoient permis audit évesque de besongner audit procès en territoire de Rouen, et la citation pour faire entrer ladite Pucelle devant lui, avec la citation de celui qui l'avoit citée; lesquelles lues, maistre Jehan Estivet, ordonné promoteur en ce procès par ledit évesque, demanda et requit que ladite Pucelle fust amenée et interrogée selon la voye de droit, ce qui lui fut accordé par ledit évesque. Et sur ce que ladite Jehanne avoit supplié et requis qu'il lui fust permis de ouyr la messe, icelui évesque dit : qu'il avoit eu conseil avec aucuns sages et notables personnages, par lesquels il avoit trouvé que, attendu les crimes dont elle estoit accusée et diffamée, et aussi qu'elle avoit porté l'habit d'homme, on lui debvoit différer ladite requeste; et ainsi le desclara.

Assez tost après, ladite Jehanne fut amenée devant ledit évesque et les assistants dessus nommés. Laquelle venue, icelui évesque lui dit et remonstra : comment elle avoit esté prinse dedans les marches de son diocèse; et pource qu'il estoit bruit et renommée de plusieurs de ses faits qui estoient contre nostre foy, non pas seulement en royaume de France, mais par tous les royaumes ésquels ils estoient divulgués et publiés, et qu'elle estoit accusée d'hérésie, elle lui avoit esté baillée et deslivrée pour faire son procès en matière de la foy. Après lesquelles paroles, le promoteur dessusdit remonstra comment, à sa requeste, elle avoit esté citée et convenue pour respondre en matière de la foy, ainsi qu'il apparoissoit par les lettres et actes qu'il exhiba présentement, suppliant qu'elle fust adjurée de dire vérité, et interrogée sur les parties qu'il bailleroit; laquelle requeste lui fut accordée par ledit évesque et assistants.

DEUXIÈME INTERROGATOIRE.

(*Même jour*.)

La dessusdite requeste accordée, comme dit est, icelui évesque fit venir ladite Jehanne, et l'admonesta caritativement, et lui pria qu'elle dist vérité des choses qui lui seroient demandées, tant pour l'abrévia-

[1] En 1431, nouveau style.

tion de son procès que pour la descharge de sa conscience, sans querir subterfuges ne cautelles, et qu'elle jurast sur les saints Evangiles de dire vérité de toutes les choses sur lesquelles elle seroit interrogée.

Laquelle Jehanne respondit : « Je ne sçay sur quoy vous me voulez » interroger, adventure me pourriez-vous demander telles choses que » je ne vous diray point. »

Sur quoy ledit évesque lui dit : « Vous jurerez de dire vérité de ce » qui vous sera demandé, qui concerne la foy catholique, et de toutes » autres choses que vous sçaurez. »

A quoy ladite Jehanne respondit : que de ses père et mère, et de toutes les choses qu'elle avoit faites, depuis qu'elle avoit prins le chemin pour venir en France, volontiers en jureroit; mais de révélations à elle faites de par Dieu, que jamais elle ne l'avoit dit ne révélé fors à Charles, que elle dit estre son roy; et se on lui debvroit couper la teste, elle ne les révèleroit, pource qu'elle sçavoit par ses visions qu'elle debvoit les tenir secrètes, mais que dedans huit jours elle sçaura bien se elle les doibt révéler.

Après lesquelles paroles, ledit évesque l'admonesta et pria que, en ce qui toucheroit la foy, elle fist serment de dire vérité. Laquelle Jehanne se mit à genoux, les deux mains sur le livre, c'est à sçavoir un missel, et jura qu'elle diroit vérité de toutes les choses qui lui seroient demandées, qui concernent la matière de la foy; mais que des révélations dessusdites, elle ne les diroit à personne.

Item, ce mesme jour, après aucuns interrogatoires faits à ladite Jehanne, c'est à sçavoir du nom de ses père et mère, et du lieu où elle avoit esté née, et de son age, ladite Jehanne soy plaignant des fers qu'elle avoit aux jambes, lui fut dit par ledit évesque : que par plusieurs fois elle se estoit efforcée de s'eschapper des prisons; pourquoy, afin qu'elle fust gardée plus seurement, on avoit commandé qu'elle fust enferrée.

A quoi ladite Jehanne respondit : qu'il estoit vray que autresfois elle avoit bien voulu s'eschapper de la prison, ainsi qu'il est licite à chacun prisonnier. Et dit outre : que quand elle pourroit eschapper, on ne la pourroit reprendre qu'elle eust faussé ou violé sa foy à aucun; car elle ne l'avoit baillée jamais à personne.

Pour laquelle response, ledit évesque commanda à Jehan Rys, Jehan Bernard et Guillaume Tallebot, commis à la garde de ladite Jehanne, qu'ils la gardassent seurement [1], et qu'ils ne permissent aucunes personnes parler à elle, se ils ne avoient exprès congé de lui; et fit auxdits gardes mettre les mains sur le missel dessusdit, sur lequels ils firent serment solempnel de faire tout ce qui leur avoit esté commandé.

Ce jour mesme, ladite Jehanne interrogée de ses nom et surnom, respondit : que au lieu où elle avoit esté née, on l'appeloit Jehannette, et en France, Jehanne; et du surnom n'en sçait rien [2].

1 L'évêque de Beauvais sachant que les Anglais ne voulaient pas se dessaisir de la Pucelle, et voulant faire croire que, pour rendre la procédure régulière, on l'avait remise entre ses mains, n'eut point d'autre parti à prendre que de nommer, pour garder la Pucelle, ceux auxquels les Anglais l'avaient confiée, et de leur faire prêter serment de la garder fidèlement. Ces personnes sont nommées : Jehan le Gas, Jehan Wervoie et Guillaume Tallebot, dans les actes latins du procès; et dans la minute française, Jehan Ris, Jehan Bernard et Guillaume Tallebot. (Du Bois.)

2 Le surnom de Jeanne d'Arc était la Pucelle; on voulait l'embarrasser en la forçant de s'expliquer sur ce surnom; elle se contenta de répondre qu'elle ne connaissait pas ce surnom. (Du Bois.)

Interrogée du lieu de sa naissance, respondit : qu'elle avoit esté née en un village qu'on appelloit Domp-Remy de Grue [1] ; auquel lieu de Grue [2] est la principale église.

Interrogée du nom de ses père et mère, respondit : que son père estoit nommé Jacques Tarc [3], et sa mère Isabeau.

Interrogée où elle fut baptisée, respondit : que ce fut en l'église de Domp-Remy.

Interrogée qui fut ses parrains et marraines, respondit : que une femme nommée Agnès et une autre nommée Jehanne, et un nommé Jehan Barent [4] fut son parrain. Dit outre : qu'elle avoit bien ouy dire à sa mère, que elle avoit d'autres parrains et marraines que les dessusdits.

Interrogée qui fut le prestre qui la baptisa, respondit : que ce fut un nommé Jehan Nynet [5], ainsi comme elle croit.

Interrogée si ledit Nynet vit encore, respondit : que ouy, ainsi comme elle croit.

Interrogée quel age elle avoit, respondit : qu'elle avoit dix-neuf ans ou environ. Et outre dit : que sa mère lui apprint le *Pater noster*, *Ave Maria* et *Credo*, et que autre personne que sadite mère ne lui apprint sa créance.

Requise qu'elle dist *Pater noster* et *Ave Maria*, respondit : qu'elle les dira volontiers, pourvu que mondit seigneur l'évesque de Beauvais, qui estoit présent, la voudroit ouyr de confession. Et combien qu'elle fust plusieurs fois requise de dire *Pater noster* et *Ave Maria*, elle respondit : qu'elle ne le diroit point, se ledit évesque ne l'ouoyt de confession. Et adonc ledit évesque dit : « Je vous ordonneray un ou deux notables personnages de ceste compagnée [6], auquel vous direz *Pater* » *noster* et *Ave Maria*. » A quoy elle respondit : « Je ne le diray point, » se ils ne me oyent de confession. »

1 Pasquier, dans ses *Recherches*, et Rapin Thoyras, qui le copie dans sa *Dissertation* sur la Pucelle, supposent que Jeanne d'Arc est née à Domprèmy; ils se sont trompés l'un et l'autre. (Du Bois.)

2 Greux.

3 Il y a si peu de différence dans la prononciation des mots Tarc et d'Arc, qu'il n'est pas extraordinaire que le greffier ait pris l'un pour l'autre. Cette erreur est une nouvelle preuve que les actes que j'offre au public ont été rédigés en entendant parler la Pucelle, et non en traduisant la minute latine. (Du Bois.)

4 Il est nommé Barey, dans les actes latins du procès; on y voit aussi une autre marraine appelée Sibille, et un autre parrain nommé Jean Lingue. (Du Bois.)

5 Il est nommé Minet dans les actes latins. (Du Bois.)

6 M. de l'Averdy, page 27, rapporte, d'après la minute latine, que dans la séance du 21 février, la Pucelle ayant refusé à l'évêque de Beauvais de lui réciter le *Pater noster* et l'*Ave Maria*, à moins qu'il ne l'entendît en confession, ce prélat offrit de lui désigner deux personnes notables sachant la langue française, *de lingua gallicana*, auxquelles elle réciterait le *Pater noster*, et qu'elle lui répondit qu'elle ne le ferait pas, à moins qu'il ne voulût la confesser lui-même. M. Le Brun des Charmettes prétend que dans les actes latins on lit : « A moins que ceux qu'on » lui désignerait ne voulussent l'entendre. » Dans cette diversité de sentiments, puis-je me dispenser de consulter les actes latins du procès de la Pucelle. Dans la minute française, il est dit que l'évêque de Beauvais proposa à la Pucelle de lui désigner un ou deux notables personnages de cette compagnie, c'est-à-dire choisis parmi ses assistants. Cette proposition me paraît plus exacte que celle qu'on lit dans les actes latins, 1° Parce que tous ceux qui étaient présents comme assesseurs étaient Français ; et 2° parce qu'on ne peut pas supposer qu'on ait entendu par les mots de *lingua gallicana*, une personne attachée au roi de France. Jamais l'évêque de Beauvais n'aurait voulu le proposer à la Pucelle, tant il redoutait les Anglais. (Du Bois.)

TROISIÈME INTERROGATOIRE.

(*Du* 22 *février.*)

L'an mil quatre cents trente, le vingt-deuxiesme jour de février; en la salle du chasteau de Rouen, où estoient assemblés avec ledit évesque, révérends pères, seigneurs et maistres : l'abbé de Fescamp, Jehan de Chastillon, Jehan Beau-Père, Guillaume le Boucher, prieur de Longueville, Maurice de Quesnoy, Jacques de Touraine, Nicolas Midy, Jehan de Save, Denys de Sabreuvoys, Jehan Sévestre, Jehan Magistri, bachelier en théologie, maistre Raoul Roussel, Nicole des Vendères, l'abbé de Jumiége, Jehan Brulot, André Marguerie, Jehan Pinchon, Jehan Basset, les abbés de Sainte-Catherine, de Cormeilles et de Préaux, Denys Gastinel, Nicolle Coupe-quesne, Gille Des Champs, Geoffroy du Crotoy.

En la présence desquels et de frère Jehan Magistri, vicaire de l'inquisiteur de la foy, ledit évesque exposa : comment il avoit sommé et requis ledit Magistri, comme l'inquisiteur de la foy général, de se adjoindre au procès de ladite Jehanne, en lui offrant communiquer tout ce qui avoit esté fait en ledit procès. A quoy ledit Magistri respondit : qu'il estoit seulement commis en la cité et diocèse de Rouen; mais comme en territoire emprunté, il auroit doubté de se joindre audit procès. Mais tant afin que ledit procès ne demeurast invalable et nul, que pour la descharge de sa conscience, en attendant qu'il eust plus grand pouvoir de l'inquisiteur général, il estoit content de assister audit procès.

Ladite offre ainsi faite, ladite Jehanne premièrement fut admonestée et requise de faire le serment qu'elle avoit fait le jour précédent, de dire vérité de tout ce qui lui seroit demandé sur les crimes et les maléfices de quoy elle estoit accusée et diffamée. A quoy ladite Jehanne respondit : que desjà elle avoit fait ledit serment, et qu'il debvoit suffire.

Et de rechef fut admonestée, qu'elle jurast absolument de dire vérité de tout ce qui lui seroit demandé, en lui remonstrant qu'il n'y a prince qui pust ne deust reffuser à faire ledit serment de dire vérité en matière de foy. A quoy elle respondit : « Je le fis hier, vous me chargez » trop. » Finablement, elle fit le serment en la forme qu'elle l'avoit fait au jour de devant. Après lequel serment fait, ledit évesque commanda à maistre Jehan Beau-Père que il l'interrogeast. En obéissant auquel commandement, ledit Beau-Père l'interrogea ainsi qu'il s'ensuit.

Premièrement lui demanda si elle diroit vérité. A quoy elle respondit : « Vous me pourrez bien demander telle chose de laquelle je vous » respondray le vray, de l'autre non. » Dit outre : « Se vous estiez bien » informés de moy, vous vouldriez que je fusse hors de vos mains; je » n'ay rien fait fors par révélation. »

Interrogée de quel age elle estoit quand elle partit de la maison de son père, dit : qu'elle ne sçauroit déposer.

Interrogée se elle avoit apprins aucun art ou mestier, dit : que oui, et que sa mère lui avoit apprins à coudre, et qu'elle ne cuidoit point qu'il y eust femme dedans Rouen qui lui en sceust apprendre aucune chose. Dit outre : qu'elle avoit laissé la maison de son père en partie pour doubte des Bourguignons, et qu'elle se estoit allée au Neuf-Chastel avec une femme nommée la Rousse, où elle demeura par

quinze jours, en laquelle maison elle faisoit les négoces de ladite maison, et ne alloit point aux champs garder les brebis ne autres bestes.

Interrogée se elle se confessoit tous les ans, dit : que oui, à son propre curé; et se il estoit empesché, elle se confessoit à un autre prestre par le congé dudit curé. Et si dit : qu'elle s'est confessée deux ou trois fois à des religieux mendiants, et qu'elle recepvoit le corps de Nostre-Seigneur tous les ans à Pasques.

Interrogée se elle recepvoit point le corps de Nostre-Seigneur à autre feste qu'à Pasques, respondit : « Passez outre. » Et si dit : que, dès l'age de treize ans, eut révélation de Nostre-Seigneur par une voix qui l'enseigna à soy gouverner; et pour la première fois, qu'elle avoit eu grand paour. Et dit : que ladite voix vint ainsi que à midy, en temps d'esté, elle estant au jardin de son père, en un jour de jeusne. Et si dit : que ladite voix vint au costé dextre vers l'église. Et dit : que ladite voix n'est guères sans clarté, laquelle est tousjours du costé de ladite voix. Dit outre : que ladite voix, après qu'elle l'eust ouye par trois fois, elle congneut que c'estoit la voix d'un ange. Dit aussi : que ceste voix l'a tousjours bien gardée.

Interrogée quel enseignement ceste voix lui disoit pour le salut de son ame, respondit : qu'elle lui apprint à se bien gouverner; et lui disoit qu'elle debvoit fréquenter l'église; et après, lui dit qu'il estoit nécessaire qu'elle vinst en France; et lui disoit, deux ou trois fois la sepmaine, qu'elle partist pour venir en France et que son père ne sceust rien de son partement; avec ce lui dit qu'il falloit qu'elle se hastast de venir et qu'elle lèveroit le siége devant Orléans; et qu'elle allast à Robert de Beaudricourt, capitaine de Vaucouleurs, et que il lui bailleroit des gens pour la conduire. A quoy elle respondit : qu'elle estoit une pauvre femme, qui ne sçauroit ne chevaucher, ne faire, ne démener la guerre. Et après ces paroles, elle s'en alla en la maison d'un sien oncle, où elle demeura huit jours; et que après, son oncle la mena audit Robert de Beaudricourt, lequel elle cogneut bien, et si ne l'avoit jamais veu; et dit qu'elle le cogneut par la voix qui lui avoit dit que c'estoit il. Dit outre : que ledit de Beaudricourt la refusa par deux fois : à la tierce la receut et lui bailla gens pour la mener en France, ainsi comme lui avoit dit la voix. Dit aussi : que quand elle partit de Vaucouleurs, qu'elle print habit d'homme et print une espée que lui bailla ledit de Beaudricourt sans autre armure. Et si dit : qu'elle estoit accompagnée d'un chevalier et de quatre autres hommes, et que ce jour s'en allèrent coucher en la ville de Saint-Urbain, où elle coucha en l'abbaye.

Dit aussi : que, au chemin, elle passa par Auxerre, où elle ouyt la messe en la grande église et qu'elle avoit souvent ses voix avec elle.

Interrogée qui lui conseilla de prendre habit d'homme. A laquelle interrogatoire j'ay trouvé en un livre : que ses voix lui avoient commandé qu'elle prinst habit d'homme; et en l'autre, j'ai trouvé : que combien qu'elle en fust plusieurs fois interrogée, toutesfois elle n'en fit point de response, fors : « Je ne charge homme; » et ay trouvé audit livre que plusieurs fois varia à ceste interrogation. Dit outre; que ledit Robert de Beaudricourt fit jurer ceux qui la menoient, que ils la mèneroient bien et seurement.

Item, dit : que quand ledit de Beaudricourt se despartit d'elle, il lui dit : « Va-t'en, et en adviegne ce qu'il pourra advenir. »

Item, dit : qu'elle scait bien que Dieu aime bien le duc d'Orléans, et

qu'elle avoit eu plus de révélations de lui que d'homme de France, excepté de son roy.

Item, dit : qu'il falloit nécessairement qu'elle changeast son habit.

Interrogée quelles lettres elle envoya aux Anglois, et que elles contenoient, dit : qu'elle envoya des lettres aux Anglois qui estoient devant Orléans, par lesquelles elle leur escripvoit qu'il falloit qu'ils se partissent de là. Et dit : que en ses lettres, ainsi qu'elle ouyt dire, on a changé deux ou trois mots, c'est à sçavoir : « Rendez à la Pucelle ; » et il y doibt avoir : « Rendez au roy. » où il y a « corps pour corps » et « chef de guerre » cela n'estoit point èsdites lettres [1].

Item, dit : que sans empeschement elle vint jusques à son roy.

Item, dit : qu'elle trouva son roy à Chinon, où elle arriva environ midy, et se logea à une hostellerie ; et après disner elle alla devers le roy, qui estoit au chastel.

Item, dit : qu'elle entra avant en la chambre où estoit le roy, lequel elle cogneut bien entre les autres, par le conseil de la voix.

Item, dit : qu'elle dit au roy qu'elle vouloit aller faire la guerre contre les Anglois.

Interrogée se, quand la voix lui monstra le roy, se il y avoit point de lumière, respond : « Passez outre. »

Interrogée se elle vit point d'ange sur le roy, respond : « Pardonnez-moy. »

Item, dit : que devant que le roy la mist en œuvre, il eut plusieurs apparitions et de belles révélations.

Interrogée quelles révélations, respondit : « Je ne les vous diray point » encore ; mais allez au roy et il vous les dira. »

Item, dit : que la voix lui promit que, bientost après qu'elle viendroit, le roy la recepvroit.

Item, dit : que ceux de son party cogneurent bien que la voix estoit de par Dieu, et que ils virent et cogneurent la voix et qu'elle le sçait bien.

Item, dit : que le roy et plusieurs autres de son conseil ouyrent et virent les voix qui venoient à elle, et entre autre Charles, duc de Bourbon.

Item, dit : que jamais ne requit à la voix, fors, à la fin, la salvation de son ame.

Item, dit : que la voix lui avoit dit qu'elle demeurast à Saint-Denys en France et en quel lieu elle voulust demeurer ; mais les seigneurs ne lui voulurent point laisser, pour ce qu'elle estoit blessée, et que autrement elle n'en fust point partie. Et si dit : qu'elle fut blessée dedans les fossés de Paris, de laquelle blessure elle fut gueryе dedans cinq jours.

Item, dit : qu'elle fit faire une grosse escarmouche devant Paris. Interrogée s'il estoit feste le jour qu'elle fit faire escarmouche, respondit, après plusieurs interrogatoires : qu'elle croyoit bien qu'il fust feste.

Interrogée si c'estoit bien fait de faire un assaut à jour de feste, respond : « Passez outre. »

Lesquelles interrogatoires et responses ainsi faites, ledit évesque de Beauvais continua la matière jusques au samedy ensuivant.

1 Voyez ces lettres, pages 215 et 216.

QUATRIÈME INTERROGATOIRE.

(*Du samedi 24 février.*)

Le samedy ensuivant, qui estoit vingt-quatriesme de février, ceux qui y avoient esté le jour précédent furent convoqués et appellés par le doyen de la chrestienté de Rouen. Ledit évesque de Beauvais persuada et admonesta ladite Jehanne, qu'elle jurast absolument et sans condition de dire vérité de ce faire; et fut trois fois admonestée et requise. A quoy elle respondit : « Donnez-moi congé de parler. » Et puis dit : « Par » ma foy, vous me pourriez demander telles choses que je ne vous di- » rois pas.

Item, dit : « Peut-estre que, de beaucoup de choses que vous me » pourriez demander, que je ne vous dirois pas le vray, espécialement » de ce qui touche les révélations ; car vous me pourriez constraindre » par adventure à dire telle chose que j'ay juré ne dire point. Ainsi se- » rois parjure; que ne debvriez pas vouloir. »

Item, en s'adressant à monseigneur de Beauvais, lui dit : « Advisez » bien de ce que dites estre mon juge; car vous prenez une grande » charge et me chargez trop. »

Item, dit : qu'il lui estoit advis que c'estoit assez d'avoir juré deux fois.

Interrogée derechef se elle veut point jurer simplement et absolument, respond : « Vous vous en pouvez bien passer; j'ay assez juré de deux » fois; et croy que tout le clergé de Rouen et de Paris ne m'y sçauroient » constraindre, se ils ne avoient tort. » Et si dit : qu'elle ne auroit pas tout dit en huit jours.

Item, dit : que de sa venue en France elle dira volontiers vérité; mais non pas de tout.

Item, sur ce qu'il lui fut dit qu'elle eust advis aux assistants, se elle debvoit jurer ou non, respondit : que de sa venue elle dira volontiers vérité et non autrement, et qu'il ne lui en falloit plus parler. Et sur ce qu'elle fut admonestée, en lui remonstrant qu'elle se rendoit suspecte, de ne vouloir jurer, respondit comme devant.

Item, sur ce que ledit évesque la somma et requit de jurer précisément et absolument, respondit : « Je diray volontiers ce que je sçauray » et non pas tout. »

Item, dit outre : qu'elle estoit venue de par Dieu, et qu'elle n'avoit ici que faire, et que on la renvoyast à Dieu, dont elle estoit venue.

Item, après de rechef fut sommée et requise de jurer comme dessus et admonestée de ce faire, sur peine de estre atteinte et convaincue des cas à elle imposés, respondit : « J'ay assez juré; passez outre »

Item, derechef et d'abondant fut admonestée de dire vérité de ce qui touchoit son procès, en lui remonstrant qu'elle se mettoit en danger, respondit : « Je suis preste de jurer et dire ce que je sçauray touchant » mon procès; mais je ne diray point tout ce que je sçay. » Et après ces paroles elle jura. Ces choses faites, fut interrogée par maistre Jehan Beau-Père.

Et premièrement lui demanda despuis quelle heure elle ne avoit beu ou mangé. Respondit : « Despuis hier après midy. »

Interrogée despuis quand elle ne ouyt sa voix, respondit : qu'elle l'avoit ouye hier et huy.

Interrogée à quelle heure elle l'avoit hier ouye, dit : qu'elle l'avoit

34.

ouye trois fois, l'une au matin, l'autre à heure de vespres et l'autre à l'heure de l'*Ave Maria*; encore l'oyoit-elle plus souvent qu'elle ne dit.

Interrogée que elle faisoit hier au matin quand elle ouyt ceste voix, respond : qu'elle dormoit et que ladite voix l'esveilla.

Interrogée se ladite voix l'esveilla par voix, ou par la toucher par le bras ou ailleurs, respond : que par ladite voix elle se esveilla, sans lui toucher.

Interrogée se ladite voix estoit encore en sa chambre, respond : que non, qu'elle sache; mais qu'elle estoit au chastel.

Interrogée se elle mercia point ladite voix, et se elle se agenouilla, respond : qu'elle la mercia, elle estant assise en son lit. Et dit : qu'elle joignit les mains, et lui requit et pria qu'elle lui aydast, et la conseillast de ce qu'elle avoit à faire; à quoy ladite voix lui dit qu'elle respondist hardiment.

Interrogée que la voix lui dit, quand elle fut esveillée, respond : qu'elle lui dit qu'elle demandast conseil à Nostre-Seigneur.

Interrogée se, au devant qu'elle la requist, se elle lui avoit dit aucunes paroles, respond : que devant qu'elle fust esveillée, que la voix lui avoit dit aucunes paroles qu'elle n'entendoit pas; mais despuis qu'elle fut esveillée, qu'elle entendit que la voix lui dit qu'elle respondist hardiment.

Item, dit derechef audit évesque : « Vous dites que vous estes mon » juge; advisez bien que vous ferez, car de vérité je suis envoyée de par » Dieu; et vous mettez en grand danger. »

Interrogée se celle voix avoit point mue aucune fois sa deslibération, respond : qu'elle ne l'avoit jamais trouvée en deux paroles contraires.

Interrogée se c'est un ange de Dieu, sans moyen[1] ou de saint ou de sainte, respond : qu'elle vient de par Dieu. « Et je croy que je ne vous » dis pas pleinement ce que je sçay; et ay greigneur paour de dire quel- » que chose qui leur desplaise, que je n'ay de respondre à vous. » Et dit : « Quant à ceste interrogation, je vous prie que je aye dilation. »

Interrogée se elle croit que Dieu soit desplaisant que on dise vérité, respond à monseigneur de Beauvais : que les voix lui ont dit qu'elle die aucunes choses au roy, et non pas à lui.

Item, dit : que la voix lui a dit ceste nuit moult de choses pour le bien du roy, lesquelles elle voudroit que le roy les sceust ennuit[2], et qu'elle ne beust de vin jusques à Pasques, et il en seroit plus aise, à disner.

Interrogée se elle pourroit tant faire devers ceste voix, qu'elle voulsist obéir et porter message à son roy, respond : qu'elle ne sçait se elle y voudroit obéir, se ce n'estoit la volonté de Dieu, et que Nostre-Seigneur le consentist; et se il plaist à Dieu, il le pourra bien faire révéler au roy; et de ce seroit bien contente.

Interrogée pourquoy elle ne sçait maintenant parler avec son roy, comme elle faisoit quand elle estoit en sa présence, respond : qu'elle ne sçait se c'est la volonté de Dieu.

Item, dit : que se ce n'estoit la grace de Dieu elle ne pourroit riens faire.

Interrogée se son conseil lui a point révélé que elle eschapperoit, respond : « Je ne vous ay à dire. »

Interrogée se ennuit celle voix lui a point donné d'advis et de conseil

1 Intermédiaire.
2 A présent.

de ce qu'elle debvoit respondre, respond : se elle lui a révélé ou dit quelque chose, elle ne l'a pas bien entendu.

Interrogée se, à ces deux jours que dernièrement elle a ouy ses voix, se il est venu la lumière, respond : que au devant de la voix vient clarté.

Interrogée se avec les voix elle dit quelque chose, respond : « Je ne » vous dis pas tout, car je n'en ay congé ; et aussi mon serment ne tou» che pas cela ; mais je vous dis qu'il y a voix belle, bonne et digne, et » n'en suis point tenue d'en respondre. »

Interrogée se la voix a veue, c'est à sçavoir se elle a des yeux, pour ce qu'elle demanda à voir par escript les points sur lesquels on la vouloit interroger. A quoy elle respond : « Vous ne l'avez pas encore. »

Item, dit : que le dit des petits enfants est : que on pend bien aucunes fois les gens pour dire verité.

Interrogée se elle sçait qu'elle soit en la grace de Dieu, respond : « Se je n'y suis, Dieu m'y veuille mettre ; et se je y suis, Dieu m'y veuille » tenir. »

Item, dit : que se elle savoit qu'elle ne fust en la grace de Dieu, qu'elle seroit la plus dolente du monde.

Item, dit outre : se elle estoit en pesché, que la voix ne viendroit point à elle ; et voudroit que chacun l'entendist aussi bien comme elle.

Item, dit : qu'elle cuide qu'elle estoit en l'age de treize ans, quand la voix lui vint la première fois.

Interrogée se, en sa jeunesse, elle alloit se esbattre avec les autres aux champs, dit : qu'elle y a bien esté aucunes fois, mais ne sçait en quel age.

Interrogée se ceux de Domp-Remy tenoient le party des Bourguignons ou Armagnacs, respond : qu'elle ne cognoissoit que un Bourguignon qu'elle eust bien voulu qu'il eust la teste coupée, voire se il eust pleu à Dieu.

Interrogée se à Marey ils estoient Bourguignons ou Armagnacs, respond : qu'ils estoient Bourguignons.

Interrogée se la voix lui dit en sa jeunesse, qu'elle haïst les Bourguignons, respond : que despuis qu'elle entendit que les voix estoient pour le roy de France, elle n'a point aimé les Bourguignons.

Item, dit : que les Bourguignons auront la guerre, se ils ne font ce qu'ils doibvent ; et le sçait par la voix.

Interrogée se en son jeune age elle eut voix que les Anglois debvoient venir en France, respond : que ils estoient jà en France quand ses voix commencèrent à venir.

Interrogée se elle fut oncques avec les petits enfants qui se combattoient pour le party des Anglois et des François, respond : que non, dont elle ayt mémoire ; mais a bien veu que aucuns de ceux de leur ville s'estoient combattus contre ceux de Marey ; et en revenoient aucunes fois bien blessés et saignants.

Interrogée se, en son jeune age, elle avoit grande intention de persécuter les Bourguignons, respond : qu'elle avoit bonne volonté que le roy eust son royaume.

Interrogée se elle eust bien voulu estre homme, quand elle sceut qu'elle debvoit venir, dit : que autresfois y avoit respondu.

Interrogée se elle menoit point les bestes aux champs, dit : qu'elle a respondu : et que despuis qu'elle a esté grande et qu'elle a eu entendement, ne les gardoit pas, mais aydoit bien à les conduire ès prés en un

chastel nommé l'Isle, pour doubte des gens d'armes ; mais de son jeune age, se elle les gardoit ou non n'en a pas la mémoire.

Item, interrogée de l'Arbre, respond : que assez près de Domp-Remy, a un arbre qui se appelle l'Arbre des Dames, et les autres l'appellent l'Arbre des Fées ; et auprès a une fontaine ; et a ouy dire que les gens malades de fiebvres en boivent ; et mesme en a veu aller querir pour en guérir ; mais ne sçait se ils en guérissent ou non.

Item, dit : qu'elle a ouy dire que les malades, quand ils se peuvent lever, vont à l'Arbre pour leur esbattre. Et dit : que c'est un grand arbre nommé Fou, dont vient de beau may ; et souloit estre à monseigneur Pierre de Bolémont.

Item, dit : qu'elle alloit aucunes fois avec les autres jeunes filles, en temps d'esté, et y faisoit des chapeaux pour Nostre-Dame de Domp-Remy.

Item, dit : qu'elle a ouy dire à plusieurs anciens, non pas de son lignage, que les fées y repairoient ; et a ouy dire à une nommée Jehanne, femme du mary de la fille de sa marraine, qu'elle les avoit veues là. Se il estoit vray, elle ne sçait.

Item, dit : qu'elle ne vit jamais fée qu'elle sache, à l'arbre ne ailleurs.

Item, dit : qu'elle avoit veu mettre ès branches dudit arbre des chapeaux par les jeunes filles ; et elle mesme y en a mis avec les aûtres filles ; et aucunes fois les emportoient, et aucunes fois les laissoient.

Item, dit : que despuis qu'elle sceut qu'elle debvoit venir en France, elle fit pou d'esbatements, et le moins qu'elle peust ; et ne sçait point que, despuis qu'elle eut entendement, qu'elle ayt dansé près dudit arbre ; mais aucunes fois y peut bien avoir dansé avec les enfants ; mais y avoit plus chanté que dansé.

Item, dit bien : qu'il y a un bosc que on appelle le Bois Chesnu, que on voit de l'huys de son père ; et y a petite espace, non pas d'une lieue ; mais qu'elle ne sçait, ne ouyt oncques dire, que les fées y repairassent.

Item, dit : qu'elle a ouy dire à son père que on disoit au pays qu'elle avoit prins ses révélations à l'Arbre des Fées ; mais non avoit ; et lui disoit bien le contraire. Et dit outre : quand elle vint devers le roy, que aucuns demandoient se en son pays avoit point de bois que on appellast le Bois Chesnu ; car il y avoit prophéties qui disoient : que de devers le Bois Chesnu debvoit venir une pucelle qui venroit faire merveilles ; mais en ce n'a point adjousté de foy.

Interrogée se elle voudroit avoir habit de femme, respond : « Se » vous m'en voulez donner congé, baillez m'en un, et je le prendray » et m'en iray, et autrement non ; et suis contente de celui-ci, puisqu'il » plaist à Dieu que je le porte. »

Après les interrogations ainsi faites, fut faite assignation au mardy ensuivant, à heure de huit heures, demain ; et furent requis les assistants de eux y trouver ledit jour, à heure dite, affin qu'ils ne fussent point intéressés [1], le mardy ensuivant, qui fut le vingt-septiesme jour du mois de février, après le dimanche *Reminiscere*, en l'an mil quatre cents trente, pour la quinte session.

1 C'est-à-dire sous peine d'être frappés dans leurs intérêts, d'être mis à l'amende.

CINQUIÈME INTERROGATOIRE.

(*Du mardi 27 février.*)

Premièrement, furent appellés tous les assistants; et en leur présence fut requise ladite Jehanne, par monseigneur l'évesque de Beauvais, de jurer et faire serment de ce que touchoit son procès. A quoy elle respondit: que volontiers elle jureroit de ce qui toucheroit son procès, mais non pas de tout ce qu'elle sçauroit.

Item, derechef fut requise par ledit évesque, de respondre vérité de tout ce qui lui seroit demandé. Respond comme devant : « Il me semble » que vous debvez estre contents; car j'ay assez juré. »

Item, par le commandement de monseigneur de Beauvais, maistre Jehan Beau-Père commença à interroger ladite Jehanne; et lui demanda comment elle s'est portée depuis le samedy. Respond : « Vous voyez » que je me suis portée le mieux que j'ay peu. »

Interrogée se elle jeusnoit tous les jours de ce caresme, respond : « Cela est-il de vostre procès? » A quoy ledit Beau-Père dit : « Oui, » vrayment, il sert au procès. » Respond : « Oui, vrayment j'ay tousjours jeusné. »

Interrogée se despuis samedy elle a ouy sa voix, respond : « Oui, » vrayment, beaucoup de fois. »

Interrogée se samedy elle l'ouyt en ceste salle, respond : « Il n'est point en vostre procès. » Et après dit : que oui.

Interrogée que samedy elle lui dit, respond : « Je ne la entendois » pas bien; et n'entendois chose que je vous puisse recorder jusques » au retour à ma chambre. »

Interrogée qu'elle dit, quand elle fut retournée à sa chambre, respond : « Que je vous respondisse hardiment. » Et dit : qu'elle demandoit conseil des choses qu'on lui demandoit.

Item, dit : ce qu'elle aura congé de Nostre-Seigneur de réveler, elle le dira volontiers; mais de ce qui touchera les révélations touchant le roy de France, elle ne le dira pas sans congé de sa voix.

Interrogée se la voix lui a deffendu qu'elle ne dist tout, respond : qu'elle n'a pas encore bien entendu.

Interrogée que la voix lui dit, respond : qu'elle demandoit conseil d'aucunes choses que on lui avoit demandées.

Interrogée se elle lui donna conseil d'aucunes choses, respond : que d'aucuns points elle a eu conseil.

Item, dit aussi : que d'aucunes choses lui pourra l'on demander response, dont elle ne respondra pas sans congé; et se elle respondoit sans congé par adventure, elle ne les auroit point en garant : « Et quand je auray » congé de Nostre-Seigneur, je ne doubteray point à respondre; car je » auray bon garant. »

Interrogée se ce estoit voix d'angel, ou de saint, ou de sainte, ou de Dieu sans moyen [1], respond : que c'est la voix de saintes Catherine et Marguerite. « Et leurs figures sont couronnées de belles couronnes » moult richement et moult précieusement. Et de ce j'ay congé de Nostre-Seigneur. Se de ce vous faites doubte, envoyez à Poitiers, où autresfois ay été interrogée. »

Interrogée qu'elle sçait que ce sont ces deux saintes, et se elle cognoist

1 Intermédiaire.

bien l'une et l'autre, respond : qu'elle sçait bien que ce sont elles, et que elle cognoist bien l'une et l'autre.

Interrogée comme elle cognoist bien l'une et l'autre, respond : qu'elle les cognoist par le salut qu'elles lui font.

Item, dit : qu'il y a sept ans que la première fois lui ont appris à se gouverner.

Item, dit : qu'elle les cognoist mesme pource qu'elles se nomment à elle.

Interrogée se elles estoient vestues d'un mesme drap, respond : « Je » ne vous en diray maintenant autre chose; » et qu'elle n'a pas congé de révéler. « Et se vous ne me croyez, allez à Poitiers. »

Item, dit : « Il y a des révélations qui vont au roy de France, et non » pas à ceux qui l'interrogent. »

Interrogée se elles sont de mesme age, respond : « Je n'ay pas congé » de vous le dire. »

Interrogée se elles parlent ensemble, ou l'une après l'autre, respond : « Je n'ay pas congé de vous le dire, et toutesfois j'en ay tous les jours » conseil de toutes les deux. »

Interrogée laquelle apparut la première, respond : « Je ne les cogneus » pas si tost. » Et l'a bien sceu aucunes fois, mais l'a oublié; et s'elle a conseil, le dira volontiers; et ce est en registre de Poitiers.

Item, dit aussi : qu'elle a eu le conseil de saint Michel.

Interrogée lequel vint le premier, respond : que ce fut saint Michel.

Interrogée se il y a guères de temps, respond : « Je ne vous nomme » point de voix de saint Michel, mais de grand confort. »

Interrogée qui estoit la première voix qui vint à elle en l'age de treize ans, respond : que ce fut saint Michel qu'elle vit devant ses yeux ; et n'estoit pas seul, mais estoit bien accompagné de angels du ciel. Et dit oultre : que elle ne vint en France sinon du commandement de Dieu.

Interrogée se elle vit saint Michel et les angels corporellement et formément, respond : « Je les vis de mes yeux corporels, aussi bien » que je vous vois. » Et quand ils se partirent de elle, elle pleuroit; et eust bien voulu que ils l'eussent emportée.

Interrogée en quelle figure estoit saint Michel : « Je ne vous ay pas » encore respondu, et je n'ai point encore congé de le dire. »

Interrogée à celle première fois que saint Michel lui dit, respond : « Vous n'en aurez ennuit[1] response. »

Interrogée se il estoit nud : « Pensez-vous, respondit-elle, que Nostre- » Seigneur n'ayt de quoy les vestir? »

Interrogée se ledit saint Michel avoit sa lance, respond : « Je n'en sçay rien. »

Item, dit : qu'elle a grand' joie quand elle le voit, et dit qu'il lui est advis, quand elle le voit, qu'elle n'est pas en pesché mortel.

Item, dit : que sainte Catherine et sainte Marguerite la font volontiers confesser; c'est à sçavoir de fois à autre.

Item, dit : que se elle est en pesché mortel, elle ne sçait.

Interrogée, quand elle se confesse, se elle cuide estre en pesché mortel aucunes fois, respond : qu'elle ne sçait se elle y a esté, mais n'en cuide point avoir fait les œuvres. « Et jà ne plaise à Dieu que je

1 A présent.

» y fusse oncques; et jà ne plaise à Dieu que j'en fasse les œuvres, ou » que je les aye faites, par quoy mon ame soit chargée de pesché mortel!»

Interrogée quel signe elle donna à son roy, pour lui monstrer qu'elle venoit de par Dieu, respond: « Je vous ay tousjours respondu que » vous ne me le tirerez jà de la bouche : allez le lui demander. »

Interrogée se elle a juré non révéler ce qu'on lui demandera touchant le procès, respond: « Je vous ay autresfois dit que, ce qui » touche le roy, je ne vous le diray pas; mais ce qui touche le procès » et la foy, je vous le diray. »

Interrogée se elle sçait point le signe, respond: « Vous ne le sçaurez » pas de par moi. »

Item, lui fut dit que ce touche le procès. Respond: « Je le dirois » volontiers; mais de ce j'ay promis tenir bien secret, et je ne le vous » diray point; je l'ay promis en tel lieu que je ne le vous puis dire sans » moy parjurer. »

Interrogée à qui elle a promis, respond: que à sainte Catherine et à sainte Marguerite; et ce fut monstré au roy.

Item, dit: qu'elle leur promit, sans qu'elles la requissent, et à la requeste d'elle qui parle. Et dit: que trop de gens lui eussent demandé, se elle ne l'eust promis.

Interrogée se, en la compagnée où elle monstra le signe, se il y avoit autre personne que le roy, respond: « Je pense, il n'y avoit autre » personne que lui, combien que assez près il y avoit assez de gens. »

Interrogée se elle vit point de couronne sur la teste du roy, quand elle monstra le signe, respond: « Je ne le vous puis dire sans moy par- » jurer. »

Interrogée se il avoit couronne à Reims, respond: que elle pense que celle qu'il trouva à Reims, il la print en gré; mais une bien plus riche lui fust apportée après; et le fit pour haster, à la requeste de ceux de la ville, pour éviter la charge des gens d'armes; et s'il eust attendu, il eust esté couronné en une plus riche mille fois.

Interrogée se elle a veu la couronne qui est plus riche, respond: « Je » ne le vous puis dire sans moy parjurer; et se je ne l'ay veue, je ay » ouy dire qu'elle estoit si riche. »

Et après les interrogations ainsi faites, fut faite assignation à tous les assistants, au samedy ensuivant, heure de huit heures du matin; et furent requis lesdits assistants de eux y trouver au jour et à l'heure dessusdite, qu'ils ne fussent intéressés; c'est-à-dire sur certaines peines.

SIXIÈME INTERROGATOIRE.

(*Du samedi* 3 *mars*).

Le samedy ensuivant, qui fut le troisiesme jour de mars, pour la sixiesme session, comparut ladite Jehanne; et fut requise et priée par les assistants de jurer simplement et absolument de dire vérité de tout ce qui lui sera demandé. Respond. « Je suis preste de jurer ainsi que » autres fois j'ay juré. » Et puis jura sur les saints Évangiles.

Item, derechef, par le commandement de monseigneur l'évesque de Beauvais, ledit maistre Jehan Beau-Père interrogea Jehanne, en lui récitant qu'elle avoit dit que saint Michel avoit apparu à elle; et avec ce, de saintes Catherine et Marguerite, qu'elle ne avoit parlé de corps ou membre. Respond: « Je vous en ay dit ce que je sçay, et ne vous en res- » pondray autre chose. »

Item, dit : qu'elle les a si bien vus, qu'elle sçait bien qu'ils sont saints et saintes en Paradis.

Interrogée se elle a veu autre chose que le visage, respond : » Je vous » en ay dit ce que je sçay. J'aimerois mieux que vous me fissiez tran- » cher le col. »

Item, dit : que tout ce qu'elle sçait touchant le procès, elle le dira volontiers.

Interrogée se saint Michel et saint Gabriel ont testes naturellement, respond : « Oui, à mes yeux. Et crois que ce soyent-ils, aussi ferme- » ment comme Dieu est. »

Interrogée se elle croit que Dieu les ayt formés en ces testes ès-quelles elle les a veus, respond : « Je les ai vus en mes yeux; je ne vous » en diray autre chose. »

Interrogée se elle croit que Dieu les ayt formés en ces testes ès-quelles elle les a veus, respond : que oui.

Interrogée se elle croit que en celle forme et manière Dieu les ayt créés du commencement, respond : « Vous ne aurez autre chose pour » le présent, fors ce que j'ay respondu. »

Interrogée se elle avoit veu ou sceu par révélations que elle eschap-peroit, respond : « Cela ne touche point vostre procès; voulez-vous que je parle contre moy ? »

Interrogée se les voix lui en ont rien dit, respond : « Cela n'est » point de vostre procès; je me attends à Monseigneur, qui en fera son » plaisir. »

Dit outre : « Par ma foy! je ne sçay l'heure ne le jour. Le plaisir de » Dieu soit fait! »

Interrogée se ses voix lui ont rien dit en général, respond : « Oui » vraiment ! elles m'ont dit que je seray deslivrée, mais ne sçay le jour » ne l'heure ; et que je fasse bonne chère hardiment. »

Interrogée quand elle vint premièrement devers son roy, se il lui de-manda se elle avoit révélation de muer [1] son habit, respond : « Je vous » en ay respondu ; et toutesfois ne me souvient se il me fut demandé. » Dit que ce est en escript à Poitiers.

Interrogée se les maistres qui la examinèrent en l'autre obéissance, les uns par un mois, les autres par trois sepmaines, se ils la interrogè-rent point de la mutation de son habit, respond : » Je ne m'en sou- » viens. » Toutesfois elle dit qu'ils la interrogèrent où elle avoit prins tel habillement d'homme ; et elle leur dit que ce avoit esté à Vau-couleurs.

Interrogée se ils lui demandèrent point qu'elle l'eust prins par ses voix, respond : « Je ne m'en souviens. »

Interrogée, quand elle alla premièrement visiter la royne, se elle lui demanda point de ses habits, respond : « Je ne m'en souviens. »

Interrogée se le roy ou la royne, ou autres de son party, la requirent point de mettre son habit jus, et de prendre habit de femme, respond : « Cela n'est point de vostre procès. »

Interrogée se, à Beaurevoir, elle en fut requise, respond : « Oui vrai- » ment ! Et je respondis que je ne le muerois point sans le congé de » Nostre-Seigneur. »

Item, dit : que la demoiselle de Luxembourg requit à monseigneur de Luxembourg qu'elle ne fust point livrée aux Anglois.

1 Changer.

Item, dit que la demoiselle de Luxembourg et la dame de Beaurevoir lui offrirent habit de femme ou drap à le faire, et lui requirent qu'elle le portast; et elle respondit qu'elle n'en avoit point le congé de Nostre-Seigneur; et qu'il n'estoit pas encore temps.

Interrogée se monseigneur Jehan de Pressy et autres lui offrirent point habit de femme, respond : « Lui et autres le m'ont plusieurs fois » offert. »

Interrogée se elle croit qu'elle eust fait pesché mortel de prendre habit de femme, respond : qu'elle fait mieux d'obéir et servir son seigneur, c'est à sçavoir Dieu, que aux hommes.

Item, dit : que se elle l'eust deu faire, elle l'eust plustost fait à la requeste de ces deux dames, que d'autres dames qui soient en France, excepté la royne.

Interrogée, quand Dieu lui révéla qu'elle muast son habit, ce se fut par la voix de saint Michel, de sainte Catherine ou sainte Marguerite, respond : « Vous n'en aurez maintenant autre chose. »

Interrogée, quand son roy la mit en œuvre et elle fit faire son estendard, se les gens d'armes et autres gens de guerre firent faire pennonceaux à la manière du sien, respond : « Il est bon de sçavoir que les » seigneurs maintenoient leurs armes, et non autres. »

Item, dit : que les aucuns compagnons de guerre en firent faire à leur plaisir, les autres non.

Interrogée de quelles matières ils les firent faire, se ce fut de toile ou de drap, respond : « C'estoit de blanc satin; et y en avoit eu aucuns » de fleurs de lys. » Et se dit qu'elle n'avoit que deux ou trois lances de sa compagnée; mais les compagnons de guerre, aucunes fois, en faisoient faire à la semblance des siens, seulement pour coignoistre les siens des autres.

Interrogée s'ils estoient guières souvent renouvellés, respond : « Je » ne sçay; quand les lances estoient rompues, on en faisoit de nou- » veaux. »

Interrogée se elle dit point que les pennonceaux qui estoient à la semblance des siens estoient heureux, respond : qu'elle leur disoit aucunes fois : « Entrez hardiment parmy les Anglois; » et elle-mesme y entroit.

Interrogée se elle leur dit que ils le portassent hardiment, et qu'ils auroient bonheur, respond : que elle leur dit bien ce qui estoit venu, et viendroit encore.

Interrogée se elle mettoit ou faisoit point mettre de l'eau-benoisie sur les pennonceaux, quand on les prenoit de nouvel, respond : « Je » n'en sçay rien; et se il a esté fait, ce n'a pas esté de mon commande- » ment. »

Interrogée se elle en y a point veu jetter, respond : « Cela n'est point » de vostre procès; » et se elle y en a veu jetter, elle n'est point advisée de maintenant respondre.

Interrogée se les compagnons de guerre faisoient point mettre en leurs pennonceaux : *Jesus*, *Maria*, respond : « Par ma foy ! je n'en » sçay rien. »

Interrogée se elle n'a point fourny ou fait toiles par manière de procession entour un chastel ou église, pour faire des pennonceaux, respond : que non, et n'en a riens veu faire.

Interrogée, quand elle fut devant Jargeau, que c'estoit que elle por

toit derrière son heaulme, et s'il y avoit aucune chose, respond : « Par » ma foy! il n'y avoit rien. »

Interrogée se elle cogneut un frère Richard, respond : « Je ne l'avois » oncques veu quand je vins devant Troyes. »

Interrogée quelle chère frère Richard lui fit, respond : que ceux de la ville de Troyes, comme elle pense, l'envoyèrent devers elle, doubtants et disants qu'ils doubtoient que ce ne fust pas chose de par Dieu ; et quand il vint devers elle, en approchant, il faisoit le signe de la croix, et jettoit eau-benoiste, et elle lui dit : « Approchez hardiment, » je ne m'en voleray pas. »

Interrogée se elle avoit point vu ou fait faire aucunes images ou peintures d'elle, et à sa semblance, respond : qu'elle vit à Reims une peinture en la main d'un Escossois ; et y avoit la semblance d'elle, toute armée, qui présentoit une lettre à son roy, et estoit agenouillée d'un genouil; et que oncques ne vit ou fit faire autre image ou peinture en sa semblance.

Interrogée d'un tablel qui est cieix [1] son hoste, où il y avoit Justice, Paix et Union, respond : qu'elle n'en sçait riens.

Interrogée se elle sçait point se ceux de son party ayent fait service, messe ou oroison pour elle, respond : qu'elle n'en sçait riens ; et se ils en ont fait service, ne l'ont point fait par son commandement ; et se ils ont prié pour elle, il lui est advis que ils n'ont point fait de mal.

Interrogée se ceux de son party croyent fermement que elle soit envoyée de par Dieu, respond : « Je ne sçay se ils croyent, et m'en at» tends à leur courage; mais se ils ne croyent [2], je suis envoyée de par » Dieu. »

Interrogée se elle cuide pas que, en croyant que elle soit envoyée de par Dieu, qu'ils ayent bonne créance. Respond : « Se ils croyent que je » suis envoyée de par Dieu, ils ne sont point abusés. »

Interrogée se elle sçavoit point bien le courage [3] de ceux de son party, quand ils lui baisoient les pieds et les mains, et les vestements, respond : « Beaucoup de gens me voyent volontiers ; » et qu'ils baisoient le moins ses vestements qu'elle pouvoit. Mais dit : que les pauvres gens venoient volontiers à elle, pource que elle ne leur faisoit point de desplaisir, mais les supportoit et gardoit à son pouvoir.

Interrogée quelle révérence lui firent ceux de Troyes à l'entrée, respond : « Ils ne m'en firent point. » Et dit outre : que, à son advis, frère Richard estoit quand eux [4] à Troyes; mais n'a point souvenance se elle le vit à l'entrée.

Interrogée se il fit point de sermon à l'entrée de la venue d'elle, respond : qu'elle n'y arresta guières et n'y fut oncques ; et quant au sermon, elle n'en sçait rien.

Interrogée se elle fust guières de jours à Reims, respond : « Je croys » que nous y fusmes quatre ou cinq jours. »

Interrogée se elle y leva point d'enfant, respond : que à Troyes en leva un; mais à Reims n'en a point de mémoire, ne au Chasteau-Thierry; et aussi en leva deux à Saint-Denis, et volontiers mettoit nom aux fils,

1 Chez.
2 C'est-à-dire : lors même qu'ils n'ajouteraient aucune foi à ma mission, je n'en suis pas moins envoyée de par Dieu.
3 L'intention.
4 Avec eux.

Charles, pour l'honneur de son roy, et aux filles, Jehanne ; et aucunes fois selon que les mères vouloient.

Interrogée se les bonnes femmes touchoient point leurs anneaux à l'annel qu'elle portoit, respond : que maintes femmes ont touché à ses mains et ses anneaux, mais ne sçait point leur courage et intention.

Interrogée qui furent de sa compagnée qui prindrent pavillons devant le Chasteau-Thierry en son estendart, respond : qu'il n'en fut oncques fait ou dit de leur party, mais ont esté ceux du party de deçà qui l'ont controuvé.

Interrogée qu'elle fit à Reims de gans que son roy fit faire, respond : « Il y eut une livrée de gans pour bailler aux chevaliers et nobles qui » là estoient ; et y en eut un qui perdit ses gans : mais ne dit point » qu'elle les feroit retrouver. »

Item, dit : que son estendart fut en l'église de Reims ; et il lui semble qu'il fut près de l'autel, et elle-mesme l'y tint un peu ; et ne sçait point que frère Richard le tint.

Interrogée, quand elle alloit par pays, se elle recepvoit souvent le sacrement de confession et de l'autel, quand elle venoit ès bonnes villes, respond : que oui, aucunes fois.

Interrogée se elle recepvoit lesdits sacrements en habit d'homme, respond : que jamais n'a point de mémoire de les avoir receus en armes.

Interrogée pourquoy elle print la haquenée de l'évesque de Senlis, respond : « Elle fut acheptée deux cents saluts. Se il les eut ou non, ne » sçay, mais en eut assignation ou en fut payé. » Et si lui rescripvit : que il la rauroit s'il vouloit ; et que elle ne la vouloit point ; car elle ne valoit rien pour souffrir peine.

Interrogée quel age avoit l'enfant à Lagny, que elle alla visiter, respond : « L'enfant avoit trois jours. » Et fut apporté à Lagny, à Nostre- » Dame ; et lui fut dit que les pucelles de la ville estoient devant Nostre-Dame, et qu'elle y voulsit donner vie ; et y alla ; et pria Dieu avec les autres ; et finablement y apparut vie, et bâilla trois fois ; et puis fut baptisé ; et tantost mourut, et fut enterré en terre sainte ; et y avoit trois jours, comme l'on disoit que en l'enfant n'y avoit apparu vie, et estoit noir comme sa cotte ; mais quand il bâilla, la couleur lui commença à revenir ; et estoit avec les pucelles à genouils devant Nostre-Dame à faire sa prière.

Interrogée se il fut point dit par la ville que ce avoit-elle fait, et que c'estoit à sa prière, respond : « Je ne m'en enquerois point. »

Interrogée se elle ne cogneut point Catherine de La Rochelle, ou se elle l'avoit vue, respond : que oui à Jargeau, et au Montfaucon en Berry.

Interrogée se elle lui monstra point une femme vestue de blanc, qu'elle disoit qui lui apparoissoit aucunes fois, respond : que non.

Interrogée qu'elle lui dit, respond : que celle Catherine lui dit qu'il venoit une femme, une dame blanche, vestue de drap d'or, qui lui disoit qu'elle allast par les bonnes villes, et que le roy lui baillast des chevaux et trompettes, pour faire ouyr : que quiconque auroit or, argent ou thrésor, qu'il l'apportast tantost ; et que ceux qui ne le feroient, et que ceux qui en auroient de caché, qu'elle les cognoistroit bien, et sçauroit trouver lesdits thrésors, et que ce seroit pour payer les gens d'armes d'icelle Jehanne. A laquelle elle respondit : qu'elle retournast

à son mary, faire son mesnage et nourrir ses enfants. Et pour en sçavoir la vérité, elle en parla à sainte Catherine et sainte Marguerite, qui lui dirent que ces faits d'icelle Catherine n'estoient que folie et toute menterie. Et escripvit à son roy qu'il lui diroit ce qu'elle en debvoit faire. Et quand elle vint, elle lui dit que du fait de ladite Catherine n'estoit que folie et menterie. Toutesfois, frère Richard vouloit que on la mist en œuvre, ce que elle ne voulut souffrir; dont ledit frère Richard et ladite Catherine ne furent pas contents de elle.

Interrogée se elle parla point à ladite Catherine de La Rochelle, du fait de aller à la Charité, respond : que, à ladite Catherine, ne lui conseilloit point qu'elle y allast, et que il faisoit trop froid, qu'elle n'y debvoit point aller.

Item, dit à ladite Catherine, qui vouloit aller devers le duc de Bourgogne pour faire paix : qu'il lui sembloit qu'on n'y trouveroit point de paix, se ce n'estoit par le bout de la lance.

Item, dit : qu'elle demanda à sainte Catherine, se celle dame venoit toutes les nuits, et pour ce, qu'elle coucheroit avec elle; et y coucha, et veilla jusques à minuit, et ne vit rien, et puis s'endormit ; et quand vint au matin, elle demanda se elle estoit venue ; et lui respondit qu'elle estoit venue alors qu'elle dormoit, et ne l'avoit pu esveiller ; et alors lui demanda s'elle ne viendroit le lendemain ; et ladite Catherine lui respondit que oui. Pour laquelle chose voulut dormir icelle Jehanne de jour, afin qu'elle pust veiller la nuit ; et coucha ladite nuit ensuivant avec ladite Catherine, et veilla toute la nuit; mais ne vit rien, combien que souvent demandast : « Viendra-t-elle bientost; » et ladite Catherine lui respondit : « Oui tantost. »

Interrogée qu'elle fit sur les fossés de la Charité, respond : qu'elle y fit faire un assaut. Et dit : qu'elle n'y jetta ne fit jetter d'eau par manière de aspersion.

Interrogée pourquoy elle n'y entra, puisqu'elle avoit commandement de Dieu, respond : « Qui vous a dit que je avois commandement d'y » entrer? »

Interrogée se elle en eut point de conseil de sa voix, respond : qu'elle s'en vouloit venir en France; mais les gens d'armes lui dirent que c'estoit le mieux d'aller devant la Charité premièrement.

Interrogée se elle fut longuement en celle tour de Beaurevoir, respond : qu'elle y fut quatre mois ou environ. Et puis dit : quand elle sceut les Anglois venir, elle fut moult courroucée ; et toutesfois les voix lui deffendirent plusieurs fois qu'elle en saillist; et enfin, pour la doubte des Anglois, saillit et se recommanda à Dieu et à Nostre-Dame; ce nonobstant elle fut blessée. Et après qu'elle fut saillie, la voix sainte Catherine lui dit qu'elle fist bonne chère et qu'elle guériroit, et que ceux de Compiègne auroient secours.

Item, dit : qu'elle prioit pour ceux de Compiègne, tousjours avec son conseil.

Interrogée qu'il adviut quand elle eut sailly et qu'elle le dist, respond : que aucuns disoient qu'elle estoit morte; et tantost que les Bourguignons virent qu'elle estoit en vie, ils lui demandèrent pourquoy elle estoit saillie.

Interrogée se elle dit point qu'elle aimast mieux mourir que d'estre en la main des Anglois, respond : qu'elle aimeroit mieux rendre l'ame que d'estre en la main des Anglois.

Interrogée se elle se courrouça point et si elle blasphéma point le

nom de Dieu, respond : qu'elle n'en blasphéma oncques ne saint ne sainte, et qu'elle n'a point accoustumé à jurer.

Interrogée du fait de Soissons, pour ce que le capitaine avoit rendu la ville, et se elle avoit point resnyé Dieu, se elle le tenoit, qu'elle le feroit trancher en quatre pièces, respond : qu'elle ne resnya oncques saint ne sainte; et que ceux qui l'ont dit ou rapporté ont mal entendu, car oncques en sa vie ne jura, ne blasphéma le nom de Dieu ne de ses saints. « Et pour ce, je vous supplie, passez outre. »

SEPTIÈME INTERROGATOIRE.

(*Du samedi* 10 *mars.*)

Le samedy ensuivant, d'après le dimanche de *Rorate*[1], dixiesme jour de mars, ladite Jehanne fut requise de dire vérité. Respondit : « Je » vous promets que je diray vérité de ce qui touchera vostre procès. » Je vous prie, ne me contraignez point à jurer; car plus me contrain» drez à jurer et plus tard vous diray vérité. »

Interrogée en après, par maistre Jehan de la Fontaine, par le commandement de monseigneur de Beauvais en ceste manière : « Par le » serment que vous avez fait, quand vous venistes dernièrement à Com» piègne, de quel lieu estiez-vous partie! » respond : « De Crespy en » Valois. »

Interrogée, quand elle fut venue en Compiègne, se elle fut à plusieurs journées avant qu'elle fist aucune saillie, respond : qu'elle vint à une heure secrète du matin; et entra en la ville sans que ses ennemis le sceussent, comme elle pense; et ce jour mesme, sur le soir, fit la saillie où fut prinse.

Interrogée se en la saillie l'on sonna les cloches, respond : se on les sonna, ce ne fut point à son commandement ou par son sceu, et n'y pensoit point; et se ne lui souvient se elle avoit dit qu'on les sonnast.

Interrogée se elle fit ceste saillie du commandement de sa voix, respond : que en la semaine de Pasques dernière passée, elle estant sur les fossés de Meleun, lui fut dit par ses voix, c'est à sçavoir sainte Catherine et sainte Marguerite, qu'elle seroit prinse avant qu'il fust la Saint-Jehan; et que ainsi il falloit qu'il fust fait; et qu'elle ne se esbahist; mais qu'elle prinst tout en gré et que Dieu lui ayderoit.

Interrogée si despuis ce lieu de Meleun lui fut point derechef dit par lesdites voix qu'elle seroit prinse, respond : que oui par plusieurs fois et comme tous les jours et à ses voix requéroit, quand elle seroit prinse qu'elle fust morte tantost sans long travail de prison, elles lui dirent qu'elle prinst tout en gré et que ainsi il falloit faire; mais ne lui dirent point l'heure; et se elle l'eust sceu, elle n'y fust pas allée; et avoit plusieurs fois demandé sçavoir l'heure, mais elles ne lui voulurent pas dire; et pria passer outre.

Interrogée, se les voix lui eussent commandé qu'elle fust saillie et signifié qu'elle eust esté prinse, se elle y fust allée, respond : que se elle eust sceu l'heure qu'elle eust deu estre prinse, elle n'y fust pas allé volontiers; toutesfois elle eust fait leur commandement en la fin, quelque chose que il lui en eust deu advenir.

Interrogée se, quand elle fit ceste saillie, elle avoit eu voix de partir et faire ceste saillie, respond : que ne sceut point sa prinse ce jour; et

[1] Nom du quatrième dimanche de l'Avent, tiré de l'introït : *Rorate, cœli.*

n'eut autre commandement de yssir; mais tousjours lui avoit esté dit qu'il falloit qu'elle fust prisonnière.

Interrogée se à faire saillie elle passa par le pont, respond : qu'elle passa par le pont et boulevert, avec la compagnée des gens de son party, sur les gens de monseigneur de Luxembourg, et les reboutta par deux fois jusques au logis du Bourguignon ; à la tierce fois jusques à my le chemin; et alors les Anglois qui là estoient coupèrent les chemins à elle et à ses gens, entre elle et le boulevert; et pour ce se retrahirent ses gens ; et elle, en soy retirant ès champs en costé de Picardie, près du boulevert, fut prinse entre la rivière et Compiègne. Et n'y avoit seulement entre le lieu où elle fut prinse et Compiègne, que la rivière, le boulevert et le fossé d'icelui boulevert.

Interrogée se en icelui estendart le monde et les deux anges y estoient peintes, respond : que oui.

Interrogée quelle signifiance c'estoit que peindre au dit estendart Dieu tenant le monde et ses deux anges, respond : que sainte Catherine et sainte Marguerite lui direut qu'elle le fist en ceste façon et le portast hardiment, et qu'elle fit mettre en peinture le roy du ciel; et de la signifiance n'en sçait autrement.

Interrogée se elle n'avoit poit d'escu et d'armes, respond : qu'elle n'en eut oncques point, mais son roy donna à ses frères armes, c'est à sçavoir un escu d'azur, deux fleurs de lys d'or et une espée par my; et a devisé à un peintre celles armes, pour ce qu'on lui avoit demandé quelles armes elle avoit.

Item, dit : que ce fut donné par son roy pour ses frères et à la plaisance d'eux, sans sa requeste et sans sa révélation.

Interrogée se elle avoit un cheval quand elle fut prinse, et s'il estoit coursier ou hacquenée, respond : que elle estoit à cheval sur un demi-coursier.

Interrogée qui lui avoit donné celui cheval, respond : que son roy et ses gens lui donnèrent de l'argent du roy. Et si dit : qu'elle avoit cinq coursiers, sans les trottiers, où il y en avoit plus de sept.

Interrogée se elle eut oncques autres richesses de son roy que ses chevaux, respond : qu'elle ne demandoit rien à son roy, fors bonnes armes, bons chevaux et de l'argent à payer les gens de son hostel.

Interrogée se elle avoit point de thrésor, respond : que dix ou douze mille francs qu'elle avoit vaillant n'est pas grand thrésor à mener la guerre, et que c'est peu de chose ; et laquelle somme ses frères ont eu, comme elle pense. Et dit : que ce qu'elle en a, c'est de l'argent propre de son roy.

Interrogée quel est le signe qui vint à son roy, respond : qu'il est bel, honorable, bon et le plus riche qui soit.

Interrogée pourquoy elle ne veut aussi bien dire et monstrer le signe dessusdit, comme elle voulut avoir le signe de Catherine de La Rochelle, respond : que se le signe de Catherine eust esté aussi bien monstré devant notables gens de l'église, c'est à sçavoir archevesques ou évesques, comme l'archevesque de Reims et autres évesques dont elle ne sçait les noms, et mesme y estoit Charles de Bourbon, le sire de la Trimouille, le duc d'Alençon et plusieurs autres chevaliers qui le virent et ouyrent, aussi bien comme elle voit ceux qui parlent à elle aujourd'hui, comme celui dessus dit avoit esté monstré à gens lays, elle n'eust point demandé sçavoir le signe de ladite Catherine; et toutesfois

elle scavoit au-devant par sainte Catherine et sainte Marguerite, que du fait de ladite Catherine de La Rochelle c'estoit tout néant.

Interrogée se ledit signe dure encore, respond : « Il est bon à sça-» voir qu'il dure encore, et durera jusques à mille ans et outre. »

Item, dit : que ledit signe est au thrésor du roy.

Interrogée si c'est or ou argent ou pierre précieuse ou couronne, respond : « Je ne vous en diray autre chose ; et ne sçauroit homme » déviser aussi riche chose comme est ce signe, et toutes voyes le signe » qu'il vous faut, c'est que Dieu me deslivre de vos mains, et est le plus » certain qu'il vous sache envoyer. »

Item, dit : que quand elle dut partir à aller à son roy, lui fut dit par ses voix : « Va hardiment ; car quand tu seras devers le roy, il aura » bon signe de te recepvoir et croire. »

Interrogée, quand le signe vint à son roy, quelle révérence elle y fit, et se il vint de par Dieu, respond : qu'elle mercya Nostre-Seigneur de ce qu'il la deslivra de la peine des clercs de par de là, qui arguoient contre elle, et se agenouilla plusieurs fois.

Item, dit : que un ange de Dieu et non de par autre, bailla le signe à son roy, et elle en mercya moult de fois Nostre-Seigneur.

Item, dit : que les clercs de par de là cessèrent à l'arguer quand ils eurent sceu ledit signe.

Interrogée se les gens de par de là virent le signe dessusdit, respond : que quand son roy et ceux qui estoient avec lui eurent vu ledit signe et mesme l'ange qui le bailla, elle demanda à son roy se il estoit content, et il respondit que oui, Et lors il partit et s'en alla en une petite chapelle assez près. Et ouyt lors dire que, après son partement, plus de trois cents personnes virent ledit signe. Dit outre : que pour l'amour de elle et que ils la laissassent à interroger, Dieu vouloit permettre que ceux de son party qui virent ledit signe le vissent

Interrogée se son roy et elle firent point de révérence à l'ange quand il apporta le signe, respond : que oui d'elle ; elle se agenouilla et osta son chaperon.

HUITIÈME INTERROGATOIRE.

(*Lundy* 12 *mars*.)

Le lundy après l'octave *Jerusalem*, douziesme jour de mars, ladite Jehanne fut requise par monseigneur de Beauvais de dire vérité de ce qui lui seroit demandé. Respond : « De ce qui touchera vostre procès, » comme autresfois vous ay dit, je diray volontiers vérité. » Et ainsi jura maistre Thomas Fresne, Nicolas de [1]..., et Jehan Carbonnier.

Et après fut interrogée, par le commandement de mondit seigneur de Beauvais, par maistre Jehan de la Fontaine.

Et premièrement, se l'ange qui apporta le signe parla point à elle. Respond : que oui, et que il dit à son roi que on la mist en besongne, et que après seroit tantost alégée.

Interrogée se l'ange qui apporta ledit signe fut l'ange qui premièrement apparut à elle, ou se ce fut un autre : « C'est toujours tout un ; » et oncques ne lui faillit.

Interrogée se l'ange lui a point failli, de ce qu'elle a esté prinse, aux biens de fortune, respond : qu'elle croit, puisqu'il plait à Nostre-Seigneur, que c'est le mieux qu'elle soit prinse.

1 Lacune d'un mot.

Interrogée se ès biens de grace l'ange lui a point failli, respond : « Et comment me faudroit-il, quand il me conforte tous les jours? » Et entend ce confort, que c'est de sainte Catherine et sainte Marguerite.

Interrogée se elle appelle, ou se ils viennent sans appeller, respond: « Ils viennent sans appeller; » et autrefois, se ils ne venoient bientost, elle requerroit Nostre-Seigneur qu'il les envoyast.

Interrogée se elle les a aucunes fois appelés, et ils ne estoient point venus, respond : qu'elle n'en eust oncques besoing que elle ne les ayt.

Interrogée se saint Denys apparut oncques à elle : respond : que non, qu'elle sache.

Interrogée se, quand elle promit à Nostre-Seigneur de garder sa virginité, s'elle parloit à lui, respond : « Il debvoit bien suffire de pro- » mettre à ceux qui estoient envoyés de par lui; c'est à sçavoir, à sainte » Catherine et à sainte Marguerite. »

Interrogée qui la meut de faire citer un homme à Toul en cause de mariage, respond : « Je ne le fis pas citer, mais ce fut lui qui me fit ci- » ter. » Et là jura devant le juge de dire vérité; et enfin, qu'elle ne lui avoit fait promesse.

Item, dit : que la première fois qu'elle ouyt sa voix, elle voua sa virginité tant qu'il plairoit à Dieu; et estoit en age de treize ans ou environ.

Item, dit : que ses voix l'assurèrent de gagner son procès.

Interrogée se de ses visions elle n'a point parlé à son curé ou autre homme d'église, respond : que non; mais seulement à Robert de Beaudricourt et à son oncle. Et dit outre : qu'elle ne fut point contrainte de ses voix à le celer; mais doubta moult le révéler, pour doubte des Bourguignons, que ils ne l'empeschassent de son voyage; et par espécial doubtoit moult son père, que il ne l'empeschast de faire son voyage.

Interrogée se elle cuidoit bien faire de partir sans le congé de père ou mère, comme il soit ainsi que l'on doibt honnorer père et mère, respond : que en toutes autres choses elle a bien obéy à eux, excepté de ce partement. Mais despuis leur a escript, et lui ont pardonné.

Interrogée se, quand elle partit de ses père et mère, elle cuidoit point pescher, respond : puisque Dieu le commandoit, se elle eust eu cent pères et cent mères, et se elle eust été fille du roy, elle fust partie.

Interrogée se elle demanda à ses voix qu'elles dissent à son père et à sa mère son partement, respond : que quant est de père ou de mère, ils estoient assez contents qu'elle leur dist, se ce n'eust esté la peine qu'ils lui eussent fait se elle leur eust dit; et quant est de elle, elle ne leur eust dit pour chose quelconque.

Item, dit : que ses voix se rapportèrent à elle, de dire à père ou à mère, ou de s'en taire.

Interrogée se, quand elle vit saint Michel et les anges, se elle leur faisoit révérence, respond : que oui; et baisoit la terre après leur partement où ils avoient reposé, en leur faisant révérence.

Interrogée se ils estoient longuement avec elle : « Ils viennent beau- » coup de fois entre les chrestiens que on ne les voit point. » Et les a beaucoup de fois vus entre les chrestiens.

Interrogée se de saint Michel ou de ses voix elle a point eu de lettres, respond : « Je n'en ay point eu de congé de le vous dire; et

» entre ci et huit jours, je vous en respondray volontiers ce que j'en » sçauray. »

Interrogée se ses voix l'ont point appellée Fille de Dieu, Fille de l'église, la Fille au grand cœur, respond: que au-devant du siége d'Orléans levé, et despuis, tous les jours quand ils parlent à elle, l'ont plusieurs fois appelée « Jehanne la Pucelle, Fille de Dieu. »

Interrogée, puisqu'elle se dit Fille de Dieu, pourquoi elle ne dit volontiers *Pater noster*, respond: qu'elle le dit volontiers; et autrefois, quand elle récusa de le dire, c'estoit en intention que monseigneur de Beauvais la confessast.

NEUVIÈME INTERROGATOIRE.

(*Dudit jour de lundy, douziesme de mars de relevée.*)

Interrogée des songes de son père, respond: que, quand elle estoit encore avec son père et mère, lui fut dit par plusieurs fois par sa mère, que son père disoit qu'il avoit songé que avec les gens d'armes s'en iroit ladite Jehanne sa fille; et en avoient grand cure ses père et mère de la bien garder; et la tenoient en grande subjétion; et elle obéissoit à tout, sinon au procès de Toul, au cas de mariage.

Item, dit: qu'elle a ouy dire à sa mère que son père disoit à ses frères: « Se je cuidoise que la chose advinst que j'ay songé de elle, je » voudrois que la noiyssiez; et se vous ne le faisiez, je la noirois moi- » mesme. » Et à bien peu perdirent le sens quand ils sceurent qu'elle fut partie pour aller à Vaucouleurs.

Interrogée se ces pensées ou songes venoient à son père despuis qu'eut ses visions, respond: oui, plus de deux ans despuis qu'elle eut les premières voix.

Interrogée se ce fut à la requeste de Robert ou d'elle qu'elle print habit d'homme, respond: que ce fut par elle, et non à la requeste de homme du monde.

Interrogée se la voix lui commanda qu'elle prinst habit d'homme, respond: « Tout ce que j'ay fait de bien, je l'ay fait par le commande- » ment de la voix. » Et dit outre: quant à cest habit, elle en respondra aucunes fois; que de présent n'en est advisée, mais demain en respondra.

Interrogée se, en prenant habit d'homme, elle pensoit mal faire, respond: que non; et encore de présent, se elle estoit en l'autre party, et en cest habit d'homme, lui semble que ce seroit un des grands biens de France, de faire comme elle faisoit au-devant de sa prinse.

Interrogée comme elle eust deslivré le duc d'Orléans, respond: qu'elle eust assez prins de sa prinse des Anglois pour le ravoir; et se elle n'eust prins assez de sa prinse deçà, elle eust passé la mer pour le aller querir à puissance en Angleterre.

Interrogée se sainte Marguerite et sainte Catherine lui avoient dit sans condition et absolument qu'elle prendroit gens suffisants pour avoir le duc d'Orléans qui estoit en Angleterre, ou autrement qu'elle passeroit la mer pour aller querir à puissance en Angleterre, et amener dedans trois ans, elle respond: que oui, et qu'elle dit à son roy qu'il la laissast faire des prisonniers. Dit outre de elle: que se elle eust duré trois ans sans empeschement, elle l'eust deslivré.

Item, dit : qu'il y avoit plus bref terme que trois ans, et plus long que d'un an ; mais n'en a pas de présent mémoire.

Interrogée du signe baillé à son roy, respond : qu'elle en aura conseil à sainte Catherine.

DIXIÈME INTERROGATOIRE.

(*Le mardy treiziesme jour de mars* 1430.)

Interrogée premièrement du signe baillé à son roy, quel il fut, respond : « Estes-vous content que je me parjurasse ? »

Interrogée par monseigneur le vicaire de l'inquisiteur, se elle avoit juré et promis à sainte Catherine non dire ce signe, respond : « J'ay juré » et promis non dire ce signe, et de moi-mesme, pource que on m'en » chargeoit trop de le dire. » Et adonc dit elle-mesme : « Je promets » que je n'en parleray plus à homme. »

Item, dit : que le signe, ce fut que l'ange certifioit à son roy, en lui apportant la couronne et lui disant qu'il auroit tout le royme de France entièrement à l'ayde de Dieu, et moyennant son labeur, et qu'il la mist en besongne, c'est à sçavoir, que autrement qu'il lui baillast des gens, il ne seroit mie sitost couronné et sacré.

Interrogée se despuis hier ladite Jehanne a parlé à sainte Catherine, respond : que despuis elle l'a ouye ; et toutesfois lui a dit plusieurs fois qu'elle responde hardiment aux juges de ce qu'ils demanderoient à elle touchant son procès.

Interrogée en quelle manière l'ange apporta la couronne et il la mit sur la teste de son roy, respond : elle fut baillée à un archevesque, c'est à sçavoir à celui de Reims, comme il lui semble, et ledit archevesque la receut, et la bailla au roy.

Interrogée du lieu où elle fut apportée, respond : « Ce fut en la » chambre du roy, au chastel de Chinon. »

Interrogée du jour et de l'heure : « Du jour, je ne sçay ; de l'heure, » il estoit haute heure ; autrement n'ay mémoire de l'heure et du mois, » que au mois d'avril prochain ou en ce présent mois à deux ans ; et » estoit après Pasques. »

Interrogée se la première journée qu'elle vit le signe de son roy, son roy le vit, respond : que oui, et que il l'eut lui-mesme.

Interrogée de quelle matière estoit ladite couronne, respond : « C'est » bon à sçavoir qu'elle estoit de fin or ; et estoit si riche, que je ne sçau- » rois nombrer la richesse ; et la couronne signifioit qu'il tiendroit le » royaume de France. »

Interrogée se elle la mania ou baisa, respond : que non.

Interrogée se l'ange qui l'apporta venoit de haut, ou se il venoit par terre, respond : « Il vint de haut. Et entends qu'il venoit par le com- » mandement de Nostre-Seigneur ; et entra par l'huys de la chambre. »

Interrogée se l'ange venoit par terre, et erroit despuis l'huys de la chambre, respond : quand il vint devant le roy, il fit révérence au roy en se inclinant devant lui, et prononçant les paroles qu'elle a dites du signe ; et avec ce lui ramentevoit la belle patience qu'il avoit eue, selon les grandes tribulations qui lui estoient venues ; et despuis l'huys il marchoit et erroit sur la terre en venant au roy.

Interrogée quel espace il y avoit de l'huys jusques au roy, respond : comme elle pense, il y avoit bien l'espace de la longueur d'une lance ; et par où il estoit venu s'en retourna.

Item, dit : que quand l'ange vint, elle l'accompagna et alla avec lui par les degrés à la chambre du roy : et entra l'ange le premier ; et puis elle-mesme dit au roy : « Sire, voilà votre signe, prenez-le. »

Interrogée en quel lieu il apparut à elle, respond : « Je estois pres-» que toujours en prière, afin que Dieu envoyast le signe du roy : et » estois-je à mon logis, qui est ciex[1] une bonne femme, près de Chas-» teau-Chinon, quand il vint ; puis nous allasmes ensemble au roy ; et » estoit bien accompagné d'autres angels avec lui, que chacun ne véoit » pas. » Et dit outre : Se n'est pour l'amour d'elle, et de la oster hors de peine des gens qui l'arguoyent, elle croit bien que plusieurs virent l'ange dessusdit, qui ne le eussent pas veu.

Interrogée se tous ceux qui là estoient avec le roy virent l'ange, respond : qu'elle pense que l'archevesque de Reims, les seigneurs d'Orval, et la Trimouille, et Charles de Bourbon le virent ; et quand est de la couronne, plusieurs gens d'église et autres la virent, qui ne virent pas l'ange.

Interrogée de quelle figure et quel grand estoit ledit ange, respond : qu'elle n'en a point congé, et que demain en respondra.

Interrogée se ceux qui estoient en la compagnée de l'ange estoient tous d'une mesme figure, respond : ils se entre-sembloient volontiers les aucuns, et les autres non, en la manière qu'elle les véoit ; et les aucuns venoient à elle ; et se y en avoit de couronnés, et les autres non ; et y estoient en la compagnée saintes Catherine et Marguerite ; et furent avec l'ange dessusdit, et les autres anges ainsi, jusques dedans la chambre du roy.

Interrogée comme celui ange se partit d'elle, respond : il despartit d'elle en ceste petite chapelle ; et fut bien courroucée de son partement, et pleuroit ; et s'en fust volontiers allée avec lui, c'est à scavoir, son ame.

Interrogée se au partement elle demeura joyeuse ou effrayée et en grand peur, respond : « Il ne me laissa point en peur ne effrayée, mais » estois-je courroucée de son partement. »

Interrogée se ce fut par le mérite de elle que Dieu envoya son ange, respond : « Il venoit pour grand chose ; » et fut en espérance que le roy creust le signe, et que on laissast à l'arguer ; et pour donner secours aux bonnes gens d'Orléans, et aussi pour le mérite du roy et du bon duc d'Orléans. »

Interrogée pourquoy elle plus tost que une autre, respond : « Il pleut » à Dieu ainsi faire par une simple pucelle, pour reboutter les adver-» saires du roy. »

Interrogée se il a esté dit à elle où l'ange avoit prins celle couronne, respond : qu'elle a esté apportée de par Dieu, et qu'il n'a orfebvre en monde qui la sceust faire si belle ou si riche ; et où il la print, elle se rapporte à Dieu, et ne sçait point autrement où elle fut prinse.

Interrogée se ceste couronne flairoit point bon et avoit bonne odeur, et se elle estoit point reluisant, respond : que n'a point de mémoire de ce : et elle s'en advisera. Et après dit : « Elle sent bon et sentira, mais » que[2] elle soit bien gardée, ainsi qu'il appartient ; et estoit en manière de couronne.

Interrogée se l'ange lui avoit apporté lettres, respond : que non.

Interrogée quel signe eurent le roy, les gens qui estoient avec lui, et elle, de croire que c'estoit un ange, respond : que le roy le creut par

1 Chez.
2 Pourvu que.

l'enseignement des gens d'église qui là estoient, et par le signe de la couronne.

Interrogée comme les gens d'église sceurent que c'estoit un ange, respond : par leur science, et pour ce que ils estoient clercs.

Interrogée d'un prestre concubinaire et d'une tasse perdue, respond : « De tout ce, je n'en sçay rien, ne oncques n'en ouys parler. »

Interrogée se, quand elle alla devant Paris, se elle eut par révélation de ses voix de y aller, respond : que non ; mais ce fut à la requeste des gentils-hommes qui vouloient faire une escarmouche ou une vaillance d'armes ; et avoit bien intention de aller outre et de passer les fossés.

Interrogée aussi se elle eut révélation d'aller devant la Charité, respond que non ; mais fut par la requeste des gens d'armes, ainsi comme autrefois avoit dit.

Interrogée du Pont-l'Évesque, se elle eust point de révélation, respond : que puis ce qu'elle ouyt révélation à Meleun, qu'elle seroit prinse, elle se rapporta le plus du fait de la guerre à la volonté des capitaines ; et toutesfois ne leur disoit point qu'elle avoit révélation de estre prinse.

Interrogée se ce fut bien fait, au jour de la Nativité Nostre-Dame, qu'il estoit feste, de aller assaillir pays, respond : « C'est bien fait de » garder les festes Nostre-Dame ; » et en sa conscience lui semble que c'estoit et seroit bien fait de garder les festes Nostre-Dame despuis un jour jusques en l'autre.

Interrogée se elle dit point devant la ville de Paris : « Rendez la » ville, de par Jésus. » Respond : non ; mais dit : « Rendez-la au roy de » France. »

ONZIÈME INTERROGATOIRE.

(Le mercredy quatorziesme jour de mars.)

Interrogée premièrement quelle fut la cause pourquoy elle saillit de la tour de Beau-revoir, respond : qu'elle ouyt dire que ceux de Compiègne, tous, jusques à l'age de sept ans devoient estre mis à feu et à sang, et qu'elle aimoit mieux mourir que vivre après une telle destruction de bonnes gens ; et fut l'une des causes : l'autre, qu'elle sceut qu'elle estoit vendue aux Anglois, et eust eu plus cher mourir que d'estre en la main des Anglois ses adversaires.

Interrogée se sa sainte fut du conseil de ses voix, respond : que sainte Catherine lui disoit à presque tous les jours qu'elle ne saillist point, et que Dieu lui ayderoit, et mesme à ceux de Compiègne ; et ladite Jehanne dit à sainte Catherine : puis que Dieu ayderoit à ceux de Compiègne, elle y vouloit estre ; et sainte Catherine lui dit sans faute : « Il » faut que prenez en gré, et ne serez point deslivrée tant que vous ayez » vu le roy des Anglois. » Et ladite Jehanne respondit : « Vraiment je ne » voulsisse point le voir ; je aimasse mieux mourir, que de estre mise » en la main des Anglois. »

Interrogée se elle avoit dit à sainte Catherine et à sainte Marguerite : « Layra Dieu *si mauvaisement* mourir ces bonnes gens de Compiè- » gne ! » respond : qu'elle n'a point dit « si mauvaisement ; » mais leur dit en celle manière : « Comment ! layra Dieu mourir ces bonnes gens » de Compiègne, qui ont esté et sont si loyaux à leur seigneur. »

Item, dit : que puis qu'elle fut cheue, elle fut deux ou trois jours

qu'elle ne vouloit manger; et mesme aussi pour ce saut fut grevée tant qu'elle ne pouvoit boire ne manger: et toutesfois fut reconfortée par sainte Catherine, qui lui dit qu'elle se confessast, et requist mercy à Dieu de ce qu'elle avoit sailly; et que sans faute ceux de Compiègne auroient secours dedans Saint-Martin d'hyver; et adonc se print à revenir, et commença à manger, et tantost fut guérie.

Interrogée, quand elle saillit, se elle se cuidoit tuer, respond: que non; mais en saillant se recommanda à Dieu; et cuidoit par le moyen de ce saut eschapper et esvader qu'elle ne fust livrée aux Anglois.

Interrogée se, quand la parole lui fut revenue, elle resnia et maugréa Dieu et ses saints, pour ce que s'est trouvé par l'information, comme disoit l'interrogeant, respond: qu'elle n'a point de mémoire ou qu'elle soit souvenante, elle ne regnoya ou maugréa oncques Dieu ou ses saints en ce lieu ou ailleurs; et ne s'en est point confessée; car elle n'a point de mémoire qu'elle l'ayt dit ou fait.

Interrogée se ses voix lui demandent dilation de respondre, respond: que sainte Catherine lui respond à la fois; et aucunes fois fault ladite Jehanne à entendre, pour la turbation des personnes, et par les noises de ses gardes. Et quand elle fait requestes à sainte Catherine, tantost elle et sainte Marguerite font requeste à Nostre-Seigneur; et puis du commandement de Nostre-Seigneur, donnent response à ladite Jehanne.

Interrogée, quand elles viennent, se il y a lumière avec elles et se elle voit point de lumière quand elle ouyt au chastel la voix, et ne sçavoit se elle estoit en la chambre, respond: qu'il n'est jour qu'ils ne y viennent en ce chastel; et se, ils ne viennent point sans lumière; et de telle fois ont la voix; mais n'a point de mémoire se elle vit lumière, et aussi se elle vit sainte Catherine.

Item, dit: qu'elle a demandé à ses voix trois choses, l'une son expédition, l'autre que Dieu ayde aux François et garde bien les villes de leur obéissance, et l'autre le salut de son ame.

Item, requise se ainsi est qu'elle soit menée à Paris, qu'elle se doubte de ses interrogatoires, respond: afin qu'elle les baille à ceux de Paris et leur puisse dire: « Voici comme j'ay esté interrogée à Rouen, et mes responses! » et qu'elle ne soit plus travaillée de tant de demandes.

Interrogée, pour ce qu'elle avoit dit que monseigneur de Beauvais se mettoit en danger de la mettre en cause, en quel danger c'estoit, tant de monseigneur de Beauvais que des autres, respond: que c'estoit ce qu'elle dit à monseigneur de Beauvais: « Vous dites que estes mon » juge; je ne sçay se vous l'estes; mais advisez bien que ne jugez mal, » car vous vous mettriez en grand danger; et vous en advertis, afin que » se Nostre-Seigneur vous en chastie, que je fais mon debvoir de vous » le dire. »

Interrogée quel est ce péril ou danger, respond: que sainte Catherine lui a dit qu'elle auroit secours, et qu'elle ne sçayt se ce sera à estre deslivrée de prison, ou quand elle seroit au jugement s'il y viendroit aucun trouble, par quel moyen elle pourroit estre deslivrée; et pense que ce soit ou l'un ou l'autre; et de plus lui dirent les voix qu'elle sera deslivrée à grande victoire; et après lui dirent ses voix: « Prends tout » en gré; ne te chaille pas de ton martyre, tu en viendras enfin en » royaume de paradis. » Et le lui dirent ses voix simplement et absolument, c'est à sçavoir sans faillir; et appelle le martyre, pour la peine et

adversité qu'elle souffre en la prison ; et ne sçait plus quand souffrira, mais s'en attend à Nostre-Seigneur.

Interrogée se, despuis que ses voix lui ont dit qu'elle ira en la fin en royaume de paradis, se elle se tient assurée d'estre sauvée, et qu'elle ne sera point dampnée en enfer, respond : qu'elle croit fermement ce que ses voix lui ont dit, qu'elle sera sauvée, aussi fermement que se elle y fust jà. Et comme on lui disoit que ceste response estoit d'un grand poids, aussi respond : qu'elle le tient pour un grand thrésor.

Interrogée se, après ceste révélation, elle croit qu'elle ne puisse faire pesché mortel, respond. « Je n'en sçay rien, mais m'en attends de tout » à Nostre-Seigneur. »

DOUZIÈME INTERROGATOIRE.

(*Dudit jour de mercredy de relevée.*)

Et quant à cest article, par ainsi qu'elle tienne le serment et promesse qu'elle a faite à Nostre-Seigneur, qu'elle gardast bien sa virginité de corps et de ame, interrogée se il est besoin de se confesser, puisque elle croit, à la révélation de ses voix, qu'elle est sainte, respond : qu'elle ne sçait point qu'elle ayt pesché mortellement, mais se elle estoit en pesché mortel, elle pense que sainte Catherine et sainte Marguerite la deslaisseroient tantost; et croit, en respondant à l'article précédent, que on ne sçauroit trop nétoyer sa conscience.

Interrogée se, despuis qu'elle est en ceste prison, a point resnyé et maugréé Dieu, respond : que non ; et que aucunes fois, quand elle dit : « Bon gré Dieu ou saint Jehan, ou Nostre-Dame ! » ceux qui peuvent avoir rapporté ont mal entendu.

Interrogée se de prendre un homme à rançon et le faire mourir prisonnier, se c'est pesché mortel, respond : qu'elle ne l'a point fait.

Et pour ce que on lui parloit d'un nommé Francquet d'Arras, qu'on fit mourir à Laigny, respond : qu'elle fut consentante de lui, de le faire mourir se on l'avoit en gré, pource qu'il confessa estre meurtrier, larron et traistre ; et dit que son procès dura quinze jours ; et en fut juge le bailly de Senlis et ceux de la justice de Laigny ; et dit qu'elle requeroit avoir Francquet pour un homme de Paris, le seigneur de Loré ; et quand elle sceut que le seigneur fut mort, et que le bailly lui dit qu'elle vouloit faire grand tort à la justice de deslivrer celui Francquet, lors dit-elle au bailly : « Puisque mon homme est mort que je voulois » avoir, faites de lui ce que debvez faire par justice. »

Interrogée se elle bailla l'argent, ou fit bailler pour celui qui avoit prins ledit Francquet, respond : qu'elle n'est pas monnoyeur ou thrésorier de France, pour bailler argent.

TREIZIÈME INTERROGATOIRE.

(*Item, ledit jour de mercredy de relevée quatorziesme jour de mars.*)

Et quand on lui a rameutu[1] qu'elle avoit assailly Paris en jour de feste, qu'elle avoit eu le cheval de monseigneur de Senlis, qu'elle s'estoit laissée cheoir de la tour de Beau-revoir, qu'elle porte habit d'homme, qu'elle est consentante de la mort de Francquet d'Arras,

[1] Rappelé.

s'elle cuide point avoir fait pesché mortel, respond : Au premier, de Paris : « Je n'en cuide point estre en pesché mortel ; et si je l'ay fait, » c'est à Dieu d'en cognoistre, et en confession, à Dieu et au prestre. »

Au second, du cheval de monseigneur de Senlis, respond : qu'elle croit fermement qu'elle n'en a point de pesché mortel envers Nostre-Dame, pource que il se estima à deux cents salus d'or, dont il en olt assignation ; et toutesfois il fut renvoyé au seigneur de la Trimouille, pour le rendre à monseigneur de Senlis ; et ne valoit rien ledit cheval à chevancher pour elle ; et si dit que elle ne l'osta pas de l'évesque. Et si dit aussi : qu'elle n'estoit point contente, d'autre party, de le retenir, pour ce qu'elle ouyt que l'évesque en estoit mal content que on avoit prins son cheval ; et aussi pour ce que il ne valoit riens pour gens d'armes ; et en conclusion il fut payé de l'assignation qui lui fut faite, ne aussi ne sçait se il eut restitution de son cheval, et pense que non.

Au tiers, de la tour de Beau-revoir, respond : « Je le faisois, non pas » en espérance de moy désespérer, mais en espérance de sauver mon » corps, et de aller secourir plusieurs bonnes gens qui estoient en né- » cessité. » Et après le saut s'en est confessée, et a requis moyen à Nostre-Seigneur ; et en a pardon de Nostre-Seigneur ; et croit que ce n'estoit pas bien fait de faire ce saut, mais fut mal fait.

Item, dit : qu'elle sçait qu'elle a pardon, par la relation de sainte Catherine, après qu'elle en fut confessée ; et que, du conseil de sainte Catherine, elle s'en confessa.

Interrogée se elle en eut grande pénitence, respond : qu'elle en porta une grande partie du mal qu'elle se fit en chéant.

Interrogée se le mal fait qu'elle fit de saillir, s'elle croit que ce fust pesché mortel, respond : « je n'en sçays riens, mais m'en attends à » Nostre-Seigneur. »

Au quart, de ce que elle porte habit d'homme, respond : « Puis que » je le fais par commandement de Nostre Sire et pour son service, je » ne cuide point mal faire ; et quand il lui plaira à commander, il sera » tantost obéy. »

QUATORZIÈME INTERROGATOIRE.

(*Le jeudi matin, quinzième jour de mars.*)

Après les monitions faites à elle et réquisitions, que se elle a fait quelque chose qui soit contre nostre foy, qu'elle s'en doibt rapporter à la détermination de l'église, respond : que ses responses soient veues par les clercs ; et qu'on lui dise se il y a quelque chose qui soit contre la foy chrestienne, elle sçaura bien dire, par son conseil, qu'il en sera ; et puis en dira ce qu'elle en aura trouvé par son conseil ; et toutesfois, se il y a rien de mal contre la foy chrestienne, que Nostre Sire a commandé elle ne voudroit le soustenir, et seroit bien courroucée d'aller contre.

Item, lui fut desclaré que c'estoit l'église triomphante et l'église militante, et que c'estoit de l'une et de l'autre.

Item, requise que de présent elle se mist en la détermination de l'église, de ce qu'elle a fait, soit bien ou mal, respond : « Je ne vous en » respondray autre chose pour le présent. »

QUINZIÈME INTERROGATOIRE.

(*Le jeudy, quinziesme jour de mars, l'an* 1430.)

Ladite Jehanne fut requise et interrogée sur les jurements devant dits.

Et premièrement : qu'elle dist la manière comme elle cuida eschapper du chastel de Beau-revoir, entre deux pièces de bois ; respond : qu'elle ne fut oncques prisonnière en lieu qu'elle ne se eschappast volontiers ; et elle estant en icelui chastel, eust enfermé ses gardes dedans la tour, n'eust esté le portier, qui l'advisa et la recouvra.

Item, dit : à ce qu'il lui semble, qu'il ne plaisoit à Dieu qu'elle eschappast pour celle fois, et qu'il failoit qu'elle vist le roy des Anglois, comme ses voix lui avoient dit, et comme dessus est escript.

Interrogée se elle a congé de Dieu ou de ses voix de partir de prison toutesfois qu'il plaira à elle, respond : « Je l'ai demandé plusieurs » fois, mais je ne l'ay pas encore. »

Interrogée se de présent elle partiroit, se elle véoit son point de partir, respond : se elle véoit l'huys ouvert, elle s'en iroit, et ce lui seroit le congé de Nostre-Seigneur. Et croit fermement, si elle véoit l'huys ouvert, et ses gardes et les autres Anglois n'y sceussent résister, elle entendroit que ce seroit le congé dit, et que Nostre-Seigneur lui envoyeroit secours, mais sans congé ne s'en iroit pas, se ce n'estoit se elle faisoit une entreprinse pour s'en aller, pour sçavoir si Nostre-Seigneur en seroit content. Et allègue : « Ayde-toi, Dieu te aydera ; » et le dit pource que, se elle s'en allast, que on ne dist pas qu'elle s'en fust allée sans congé.

Interrogée, puisque elle demande à ouyr messe, que il semble que ce seroit le plus honneste qu'elle fust en habit de femme.

Interrogée lequel elle aimeroit, prendre habit de femme et ouyr messe, que demeurer en habit d'homme et non ouyr messe, respond : « Certifiez-moy de ouyr messe si je suis en habit de femme, et sur ce » je vous respondray. » A quoy lui fut dit par l'interrogant : « Et je vous » certifie que vous oyrez messe, mais que soyez en habit de femme. » Respond : « Et que dites-vous, si j'ay juré et promis à nostre roy, non » mettre jà cest habit. Toutesfois, je vous responds, faites-moi faire » une robe longue jusques à terre, sans queue, et me baillez aller à la » messe ; et puis au retour, je prendray l'habit que j'ay. »

Interrogée de prendre du tout habit de femme pour aller ouyr messe : « Je me conseilleray sur ce, et puis vous respondray. » Et outre requit en l'honneur de Dieu et de Nostre-Dame, qu'elle puisse ouyr messe en ceste bonne ville. Et à ce lui fut dit qu'elle prenne habit de femme simplement et absolument. Et elle respond : « Baillez-moi habit » comme une fille de bourgeois, c'est à sçavoir houppelande longue, » et je le prendray, et mesme le chaperon de femme pour aller ouyr » messe. »

Et aussi, le plus instamment qu'elle peut, requiert que on lui laisse cest habit qu'elle porte, et que on lui laisse ouyr messe sans le changer.

Interrogée se, de ce qu'elle a dit et fait, elle se veut soubmettre et rapporter en la détermination de l'église, respond : « Tous mes œuvres et » mes faits sont tous en la main de Dieu, et m'en attends à lui ; et vous

» certifie que je ne voudrois riens faire ou dire contre la foy chres-» tienne que Nostre-Seigneur ayt establie ; je ne voudrois soustenir, » mais le mettrois hors. »

Et interrogée se elle s'en voudroit point soubmettre en l'ordonnance de l'église, respond : « Je ne vous en respondray maintenant autre chose ; » mais samedy envoyez-moi le clerc, si n'y voulez venir, et je lui res-» pondray de ce, à l'ayde de Dieu ; et sera mis en escript. »

Interrogée se, quand ses voix viennent, se elle leur fait révérence absolument, comme un saint et sainte, respond : que oui ; et se elle ne l'a fait aucunes fois, leur en a crié mercy et pardon despuis ; et ne leur sçait faire si grande révérence comme à elles appartient ; car elle croit fermement que ce soient saintes Catherine et Marguerite, et semblablement dit de saint Michel.

Interrogée, pour ce que ès saintes de paradis ont fait volontiers oblation de chandelles, se ès saints et saintes qui viennent à elle elle a point fait oblation de chandelles ardents ou d'autres choses, à l'église ou ailleurs, ou fait dire des messes, respond : que non, se ce n'est en offrant à la messe, en la main du prestre, et en l'honneur de sainte Catherine ; et croit que c'est l'une de celles qui se apparut à elle ; et n'en a point tant allumé comme elle feroit volontiers à saintes Catherine et Marguerite qui sont en paradis ; et elle croit fermement que ce sont celles qui viennent à elle.

Interrogée se, quand elle mit ses chandelles devant l'image sainte Catherine, elle les mit en l'honneur de celle qui se apparut à elle, respond : « Je le fais en l'honneur de Dieu, de Nostre-Dame, et de sainte » Catherine qui est en ciel ; et ne fais point de différence de sainte Ca-» therine qui est en ciel, et de celle qui se appert à moy. »

Interrogée se elle le mit en l'honneur de celle qui se apparut à elle, respond : « Je le fais en l'honneur de Dieu, de Nostre-Dame, et de » sainte Catherine qui est au ciel, et de celle qui se appert à moy. »

Interrogée se elle le met en l'honneur de celle qui se apparut à elle, respond : oui ; car elle ne met point de différence entre celle qui se apparut à elle, et celle qui est au ciel.

Interrogée se elle fait et accomplit tousjours ce que ses voix lui commandent, respond : que de tout son pouvoir elle accomplit le commandement de Nostre-Seigneur à elle fait par ses voix, de ce que elle en sçait entendre ; et ne lui commandent rien sans le bon plaisir de Nostre-Seigneur.

Interrogée se en fait de la guerre, elle a rien fait sans le congé de ses voix, respond : « Vous en estes tous respondus. Lisez bien vostre » livre, et vous le trouverez. » Et toutesfois dit que, à la requeste des gens d'armes, fut fait une vaillance d'armes devant Paris ; et aussi alla devant la Charité, à la requeste de son capitaine ; et ne fut contre, ne par le commandement de ses voix.

Interrogée se elle fit oncques aucunes choses contre leur commandement et volontés, respond : que ce qu'elle a pu et sceu faire, elle l'a fait et accomply à son pouvoir ; et quant est du saut du donjon de Beau-revoir, qu'elle fit contre leur commandement, elle ne s'en put tenir ; et quand elles virent sa nécessité, et qu'elle ne s'en sçavoit et pouvoit tenir, elles lui secoururent sa vie, et la gardèrent de tuer. Et dit outre : que quelque chose qu'elle fist oncques, en ses grandes affaires elles l'ont toujours secourue ; et ce est signe que ce soient bons esprits.

Interrogée se elle a point d'autre signe que ce soient bons esprits, respond : « Saint Michel le me certifia avant que mes voix me vinssent. »

Interrogée comme elle cognut que c'estoit saint Michel, respond : « Par le parler et le langage des anges. » Et croit fermement que c'estoient anges.

Interrogée comme elle cognut que c'estoit langage d'anges, respond : qu'elle le crut assez tost, et eut volonté de le croire. Et dit outre : que saint Michel, quand il vint à elle, lui dit que saintes Catherine et Marguerite viendroient à elle, et qu'elle fist par leur conseil ; et estoient ordonnées pour la conduire et conseiller en ce qu'elle auroit à faire ; et qu'elle les crust de ce qu'elles lui diroient, et que c'estoit par le commandement de Nostre-Seigneur.

Interrogée, se l'ennemy [1] se mettoit en signe ou forme d'ange, comme elle cognoistroit que ce fust bon ange ou mauvais ange, respond : que elle cognoistroit bien se ce seroit saint Michel ou une chose contrefaite comme lui.

Item, respond : que à la première fois elle fit grand doubte se c'estoit saint Michel ; et à la première fois eut grand peur ; et se le vit maintes fois avant qu'elle sceust que ce fust saint Michel.

Interrogée pourquoy elle cognut plustost que c'est saint Michel que à la fois première elle ne crut que c'estoit il, respond : que à la première fois elle estoit jeune enfant, et eut peur de ce ; despuis lui enseigna et monstra tant qu'elle crut fermement que c'estoit il.

Interrogée quelle doctrine il lui enseigna, respond : sur toutes choses il lui disoit : qu'elle fust bonne enfant, et que Dieu lui ayderoit ; et entre les autres choses, qu'elle vinst au secours du roy de France, et une plus grande partie de ce que l'ange lui enseigna est en ce livre ; et lui racontoit l'ange la pitié qui estoit au royaume de France.

Interrogée de la grandeur et estature d'icelui ange, dit : que samedy elle en respondra avec l'autre chose dont elle doibt respondre, c'est à sçavoir ce qu'il en plaira à Dieu.

Interrogée se elle croit point que ce fust grand péché de courroucer sainte Catherine et sainte Marguerite qui se apparut à elle et de faire contre leur mandement, dit : que oui ; que le sçait amender ; et que le plus qu'elle les courrouça oncques à son advis, ce fut du saut de Beaurevoir : ce dont elle leur a crié mercy, et des autres offenses qu'elle peut avoir faites envers elles.

Interrogée se sainte Catherine et sainte Marguerite prendroient vengeance corporelle pour l'offense, respond : qu'elle ne sçait et qu'elle ne leur a point demandé.

Interrogée, pour ce qu'elle a dit que pour dire vérité aucune fois on est pendu, et pour ce se elle sçait en elle quelque crime ou faute pourquoy elle pust ou dust mourir, se elle le confesseroit ; respond : que non.

SEIZIÈME INTERROGATOIRE.

(*Le samedy dix-septiesme jour de mars.*)

Ladite Jehanne fut faite jurer de dire vérité.

Interrogée de donner responce en quelle forme et espèce, grandeur et habit, vint saint Michel, respond : « Il estoit en la forme de très-vray » prud'homme ; » et de l'habit et de autres choses ne en dira autre

1 Le diable.

chose; quant aux anges, elle les a vus à ses yeux; et n'en aura-l-en plus autre chose d'elle.

Item, dit : qu'elle croit aussi fermement lesdits et les faits de saint Michel, qui s'est apparu à elle, comme elle croit que Nostre-Seigneur Jésus-Christ souffrit mort et passion pour nous ; et ce qui la meut à le croire, c'est le bon conseil, confort et bonne doctrine que il lui a faits et donnés.

Interrogée se elle veut se mettre de tous ses dits et faits, soit en bien ou mal, à la détermination de nostre mère sainte église, respond : que quant à l'église, elle l'aime et la voudroit soustenir de tout son pouvoir pour nostre foy chrestienne; et n'est pas elle qu'on doibve destourber ou empescher d'aller à l'église ne de ouyr messe. Quant aux bonnes œuvres qu'elle a faites et de son advènement, il faut qu'elle s'en attende au roy du ciel, qui l'a envoyée à Charles, fils de Charles roy de France, qui sera roy de France. « Et verrez que les François gagneront bientost » une grande besongne que Dieu enverra aux François, et tant que ils » prendront presque tout le royaume de France. » Et dit qu'elle le dit afin que, quand ce sera advenu, que on ayt mémoire qu'elle l'a dit. Et requise de dire le terme, dit : « Je m'en attends à Nostre-Seigneur. »

Interrogée de dire se elle se rapporte à la détermination de l'église, respond : « Je m'en rapporte à Nostre-Seigneur qui m'a envoyée, à » Nostre-Dame et à tous les benoist saints et saintes du paradis. » Et lui est advis que c'est tout un de Nostre-Seigneur et de l'église, et que on ne doibt point faire de difficulté que ce ne soit tout un.

Adonc lui fut dit qu'il y a l'église triomphante où est Dieu, les saints et les ames sauvées, et l'église militante c'est nostre saint père le pape, vicaire de Dieu en terre, les cardinaux, les prélats de l'église et le clergé, et tous bons chrestiens et catholiques, laquelle église bien assemblée ne peut errer et est gouvernée du Saint-Esprit.

Et pour ce, interrogée se elle se veut rapporter à l'église militante, c'est à savoir celle qui est ainsi déclarée, respond : qu'elle est venue au roy de France, de par Dieu, de par la vierge Marie et tous les benoits saints et saintes du paradis et l'église victorieuse de là haut et de leur commandement, et à celle église là, elle se soubmet et tous ses bons faits et tout ce qu'elle a fait ou à faire. Et sommée de respondre se elle se soumettra à l'église militante, dit : qu'elle ne respondra maintenant autre chose.

Interrogée qu'elle dit à cest habit de femme, que on lui offre afin qu'elle puisse aller ouyr la messe, respond : quant à l'habit de femme, elle ne le prendra pas encore, tant qu'il plaira à Nostre-Seigneur; et se ainsi est que il la faille mener jusques en jugement, et qu'il la faille desvestir en jugement, requiert aux seigneurs de l'église qu'ils lui donnent la grace d'avoir une chemise de femme et chaperon en sa teste; qu'elle aime mieux mourir que de révoquer ce que Nostre-Seigneur lui a fait faire ; ce qu'elle croit fermement, que Nostre-Seigneur ne laissera jà advenir, de la mettre si bas par chose qu'elle n'ayt secours bientost de Dieu et par miracle.

Interrogée, pour ce qu'elle dit qu'elle porte l'habit d'homme par le commandement de Dieu, pourquoy elle demande chemise de femme en article de mort, respond : il lui suffit qu'elle soit longue.

Interrogée se sa marraine, qui a vu les fées, est réputée sage femme, respond : qu'elle est réputée bonne prude femme, non pas devine ou sorcière.

Interrogée, pour ce qu'elle a dit qu'elle prendroit habit de femme, mais que [1] on la laissast aller, se ce plairoit à Dieu, respond : se on lui donnoit congé en habit de femme, elle se mettroit tantost en habit d'homme, et feroit ce qui lui est commandé par Nostre-Seigneur ; et elle a autresfois ainsi respondu ; et ne feroit pour rien le serment qu'elle ne se armast et mist en habit d'homme pour faire le plaisir de Nostre-Seigneur.

Interrogée de l'age et des vestements de saintes Catherine et Marguerite, respond : « Vous estes respondus de ce que vous en aurez de » moy, et n'en aurez autre chose; et vous en ay respondu tout au plus » certain que je sçay. »

Interrogée se elle savoit point au-devant d'aujourd'ui que les fées fussent mauvais esprits, respond : qu'elle n'en sçavoit rien.

Interrogée se elle ne sçait point que saintes Catherine et Marguerite hayent les Anglois, respond : « Elles aiment ce que Nostre-Seigneur » aime, et hayent ce que Dieu hayt. »

Interrogée se Dieu hayt les Anglois, respond : que de l'amour ou hayne que Dieu a aux Anglois, ou que Dieu leur fait à leurs ames ne sçait rien, mais sçait bien que ils seront mis hors de France, excepté ceux qui y mourront; et que Dieu envoyera victoire aux François et contre les Anglois.

Interrogée se Dieu estoit pour les Anglois quand ils estoient en prospérité en France, respond : qu'elle ne sçait se Dieu hayoit les François, mais croit qu'il vouloit permettre de les laisser battre pour leurs peschés, se ils y estoient.

Interrogée quel garant et quel secours elle se attend avoir de Nostre-Seigneur, de ce qu'elle porte habit d'homme, respond : que tant de l'habit que d'autres choses qu'elle a fait, elle n'en a voulu autre loyer, si non la salvation de son ame.

Interrogée quelles armes elle offrit à saint Denys, respond : que un blanc harnois entier à un homme d'armes, avec une espée ; et la gagna devant Paris.

Interrogée à quelle fin elle les offrit, respond : que ce fut par dévotion, ainsi qu'il est accoustumé par les gens d'armes, quand ils sont blessés ; et, pource que elle avoit esté blessée devant Paris, les offrit à saint Denys, pour ce que c'est le cry de France [2].

1 Pourvu que.

2 C'était au patronage des moines de Saint-Denis qu'était confiée l'oriflamme sur laquelle Thomassin donne des renseignements curieux ; « Du ciel fut envoyée une bannière appelée *auriflambe*, faicte de matière très-espéciale; et est de couleur de sandal, appelee *samit*, que l'on garde très chèrement et curieusement, et ne se déploye point, se non que le roy en sa personne aille en quelque grande et périlleuse besongne. Adonc est ladite bannière desployée, Et est de telle vertu que leurs ennemys perdent leurs forces et comme esbays s'enfuyent. Le propre auriflambe ne se porte point, mais demeure tousjours en garde espéciale. Et quand force est d'emporter ladite bannière, l'on prend ledit auriflambe en très grande dévotion; et y a certaine solemnité à ce faire ; et l'estend l'on très honnestement, et prend l'on du sandal le plus fin et le plus deslié que l'on peut trouver et au plus pres de la couleur dudit auriflambe, et l'on l'estend sur ledit auriflambe et le taille l'on du long et du large, et le fait l'on du tout à la façon dudit auriflambe ; et puis on le ploye en la façon et manière que ledit auriflambe est ployé, et puis on le met en ung beau coffre qui est fermé à la clef, que le roy garde. Et quand le roy part pour aller contre les ennemys, on met ledit coffre au col du plus vaillant preud, homme chevalier qui soit en la compagnée, qui le porte à sa poitrine. Et est tousjours ledit chevalier devant le roy. Et quand vient au besoin, on desploye ladite bannière à grande solemnité .Ledit auriflambe fut porté devant le roy Philippe-de-Valois, l'an 1328 en la bataille qu'il eut contre les Flamands, en laquelle fut le daulphin de Viennois à douze bannières. Et estoit ledit auriflambe d'ung

Interrogée se c'estoit pour ce que on les armast, respond : que non.

Interrogée de quoy servoient ces cinq croix qui estoient en l'espée qu'elle trouva à Sainte-Catherine de Fierbois, respond : qu'elle n'en scait rien.

Interrogée qui la meut de faire peindre angels avec bras, pieds, vestements, respond : « Vous en estes respondus. »

Interrogée se elle les a fait peindre tels que ils vindrent à elle, respond : qu'elle les a fait peindre tels en la manière comme ils sont peints ès églises.

Interrogée se oncques elle les vit en la manière que ils furent peints, respond : « Je ne vous en diray autre chose. »

Interrogée pourquoy elle n'y fit peindre la clarté qui venoit à elle avec les angels ou les voix, respond : que il ne lui fut commandé.

DIX-SEPTIÈME INTERROGATOIRE.

(Du samedy dix-septiesme jour de mars 1430, *après disner.)*

Interrogée se les deux angels qui estoient peints en son estendart représentoient saint Michel et saint Gabriel, respond : qu'ils n'y estoient, fors seulement pour l'honneur de Nostre-Seigneur qui y estoit figuré tenant le monde.

Interrogée se les deux angels qui estoient figurés en l'estendart estoient les deux angels qui gardent le monde, et pourquoy il n'y en avoit plus, dit : que il lui estoit commandé par Nostre-Seigneur, par les voix de saintes Catherine et Marguerite, qui lui dirent : « Prends l'esten- » dart de par le roy du ciel » ; qu'elle y fit faire celle figure de Nostre-Seigneur, et de deux anges, et de la couleur, et tout le fit par leur commandement.

Interrogée se alors elle leur demanda se, en vertu d'icelui estendart, elle gagneroit toutes les batailles où elle se boutteroit, et qu'elle auroit victoire, respond : que ils lui dirent qu'elle le prinst hardiment, et que Dieu lui ayderoit.

Interrogée qui aydoit plus, elle à l'estendart, ou l'estendart à elle, respond : que de la victoire de l'estendart ou d'elle, c'estoit à Nostre Seigneur tout.

Interrogée se l'espérance d'avoir victoire estoit fondée en son estendart ou en elle, respond : « Il estoit fondé en Nostre-Seigneur et non » ailleurs. »

Interrogée, se un autre l'eust porté que elle, se il eust eu aussi bonne fortune comme d'elle de le porter, respond : « Je n'en sçay rien; je » m'en attends à Nostre-Seigneur. »

Interrogée, se un des gens de son party lui eust baillé son estendart à porter, se elle l'eust porté, et se elle y eust eu aussi bonne espérance comme en celui d'elle, qui lui estoit disposé de par Dieu, et mesme celui de son roy, respond : « Je portois plus volontiers celui qui estoit » ordonné de par Nostre-Seigneur. »

vermeil sandal appelé *samit*, en guise d'un confanon à deux queues, de tout autour houppes de soie verde. Paravant, l'an 1304, le roy Philippe-le-Beau eut victoire des Flamands, et y fut porté l'auriflambe. Le chevalier qui le portoit fut tué devant le roy, et trouva l'on le lendemain l'auriflambe entre ses bras. Et ceste banniere fut portée et desployée quand le roy Charles VI alla contre les Flamands qui estoient à grande puissance, lesquels miraculeusement furent desconfits. Ledit roy n'avoit alors que quatorze ans. Despuis, ne fut desployé ledit auriflambe. Dieu, par sa grace garde le roy et tout le royaume qu'il ne soit jamais nécessaire de le desployer, se non contre les ennemys de la foy chrestienne! »

Interrogée de quoy servoit le signe qu'elle mettoit à ses lettres : *Jésus, Maria*, respond : que les clercs escrivants ses lettres, lui mettoient; et disoient les aucuns, qu'il lui appartenoit mettre ces deux mots : *Jésus, Maria.*

Interrogée se il lui a point esté révélé, se elle perdoit sa virginité, qu'elle perdroit son estendart et que ses voix ne lui viendroient plus, respond : « Cela ne m'a point esté révélé. »

Interrogée, se elle estoit mariée, se elle croit point que ses voix lui vinsissent, respond : « Je ne sçay, et m'en attends à Nostre-Sei- » gneur. »

Interrogée se elle pense et croit hardiment que le roy fit bien de tuer ou faire tuer monseigneur de Bourgongne, respond : que ce fut grand dommage pour le royaume de France; et quelque chose qu'il y eust entre eux, Dieu l'a envoyée au secours du roy de France.

Interrogée, pour ce qu'elle a dit qu'elle respondoit à monseigneur de Beauvais et à ses commis comme elle feroit à nostre saint père le pape, et toutesfois il y a plusieurs interrogatoires à quoi elle ne veult respondre, se elle respondroit point, respond : qu'elle a respondu tout le plus vray qu'elle a sceu; et se elle sçavoit aucune chose qui lui en vinsist à mémoire, qu'elle n'ayt dit, elle le diroit volontiers.

Interrogée se il lui semble qu'elle soit tenue respondre pleinement vérité au pape, vicaire de Dieu, de tout ce que on lui demanderoit touchant la foy et le fait de sa conscience, respond : qu'elle requiert qu'elle soit menée à l'église devant lui, et puis elle respondra tout ce qu'elle debvra respondre.

Interrogée de l'un de ses anneaux où estoit escript *Jésus*, *Maria*, de quelle matière il estoit, respond : elle ne sçait proprement; et s'il est d'or, il n'est pas de fin or. Et si ne sçait se c'estoit or ou laton; et pense qu'il y avoit trois croix et non autre signe qu'elle sache, et *Jésus*, *Maria*.

Interrogée pourquoy c'estoit qu'elle regardoit volontiers cest annel en fait de guerre, respond : que par plaisance et pour l'honneur de son père et de sa mère, elle, ayant son annel en sa main et en son doy, a touché à sainte Catherine, qui lui apparoist.

Interrogée en quelle partie de ladite sainte Catherine, respond : « Vous n'en aurez autre chose. »

Interrogée se elle baisa ou accola oncques saintes Catherine ou Marguerite, respond : elle les a accolées toutes deux.

Interrogée se elles flairoient bon, respond : « Il est bon à sçavoir que » elles sentoient bon. »

Interrogée se en les accolant elle y sentoit point de la chaleur ou autre chose, respond : qu'elle ne les pouvoit accoler sans les sentir et toucher.

Interrogée par quelle partie elle les accoloit, ou par haut ou par bas, respond : « Je y affiers mieux à les accoler par le haut que par le » bas. »

Interrogée se elle leur a point donné de chapeaux, respond : que en l'honneur d'elles, en leurs images ès églises, en a plusieurs fois donné ; et quant à celles qui s'appèrent[1] à elle, n'en a point baillé dont elle ayt mémoire.

Interrogée, quand elle mettoit chapeaux en l'arbre, se elle les mettoit en l'honneur de celles qui lui apparoîent, respond : que non.

1 Apparaissent.

Interrogée se, quand ses saintes venoient à elle, se elle leur faisoit point révérence, comme de se agenouiller ou incliner, respond : que oui ; et le plus qu'elle pouvoit leur faire de révérence, elle leur faisoit; car elle sçait que ce sont elles qui sont en royaume de paradis.

Interrogée se elle sçait rien de ceux qui vont avec les fées, respond : qu'elle n'en fit oncq ou sceut quelque chose, mais en a ouy parler, et qu'on y alloit au jeudy; mais n'y croit point; et croit que ce ne soit que sorcerie.

Interrogée se on fit point flotter ou tourner son estendart autour de la coste de son roy, respond : que non qu'elle sache.

Interrogée pourquoy il fut plus porté en l'église de Reims, au sacre, que ceux des autres capitaines, respond : « Il avoit esté à la peine, c'es- » toit bien raison qu'il fust à l'honneur. »

DIX-HUITIÈME INTERROGATOIRE.

(*Du mesme jour.*)

Ce mesme jour, ladite Jehanne fut ramenée devant les juges du procès. Ledit évesque, en leur présence, la admonesta qu'elle voulsist faire et acquiescer au conseil et monitions qui lui seroient faites par maistre Jehan de Chastillon, docteur en théologie, qui lui diroit bien pour le salut de son âme et de son corps ; et se elle ne le vouloit faire, elle tomberoit en grand inconvénient net du corps et de l'ame. Et alors lesdits juges prièrent ledit de Chastillon qu'il procédast auxdites monitions caritativement. Lequel de Chastillon respondit : que volontiers il le feroit. Et premièrement lui dit que tous loyaux chrestiens estoient obligés de croire et tenir les articles contenus en la foy; et lui exposa la forme et manière comme par-devant elle avoit esté admonestée ; et lui demanda se elle se vouloit corriger et amender d'après la deslibération des sages. A quoy elle respondit : « Lisez vostre livre, » c'est à sçavoir la cédulle que tenoit ledit évesque, « et puis je vous respondray. Je me attends à » Dieu mon créateur de tout : je l'aime de tout mon cœur. »

Et interrogée se elle veut plus respondre à celle monition générale, respond : « Je m'en attends à mon juge, c'est le roy du ciel et de la » terre. »

Item, lui fut dit : « Autresfois vous avez dit que vos faits fussent veus » comment il est contenu en la cédulle précédente. » Respond : que autant en respond-elle maintenant.

Item, lui fut desclaré que c'est que l'église militante. Et admonestée de croire et tenir l'article *unam sanctam ecclesiam*, et à l'église militante se soubmettre, respond : « Je croy bien l'église de ci-bas, mais de » mes faits et dits, ainsi que autres fois j'ay dit, je m'en attends et rap- » porte à Dieu. »

Item, dit : « Je croy bien que l'église militante ne peut errer ou fail- » lir: mais quant à mes dits et mes faits, je les mets et rapporte du tout » à Dieu qui m'a fait faire. » Et s'en rapporte à sa personne propre.

Item, interrogée se elle veut dire qu'elle n'ayt point de juge en terre, et se nostre saint père le pape n'est point son juge, respond : « Je ne » vous en diray autre chose. J'ay bon maistre ; c'est Nostre-Seigneur à » qui je me attends de tout, et non à autre. »

Item, lui fut dit : que se elle ne vouloit croire l'église et l'article *ecclesiam sanctam catholicam*, que elle seroit hérétique de le soustenir,

et seroit punie d'estre arse par la sentence d'autres juges. respond : « Je » ne vous en diray autre chose, et si je véois le feu, si drois-je tout ce » que je vous dis, et n'en ferois autre chose. »

Interrogée se le concile général, comme nostre saint père et les cardinaux, estoient ci, se elle se voudroit rapporter et soubmettre, respond : « Vous n'en tirerez autre chose. »

Interrogée si elle veut se soubmettre à nostre saint père le pape, respond : « Menez-m'y et je lui respondray. » Et autrement n'en a voulu respondre.

Item, de l'habit d'homme, respond de icelui habit : qu'elle vouloit bien prendre longue robe et chaperon de femme pour aller à l'église et recepvoir son Sauveur, ainsi que autresfois elle a respondu, pourveu que, tautost après ce, elle mist jus et repriust cestui qu'elle porte.

Item, du surplus qui lui fut exposé, de avoir prins habit d'homme et sans nécessité, et en espécial qu'elle est en prison, respond : « Quand je » auray fait ce pourquoy je suis envoyée de par Dieu, je prendray ha- » bit de femme. »

Interrogée se elle croit qu'elle face bien de prendre habit d'homme, respond : « Je m'en attends à Nostre-Seigneur. »

Interrogée à l'exhortation que on lui faisoit, c'est à sçavoir que en ce qu'elle disoit : qu'elle faisoit bien et qu'elle ne peschoit point en portant ledit habit; avec les circonstances touchant le fait de prendre et porter ledit habit, en ce qu'elle disoit : que Dieu et les saints lui faisoient faire, elle les blasmoit, comme plus à plain est contenu en ladite cédulle, elle erroit et faisoit mal, respond : que elle ne blasma point Dieu ne ses saints.

Item, admonestée de soy désister de porter l'habit d'homme et de croire qu'elle face bien de le porter et de prendre habit de femme, respond : qu'elle n'en fera autre chose.

Interrogée se toutesfois que saintes Catherine et Marguerite viennent, se elle se signe, respond : que aucunes fois elle fait le signe de la croix. et autres fois non.

Item, des révélations, respond : que de ce elle se rapporte a son juge, c'est à sçavoir Dieu ; et dit que ses révélations sont de Dieu sans autre moyen.

Interrogée du signe baillé à son roy, se elle se veut rapporter à l'archevesque de Reims, Aimé de Broussart, et aux chevaliers de Bourbon, La Trimouille et La Hire, auxquels ou à chacun d'eux elle a autresfois dit avoir monstré ceste couronne, et qu'ils estoient présents quand l'ange apporta ladite couronne et la bailla audit archevesque, ou se elle se veut rapporter aux autres de son party, lesquels escripvent sous leurs sceaux ce qu'il en est, respond : « Baillez un messager et je leur escriray » de tout ce procès. » Et autrement ne se y est voulu croire ne rapporter » à eux. »

Item, de sa téméraire crédence, respond : « Je m'en rapporte à mon » juge, c'est à sçavoir Dieu, et à ce que autresfois j'ay respondu, qui » est en livre. »

Interrogée, se on lui donnoit deux, trois ou quatre des chevaliers de son party, qui viennent par sauf-conduit, se elle se veut rapporter à eux de ses apparitions et choses contenues dans ce procès, respond : que on les face venir et puis elle respondra ; et autrement ne se est voulu rapporter ne soubmettre de ses procès.

Interrogée se à l'église de Poitiers, où elle a esté examinée, elle se

veut rapporter et soubmettre, respond : « Ne me cuidez pas prendre » par ceste manière et par cela attirer à vous. »

Item, en conclusion, de rabondant et de nouveau fut admonestée généralement de se soubmettre à l'église, et sur peine de estre laissée par l'église ; et se l'eglise la laissoit, elle seroit en grand péril du corps et de l'ame, et se pourroit bien mettre en péril de encourir peines du feu éternel quant à l'ame, et du feu temporel quant au corps, et par la sentence des autres juges : respond : « Vous ne ferez jà ce que dites con- » tre moy, qu'il vous en prenne mal au corps et à l'ame. »

Interrogée qu'elle dye une cause pourquoy elle ne se rapporte à l'église ; à quoy elle ne veut faire aucune response.

Et après, plusieurs docteurs de diverses sciences et facultés l'admonestèrent et exhortèrent caritativement de soy soubmettre à l'universelle église militante et au concile général, en lui exposant le péril et le danger auquel elle se exposoit quant au corps et à l'ame, si elle ne se soubmettoit à l'église militante ; à quoy elle respondit comme devant.

Et finablement ledit évesque lui dit : qu'elle pensast bien et advisast sur les monitions des susdites, et qu'elle pensast à faire autrement. A quoy ladite Jehanne respondit :« Dedans quelque temps voulez-vous que je » me advise? » A quoy ledit évesque lui dit qu'elle se advisast tout présentement et qu'elle respondist ce qu'elle voudroit. Et à ceste heure ne fut fait autre chose.

DIX-NEUVIÈME INTERROGATOIRE.

(*Le mardy d'après Pasques fleuries, qui fut le vingt-septiesme jour de mars* 1430.)

Le jour dessusdit, le promoteur en ceste cause fit une requeste contenue en une feuille de papier, laquelle il tenoit en ses mains, contenant qu'il fust receu à bailler libelle contre ladite Jehanne qui estoit présente, par manière de articles contre icelle, afin qu'il peust conclure en ladite cause.

Après laquelle requeste fut demandé aux assistants qu'il estoit à faire et se on debvoit procéder outre en ce négoce. A quoy ils respondirent ; et premièrement maistre Nicole des Vendères dit : au premier article que on la doibt excommunier, et se elle veut soustenir les censures, on doit procéder contre elle selon la disposition de droit.

Maistre Jehan Pinchon, Jehan Basset, Jehan Guérin furent d'opinion qu'il falloit lire les articles.

Maistre Jehan de la Fontaine fut d'opinion dudit des Vendères.

Maistre Gieffroy du Crotoy fut d'opinion que on lui debvoit donner dilation de trois jours debvant que la excommunier, pourceque, en matière de droit, on donne trois dilations pour jurer de calomnie.

Maistre Jehan le Doulx fut de son opinion.

Maistre Gilles Des Champs fut d'opinion que on lui debvoit lire les articles, et que on lui debvoit assigner jour à y venir respondre.

L'abbé de Fescamp dit : que il lui sembloit qu'elle estoit tenue de dire vérité des choses qui touchent son procès ; et se elle n'est point advisée, que on lui donne dilation compétente à venir bien advisée.

Maistre Jehan de Chastillon dit : qu'elle estoit tenue de respondre et de dire vérité, attendu qu'il estoit question de son fait.

Maistres Euvrard, Esmengard et Guillaume le Boucher, comme ledit Chastillon.

Le prieur de Longueville dit : que des choses de quoy elle ne sçauroit respondre, elle n'est à contraindre d'en parler par croire et non croire.

Maistre Jehan Beau-Père dit : qu'elle est tenue de respondre et dire vérité des choses desquelles elle est certaine, et qui sont de son fait; dus autres choses, on lui doibt donner dilation se elle la demande.

Maistre Jacques de Touraine est de ceste opinion.

Maistre Nicole de Midy pareillement; et au regard de la contraindre précisément, ils s'en rapportent aux juristes.

Maistre Maurice du Quesnay est de l'opinion de l'abbé de Fescamp, dessusdit.

Maistre Jehan de Nerbat dit : que, quant aux articles, il s'en rapporte aux juristes ; mais dit que elle doibt dire vérité, quant aux choses qui touchent son procès ; et se il y a aucuns inrerrogatoires sur lesquels elle fasse difficulté de y respondre, on doit lui donner dilation si elle la demande.

Maistre Jehan Babry se rapporte aux juristes.

Maistre Pierre Maurice dit : qu'elle est tenue de respoudre et de jurer.

Maistre Jehan Guesdon est de son opinion.

Maistre Thomas de Courcelles dit : qu'elle est tenue de respondre à chacun des articles ; et se elle demande dilation, on lui doibt donner.

Maistre André Marguery est d'opinion qu'elle doibt jurer de tout ce qui touche son procès; et des choses dont feroit doubte, que on lui doibt donner dilation.

Maistre Denys Gastine dit: qu'elle doibt jurer, et le promoteur a bien demandé quant au jurement; et quant à procéder en outre, se elle refuse jurer, il voudroit voir les livres pour en dire son opinion.

Maistre Ausbet Morel et Jehan du Chesne furent d'opinion qu'elle doibt jurer.

Après les opinions retirées, le promoteur en ceste cause s'offrit à jurer de la calomnie, c'est que, par faveur, ne par honte, ne par crainte, mais meu du zèle de la foy, il faisoit la poursuite contre ladite Jehanne.

Après les choses dessusdites, fut dit à ladite Jehanne qu'elle respondist et dist la vérité des choses qui touchoient son procès, et que il estoit force qu'elle le fist, puisque les docteurs avoient esté de ceste opinion, et que ledit promoteur avoit juré de calomnie. Et lui remonstra ledit évesque de Beauvais : que les dessusdits docteurs estoient tous gens d'église, clercs et lettrés en droit divin et humain, et tous, begnins et piteux, vouloient et entendoient procéder en ceste matière doucement et gracieusement, sans demander vengeance ne punition corporelle, mais seulement tendoient à fin de l'instruire et réduire en la voye de vérité et de salut, se il avoit quelque faute en sa foy; et pource qu'elle n'estoit pas assez instruite en lettres et telles hautes matières pour se adviser de ce qu'elle voudroit faire, pour ce, ledit évesque de Beauvais et vicaire de l'inquisiteur offrirent à ladite Jehanne que elle esleust un ou plusieurs des assistants pour la conseiller, ou se elle n'en vouloit ou sçavoit eslire, on lui en bailleroit tel nombre qu'elle voudroit pour la conseiller de ce qu'elle debvoit respondre. A quoy icelle Jehanne respondit : « Premièrement de ce que vous me admonestez de mon bien et » de nostre foy : je vous en remercie, et la compagnée aussi. Et en tant » que me offrez du conseil, je n'ay point intention de me despartir du

» conseil de Nostre-Seigneur. Et quant au serment que vous voulez » que je fasse, je suis preste de jurer de dire vérité de ce qui touche » vostre procès. » Et ainsi jura sur les saints Évangiles.

Après les choses dessusdites, du commandement dudit évesque et autres juges, maistre Thomas de Courcelles commença à exposer les articles contenus au libelle. Au premier article duquel respondit : qu'elle croit bien que nostre saint père le pape de Rome, et les évesques et autres gens d'église sont pour garder la foy chrestienne et punir ceux qui y défaillent; mais quant à elle, de ses faits, elle ne se soubmettra fors à l'église du ciel, c'est à Dieu et à la vierge, marie et saints et saintes du paradis; et croit fermement qu'elle n'ayt point failly en la foy chrestienne; et qu'elle ne voudroit point faillir.

Au second article, des sorceries et superstitions et divinations dont est accusée, elle le nie formellement. Et au regard des adorations que on dit lui avoir esté faites, dit : que se aucuns ont baisé ses mains ou vestements, ce n'a point esté par elle ou de sa volonté, et s'en est gardée autant qu'elle a peu.

Au tiers article, elle le nie, et affirme que à son pouvoir elle a soustenu l'église.

Quant au quatriesme article, elle confesse, c'est à sçavoir de son père et de sa mère, et du lieu de sa nativité.

Quant à la seconde partie d'icelui article, elle nie; et quant aux fées dont est faite mention au dit article, elle dit qu'elle ne sçait que c'est. Et quant à son instruction, dit : qu'elle a apprins sa créance, et qu'elle est bien instruite et enseignée comme un bon enfant doibt estre. Et en ce qui touche sa marraine, elle s'en rapporte à ce que elle en a autresfois dit.

Requise de son *Credo*, respond : « Demandez au confesseur à qui je » l'ay dit. »

Au cinquiesme article, de l'arbre et de la fontaine, s'en rapporte à ce qu'elle en a dit, et le surplus elle nie.

Au sixiesme pareillement se rapporte à ce qu'elle en a dit, et le surplus elle nie.

Au septiesme, faisant mention de la mandagloire [1], elle le nie entièrement.

Quant au huitiesme, elle s'en rapporte à ce qu'elle a autrefois respondu et nie les autres choses.

Interrogée s'elle a prins habit d'homme et habillements de guerre par le commandement de Dieu; se rapporte à ce que autrefois en a respondu.

Quant au neuviesme, faisant mention du mariage, elle en a autresfois respondu, et elle s'en rapporte à ce qu'elle en a dit; et le surplus elle nie.

Au dixiesme, faisant mention des apparitions et du despartement de son pays, elle en respond comme dessus, c'est qu'elle s'en rapporte à ce qu'elle en a autresfois dit.

Quant à l'onziesme, respond comme en l'article précédent.

Et au douziesme, s'en rapporte comme dessus à ce qu'elle en a autresfois dit.

Quant au treiziesme, faisant mention de blasphesmes, respond : « Je » n'ay blasphesmé Dieu ne ses saints. »

1 Mandragore.

Et quand il fut remonstré que les saints canons et les saintes escriptures mettent : que les femmes qui mettent l'habit d'homme, et les hommes qui prennent habit de femme, c'est chose abominable à Dieu, et on lui demanda si elle avoit prins ledit habit du commandement de Dieu, dit : « Vous estes assez respondus ; et se vous voulez que je » vous en responde plus avant, donnez-moi dilation et je vous respon- » dray. »

Item, lui fut demandé se elle voudroit prendre habit de femme afin qu'elle peust recepvoir son Sauveur à ceste Pasques, respond : qu'elle ne laissera point encore son habit, soit pour le recepvoir ou autre chose; et dit que elle fait point de différence d'habit d'homme ou de femme pour recepvoir son Sauveur; et pour cest habit, que on ne lui doibt point refuser.

Interrogée se elle avoit point par révélation ou du commandement de Dieu de porter ces habits, dit : qu'elle en a respondu, et que elle s'en rapporte à ce qui en est escript. Et après, dit : que dedans demain, elle en fera response.

Item, dit : qu'elle sçait bien qui lui a fait prendre ledit habit, mais qu'elle ne sçait point comme elle le doibt révéler.

Quand au quatorziesme, dit : « Je ne fais point mal de Dieu servir, » et demain je vous en respondray. »

Au quinziesme article, respond : qu'elle aime plus cher mourir que de révoquer ce qu'elle a fait par le commandement de Nostre-Seigneur.

Interrogée se elle veut laisser l'habit d'homme, respond : que quant à l'habit qu'elle porte, ne le laissera point encore ; et qu'il n'est point en elle de dire le terme dans lequel elle le laissera.

Item, dit : se les juges la refusent de lui faire ouyr messe, il est bon à Nostre-Seigneur de la luy faire ouyr sans eux.

Item, dit au résidu de l'article de la séquelle : qu'elle confesse bien d'avoir été admonestée de laisser l'habit d'homme ; mais quant à l'irrévérence et autres choses, elle les nie.

Au seiziesme, dit : que, à Arras et Beau-revoir a bien esté admonestée de prendre habit de femme, ce qu'elle a refusé et refuse encore. Et quant aux œuvres de femme, dit : qu'il y a assez d'autres pour ce faire.

Au dix-septiesme article, respond : qu'elle confesse qu'elle porta les nouvelles de par Dieu à son roy, que Nostre-Seigneur lui rendroit son royaume, et le feroit couronner à Reims, et le mettroit hors de ses adversaires; et de ce fut messagère de par Dieu, en lui disant que il la mist hardiment en œuvre, et qu'elle lèveroit le siége d'Orléans.

Item, dit : qu'elle disoit tout le royaume; et que se monseigneur de Bourgongne et les autres subjets du royaume ne venoient en obéissance, que le roy les y feroit venir par force. Et à la fin dudit article, se cognut Robert et son roy, respond : « Je me tiens à ce que une autre fois j'en » ay dit. »

Au dix-huitiesme article, faisant mention de la paix, dit : qu'elle a requis le duc de Bourgongne par lettres, et mesme à ses ambassadeurs, qu'il mist la paix. Quant aux Anglois, c'est qu'il faut qu'il s'en voysent en leur pays en Angleterre. Et du résidu dudit article, dit : qu'elle en a respondu, à quoy elle s'en rapporte.

Au dix-neuviesme, se rapporte à ce qu'elle en a dit; et au regard du surplus de l'article, elle le nie.

Au vingtiesme, se rapporte à ce qu'elle en a dit devant. Et dit outre : que ès choses qu'elle ayt fait n'y avoit sorcerie ou mauvaise art. Et du bonheur de son estendart, dit : qu'elle s'en rapporte à l'heur que Nostre-Seigneur y a envoyé.

Au vingt-uniesme, dit : que quant aux lettres, elle ne les a point faites par orgueil ne par présomption, mais par le commandement de Nostre-Seigneur, et confesse bien le contenu ès dites lettres, excepté trois mots.

Item, dit : que se les Anglais eussent cru ses lettres, ils eussent fait que sage ; et que avant qu'il soit sept ans, ils s'en apercevront bien. Et de ce que elle leur escripvoit, se rapporte à ce que autresfois elle en a respondu.

Et quant à l'article faisant mention que, ce qu'elle a fait, ce a esté par le conseil des mauvais esprits, elle le nie. Et aux autres articles, se rapporte à ce qu'elle en a respondu.

Aux vingt-deuxiesme, vingt-troisiesme, vingt-quatriesme articles, se rapporte à ce qu'elle en a autresfois dit.

Au vingt-cinquiesme, dit : que premièrement, elle requeroit que on fist paix ; et que en cas que on ne voudroit faire paix, qu'elle estoit preste de combattre.

Aux vingt-sixiesme, vingt-septiesme, vingt-huitiesme, vingt-neuviesme, elle se rapporte à ce qu'elle en a dit devant.

VINGTIÈME INTERROGATOIRE.

Du mardy dix-huitiesme jour de may 1430.

Fut requise de faire serment. A quoy elle respondit que volontiers, de ce qui touchoit son procès, elle diroit vérité ; et ainsi le jura.

Et premièrement, quant à l'article de l'habit et des armes, respond : que l'habit et les armes qu'elle a portés, a esté par le congé de Dieu. Et, sur ce que elle fut interrogée de laisser son habit, respond : qu'elle ne le laisseroit point sans le congé de Nostre-Seigneur, et lui dust-on trancher la teste ; mais se lui plaist, elle le mettra tantost jus.

Et interrogée, se elle avoit congé de Nostre-Seigneur, se elle prendroit l'habit de femme, respond : que à révéler le signe contenu en l'article, elle pourroit bien avoir dit qu'elle ne le révéleroit point. Et dit : que, en sa confession autresfois faite, dit que sans congé de Nostre-Seigneur, elle ne le révéleroit point ; et ce qu'elle avoit fait, ce avoit esté par révélation de sainte Catherine et sainte Marguerite ; et le soustiendra jusques à la mort.

Item, se elle fut conseillée par aucun, a respondu : « Je m'en at- » tends à madite responsc. » Et de la conclusion de l'article, elle s'en attend à Nostre-Seigneur. Et sur plusieurs interrogatoires qu'on lui faisoit, a respondu : qu'elle s'en rapporte à ce qu'elle en a autresfois respondu ; et de la conclusion, à Nostre-Seigneur.

Interrogée quant aux signes, respond : « J'en ay respondu ; et m'en » attends à ce qui est escript » Et quant aux signes, se ceux qui le demandent n'en sont dignes, elle n'en peut mais ; et plusieurs fois en a esté en prière, afin qu'il plust à Dieu qu'il le révélast à aucuns de ce party.

Et dit outre : que de croire en ses révélations, elle ne demande point de conseil à évesque, curé ou autres.

Item, dit : qu'elle croit que c'estoit saint Michel, pour la bonne doctrine qu'il lui monstroit.

Interrogée se saint Michel lui dit : « Je suis saint Michel ! » respond : « J'en ay autresfois respondu. » Et quant à la conclusion de l'article, respond : « J'en ay autresfois respondu, et m'en attends à Nostre-Sei» gneur. »

Item, dit : qu'elle croit, aussi fermement qu'elle croit que Nostre-Seigneur a souffert mort et passion pour nous rachepter des peines d'enfer, que ce soient saints Michel et Gabriel, saintes Catherine et Marguerite que Nostre-Seigneur lui envoye pour la conforter et conseiller.

Et sur deux autres interrogations : sur le premier respond : « Du » commencement j'en ay respondu; » et de la conclusion s'en attend à Nostre-Seigneur. Et du second aussi, respond : qu'elle a respondu ; et les appellera à son aide tant qu'elle vivra.

Interrogée par quelle manière elle les requiert, respond : « Je ré» clame Nostre-Seigneur, et Nostre-Dame qu'elle me envoye conseil et » confort, et puis le m'envoye. »

Interrogée par quelles paroles elle requiert, respond : « Je requiers » par ceste manière : Très doux Dieu, en l'honneur de vostre sainte » passion, je vous requiers, si vous m'aimez, que vous me révélez que » je doibve respondre à ces gens d'église. Je sçay bien, quant à la vie, » le commandement comme je l'ay prins, mais je ne sçay point par » quelle manière je la doibs laisser; pour ce, plaise vous à moy l'ensei» gner. Et tantost ils viennent. »

Item, dit qu'elle a souvent nouvelles par ses voix de monseigneur de Beauvais.

Interrogée s'ils estoient en sa chambre, respond : « Je vous en ay res» pondu bien; toutesfois je les ouys.

Item, dit que sainte Catherine et sainte Marguerite lui ont dit la manière qu'elle doibt respondre de icel habit.

Respond : qu'elle a respondu de l'ange qui apporta le signe ; et quant à ce que le promoteur propose, de mille millions d'angels, respond : qu'elle n'est point souvenante de l'avoir dit, c'est à sçavoir du nombre; mais dit : qu'elle ne fut oncques blessée, qu'elle ne eust grand confort et grand ayde de par Nostre-Seigneur et de sainte Catherine et Marguerite.

Item, de la couronne, dit : qu'elle a respondu. Et de la conclusion de l'article que le promoteur met contre ses faits, s'en attend à Dieu Nostre-Seigneur ; et où la couronne fut faite, s'en rapporte à Nostre-Seigneur.

Respond aussi, quant au commencement de l'article : « J'en ay au» trefois respondu. » Et quant à la conclusion de l'article, s'en rapporte à Nostre-Seigneur.

Interrogée de ce qu'elle avoit esté chef de guerre, respond : qu'elle en a autresfois respondu ; et se elle estoit chef de guerre, c'estoit pour battre les Anglois; et quant à la conclusion de l'article, s'en rapporte à Nostre-Dame.

Interrogée qui la gouvernoit, respond : que son gouvernement estoit d'homme, mais quant au logis avoit le plus souvent une femme avec elle ; et quand elle estoit en guerre, elle gissoit vestue et armée, là où elle ne pouvoit trouver des femmes. Quant à la conclusion de l'article, respond : « J'en ay respondu. »

Et des dons faits à ses frères, respond : ce que le roy leur a donné, c'est de sa grace, sans la requeste d'elle. Quant à la charge que lui donne le promoteur, s'en rapporte à Nostre-Seigneur. Et dit : qu'elle se tient à ce qu'elle en a respondu.

Quant aux conseillers de la fontaine, ne sçait que c'est ; mais bien sçait et croit que une fois y ouyt sainte Catherine et sainte Marguerite. Et quant à la conclusion de l'article, elle nie ; et si afferme par son serment, qu'elle ne voudroit point qu'elle l'eust tirée hors de la prison. Et quant est du commencement de l'article, elle en a autresfois respondu ; et se elle en est advisée plus avant, volontiers en respondra. Et en la fin de ladite article où il est dit que Dieu lui ayt failly, elle le nie, et que sur ce elle a respondu. Et du contredit mis par le promoteur, elle s'en rapporte à Nostre-Seigneur. Et en tant que sont les armures, elle a respondu. Et au regard des chandelles allumées, elle nie.

Interrogée pourquoy elle a prins deslay, respond : que elle ne l'a seulement prins pour respondre à ce que on lui demanderoit plus seurement ; et aussi a prins deslay pour sçavoir si elle debvoit dire ce que on lui demanderoit. Et quant au conseil du roy, pour ce qu'il ne touche point le procès, elle ne l'a voulu révéler. Et du signe baillé au roy, elle l'a dit pour ce que les gens d'église l'ont condampnée à le dire.

Interrogée se elle se voudroit soubmettre à l'église militante, respond : qu'elle lui voudroit porter révérence de son pouvoir, mais que de ses faits elle se rapporte à Dieu qui lui a fait faire.

Interrogée se elle se rapportera à l'église militante quant à ce qu'elle a fait, respond : « Envoyez-moy le clerc samedy prochain, et je vous res- » pondray. » Et quant est de la conclusion de cest article, s'en rapporte à Nostre-Seigneur.

Interrogée de la foy, dit : qu'elle est bonne chrestienne. Et de toutes les charges en cest article, dit : que elle n'a point fait les délits proposés par le promoteur.

Interrogée, se elle avoit fait aucune chose contre la foy chrestienne, se elle s'en voudroit rapporter à l'église et à ceux auxquels en appartient la correction, respond : que samedy après disner elle en respondra.

VINGT-UNIÈME INTERROGATOIRE.

(*Le samedy dernier jour de mars, audit an.*)

Interrogée se elle se veut rapporter au jugement de l'église qui est en terre, soit bien ou mal, espécialement des crimes et délits que on lui impose et de tout son procès, respond : que de tout ce que on lui demande, s'en rapportera à l'église militante. Quant à ce qu'elle a fait, respond : « Envoyez-moy le clerc samedy prochain et je vous en res- » pondray. » Et quant est de la conclusion de cest article, s'en rapporte à Nostre-Seigneur.

Interrogée de la foy, dit : qu'elle est bonne chrestienne. Et de toutes les charges mises en cest article, dit : que elle n'a point fait les délits proposés par le promoteur.

Interrogée, se elle avoit fait aucune chose contre la foy chrestienne, se elle s'en voudroit rapporter à l'église et à ceux auxquels en appartient la correction, respond : que samedy après disner elle en respondra.

VINGT-DEUXIÈME INTERROGATOIRE.

(*Le samedy dernier jour de mars, audit an* 1430.)

Interrogée se elle se veut rapporter au jugement de l'église qui est en terre, de tout ce qu'elle a fait, soit bien ou mal, espécialement des crimes et délits que on lui impose et de tout son procès, respond : que de tout ce que on lui demande s'en rapportera à l'église militante, pourvu qu'elle ne lui commande chose impossible.

Interrogée, que elle appelle chose impossible, respond : que ce que les faits et dits déclarés en son procès des visions et révélations qu'elle a dites, ne les révoquera point pour quelque chose; et de tout ce que Nostre-Seigneur lui a fait faire, et commande et commandera, ne laissera à les faire pour homme qui vive; et lui seroit chose impossible de les révoquer.

Interrogée, se l'église militante lui dit que ses révélations sont illusions, choses diaboliques, superstitieuses révélations, et mauvaises choses, se elle s'en rapportera à elle, respond : qu'elle s'en rapportera à Nostre-Seigneur, duquel elle fera toujours le commandement; et qu'elle sçait bien que tout ce qui est contenu en son procès est venu par le commandement de Dieu, duquel elle ne sçauroit faire le contraire ; et en cas que l'église militante lui commanderoit faire le contraire, elle ne s'en rapporteroit à homme du monde, fors à Nostre-Seigneur, qu'elle ne fist tousjours son bon commandement.

Interrogée se elle croit point qu'elle fust subjette à l'église qui est en terre, c'est à sçavoir nostre saint père le pape, cardinaux, archevesques, évesques, et autres prélats d'église, respond : que oui, Nostre Sire servy.

Interrogée se elle a commandement de ses voix que elle ne se soubmette point à l'église militante qui est en terre ne au jugement d'icelle, respond : qu'elle ne respond chose qu'elle preugne en sa teste ; mais ce qu'elle respond, c'est du commandement d'icelles; et ne commandent point qu'elle ne obéisse à l'église, Nostre Sire premier servy.

Interrogée se à Beau-revoir et à Arras ou ailleurs, elle a point eu de livres, respond ; « Se on en a trouvé sur moy, je ne vous en ay autre » chose à respondre.

VINGT-TROISIÈME INTERROGATOIRE.

(*Mercredy dix-huitiesme jour d'avril* 1431.)

Maistre Guillaume le Boucher, avec les juges dessus nommés, maistre Jacques de Touraine, Maurice du Chesne, Nicolas Midy, Guillaume Adentin, Guérard Feuillet, tous maistres en théologie, et maistre Guillaume Hecton, comparurent en la chambre en laquelle estoit détenue ladite Jehanne prisonnière. Auxquels l'évesque de Beauvais exposa aux dessusdits : comme ladite Jehanne, par plusieurs journées, avoit esté interrogée en la grande et haute matière de la foy, en la présence de plusieurs et notables clercs, en laquelle lesdits clercs avoient veu plusieurs fautes commises par ladite Jehanne; et pource que icelle Jehanne ne sçauroit coguoistre ne discerner aucunes choses contenues en son procès, sçavoir se elle estoit contre nostre foy et contre la doctrine de docteurs approuvée en l'église, lui offreient bailler bon conseil et salutaire pour l'adviser, et qu'elle regardast se elle en vouloit prendre aucuns des présents, un ou plusieurs, pour se conseiller de ce qu'elle avoit à faire,

et la réduire à la voye de la vérité; et lui offrirent les docteurs en théologie et les juristes qui présents estoient, en lui remonstrant que se elle ne vouloit prendre du conseil, et faire du conseil de l'église, qu'elle estoit en grand danger de sa personne, respond à ce : « Il me semble, veu » la maladie que j'ay, que je suis en grand péril de mort. Et se ainsi est » que Dieu veuille faire son plaisir de moy, je voudrois avoir confession » et mon Sauveur aussi, et estre en la terre sainte. » A ce lui fut dit : « Se » vous voulez avoir les droitures et sacrements de l'église, il faudroit » que fissiez comme les bons catholiques doibvent faire, et vous soub- » missiez à sainte église. » Respond : « Je ne vous en sçaurois autre » chose dire maintenant. »

Item, lui fut dit : que tant plus se craint de sa vie pour la maladie, tant plus se debveroit admender sa vie : et ne auroit pas les droits de l'église comme catholique, se elle ne se soubmettoit à l'église.

Respond : « Se le corps meurt en prison, je me attends que faciez » mettre en terre sainte; se ne lui faites mettre, je m'en attends à Nos- » tre-Seigneur. »

Item, lui fut dit : que autresfois elle avoit dit en son procès, que se elle avoit fait ou dit quelque chose qui fust contre nostre foy chrétienne ordonnée de Nostre-Seigneur, qu'elle ne le voudroit point sonstenir, respond : « Je me attends à la response que j'en ay faite à Nostre- » Seigneur. »

Interrogée, pour ce qu'elle dit avoir eu plusieurs révélations de par Dieu, saint Michel, saintes Catherine et Marguerite, se il venoit aucune bonne créature qui affirmast avoir eu révélation de par Dieu, touchant le fait d'elle, se elle le croiroit, respond : qu'il n'y a chrestien en ce monde qui vinst devers elle, qui se dist avoir eu révélation, qu'elle ne sceust se il disoit vray ou non ; elle le sauroit par saintes Catherine et Marguerite.

Interrogée se elle imagine point que Dieu puisse révéler chose à une bonne créature qui lui soit inconnue : « Il est bon à sçavoir que » oui, mais je n'en croirois homme ne femme, si je n'avois veu aucun » signe. »

Interrogée se elle croit que la sainte escripture soit revélée de Dieu, respond : « Vous le savez bien; et est bon à sçavoir que oui. »

Item, fut sommée, exhortée et requise de prendre le bon conseil de clercs et notables docteurs, et les croire pour le salut de son âme ; et à la dernière respond : qu'elle le fist. A ce qui lui fut demandé se elle se vouloit soubmettre de ses faits à nostre mère sainte église, respondit : « Quelque chose qu'il me doibve advenir, je n'en diray autre » chose que ce que j'en ay dit. »

Lesquelles choses ouyes, il lui fut remonstré par maistres Guillaume le Boucher, Maurice du Chesne, Jacques de Touraine, Guillaume Adentin et Guérard Feuillet, qu'elle se debvoit soubmettre à nostre mère sainte église ; et lui remonstrèrent, par plusieurs autorités et exemples de la sainte escripture, qu'elle debvoit y obéyr. Et entre autres exhortations, maistre Nicolle Midy, en faisant son exhortation, lui allégua ce qui est escript au dix-huitiesme chapistre de saint Mathieu, où il est escript : « Se aucun chrestien pesche, on le doibt exhorter en se- » cret; et s'il ne veut entendre aux monitions de l'église, qu'il soit ré- » puté comme publicain et excommunié de l'église. » Et à la fin lui dit : que se elle ne vouloit obéyr à l'église, qu'elle fust abandonnée comme une Sarrasine. A quoy ladite Jehanne respondit : qu'elle estoit

bonne chrestienne, et qu'elle estoit bien baptisée, et qu'elle mourroit comme une bonne chrestienne.

Interrogée, puisqu'elle requiert que l'église lui baille son Créateur, se elle se voudroit soubmettre à l'église, et on lui promettroit bailler, respond: de ceste soubmission, elle n'en respondra autre chose qu'elle a fait ; et qu'elle a mis confiance en Dieu, et qu'elle voudroit ayder et soustenir l'église, et de tout son pouvoir.

Interrogée se elle voudroit point qu'on ordonnast une belle et notable procession pour la réduire à bon estat, se elle n'y est, respond : qu'elle voudroit bien que les bons catholiques prient Dieu pour elle.

VINGT-QUATRIÈME INTERROGATOIRE.

(*Le mercredy onziesme de may, en la grosse tour du chasteau de Rouen.*)

Ladite Jehanne fut amenée en la présence de ses juges, et avec eux maistres Jehan de Chastillon, Guillaume Hecton, André Marguerie, Nicolas des Vendères, Aubert Morel, Nicolas Loyseleur et messire Jehan Massieu, doyen de la chrestienté de Rouen. Après les monitions et exhortations faites à icelle Jehanne, par les juges et assesseurs, respondit : « Vrayment se vous me debvez distraire les membres, et faire » partir l'ame du corps, si ne vous en dirai-je autre chose ; et après » vous dirois-je que le me auriez fait dire par force. » Dit outre que : à la Sainte-Croix, elle eut confort de saint Gabriel, et que ses voix lui avoient dit que c'estoit saint Gabriel. Et dit outre, se elle debvoit soubmettre à l'église, pour ce que les gens d'église la pressoient fort de ce faire, et lui ont dit que se elle veut que Nostre-Seigneur lui ayde : qu'elle se attend à Nostre-Seigneur de tous ces faits.

Item, dit : qu'elle sçait bien que Nostre-Seigneur a esté tousjours maistre de ses faits, et que l'ennemy ne avoit oncques eu puissance sur ses faits.

Item, dit : qu'elle a demandé à saint Michel et ses autres voix, se elle sera arse, et que lesdites voix lui ont respondu qu'elle se attende à Nostre-Seigneur, et il lui aydera.

Item, du signe de la couronne qu'elle dit avoir esté baillée à l'archevesque de Reims, interrogée se elle s'en veut rapporter à lui, respond : « Faites-le ci venir, et moi lui parler, et despuis je vous res» pondray. Il ne me oseroit dire le contraire de ce que je vous en ay » dict. »

DÉLIBÉRATION DES JUGES.

(*Le douziesme jour de may, en la maison de mondit seigneur l'évesque de Beauvais, heure de vespres.*)

Les juges assemblés, en la présence du vicaire de l'inquisiteur de la foi et maistre Raoul Roussel, thrésorier de l'église de Rouen ; Nicolas des Vendères, archidiacre; André Marguerie, Guillelme Erard, docteurs en théologie ; Robert Barbery, Denys Gastinel, Aubert Morel, Thomas de Courcelles, Nicolas Couppe-Quesne, Jehan Le Doux, Isambert de la Pierre, Nicolas Loyseleur, juristes, après que on leur eut exposé ce qui avoit esté fait le mercredy de devant, leur fut demandé ce qui estoit à faire au demeurant, et se il estoit expédient mettre ladite Jehanne à la torture, respondirent ce qui s'ensuit :

Premièrement, maistre Raoul Roussel dit : que non, afin que le procès qui avoit esté fait ne peust estre calomnié.

Maistre Nicolle des Vendères dit : qu'il n'estoit point expédient la mettre en la torture pour l'heure.

Maistre André Marguerie dit : qu'il n'estoit expédient pour l'heure.

Maistre Guillelme Erard dit : que pour néant elle seroit mise en la torture, et que la matière estoit assez claire sans torture.

Maistre Robert Barbery dit comme les dessusdits, mais que on la doibt admonester derechef une fois pour toutes, et que se elle ne se veut soubmettre à l'église, que on procède outre.

Maistre Denys Gastinel dit : qu'il n'est point expédient de la mettre ès tortures, afin de sçavoir la vérité de ses menteries.

Maistre Thomas de Courcelles dit : qu'il lui semble que on la doibt mettre ès tortures et qu'on la doibt interroger, sçavoir se elle se voudra soubmettre au jugement de l'église.

Maistre Nicolle Couppe-Quesne dit : qu'il n'est point expédient qu'on la mette ès tortures; que de rechef on la doit admonester de se soubmettre à la détermination de l'église.

Maistre Jehan Le Doux dit comme ledit Couppe-Quesne.

Frère Isambert de la Pierre, comme dessus, mais que on la doibt encore admonester de soy soubmettre à l'église militante.

Maistre Nicolle Loyseleur dit : qu'il lui semble bon, pour la médecine de soy, la mettre ès tourments ; toutesfois s'en rapporte aux opinions des précédents.

Maistre Guillelme Hecton, lequel survint là, fut d'opinion qu'on ne la debvoit point mettre ès tortures.

Maistre Jehan Magistri, vicaire de l'inquisiteur, fut d'advis que on la debvoit derechef interroger, sçavoir se elle se vouloit soumettre à l'église militante.

ADMONITION ET VINGT-CINQUIÈME INTERROGATOIRE.

(*L'an* 1431, *le samedy dix-neuviesme jour de may.*)

Les juges assemblés en la chapelle du manoir archiépiscopal de Rouen, devant l'évesque de Beauvais et le vicaire de l'inquisiteur de la foy, et maistres Raoul Roussel, Nicolle des Vendères, l'abbé de Fescamp, André Marguerie, Jehan Pinchon, Jehan de Chastillon, Evrard Esmangar, Guillelme le Boucher, le prieur de Longueville, Jehan Beau-Père, Nicolle Midy, Maurice du Chesne, Pierre de Soudan, Jehan Le Febvre, l'abbé de Mortemer, le prieur de Saint-Lo, Pierre Maurice, Jacques Guesdon, Jehan Foucher, l'abbé de Cormeilles, Thomas de Courcelles, Nicolas Coupe-Quesne, Raoul Sylvestre, Jehan Pygace, Richard Gruchet, Nicolas Loyseleur, Pasquier de Vaux, Denys Gastinel, Jehan Manger, Jehan Secard, Jehan Adentin, Gieffroy Crottoy, Guillelme de la Chambre, Jehan du Chesne, Martin l'Advenu, Isambert dit la Pierre, Guillelme Delyvet, Jehan Le Doux, Jehan Coulombel, Richard Dessaulx, Laurens du Base, Pierre le Mynier, Pierre Carré et Raoul Anguy; en la présence de tous lesquels ledit évesque de Beauvais récita au long la déduction dudit procès de ladite Jehanne. Et ce fait, de l'advis de tous les juges, fut ordonné : que les articles envoyés à l'université de Paris seroient lus en leur présence, desquelles la teneur s'ensuit, lus et prononcés par la bouche de maistre Pierre Maurice,

docteur en théologie, avec la délibération de chacun desdits articles de ladite université.

Premièrement se adressa à ladite Jehanne, en lui disant : « Tu as dit : que dès l'age de treize ans, tu as eu des révélations et apparitions d'angels, de sainte Catherine et sainte Marguerite, et que les as veus des yeux corporels bien souvent, et que ils ont parlé à toy. Quant à ce premier point : les clercs de l'université de Paris ont considéré la manière desdites révélations et apparitions, et la fin des choses révélées et la qualité de la personne. Toutes choses considérées qui sont à considérer, ils ont dit et déclaré : que toutes telles révélations sont superstitieuses, procédantes de mauvais esprits et diaboliques.

» *Item*, tu as dit : que ton roy a eu signe par lequel il cogneut que tu estois envoyée de Dieu par saint Michel, accompagné de plusieurs angels, desquels les aucuns avoient des aisles, les autres des couronnes; avec lesdits angels estoient sainte Catherine et sainte Marguerite ; toute laquelle compagnée vint à toy au chasteau de Chinon ; et montèrent les degrés du chasteau, jusques en la chambre de ton roy, devant lequel l'ange se inclina, qui portoit une couronne; et une fois, tu as dit : que quand ton roy eut ce signe, il estoit tout seul ; d'autresfois, tu as dit : que celle couronne, que tu appelles signe, fut baillée à l'archevesque de Reims, qui la bailla à ton roy, en la présence de plusieurs princes et seigneurs, lesquels tu as nommés. Quant à cest article ; les clercs disent : que cela n'est point vraisemblable, mais est menterie, et présomptueuse, séductoire et pernicieuse chose, contraire et desrogative à la dignité de l'église angélique.

» *Item*, tu as dit : que tu cognois les anges et les saintes par le bon conseil, confortation et doctrine que ils t'ont donné ; et crois aussi que c'est saint Michel qui s'est apparu à toy ; et dis que leurs faits et dits sont bons, et que tu les croys aussi fermement que tu croys la foy de Jésus-Christ. Quant à cest article, les clercs disent : que telles choses ne sont suffisantes à cognoistre lesdits angels et saintes, et que tu as creu trop légèrement et affermé trop témérairement ; et en tant que est la comparation que tu fais de croire les choses aussi fermement que tu croys en la foy de Jésus-Christ, tu erres en la foy.

» *Item*, tu as dit : que tu es certaine d'aucunes choses advenir, et que tu as sceu les choses cachées, et que tu as cogneu les hommes que tu n'avois jamais veu, et ce par les voix de saintes Catherine et Marguerite. Quant à cest article, disent : que en ce y a superstition et divination, présomptueuse assertion et vaine jactance.

» *Item*, tu as dit : que du commandement de Dieu, tu as porté continuellement habit d'homme, et que tu avois prins robe courte, pourpoint, chausses attachées avec esguillettes, que tu portois aussi cheveux courts coupés en rond au-dessus des oreilles, sans laisser sur toy aucune chose qui démonstrast que tu estois femme ; et que plusieurs fois tu as receu le corps de Nostre-Seigneur en cest habit, combien que plusieurs fois tu as été admonestée de le laisser ; de quoy tu n'as rien voulu faire, en disant que tu aimerois mieux mourir que de laisser ledit habit, se ce n'estoit par le commandement de Dieu ; et que se tu estois encore en cest habit avec le roy et ceux de ta partie, ce seroit un des plus grands biens du royaume de France ; et si as dit : que pour nulles choses tu ne ferois serment de ne porter point ledit habit et les armes ; et en toutes lesdites choses tu dis avoir bien fait et au commandement de Dieu. Quant à ces points, les clercs disent : que tu blasmes

Dieu, et le contempnes en ses sacrements; tu transgresses la loi divine, la sainte escripture et les ordonnances canoniques; tu odores et sens mal en la foy; et te vantes vainement, et es suspecte de idolastrie, et te condamnes toy-mesme de ne vouloir porter habit selon ton sexe, et en suivant la coustume des gentils et Sarrasins.

» *Item*, tu as dit: que souvent en tes lettres tu as mis ces deux noms: *Jesus*, *Maria*, et le signe de la croix, en cuidant démonstrer à ceux à qui tu escripvois, que tu ferois le contenu en tes lettres; et en autres tes lettres te es vantée que tu férirois tous ceux qui ne te obéyroient; et que on verroit aux coups qui auroit le meilleur droit; et souvent tu as dit: que tu ne as rien fait que par révélation et par le commandement de Dieu. Quant à cest article, les clercs disent: que tu es murdrière et cruelle, désirant effusion de sang humain, séditieuse, provocatrice à tyrannie, blasphémante Dieu et ses commandements et révélations.

» *Item*, tu as dit: que par les révélations que tu as eues en l'age de dix-sept ans, tu as laissé tes père et mère contre leur volonté, dont ils en ont esté si desplaisants qu'ils en sont tombés presque en démence; et t'en es allée à Robert de Beaudricourt, qui, à ta requeste, t'a baillé habit d'homme et une espée, et des gens pour te conduire à ton roy; auquel tu as dit: que tu venois pour expeller ses adversaires; et lui as promis que tu mettrois en sa seigneurie, et que il auroit victoire contre tous ses ennemis, et que Dieu te avoit envoyée pour ce faire; et dis: que toutes les choses dessusdites, tu les as faites en obéyssant à Dieu par révélation. Quant à ces articles, les clercs disent: que tu as esté mauvaise et impétueuse envers tes père et mère, en transgressant les commandements de Dieu, de honorer père et mère; tu as esté scandaleuse, blasphémante Dieu, errante en la foy, et as fait promesse à ton roy présomptueuse et téméraire.

» *Item*, tu as dit: que de ta bonne volonté tu as sailly de la tour de Beau-revoir aux fossés, en aimant mieux mourir que d'estre mise en la main des Anglois, et vivre après la destruction de Compiègne; et combien que saintes Catherine et Marguerite te deffendissent que tu ne saillisses, toutesfois tu ne t'en peus contenir ne garder, combien que tu faisois grand pesché de saillir contre leurs deffenses; mais que tu avois sceu par tes voix que Dieu te avoit pardonné ce pesché, après que tu t'en estois confessée. Quant à cest article, les clercs disent: que en ce fut pusillanimité, tendante à despération, à te tuer toy-mesme; et en ce que tu as dit, une téméraire et présumptueuse assertion, de ce que tu dis que Dieu te avoit pardonné ce pesché; en quoy tu sens mal de la liberté de l'arbitre humain.

» *Item*, tu as dit: que sainte Catherine et sainte Marguerite te ont promis de te conduire en paradis, pourveu que tu gardes ta virginité, laquelle tu leur as vouée et promise, et de ce es certaine, comme se tu estois jà en la gloire du paradis; et que tu ne croys point avoir fait pesché mortel; et se tu estois en pesché mortel, lesdites saintes Catherine et Marguerite ne te visiteroient pas comme elles font. Quant à cest article, les clercs disent: que en ce que tu as dit devant, et en ce, tu sens mal de la foy chrestienne.

» *Item*, tu as dit: que tu sçais bien que Dieu aime aucunes personnes vivantes plus que toy, et que tu le sçais par les révélations desdites saintes; que lesdites saintes parlent langage françois, et non anglois, pource que elles ne sont point de leur party; et que despuis ce que tu

as sceu que lesdites voix estoient pour ton roy, tu n'as point aimé les Bourguignons. Quant à cest article, les clercs disent : que c'est une téméraire présumption, et une téméraire assertion et blasme contre lesdites saintes, et transgression contre le commandement de Dieu, qui est d'aimer son prochain.

» *Item*, tu as dit : que à ceux que tu appel'es saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, tu as fait plusieurs révérences en te agenouillant et baisant la terre sur laquelle ils marchoient, et mesme que tu les as baisés et accollés ; et crus dès le commencement que ils vindrent de Dieu, sans demander conseil à ton curé, ne à aucun homme d'église ; et que néantmoins tu croys ceste voix estre venue de Dieu, aussi fermement que la foy chrestienne et que Jésus-Christ a souffert mort et passion ; et que se aucun mauvais esprit apparoissoit en la forme et figure de saint Michel, tu le cognoistrois bien. Tu as aussi dit que, pour requeste du monde, tu ne dirois le signe venu à ton roy, se ce n'est par le commandement de Dieu. A quoy les clercs disent : que, supposé que tu le dis, tu es idolastre, invocatrice des diables, errante en la foy, et as fait témérairement serment illicite.

» *Item*, tu as dit : que se l'église vouloit que tu fisses le contraire du commandement que tu dis avoir de Dieu, tu ne le ferois pour quelque chose du monde ; et que tu sçais bien que ce qui est contenu en ton procès, est venu du commandement de Dieu, et qu'il te seroit impossible de faire le contraire ; et que de toutes les choses dessusdites, tu ne te veux point rapporter au jugement de l'église, qui est en la terre, ne d'homme vivant, mais seulement à Dieu seul ; et dis outre : que tu ne fais point ces responses de ta teste, mais du commandement de Dieu, combien que l'article de la foy, qui est que chacun doibt croire l'église catholique, te ayt esté par plusieurs fois desclaré, et que tout bon chrestien catholique, doibt soubmettre tous ses faits à l'église, et principalement en fait de révélation et de telles choses. Quant à cest article, les clercs disent : que tu es schismatique, mal sentante la vérité et authorité de l'église ; et que jusques à maintenant, tu as erré pernicieusement en la foy de Dieu. »

Après que lesdits articles furent desclarés à ladite Jehanne, avec l'opinion de ladite université de Paris, elle fut admonestée par ledit docteur qu'elle regardast bien à ses dits et faits, spécialement sur ledit dernier article, et lui dit ce qui ensuit :

« Jehanne, ma très chère amie, il est maintenant temps que pensez bien à la fin de vostre procès, et à ce que vous avez dit et fait ; car, combien que par ledit évesque de Beauvais, et le vicaire de l'inquisiteur, et autres docteurs à vous envoyés pour vous admonester publiquement et en secret, pour l'honneur de la foy et loy de Jésus-Christ, la sérénité des consciences des chrestiens, et le scandale qui est engendré à cause de ce, au salut de vostre ame et de vostre corps, d'estre diligentement admonestée ; et avec ce, vous ont esté desclarés les dommages en quoy vous pouvez encourir, tant en vostre ame que en vostre corps, se vous ne corrigez et amendez vos dits et faits, en vous soubmettant au jugement de l'église, auxquelles monitions ne avez voulu entendre jusques à présent ; et combien que par vos faits et dits, il y avoit assez de matière de faire et asseoir vostre jugement ; toutesfois, lesdits juges, désirants le salut tant de vostre ame que de vostre corps, avoient envoyé à l'université de Paris, qui est la lumière de toutes sciences et extirpation de toutes erreurs, afin que par icelle vostre

procès de vos dits et de vos faits fust bien examiné. Après la deslibération de laquelle université, iceux juges ont ordonné : que vous serez admonestée derechef et caritativement, en vous advertissant des erreurs, scandales et autres erreurs par vous commises, et vous priant, exhortant et admonestant, pour l'amour de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, qui a voulu souffrir si cruellement pour rachepter l'humain lignage, vous corrigez vos dits et faits, et soubmettez au jugement de l'église, ainsi que chascun loyal chrestien est tenu et obligé de faire, et ne permettez vous séparer de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, afin que vous soyez participante de sa gloire, et ne veuillez eslire la voye de esternelle dampnation avec les ennemis de Dieu, qui tous les jours cherchent molester et inquiéter les hommes, aucunes fois en eux transférant en espèces d'angels ou de saints ou saintes, et disants et affirmants estre tels, ainsi qu'il appert en la vie des Pères; et avec ce en outre, se il vous advient telles apparitions, n'y croyez point, mais rejettez et déboutez telles incrédulités et imaginations, en acquiesçant aux dits et opinions de l'université de Paris, et autres docteurs qui sçavent et entendent la loy de Dieu et la sainte escripture ou autre signe suffisant ou miracle; ce que vous avez fait et cru très légèrement, sans avoir recours a Dieu par oroison dévote, afin qu'il y eust fait certain de telles choses; et ne avez eu recours à aucun prélat ou aucune personne ecclésiastique sage et instruite, qui vous eust pu informer de la vérité, ce que debviez faire, attendu vostre estat et simplicité de vostre science. Et prenez exemple : se vostre roy, de son authorité, vous avoit baillé la garde de quelque place, en vous deffendant que ne laissez entrer personne, et encore quand il vous diroit qu'il viendroit par authorité du roy, vous ne le debvriez recepvoir se il ne vous apportoit lettres ou autres signes certains qu'il viendroit de par le roy; et en signe de ce, Nostre-Seigneur Jésus-Christ, quand il monta au ciel, en baillant le régime de l'église à saint Pierre et à ses successeurs, deffendit que d'ici en avant il ne receust aucune personne en son nom, se il ne lui apparoissoit signe suffisant qu'il viendroit de par Dieu, autrement que par leurs dits. Et ainsi nous ne debvons point adjouster foy a vos dits, puisque Dieu l'a deffendu. Et pour ce, Jehanne, vous debvez entendre que, se en la seigneurie de vostre roy, quand vous y estiez, il fust venu un chevalier ou autre, quelque seigneur que ce fust, disant. « Je ne » obéyray point au roy, ne aucuns de ses officiers, ne me soubmettray » à iceux; » ne diriez-vous point qu'il fust à condampner? Que diriez-vous donc de vous-mesme, qui estes engendrée en la foy de Jésus-Christ, et par le sacrement de baptesme faite espouse de Jésus-Christ, se vous ne obéyssez aux officiers d'iceux, c'est à sçavoir aux prélats de l'église : quel jugement ferez-vous de vous-mesme? Je vous prie, ostez ceste opinion, se vous aymez Dieu vostre espoux et vostre salut, et obéyssez l'église en vous soubmettant à son jugement. Et sachez certainement que, se vous ne le faites, et persévérez en votre erreur, vostre ame sera dampnée pour estre perpétuellement tourmentée en enfer; et du corps, je fais grand doubte qu'il vienne à perdition. Je vous prie que honte humaine et crainte inutile, desquelles par adventure vous estes détenue, pour ce que par ci-devant vous avez esté en grand honneur que vous avez paour de perdre, ne vous empesche. Se, préposez, pour l'honneur de Dieu, le salut de vostre corps et de vostre ame, en vous advisant que, se vous ne faites ce que je vous dis, mais que demeurez en vostre erreur et que deslaissez l'église et la foy que vous avez

promise au sacrement de baptesme, et que desprisez l'authorité de Dieu et de l'église, qui est conduite et gouvernée par Nostre-Seigneur, où il dit auxdits prélats : « Qui vous ouyt me ouyt, et qui vous desprise » me desprise ; » et par ce, si vous ne voulez point estre soubmise à Dieu, et errez en cest article de la foy : « Nous debvons croire l'église » catholique ; » le sens duquel vous a esté assez desclaré aux articles et admonitions précédentes; par quoy, les choses considérées de la part de monseigneur l'évesque ci présent, et de monseigneur l'inquisiteur de la foy, vos juges vous admonestent, prient et exhortent que vous pensiez à la passion de Nostre Sauveur vostre créateur, et l'amour que debvez au salut de vostre ame et de vostre corps, que vous corrigez et amendez vos erreurs, et vous réduisez à la voye de vérité, en obéissant et vous soubmettant au jugement et détermination d'icelle église ; et en ce faisant, vous sauverez vostre ame et vostre corps, ainsi comme je l'espère, de la mort. Mais se vous faites le contraire et persévérez, sachez que vostre ame sera dampnée ; et de la destruction de vostre corps, j'en doubte; dont Dieu vous veuille préserver: *Amen.* »

Après que ladite Jehanne eust esté admonestée, et qu'elle eust ouy toutes les exhortations, elle respondit en la manière qui en suit : « En » tant qu'est de mes dits et de mes faits, je m'en rapporte à ce que j'en » ay dit en mon procès, et les veux soustenir. »

Item, interrogée par ledit maistre Pierre, se elle croit qu'elle ne soit tenue se soubmettre à l'église militante, de ses faits et de ses dits, à d'autre qu'à Dieu, respond : « Je veux maintenir le mesme que j'ay » tousjours tenu en mon procès, et se je estois en jugement, et véois le » feu allumé et le bois préparé, et le bourreau ou icelui qui me deb» vroit mettre en feu, prest de me jetter dedans, et encore quand serois » au feu, n'en dirois autre chose que ce que j'en ai dit; mais veux sous» tenir ce que j'en ay dit jusques à la mort. »

Après lesquelles choses, lesdits juges demandèrent au promoteur en ceste cause, et mesme à ladite Jehanne, se ils vouloient plus dire aucunes choses, qui respondirent que non.

Et adonc ledit évesque procéda à conclure en la cause, selon la forme d'une cédulle qu'il tenoit en ses mains, de laquelle la teneur s'en suit :

« Nous, comme juges compétents en ceste partie, en tant que de besoin, nous avons desclaré et desclarons estre juges compétents, et concluons en cause, et vous assignons jour à demain à ouyr droit en ceste cause, et faire et procéder en outre comme il sera trouvé de droit et de raison à ce. Présents frères Ysambert de la Pierre et messire Mathieu et Louys de Courcelles, clercs des diocèses de Rouen, de Londres et de Noyon, tesmoins à ce appellés. »

Devant que procéder plus outre, j'ay bien voulu mettre l'opinion de maistre Jehan Gerson, docteur en théologie, pénitencier de Paris, contraire à toutes les opinions des autres théologiens de Paris, laquelle opinion est fondée en plusieurs raisons, lesquelles sont difficiles à translater en françois; par lesquelles il appert clairement que son opinion est mieux fondée pour absoudre ladite Jehanne que pour la condampner, en soustenant par très-bonnes raisons que ce que ladite Jehanne a fait, n'est procédé de mauvais esprits; mais y a très grande apparence que ce qu'elle a fait est œuvre de Dieu ; lequel Gerson a prouvé par bonnes raisons qui seroient longues à escrire ; et pour ce je me

passeray pour ceste heure, et retourneray à mon propos, et procéderay à la sentence définitive dudit procés.

Ensuit l'adjuration de Jehanne la Pucelle, faite le vingt-troisiesme de may l'an 1431.

Toute personne qui a erré et mespris en la foy chrestienne, et depuis, par la grace de Dieu, est retournée en la lumière de vérité à l'union de nostre mère sainte église, doibt moult garder que l'ennemy d'enfer ne le fasse recheoir en erreur et dampnation.

Ensuit la teneur de la cédulle que ledit évesque de Beauvais et autres juges disent avoir esté ouye par ladite Jehanne, et signée de sa main; ce que je ne croy pas; et n'est à croire, attendu ce qui sera ici après.

« Moi Jehanne, appellée la Pucelle, misérable pécheresse, après ce que j'ay cogneu le cas d'erreur auquel je estois tenue, et que par la grace de Dieu suis retournée à nostre mère sainte église, afin que on voie que, non pas feintement, mais de bon cœur et de bonne volonté, suis retournée à icelle, je confesse : que j'ay griefvement peschié en feignant mensongeusement avoir eu révélations de par Dieu et ses anges et saintes Catherine et Marguerite; et de tous mes dits et faits qui sont contre l'église je me révoque, et veux demeurer en l'union de l'église, sans jamais en despartir, tesmoin mon seing manuel; signé Jehanne, une croix. »

Ensuit la sentence définitive après ladite adjuration et cedulle desdites choses, prononcée par ledit évesque de Beauvais, commençant ainsi :

SENTENCE DÉFINITIVE.

« *In nomine Domini, Amen.*

» Tous les pasteurs de l'église, qui désirent et ont cure de loyaument conduire le peuple de Dieu, doibvent soigneusement et diligentement prendre garde que le diable, par ses arts subtils, ne séduise et décoipve par ses fraudes les brebis de Jésus-Christ, à quoy il labeure sans cesse; par quoy est besoin par grande diligence résister à ses fausses et déloyales entreprinses. Comme toi, Jehanne, dite vulgairement la Pucelle, aye esté circonvenue de plusieurs erreurs en la foy de Jésus-Christ, sur quoy tu as été appellée en jugement, et que tu as esté bien simplement ouye, veus par nous diligentement tous les points et articles de ton procès, les confessions, responses et assertions par toy faites et dites, et tout le procès veu et déliberé par les maistres et docteurs de la faculté de théologie à Paris, et de plusieurs prélats et docteurs ès droits, tant en droit canon qu'en droit civil, estants en ceste ville de Rouen, par lesquels tu as esté caritativement admonestée et longuement, attendu ta conversion; nonobstant lesquelles monitions et remonstrances, et après l'adjuration par toy faite, tu as témérairement, et à bouche ouverte, délinqué [1]; pour quoy, afin que tu fasses pénitence salutaire, te avons condampnée et condampnons par sentence définitive, à chartre perpétuelle, avec pain de douleur et eau de tristesse, afin que là tu pleures tes peschés, et que désormais tu n'en

[1] Péché.

commettes plus, sauf toutesfois nostre grace et modération, se tu desservs ci-après à l'avoir. »

Et faut ici entendre que, après ladite sentence donnée, ladite Jehanne fut menée au cymetière Saint-Ouen, où il y avoit trois eschaffauts, à l'un desquels estoit le cardinal d'Angleterre, en l'autre estoient les prélats, c'est à sçavoir : l'évesque de Therouenne, l'évesque de Noyon, et aucuns des abbés qui avoient esté appellés au procès, et en l'autre l'évesque de Beauvais, l'inquisiteur de la foy, et maistre Guillaume Érard, qui fit le sermon, et ladite Jehanne; lequel Érard cria par trois fois : « Ah ! France ! France ! tu as esté jusques à présent démonstrée, c'est» à-dire hérétique, et maintenant tu as esté séduite par ceste femme, » qui t'a fait hérétique. » A quoy ladite Jehanne respondit qu'il n'estoit pas vray, ainsi qu'il est descript ailleurs.

Après laquelle sentence donnée comme dit est, le vicaire de l'inquisiteur et plusieurs autres qui avoient esté au jugement du procès, après disner allèrent visiter ladite Jehanne en la prison où elle estoit détenue, et lui remonstrèrent comme l'église lui avoit esté gracieuse, et qu'elle debvoit prendre la sentence agréablement, qu'elle obéisse à l'église, et qu'elle laisse les révélations et les folies; et en cas qu'elle renchéist [1] désormais en ses folies, l'église ne la recepvra jamais, en lui remonstrant qu'elle prensist l'habit de femme, et qu'elle laissast l'habit d'homme. Laquelle Jehanne respondit : que volontiers elle prendroit l'habit de femme, et qu'elle obéiroit à l'église. Et présentement fut vestue d'habit de femme; et ses cheveux, qui estoient ronds, tondus tout bas.

VINGT-SIXIÈME INTERROGATOIRE.

Du 22 mai.

Le lundy ensuivant, le vingt-deuxiesme de may, lesdits juges allèrent en la prison, et la trouvèrent vestue d'habit d'homme, c'est à sçavoir de robe, de chaperon et autres habillements convenables à usage d'homme, lequel habit elle avoit laissé par ordonnance de l'église.

Interrogée pour quelle cause elle avoit derechef prins ledit habit d'homme, respondit : qu'elle l'avoit reprins.

Interrogée pourquoy, et qui l'avoit induite à ce faire. A quoi elle respondit : de sa propre volonté; et que personne ne l'avoit compellée à ce; et qu'elle aimoit trop mieux l'habit d'homme que de femme. A quoy lui fut dit : qu'elle avoit juré et promis ne prendre jamais l'habit d'homme. A quoy elle respondit : que jamais ne entendit faire ledit serment de non reprendre l'habit d'homme.

Interrogée derechef pour quelle cause elle l'avoit reprins, respondit : qu'elle l'avoit reprins pour ce que il lui semble plus licite et convenable d'avoir habit d'homme, autant qu'elle seroit avec les hommes, que de porter habit de femme. Et dit outre : qu'elle l'avoit reprins pour ce que on ne lui avoit pas tenu promesse; c'est à sçavoir : qu'elle iroit à la messe, qu'elle recepvroit le *corpus Domini*, qu'elle seroit mise hors de fers; et qu'elle aimeroit mieux mourir que estre èsdits fers; mais se on lui permet aller à la messe, et qu'elle soit mise hors des fers, elle fera tout ce que l'église ordonnera et voudra.

Interrogée se despuis jeudy dernier elle avoit ouy les voix de saintes Catherine et Marguerite, respond : que oui, et qu'elles lui avoient dit

1 Retombât.

que Dieu lui mandoit par elles qu'elle se estoit mise en danger de perdition, pource qu'elle avoit consenti à faire ladite adjuration et renonciation pour sauver sa vie, et qu'elle se estoit dampnée pour ce faire. Et si dit : que devant le jour dudit jeudy, ses voix lui avoient dit ce qu'elle debvoit faire et ce qu'elle avoit fait. Dit outre : que ces voix lui avoient dit que quand elle estoit en eschaffaut, qu'elle respondit hardiment au prescheur qui la preschoit. Et si disoit que le dessusdit prescheur estoit faux prescheur, et qu'il disoit qu'elle avoit fait plusieurs choses qu'elle n'avoit faites.

Item, dit : que se elle disoit que Dieu ne l'eust point envoyée, elle se dampneroit; et que véritablement Dieu l'avoit envoyée; et que depuis jeudy les voix lui avoient dit qu'elle faisoit et avoit fait grande injure à Dieu, en confessant qu'elle ne avoit pas bien fait ce qu'elle en avoit fait. Dit outre : que tout ce qu'elle avoit dit et révoqué, qu'elle l'avoit fait seulement pour la crainte du feu.

Interrogée se elle croit que ce soient les voix de sainte Catherine et de sainte Marguerite, respond : que oui, et qu'elles viennent de Dieu.

Interrogée qu'elle dye vérité de la couronne, dont il est fait mention devant, respond : qu'elle avoit dit vérité en toutes choses, au mieux qu'elle avoit pu.

Adonc lui fut dit qu'elle estant en eschaffaut devant les juges et le peuple, quand elle fit l'adjuration, c'est-à-dire qu'elle fut adjurée de dire la vérité, ainsi : « Tu dis que contre vérité tu te estois vantée que » les voix que tu dis avoir ouyes estoient les voix de sainte Catherine et » sainte Marguerite. » A quoy respondit qu'elle ne entendit jamais avoir révoqué les apparutions de ses voix, c'est à sçavoir que ce fust saintes Catherine et Marguerite; et ce qu'elle en a dit ce a esté pour la crainte du feu : et se elle en a révoqué, ce a esté contre vérité.

Item, dit : qu'elle aime trop mieux faire pénitence, c'est à sçavoir en mourant, que plus longuement soustenir la peine de la prison. Et si dit : que jamais elle ne fit aucune chose contre Dieu ou contre la foy, quelque chose que on lui ayt commandé révoquer; et ce qui estoit contenu en la cédulle de l'adjuration elle ne l'entendit jamais, et qu'elle ne entendit jamais révoquer aucune chose se n'estoit qu'il pleust à Dieu qu'elle révoquast.

Item, dit : se les juges veulent, elle reprendra l'habit de femme; et que du surplus, elle ne sçait autre chose.

CONDAMNATION FINALE PAR L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS.

Du mardy vingt-neuviesme jour de may.

« Nous, évesque de Beauvais, fismes assembler les docteurs et autres clercs en grand nombre, en la chapelle au manoir archiépiscopal, et leur exposasmes : comme ladite Jehanne avoit esté derechef admonestée de retourner en la voye de vérité, et comment, après l'admonestement fait devant le peuple, et avoir adjuré de ne jamais y rencheoir et signé une cédulle de sa propre main mesme, comme le jeudy après disner, jour de sa sentence, par le vicaire et autres, elle avoit esté caritativement admonestée qu'elle se gardast bien de rencheoir ; toutesfois par la suggestion du diable, derechef, en présence de plusieurs, elle avoit récité que ses voix qui avoient accoustumé lui apparoir estoient venues à elle ; et laissant l'habit de femme, avoit prins l'habit d'homme. Et après

ce, devant tous lesdits clercs estants présents en ladite chapelle, furent lues ses confessions et assertions que elle avoit faites les jours de devant. Sur lesquelles choses, lui demandant conseil aux assistants qu'il estoit de faire, furent tous d'opinion et deslibérèrent : qu'elle debvoit estre réputée hérétique, et qu'elle debvoit estre laissée à la justice séculière, en prenant icelle justice, et qu'elle la traitast plus doucement qu'elle ne avoit desservy. »

Le mercredy pénultiesme jour de may, dernier jour du procès.

« Fut de nostre part citée ladite Jehanne à ouyr droit et à comparoir personnellement devant nous, au Vieil-Marché de la ville de Rouen, à huit heures du matin, pour se voir desclarer estre rencheue en ses erreurs, hérétique, excommuniée, avec les indications accoustumées à faire en tel cas.

» Après, ce mesme jour, environ neuf heures du matin, nous, évesque dessusdit et juges devantdits, estants au Vieil-Marché de Rouen, près l'église Saint-Sauveur, et présents et assistants à ce les évesques de Therouenne et de Noyon, et plusieurs autres docteurs, clercs et maistres, la prédication faite, nous admonestasmes icelle Jehanne, pour le salut de son ame, qu'elle entendist à se repentir de ses malfaits, et qu'elle eust vraie contrition, par le conseil de deux frères prescheurs qui restoient lors auprès d'elle, afin qu'ils la instruisissent continuellement; lesquels administrants toutes lesquelles choses pour celui fait, comme dit est, nous évesques et vicaires dessusdits, ayants regard aux choses dessusdites, par lesquelles il appert ladite Jehanne estre obstinée en ses erreurs, et par malice et diabolique obstination avoir faussement monstré signe de contrition et pénitence, et qu'elle avoit abusé le saint et divin nom de Dieu, et blasphêmé damnablement, en se monstrant incorrigible, hérétique et rencheue en hérésie et erreur indigne, et du tout incapable de toute miséricorde, nous procédasmes à la sentence définitive, en la manière qui s'ensuit. »

Ensuit la sentence définitive.

« *In nomine Domini, Amen.* Nous, Pierre, par la misération divine, évesque de Beauvais, et nous, frère Jehan Magistri, vicaire de l'inquisiteur de la foy, juges compétents en ceste partie.

» Comme toy, Jehanne, dite la Pucelle, aies esté par nous trouvée estre rencheue en diverses erreurs et crimes de schisme, de idolastrie, de invocations de diables et plusieurs autres mesfaits, et pour ces causes, par juste jugement, nous te eussions desclarée telle; toutesfois, pour ce que l'église ne cloist jamais les bras à ceux qui veulent retourner à elle, nous estimasmes que, de pleine pensée et de foy non feinte, tu te feusses retirée de toutes telles erreurs auxquelles tu avois renoncé, voué, juré et promis publiquement de jamais ne rencheoir en telles erreurs, ne en quelsconques autres hérésies, mais demeurer à l'union catholique et communion de nostre sainte église et de nostre saint père le pape, ainsi qu'il est contenu en une cédulle signée de ta propre main; toutesfois, derechef, tu es rencheue, comme le chien qui a coustume de retourner à son vomir; ce que cause, nous te desclarons avoir encouru les sentences d'excommunication, èsquelles tu estois premièrement encheue, et estre rencheue en tes erreurs précédentes; pourquoy te déclarons hérétique. Et par ceste sentence, séants en siége et tribunal de

justice, en cest escript proférons que, comme membre pourri, te avons déboutée et rejettée de l'unité de l'église, et te avons deslivrée à la justice séculière, à laquelle nous prions te traiter doucement et humainement, soit en perdition de vie ou de aucuns membres. »

Après laquelle sentence, lesdits évesques, inquisiteurs et aucun nombre desdits juges se absentèrent de là, et laissèrent ladite Jehanne sur l'eschaffaut. Et alors le bailly de Rouen, Anglois, qui là estoit, sans autre procès ne sans donner aucune sentence contre elle, commanda qu'elle fust menée au lieu où elle debvoit estre bruslée.

Lequel commandement ouy par icelle Jehanne, commença à crier et se plaindre si merveilleusement qu'elle esmeut le peuple et tous ceux qui estoient présents à pitié jusques aux larmes.

Et incontinent ledit bailly commanda que on mist le feu, ce qui fut fait; et là fut bruslée piteusement et à grand martyre, qui fut une merveilleuse cruauté, et dont plusieurs, tant des gens de bien que du peuple, murmurèrent fort contre les Anglois.

Et le lendemain, ledit évesque, inquisiteur et juges, cognoissants la rumeur et murmure qui en estoit en la ville, et mesme sachants que par le rapport d'aucuns, estoient advenus des signes en la nuit, d'icelle Jehanne, cuidants couvrir leur malice et faux jugement, firent comme les Juifs, lesquels, non contents d'avoir fait mourir Nostre-Seigneur, s'en allèrent à Pilate, demandèrent qu'il leur baillast des gens pour garder le sépulchre, afin que ses disciples ne robassent le corps, et qu'ils signassent qu'il estoit ressuscité. Ledit évesque et juges firent faire une information par tous témoins, qui avoient esté au jugement de son procès

FIN.

Hugues lebre possessor
est A. De Groot.



